This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 06935218 9

Dec
Reiner

REVUE

DE

GASCOGNE.

REVUE

DE

GASCOGNE

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE.

TOME XIII. — 1872.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

AUCH

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE FÉLIX FOIX, RUE BALGUERIE.

1872.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
189
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1900. L

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY,

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

A T S B Enceinte de l'avant-chœur.
† Place de l'Autel.

A C E G F D B Enceinte du chœur.
A C D B Stalles à double rang.

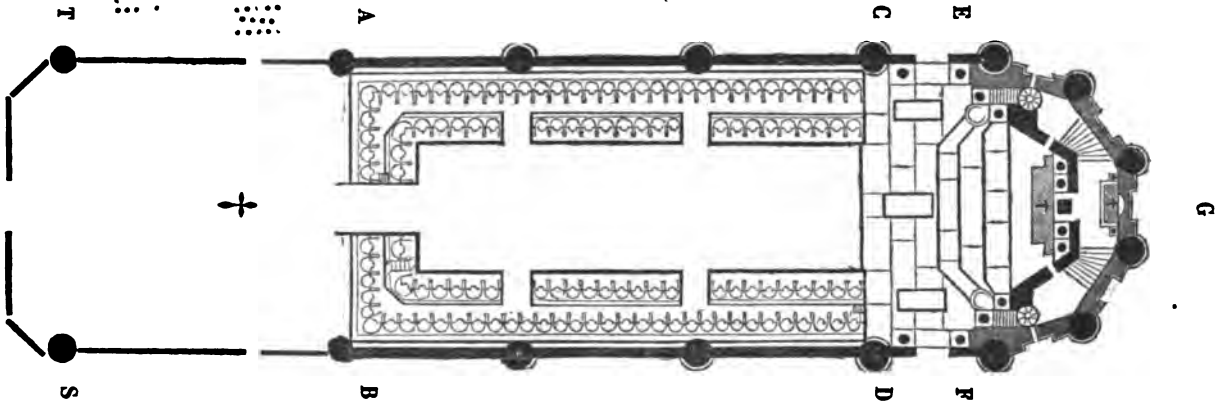

S Stalle de Monseigneur.
T Trône pontifical mobile.

C E F D Sanctuaire avec l'ancien pavé.
E G F Deux autels avec double retable.

REVUE

DE

GASCOGNE

LE CHŒUR D'AUCH

ET LES ENSEIGNEMENTS QUE SES BOISERIES REPRODUISENT.

L'histoire du chapitre d'Auch remonte à notre premier archevêque, Taurin II, qui, vers le milieu du IXe siècle, en ébaucha l'établissement dans le voisinage de sa cathédrale, que Rome venait d'élever au rang de métropole.

Toutefois, ce n'est qu'environ deux siècles plus tard que le chapitre fut définitivement organisé, sous la règle de saint Augustin, dans l'enceinte claustrale d'une demeure commune bâtie à cette fin au sud de l'église.

A un personnel ainsi régularisé, il fallait également, selon l'usage de ces temps reculés, un chœur à clôture complète, et séparé des fidèles, à l'intérieur de la cathédrale, qui venait alors de se reconstruire, sur un plan nouveau, de 1065 à 1120.

Or, nous avons dit ailleurs (1) que l'on était au moment de l'établir, lorsque cet édifice fut démoli, en très grande partie

(1) Atlas monographique de la cathédrale d'Auch, chap. VI de la partie historique.

du moins, par Bernard IV, comte d'Armagnac, un demi-siècle après sa consécration.

Ce projet de mettre à la disposition de nos chanoines une enceinte exclusivement réservée aux offices capitulaires ne fut jamais abandonné par nos archevêques, et l'architecte de la Renaissance le comprit dans les plans de reconstruction de l'édifice actuel dont les fondations furent ouvertes en juillet 1489.

Notre chœur, de la période romane, devait être bâti en briques, s'il faut en croire les documents contemporains (1). La Renaissance avait préféré la pierre pour celui d'Alby, tandis qu'Amiens, Saint-Bertrand de Comminges et Auch se préparaient, dans le même temps, à faire leurs stalles en bois dur.

Nos traditions capitulaires ont conservé le souvenir d'un contrat passé avec un entrepreneur venu de loin, mais de nom inconnu, qui, après avoir équarri et immergé les chênes de son choix aux environs du château épiscopal de Mazères (2), aurait disparu du pays.

Quelques années plus tard, il serait venu remettre à l'air libre ses pièces amplement flottées, afin de les débiter pour l'œuvre importante qu'il s'agissait de réaliser.

On se trouvait alors presque au début du XVIe siècle. François-Guillaume de Clermont-Lodève, ambassadeur à Rome pour les affaires de Louis XII, venait d'être nommé archevêque d'Auch en 1507. Il était en outre neveu du cardinal Georges d'Amboise, premier ministre du roi de France et protecteur de tous les monuments d'art chrétien et national de son époque.

Sous une telle influence, l'entreprise de notre chapitre ne pouvait rencontrer que des encouragements, et ils ne lui firent jamais défaut, même après la mort de l'illustre cardinal, qui fut enlevé en 1510 à la confiance d'un monarque dont il avait si heureusement géré les intérêts.

(1) Atlas monographique de la cathédrale d'Auch, chap. VI de la partie historique.
(2) Commune de Barran, canton d'Auch (sud).

A cette dernière date, nos stalles commençaient déjà de se dresser en partie, sur deux rangs parallèles à haut et bas dossier. On les fixait dans l'entre-deux des piliers du chevet qui bordent le déambulatoire.

Nous ferons observer que le chœur a la même longueur que le chevet, moins la largeur du déambulatoire et la profondeur de la chapelle terminale. Son axe mesure donc 33m 08c environ. Sa largeur est la même que celle de la maîtresse-nef; elle mesure, par conséquent, 11m 80c.

Or, ces dimensions se prennent à la rigueur, c'est-à-dire qu'elles se calculent en tant qu'elles sont limitées par la ligne qui passe au centre de la base des piliers. La clôture du chœur est construite dans l'enceinte qui forme cette ligne; de telle sorte que les épaisseurs diminuent d'autant les dimensions dans œuvre. Cette clôture comprend en premier lieu les stalles, en second lieu l'autel et son rétable dont nous n'avons pas à parler ici.

Les deux rangs des stalles sont l'un supérieur, l'autre inférieur, au sud, à l'ouest, et au nord du chevet. Nous dirons les *hautes* et les *basses-stalles*, les *hautes* et les *basses-formes*, en nous conformant au langage du xve siècle : *Juravit et fuit* STALLATUS... *in bassa* FORMA.

Sur quatre points différents, deux au sud et deux au nord, la ligne des basses-formes est interrompue pour ouvrir des passages réguliers, par lesquels trois ou quatre degrés conduisent au rang supérieur qui se compose de soixante-sept stalles, trente-trois à droite et trente-quatre à gauche. On en compte quarante-six au rang inférieur, savoir : vingt-deux à droite et vingt-quatre à gauche. Ce qui fait en somme cent treize siéges, c'est-à-dire beaucoup plus qu'il n'en fallut jamais pour tout le clergé de la cathédrale.

Chaque stalle comprend : 1° le siége; 2° la miséricorde; 3° les parcloses; 4° les accoudoirs ou accotoirs; 5° les museaux; 6° le dossier.

Le *siége* est mobile sur charnières; il se baisse et se relève à volonté.

La *miséricorde, patientia,* est un second siége plus petit, fixé au-dessous du siége principal, et tellement disposé qu'il sert à se tenir, en même temps, debout et assis, quand ce dernier est relevé.

Les *parcloses* sont les panneaux ou les parois qui séparent les stalles entr'elles, tant au-dessous qu'en-dessus du siége.

Les *accoudoirs* sont la partie saillante ménagée sur le rampant antérieur de chaque parclose, pour y reposer les coudes quand le siége est baissé; l'accoudoir est donc un appui inférieur.

Les *museaux* sont l'extrémité saillante de la pièce de bois dans laquelle est engagée et retenue la partie supérieure de chaque parclose. Ils servent à reposer les coudes quand le siége est levé; le museau est donc un appui supérieur. Toutefois, l'*appui* proprement dit, *podium,* est séparé et en avant des stalles hautes, pour recevoir les coudes, en forme de prie-dieu.

Le *dossier* est la partie des stalles qui s'élève plus ou moins, en arrière des siéges. Il ne monte qu'à la hauteur des museaux, dans les basses-formes. Mais il dépasse cette limite dans le rang supérieur; et c'est alors qu'il prend le nom de haut-dossier. Dans notre chœur, les hauts-dossiers s'élèvent de 3m 68c au-dessus des museaux; sans compter le couronnement extérieur qui s'élève encore de 1m 32c environ. Un dais continu, en forme de couvre-chef élégant, décoré d'ogives, d'aiguilles, de clochetons, de pédicules feuillagés, etc., etc., surmonte les dossiers du rang supérieur et les couronne d'un magnifique baldaquin.

Trois portes ouvrent dans l'enceinte du chœur : la porte d'honneur à l'ouest et deux portes latérales, l'une au sud et l'autre au nord. Le rétable de l'autel complète la clôture à l'est.

Il est vraisemblable que le travail du sculpteur avait débuté par une œuvre de consécration religieuse. On la voit encore sur les trois panneaux qui, à l'ouest, couronnent la porte d'honneur.

Au panneau du centre figure, en pied, la Vierge Marie, patronne de la métropole, portant l'enfant Jésus sur son bras gauche. Du côté du nord est saint Augustin, dont le chapitre avait adopté, depuis si longtemps, le régime intérieur de vie claustrale. Au sud nous apparaît saint Jérôme avec son lion familier. Il rappelait au chapitre ce patron vénéré des hautes et saintes études dont le théologal avait mission spéciale d'encourager la pratique. Le premier, en costume d'évêque d'Hippone, et revêtu de la planète aux formes primitives, porte sur son bras gauche un élégant petit édifice qui symbolise son œuvre de la Cité de Dieu. Le second est vêtu en cardinal, comme souvenir des fonctions de haute confiance qu'il avait remplies auprès du pape saint Damase.

L'enceinte du chœur est tracée par les hauts-dossiers qui correspondent au rang des stalles supérieures, à droite et à gauche de la porte d'honneur.

Nous ferons observer que la première, du côté du nord, est, dans son ensemble, plus élevée que ses voisines. C'est en souvenir de sa consécration à la couronne d'Armagnac. Le comte de ce nom avait, depuis le XIIe siècle (1), le privilége d'occuper cette place, à l'office du chœur, en sa qualité de premier chanoine laïque. Quand le projet de construire les stalles fut arrêté, ce même privilége était passé à la couronne de France, depuis Louis XI (2), avec tous les avantages qui se rattachaient à celle d'Armagnac.

Pour l'ensemble des stalles on s'était proposé de reproduire, ainsi qu'aux verrières monumentales du chevet, le parallélisme de l'Ancien et du Nouveau Testament qu'avaient déjà

(1) *Atlas monographique de la cathédrale d'Auch*, page 29.
(2) Ibid. page 47.

si souvent réalisé les grandes compositions du moyen âge.

Les patriarches et les prophètes, avec le complément obligé des sibylles, apparaissent successivement à nos regards, comme personnification de la Synagogue et souvenir des traditions primitives.

Les apôtres y représentent l'Eglise et sa mission évangélique, c'est-à-dire la réalité de la merveilleuse histoire dont l'ancienne loi ne fut que la figure et l'écho prophétique.

Et Jésus-Christ, le salut de ceux qui croient, y est partout la fin sublime, le dernier mot du maître de l'œuvre, comme celui de la loi et de l'enseignement oral, écrit ou figuratif, à tous les âges.

La pensée que l'artiste a voulu consigner dans nos boiseries s'y développe dans une longue série de sujets sculptés en relief. Ils ornent les hauts-dossiers de grands personnages posés en pied sur autant de consoles dessinées sous forme de cul-de-lampe.

Il ne faut pourtant pas s'attendre à un ordre de chronologie sévèrement calculé, pas plus qu'à des divisions précises par groupes historiques, légendaires ou symboliques. Il est vrai, sans doute, que dans nos verrières monumentales Arnaud de Moles a eu soin de procéder par grandes périodes, telles que les temps antérieurs au déluge, les suites de ce désastreux cataclysme, la vocation d'Abraham, la mission spéciale de Moïse, etc., etc. Mais nos sculpteurs mêlent les âges, les siècles et les générations ; laissant au chapitre, ou plus spécialement à son théologal, le soin de discerner les sujets en relation d'idées, de rapprocher, selon les besoins, les organes si divers de cette espèce d'enseignement religieux (1).

Ici pourtant, comme sur les verrières, notre étude commence par la chute originelle, qui suivit de près la création. C'est à la stalle de la couronne que nous en retrouvons le souvenir.

(1) Voir les dénominations proposées, sauf meilleur avis, dans notre étude de 1871, *Revue de Gascogne*, tome XI, page 443 et suivantes. — Il s'y est glissé quelque erreur de renvoi au texte des prophètes, que nous avons soin de corriger ici.

I

LA CHUTE ORIGINELLE,

LE TRAVAIL PÉNIBLE ET LA MORT QUI EN FURENT LA SUITE.

Deux élégants pilastres, ornés de moulures et de niches en dentelle, accompagnent, limitent et encadrent latéralement ce mémorable sujet. Et hâtons-nous de faire observer que ce plan de dispositions est le même, en élévation, dans tous les hauts-dossiers; avec cette seule différence que chacun des autres pilastres d'encadrement est double, sur toute la série; par la raison qu'il doit servir à limiter, dans le sens de la largeur, deux hauts-dossiers voisins et juxtaposés.

Ils auront donc, partout ailleurs, quatre niches chacun, tandis qu'à droite et à gauche de nos premiers parents chaque pilastre n'a que deux niches seulement.

Mais c'est le tableau central qui appelle surtout notre attention.

L'arbre de la science du bien et du mal s'élève au milieu. Ses branches, couronnées de feuilles et de fruits, s'étendent vigoureusement, à droite et à gauche, par dessus la tête de nos premiers parents. Autour du tronc noueux est enroulé le serpent infernal. Les longs et tortueux replis de l'énorme reptile embrassent la tige dans toute sa hauteur. Ils aboutissent à un buste de configuration humaine, qui avance à travers le feuillage et se penche artificieusement vers la mère des hommes. On voit au geste persuasif de sa main gauche que ce mauvais génie cherche à rassurer Eve sur les suites de sa désobéissance, en lui disant : « Vous ne mourrez point (1), » tandis que de la droite il lui présente le fruit défendu.

(1) Gen., C. III, — v. 4.

Les traits encore indécis d'une vierge à peine adolescente, entés sur le corps du plus rusé des animaux, avaient paru aux artistes du moyen âge l'expression la plus complète de la puissance de séduire. Ainsi le pensait également Arnaud de Moles, comme on le voit tout à côté, dans son vitrail de la création. Assez souvent on donna à cette face tous les dehors éblouissants de la beauté sensible. On l'encadrait soigneusement, comme aux stalles d'Amiens, par exemple, dans les tresses d'une ondoyante chevelure.

Ailleurs, au contraire, les artistes auraient voulu pouvoir emprunter de l'Enfer le type du laid absolu, pour rendre la haine jalouse et la profonde malice de l'ennemi du genre humain. Ainsi, dans les boiseries de notre métropole, l'entailleur substitue à la jeune séductrice les traits hideux d'un être dont l'ensemble et les détails ne sauraient exprimer que la charge de la figure humaine; tandis que dans le vitrail, le peintre, uniquement préoccupé de l'union intime de la volupté et de la ruse, a trouvé plus piquant de faire contraster les grâces pures et naïves d'Eve encore innocente avec les grâces molles et perfides de ce premier type de la séduction.

On reconnaît que la mère du genre humain a donné dans le piége. Elle vient de recevoir le fruit défendu. Mais ses yeux sont à peine ouverts sur les suites funestes de sa faute.

Adam, au contraire, la déplore avec amertume, dès qu'il a goûté la pomme que lui a donnée son épouse. Confus et repentant, il retire avec empressement la main droite qui s'est rendue coupable, tandis que de la gauche il se serre le cou, en signe de retour et de tardive répugnance. S'il a désobéi, ce n'est qu'à contre-cœur. A ses cuisants remords ne tarde pas de se mêler une douce confiance : ses yeux ouverts se portent vers le Ciel, où son regard plein d'expression retrouve l'espérance.

Cependant, à notre gauche, les petites niches latérales servent d'habitacle à deux statuettes, dont la plus élevée repré-

sente Adam, debout et au repos, sur le manche de la bèche qui lui sert à cultiver la terre. Vis-à-vis, Eve, très convenablement vêtue, file pour cet enfant à demi-nu qui se dresse à côté d'elle.

Plus bas et au-dessous d'Adam, Abel porte, avec un empressement marqué, sa main droite sur son épaule gauche, que Caïn vient de meurtrir d'un premier coup. Vis-à-vis, en effet, et au-dessous d'Eve, est ce cruel fratricide, muni de l'arme qu'il a levée contre son frère. Nous ferons observer que cette arme est de la même espèce que celle qui, plus tard, sera si justement redoutée des Philistins, à la main de Samson : Caïn porte une mâchoire d'âne, que le sculpteur a cru pouvoir figurer ici, à l'exemple de plusieurs de ses devanciers du moyen âge.

Quoi qu'il en soit des conjectures qui autorisent cette ancienne tradition, notre artiste l'adopte. Mais comme soins de détails dans l'exécution, il réserve ses préférences pour les museaux et les parcloses de la stalle. Les surfaces, en effet, en sont profondément fouillées de motifs empruntés au règne végétal, et traités avec une délicatesse remarquable. Plus bas et au-dessous du siége qui se meut sur charnières, sont profilées des moulures prismatiques, dessinant des meneaux droits et contournés, dont l'ensemble reproduit une ogive aveugle, dans le style flamboyant qui caractérise toutes les fenêtres du chevet. Ajoutons enfin que ce parti-pris d'ornementation sculpturale, adopté au bénéfice de toutes les surfaces de cette stalle, se trouve invariablement maintenu et exécuté dans le même goût sur la série entière, depuis le sol jusqu'à la crête à jour qui couronne le baldaquin continu.

Il est vrai que les variantes sont partout nombreuses dans le dessin.

Mais c'est surtout dans les statuettes latérales, dans les culs-de-lampe, dans les accoudoirs et dans les miséricordes qu'elles fixent notre attention.

Et pourtant, sur ces divers points, il est rare que les motifs figurés se rapportent au sujet principal qui orne le haut-dossier.

Au nombre de ces cas exceptionnels se trouvent, pour la stalle de la couronne, les deux accoudoirs qui l'accompagnent. On y voit deux êtres humains, accroupis et repliés, dont l'un, à droite, étouffe de ses mains un long reptile; tandis que, vis-à-vis, son voisin applaudit à la juste vengeance que le premier exerce contre l'infernal séducteur de nos premiers parents.

Sur la miséricorde est un écusson mutilé que le ciseau avait orné d'une fleur de lis, unique et sensiblement allongée. On reconnaît encore, par les traces qui en restent, qu'elle étendait à toute la hauteur du champ les formes grêles et lancéolées qui caractérisaient cette *figure naturelle* sur l'écu de France de la période des Valois.

L'importance et la destination exclusive de cette stalle font que l'on se demande naturellement la date précise de son établissement. Faudrait-il la conclure de ces quatre chiffres, 1529, qui se voient en relief, un peu en avant et à très peu de distance de la place qu'elle occupe?

On doit, sans contredit, reconnaître dans ces chiffres la date des quelques détails de l'œuvre qui les entourent. Mais nous avons toute raison de croire que celle de ladite stalle est sensiblement plus ancienne.

Sur la parclose de gauche, un écusson, nettement caractérisé, nous apprend, en effet, qu'elle ne saurait être antérieure à 1509, ni postérieure à 1525. Car c'est pendant cette période de 17 ans que Marguerite de Valois, sœur du prince qui, à partir de 1515, fut François Ier, demeura unie par les liens du mariage à Charles de Valois, duc d'Alençon. Comme celui-ci se disait, bien avant cette alliance, vrai comte d'Armagnac (1), au

(1) Du chef de sa grand'mère paternelle, Marie, fille aînée de Jean IV d'Armagnac, seconde femme de Jean II d'Alençon.

préjudice de la couronne de France, le roi voulut mettre fin à de telles prétentions de famille; et dans ce but, il avait apanagé Marguerite de notre comté. Dès lors, Charles d'Alençon se trouvait, avec son épouse, en possession de tous les droits de la couronne d'Armagnac, et notamment des priviléges attachés à la stalle du premier chanoine laïque du chapitre d'Auch. Il était donc bien naturel que les armes des deux époux y fussent gravées. L'écu de Marguerite est resté sans pièce héraldique, au centre de la parclose qui est à notre gauche. Mais vis-à-vis sont celles qui, à très peu de chose près, caractérisent les armes de Charles. Car, comme duc d'Alençon, il portait : *semé de France* (1), *à la bordure cousue de gueules, chargée de dix besants d'or*. Les dimensions fort restreintes de l'écu ont fait réduire à sept le nombre des besants, sous le ciseau de l'entailleur.

Cette stalle était donc sculptée avant l'année 1525, où le duc Charles, notre comte depuis 1509, mourut de chagrin par suite de la triste part qu'il avait prise à la bataille de Pavie.

C'est cette mort imprévue qui fit suspendre les sculptures de la stalle qui nous occupe; et il est très vraisemblable qu'elles ne furent jamais reprises. Du moins l'écu de Marguerite resta-t-il dans l'état où nous le voyons, comme celui qui occupe une place plus importante sous le groupe de la chute originelle : c'est au centre du cul-de-lampe qu'il étale la nudité de son champ, entouré, selon le goût de la Renaissance, de satyres d'un déshabillé repoussant, et de génies à gaîne modelée de feuillages. Cette surface, à peine dégrossie, était la place naturelle d'un *parti* à blasonner comme il suit : *au 1, semé de France, à la bordure cousue de gueules, chargée de dix besants d'or*, qui est de Valois d'Alençon; *au 2, de France au lambel de 3 pendants d'argent, chaque pendant chargé d'un croissant d'azur*, armes propres de Marguerite.

(1) L'entailleur a remplacé le *semé de France*, par les *trois fleurs de lis posées 2 et 1* du nouvel écu de France.

En vertu des conventions matrimoniales, sagement inspirées à Louis XII par le cardinal-ministre, pour le cas de survivance sans postérité, la veuve du duc Charles était demeurée en possession de notre comté. Aussi, par son union avec Henri II d'Albret, elle en porta, deux ans après, tous les droits et priviléges à la couronne de Navarre.

Nous ne savons pas si, avant la mort de Charles d'Alençon, le chapitre d'Auch avait vu les deux époux venir se faire installer selon l'ancienne tradition des comtes d'Armagnac. Mais après son nouveau mariage, Marguerite vint avec Henri II prendre possession de ladite stalle, le 31 décembre 1527.

Environ vingt ans plus tard, la reine se présenta seule et assista aux offices du chœur, le 1er octobre 1547, avec toute la solennité de ses priviléges. Elle voulut même en jouir jusque dans les plus petits détails des droits de chanoinesse, ainsi que nous l'avons raconté dans notre *Atlas monographique* de la cathédrale (1).

Enfin, lorsque le petit-fils de Marguerite monta sur le trône que le dernier des Valois, Henri III, avait laissé vacant, les deux couronnes de Navarre et d'Armagnac furent réunies à celle de France. Et Henri IV fut ainsi le premier de nos rois qui après Marguerite ait pu réclamer son titre de chanoine laïque et sa place à la stalle de la couronne.

II

LA RÉDEMPTION PROMISE ET ATTENDUE.

Lorsque le roi de Navarre monta sur le trône de France, les sculptures de la première stalle se trouvaient inachevées, c'est-à-dire dans l'état où nous les voyons encore.

Mais il en était bien autrement des deux qui suivent, de gauche à droite, vers le nord, et que nous avons classées sous

(1) Vol. in-fol., page 56.

les numéros 2 et 3 (1). Jusqu'aux plus petits détails des plus fines broderies, dans le costume des personnages qui ornent leurs hauts-dossiers, et même à la surface des culs-de-lampe qui leur servent de console, tout est d'un fini et d'une délicatesse de dessin ou de gravure qui ne se retrouve guère sur les autres parties du chœur.

Il est donc bien évident que le maître de l'œuvre attachait une très haute importance au rang qu'il avait assigné à ces deux stalles.

Le personnage allégorique qui figure au haut-dossier numéro 2 déroule, entre ses deux mains, un phylactère qui porte, sculpté en relief, le mot CHARITÉ. Or, d'après saint Jean (2), Dieu est charité; et, pour le cas présent, l'artiste a voulu symboliser cet amour divin qui, dès le principe, a eu pour objet le chef-d'œuvre de ses mains créatrices. Il est charité, même à l'égard de la race déchue, par suite de la désobéissance de nos premiers parents. Et son cœur de père est invoqué, au nom du monde entier, par ces deux rejetons d'Eve coupable qui, au bas du tableau, exposent à nos regards la complète nudité que son péché leur a faite.

Le premier élève ses mains suppliantes, à notre droite; tandis que son voisin, genou en terre, hâte de ses vœux ardents l'accomplissement des promesses faites, à l'origine des temps, par le Dieu qu'il adore, sous le voile de ces formes allégoriques. Et le ciseau de l'artiste emprunte ces mêmes formes, comme traduction libre, du texte par lequel saint Jean, dans son Evangile (3), assigne l'amour divin comme motif déterminant, dans la Rédemption des hommes promise à nos premiers parents.

Cette promesse était formulée, avant tout, par l'annonce

(1) *Revue de Gascogne*, t. XI, p. 443.

(2) JOANN., cap. IV, v. 8. Deus charitas est.

(3) JOANN., cap. III, v. 16 et 17. Sic Deus dilexit mundum, ut filium suum unigenitum daret, etc.

d'une femme, la femme forte par excellence. Car elle devait, avec son fils, entrer en lutte ouverte contre le dragon infernal, qui, dans ce combat, aurait la tête écrasée (1).

L'héroïne ainsi annoncée était, sans contredit, la Vierge Marie, qui, de sa place fixée, avons-nous dit, un peu au-dessus de la porte d'honneur, couronne l'œuvre entière que nous étudions.

Mais, dans les premiers âges du monde, son histoire prophétique se trouvait environnée des ombres du mystère, surtout quant à l'époque précise de l'avénement. Aussi, dans la série des hauts-dossiers, la fait-on précéder des patriarches, des prophètes, spécialement de Noé (n° 27), d'Abraham (n° 34), de Moïse (n° 5), de David (n° 36), etc. Et ce n'est qu'au dernier terme des soixante-dix semaines, c'est-à-dire à la fin des temps calculés par le prophète Daniel, que la femme au courage surhumain se montrera ici à nos regards, sous les traits emblématiques qui la caractérisent : elle n'est, en effet, qu'au haut-dossier du n° 68; mais pourtant on l'a mise en rang d'honneur, puisqu'elle se trouve à la droite du trône archiépiscopal.

Non loin d'elle est, au n° 66, la tige figurative qui a produit la fleur de Jessé, et au sein de laquelle doit reposer l'Enfant-Dieu prédit par Isaïe (2). Et comme cet enfant est destiné à vaincre la mort tout aussi facilement que les puissances infernales, l'artiste a eu l'heureuse idée de mettre ici, en relief, l'*Esprit de Force* qui doit le caractériser dans sa mission réparatrice. C'est lui-même qui communiquera cette force surhumaine à la femme des antiques promesses.. Car elle sera son heureuse mère, aux applaudissements unanimes de toutes les nations : *Ex hoc beatam me dicent omnes generationes* (3).

(1) Genese, Cap. III, v. 15. Ipsa conteret caput tuum.

(2) Is. Cap. XI, v. 1. Et egredietur Virga de radice Jesse, et Flos de radice ejus ascendet.

Et requiescet super eum Spiritus Domini... Spiritus consilii et fortitudinis.

(3) Luc. Cap. I, v. 48.

Or, voyez comme le maître de l'œuvre s'est plu à caractériser cette figure allégorique. Il nous la montre en colloque avec le prophète Sophonie qui la proclame force de Dieu.

Le casque métallique qui couvre sa tête et son corsage d'héroïne symbolisent la puissance avec laquelle sa main comprime les efforts de l'énorme serpent que l'enfer a lancé contre elle. Il est vaincu; et si, comme on le voit au-dessous, il se transforme en astucieux reptile, blotti sous le talon, de son pied droit, la femme forte le foule avec aisance et l'écrase contre terre.

Les vibrations de la colonne contre laquelle porte son buste cuirassé ont, il est vrai, ébranlé, jeté sur le sol le chapiteau sur lequel repose son pied gauche. Mais ce symbole classique d'inaltérable solidité demeure ferme sur sa base, à laquelle des carapaces de tortue servent de point d'appui, comme emblème d'invincible résistance.

Ne soyons donc pas étonnés si le prophète du n° 67 lui applique, lui-même, comme à Jérusalem, ces paroles de son texte (1) : « Le Seigneur votre Dieu, le Dieu fort est en vous.» Et il montre, en même temps, de sa main gauche, dans la fleur de Jessé du n° 66, la vraie source de laquelle lui est venu l'Esprit de Force, qui pourra seul lui faire écraser la tête du serpent.

En attendant, le maître de l'œuvre met sous nos yeux deux traits saillants de l'histoire anticipée de notre héroïne : au n° 30, c'est Jahel; au n° 48, c'est Judith. Car l'une et l'autre, elles ont immolé de leurs bras vigoureux les chefs des ennemis de Dieu et de son peuple en les frappant à la tête.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(1) SOPHON. Cap. III, v. 17. Dominus Deus tuus, in medio tui FORTIS.

ARNAUD D'OSSAT [1].

La vie du cardinal d'Ossat a fourni au second éditeur de ses *Lettres*, Amelot de la Houssaye, le sujet d'une notice que Bayle (*Dictionnaire critique*) trouvait « très exacte et dressée avec beaucoup de discernement (2). » Cette notice, tantôt développée par les uns (3), tantôt abrégée par les autres (4), est la source intarissable où, depuis près de deux siècles, tout le monde a puisé. Malgré le mérite du travail d'Amelot de la Houssaye, il y avait quelque chose de plus utile à faire que de le copier à perpétuité : c'était de chercher à mieux préciser certaines circonstances de la biographie d'un de nos plus illustres politiques, à grouper de nouveaux renseignements autour de ceux qui avaient été recueillis par l'habile éditeur. C'est ce qu'avait compris, dès le XVIIIe siècle, l'abbé Louis Daignan du Sendat, chanoine archidiacre et vicaire-général du diocèse d'Auch, qui, dans un volume de ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Auch* (4), rectifia et compléta ce que répétaient sans

(1) Cette notice sert d'introduction à dix-huit lettres inédites de l'illustre diplomate, qui paraîtront sous peu dans la *Revue de la Gascogne* (*Note de la Rédaction*).

(2) Paris, 1697, 2 vol. in-4o. Je citerai toujours cette notice d'après l'édition en 5 vol. in-12 de 1708 (Amsterdam, chez Pierre Humbert), édition où elle occupe les pages 7 à 73 du tome I. Les éditions suivantes (1714 et 1732) contiennent la même notice, qui aurait été augmentée par l'auteur s'il avait vécu plus longtemps (*Avertissement*, p. 3). Amelot de la Houssaye mourut le 8 décembre 1706.

(3) *Vie du cardinal d'Ossat* (Paris, 1771, 2 vol. in-8o). Dans cet ouvrage, qui est anonyme, Mme d'Arconville a beaucoup trop sacrifié à l'amplification, figure de rhétorique dont on ne saurait trop se méfier, surtout quand on est femme.

(4) Notamment par les rédacteurs de nos divers dictionnaires historiques, et pour n'en nommer que deux, par M. Foisset aîné dans la *Biographie universelle*, par M. H. Fisquet dans la *Nouvelle biographie générale*.

(4) Manuscrit in-4o conservé, sous le no 83, à la Bibliothèque de la ville d'Auch. M. Monlezun (*Histoire de la Gascogne*, *Supplément*, 1850) ne me semble pas avoir tiré tout le parti possible de ce précieux manuscrit. M. l'abbé Canéto (Lettre à M. le

cesse, d'après Amelot de la Houssaye, sur la naissance et sur la jeunesse du cardinal, des biographes trop comparables à ces aveugles chevaux de pressoir qui tournent toujours dans le même cercle. Me servant à la fois des notes de l'abbé Daignan du Sendat et de diverses autres notes prises çà et là, j'essaierai de suivre pas à pas Arnaud d'Ossat jusqu'au jour où il fut emmené à Rome, en qualité de secrétaire, par son protecteur et ami Paul de Foix, qui était chargé d'une mission auprès du Saint-Siége. A partir de cette époque (1573), la vie du grand diplomate est tellement connue (1) que je juge superflu de la raconter de nouveau. J'ai trop peur du mot : « C'est toujours le même air plus ou moins ennuyeusement joué, » pour ne pas me taire plutôt que de parler en vain.

Arnaud d'Ossat n'est pas né le 23 août 1536, comme on l'a dit si souvent (2), ni le 28 août 1539, comme l'a prétendu

Ministre de l'instruction publique, en date du 16 avril 1866, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IV, p. 250-252) a parfaitement signalé, au contraire, tout ce que renferme d'essentiel la notice de l'abbé Daignan du Sendat. M. Valentin Smith, un des membres les plus distingués du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, en reproduisant cette lettre dans son rapport sur les publications de l'Académie de législation de Toulouse, a loué (p. 250) le « zèle si éclairé » avec lequel M. l'abbé Canéto se livre « aux recherches historiques sur l'Aquitaine. » Déjà, M. Léonce Couture avait transmis à M. Sainte-Beuve copie de tout ce qu'il y avait d'important dans les pages 1085 à 1092 du manuscrit de l'abbé Daignan (Voyez la réponse de M. Sainte-Beuve, dans l'*Appendice*, n° I). Quel dommage que l'éminent critique n'ait pas utilisé une telle communication et n'ait pas enrichi ses *Causeries du Lundi* d'une étude sur le cardinal d'Ossat, qui aurait servi de pendant à son étude si achevée sur le président Jeannin, cet autre admirable négociateur ! M. Léonce Couture a eu la bonté de refaire pour moi ce qu'il avait fait pour M. Sainte-Beuve. Ayant eu, depuis, l'occasion de consulter moi-même le manuscrit 83 de la Bibliothèque de la ville d'Auch, je n'ai trouvé rien à glaner après un si consciencieux moissonneur.

(1) C'est ce qui avait déjà été constaté dans l'article *Ossat* du *Dictionnaire* de Bayle : « Le reste de sa vie est assez connu. »

(2) Amelot de la Houssaye, qui à cet égard en a trompé tant d'autres, avait été trompé lui-même par ce passage de l'épitaphe du cardinal dans l'église de Saint-Louis : « Vixit annos LXVII, menses VI, dies XX. » L'épitaphe ayant été rédigée par les deux secrétaires du cardinal, Pierre Bossu et René Courtin, on pouvait tenir le renseignement pour exact. Le président de Thou, lui aussi (livre CXXXII), avait déclaré que d'Ossat mourut âgé de soixante-sept ans, six mois et vingt jours.

l'abbé Monlezun (1), mais bien le 20 juillet 1537, comme le prouve le certificat de baptême que le futur cardinal dut fournir lorsqu'il se présenta (26 décembre 1556) pour être admis à la tonsure (2). Il n'est pas né non plus à Cassagnabère (canton d'Aurignac, arrondissement de Saint-Gaudens), ainsi que l'ont cru tant de biographes (3) sur la foi de l'oraison funèbre prononcée à Rome, le 18 mars 1604, par le P. Tarquin Galluzzi (4), mais à Larroque, canton de Castelnau-Magnoac, arrondissement de Bagnères-de-Bigorre, ainsi que le constate le certificat déjà mentionné. Du reste, une trentaine d'années après que le P. Galluzzi, du haut de la chaire de l'église de Saint-Louis, eut rendu un solennel hommage aux talents et aux vertus du cardinal d'Ossat, un compatriote de ce cardinal, Scipion du Pleix, avait écrit, dans son *Histoire de Henry le Grand, quatrième du nom,* ces lignes intéressantes : « Le

(1) L'historien de la Gascogne ne nous dit pas d'où il a tiré cette date acceptée trop facilement par M. de Lagrèze (*Histoire religieuse de la Bigorre*, 1863, p. 101). N'y aurait-il pas là tout simplement une double faute d'impression ?

(2) Les lettres de tonsure, transcrites par l'abbé Daignan (p. 1085), ont été publiées par M. l'abbé Canéto. On les retrouvera plus loin (*Appendice*, n° II). C'est près de 330 après la naissance d'Arnaud d'Ossat, que la véritable date de cet événement a été substituée, dans la *Revue des Sociétés savantes*, aux dates fausses qui en étaient données dans tous les ouvrages jusqu'alors imprimés.

(3) Parmi ces biographes, outre Amelot de la Houssaye, je nommerai : Isaac Bullart (*Académie des sciences et des arts contenant les vies et les éloges historiques des hommes illustres, etc.*, Amsterdam, 1682, in-folio, t. I, p. 82) ; Perrault (*Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant le XVIIe siècle*, 3e édition, Paris, 1701, in-12, t. II, p. 12) ; le P. Niceron (*Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, Paris, 1729-1745, t. XXXIV, p. 31) ; Jacques-Georges de Chauffepié (*Nouveau dictionnaire historique et critique*, 4 vol. in-folio, 1756) ; Chaudon (*Nouveau dictionnaire historique*, édition de 1789) ; les auteurs de la *Biographie toulousaine* (2 vol. in-8°, 1823) ; M. Berger de Xivrey (*Recueil des lettres missives de Henri IV*, note de la page 20 du tome IV, 1848) ; M. Sacase, secrétaire perpétuel de l'Académie de législation de Toulouse (*Etudes sur le cardinal d'Ossat*, dans les *Mémoires* de cette compagnie, 1861, p. 271), etc. Ce dernier biographe rapportait que la tradition (cette bonne fille toujours si compatissante !) désigne même à Cassagnabère « la maison basse et étroite, ayant sur sa façade une fenêtre unique, où le cardinal d'Ossat aurait pris naissance, le 23 août 1536. »

(4) Voir sur cet orateur l'article de la nouvelle édition (in-folio, 1869) de la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*. Déjà Niceron et Bayle avaient publié une notice sur le P. Galluzzi. L'oraison funèbre du cardinal d'Ossat accompagne toutes les éditions de ses *Lettres*. Dans l'édition de 1708, on la trouvera à la fin du cinquième volume, après la page 339.

trépas du cardinal Dossat (1) fut une surcharge de fâcherie en l'esprit du roi qui chérissait grandement ce sage prélat, pour les bons services qu'il lui avait rendus en la cour romaine, où il lui était encore d'autant plus utile qu'il s'y trouvait et puissant et en très bonne estime. Son père était homme de basse condition natif de la Roque, de Magnoac qui est un bourg à deux lieues de Notre-Dame de Guérison, près des Pyrénées, au diocèse d'Auch, et ayant de l'esprit, quoique sans lettres, faisait profession d'opérateur (2), et, en cette qualité, roula et mourut en Espagne. Sa mère était de Cassaignabère, qui est une terre au même pays appartenant aux seigneurs de Ramefort (3), et plusieurs ont cru qu'il était fils naturel du seigneur du même lieu (4). »

Si du Pleix n'était pas, comme on le voit, trop mal informé en ce qui regarde le lieu de naissance d'Arnaud d'Ossat, il l'était un peu moins bien au sujet de la profession du père du cardinal (5). Bernard d'Ossat était un simple ouvrier forgeron. On s'était donc fort approché de la vérité quand autrefois, dans tout le diocèse d'Auch, on avait regardé le cardinal

(1) Comme du Pleix, quelques auteurs, et notamment M. Monlezun, M. de Lagrèze, ont écrit ce nom sans apostrophe. J'ai mieux aimé m'en tenir à l'orthographe usuelle qui, d'ailleurs, est constamment justifiée par la signature du cardinal.

(2) Espèce de chirurgien, chirurgien de village. Amelot de la Houssaye dit : « Profession basse et rarement heureuse, à cause du grand nombre de ceux qui s'en mêlent, et du nombre infini de ceux qui s'en plaignent. »

(3) « Voilà, » remarque l'abbé Daignan du Sendat, » la cause de l'erreur où sont tombés MM. de Sainte-Marthe, Moréri et plusieurs autres, lorsqu'ils ont avancé que d'Ossat était de Cassagnabère dans le Commingeois. » Il est bon d'ajouter que cette erreur ne se retrouve pas dans la dernière édition du *Grand dictionnaire historique* (1759), où, d'après une communication de l'abbé Goujet, on a dit, en estropiant deux fois le nom du berceau de d'Ossat : « La Nogue en Maignac semble donc être le nom du lieu de la naissance de d'Ossat. »

(4) *Histoire de Henry le Grand* (1639, in-folio, p. 351).

(5) Malherbe (Lettre du 14 octobre 1627. *Œuvres complètes*, publiées par M. L. Lalanne, t. IV, p. 103) écrivait : « N'avons-nous pas vu le cardinal d'Ossat, qui tout excellent personnage qu'il étoit, avoit une extraction si pauvre et si basse, que jusques à cette heure elle est demeurée inconnue, quelque diligence qu'on ait apportée à la chercher? » Amelot de la Houssaye répète avec non moins de désespoir : « Son père était si peu de chose, que l'on n'a point encore pu savoir au vrai ce qu'il était. »

comme le fils d'un maréchal-ferrant (1). Bernard d'Ossat était si pauvre, qu'il laissa tout au plus, quand il mourut, de quoi se faire enterrer (2).

Bayle a prétendu que le fils du forgeron de Larroque-Magnoac « se trouva sans père, sans mère et sans bien, à l'âge de neuf ans. » Il y a là une grave erreur : Bertrande Conté, veuve de Bernard d'Ossat, vivait encore quand Arnaud avait atteint sa vingtième année; car, le 25 août 1567, il écrivait à M. de Sariac (des environs de Castelnau de Magnoac) (3), afin de le prévenir qu'il envoyait quatre écus à sa mère, espérant qu'elle pourrait, à l'aide de cette somme, faire sa provision de blé pour toute l'année, et, le 28 septembre 1568, il adressait directement à la pauvre femme une lettre (4) que j'aurai l'occasion de reproduire bientôt (*Appendice*, n° III).

L'abbé Monlezun raconte que les chanoines de Trie (5), « touchés de la profonde misère du jeune Arnaud, et charmés de son intelligence, l'admirent au nombre de leurs enfants de chœur, et se chargèrent de sa première éducation. » L'historien de la Gascogne ne nous dit pas d'où il a tiré cette particularité, qui n'est consignée dans aucun des imprimés ni des manuscrits que j'ai dû consulter, et qui probablement lui a été révélée par quelque tradition orale dont la valeur m'est fort suspecte. L'abbé Daignan du Sendat se contente de nous apprendre que d'Ossat fut placé par un gentilhomme du voisinage, nommé Thomas de Marca, auprès de son neveu

(1) Baluze l'avait entendu dire aux seigneurs de Castelnau-Magnoac et l'avait redit à Amelot de la Houssaye (p. 8). Voir encore l'article *Ossat* du *Dictionnaire critique*, article formé presque tout entier d'un mémoire fourni à Bayle par Baluze. Le P. Galluzzi n'a-t-il pas voulu faire une allusion, quand il a dit : « Nisi *fabrum* fuisse fortunæ suæ ? »

(2) C'est le P. Galluzzi qui a déclaré le premier qu'on a souvent entendu d'Ossat se glorifier de ce que son patrimoine avait été si petit, qu'à peine avait-il été suffisant pour solder les frais des funérailles de son père. Amelot de la Houssaye, Perrault, d'autres encore, ont exagéré la pauvreté de Bernard d'Ossat, en assurant qu'il ne laissa pas même de quoi payer son enterrement.

(3) Ms Daignan du Sendat, p. 1086.

(4) *Ibidem*.

(5) Chef-lieu de canton du département des Hautes-Pyrénées.

et pupille Jean de Marca, seigneur de Castelnau de Magnoac, descendant de Pierre de Marca et de Marguerite d'Andoins (1). Les deux enfants étudièrent ensemble, mais Arnaud ne tarda pas à dépasser de beaucoup son noble camarade. On les envoya tous les deux au collége d'Auch, et là, d'Ossat continua à travailler tant et si bien, qu'il put en peu de temps servir de précepteur à Jean de Marca. Fut-il alors, comme l'abbé Monlezun incline à le croire, agrégé parmi les professeurs du collége? Rien ne me semble l'indiquer. Prononça-t-il alors dans l'église métropolitaine, comme le même historien l'admettrait volontiers, cette oraison synodale qui fut applaudie de tous ses auditeurs (2)? C'est ce que je n'ose ni contester, ni soutenir.

Trois ans après avoir reçu la tonsure des mains de Dominique de Vigorre, vicaire-général de l'archevêque d'Auch, Arnaud d'Ossat fut chargé d'accompagner à Paris Jean de Marca qui devait, sous sa surveillance, y perfectionner son éducation. Les voyageurs arrivèrent dans la grande ville le vendredi 5 mai 1559 (3). D'Ossat paraît avoir emmené avec Jean de Marca un autre disciple, Jean de Pérez, fils d'un marchand de Lectoure (4). Enfin, un peu plus tard, un autre

(1) Voir à l'*Appendice*, sous le n° IV, une lettre inédite adressée à l'archevêque Pierre de Marca par Mme de La Marque (née Marguerite d'Espenan). Baluze a parlé de cette dame, qui connaissait sur le bout du doigt l'histoire de la famille de Marca (article *Ossat* du *Dictionnaire* de Bayle).

(2) Mention du succès obtenu par d'Ossat en plein synode dans la cathédrale d'Auch est faite sur un certificat de bonne vie et mœurs que l'abbé Daignan du Sendat déclare avoir eu en main (p 1087), et que le futur cardinal avait réclamé le 3 décembre 1578, à l'official d'Auch. L'abbé Daignan ajoute (p. 1088) que d'Ossat s'adressa, pour obtenir ce certificat, à un certain M. Lupaut, et qu'il lui recommanda de ne pas oublier d'y inscrire ces mots « *ex legitimo matrimonio natum.* » L'abbé Daignan (*ibidem*) analyse diverses lettres écrites de Rome par d'Ossat à son ami Lupaut (19 mai 1586, 29 décembre 1586, 4 mai 1587, etc.), toutes inédites et qu'il serait important de retrouver.

(3) Voir ci-après la lettre I, du 10 mai 1559, où d'Ossat donne à Thomas de Marca divers détails sur le voyage et sur l'arrivée.

(4) Dans le *Moréri* de 1759, on cite un traité, passé à Lectoure le 22 avril 1559, et tout entier écrit de la main de d'Ossat, par lequel il s'engage à conduire à la ville et université de Paris Jean de Pérez, « et là l'entretenir de bonne nourriture et doctrine pour le temps et espace de deux années... en bon père de famille... moyennant

neveu de Thomas de Marca lui fut également confié (1).

D'Ossat, alors âgé de vingt-deux ans, tout en s'occupant avec un zèle admirable des jeunes gens placés sous sa direction, était lui-même un étudiant. Il suivit surtout les leçons de Pierre Ramus, principal du collége de Presles depuis 1545, et professeur depuis 1551 d'éloquence et de philosophie au collége de France. D'Ossat devint bien vite l'élève le plus distingué et le plus aimé du célèbre humaniste ; en cette double qualité, ce fut lui qui défendit, un peu plus tard (1564), dans une excellente dissertation, son maître vénéré contre les virulentes attaques du médecin Jacques Charpentier (2).

Suivant Scévole de Sainte-Marthe, d'Ossat, sur ces entrefaites, enseigna publiquement à Paris la rhétorique et puis la phi-

la somme de cent dix livres pour chacune année, pour la nouriture et doctrine, sans en ce comprendre accoustremens, livres, ni aultre dépense qu'il conviendra faire oultre... »

(1) Voir ci-après la lettre II, du 27 décembre 1559, où d'Ossat promet à Thomas de Marca de fournir à ses neveux bonne doctrine et bon exemple, et la lettre VI, non datée, où il reparle d'eux, au moment de s'en séparer. Conférer l'article *Ossat* du *Dictionnaire* de Bayle. On y voit que d'Ossat garda auprès de lui ces jeunes gens jusqu'en mai 1562.

(2) *Expositio Arnaldi Ossati in disputationem Jacobi Carpentarii de Methodo* (Paris, André Wechel, in-4°. Seconde édition, 1589, Francfort, chez le même Wechel, in-8°). Charpentier répondit à d'Ossat (*Jacobi Carpentarii archiatri ad expositionem disputationis de methodo, etc.*, Paris, Buon, 1564, in-4°), mais ce fut, observe Amelot de la Houssaye (p. 10), « par injures, comme font ordinairement ceux qui n'ont rien de meilleur à dire. » Charpentier traita son jeune adversaire de *magistellus trium litterarum* (sot en trois lettres) ; il lui reprocha sa première condition de précepteur, et aussi quelque chose de plus qu'il indique vaguement, mystérieusement, avec une détestable perfidie. Baluze (cité par Amelot de la Houssaye, *ibidem*) repousse dédaigneusement ces viles insinuations : « Pour moi, » s'écrie-t-il, « je n'entends pas ce que Charpentier veut dire en parlant ainsi d'un homme très sage et très savant, de qui il n'a jamais (que je sache) couru aucun mauvais bruit. » L'abbé Daignan rappelle (p. 1086) que Charpentier avait, suivant la mode du temps, décoché contre d'Ossat, en s'adressant à Ramus, ce menaçant jeu de mots : « Tuum hodie bene firmum, bene *ossatum*, ni caves, discipulum *exossabo*, » et que Ramus avait riposté en disant à Charpentier que son couteau à dépecer était trop émoussé pour désosser un homme aussi semblable par sa solidité à l'acier bien trempé que d'Ossat. Le 26 août 1572, les couteaux mis par Charpentier aux mains des égorgeurs de Ramus ne coupèrent que trop ! D'Ossat lança une seconde brochure intitulée : *Arnaldi Ossati additio ad expositionem de methodo* (Paris, André Wechel, 8 feuillets in-4°). Sur cette polémique, je ne puis que renvoyer à la savante note de M. Léonce Couture (*Revue de Gascogne* de septembre 1871, p. 425).

losophie (1). Vers 1565, comme dans la lettre déjà citée, le futur cardinal l'annonçait à sa mère, il partit pour Bourges où, pendant un peu plus de deux ans, il étudia le droit. L'abbé Monlezun lui donne, durant tout ce temps-là, Cujas pour professeur (2); mais le grand jurisconsulte quitta Bourges en l'année 1566, appelé à l'Université de Turin par Marguerite de France, femme de Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, et au lieu de suivre ses leçons pendant deux ans, d'Ossat dut à peine les suivre pendant quelques mois.

A son retour de Bourges (août 1568), d'Ossat se fit recevoir avocat au parlement de Paris. Dès cette époque, comme Laurent Josse Leclerc l'a constaté (3), il possédait, quoique bien jeune encore, la réputation d'un savant mathématicien. S'il fallait en croire Teissier, d'Ossat n'aurait pas seulement été versé dans la connaissance de la philosophie, de la jurisprudence, de la littérature et des mathématiques (4), mais encore dans celle de la médecine (5). Je dois déclarer que ce dernier point, qui me paraissait très problématique (6), est devenu tout à fait inadmissible pour moi depuis le jour où,

(1) Amelot de la Houssaye a reproduit, à la suite de l'oraison funèbre déjà citée, les pages où l'auteur des *Eloges des hommes illustres* porte d'Ossat aux nues. En voici le début : « Je ne puis sans crime oublier Arnaud d'Ossat que l'on peut à bon droit nommer la fleur du sacré collége, l'œil de la France et l'astre de son siècle (t. v, seconde partie, p. 15-18). »

(2) « Il alla à Bourges entendre Cujas, et étudia deux ans le droit sous cet habile maître. »

(3) Dans ses notes sur le *Dictionnaire* de Bayle (édition de Trévoux, 1734). Voir aussi les *Remarques critiques* de Joly sur le même *Dictionnaire* (1748, in-folio). On y renvoie au *Decanatus* de Jean Dorat. M. Waddington a rappelé que d'Ossat et deux autres élèves de Ramus traduisirent en latin, sous sa direction, plusieurs mathématiciens grecs encore manuscrits (*Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*. 1855. In-8°, chap. vi).

(4) Sur la prodigieuse facilité d'apprendre qui caractérisait d'Ossat, on peut voir Galluzzi, de Thou, etc.

(5) *Les Eloges des hommes savants* (t. iv, p. 479). Si Teissier a témérairement attribué à d'Ossat « quelques traités de médecine, » Vigneul-Marville (*Mélanges d'histoire et de littérature*, t. ii, p. 17) est tombé dans un excès contraire, en disant : « Il est remarquable qu'encore que M. d'Ossat fût un très habile homme et écrivit parfaitement bien, il ne fit rien imprimer durant sa vie. »

(6) Voir, dans la *Revue de Gascogne* de mai 1871, p. 234, ma question sur les ouvrages du cardinal d'Ossat.

ayant réclamé ce que l'on appelle au palais un plus ample informé, la méprise de Teissier m'a été parfaitement expliquée (1).

Pendant que d'Ossat exerçait la profession d'avocat, il se lia avec Paul de Foix, conseiller-clerc au parlement de Paris, un des plus habiles diplomates du XVIe siècle (2). Paul de Foix, qui aimait par dessus tout la philosophie, ne pouvait pas ne pas beaucoup aimer un philosophe tel que d'Ossat. Il lui ouvrit à la fois son cœur et sa maison, et non content d'assurer à cet ami *le vivre et le couvert*, il lui procura une charge de conseiller au présidial de Melun.

Jacques Auguste de Thou, qui vint rejoindre Paul de Foix et d'Ossat à Gien, et qui, de là, les accompagna jusqu'à Rome, nous a fourni, dans le premier livre de ses *Mémoires* (à l'année 1573), de curieux détails sur la façon dont les deux philosophes charmaient les longues heures du voyage. Quand la petite caravane était en marche, les nouveaux *péripatéticiens* — (à eux appliqué le mot est deux fois vrai) (3) — s'occupaient exclusivement de Platon, d'Ossat mettant en pleine lumière les subtiles idées du fondateur de l'Académie, et Paul de Foix répétant ses doctes explications. Quand on descendait de cheval pour se mettre à table, tantôt Paul de Foix et d'Ossat développaient les sommaires de Cujas sur le

(1) Note déjà citée de M. Léonce Couture, p. 427.

(2) Voir dans le tome VIII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, p. 620, une étude complète de Secousse intitulée : *Mémoires historiques et critiques pour servir à l'histoire de messire Paul de Foix, conseiller d'Etat et archevêque de Toulouse*. Secousse a consulté tous les auteurs contemporains de Paul de Foix, mais il s'est surtout servi des *Mémoires* de J.-Aug. de Thou, et de l'*Oraison funèbre* prononcée par Antoine Muret. Je juge inutile de combattre, après lui, l'insoutenable sentiment de ceux qui ont attribué à d'Ossat les *Lettres* de Paul de Foix (mai 1581-novembre 1589) publiées, en 1628, par Auger de Mauléon (Paris, 1 vol. in-4°).

(3) De Thou nous apprend (*ibidem*) que d'Ossat, « qui était très judicieux, » avait embrassé la doctrine d'Aristote, malgré la censure de Ramus, et que Paul de Foix s'était singulièrement attaché à cette même doctrine. Il ajoute que ce dernier était si entêté de la philosophie du Stagirite, que, passant à Ferrare, il refusa de voir François Patrizzi (*Patricius*), parce que ce savant homme enseignait une doctrine toute différente du péripatétisme.

Digeste (1), tantôt ils dissertaient sur les commentaires d'Alexandre Piccolomini touchant les secrets de la physique. Arrivés à Rome (1574), les deux amis continuèrent leurs conférences, et de Thou nous montre d'Ossat lisant à haute voix, pendant les terribles chaleurs des après-midi de la ville éternelle, le traité de la Sphère d'Alexandre Piccolomini (2), que Paul de Foix et l'intrépide lecteur expliquaient ensuite alternativement.

Chacun sait qu'en 1580, d'Ossat revint à Rome, comme secrétaire de Paul de Foix nommé ambassadeur du roi de France auprès de Grégoire XIII; qu'en 1584, après la mort de Paul de Foix, il entra avec le même titre dans la maison du cardinal Louis d'Este, archevêque d'Auch, protecteur des affaires de France; que Louis d'Este étant décédé à la fin du mois de décembre 1586 (3), et ayant été remplacé dans la charge de protecteur des affaires de France par le cardinal de Joyeuse (16 février 1587), d'Ossat remplit auprès de ce prélat les mêmes fonctions qu'auprès de son prédécesseur; qu'ayant, après les plus persévérants et les plus habiles efforts, obtenu de Sixte-Quint l'absolution d'Henri IV, il fut nommé par ce roi évêque de Rennes en 1596, conseiller d'Etat en 1597, vice-

(1) Paul de Foix honorait Cujas par dessus tous les interprètes du droit. De son côté, Cujas, lui dédiant ses *Paratitles*, le combla de magnifiques éloges, le proclamant le protecteur des savants, vantant sa vertu, et saluant en lui un incomparable jurisconsulte.

(2) Sur cet archevêque de Sienne et sur ses ouvrages, voir les diverses citations réunies par Teissier dans le tome III des *Eloges des hommes savants* (p. 158-160); citations que compléteront (pour s'en tenir à des livres français) les notices de Thevet, de Niceron et de Ginguené.

(3) Amelot de La Houssaye a reproduit, dans une note de la page 31 du tome second des *Lettres du cardinal d'Ossat*, un fragment d'une lettre du marquis de Pisany, ambassadeur de France à Rome, écrite à Henri III, le 31 décembre 1586, au sujet de la mort de Louis d'Este, « le plus grand et fidèle parent et serviteur que V. M. eût au monde. » De ces lignes du père de Madame de Rambouillet sur le petit-fils de Louis XII, il faut rapprocher les lignes si flatteuses que lui consacre de Thou, qui, dans le livre LXXXIV de son histoire, l'appelle les *délices du genre humain*, le *trésor des pauvres*, la *splendeur du sacré collége*, l'*ornement de la cour de Rome*. N'oublions pas de dire que, digne fils de cette reine de France qui aima tant les gens de lettres, Louis d'Este fut le zélé protecteur de plusieurs savants, et qu'il donna, par son testament, à d'Ossat une somme de douze mille livres.

ambassadeur, en l'absence du duc de Luxembourg, en 1598, évêque de Bayeux en 1600; que Clément VIII l'éleva au cardinalat, le 3 mars 1599; qu'enfin il mourut, après une courte maladie, le 13 mars 1604, laissant en Italie comme en France la réputation d'un parfait diplomate et, en même temps, chose bien rare! — celle d'un véritable honnête homme (1).

Le recueil d'Amelot de la Houssaye, très riche en ce qui regarde les lettres politiques du cardinal d'Ossat (2), ne renferme qu'une seule de ses lettres intimes, celle qu'il écrivit, d'Aurillac, le 20 avril 1577, ne portant encore que le titre d'avocat au parlement de Paris, à son ami Jean de la Barrière, le réformateur de l'ordre des Feuillants (3). On n'a retrouvé, jusqu'à ce jour, sans reparler des lettres à M. Lupaut, indiquées par l'abbé Daignan du Sendat, ni les lettres au lectourois Jean de Pérez, analysées dans le *Moréri* de 1759, et qui étaient alors, avec quelques autres lettres originales du cardinal, entre les mains de l'abbé Goujet; ni la lettre écrite de Rome, en 1586, au jurisconsulte François Roaldès, l'auteur du *Discours des choses mémorables de la ville de Cahors* (4);

(1) Parmi les nombreux éloges donnés à d'Ossat, à l'occasion de sa mort, je n'en citerai qu'un, que je tire du *Journal de Pierre de l'Estoile* (*Collection Michaud et Poujoulat*: « Le samedy 3 de ce mois (avril) furent apportées nouvelles de la mort du cardinal d'Ossat, à Rome, regretté de tous les gens de bien, pour avoir toujours été bon serviteur du roy et vrai François; au surplus homme docte, grand politique, et le meilleur des cardinaux de Rome. »

(2) Voir pourtant (*Polybiblion* de mai 1868, p. 243 et 244) une liste, due à M. Etienne Charavay, de huit lettres autographes de d'Ossat, toutes politiques, qui ont passé dans les ventes en ces dernières années, et qui manquent aux cinq volumes de 1708. Amelot de la Houssaye déplore (p. 13) que quantité de lettres de d'Ossat à Henri III aient été perdues « par la négligence de ceux qui en ont eu la garde. »

(3) En tête du recueil d'Amelot de la Houssaye (p. 74-94). Jean de la Barrière avait été, à Paris, le condisciple de d'Ossat. Sur ce saint personnage (né dans le Quercy, à Saint-Céré, en 1544, mort à Rome, entre les bras de d'Ossat, le 25 avril 1600), je citerai deux manuscrits de la Bibliothèque nationale : *La Vie de Jean de la Barrière, dédiée au duc de Toscane* (Fonds français, n° 11564) et : *Mémoires pour servir à la vie du vénérable dom Jean de Saint-Benoît, dit de la Barrière* (*ibidem*, n° 11565).

(4) Voir l'article *Roaldès*, dans le *Moréri* de 1759. Scaliger, Scévole de Sainte-Marthe et de Thou ont, comme à l'envi, célébré le mérite de Roaldès. Cujas disait

ni, ce qui serait bien plus précieux encore, les lettres adressées à Michel de Montaigne, ces lettres dont Mlle de Gournay signalait ainsi la perte dans la *préface* de son édition des *Essais* de 1595 : « Il n'a point tenu à la diligente recherche de Mme de Montaigne qu'elle n'ait trouvé les lettres du sieur d'Ossat parmy les papiers du défunct quand elle m'envoya ses derniers escripts pour les mettre au jour (1). »

La plupart des lettres qui vont suivre appartiennent à la classe des lettres intimes, et j'avoue que j'ai beaucoup mieux aimé avoir à recueillir celles-là que les autres. Quelque admirable que soit dans le cardinal d'Ossat l'écrivain politique (2), nous possédons de lui tant de pages qui roulent

de lui que c'était, en quelque sorte, un vivant magasin des plus rares et des plus curieuses antiquités. L'opuscule presque introuvable de Roaldès sur Cahors n'est pas mentionné dans le *Manuel du libraire*. Je me souviens d'avoir lu à la Bibliothèque nationale (collection Du Puy, no 700, fo 531) une lettre inédite de Roaldès à Pithou, que je recommande à celui qui voudrait s'occuper d'un homme qui a été oublié aussi bien dans la *Nouvelle biographie générale* que dans la *Biographie universelle*.

(1) Ce qui serait plus regrettable encore, ce serait la disparition des *Mémoires historiques* qui, s'il fallait en croire Gui Patin, auraient été rédigés par d'Ossat (édition Réveillé-Parise, t. II, p. 330), mais on sait combien Patin bavarde à tort et à travers.

(2) Peu d'hommes ont possédé à un plus haut degré que d'Ossat ces deux qualités souveraines qui étaient autrefois des qualités essentiellement françaises, la clarté et le bon sens. De la première à la dernière ligne, toute sa correspondance est marquée de ce double sceau. Nul n'ignore combien les étrangers ont vanté la supériorité de la langue politique employée par d'Ossat. (Voir, notamment, l'*Ambassadeur et ses fonctions*, de Wicquefort, et les *Lettres* de lord Chesterfield à son fils.) En France, les lettres de d'Ossat ont obtenu les suffrages des juges les plus difficiles. Comme Gui Patin (édition Réveillé-Parise, t. I, p. 303), chacun les trouve « belles, » depuis Gabriel Naudé (*Bibliographia politica*, 1633), jusqu'à M. Désiré Nisard (*Histoire de la littérature française*, troisième édition, t. I, p. 414) (*) et M. Auguste Poirson (*Histoire du règne de Henri IV*, troisième édition, t. IV, p. 268). Négligeant les appréciations bien connues de Perrault, de Vigneul-Marville, etc., je citerai une appréciation qui, au contraire, me semble peu connue. Le comte d'Avaux (*Lettres à Voiture*, publiées par M. Amédée Roux, 1858) écrivait de Munster, le 6 décembre 1646 (p. 22) : « Quand il faudra venir sur le sérieux, ne mettez plus Passerat au-dessus de Balde, en matière de poésie, ni les dépêches du cardinal du Perron au-dessus de

(*) Dans son cours inédit d'histoire de l'éloquence française à la Faculté des Lettres de Paris, M. Nisard s'est fort étendu sur d'Ossat, sur son « esprit pénétrant, simple et droit, » sur son « style abondant et ferme, » etc. — Déjà, M. Saint-Marc Girardin avait mis d'Ossat au nombre des formateurs de la prose française (*Tableau de la littérature française au XVIe siècle*, 1828) : « D'Ossat explique des négociations minutieuses et compliquées, et cependant il est toujours net et précis. Cette précision de style est la plus sûre marque d'une langue qui commence à se fixer. »

sur les affaires publiques et si peu de pages relatives aux choses privées, que personne, je l'espère, ne me blâmera d'avoir, en cette occasion, préféré des épîtres familières à de nouvelles dépêches diplomatiques. Il y a, du reste, un peu de tout dans les lettres inédites que l'on va lire, des renseignements autobiographiques, des nouvelles du jour, des observations littéraires, des effusions de reconnaissance et d'amitié, etc. Après avoir parcouru cette trop courte correspondance, on connaîtra un peu mieux le cardinal d'Ossat et on l'aimera davantage.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

celles du cardinal d'Ossat, en matière d'affaires. Je ne vous saurois pardonner un si grand méconte, spécialement en ce qui touche mon métier, et je vous promets que pour bien conduire une négociation, et pour bien écrire, ce dernier est, sans comparaison, plus fort, et sur la manière duquel j'aymerois mieux me former, que sur celuy que vous me proposez pour exemple. » Rappelons ici que Guez de Balzac, cherchant les meilleurs esprits de la Gascogne, a nommé (Lettre 61 du livre IX, datée de 1638, p. 462 du t. I des *OEuvres complètes* de 1665) le cardinal d'Ossat à côté de Pibrac et de Montaigne; que Silhon (*Le Ministre d'Estat*, édition de 1661, t. I, p. 16), parlant des hommes que prépare l'étude et que guide la philosophie, a rapproché d'Ossat de Jean de Monluc, évêque de Valence, et de Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, affirmant que tous les trois furent « presque aussitost consommés dans les affaires, que connus dans le conseil; » enfin que la Bruyère a mis d'Ossat en une plus illustre compagnie encore, quand il a dit (*Des Jugements*, p. 84 du tome II de l'édition de M. Servois) : « Ossat, Ximenès, Richelieu étaient savants; étaient-ils habiles? Ont-ils passé pour de bons ministres? »

EN L'ARRIVÉE DE MONSEIGNEUR PIERRE-HENRI GÉRAULT DE LANGALERIE, ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Lorsque Monseigneur de Langalerie faisait sa première entrée dans sa ville archiépiscopale, notre livraison de novembre était déjà complètement imprimée. Celle de décembre, absorbée par l'arriéré de nos travaux annuels, n'a pu réserver une place convenable à cet événement de notre histoire diocésaine. Mais il était de notre devoir de le consigner au début d'un volume nouveau de ce recueil, placé désormais sous l'auguste protection du bienveillant prélat.

A vrai dire, le lien étroit qui nous attache à lui nous rend difficile notre rôle de chroniqueur. Nous ne voulons pas insérer un éloge de Monseigneur de Langalerie dans une publication qui paraît sous ses auspices. D'ailleurs, nous pouvons dire, sans encourir soupçon de flatterie, que tout éloge est inutile, en présence des regrets profonds du diocèse de Belley, privé d'un tel pasteur, et de l'enthousiasme excité dans le diocèse d'Auch par sa venue et par ses premières paroles. Ce n'est pas seulement la ville métropolitaine qui a reçu ses bénédictions. Sans parler d'une foule de localités moins importantes, déjà Lectoure, Condom, Eauze, Vic-Fezensac, Fleurance l'ont accueilli avec d'unanimes démonstrations de respect et d'amour, et en ce moment même Mirande vient de lui faire une réception non moins brillante.

Le détail des principales de ces fêtes a été ou sera livré à la publicité. Il nous semble suffisant d'en avertir nos lecteurs,

sans y consacrer, dans nos livraisons si courtes, une place que les souvenirs du passé réclament presque tout entière. Mais ces derniers ne peuvent-ils pas se rejoindre et s'allier au présent, pour l'éclairer à leur manière? Il nous l'a semblé. Nous nous sommes souvenus d'ailleurs d'un usage à peu près général en Italie et qui paraît bon à imiter. L'installation d'un évêque y est presque toujours l'occasion de publications de circonstance consacrées à quelqu'un de ses prédécesseurs, à quelque souvenir historique, à quelque monument de son diocèse.

L'arrivée de Monseigneur nous a naturellement rappelé les procès-verbaux de l'entrée de plusieurs de nos anciens archevêques, conservés dans les archives municipales d'Auch. Il y en a quatre, presque également curieux et entre lesquels nous avons longtemps hésité. Nous choisissons aujourd'hui le plus ancien. C'est la relation de l'entrée solennelle à Auch du cardinal François de Clermont-Lodève, l'un de nos plus illustres prélats, à qui nous devons le chœur et les vitraux de notre cathédrale.

Cette pièce, vrai modèle de narration nette et précise, a été rédigée par le premier consul d'alors, maître Vital de Bordali. Elle est, pour la plus grande partie, en gascon; et quelle que fût déjà la décadence de notre idiome provincial en 1507, ce morceau est curieux au point de vue philologique; aussi avons-nous mis la plus scrupuleuse exactitude à la transcription de chaque mot patois. Du reste, il y a dans les discours de nos consuls et dans le récit même un caractère à la fois grave et naïf qu'aucun autre langage ne rendrait aussi bien.

C'est de plus une page d'histoire vraiment intéressante. L'abbé Daignan du Sendat, en la résumant avec beaucoup trop de sécheresse dans ses *Mémoires* manuscrits *pour l'histoire du diocèse d'Auch,* l'avait déclarée capable « d'ennuyer » ses lecteurs par sa prolixité. Mieux inspiré, M. l'abbé Monlezun en a donné une analyse plus exacte, qui constitue un

des meilleurs passages du cinquième volume de l'*Histoire de la Gascogne*. Mais la rapidité de son travail lui a fait commettre des erreurs assez nombreuses, et il a négligé certains détails; il ne dit rien par exemple du discours de Mgr de Clermont à son chapitre, où se peignent si vivement la joie du cardinal échappé aux dangers les plus pressants, et sa reconnaissance pour le vote capitulaire qui l'appelait parmi nous : car on était encore sous le régime de l'élection, que le concordat entre François Ier et Léon X allait abolir.

J'avais été tenté d'abord d'accompagner ce texte d'une traduction. J'y ai renoncé. Avec le secours de quelques notes sur les mots un peu difficiles, tout gascon peut suivre aisément la rédaction originale, et je supplie mes lecteurs de se procurer ce plaisir. Le langage n'est pas si éloigné du patois actuel que l'orthographe le fait croire (1). N'oubliez pas de prononcer *au* = *aou*, *eu* = *éou*, *iu* = *iou*, *lh* = *ll* mouillés, *nh* = *gn*, *x* = *ch*. En donnant de plus à presque tous les *o* le son de *ou*, au *v* celui du *b*, à l'*f* celui de l'*h*, à l'*a* final non accentué un son voisin de *o*, vous ne trouverez plus presque rien d'étrange dans ce patois d'apparence si archaïque.

L. C.

Centrada de mossen Frances de Clarmont, cardinal et arcevesque d'Aux, estan cossos los honorables homes meste Vidau de Bordali, bachaler, Anthoni Faur, Ramon Gardes, meste Johan de Franco, Vidau deus Vinhaus, Ramon de Romas, Pierre Bailac et Domenge deu Gendre, qui paulo ante decessit (2).

[Archives municipales d'Auch, AA1, Livre vert, ff. lxv-lxvii.]

L'an mil cinq centz et vij^e, et lo dissapte xvj^e jour de octobre, lo tresreverend senhor mossen Frances de Clarmont, cardinal et arcevesque d'Aux, fasen sa novela entrada en la ciutat d'Aux, partic de

(1) Les philologues me pardonneront d'avoir introduit çà et là quelques accents aigus et graves, pour la facilité des profanes. Du reste, ma transcription est, comme je l'ai dit, minutieusement fidèle (je parle du patois, non du latin), respectant même les nombreuses variations orthographiques du bon Bordali. Je préviens seulement que le *b* et le *v*, qui se confondaient assurément dans sa prononciation, ne se distinguent pas toujours avec certitude dans son écriture.

(2) Le mélange du latin au langage vulgaire, si fréquent dans les écrits de l'époque, se retrouvera, avec un caractère assez piquant, surtout dans la dernière page de cette

son castèt de Maseras et s'en anèc lo vespre ab gran companhia dormy a Pavia. Et l'endoman, dimenge matin, Sancto-Andrea, prumè president de Tholosa ; mons^r de Comenge, mons^r d'Ayra, mons^r de Vabres, mons^r de Lombès, avesques ; lo viccari de mons^r de Laytora, partin d'Aux enta las seys horas de matin et s'en anèn audit Pavia au dabant deudit senhor ab gran companhia. Après, partin d'Aux losditz mestre Vidau de Bordali, Anthony Faur, Ramon Gardes, meste Johan de Franco, Vidau deus Vinhaus, Ramon de Romas et Pierres de Baylac, cossos de la ciutat d'Aux, a chibal, ab las pelhas et ab los capetz cossolaus (1), ab las trompetas et officiers dabant, et après etz veucoptz (2) de habitans d'Aux a chibal. Et s'en anèn a l'arculhida et au dabant deudit mons^r lo cardinal et arcevesque d'Aux. Et lo encontrèn, ab tota la dita companhia, auprès et dessa los lymitis de Pavia, en lo feyt (3) d'Aux. Et aqui lo fen la reverencia, en lo disen per la voca deudit de Bordali :

« Monsr, Dius vos donc bon jorn, et be siatz vengut ab tota la companhia (4) ! La ciutat d'Aux et los habitans se recomandan treshumblament a la vostra bona gratia et son totz a vostre servici et comandamen ; et an gran plazé de vostra benguda, en pregan Diu que longamen demoretz et siatz nostre prelat et senho. ».

Monsr respondoc : « Messenhos, vos mercii de la honor que vos me fetz, vos offerin de vos fer tot lo plazé et servici que jo poyrè (5). »

Et los susditz cossos lo remercièn treshumblament en dizen : « Monsr, quand seram [a] Aux, se vos platz, parlaram plus amplament deus affers de vostra ciutat et habitans, » — et virèn brida ab losditz habitans, et se botèn et camynèn dabant la crox et dabant los scudès (6) deudit mons^r l'arcevesque, ab los officiers deusditz cossos et los autres habitans d'Aux dabant losditz cossos.

relation. Dominique du Gendre était mort avant la cérémonie décrite par Bordali, de sorte que les consuls n'étaient qu'au nombre de sept, à quoi l'historien de la Gascogne (t. v, p. 131) n'a pas fait attention.

(1) Avec les robes et les chapeaux consulaires. *Pelha*, robe, mot propre en ce sens au gascon.

(2) Lisez *heucop*, beaucoup.

(3) *Feyt*, et depuis *heyt*, territoire, juridiction.

(4) Soyez le bienvenu avec toute la compagnie ! — M. Monlezun (*loc. cit.*) a mal lu et mal traduit.

(5) L'historien de la Gascogne a cru reconnaître que le cardinal de Clermont était peu familier avec notre idiome. Mais, de fait, son langage est aussi pur que celui de Bordali.

(6) Ecuyers.

Et tantost après vengoc mons^r de Montaud bien en punt, accompanhat de beucop de sos gentius homes bien montatz et acotratz. Et fec la reverencia audit monsur d'Aux, lo dizén : « Monsr, jo sonc assi per far mon degut a vostra entrada, et per vos vota en possession ainsi que es acostumat. » Monsr lo remercièc. Monsr de Montaud lo dichoc que ed se votaba dabant per se apresta. Et bira (*sic*, *l.* birèc) brida et s'en retornèc ab sos gentius homes bien prestamens, et s'en anèc debara a la hostalaria au cap deu pont de Sent-Orens (1). Et aqui lodit mons^r de Montaud et totz sos gentius homes prengon sengles bastos blancz (2) et s'en anèn a la porta de la Trilha (3) per demora lodit mons^r d'Aux.

Et après vengon losditz cossos capbat la cotura d'Agen (4) a ladita hostalaria deu cap deu Pont ; et lodit mons^r l'arcevesque après ab son trahin (5), et bela et granda et puchanta companhia, ab lo capayron (6) et habilhament de cardinal. Et aqui debarèc, et aqui prengoc autre habilhament. Puys après, montèc a chibal (7). Et los cossos tirèn dabant coma dessus, et s'en bengon (?) a la porta de la Trilha, et aqui trobèn la procession de Sent-Orens ab las Reliquias de Sent-Orens que demoraban au costat deu camyn enter los dictz baratz defora la villa et lasditas Reliquias sur una taula. Et aussi aqui medis rencontrèn la procession de Sancta Maria d'Aux. Et aqui lodit mons^r l'arcevesque adorèc lasditas Reliquias.

Et aquo feyt, la gent de gleyza et procession se vota (*sic*, *l.* votèc) dabant ab las ditas Reliquias ; los cossos après, et los scudès de mons^r après, la crox de mons^r et la massa ab lo thesaurè de mons^r après. Et s'en entrèn dedens la villa a la dita porta de la Trilha.

Et aqui rencontrèn mons^r de Montaud au pè de la porta, a man esquerra qui entra dedens la villa (8), ab sos gentius homes de sa et

(1) L'hôtellerie était située sur la rive droite du Gers, et le pont de bois voisin était plus en aval que le pont de pierre actuel de la Treille.

(2) *Singuli baculos*, chacun un bâton blanc.

(3) La porte de la Treille, ainsi nommée parce qu'elle était voisine du bac à *trilha* (traille), qui servit longtemps à traverser le Gers à cet endroit.

(4) *Cotura* (en latin *cultura*), la couture, nom qui est resté jusqu'à nos jours aux anciennes terres du monastère de Saint-Orens, situées sur la rive droite du Gers, et qui atteignaient la route d'Agen à Auch.

(5) *Trahin*, train.

(6) Le chapeau de cardinal.

(7) Sur une mule, comme on le verra plus bas ; c'était d'ailleurs l'usage établi. M. Monlezun s'est trompé en parlant d'une « haquenée. »

(8) *A man esquerra...*, à gauche en entrant dans la ville.

dela et cascun avè ung baston blanc en la man. Et quand mons^r d'Aux foc sur la porta, mons^r de Montaud lo fec la reverencia, et lo retengoc per la brida de sa mula, et lo menèc capsus la villa ab sos gentius homes, tien (1) la man a la brida de ladita mula, anan ed et sos gentius homes appè dequi adabant la gleyza de Sancta Maria.

Et aqui lodit mons^r l'arcevesque debarèc de sa mula. Et aqui leyssèc lo abilhament de cardinal et prengoc l'abilhament de arcevesque. Et aqui trobèn lo noble mossen Johan de Forcés (2), canonge et scindic deu capito de Sancta-Maria, dabant ladita porta, et d'autres canonges; una taula dabant ladita porta ab ung missau et la crox dessus et las Reliquias. Loquau mons^r de Forcés, coma scindic, [fec) la reverencia et parlèc dam lodit mons^r arcevesque, dizén :

« Reverendissime in Christo pater, metuendissime, illustrissime princeps Ecclesiæ, sponsa tua, matrix ecclesia auxitana, cetusque cleri et Universitas popularis hujus præsentis civitatis atque totius diocesis (*sic*) lætatur et gratulatur tuo novo adventu. Sed quæ in laudem, honorem decorumque atque magnificentiam prosapiæ gene[a]logiæ atque personæ tuæ dici possent dies non sufficeret. Verumtamen unum potissimum scio et video, quia inter fratres cardinales collaterales Vicarii Jesu Christi, assumi et adscribi meruisti. O quam grandis est Tibi (?) tuisque benevolis materia lætandi ! Igitur refferamus summo Largitori laudes et gratias de tantæ dignitatis tuæ assumptione.

» *Monsr*, quilibet archiepiscopus in suo novo ingressu et in adeptione possessionis præsentis ecclesiæ, tenetur, ut moris est, jurare constitutiones, statuta et privilegia. Eapropter ego, scindicus venerabilis capituli, scindicarioque nomine, Supplico et requiro Reverendissimam Paternitatem dominationemque tuam, quatenus constitutiones, statuta et privilegia præsentis ecclesiæ jurare et observare, et quæ per procuratores tuos gesta atque jurata fuerunt illa probare et confirmare dignetur, ut pax, tranquillitas et unitas inter te et ecclesiam tuam sponsam subditosque tuos perpetuo perma[ne]re possit. Vale, ac bene veneris, Reverendissime in Christo pater, lætus, sanus atque longævus, in Eo qui orbem polumque et sidera regit. »

Et après aquo, lodit mons^r l'arcevesque responoc audit mons^r de Forcés sub his verbis :

(1) *Tien*, tenant.

(2) Il appartenait à une famille importante du diocèse et possédait de grands biens, comme le prouvent les fondations qu'il fit à Sainte-Marie, à Sos, à Gabarret, à Cazaubon, etc., et dont on trouve le détail dans un cartulaire spécial, le livre de *Forcesio*, conservé aujourd'hui aux archives départementales du Gers (G19).

« Accepi, venerande frater, quæ fraternitas vestra, tam proprio quam venerabilium fratrum nomine, in medium proposuit : imprimisque quod et ipse totusque auxitanus clerus lætantur et nobiscum congratulantur de novo ac jocundo adventu ac sponsa. Et profecto nobiscum congratulandum est qui post tot varios casus, postque tot rerum discrimina hoc loco appulerim ; hoc inquam loco ubi *inveni quem diligit anima mea* (1) ; in loco cujus emissione paradisus malorum puniceorum cum pomorum fructibus ; in loco denique, ut cum (*sic*) dixerim Psalmista : *Dominus regit me et nihil mihi deerit* ; *in loco pascuæ ibi* piissimus Deus *me collocavit* (2). — Addidit insuper fraternitas vestra non sufficere diem ad enarrandas laudes nostras generisque mei. Non sum profecto qui soleam vanas suscipere laudes. Verum non parvifacio quod talem de me receperis spem. Enitar pro viribus, quantum mihi vita comes fuerit, ut fidem quam de me suscepistis usquam (*sic*, *l.* nunquam) vos fefellisse putetis. Ad quas laudes dicendas nec diem dicam oportere : instans profecto superque sufficeret. Meum esset et dies et horas exposcere ad referendas gratias de tot ac tantis cumulatis beneficiis. Fuit namque in primis benivola illa postulatio quod me invisum, incognitum nullis meis exigentibus meritis sic unice elegeritis. Secuta est illius postulationis laboriosa præsentatio quod usque ad apostolorum limina non minores vestris (3) designastis. Inde filialis obedientia tua (*sic*, *l.* quam) semper et erga me vicariosque meos demonstrastis. Ob quæ omnia unum rogo scitote, quod potius *Ararim Parthus bibet et Germania Tigrim* (4) quam tantorum beneficiorum ingratus reperiar. — Quod autem ad privilegia attinet, *non veni legem solvere* (5), non veni ut sponsæ meæ aliquid detraham. Omnia et singula privilegia, statuta, indulta apostolica, non solum eá jurare et observare intendo ; verum, quantum facultas et necessitas ipsa sese offer[e]t, et ampliare, et quod amplientur, curabo.

» Messieurs, Dieu me doint la puissance de vous pouvoir rendre tant de biens et honneurs que vous me faictes ! »

Et his peractis, dictus dominus archiepiscopus adoravit dictas Reliquias et juravit genibus flexis, super sancta quatuor Dei evangelia ibidem aperta, tenere et servare statuta dicti capituli et illis non con-

(1) Cant. III, 4.
(2) Psalm. XXII, 2.
(3) Il manque sans doute quelques mots, nécessaires au sens.
(4) VIRGIL. Bucol., Ecl. I, v. 63.
(5) Matth. V, 17.

travenire. Et deinde sublata dicta tabula, dictus dominus archiepiscopus intravit ecclesiam, choro decantante *Te Deum laudamus;* et ascendit usque ad altare majus dictæ ecclesiæ; et ibi osculatus fuit dictum altare. Et deinde incepit missam usque ad *Confiteor* inclusive; et postea reversus fuit ad chorum in sedem suam, et dominus episcopus Vericen (1) continuavit dictam missam. Et finita missa, dictus dominus archiepiscopus dedit benedictionem.

Et his peractis, dictus dominus archiepiscopus, cum prædictorum societate, accessit ad domum suam; et ibi cum fuit, intravit a la Recrampa (2) per se deshabilha. Et quand foc deshabilhat, losditz cossos entrèn dedens ladita crampa, et lo fen la reverencia osculando manum. Post quæ dicti consules, organo de Bordali, dixerunt dicto domino : « Monsr tres reverendissim, la ciutat d'Aux et los habitans se recomandan tot jour plus a la vostra bona gratia, et nos trameten devers vostra senhoria et revendissima paternitat per vous presentar los cos et los biens de la ciutat, losquaus son a vostre servicy et comandamen; vous pregan et supplican que vous plassia de prene per agradable ung petit present que la villa vous ha feyt et vous dona de tresbon cor et liberalament. D'autra part, Monsr, vous placia aber per recomandada la villa et los habitans en vostra bona gracia et reverendissima paternitat; et se la villa ny los habitans vous poden en ren servy, placia vous de nous manda vostre volé et nous l'acompliram de bon cor. »

Atque dictus dominus benigne respondit en remercian la villa et los habitans et losditz cossos, los offerin que se ed los podossa fer plazé ne servicy que ed ha fera tresvolentés. De que los ditz cossos lo remercièn treshumblament.

Et cum essent fere duodecim horæ, redierunt au gran tinel (3). Et ibidem dictus dominus archiepiscopus intravit primam mensam et se posuit in medio, et lo president auprès de luy ad sinistram, mons^r d'Ayra ad dextram; alii episcopi in alio latere ante dominum. Et mons^r de Montaud fec lo mestre d'ostau, entroque mons^r lo mandèc que se anessa cese. Et se segoc in eadem mensa in capite ad dextram. In alia mensa sederunt canonici Beatæ Mariæ cum pluribus

(1) *Sic;* mais il faut lire *Vabren.*, l'évêque de Vabres.

(2) *Recrampa*, sans doute arrière-chambre.

(3) Le grand *tinel*, la grande salle à manger, alors de construction assez récente. — M. Monlezun a cru que, comme il était midi, les consuls se retirèrent. Il est vrai qu'à l'alinéa suivant il nous les montre à table à l'archevêché.

aliis gentibus ecclesiæ. Consules vero Auxis habuerunt suam propriam mensam et fuerunt in capite mensæ cum consulibus Vici et de Barrano et pranderunt epulenter(?) (1) la chantraria de Monsr que desia merbilhas.

Et après disna, accesserunt ad ecclesiam, ubi dominus episcopus condomiensis, videlicet dominus Johannes Marre, oriundus Simorræ, octuagenarius, totus tremulus et senex confractus, fecit sermonem exhortando quod rogaretur pro pace habenda inter papam et regem, intento eminenti periculo et conflictu in Aquitania contra Yspanos et Anglicos. In quo sermone præsens fui cum meis sociis. — Bordali.

BIBLIOGRAPHIE.

Un grand homme oublié : le président de Ranconnet, par Philippe Tamizey de Larroque. 20 p. gr. in-8°. Paris, V. Palmé.

Relation inédite de l'arrestation des princes (18 janvier 1650), écrite par le comte de Cominges et publiée avec notes et appendice par Ph. Tamizey de Larroque. 24 p. gr. in-8°. *Ibid.*

Dans la *Revue des questions historiques,* qui s'est assuré dès l'origine la collaboration de M. Tamizey de Larroque, notre correspondant laisse volontiers à d'autres le mérite et le souci des critiques générales et des mémoires détaillés sur les grands faits de l'histoire; et sous ce rapport ce savant et utile recueil a fait ses preuves et s'est assuré un succès remarquable. Ce que M. Tamizey de Larroque s'y réserve d'ordinaire, ce sont les papiers inédits, les communications érudites, la réunion complète des textes qui vident une question de détail, parfois de mince apparence, mais toujours utile à l'établisse-d'un ensemble. Il n'est à peu près aucune livraison de l'excellente revue qui ne renferme quelque recherche de notre curieux fouilleur, vraie friandise pour les amateurs d'érudition. Mais il faut distinguer surtout, pour l'intérêt du sujet comme pour l'abondance des renseignements, les deux études qu'il a publiées dans les derniers cahiers du savant recueil et dont j'ai sous les yeux le tirage à part.

Un grand homme oublié! bien oublié certes, car à peine son nom est-il connu d'autres gens que des érudits de profession. Grand

(1) Il manque sans doute un ou deux mots : [en écoutant] la chantrerie de monseigneur, qui disait merveilles !

homme pourtant, à telles enseignes que François Pithou, un juge digne de quelque attention, le rangeait parmi les quatre plus grands de son siècle (les trois autres étaient Cujas, Scaliger et Turnèbe). Et il s'agit de ce XVIe siècle où éclatèrent dans toutes les branches du savoir de si brillants génies ! Tout s'explique cependant : Aimar de Ranconnet n'a pas consacré sa mémoire par une œuvre personnelle, passe-port nécessaire pour entrer de plein droit dans la postérité. Il paraît bien qu'il a eu part à la rédaction de quelques ouvrages importants, le *Dictionnaire poétique* de Charles-Estienne, les *Formules* de Brisson ; mais c'est matière à questionner et à douter, et après tout ces œuvres ne portant pas son nom ne pouvaient le sauver de l'oubli.

Il n'en est pas moins intéressant de rétablir, d'après les autorités les plus sûres appelées de toutes parts, la biographie de ce grand ouvrier de la renaissance ; de relever dans la prose et les vers de ses contemporains les textes français, latins et même grecs qui nous rendent les principaux traits de la vie du magistrat, du littérateur, de l'homme. C'est une heure passée en savante et glorieuse compagnie, et je ne connais guère de plaisir plus vif et plus doux. On est prévenu qu'une foule d'erreurs ou d'assertions douteuses, monnaie qui semble avoir cours forcé parmi les faiseurs de dictionnaires, sont repoussées d'ici avec une rigueur absolue. Aimar de Ranconnet est né à Bordeaux, et non à Périgueux. L'année de sa naissance ne peut être fixée avec certitude : « on a tour à tour indiqué, un peu au hasard, les trois années 1497, 1498, 1499. » Il fut, dès 1539, conseiller au grand conseil de Bordeaux, mais non au parlement de cette ville, comme l'ont dit, après l'historien de Thou, la plupart des biographes. Dix ans après il devint conseiller et président d'une chambre d'enquête au parlement de Paris.

Mais sa mort surtout (1559) est entourée d'obscurs et sinistres mystères. La cause de son emprisonnement à la Bastille a été mal indiquée ; on a cru que le docte président avait été victime de quelques paroles et de quelques démarches en faveur de la tolérance : il est sûr qu'une accusation bien autrement compromettante pesa sur lui. Mais était-il coupable de la vie incestueuse qu'on lui imputa? On voudrait pouvoir nier, et M. Tamizey de Larroque publie pour la première fois le curieux mémoire que l'accusé rédigea pour sa défense. Malheureusement les appréciations les plus graves des contemporains, de l'excellent Casaubon par exemple, rendent difficile un verdict d'acquittement. Rien de plus improbable, en re-

vanche, que l'hypothèse du suicide par lequel Ranconnet aurait mis fin à ces jours.

Si la notice sur Ranconnet démontre la connaissance la plus étendue de l'histoire et de la littérature du XVIe siècle, les recherches qui accompagnent la *Relation inédite de l'arrestation des princes* prouvent que M. Tamizey de Larroque a étudié avec le même soin la première moitié du siècle suivant. Nous savions, en effet, que cette période si pleine et si confuse n'a pas de secret pour lui. Le mémoire qu'il publie pour la première fois se rapporte à un des événements les plus frappants de l'histoire de la régence d'Anne d'Autriche : le coup d'Etat par lequel elle fit arrêter le prince de Condé, son frère et son beau-frère. Certes, les détails ne manquaient pas sur ce fait. Outre les mémoires du temps, si nombreux et quelques-uns si remarquables, on a imprimé plusieurs relations spéciales de l'arrestation des princes, et M. Moreau, le bibliographe *ex-professo* des Mazarinades, ne compte pas moins de cinquante-quatre pièces relatives à cet événement. Mais « c'est précisément la plus détaillée et la plus sûre de toutes les narrations d'un des plus singuliers épisodes de l'histoire de la régence, qui n'a encore été nulle part utilisée ni même citée. »

Ce document est désormais en pleine lumière. Je n'ai pas besoin de dire qu'il est accompagné d'un commentaire qui en éclaircit tous les détails en les rapprochant des autres relations contemporaines, et précédé d'une notice vraiment complète sur l'auteur, Gaston de Cominges, gouverneur de La Réole. M. Michelet a soupçonné ce gentilhomme (saintongeois, ce me semble) d'avoir été le père de Louis XIV. C'est là une fantaisie sans conséquence, que M. Tamizey de Larroque s'est bien gardé de discuter; mais il a recueilli de toutes parts tous les éléments de la biographie d'un homme remarquable, qui ne méritait pas l'oubli que lui infligent nos dictionnaires historiques.

En achevant ces maigres analyses, je reçois de notre infatigable collaborateur une publication nouvelle : les *Sonnets d'Imbert*, poète condomois, avec préface et notes (1). Ici la Gascogne est directement intéressée, et je promets à cette occasion, non un simple compte rendu, mais une étude complète sur Imbert.

Léonce COUTURE.

(1) *Collection méridionale*, tome deuxième. Paris, Claudin; Bordeaux, Gounouilhou. Tiré à cent exemplaires.

CORRESPONDANCE.

A M. Léonce Couture, sur diverses questions.

Auch, le 31 décembre 1871.

MONSIEUR ET BIEN CHER RÉDACTEUR EN CHEF,

Je vous avais promis, pour l'année qui finit en ce moment, une étude biographique et littéraire sur l'abbé Anselme. Mais plusieurs questions, pour la solution desquelles des données ou des matériaux suffisants m'ont fait défaut, sont venues m'arrêter au passage dès les premières lignes et me forcent, aujourd'hui, à appeler en confidence de mes embarras nos chers collaborateurs et lecteurs de la *Revue de Gascogne*, dans l'espoir de rencontrer, parmi eux, d'utiles auxiliaires.

Et d'abord, l'abbé Anselme est-il né et a-t-il été baptisé *accidentellement* à l'Isle-Jourdain, comme le pensent ceux qui tiennent les familles Anselme et Chabanon (côté maternel de l'abbé) pour originaires et habitantes de Cologne ; — ou bien son père aurait-il abandonné cette dernière ville afin de se fixer à l'Isle-Jourdain, quelque temps avant la naissance de l'enfant, ainsi qu'on le croit dans l'autre camp?

Je me permets de faire ici, à ce sujet, un appel particulier et pressant aux riches souvenirs et aux obligeantes recherches du docteur Desponts, de Fleurance, que je regarde comme fort compétent sur cette question d'origine, dont il m'a déjà dit quelques mots intéressants, mais malheureusement insuffisants.

Passant à un autre point, je serais heureux qu'on pût me signaler l'existence d'un recueil des pièces de l'Académie des Jeux-Floraux, où figurassent les deux Odes de l'abbé Anselme couronnées par cette compagnie, *probablement entre 1671 et 1675*. Ces morceaux, en effet, ne se trouvent pas, comme vous le savez, mon cher rédacteur en chef, dans ceux desdits recueils interrogés par vos amicales et intelligentes recherches à Toulouse, durant l'année qui vient de s'écouler. Il me reste encore la chance que ces pièces soient reconnues, par quelque *chercheur* charitable, dans un recueil quelconque, ou parmi des morceaux publiés isolément. Puisse cet appel désespéré, promptement entendu, être suivi aussi d un prompt succès ! Il me permettrait, en parlant *de visu* de ces odes, de donner au moins à l'étude en question le mérite d'être un peu complète et un peu nouvelle par ses détails.

Si, grâce encore à vous et aussi à M. le baron de Cauna, les *renseignements généalogiques* ne font plus défaut, à l'heure présente, dans la *Revue*, sur le marin gascon Charles de Lartigue, et sur les diverses branches de sa famille, il me reste à regretter que les *indications biographiques ou historiques* ne soient pas en égale abondance sur ce fils intéressant et trop peu connu de l'ancienne Gascogne, et à renouveler mon appel sur ce point.

Je termine cette lettre en faisant un autre appel aux renseigne-

ments, à propos du passage suivant de la *Théorie de la terre*, de Buffon, article 17 : « En 1678, il y eut une grande inondation en Gascogne, causée par l'affaissement de quelques morceaux de montagnes dans les Pyrénées, qui firent sortir les eaux qui étaient contenues dans les cavernes souterraines de ces montagnes. » — Trouve-t-on quelques détails sur ce grand accident physique dans les historiens régionaux d'alors, ou dans les feuilles publiques soit générales, soit locales du temps?

Voilà, je crois, assez de questions comme cela pour commencer l'année 1872. Puissent-elles ne pas demeurer sans réponses! Je serai, de mon côté, heureux de pouvoir contribuer à en fournir de satisfaisantes, dans la mesure de ma spécialité et de mes forces, aux *questionneurs* que la *Revue de Gascogne* verra se produire pendant cette nouvelle période.

Veuillez, monsieur et bien cher rédacteur en chef, me croire tout à vous, pour l'avenir comme dans le passé, de cœur ainsi que d'esprit.

CL.-HIPPOLYTE MASSON.

QUESTION.

57. Sur Jean de Pins, évêque de Rieux.

Le P. Charron (Etienne-Léonard), jésuite, né dans le diocèse de Montauban le 4 février 1696, a publié, sous le voile de l'anonyme, des *Mémoires pour servir à l'éloge historique de Jean de Pins, évêque de Rieux, célèbre par ses ambassades, avec un recueil de plusieurs de ses lettres au roi François Ier, à Madame Louise de Savoye et aux principaux ministres d'Etat*. Avignon (Toulouse), 1748, 1 vol. in-12 de 200 pages (1). Dans l'*Avis au public* (p. IX), le P. Charron promettait de publier bientôt une nouvelle édition « des œuvres qu'on a recouvrées de ce grand évêque, » la *Vie de Beroalde*, son précepteur, la *Vie de sainte Catherine de Sienne*, la *Vie de saint Roch*, « aussi bien que son ouvrage intitulé *Libellus narrationis Allobrogicæ*, si estimé des connaisseurs. » On peut ajouter, disait encore le docte biographe, « quelques pièces du même auteur sur le célèbre poète Codrus. On travaille enfin à découvrir le manuscrit de ses harangues, dont feu M. Medon, conseiller au sénéchal de Toulouse, était dépositaire, et le livre *De vita aulica*, pour rendre le recueil complet. » Le *De vita aulica libellus*, imprimé à Toulouse, in-4°, par Jacques Colomiès, est cité par Du Verdier sans indication de date. Aucun autre biographe ne paraît avoir eu connaissance de cet ouvrage (2). Quelqu'un l'aurait-il

(1) Cet ouvrage curieux, dit M. Weiss (*Biographie universelle*), contient pourtant quelques inexactitudes qui ont été relevées dans les *Mémoires de Trévoux*, mars 1749. Outre les observations des rédacteurs de ces *Mémoires* (p. 529-540), on peut consulter sur Jean de Pins le tome XIII du *Gallia christiana*, 1786, p. 192-194. La *Vie de Antoine Du Prat*, par le marquis Du Prat (1857, p. 24-26), les *Remarques et corrections d'Estienne de la Boétie sur un traité de Plutarque* publiées par M. R. Dezeimeris (1867, p. 87), le *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale* par M. L. Delisle (1868, p. 152).

(2) Voir la dernière édition du *Manuel du Libraire*, au mot *Pinus (Joannes)*. M. Brunet dit à cet endroit : « Jean de Pins, évêque de Rieux, auteur de ces deux vies (celle de *sainte Catherine* et celle de *Philippe Beroalde*, Bologne, 1505) est, *je crois*, le même que le précédent (c'est-à-dire que l'auteur de l'*Allobrogicæ narrationis liber*, Venise, 1516, in-4°). Le *je crois* aurait parfaitement pu être supprimé, car rien n'est plus sûr.

rencontré? — Sait-on ce qu'est devenu le manuscrit des harangues de l'ami d'Erasme et de Sadolet? Ce manuscrit est-il le même qui celui qui est mentionné par François Graverol, le savant avocat de Nîmes, à la page 42 de sa *Notice du Languedoc* (Toulouse, 1696)? Graverol, qui prodigue en ce livre posthume les éloges à Jean de Pins, ne parle pas de *Harangues*, mais d'un *bon recueil manuscrit de lettres, qui mérite de voir le jour*, possédé par les héritiers de feu M. Medon, conseiller au sénéchal de Toulouse. Est-ce de ce recueil de lettres que le même Graverol songeait à donner une édition, comme on le voit dans l'article du *Moréri* de 1759 communiqué par un membre de la famille? « Des embarras survenus pour cause de religion, et une mort prématurée empêchèrent Graverol de conduire ces entreprises à leur perfection (une édition complète des lettres du cardinal Sadolet et une *Bibliothèque du Languedoc*), de même que son recueil de toutes les lettres latines de Jean de Pins, prélat recommandable par son éloquence. » Pour moi, je crois à l'existence de deux recueils différents : un recueil de lettres possédé par Medon, d'après le témoignage formel de Graverol, et un recueil de harangues que l'historien Germain de La Faille a eu entre les mains et sur lequel il donne des détails trop précis (1), pour qu'il y ait le moindre doute au sujet de la non-identité des deux manuscrits.

Je lis dans le *Menagiana* (édition de 1715, t. II, p. 280) : « De tous les rondeaux celui-ci me plaît le plus, et je l'appelle le roi des rondeaux. Il est d'un évêque de Rieux en Languedoc :

« Bien à propos s'en vint Ogier en France (2). »

Cet évêque de Rieux ne serait-il pas, par hasard, Jean de Pins? Pourrait-on savoir, du moins, à quelle source les auteurs du *Menagiana* ont puisé les renseignements qu'ils nous donnent sur l'origine du charmant rondeau?

Encore une question. Le *Gallia christiana* mentionne le testament de Jean de Pins daté du 27 avril 1537. Ce testament a-t-il été publié? S'il ne l'a pas été, j'avertis qu'on en trouvera une copie complète à la page 11 du volume 217 de la collection dite des Armoires de Baluze (Bibliothèque nationale). Dans ce même volume (p. 9), on trouvera une note ainsi conçue :

« A Paris, le 22 avril 1711.— Madame de La Reynie n'a pas encore eu l'honneur de remercier Monsieur l'abbé Baluze de sa lettre du premier du mois de mars dernier à Tours, parce qu'elle attendoit de recevoir le testament de M. de Pins, évêque de Rieux, qu'une dame de cette mesme famille luy avoit fait savoir qu'elle luy envoyoit par une commodité, c'est ce qui l'a empeschée de donner plustost de ses nouvelles à M. l'abbé Baluze qui trouvera ci-joint la copie de ce testament, dont elle fera remettre le pacquet à l'adresse que M. l'abbé Baluze lui donne par sa lettre. S'il désire de sçavoir d'autres particularités de ce prélat, les Carmes de Toulouse, où il a esté enterré, et qui le regardent comme leur bienfaiteur, peuvent mieux l'en instruire que ceux de cette famille, qui en sont ignorans, quoyque gens de bonne maison.... » (3).

T. DE L.

(1) Voir son *Traité de la noblesse des capitouls*. Ce fut ce même La Faille, alors capitoul, qui fit placer (1673) le buste de Jean de Pins dans la salle des illustres Toulousains. Ce buste me fait souvenir d'une gasconnade du P. Charron (note de la page 44) : « On prétend que la République de Venise dressa une statue à Jean de Pins. »

(2) Au tome IV du *Menagiana* (p. 152), on fait dire à Ménage : « Je voudrois bien savoir qui a fait le rondeau de Richard sans Peur. Il n'est pas moins beau que celui d'Ogier. » Voir sur ces deux rondeaux La Bruyère (*De quelques usages*), et diverses notes de M. G. Servois, le dernier et si habile éditeur des *Caractères* (*Les grands écrivains de la France*, t. II, p. 216-219).

(3) Bayle (*Dictionnaire critique*, article *Verone*) dit : « J'attendois du même M. Baluze un mémoire que je n'ai point reçu touchant Du Pin, évêque de Rieux (*Joannes Pinus*, dont on a ci-dessus l'article). » Les regrets de Bayle sont d'autant plus naturels que son article (*Pin-Jean Du*) est très insuffisant.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE GIMONT.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE IIe. — ÉPANOUISSEMENT.

§ 1er.

Donations, ventes et impignorations faites dans le voisinage de l'abbaye, sur la rive gauche de la Gimone, en Cahusac, Marrox, Juilles, Saint-Caprais, Saint-Guiraut, l'Isle-Saurimonde et Arners.

(Suite.)

5e *Famille d'Arners* (1).

Le fief possédé par la famille d'Arners, à l'époque qui nous occupe, a ceci de remarquable, entre tous les autres mentionnés dans le cartulaire, qu'il s'est conservé presque intégralement jusqu'à nos jours quoiqu'il ait souvent changé de mains, tandis que tous les autres ont, depuis longtemps, totalement disparu, ou ont été morcelés et divisés à ce point qu'il n'est plus possible d'en reconnaître même les traces.

Le chef de cette famille était alors Boson, comme on écrit communément, ou Bonhomme qu'on trouve aussi quelquefois, et d'où Boson est formé par contraction. Il avait au moins deux frères, Raymond et Raymond-Guillaume. On trouve

(1) Dans le cartulaire on écrit constamment *Arners* au lieu d'Arnés, orthographe qui a prévalu depuis longtemps.

aussi à la même époque Bernard et Gaillard d'Arners. Mais rien ne fait comprendre de quelle manière ils se rattachent à cette famille, quoiqu'il soit assez vraisemblable qu'ils étaient aussi frères de Boson. La femme de ce dernier se nommait Guillaumette « *Guillelma* » et était sœur de Gassies d'At, seigneur d'Aurenque. Il y eut de ce mariage cinq enfants dont les actes nous font connaître les noms, savoir : trois garçons, Raymond, Odon et Raymond-Bernard; et deux filles, Blanche et Bonnefemme, celle-ci mariée avec Raymond Assi.

Gaillard d'Arners était marié avec Douce « *Dulcia, Dolza,* » nièce d'Adémar Dofans dont il eut un fils qui porta aussi le nom de Gaillard. Nous avons remarqué, à cette occasion, qu'Adémar Dofans, dont nous aurons à parler plus loin, était à cette époque moine à Gimont.

En 1175, nous trouvons quatre frères, appartenant à une branche de cette famille, dont on ne fait pas connaître le père, mais qui était sans aucun doute un des frères de Boson. Ils se nommaient : Bels, Bernard-Raymond, Etienne et Arnaut-Guillaume. Ce dernier entra cette même année à Gimont comme novice.

L'abbaye fondée, Boson d'Arners ne fut pas des derniers à lui témoigner ses sympathies par des dons considérables. L'année même où commença à se manifester ce mouvemen que nous avons signalé plus haut en faveur du nouvel établissement, en 1147, de concert avec sa femme Guillaumette et son fils Raymond, il fait don et cession à l'abbé Arnaut du bois et de la terre dits de *Truffe-Caillau.* Il reçoit pour ce don de l'abbé, à titre de charité, dix sols morlas, et il est admis avec les co-donateurs à la communion des bonnes œuvres de l'abbaye. Ceci, du reste, remarquons-le en passant, n'est pas un fait exceptionnel : on retrouve cette admission à peu près toujours en semblable occasion, avec cette variation cependant que quelquefois on parle seulement des bonnes œuvres de l'abbaye, tandis que d'autres fois c'est des bonnes

œuvres de tout l'ordre de Cîteaux qu'il s'agit. Parmi les témoins qui figurent dans cet acte de donation, nous remarquons Raymond, frère de Boson, et Bertrand d'Arners. La donation fut ratifiée et confirmée au château d'Aurenque par Gassies d'At et Arnaut-Guillaume, frères de Guillaumette. Gassies y mit pour condition que s'il voulait entrer en religion il serait reçu au monastère de Gimont.

Boson avait cessé de vivre en 1158. En cette année nous trouvons un acte par lequel Guillaumette sa veuve, et ses enfants Raymond, Odon, Raymond-Bernard, Blanche et Bonnefemme font vente à l'abbé Bernard de toute la terre qu'ils avaient dans le Corrensac, jusqu'à l'exploitation des moines (la grange du Fourc) pour quarante sols morlas. Cette terre était vendue franche de tout droit de dîmes et de prémices, sous la garantie de Raymond-Guillaume d'Arners et de Bertrand d'Auzimpouy qui servirent de caution. Il y eut une confirmation subséquente faite à Aubiet sous la garantie de Centule de Puymarson.

Nous retrouvons encore Guillaumette en 1175 avec Odon son fils, Blanche sa fille et Bernard Assi, mari de Bonnefemme. Tous ensemble et d'un commun accord, ils font vente à l'abbé Umbert de toutes les terres cultes et incultes, prés, bartes, bois, eaux avec les entrées et sorties et tous les droits qu'ils avaient depuis le chemin vulgairement appelé le chemin d'Astarac qui part de Puymarson et se dirige vers Saint-Caprais, jusqu'à la Gimone, et depuis la serre de Saint-Caprais qui descend vers la Gimone jusqu'au ruisseau de Lartigue en suivant son cours vers la même rivière. La vente est faite pour deux cents sols morlas et comprend, sans aucune exception ni réserve, tout ce qui dans les susdites limites appartient aux vendeurs. Quoiqu'il soit dit dans le préambule que la vente est faite à l'abbé Umbert, qui disparaît définitivement en 1177, on voit ensuite qu'il n'était pas présent à l'acte. Il fut remplacé par Giraut, prieur du monastère, stipulant en son nom et au nom de

toute la communauté. Centule de Puymarson, Guillaume-Raymond du Brouil, Trencherie son fils, Arnaut d'Esparbès, Bernard d'Anerville, et Arnaut de Crabe (Crabera) servirent de cautions. Odon confirma ses engagements par serment prêté sur les saints évangiles et donna encore pour cautions de ce serment Bels et Bernard-Raymond d'Arners, ses cousins, et Guillaume-Raymond d'Auzimpouy, qui jurèrent aussi de la même manière.

C'est la dernière fois que paraît Guillaumette. Ses enfants ne se contentèrent pas des dispositions collectives qu'ils avaient faites avec elle en faveur de l'abbaye. Même avant sa mort, Odon et son frère Raymond avaient fait preuve de leur bienveillance particulière pour l'abbaye, par l'abandon et cession qu'ils firent à l'abbé Bernard, en 1166, de tous les droits qu'ils avaient dans le Corrensac, depuis le bois jusqu'au ruisseau, en un lieu qu'on désigne par ces mots : « *In Lougar de Corrensac.* » Rien d'ailleurs qui puisse faire comprendre ce qu'il faut entendre par ce mot « *Lougar.* » Pareillement, ils abandonnent et cèdent les droits qu'ils pouvaient avoir sur l'Artigal de ce même Corrensac, depuis le bois jusqu'à la Gimone, et depuis un ruisseau jusqu'à l'autre. A titre de charité, l'abbé leur fait don de quinze sols morlas. Tout cela fut fait sous les auspices d'Odon de Montaut, seigneur suzerain du Corrensac.

Odon d'Arners ne vécut pas toujours en bonne intelligence avec les moines. Antérieurement même à la vente dont nous avons parlé, qu'il fit avec sa mère, sa sœur Blanche, et Bernard Assi son beau-frère, il avait eu avec eux des contestations qui furent portées devant les tribunaux. Mais en 1174 il se désista, et nous le voyons en même temps ratifier et confirmer toutes les donations, ventes et impignorations faites par son père Boson, Guillaumette sa mère ou quelque autre personne de ses parents. C'étaient ces diverses dispositions faites au profit des moines qui avaient fourni l'occasion des démêlés.

Nous trouvons parmi les témoins de cet acte Raymond-Arnaut d'Archamont, Fortaner de Montaut et Arnaut de Montaut, prêtre. Les querelles se renouvelèrent néanmoins bientôt après et furent suivies d'un nouvel accommodement qui eut lieu en 1179. Odon se désiste des poursuites qu'il avait recommencées contre les moines, toujours pour le même motif, et consent à une nouvelle ratification et confirmation de toutes les dispositions faites en leur faveur par les membres de sa famille. En réparation d'injures qu'il avait faites à l'abbé et aux religieux, il leur promet pour l'avenir une amitié inviolable. L'abbé lui fait don de vingt sols morlas, et Odon à son tour s'engage vis-à-vis de l'abbé à payer vingt-neuf sols à la première réquisition qui lui en sera faite pour les bœufs qu'il avait enlevés aux moines. Il est encore convenu que si Odon voulait jamais revenir sur les engagements qu'il prenait en ce moment et recommencer les poursuites, il devrait avant tout rendre aux moines cinquante sols morlas et remettre la terre en litige entre les mains de Centule de Puymarson et de Bernard d'Arners, ses cautions.

Les précautions n'étaient pas inutiles avec Odon. Il renouvela en effet la querelle, et cette fois les contestations durèrent jusqu'à 1193 où eut lieu la paix définitive, sous les auspices d'Odon de Montaut. Dans l'acte d'accord, Odon d'Arners approuve, ratifie et confirme de nouveau toutes les donations, ventes et impignorations qu'il avait faites lui-même et celles qui avaient été faites par des membres de sa famille. Il se désiste pour toujours de toutes les querelles qu'il avait eues avec les religieux, et les tient quittes de tous les engagements qu'ils avaient pris vis-à-vis de lui, en particulier de la promesse qu'ils lui avaient faite de le recevoir comme moine dans leur monastère. Il se réserve seulement que lorsqu'ils apprendront sa mort ils lui rendent dans leur église les mêmes honneurs funèbres qu'à un d'entr'eux. Odon de Montaut, l'entremetteur de cet arrangement, servit aussi de caution pour Odon d'Arners

avec Bertrand de Bassoua, Raymond-Guillaume et Sarrasin, ses frères; Géraut de Polastron et Raymond de l'Isle.

Les cousins d'Odon d'Arners firent aussi à l'abbaye des dons qui ne sont pas sans importance. Ainsi, en 1176, Bernard-Raymond d'Arners, Etienne et Arnaut-Guillaume, ses frères, font don et cession à l'abbé Umbert de la part qu'ils avaient au bois situé entre Marrox et Arners. En 1177, Bels, autre frère, fait don et cession de toute la terre qu'il avait au Casal de *Bajaut-le-Soubiran*, comprenant la moitié dudit Casal, avec les dîmes et les prémices et toutes les autres appartenances et dépendances. Prévoyant le cas qu'après sa mort quelqu'un de ses parents voudrait faire valoir son droit de retrait sur cette terre, il fixe à cinq cents sols le prix qu'il aura à payer aux moines pour y rentrer. L'abbé promet à Bels, s'il veut entrer en religion, de le recevoir dans son monastère, pourvu qu'il remplisse les conditions ordinaires imposées par la règle de Cîteaux qui voulait que le postulant se rendît au couvent à pied ou à cheval, qu'il jouit d'une bonne santé et eût l'usage de tous ses membres. « *Si tamen pedibus aut equitando, sanus et incolumis de omnibus membris suis, secundum morem Cisterciensis ordinis, venire ad abbatiam poterit.* » S'il mourait avant d'entrer, Bels se réserve qu'on lui fasse dans le monastère des funérailles comme à un moine. Arnaut-Guillaume d'Arners, frère de Bels, figure parmi les témoins avec la qualification de *novice*. Un autre frère, du moins nous le croyons, Guillaume-Pierre d'Arners, clôtura, en 1180, les actes émanés de cette famille par le don qu'il fit à l'abbé Arnaut de tout ce qu'il pouvait avoir dans la terre de l'Artigue et dans celle de Cespied.

6° *Famille de Sialtserre.*

La famille de Sialtserre, dont le nom même surprendra bien des personnes par sa nouveauté, n'en était pas moins à cette

époque une des plus considérables de la contrée, et elle figure à bon droit, comme on le verra, parmi les plus insignes bienfaiteurs de l'abbaye. Elle avait des possessions considérables sur les deux rives de la Gimone où elle fit ses donations : sur la rive gauche, aux environs de l'abbaye, dans Juilles, Marrox et Cahusac; sur la rive droite, dans Sainte-Marie de la Grasse, Laurs, Saint-Julien et Saint-Jean-le-Vieux ou de Las Monges. Mais où avait-elle sa résidence? C'est une question que nous tenions à résoudre et qui longtemps nous a fort embarrassé. Rien, en apparence, dans le cartulaire qui pût nous fixer, et nous n'avions pas d'ailleurs d'autres documents qui pussent nous aider à lever la difficulté. Une seule chose nous paraissait certaine, c'est que cette résidence ne se trouvait dans aucun des lieux que nous venons de nommer. Nous étions dans cette incertitude quand revint sous nos yeux un acte que nous avions déjà vu bien des fois sans le bien comprendre, dans lequel il est dit que le fief de Sialtserre, avec son église, était situé entre la Marcaoue et la Gimone, et entre Touget et Saint-Martin. Ce Saint-Martin, que jusqu'alors nous avions toujours confondu avec Saint-Martin-du-Hourc, était la cause de notre embarras. Or, alors nous remarquâmes que nous avions fait une confusion, et qu'il devait y avoir à cette époque un autre Saint-Martin placé, par rapport au territoire dont on donnait les limites, dans une direction tout opposée. L'inspection de la carte cantonale qu'avait bien voulu nous communiquer M. le comte de Mauléon, membre du dernier Conseil général du Gers, nous convainquit entièrement de notre erreur, et il devint de plus évident pour nous que le Saint-Martin dont l'acte faisait mention ne pouvait être que la paroisse actuelle de Garbic, limitrophe, par ce côté, de celle d'Escornebœuf. Enfin, ce qui complétait pour nous la démonstration, nous sûmes par les informations que nous prîmes auprès de M. le curé de Garbic, que sa paroisse avait toujours eu saint Martin pour patron.

C'est donc un fait acquis et incontestable : le fief de la famille Sialtserre, où elle faisait sa résidence, se trouvait dans le territoire actuel de la paroisse d'Escornebœuf, et ce territoire comprenait alors quatre paroisses, correspondant à autant de fiefs seigneuriaux dont il serait aujourd'hui bien difficile de reconnaître les traces et de fixer les limites, mais dont on peut néanmoins, à l'aide des indications fournies par le cartulaire, reconnaître aisément la position respective. Au levant se trouvait le fief de la famille d'Escornebœuf, avec son église particulière, détruite depuis bien longtemps, et dont il ne reste aujourd'hui que l'emplacement qui appartient à la commune. Elle était désignée sous le nom d'église *de Roumas*. Elle dépendait du couvent de Sensas, dont les religieux en faisaient le service, comme l'attestent quelques registres de baptêmes qui existent encore. Au midi se trouvait la paroisse de Sainte-Marie-de-Garnidor ou d'Armadauville, qui fut à son origine une espèce de colonie militaire. Elle portait dans ses derniers temps le nom de paroisse d'Ambon, à cause du ruisseau d'Ambon qui la traversait et sur les bords duquel était bâtie son église, abandonnée depuis la révolution de 1789, et entièrement démolie en 1857. Au couchant de celle d'Ambon était la paroisse de Saint-Jean-le-Vieux ou de las Monges, dont l'église subsiste encore avec son cimetière, où se font les inhumations des personnes qui appartiennent à cette ancienne paroisse. Enfin, au nord de Saint-Jean était la paroisse de Sainte-Quitterie, limitrophe, par le nord, de Sillac et de Touget; bornée au couchant par la Gimone, et au levant par la paroisse et le fief d'Escornebœuf. Cette paroisse était formée par le fief de la famille de Sialtserre. Son église, qui devint après la Révolution l'église de la nouvelle paroisse formée par la réunion en une seule des quatre paroisses primitives, était alors située sur les bords de la Marcaoue, et exposée aux inondations de cette rivière dans les crues extraordinaires. A une époque plus reculée, elle était un peu

plus au loin, à une distance d'environ trois cents mètres du second emplacement. Le lieu qu'elle occupait est encore appelé le *Gleisa*, et on y trouve en quantité des ossements humains qui dénotent que là aussi était le cimetière primitif. On trouve aussi dans les alentours des débris de constructions anciennes, et tout porte à croire que c'est là qu'était le château des seigneurs de Sialtserre, avec le village qui l'entourait servant d'habitation aux colons qui faisaient l'exploitation du fief.

L'église de Sainte-Quitterie, qui était devenue, comme nous avons dit, l'église de la nouvelle paroisse, a été démolie il y a peu d'années et rétablie à une petite distance sur une colline, afin de la mettre à l'abri des inondations, dans des dimensions plus en harmonie avec la population de la nouvelle paroisse.

Au temps de la fondation de l'abbaye, la famille de Sialtserre était divisée en trois branches. La première avait pour chef Raymond de Sialtserre qu'on désigne le plus souvent dans les actes par ces mots : « *do de Sialtserra,* » ce qui veut dire le seigneur ou le sieur de Sialtserre. Il était sans doute l'aîné, et, comme tel, chef et représentant de la famille. Le chef de la seconde branche était Sénat, et celui de la troisième Compans de Sialtserre.

Raymond de Sialtserre épousa une fille de Bernard-Guillaume de Dieuzaide, dont il eut trois enfants que nous connaissons : Bernard, Mancip et Condors.

Sénat de Sialtserre en eut également trois : deux garçons, Bernard et Odon ; et une fille, Bonassies. Il est aussi quelquefois fait mention d'une de ses nièces nommée Agnès, mariée avec Bernard de l'Isle. On ne fait pas connaître le père, mais diverses circonstances permettent de supposer qu'elle était fille de Raymond.

De Compans nous ne connaissons qu'un fils nommé Bernard Guillaume. Du reste, il paraît qu'il perdit sa femme de bonne heure, et il profita de sa liberté pour se consacrer en-

tièrement à Dieu. Il prit l'habit religieux à Gimont, où il fut reçu comme convers.

Les trois frères contribuèrent par leurs dons à la dotation de l'abbaye. Nous trouvons un nombre considérable de donations dans la première partie du cartulaire, parce qu'elles ont pour objet des terres situées dans les environs de l'abbaye, de ce côté de la rivière. D'autres peut-être aussi nombreuses se trouvent dans la seconde partie, comme se rapportant aux possessions qu'avait la famille dans le Laurs et autres quartiers de la rive droite. Nous les réunissons toutes ici, afin qu'on puisse plus facilement en saisir l'ensemble et en mieux apprécier l'importance. Dans l'analyse que nous allons faire, nous suivrons l'ordre chronologique sans avoir égard aux lieux auxquels les actes se rapportent.

En 1156, Sénat de Sialtserre et son frère Raymond de Sialtserre font vente à l'abbé Bernard de toutes les terres cultes et incultes qu'ils avaient dans le terroir de Laurs, vers la Marcaoue, tant en deçà qu'en delà de la rivière, avec un quart de l'église, des dîmes et des prémices. Pour prix de cette vente, l'abbé paie quatre-vingt-un sols morlas, dont trente-sept à Sénat et quarante-quatre à son frère. Odon de Maurens est caution avec Guillaume-Arnaut Dofans et Arnaut-Raymond de Soler. Les vendeurs se portent aussi mutuellements garants l'un pour l'autre.

En 1159, Sénat fait encore vente au même abbé Bernard du casal de l'Olmède avec toutes ses appartenances et dépendances, y compris certaine vigne qui se trouvait en dehors dudit casal. Quinze sols morlas et un cheval furent le prix de cette vente qui se fit sous la garantie de Guillaume de Monpezat et de Guillaume-Arnaut Dofans. Elle fut ratifiée par Bonassies, sœur de Sénat, par Agnès sa nièce, et Bernard de l'Isle, mari d'Agnès, et par le sieur de Sialtserre.

En 1160, Sénat fait don et cession à l'abbé Bernard, pour l'amour de Dieu et le salut de son âme, de tout le droit qu'il

avait, à quelque titre que ce fût, dans le territoire de Sainte-Marie-de-la-Grasse au-delà de la Gimone ; et en deçà de cette rivière, de toutes les redevances, profits et honoraires qui devaient lui revenir en ce lieu : « *totum suum retornum.* » Il promet bonne et solide garantie pour ces donations en particulier, et en général pour toutes celles qui ont été faites aux moines, dans sa directe, ou qui pourraient leur être faites dans la suite sans une autorisation spéciale de sa part « *sine sua missione.* »

Ce fut vers cette époque que Compans de Sialtserre entra comme convers dans le monastère de Gimont. En y entrant il fit don et cession à l'abbé Bernard de la moitié de la terre de *Tirecod,* et de la moitié de celle de *Massolian* (l'autre moitié appartenait à Bon de Pinsan et à ses parents).

En 1161, Bernard-Guillaume de Sialtserre, fils de Compans, confirme et renouvelle pour son propre compte la donation de son pére, promettant de ne jamais inquiéter les moines à ce sujet, et de les maintenir à perpétuité dans la paisible possession des objets donnés. L'abbé, à titre de charité, fait don à Bernard-Guillaume de dix sols morlas. Bon de Pinsan et Raymond son fils, co-propriétaire par indivis de *Tirecod* et de *Massolian,* de concert avec Bernard-Guillaume, abandonnent et cèdent à perpétuité et sans aucune réserve tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur la partie qui avait été donnée à l'abbaye.

En 1171, Raymond de Sialtserre et son fils Bernard font vente à l'abbé Bernard de la terre, de la seigneurie et de la portion de droits qu'ils avaient au château de Marrox, « *in castello de Marroco,* » dans l'église et dans ses appartenances. Le tout fut payé quarante sols morlas. La vente fut ratifiée et confirmée par Guillaume-Raymond du Brouil et ses enfants, ce qui veut dire sans doute qu'ils avaient le haut domaine sur les terres vendues.

En 1179, Sénat et son fils Bernard font don et cession à l'abbé

Arnaut de toute la terre qu'ils avaient, culte et inculte, à Saint-Jean de Bascous; entre Barés (1) et le chemin de Saint-Jacques, jusqu'à Miramont, avec les entrées et sorties accoutumées, les dîmes, les prémices, le droit de parcours et de dépaissance, de pêche et de chasse. Ils accordent ces mêmes droits sur toutes leurs autres terres, en quelque lieu qu'elles soient, sauf les réserves accoutumées. Ils abandonnent toutes les querelles qu'ils avaient eues avec les moines, et se désistent de toutes les prétentions qu'ils avaient élevées contre eux. A titre de charité, l'abbé leur donne quinze sols morlas. Puis Bernard, en son particulier, ratifie et confirme, pour lui et ses successeurs, toutes les donations, ventes et impignorations faites aux moines par son père Sénat.

Sénat de Sialtserre mourut en 1183. Ce fut pour son fils Bernard l'occasion de manifester sa piété filiale par une donation très importante qu'il fit à l'abbaye. Pour l'âme de son père et pour la rémission de ses propres péchés, il donne, cède et et transporte à l'abbé Douat toutes les terres cultes et incultes qu'il jouit et possède directement ou indirectement depuis le ruisseau de l'Artigue jusqu'à Mauvezin, et depuis la Gimone jusqu'à l'Arrats. Tout ce qu'il possède dans l'étendue de ces limites, il le donne, sans aucune réserve, avec les entrées et sorties, eaux, pâturages, bois, dîmes, prémices et droits de chasse, pour que les moines en jouissent à perpétuité, comme vrais propriétaires, librement et sans trouble, selon leur gré et volonté (2).

(1) Les moines construisirent là une grange pour l'exploitation des terres objet de cette donation, à laquelle ils donnèrent le nom de grange de Barés. Il ne reste que des ruines des anciennes constructions dont la plus grande partie a disparu. On n'a conservé que ce que l'on a pu utiliser pour l'habitation du colon et l'exploitation de la propriété qui appartient aujourd'hui à M. le baron de Ruble dont elle avoisine le château. Elle fait néanmoins pour le civil partie du territoire d'Aubiet.

(2) En marge, sur le cartulaire, se trouve cette note d'une écriture relativement récente : « Belle et grande donation, comprenant tout le territoire qui est depuis le ruisseau de l'Artigue qui est celui qui est delà le bois de l'Artigue, qu'on appelle aujourd'hui *Garrabousta*, jusques à Mauvezin, et de la Gimone jusques à l'Arrats, tant ecclésiastique que temporel, entièrement. »

L'année suivante, 1184, le même Bernard de Sialtserre fait don et cession à l'abbé Donat de tous les droits qu'il pouvait avoir, directement ou indirectement, sur les terres cultes et incultes de Sainte-Marie de la Grasse, et sur l'église même de Sainte-Marie et son dimaire. Puis vient une nouvelle ratification et confirmation des donations et des ventes faites aux moines par son père ou par quelque autre personne de sa famille, *soit homme, soit femme*. Adémar de Dieuzaide et le sieur de Sémésies servent de cautions. On trouve parmi les témoins le sieur de Giscaro et Raymond-Arnaut de Giscaro, moine de Gimont.

Cette année encore nous trouvons la donation et cession que firent à l'abbé Donat le sieur de Sialtserre et ses enfants, Mancips et Condors, de l'entier casal du *Pouy*, confrontant du levant à la terre de *Volpillac*, du midi à la terre de Bernard et d'Odon de Sialtserre, cousins de Mancips et de Condors; à l'occident, la terre de Sialtserre, et au nord le casal de *Labatud*. Tout ce qu'ils ont dans ces limites de terres cultes et incultes, ils le cèdent aux moines avec les entrées et sorties, les eaux, les paturages, les bois et tous les droits de chasse, pour qu'ils en jouissent à perpétuité, comme vrais propriétaires, librement et sans trouble ni opposition de leur part ni d'aucun des leurs. Ne sont pas néanmoins compris dans cette donation, trois contours de terre dont deux appartiennent au casal de Labatud, et le troisième à Raymond de Pinsan fils de Boson. Les donateurs accordent en outre le droit de parcours et de dépaissance, et l'exploitation sur toutes leurs terres, en exceptant comme toujours celles ensemencées en blé, les jardins et les vignes. Enfin, Mancips et Condors, en leur particulier, approuvent, ratifient et confirment toutes les donations, ventes et impignorations faites aux moines par leur pére, le sieur de Sialtserre. La donation du casal du Pouy fut ensuite approuvée par le colon qui en faisait l'exploitation, Pierre du Pouy; et les donateurs de leur côté le relevèrent,

lui et toute sa postérité, de toute redevance féodale à leur égard, à raison de ce casal.

En 1186, Bernard de Sialtserre fait don et cession à l'abbé Donat de la moitié qu'il avait de l'église de Sainte-Marie de la Grasse. Si, après vérification des droits respectifs des co-partageants, il se trouve que sa part dépasse la moitié, il déclare que son intention est de donner le tout sans exception ni réserve, avec les dîmes, les prémices et toutes les autres redevances. Il donne également toutes les terres cultes et incultes qu'il avait dans le dimaire de ladite église; approuve, ratifie et confirme toutes les donations, ventes et impignorations faites, tant par lui que par son père, ou par toute autre personne de sa famille, soit homme, soit femme; enfin, il accorde le droit de parcours et de dépaissance, l'exploitation et la libre entrée et sortie sur toutes ses terres, sauf les réserves accoutumées.

En 1193, Bernard de Sialtserre fait encore don et cession à l'abbé Arnaut de toute l'église de Sialtserre (1), avec les dîmes et les prémices et toutes ses autres dépendances; ensemble de toutes les terres cultes et incultes qu'il a dans le dimaire de ladite église. Il déclare cependant que sa donation ne sortira son effet qu'après sa mort, et dans le cas seulement où il ne laissera pas d'enfants de son épouse légitime. S'il laisse un fils ou une fille, ils auront la faculté de reprendre cette église avec tous les droits qui s'y rattachent en payant aux moines soixante sols morlas. On fait observer que dans le cas où le prêtre qui fait le service de cette église est nommé par le seigneur, il est dû annuellement à l'évêque diocésain sur les revenus quatre deniers morlas; dans le cas où c'est l'évêque lui-même qui fait la nomination, il perçoit la moitié de la dîme. Bernard donne encore toutes les terres qu'il a,

(1) Cette église de Sialtserre ne peut être que l'ancienne église de la paroisse d'Escornebœuf, démolie il y a quelques années et rebâtie au lieu qu'elle occupe aujourd'hui par les soins de feu M. Castaing, curé de la paroisse.

cultes et incultes, depuis Saint-Martin jusqu'à Touget, et depuis la Marcaoue jusqu'à la Gimone. Il se réserve toutefois que si le village (*Castrum*) de Saint-Jean est rétabli dans son état primitif, il pourra cultiver, avec sa propre charrue (*cum proprio aratro poterit incolere*), les terres qu'il avait en ce lieu. L'engagement est pris par l'abbé de le recevoir dans son monastère comme moine ou comme convers lorsqu'il voudra quitter le siècle, pourvu qu'il remplisse les conditions exigées par la règle.

Enfin, en 1193, Bernard-Guillaume de Sialtserre, fils de Compans, clôt la série des libéralités de cette famille envers l'abbaye par le don qu'il fait à Dieu et à la Sainte Vierge, entre les mains de l'abbé Sance, de sa personne d'abord, et ensuite de tous les biens qu'il possède, tant meubles qu'immeubles. Il déclare que s'il était surpris par la mort avant d'avoir pu exécuter son vœu d'entrer en religion, sa volonté est que tous les biens susdits passent à l'abbaye en toute propriété, pourvu toutefois qu'il ne laisse pas d'enfants de son épouse légitime. Les moines seront alors tenus de venir prendre son corps pour l'ensevelir à l'abbaye jusqu'à la distance d'une journée de marche.

7° *Famille Crabera ou Crabé.*

Dans les premiers actes que nous trouvons relatifs à cette famille, on écrit constamment *Crabera* et *Cabrera;* dans les derniers simplement Crabe. C'est toujours, avec une orthographe différente, la même étymologie et la même signification. *Crabera, Cabrera* et *Crabé* est la même chose que *Caprais*. Tous ces mots viennent du latin *Capra, Chèvre,* en patois *Crabo,* d'où est venu *Sent-Crabari,* nom vulgaire de la paroisse de Saint-Caprais, en usage encore aujourd'hui.

C'est dans cette paroisse, qui fait partie en ce moment de la commune de Juilles, que la famille de Crabera avait sa ré-

sidence dans un château dont il n'y a plus de traces. C'est probablement à cause de ce château qu'à cette époque nous trouvons la paroisse elle-même tantôt désignée par le nom de *Castex*, tantôt par celui de *Saint-Caprais*.

Nous ne connaissons que trois membres de cette famille : Arnaut et Fortaner Crabera, issus de deux frères, et Raymond fils de Fortaner. Ils figurent assez souvent dans les actes comme cautions et comme témoins, mais nous n'en avons trouvé qu'un petit nombre les concernant eux-mêmes directement. En voici la substance :

En 1162, Arnaut et Fortaner Crabera font don et cession à l'abbé Bernard de tout ce qu'ils avaient dans le territoire de Lorquignan, depuis la naissance de la serre, en tirant vers le midi, et dans la terre de Lartigue dite *du Lac*. Dans cette donation sont comprises les dîmes et les prémices et généralement tous les droits qu'ils avaient sur les terres cultes et incultes ; le droit de parcours et de dépaissance et l'exploitation sur toutes leurs autres terres. Les donateurs se réservent que si jamais ils veulent entrer en religion ils seront reçus dans le monastère de Gimont. S'ils meurent dans le siècle on leur rendra dans l'abbaye les mêmes honneurs funèbres qu'à un moine. L'abbé leur fit don de dix sols morlas.

Par un acte séparé de cette même année 1162, les colons qui tenaient ces terres en fief d'Arnaut et de Fortaner Crabera, savoir : Domenge de Cominges, Guillaume son frère, Alazers leur sœur, Forton Blanquers, mari d'Alazers, et Pierre leur fils, renoncent en faveur des moines à tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur ces terres, et leur en font un complet abandon. De leur côté, Arnaut et Fortaner relèvent ces mêmes colons de tous les devoirs et services dont ils étaient tenus à leur égard en qualité de vassaux.

En la même année 1162, Arnaut et Fortaner mettent en gage entre les mains de l'abbé, pour cent sols morlas qu'il leur a prêtés, tout ce qu'ils ont à la Lane de Juilles, depuis le

ruisseau jusqu'à la serre, et aussi tout ce qui doit leur revenir dans l'Artigal de Casterers et dans le casal de l'Artigue. Il est convenu que s'ils meurent sans avoir racheté ces terres ainsi engagées, ou bien encore s'ils quittent le siècle pour entrer en religion, lesdites terres seront de plein droit et à perpétuité la propriété des moines. Arnaut et Fortaner prennent l'engagement de faire ratifier par leurs sœurs toutes ces conventions. Chacun d'eux en avait une. Celle d'Arnaut s'appelait Aima, et celle de Fortaner, Navarre.

En 1182, Raymond Crabe (pour Crabera), fils de Fortaner, ratifie et confirme les donations faites par son père.

Enfin, en 1188, le même Raymond accorde aux moines le droit de parcours et de dépaissance avec la libre entrée et sortie sur toutes ses terres. Il se désiste en même temps de toutes les poursuites qu'il avait commencées contre les religieux avec lesquels il était en contestation.

8° *Famille de Faudoas.*

La famille de Faudoas, qui habitait la paroisse de ce nom, dans le diocèse de Montauban, avait des propriétés considérables dans ces contrées. Elle aussi voulut contribuer pour sa part à la dotation de l'abbaye. Ce ne fut, il est vrai, qu'un peu tard; mais quand elle eut pris cette détermination, elle ne mit pas de bornes à sa générosité, et la longueur du retard se trouva bien compensée par l'ampleur des concessions qu'elle fit aux religieux. Raymond-Aner de Faudoas et ses enfants, Assin et Erard, en furent les auteurs.

En 1180, ils font don et cession à l'abbé Géraut de tout le droit et seigneurie qu'ils ont sur toutes les terres cultes et incultes comprises entre l'Arrats et la Gimone, et entre le ruisseau de l'Artigue et Saint-Guiraut. Tout ce qui leur appartient dans l'étendue de ces limites, ils le donnent audit abbé sans aucune réserve ni exception. Ils donnent encore et cèdent de

la même manière tout leur domaine franc (*tota la franquetad*) dit de *Brésenquets*, avec les terres cultes et incultes, eaux, pâturages, bois et droits de chasse. Enfin, ils accordent le droit de parcours et de dépaissance dans Avensac (1) et dans toutes leurs autres terres. Guillaume-Arnaut de Vigmont sert de caution. Raymond-Aner de Faudoas, donateur, fut admis à la communion des bonnes œuvres, et, de plus, l'abbé prit l'engagement, s'il voulait entrer en religion, de le recevoir dans son monastère. S'il mourait dans le siècle, les moines devaient lui rendre à l'abbaye les mêmes honneurs qu'à l'un d'entr'eux.

En 1184, et vraisemblablement après la mort de Raymond-Aner, Assin et Erard, ses enfants, renouvellent pour leur propre compte la donation qu'ils avaient faite avec leur père. Ils confirment également la concession déjà faite du droit de parcours et de dépaissance, en y ajoutant celui d'exploitation (2) sur toutes leurs terres. L'abbé Donat leur fit don à cette occasion, à titre de charité, de vingt sols morlas. Tout cela se fit sous les auspices de Raymond de Labatud, qui était l'entremetteur et qui servit en même temps de caution.

Bien d'autres familles, moins marquantes il est vrai que celles dont nous avons parlé jusqu'ici, figurent encore dans cette première partie du cartulaire, soit pour des donations, soit pour des ventes, ou bien encore pour la ratification et confirmation de ce que d'autres avaient fait en faveur de l'abbaye. Mais les actes qui les concernent ne nous fournissent aucun renseignement que nous n'ayons déjà rencontré dans ceux

(1) La paroisse d'Avensac, dans le diocèse d'Auch, est située au couchant de celle de Faudoas, dont elle est séparée par la Gimone, qui coule entre deux du midi au nord.

(2) En quoi consistait ce droit d'exploitation dont il est si souvent fait mention ? Nous avouons n'être pas bien fixé sur ce point. Une expression que nous rencontrons quelquefois pourrait peut-être fournir quelque lumière. La voici : « Dederunt et concesserunt..... expletam, excepto arare et fodere. » Ne semble-t-il pas qu'on veut donner à entendre par là qu'on pouvait, en vertu du droit d'exploitation, faire toutes les cultures autres que celles du froment, qu'on a voulu formellement excepter par l'emploi de ces mots : « *excepto arare et fodere.* »

que nous avons analysés jusqu'ici. Nous n'entrerons donc pas dans d'autres détails au sujet de cette partie, et nous nous contenterons de rappeler en finissant les noms des principales familles qui y figurent. Ce sont celles : de Peyregues, de Saldebroste, d'Esparbés, de Boët, de Galan, de Busquet, de Salbolène, de Soler, d'Aubas, de Castetpouy, de L'Olmède, d'Orsano, de Montesquiou, de Cabiran, de Camarade, de Cadalvic, de La Roque, etc., etc.

R. DUBORD,
prêtre, curé d'Aubiet.

(*La suite prochainement*).

PIERRE ANSELME, LA FAMILLE CHABANON

ET LA

FONDATION D'UN COUVENT A COLOGNE.

M. Hippolyte Masson, dans la dernière livraison de la *Revue de Gascogne*, fait, en termes trop flatteurs pour moi, un bienveillant appel à ma bonne volonté pour avoir la solution d'une question qu'il avait déjà posée au mois d'août de l'année dernière, savoir : Quel est le véritable lieu de naissance de l'abbé Anselme? Je regrette, malgré mon vif désir de plaire au docte correspondant de la *Revue*, de n'être pas en mesure de répondre d'une manière complète et décisive à cette question.

Je puis cependant prouver aujourd'hui que le père de l'abbé Anselme habitait Cologne deux ans environ avant la naissance de ce dernier. C'est probablement à cause de cette circonstance que quelques personnes ont cru qu'Antoine Anselme était originaire de cette ville. M. Dardenne, dans sa *Notice historique sur l'arrondissement de Lombez*, l'affirme hardiment et il le dit fils d'un *simple barbier*. Nous croyons qu'il y a là une double erreur : l'abbé Anselme est né à l'Isle-Jourdain, ainsi que cela résulte de son extrait de baptême que M. Masson nous a fait connaître (*Revue* d'août 1871) et des déclarations d'Antoine Anselme lui-même; et, d'un autre côté, Pierre Anselme n'était point un obscur *barbier*. Il pouvait bien, ainsi que cela se pratiquait alors, associer la *barberie* à la chirurgie, mais il était plus qu'un barbier, il avait le grade de Mᵉ chirurgien, et nous aimons à croire qu'on ne pouvait pas lui appliquer l'impertinente définition que son contemporain Gui Patin donnait malicieusement des apothicaires et

des chirurgiens de son temps (1). Pierre Anselme passait même pour avoir quelques talents en chirurgie.

D'ailleurs, s'il n'eût été qu'un modeste barbier, il n'eût point sans doute obtenu la main de Marie Chabanon, dont la famille comptait parmi les plus notables de la localité (2).

Les Chabanon ont fourni plusieurs curés à la paroisse de Cologne : l'abbé Chabanon Saint-Paul, prédécesseur médiat du doyen actuel, était de cette famille. — François Chabanon, qui était recteur de Cologne en 1700, passait pour un des hommes les plus distingués du diocèse de Lombez. — Enfin, un Fabien Chabanon était curé de la même paroisse en 1649.

Nous nous proposons aujourd'hui de faire connaître aux lecteurs de la *Revue* les diverses phases d'un procès dans lequel Fabien Chabanon s'engagea imprudemment contre ses chefs immédiats, l'évêque de Lombez et l'archevêque de Toulouse. L'infortuné curé de Cologne montra dans cette circonstance plus d'aveugle obstination que de prudence et de soumission à ses supérieurs.

La cause de cette lutte fut l'établissement d'un couvent du tiers ordre de Saint-François dans la paroisse de Cologne.

Nous indiquerons la date précise, le nom des bienfaiteurs et les diverses circonstances qui ont accompagné cette pieuse

(1) « *Hominum genus superbum, rixosum, morosum, avarum, contentiosum, litigiosum, injustum*, sans plusieurs autres mauvaises qualitez qu'il n'étoit pas besoin de désigner. » (*Lettres*, t. II, page 19, édit. de Rotterdam, 1725.)

(2) Nous ferons remarquer que, quoique les noms de Marie Chabanon et de Jeanne Cazeneuve soient accompagnés de la particule nobiliaire dans l'extrait de baptême signalé par M. Masson, on n'est point autorisé à conclure que la mère et la marraine de l'abbé Anselme fussent de noble extraction. A la fin du XVIe siècle et dans les deux siècles suivants, les notaires, dans leurs actes, et les prêtres, sur les registres de l'église, accordaient facilement la particule aux dames et demoiselles qui par leur naissance ou leur fortune s'élevaient au-dessus du vulgaire; ils les anoblissaient de leur autorité privée et par pure galanterie. Ils ne prévoyaient point assurément qu'un jour leur innocente flatterie envers les femmes serait largement exploitée par la vanité humaine. Combien de bourgeois aujourd'hui se parent fièrement de la particule qui ne pourraient produire d'autre preuve de noblesse que celle que nous signalons ici!

La Révolution, cette grande coupable, est accusée d'avoir détruit bien des titres nobiliaires qui n'ont jamais existé que *par devant* notaire.

fondation. En dépouillant les documents que nous possédons sur cette question, nous retrouverons Pierre Anselme, Me chirurgien, parmi les habitants de Cologne à cette époque; et par ce côté, notre sujet se rattache en partie à la question posée par M. Masson.

I

A l'ouest de la ville de Cologne, à deux cent mètres environ des anciens murs d'enceinte, sur une langue de terre qui sépare les deux routes de Mauvezin et de Beaumont-de-Lomagne, existait vers le milieu du XVIIe siècle un modeste sanctuaire dédié à la Vierge sous le vocable de Ne-De du Mont-Cologne. Cette chapelle était plus particulièrement connue du public sous le simple nom de la *Gleisette*. Elle était la propriété privée de MM. de Griffolet Srs de Saint-Paul, dans Brignemont (Haute-Garonne).

Trois membres de cette famille eurent la généreuse pensée de fonder à leurs frais un petit monastère du tiers ordre de Saint-François pour garder et desservir ce sanctuaire. En hommes prudents, ils s'occupèrent d'abord de doter le futur établissement et chacun d'eux voulut participer à cet acte de générosité.

M. Jacques de Griffolet, conseiller au Parlement de Toulouse, fait donation à l'Ordre de Saint-François, tant en son nom personnel qu'au nom de Antoine de Griffolet, prêtre, Sr de Saint-Paul et curé de Soupets, de la chapelle du Mont de Cologne, par acte retenu par Guizot, notaire de Toulouse, le 15 juillet 1648.

Par un autre acte passé devant Colin, notaire à l'Isle-Jourdain, le 8 novembre suivant, le même Jacques de Griffolet fait donation en faveur des mêmes religieux : 1° d'une pension annuelle et perpétuelle de vingt-cinq livres; 2° des revenus d'un obit fondé dans la chapelle du *Crucifix* de l'église

paroissiale et qui consistait en dix-huit sacs de blé, mesure de Cologne (15 hectolitres 50 litres); 3° enfin d'une autre rente de quinze livres pour un obit fondé en la chapelle de la *Gleisette*.

Quelques jours avant cette date, le 29 octobre, un autre membre de la famille, noble François de Griffolet, Sr de Saint-Paul, docteur et avocat à la cour du Parlement, avait, par acte passé devant Justrobe, notaire royal du lieu du Cauzé, renoncé en faveur des Religieux à tous les droits qu'il pouvait avoir sur l'obit dont il a été parlé plus haut.

Enfin, le 5 décembre de la même année, par acte retenu par Guilhamède, notaire à Cologne, Antoine de Griffolet, curé de Soupets, consent à se démettre en faveur de cette œuvre de ses droits sur l'obit fondé en la chapelle du crucifix et sur celui de la *Gleisette*, et il renonce à tous droits de patronage à l'avenir sur ces obits.

Grâce à ces diverses donations, l'œuvre était dotée et les religieux pouvaient espérer d'entrer bientôt en possession de leur nouvel établissement, mais ils comptaient sans l'opposition et le mauvais vouloir des consuls et du recteur de Cologne. Nous ignorons aujourd'hui quels furent les motifs qui déterminèrent l'abbé Chabanon à s'opposer à cette fondation. Se croyait-il lésé dans ses intérêts par l'aliénation perpétuelle de l'obit fondé dans l'église paroissiale? Craignait-il que quelque grave atteinte ne fût portée tôt ou tard à l'autorité du clergé paroissial par l'établissement à Cologne d'un clergé régulier? Nous l'ignorons, mais il fut mal inspiré par ses intérêts ou par ses amis.

L'affaire fut portée devant la cour épiscopale de Lombez. Monseigneur Daffis rendit, le 9 décembre, une ordonnance par laquelle il nommait commissaire enquêteur Me Guillaume Dario, licencié en droit, conseiller de l'officialité, qui était chargé de s'enquérir de la *nécessité* et *utilité* de l'œuvre, et des moyens de subsistance fournis aux religieux; il devait en même

temps informer les consuls et le recteur de Cologne de l'enquête qui allait s'ouvrir.

Le curé de Cologne s'empressa de faire opposition à l'enquête et de récuser le commissaire enquêteur. L'affaire fut de nouveau portée devant Mgr Daffis, qui, malgré l'opposition du recteur et des consuls, maintint sa première sentence et ordonna au commissaire de passer outre.

Le curé de Cologne releva appel de cette décision devant la cour métropolitaine, mais il n'eut pas plus de succès à Toulouse qu'à Lombez. L'archevêque décida que sans préjudice de l'appel, il serait procédé à l'enquête ordonnée par Mgr Daffis.

L'abbé Chabanon ne sut pas s'incliner devant la décision rendue par ses juges naturels et il ne voulut pas abandonner la fausse voie dans laquelle il s'était imprudemment engagé; il impétra des *lettres royaux* tendant en appel de l'ordonnance métropolitaine et des entières procédures et demandant un délai de quatre mois. Ces lettres furent signifiées aux religieux les 28 et 29 janvier 1649.

Le sénéchal de Toulouse ayant démis l'abbé Chabanon de ses lettres par un appointement sous la date du 23 février, celui-ci, malgré ce nouvel échec, n'en persista pas moins dans sa lutte insensée et porta l'affaire devant le Parlement; mais une ordonnance de la cour permit au métropolitain de passer outre.

La cour épiscopale de Lombez fut de nouveau saisie de cette question. Mgr Daffis, après délibération du conseil et sur les conclusions du procureur fiscal, rendit, le 12 mars, une sentence par laquelle il est permis aux religieux du tiers ordre de Saint-François de s'établir en la chapelle du Mont-Cologne et d'y édifier un couvent, à la charge par eux de ne mettre dans le couvent que le nombre de religieux qui pourront subsister avec les rentes fixées dans la donation faite par le Sr de Griffolet, conseiller, à charge aussi de faire en la chapelle le

service divin conformément aux conditions portées dans l'acte de donation.

« Sauf, ajoute la sentence, nostre juridiction suivant les saincts de-
» cretz et consilles et privilleges de l'*Esglize gallicane* et les droictz
» du recteur dudit Coloigne et de ses successeurs tant dans le clos que
» dehors ladite chapelle, inhibant dès à présent aux susdictz religieux
» de le troubler en la jouissance et perception d'iceulx, ains leur
» enjoignant de l'en laisser jouir conformément auxdictz sainctz dé-
» cretz et à nos ordonnances.

» A cause de quoy, etc.

» Daffis, E. de Lombez—Du mandement dud. seigr Evesque, Dar-
» rieux, greff. »

Six jours après, le 18 mars, sur les instances de MM. de Griffolet, la cour du Parlement rendit un arrêt qui ordonnait de mettre à exécution la sentence de Mgr Daffis, avec « deffenses
» à toutes sortes de personnes d'empecher ny troubler lesd.
» reverands Peres tiersaires à la possession et service divin
» de la susd. chapelle et autres actions de dévotion qu'ils
» fairont en icelle. »

II

Le procès était définitivement jugé à l'avantage des religieux, grâce à la justice de leur cause, mais surtout au crédit de leurs bienfaiteurs, MM. de Griffolet. L'heure de l'expiation et des humiliations était arrivée pour l'abbé Chabanon. Ses adversaires vainqueurs étaient d'autant plus pressés de prendre possession de leur nouvel établissement qu'ils avaient pu craindre un moment de ne pas pouvoir arriver à leur fin à cause du mauvais vouloir et de l'obstination du curé. Aussi, quarante-huit heures ne s'étaient point encore écoulées depuis le prononcé de l'arrêt que les Pères Théophile de Toulouse et Ambroise de Lectoure, représentants de l'Ordre, se mettaient en mesure de faire remplir les dernières formalités.

Le procès s'étant terminé non à l'amiable mais juridiquement, l'intervention d'un juge ou magistrat royal devenait nécessaire pour procéder à l'installation. Nos révérends accordèrent leur confiance à Me Jean-Antoine Dispan de l'Isle-en-Jourdain. C'était un important personnage dans sa localité, il veut qu'on le sache : conseiller du roi, lieutenant particulier, commissaire taxeur des dépens dans la ville de l'Isle-en-Jourdain, il énumère avec soin tous ses titres dans le procès-verbal d'installation. Le 20 mars, dès *six heures du matin*, frères Théophile et Ambroise frappaient à la porte de Me Dispan et réclamaient son aide pour mettre sans retard l'arrêt à exécution. Celui-ci acceptait la commission « avec l'honneur requis » et se mettait en demeure d'y satisfaire.

Dès neuf heures, il montait à cheval, et, suivi de Jean Blanchard son greffier, se rendait à Cologne « distant par deux grandes lieues. » Les habitants de cette ville avaient vu arriver en même temps un certain nombre de religieux qui venaient là assurément pour donner plus d'éclat à la cérémonie d'installation, mais peut-être aussi avec le secret désir d'humilier un adversaire vaincu. Il est si difficile d'user de la victoire avec calme et modération ! Quoi qu'il en soit, on voyait à côté des Pères Théophile de Toulouse et Ambroise de Lectoure P. Chrysostôme d'Agen, F. Ignace d'Agen, F. Selce de Toulouse, F. Paulin de Cox.

A deux heures après-midi, Me Jean-Pierre d'Olivier, docteur et avocat en la cour, habitant de Cologne, se rendit suivi de tous ces religieux au logis de Bernard Dangas, où Antoine Dispan était descendu, et prenant la parole au nom de MM. de Griffolet, il requit l'exécution immédiate de l'arrêt du Parlement, priant Dispan de se transporter à la chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Cologne pour mettre en possession les révérends Pères, et de faire inhibition et défense tant à Me Fabien Chabanon, recteur de Cologne, que à tous autres de troubler les révérends dans la possession de lad. chapelle. D'Olivier de-

manda en outre que l'on fit assigner l'abbé Chabanon et tous autres que besoin serait par devant le commissaire, à trois heures de ce jour et dans la boutique du greffe de la justice.

L'abbé Chabanon sut se soustraire à cette humiliation : peut-être voulut-il protester encore par le seul moyen qui restait en son pouvoir, il protesta par son absence; on ne le trouva point en son logis, mais on l'assigna par « affiction (*sic*) d'une copie à la porte de sa maison. » A trois heures, d'Olivier se présentait de nouveau par devant le commissaire, dans le greffe de la justice, suivi des mêmes personnes; il déclara que l'heure de l'assignation était passée et que l'abbé Chabanon ne s'étant point présenté, ni avocat en son nom, il requérait défaut contre lui.

Me Dispan, procédant avec toute la prudence dont ne doit jamais se départir un agent revêtu de si hautes fonctions, fit comparaître alors devant lui deux témoins honorables : Jean d'Olivier, écuyer, et *Pierre Anselme Me chirurgien, habitants de Cologne,* « lesquels, moyennant sermant par eux presté sur les » saincts evangiles Notre-Seigneur, » attestèrent que ce jour-là était bien le 20 mars, qu'ils étaient dans le greffe où l'on a coutume de tenir les audiences aud. Cologne « et que l'heure » de trois heures d'après midy estoit escheu. » Sur cette déclaration formelle, Antoine Dispan n'hésita plus à ordonner défaut contre l'abbé Chabanon et, après avoir rempli cette formalité, il acquiesça aux désirs des religieux et alla les mettre en possession de la *Gleisette*.

Pour la satisfaction de nos lecteurs, nous laisserons Me Dispan exposer lui-même le cérémonial en usage :

« Et ce fait nous serions sourtys dud. greffe, suivis dud. Olivier » requerant et des susd. Peres religieux et de divers habitans dud. » Coloigne, et ayans esté conduits et menés en lad. chapelle scituée » hors la porte de lad. ville,

» Se seroit de rechef presanté ledit d'Olivier requerant, lequel nous » auroit dit que nous estions audevant de lad. chapelle du Mont pour

» lexecution dud. arrest, et nous susd. comm^re ayant prins par la main
» le susd. Pere Teoffille de Toulouse suivy des susd. autres religieux
» nous l'aurions introduict dans icelle le tenant par la main, et
» laurions mis en la réelle, actuelle et corporelle possession de lad.
» chapelle du Mont-de-Coloigne par latouchemant du barrouilh de
» la porte d'icelle, par le son de la cloche, la corde de laquelle nous
» luy aurions mise en main, et par le baisemant de l'autel de lad.
» chapelle, et l'auroit fait, et aurions fait inhibitions et deffances tant
» aud. Chabanon que a toutes autres personnes de donner troubles
» ny empechemans aud. Pere Theophile ny autres religieux du tiers
» ordre Sainct Françoy à payne de mil livres et autres suivant les
» termes dud. arrest.

» Et en autres actes nauroit esté pour nous procedé. En foy de
» quoy nous serions soubs^ns avec led. Blanchard n^re greffier. A
» Coloigne le vingti^e mars mil six cens quarante-neuf, à ce presans
» Me Jean-Pierre d'Olivier docteur et advocat, Me Domenique Mauran
» notaire, Pierre Ancelme M^e chirurgien, Jean Mauran bourgeois,
» François Larocque, Coulau Aubigès, George Clerc et autres habi-
» tans de lad. ville de Coloigne (1).

» Dispan, lieut^t part^er comissaire.

» Du mandemant dud. s^r com^re Blanchard greff. »

Nous n'avons point à rechercher ici si le modeste couvent dont nous venons de faire connaître les difficiles débuts acquit plus tard un grand degré de prospérité. Il résulte toutefois de plusieurs reçus signés de Dardenne, consul d'Encausse et recéveur des tailles pour l'année 1660, que, onze ans après la fondation de leur couvent, les religieux de Cologne possédaient dans le territoire d'Encausse la métairie d'*Engarros*, qui avait une certaine valeur, puisque la taille pour cette métairie se

(1) Plusieurs des noms que nous trouvons dans ce document existent encore dans le pays. Nous pouvons citer en particulier les noms de Griffolet, d'Olivier, Guillamède, Chabanon, Mauran, Larroque. Quelques-uns se sont altérés : Aubégés a remplacé Aubigès qui n'était sans doute lui-même (par la substitution de la lettre *u* à la lettre *l*) qu'une transformation de Albigès (albigeois).

Enfin, nous pensons que MM. Daries de Cologne sont de la même famille que Guillaume Dario, cité dans la sentence de l'évêque de Lombez. Nous sommes d'autant plus fondé à le croire que la prononciation patoise de Daries (Darios) n'est autre chose que le nom du commissaire enquêteur nommé par Mgr Daffis, plus l's final.

portait du 28 mars au 12 juin à la somme de 50 livres. D'où on peut conclure que de nouvelles donations étaient venues en peu de temps s'ajouter aux legs consentis au début par les trois frères de Griffolet.

A la révolution, le couvent de Cologne subit le triste sort de tous les établissements du même ordre en France, il fut vendu à vil prix et devint une propriété privée.

III.

Après ce long détour, revenons à Pierre Anselme, dont nous nous sommes bien longtemps éloignés. Quels furent les motifs qui le décidèrent à changer de domicile? A quelle époque quitta-t-il Cologne pour s'établir à l'Isle-Jourdain? Voilà deux questions auxquelles nous voudrions pouvoir répondre. La dernière nous paraît facile à résoudre, car ce changement de domicile ne remonte pas à une époque bien reculée.

Lorsqu'il s'est établi de 1649 à 1651 à l'Isle-Jourdain, Anselme a dû acquérir des biens-fonds ou une maison d'habitation; on trouverait assurément quelque mention de son nom soit dans des actes de cette époque, soit sur le livre terrier que l'on confectionna vers 1665 par ordre de M. de Villemont, conseiller du roi en la cour des aides et finances de Guienne, livre qui doit exister à la mairie de l'Isle-Jourdain. Laissons à quelque Lillois de bonne volonté le soin de résoudre cette question.

Dr Ed. DESPONTS.

LE CHŒUR D'AUCH

ET LES ENSEIGNEMENTS QUE SES BOISERIES REPRODUISENT.

(*Suite*) [1].

III

L'ANCIENNE ALLIANCE,

CONTINUITÉ ET DIFFUSION DES ESPÉRANCES PRIMORDIALES.

Mais revenons à nos deux stalles 2 et 3. Au haut-dossier de cette dernière est un autre personnage allégorique, dont l'allure calme et réfléchie appelle notre attention. C'est le premier-né des voyants du Seigneur, le dépositaire primordial des antiques promesses.

Dans ce mystérieux volumen, au langage muet pour les yeux du vulgaire, et qu'il indique à la V. CHARITÉ, sa voisine, il conserve, en son intégrité originelle, le résumé de l'enseignement oral, qui devait nourrir longtemps la foi comme les espérances des familles patriarcales.

Foyer commun d'où rayonnèrent les traditions fondées sur la promesse d'un Rédempteur, il fut la véritable source des aspirations gravées au cœur de tous les peuples (2).

Noé, que notre série renvoie au n° 27, sans motif de nous connu, avait sauvé des eaux du déluge le dépôt de ce haut enseignement.

A partir de Babel et de la dispersion des peuples, chaque grande famille l'avait traduit en sa langue nouvelle.

(1) Voir la *Revue de Gascogne*, livraison de janvier 1872, page 7 à 22.

(2) Erit exspectatio gentium. GEN., cap. XLIX, v. 10. Desideratus cunctis gentibus. AGGEI, cap. II, v. 8.

Des voyants secondaires s'étaient même donné, de très bonne heure, la mission d'en propager l'apostolat. Et les générations de la gentilité, qu'un langage aussi consolant avait singulièrement émues au milieu de leurs épreuves, les prenant pour des êtres privilégiés du ciel, admis aux conseils de la Divinité, leur donnèrent le nom caractéristique de Sibylles (1).

Toutefois, simples filles d'Eve, les Sibylles, dont les paroles étaient généralement révérées comme des oracles, voilèrent très souvent de légendes confuses, d'erreurs manifestes, d'inventions purement imaginaires, les traits lumineux qui, dans le principe, avaient jailli de bonne source. Ce qui ne devait pas empêcher les hommes sérieusement amis de la vérité de recueillir ces traits épars comme authentiques, à raison de leur conformité avec un enseignement public dont l'autorité ne devait laisser aucune espèce de doute.

Très anciennement les Sibylles ne s'étaient posées, à travers les nations, qu'à titre de simples organes de souvenirs historiques et de croyances fondées sur la tradition orale. Mais la gentilité finit par réunir en corps de volume la reproduction écrite de leurs oracles, dont les calligraphes avaient considérablement multiplié les exemplaires bien avant le début de l'ère chrétienne.

Ces livres n'étaient pas restés inconnus aux apôtres de la nouvelle religion. Ajoutons même que saint Paul, d'après Clément d'Alexandrie, ne craignant pas d'en invoquer l'autorité devant les gentils, leur disait : « Prenez en vos mains les livres grecs; lisez la Sibylle et voyez comment elle révèle un seul Dieu et annonce les choses à venir (2). »

Celse l'épicurien, ne pouvant disconvenir des frappantes analogies qui se trouvaient entre les écrits de la Sibylle et ceux

(1) Du grec Σίβυλλα (σίος pour Θεός Dieu, et Βουλή conseil).

(2) Libros græcos sumite; agnoscite Sibyllam, quomodò unum Deum significet, et ea quæ sunt futura prænuntiet. — *Strom.*, lib. VI.

de nos Prophètes, accusa de frauduleuse interpolation les chrétiens des premiers siècles. Mais Origène, repoussant la calomnie, pressait en vain son antagoniste d'indiquer avec précision les vers qu'on aurait ajoutés au véritable texte. Il le défiait même, en toute assurance, de produire d'anciens exemplaires, où ne se liraient pas les prétendues interpolations; et Celse n'en produisit pas un seul (1).

Environ deux cents ans plus tard, lorsque les reliefs et les peintures des catacombes avaient déjà confondu la Sibylle et Orphée avec les vrais Prophètes, l'accusation de Celse fut renouvelée par l'école philosophique. Pour n'avoir pas à répondre aux arguments des livres sibyllins, on les traita de fictions imaginaires et d'indignes impostures. « Mais lisez Cicéron, répondait Lactance, lisez Varron et les anciens qui ont traité de la Sibylle Erythréenne et de toutes les autres. N'est-ce pas des mêmes livres que nous prenons nos citations? Et pourtant ces écrivains n'étaient déjà plus du nombre des vivants, quand le Christ est né selon la chair (2). » Ils n'avaient donc pu inventer, en faveur de sa mission réparatrice, ces prétendues impostures.

Il faut être bien persuadé de la justice de sa cause pour la défendre avec ce ton de bonne foi et d'entière confiance. Du reste, il est facile de se convaincre que saint Clément de Rome, Athénagore, saint Justin le martyr, Théophile d'Antioche, saint Jérôme, saint Augustin et plusieurs autres Pères s'autorisent avec la même liberté du langage des Sibylles (3).

(1) Indicasset autem, si antiqua habuisset incorruptiora exemplaria, in quibus non reperiantur quæ putat à nobis interpolata : quod tamen non fecit. *Contrà Celsum*. Lib. V. — 64.

(2) Quod profecto non putabit qui Ciceronem Varronemque legerit, aliosque veteres qui Erythræam Sibyllam, cæterasque commemorant, quarum ex libris ista exempla proferimus; qui auctores obierunt antequam Christus secundum carnem nasceretur.— *De vera sapientia*, etc., etc. C. XV.

(3) S. CLEM. recognit. ad Jacob. — ATHENAG. leg. pro Christ. nº 30. — S. JUST. cohort. ad Græc. nº 16, 37, 38. — THEOPHIL ANTIOCH. ad Autolyc. lib. II, nº 36. — S. HIERON. advers. Jovinian. Lib. I.—S. AUGUST. de civitate Dei, cap. XXIII.—etc.

Toutefois, et malgré le respect que nous devons à des autorités aussi peu contestables, on est obligé de convenir que, par le laps du temps, surtout à partir du ve siècle, une pieuse fraude a réellement exagéré l'importance des oracles sibyllins; et cela sous le prétexte frivole de donner plus de poids aux arguments qu'on y puisait en faveur du Christianisme. Aussi nous hâterons-nous de reconnaître que les huit livres de vers, incontestablement remaniés, qui portent aujourd'hui le nom de ces antiques prophétesses, n'ont vraisemblablement que peu de rapport avec le mystérieux recueil de ces poésies acrostiches (1) dont Rome païenne confiait la garde et l'interprétation aux Quindecemvirs. On sait que ce célèbre dépôt périt, sous la dictature de Sylla, à l'incendie du Capitole.

Il est vrai que de nouveaux livres sibyllins furent rétablis par les soins et les recherches de quelques ambassadeurs envoyés, dans ce but, à Erythres, comme aussi dans plusieurs autres villes d'Italie, d'Asie et de la Grèce (2). Mais Stilicon, dans les premières années du ve siècle, fut accusé d'avoir livré aux flammes l'exemplaire gardé, depuis Auguste, sur le mont Palatin, comme seul authentique. En sorte qu'il ne resta plus, de ces premiers oracles, que différents extraits décousus, recueillis de mains diverses, et qui ont été soumis, pendant près de mille ans, à toutes les épreuves de l'incurie ou de l'ignorance des copistes.

Toutefois, et quoi qu'on puisse dire de leur origine plus ou moins confuse, il est de fait qu'au jugement des Pères de la primitive Eglise, certains de ces oracles pouvaient s'entendre du Messie (3).

Il n'est pas moins incontestable qu'à travers ceux qui nous restent encore, on retrouve des vers cités par Josèphe, historien

(1) C'est-à-dire mesurées de telle sorte que toutes les lettres de chaque mot du premier vers servaient d'initiales à tous les vers suivants.

(2) Lactan. *de fals. religione*. C. vi.

(3) Lactan. *de vera sapient*. C. xv et xviii.

juif du premier siècle de notre ère, et par Alexandre Polyhistor, encore plus ancien de quatre-vingt-dix ans.

Or, comment accuser ces deux écrivains d'avoir eu l'intention de sauver de l'oubli les oracles des Sibylles, dans l'intérêt de la cause chrétienne ? Aussi, ne pourra-t-on jamais rejeter en masse tous ces oracles comme étant également controuvés ou falsifiés.

Mais si les premiers apologistes de la religion chrétienne ont eu le droit de s'en servir comme d'un argument *ad hominem*, qui, après tout, n'eut jamais à leurs yeux qu'une valeur très secondaire, pourquoi trouver étrange que l'art figuré en ait aussi argumenté à sa façon ? Surtout, lorsque les voûtes de nos vieilles églises retentissaient, sans exception, de ce même enseignement par le chant sacré d'une prose, dans laquelle la liturgie romaine invoque, même encore de nos jours, avec le témoignage de David, l'autorité de la Sibylle :

Dies iræ, dies illa
Solvet seclum in favillâ,
Teste David cum SIBYLLA.

Et nos missels romain-français disaient bien aussi de l'aveugle Synagogue, dans tout le moyen âge, à propos des prédictions accomplies en la personne de Jésus : « Si elle ne croit pas à la parole de ses Prophètes, que, du moins, elle ajoute foi aux oracles de la Gentilité et aux vers de la Sibylle. »

Si non suis vatibus,
Credat vel gentilibus
SIBYLLINIS versibus
Hæc prædicta (1).

Pour ces mêmes motifs, les sculpteurs de nos boiseries ont cru pouvoir dire, à leur manière : « Témoin les Sibylles, » avec David et les autres prophètes. »

(1) On peut voir au tome 2 in-folio de la bibliothèque des Pères, page 523, d'après un très ancien manuscrit, les oracles que, dans le moyen âge, on attribuait aux douze Sibylles, sur la vie et la mort du Rédempteur.

Remarquez, en effet, qu'ils commencent par les Sibylles; et c'est celle de Libye qui se présente la première à nos regards, au haut-dossier n° 4 de notre série; c'est-à-dire avant tous les hommes inspirés de Dieu, comme si elle devait nous apprendre que son apostolat a dû précéder la mission divine des prophètes dont nous avons les écrits au canon de l'Ancien Testament. Ajoutons ici que telle est la pensée d'Arnaud de Moles dont les verrières monumentales font figurer ces sortes d'oracles avant les véritables prophètes.

Notre Sibylle porte haut et à la main droite un long cierge allumé, comme attribut personnel et signification bien explicite de son enseignement oral.

De la main gauche, elle indique son flambeau à Moïse, l'historien inspiré des événements du premier âge du monde.

De son côté, Moïse, debout au cinquième haut-dossier, incline la baguette qui symbolise sa mission divine, et il l'appuie sur un diptyque, ouvert à sa main gauche. Dans ce diptyque, il montre, par écrit, à la Sibylle, tout ce qu'il a recueilli des traditions patriarcales et de l'inspiration divine.

Au troisième vitrail de la chapelle de Sainte-Anne, Arnaud de Moles a reproduit le même sujet dans les grands personnages. Avec cette différence que le diptyque professe par écrit, en gros caractères, la croyance en un seul Dieu, telle que saint Paul, d'après Clément d'Alexandrie, l'avait reconnue dans le texte grec de la Sibylle; tandis qu'à notre cinquième stalle, les deux pages ouvertes sont tout à fait muettes. Moïse porte, il est vrai, sur son front, les deux flammes qui éblouirent le peuple de Dieu, à la descente du mont Sinaï. Mais comme il les garda toujours à partir de cette mémorable date, rien ici ne détermine la période de sa vie où il est censé conférer avec la Sibylle.

On voit bien par son attitude qu'elle lui adresse la parole, comme pour lui demander s'il n'était pas le Rédempteur promis à l'origine du monde. Mais Moïse ne peut se recon-

naître d'autre titre que celui de libérateur du peuple de Dieu, trop longtemps retenu captif sous les rois d'Egypte. Et, comme jadis en présence du buisson ardent, il demande encore au maître du ciel et de la terre d'envoyer en ce monde Celui qu'il doit envoyer, le vrai Messie (1), le Rédempteur dont se préoccupe la Sibylle.

Ne faut-il, du reste, admettre qu'une seule Sybille, ou peut-on en compter plusieurs et combien?

Telles sont les questions qu'avait posées l'antiquité païenne, même avant le haut Empire, sans jamais les résoudre.

Les partisans de la première opinion prétendaient que la même Sybille avait parcouru successivement toutes les nations, laissant, en divers lieux, des monuments ou des souvenirs traditionnels de son passage. Aussi affirme-t-on qu'elle avait vécu plus de mille ans.

C'est ainsi que l'auront cru, sans doute, les artistes décorateurs de notre cathédrale, pour la Sybille de Libye. Nous venons de voir, en effet, aux numéros 4 et 5, que Moïse l'aurait mieux fixée que ses vagues traditions sur l'enseignement dont elle se disait l'organe; et, d'autre part, Arnaud de Moles, à son troisième vitrail de la chapelle Sainte-Anne, la fait visiter par l'Empereur Auguste qui l'aurait consultée sur le nom et la famille de son successeur à l'empire du monde (2).

Au 8e haut-dossier, figure la Sibylle du deuxième rang, pour la série dont nous poursuivons l'étude. Sous ses pieds se débat le dragon infernal du premier âge, et à sa main droite pend une lanterne dont les points lumineux sont très peu dilatés : ce qui nous indique, pour le dire en passant, que ses oracles étaient beaucoup moins sûrs, moins éclairés que ceux de sa compagne. Et il fallait bien s'y attendre, puisqu'elle

(1) Messias, missus.... mitte quem missurus es. Exod., cap. iv, v. 13.
(2) Voir cette légende à la page 109 de notre Atlas monographique, in-folio jésus.

aurait vécu bien longtemps après Moïse, c'est-à-dire à distance beaucoup plus considérable de la date des promesses messianiques.

Aussi a-t-on soutenu depuis longtemps qu'elle serait allée en Judée pour y consulter les traditions plus sûres de l'enseignement écrit.

C'est dans cette conviction sans doute qu'Arnaud de Moles la met en présence du grand-prêtre Héli, au sommet du premier vitrail de la chapelle Sainte-Anne. Ils sont assis, l'un en face de l'autre, conférant sur le sujet de leur mission prophétique.

A la place qu'elle occupe dans nos boiseries, cette même Sibylle consulte le prophète Malachie qui lui répond en indiquant de la main droite le volumen déroulé de son enseignement : « Cette lueur qui pour toi est sans éclat, sera, un jour, soleil de justice, vraie lumière du monde pour ceux qui auront la crainte filiale de son nom (1). »

Cette Sibylle est appelée Persique, et le maître de l'œuvre a cru devoir la reproduire en statuette, tout à côté, presque en contact avec le personnage qui la précède, au n° 7 de la série.

C'est Néhémie, portant à son fourreau l'épée symbolique de la puissance dont l'a investi le roi de Perse, Artaxerxès Longue-main, en l'autorisant de confiance à se rendre dans sa patrie avec le titre de gouverneur de la Judée, pour y relever le courage de sa nation.

Au n° 6 est la Sibylle de Samos, qui l'encourage aussi elle-même à relever les murs de Jérusalem, au nom du roi des Juifs, qui doit enfin venir délivrer le peuple de Dieu, et remplir le nouveau temple de l'éclat divin d'une gloire toute céleste.

Elle lui indique, sur son bras gauche, l'image du berceau dans lequel les membres délicats de l'envoyé du ciel repose-

(1) Malach., chap. iv, v. 2.

ront à sa naissance, dont le jour tant désiré par les douze tribus fait en outre l'attente de toutes les nations.

Au n° 12 est la Sibylle de Cumes, annonçant, comme celle de Samos, que le Messie viendra remplir sa mission avec toutes les apparences et la réalité de la forme humaine, c'est-à-dire, comme l'a dit saint Paul, *habitu inventus ut homo*. Elle va même jusqu'à penser que sa nature humaine, soumise aux conditions de tout enfant venant de naître, aura besoin de soins de propreté. Aussi a-t-elle préparé un bassin plein d'eau, avec une serviette qui pend de son bras droit. Elle les montre à saint Jean-Baptiste qui, du n° 13, lui répond: « Le » Messie, sans tache même corporelle à sa naissance, est » l'agneau de Dieu. Il vient pour effacer les taches que le » péché a faites à l'âme humaine. Cet appareil n'est pas né- » cessaire. »

Au 66e haut-dossier, la Sibylle Erythrée va plus loin que les précédentes : elle annonce, en toute assurance, la tribu et la lignée desquelles naîtra le Messie. Jessé sera la souche bénite d'où s'élèveront la tige et la fleur si bien caractérisées par Isaïe, dans le texte cité plus haut (1).

Caleb, son voisin à droite, et correspondant à Moïse, son contemporain, lui rappelle, en costume de guerre, les combats sanglants, les conquêtes partielles, qui se trouvaient, dans le plan divin, à exécuter avant l'établissement des douze tribus dans la terre promise.

Mais, en retour, le conquérant attendu sera le prince de la paix pour la terre entière (2).

Et néanmoins la Sibylle du n° 54 a prédit que le sang coulera en abondance à l'occasion de son avénement. C'est celle d'Europe qui, agitant son épée d'une main sûre et d'un bras vigoureux, annonce la brutale immolation des Saints Innocents, victimes de la cruelle ambition du roi Hérode.

(1) *Revue de Gascogne*, tome XIII, page 20.
(2) Princeps pacis. ISAI, cap. IX, v. 6.

Au n° 53, Jérémie prophétise, en même temps, cet horrible massacre. Il a même entendu, dans la suite des âges, ces voix gémissantes, ces accents de douleur maternelle que rien ne peut consoler d'une mort aussi déplorable (1).

Cependant la haine jalouse de ce vieillard couronné n'a pu atteindre le nouveau roi des Juifs. On sait, en effet, que l'Enfant-Dieu échappa facilement aux tyranniques poursuites d'Hérode. Et la Sibylle Cimmérienne nous rappelle au n° 62, qu'il devait se soumettre, en sa première enfance, aux conditions de l'allaitement, telles que la nature les impose au commun des mortels.

A ce sujet, Arnaud de Moles, dans le deuxième vitrail de la chapelle Saint-Louis, donne à la même prophétesse le rhyton antique pour attribut personnel, comme si elle avait prévu que le biberon servirait aussi, parfois, à titre de supplément, entre les mains de la mère du Messie.

Mais notre sculpteur a trouvé plus digne, plus à propos surtout, de suivre les idées mythologiques qui, de son temps, reprenaient cours : il change le rhyton en corne d'Amalthée.

A ses yeux, d'ailleurs, ce symbole d'abondance devait reproduire, avec plus de poésie, le gracieux tableau que le prophète Aggée fait de la prospérité publique, au n° 61, pour le temps où viendra le Rédempteur, ainsi que de la fécondité du sol heureux que ses royales mains auront comblé de bénédictions (2).

Cependant la Sibylle Agrippa, figurée au n° 64, porte un fouet à double corde, dont elle demande à son voisin, du n° 63, la vraie destination. Et le prophète Isaïe lui répond, au nom du Messie attendu : « J'ai abandonné mon corps à ceux qui me frappaient, mes joues à ceux qui m'arrachaient

(1) Jerem., cap. XXXI, v. 15.
(2) Agg., cap. II, v. 8...20.

la barbe, mon visage à ceux qui le couvraient d'outrages et de crachats (1). »

Mais quoi! dit la Sibylle de Delphes, au n° 58, est-ce donc ainsi, peuple ingrat, que sera traité le roi des Juifs, après tant de bienfaits? Oh! Quel diadème autour de ce front divin!... Et elle montre, de sa main gauche, la couronne d'épines qui, un jour, sera tressée et violemment enfoncée autour de la tête ensanglantée du Sauveur des hommes.

Cependant, le prophète Zacharie, ne considérant, du n° 57, dans un avenir encore fort éloigné, que la dignité surhumaine et le mérite infini de l'HOMME QUI A POUR NOM L'ORIENT (2), avait demandé pour sa royale tête des couronnes d'or et d'argent. Comme Aggée, au n° 61, il avait vu l'envoyé du ciel couvert de gloire, sur un trône du haut duquel il devait dominer toutes les nations.

Mais, au prétoire de Pilate, un vil escabeau sera son unique siége. Et c'est là que la Sibylle de Tibur (n° 60) l'a vu assis, couronne d'épines en tête et outragé par ses bourreaux.

De sa main droite, elle montre au prophète Daniel, son voisin du n° 59, en une espèce de main arrachée, le symbole des soufflets qui flétriront cette auguste face. Et le prophète fait connaître à la Sibylle la date fixée dans le plan divin de la Rédemption; il calcule sur ses doigts le nombre des semaines et des jours qui doivent s'écouler jusqu'à l'avénement de celui qui doit venir.

Au n° 56, la Sibylle d'Hellespont nous apprend quelle sera la déplorable fin de tant d'outrages infligés à la victime de la grande expiation : le Messie doit mourir sur la croix, qu'elle nous montre, en même temps qu'au centurion du Calvaire, son voisin à droite, n° 55.

Cet instrument du dernier supplice était pourtant réservé

(1) ISAI, cap. L, v. 6.
(2) ZACHAR., cap. VI, v. 11.

aux plus grands scélérats et aux esclaves. Mais le centurion a reconnu dans la victime qui vient de le subir, sur le Calvaire, l'innocence même, le Messie Rédempteur; il l'adore comme fils de Dieu, et Dieu lui-même (1).

Fils de l'homme, il souffrira librement, et il mourra parce qu'il l'aura voulu.

Fils de Dieu, il saura vaincre la mort, après s'être soumis volontairement à son empire.

Et en effet, au n° 10, la Sibylle de Phrygie porte, à sa main droite, la croix du supplice, mais devenue légère, car l'auguste victime l'a transfigurée en insigne glorieux, comme trophée de la victoire que le libérateur attendu devait remporter sur les puissances de l'enfer.

Aussi le prophète Osée, considérant la croix de résurrection que lui montre la Sibylle, s'écrie du onzième haut-dossier : O terre, cesse de craindre! que tes habitants tressaillent d'allégresse; car le Seigneur glorifié va faire de grandes choses (2).

F. CANÉTO,
vic.-gén.

(*La suite prochainement.*)

(1) Luc, cap. XXIII, v. 47.
(2) Oseas, cap. II, v. 21.

CHRONIQUE.

Lorsque Monseigneur Pierre-Henri-Gérault de Langalerie a été transféré de l'évêché de Belley à l'archevêché d'Auch, certaines publications de notre sud-ouest ont cru devoir faire connaître à leurs abonnés les armoiries du nouvel archevêque.

Comme il s'est glissé des erreurs dans l'interprétation des *émaux* et des *figures* de l'écu, il nous paraît convenable d'en donner ici un dessin exact. Mais avant de le reproduire, nous avons dû attendre le cliché aux insignes de l'autorité métropolitaine, qui se gravait à Paris.

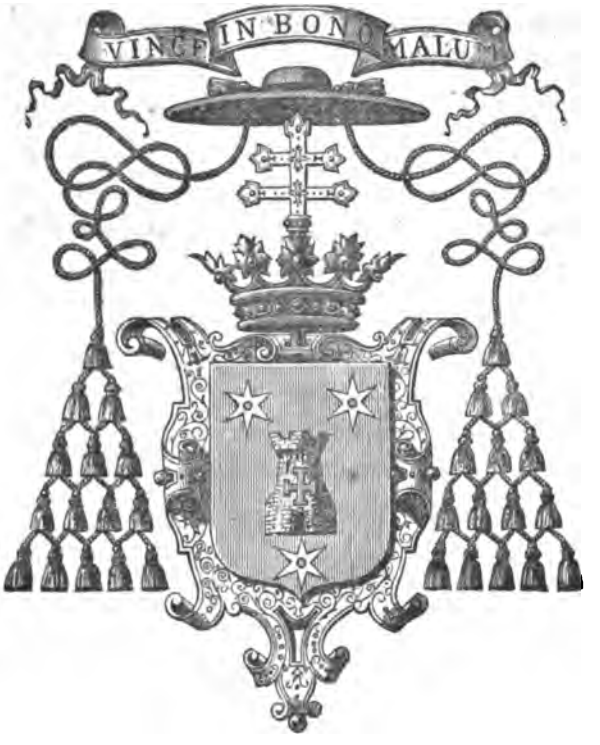

Ainsi donc, Monseigneur de Langalerie porte *de gueules*, à une *tour d'argent, maçonnée et ouverte de sable, chargée d'une croix potencée de gueules et accompagnée de trois molettes d'argent, deux en chef, une en pointe.*

On nous a demandé, à diverses reprises, quelles sont les couleurs

à employer pour reproduire cet écusson dans les paroisses, quand elles se préparent à recevoir la visite du premier pasteur.

Afin de répondre, une fois pour toutes, à ces sortes de questions, nous ajouterons en style ordinaire:

Monseigneur *porte de gueules*, c'est-à-dire que le champ de son écu est *simple* ou d'un seul *émail*, qui est de couleur *rouge*.

A une tour d'argent, métal qui prend toujours sa couleur *blanche*.

Maçonnée de sable, veut dire que les joints de la pierre de taille qui revêt la tour sont *noirs*.

Ouverte de sable: l'ouverture cintrée qui est au bas de la tour, prend aussi la couleur *noire*.

Chargée d'une croix potencée de gueules, c'est-à-dire que sur le flanc antérieur de la tour est une croix, orientale ou à branches égales, dont les quatre extrémités sont recroisées en forme de potence. Cette croix est du même *rouge* que le champ de l'écu.

Accompagnée de trois molettes d'argent: près de la tour sont disposées trois molettes ou rosettes d'éperons, à six *rais* ou pointes, dont la surface est également *blanche*.

Au centre de chacune de ces trois petites *figures* doit s'indiquer, en *noir*, l'ouverture où passe le *collet*, c'est-à-dire le petit axe qui porte la molette, car si sa surface entière était unie, la rosette imiterait une étoile; puisque ni l'une ni l'autre de ces deux espèces de *figures* n'ont, dans le blason, un nombre de *rais* déterminé.

Deux en chef et une en pointe, signifie que deux de ces molettes doivent être placées horizontalement à la partie supérieure de l'écu, et la troisième vers la pointe qui termine la partie inférieure.

F. CANÉTO,

v. g.

BIBLIOGRAPHIE.

I

Le Mois de Saint Joseph ou exercices pour chaque jour du mois de mars, par Mgr de Langalerie. 3e édition, revue. 1 vol. in-18 de 347 p. Paris, Régis Ruffet; 1870. [Auch, Icard, Chanche, 1 fr. 25.]

Bien des personnes pieuses ont déjà ce petit livre entre les mains. Mais il est du devoir de la *Revue de Gascogne* de le recommander au moment où nous sommes, comme un précieux trésor de méditations et de prières pour le mois qui va commencer. Je ne sais trop qui a eu la première idée de consacrer tout entier à saint Joseph le mois où tombe sa fête. Mais cette pratique est déjà fort répandue (1); elle se justifie par les fruits abondants qu'elle produit, elle s'explique par le progrès si évidemment providentiel de la dévotion au chef de la Sainte Famille. En effet, cette dévotion, dont les origines se confondent avec celles de l'Eglise, grandit au moyen âge avec le culte de la Vierge Marie, trouva au déclin de cette période un ardent propagateur dans le pieux chancelier Gerson (2), et fut encore plus chaudement recommandée au début des temps modernes par sainte Thérèse; mais elle a pris surtout dans notre siècle un merveilleux développement, qui vient d'obtenir la plus solennelle des consécrations dans un acte du concile du Vatican.

Mgr de Langalerie a ses raisons personnelles de favoriser spécialement cette dévotion. Il nous les dit, ou plutôt il les dit à saint Joseph lui-même, dans ces mots de la pieuse dédicace qui ouvre son livre : « Votre nom fut toujours cher à mon cœur; appelé par la divine Providence aux grandes et redoutables fonctions de l'épiscopat, j'ai reçu mission du Chef des pasteurs le jour même de votre fête, et j'ai pu dès lors vous regarder comme le patron spécial de mon ministère apostolique. » D'ailleurs, dans son zèle toujours en éveil sur les maladies de notre époque, l'auteur a vu dans saint Joseph le patron naturel des deux centres sociaux en souffrance : la famille et l'atelier;

(1) La *Revue de Gascogne* a déjà fait connaître un excellent petit livre consacré au mois de saint Joseph par une plume indigène (t. III, p. 522).

(2) Gerson n'est pas cité dans le résumé de l'histoire du culte de saint Joseph, au XXVIIIe jour de ce mois de mars, mais cette omission est réparée par une citation importante (p. 306).

le modèle par excellence des vertus opposées à ces deux fléaux contemporains : la recherche exclusive du bien-être et l'indifférence religieuse.

Dès la première ligne de sa préface, Mgr de Langalerie s'est mis, pour ainsi dire, sous le patronage de saint François de Sales; et il est clair qu'il l'a pris pour modèle, non-seulement de sa vie épiscopale, mais encore de ses travaux d'écrivain. A n'envisager que la forme du langage, on peut assurer qu'il n'a pas imploré en vain, pour ces « modestes fleurs, quelques émanations de ces doux parfums qu'exhalent le nom, la mémoire, les paroles du saint évêque de Genève. » Mais il faut aller au fond même et à l'inspiration intime. Cette aimable indulgence, cette grâce, cette pieuse suavité, qui nous charment dans saint François, sont surtout l'effet de la mortification du cœur, expression la plus exacte de la morale chrétienne, qui a elle-même sa racine dans le dogme ; de sorte que l'auteur de tant de délicieuses lettres de direction et de l'aimable *Introduction à la vie dévote* ne peut se séparer du rigoureux controversiste, du théologien profond qui écrivit le *Traité de l'amour de Dieu.*

Eh bien ! la solidité doctrinale est aussi le caractère le plus essentiel des pages édifiantes de Mgr de Langalerie. Nous sommes aussi loin que possible de cette piété vague et poétique dont la littérature religieuse de notre temps se contente trop souvent, et qui ne donne que des fleurs sans fruits. L'Evangile et l'enseignement de l'Eglise ont fourni tous les traits relatifs à la vie, aux vertus et au rôle divin de saint Joseph. Il a suffi de presser ces formules brèves mais fécondes, pour en faire jaillir toutes les vérités pratiques nécessaires à la vie chrétienne. La foi est mise à son rang, comme « la règle, le soutien, le principe, la source même de la vie spirituelle et morale, » animant l'esprit, le cœur et la conduite du juste (IVe jour). L'attention à la présence de Dieu, l'union avec Jésus-Christ, l'espérance chrétienne en sortent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes (VI, VIII, X).

Toutefois, c'est la patience et la mortification qui attirent surtout l'attention et le zèle du pieux auteur. Il y insiste d'avance dès sa préface, mais le lecteur le plus distrait n'aurait pu s'y tromper en parcourant son livre. Quelle que soit sa condescendance pour les faiblesses humaines, il ne cèdera pas un pouce de ce terrain réservé de la morale de l'Evangile : le sacrifice ! La vie de saint Joseph sera surtout une école de détachement, de lutte, de mortification. Les résolutions pratiques, qui terminent chacun des exercices de ce

Mois de mars, seront le plus souvent des actes de pénitence. La pratique du carême ne risquera pas de trouver un obstacle, au lieu d'un secours, dans le culte spécial de saint Joseph; d'autant plus que l'auteur inculque sans cesse la subordination de tout ce qui est dévotion particulière et attrait personnel aux lois générales, aux œuvres consacrées, et qu'il prévient à l'occasion toute illusion sur ce point. La vie de foi ne consiste pas « dans certaines pratiques religieuses, ces pratiques revinssent-elles tous les jours. Non, c'est une vie, c'est une série d'actes non interrompus, un principe toujours actif et toujours agissant..... (p. 56). »

Et l'acte le plus essentiel de cette vie, nous l'avons dit, c'est le sacrifice ; mais de ce sol broyé et sanglant naissent les fleurs charmantes de la vie chrétienne : paix de l'âme, joie intarissable, amour de nos frères, chasteté, humilité, recueillement (XVII, XVIII, XXIV, XXV, XXVII....) « Quel est donc ce mystère de la sérénité, de la paix, de la joie même dans la souffrance ?... Oh ! l'amour de Dieu ! l'amour de Dieu ! Voilà le mot qui explique mieux que tout autre la grande doctrine de la nécessité des souffrances et de la mortification (1). »

Telle est, ce me semble, l'inspiration générale de ce petit livre. Mais, quelle que soit la nécessité de nous borner dans l'examen d'un si riche trésor, il faut signaler et recommander surtout les applications pratiques et spéciales de cette théorie de la vie, à la fois si austère et si consolante. Parmi un grand nombre de lectures, j'en indiquerai trois ou quatre, qui suffiront pour montrer la portée hautement morale et sociale de ce livre de piété, et peut-être pour le faire aborder et lire avec fruit par d'autres encore que les personnes vouées aux œuvres de dévotion.

La première qui m'attire est celle qui concerne l'*obéissance*, comme vertu spéciale de ceux qui commandent (XXI) ! Lisez ces divers moyens d'obéir indiqués aux supérieurs : acquiescement raisonnable et affectueux aux désirs des subordonnés; respect personnel, religieux, exemplaire de toute prescription imposée aux autres; fidélité scrupuleuse à un règlement de vie. Et dites si le secret de l'autorité sans orgueil et de l'obéissance sans contrainte n'est pas là tout entier.

Mais surtout méditez ces lectures sur saint Joseph, modèle de la

(1) L'auteur cite en note un passage de l'*Evangile médité* de Duquesne et fait de ce bon livre, trop négligé pour des publications modernes très inférieures, un éloge que je suis heureux de reproduire : « Cet ouvrage, composé à la fin du XVIIIe siècle, répond encore admirablement aux exigences des temps où nous vivons. »

vie de famille (XV), modèle des artisans et ouvriers (XVI). Est-ce que dans la première vous ne rencontrez pas les causes et les remèdes d'un des plus grands maux de notre époque : plus de vie de famille? Est-ce que dans l'autre les plus graves difficultés sociales de ce temps ne sont pas pratiquement résolues par la doctrine de la dignité chrétienne du travail, du respect des droits et des devoirs, de la consécration de la vie par les vertus surnaturelles?

La famille et l'atelier ne préoccupent pas seuls ce zèle si ardent et si pratique; il songe aussi à la paroisse. Je ne puis m'empêcher de citer, comme preuve de l'extrême prudence du pieux auteur, la dernière page de son mois de mars. « Il ne faut pas que les exercices du mois de saint Joseph nuisent à ceux du carême.... Rien ne remplacerait cet admirable ensemble de pratiques religieuses, de réunions à l'Eglise, de prédications et d'instructions empruntées aux évangiles de chaque jour ou aux mystères dont l'Eglise célèbre alors le souvenir. Nous devons également cette assiduité à l'édification publique; ne l'oublions pas, la paroisse est une famille dont les membres sont solidaires et se doivent mutuellement le bon exemple. »

Il y aurait encore bien des traits à relever dans ce petit livre, qui offre partout sous des formules d'une extrême brièveté le fond le plus substantiel et le plus riche. La forme, on l'a vu, est d'une grande simplicité, qui est loin d'exclure la grâce. On dirait, pour emprunter à l'auteur une de ses expressions, que saint Joseph a touché toutes ces pages « de ce lis si pur qui exhale les parfums de la virginité. »

Léonce COUTURE.

II.

Diaconales ou conférences sur l'administration des sacrements données au séminaire d'Auch, à l'usage des jeunes prêtres entrant dans le ministère pastoral, par M. G.-G. Darré, vicaire général, ancien professeur de théologie. 1 vol. in-12 de 192 p. Auch, Icard; Paris, L. Vivès; Toulouse, id. (1 fr. 50).

Voici un ouvrage d'apparence bien modeste, mais qui vaut son pesant d'or si on le juge par les choses qu'il contient et par le bien qu'il doit produire.

De nos jours on fait beaucoup de livres; on y parle de tout, souvent de ce que l'on ne sait pas. On ne fera pas ce reproche à M. l'abbé Darré; il est ici sur son terrain et ne nous dit que ce qu'il a enseigné et pratiqué durant un quart de siècle.

Il n'en est pas à son coup d'essai. Déjà en 1859, il avait publié la *Discipline diocésaine*, ou recueil des statuts et ordonnances en vigueur dans le diocèse d'Auch : collection précieuse qui aurait dû fixer l'attention de la *Revue de Gascogne*, puisqu'elle intéresse au plus haut point l'histoire disciplinaire de notre archidiocèse.

Aujourd'hui, M. Darré nous donne la première partie des conférences diaconales, *la Pratique de l'administration des Sacrements*. Un autre volume qui, nous l'espérons, ne se fera pas trop attendre, contiendra la seconde partie : *Essai sur l'administration des paroisses*.

Dans les séminaires on appelle *Diaconales* les conférences faites par un directeur aux élèves déjà engagés dans les ordres sacrés, pour les initier d'une manière immédiate au ministère pastoral. Les questions pratiques que l'on y traite se trouvent assurément dans les grands cours de morale et de casuistique; mais cette manière de les grouper et de les présenter succinctement et d'une seule pièce aux jeunes ecclésiastiques qui vont entrer dans le saint ministère offre les plus grands avantages.

On parlait autrefois beaucoup des diaconales de certains de nos séminaires de France; elles sont, je crois, restées manuscrites; peut-être même n'existe-t-il pas d'ouvrage imprimé de ce genre. Remercions l'auteur des diaconales d'Auch d'avoir mis fin à cette regrettable lacune.

La science théologique, on le sait, ne suffit pas; il faut à côté de la théorie l'application quotidienne des principes. La pratique sans les principes, connue sous le nom de théologie du *bon sens*, serait une coupable témérité. Mais aussi les principes seuls, sans égard aux situations qui en diversifient la mise en œuvre, rendraient le ministère infructueux, quelquefois nuisible. Que de prudence, que de discrétion ne faut-il pas au prêtre dans l'art si difficile de diriger les âmes et de les sanctifier par l'administration des sacrements ! *Ars artium regimen animarum;* ces paroles de saint Grégoire, vraies pour tous les temps, semblent particulièrement appropriées à des époques de confusion et de décadence comme la nôtre. Les âmes, même dans ce qu'elles ont de plus intime, n'échappent pas aux influences et aux commotions du dehors. Les principes restent toujours les mêmes, c'est vrai; mais, hélas ! les hommes changent. De là, quelle variété et quelle condescendance dans les moyens à employer pour les conformer ou les ramener aux principes !

M. l'abbé Darré n'a pas assurément voulu faire un cours de casuis-

tique; les étroites limites de son plan et de son livre ne le lui permettaient pas. Mais comme les sacrements embrassent toute la vie des chrétiens, du berceau à la tombe, il a dû exposer les points les plus délicats et les plus difficiles de la théologie morale.

L'ouvrage est divisé en huit chapitres. Le premier renferme des avis préliminaires; les sept autres sont consacrés aux sacrements. Le cinquième chapitre (pénitence) est le plus long et se subdivise en neuf articles. Comme ce sacrement discute la valeur et la moralité de nos actes, l'auteur, en parlant de son administration, a dû examiner les divers cas qui peuvent se présenter, la conduite à tenir à l'égard des différentes catégories de pénitents, et empiéter par là même sur les autres sacrements, notamment sur celui du mariage.

Dans son exposition, M. Darré suit les auteurs les mieux notés dans les écoles catholiques, tels que saint Liguori, Scavini, Gousset, Gury, annoté par Ballerini. Il a également consulté les meilleurs rituels; mais il n'a usé qu'avec réserve du *Pastoral de Paris,* du *Pastoral de Langres* et de quelques autres écrits peu sûrs ou trop sévères. Il a su surtout se mettre à l'écart de cette école étroite qui soulevait autrefois parmi nous des controverses vaines, pour établir que la morale chrétienne est plus favorable à la rigueur qu'à l'indulgence.

Notre siècle a pu calculer les maux affreux faits à la société et à la religion par une théorie qui discréditait, en l'exagérant, la morale chrétienne, décourageait les âmes et aboutissait finalement à leur ruine. La doctrine chrétienne est aussi étrangère à l'une qu'à l'autre de ces deux extrémités : *rigorisme, morale relâchée;* et rien ne la caractérise moins que de tels lieux communs. La morale chrétienne est la plus pure, la plus sublime, la plus parfaite de toutes les morales, et à ce point de vue, elle ne transige jamais avec l'erreur, avec le mal; mais elle est aussi la plus douce, la plus consolante et la plus miséricordieuse, puisqu'elle vient de Dieu qui est charité et de Jésus-Christ son fils, mort pour tous les hommes. Essayer de la définir par ces mots : *morale sévère, morale relâchée,* c'est l'affubler d'attributs qui ne sauraient lui convenir; c'est juger la justice et la miséricorde divines par les sévérités ou les complaisances de la justice humaine; c'est, en un mot, réduire Dieu aux proportions mesquines de l'homme.

L'auteur des *Diaconales* d'Auch a compris avec les théologiens les plus sûrs que quand il s'agit du salut des âmes, il faut employer les remèdes les plus salutaires, les mieux appropriés aux situations

morales, aux luttes, aux dangers, et que toutes les restrictions de l'école rigoriste disparaissent devant la grandeur du but. En cela, comme le lui dit si bien Mgr de Langalerie, il se met de l'école de saint François de Sales et de saint Liguori. Les saints qui ont si bien connu et si bien pratiqué la morale chrétienne, ont su plus que les autres éviter l'écueil de la même mesure et du même remède pour tous les hommes et pour tous les siècles. En habiles praticiens, ils ont discerné jusqu'aux plus légères nuances des maladies morales pour bien appliquer les moyens de guérison. Lorsqu'on suit la voie tracée par les saints, on ne craint pas de s'égarer; c'est là que le savant auteur cherche et trouve ses guides. Aussi lui devient-il facile de concilier toujours la théorie et la pratique, l'inflexibilité des principes et leur application aux divers âges et aux diverses conditions. Inutile d'ajouter que, dans ses décisions, il s'inspire de l'esprit même de l'Eglise. L'Eglise maintient les principes avec une *immutabilité* qui fait l'étonnement et l'admiration du monde; mais que de variété, quelle condescendance, que de tempéraments disciplinaires dans les moyens qu'elle emploie pour en assurer l'exécution !

Il est une qualité qui paraît propre à M. Darré et qui forme comme le caractère saillant de son livre : c'est la manière dont il touche aux points les plus délicats. Il pénètre, avec un tact infini, dans tous les replis du cœur humain. Nul ne sait mieux analyser les sentiments intimes, les inclinations naissantes, déterminer la limite du licite et de l'illicite, régler et ennoblir les penchants en les faisant tourner au bien des âmes. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les articles 3, 4, 5, 6 du cinquième chapitre.

J'aurais voulu que l'auteur eût cité à côté de son texte, au bas des pages, des extraits des auteurs sur lesquels il eût pu appuyer ses décisions. Il aurait obtenu par là un double avantage : il eût d'un côté indiqué au jeune clergé des lectures et des études utiles, et de l'autre il eût prouvé à tel lecteur qui s'étonnerait de quelqu'une de ses appréciations, qu'il est *en tout* et *toujours* en parfaite conformité avec la meilleure théologie.

En somme, voilà un excellent livre. J'en conseille l'usage, non-seulement aux jeunes prêtres qui entrent dans le saint ministère, mais encore aux aînés du sanctuaire. Les uns et les autres y trouveront la solution des difficultés les plus ordinaires et les plus délicates dans l'administration des sacrements. Les rubriques ne sont pas négligées; elles occupent une bonne place à côté des principes.

J'ai peu parlé de la forme. Qu'il me suffise de dire que M. Darré a

évité le défaut assez commun en ces sortes de matières : le genre ennuyeux. Il dit toutes choses avec clarté, avec netteté, avec grâce même. On peut tout lire d'un trait et sans fatigue. Son latin, quand il en use sur certaines questions, est incisif, élégant et de bon aloi.

Mes appréciations, je dois le dire en finissant, n'ont rien de suspect puisqu'elles sont conformes aux témoignages les plus flatteurs donnés à l'auteur des *Diaconales d'Auch*, par Mgr l'archevêque d'Auch, et NN. SS. les évêques d'Aire et de Tarbes.

L'abbé J. DESBONS.

NOTES DIVERSES.

La série des *Questions et réponses*, ouverte depuis près de trois ans dans la *Revue de Gascogne*, ayant produit déjà de très heureux résultats, il a paru convenable d'y joindre dorénavant une série parallèle de notes variées, qui sera peut-être tout aussi utile. Combien de fois une rectification intéressante, une étymologie, une courte anecdote, une lettre curieuse, une annotation tracée sur les gardes ou sur la marge d'un vieux livre, etc., etc., n'ont-elles pas été recueillies par tel ou tel de nos correspondants, qui n'en a pas fait part au public ! On trouve le morceau trop mince pour être servi tout seul : on le garde pour un travail étendu que l'on ne fait jamais, ou pour répondre à une question qui n'arrive pas davantage. Désormais, une place est réservée dans chacune de nos livraisons à ces fragments variés qui, joints à nos *Questions et réponses*, constitueront au complet ce *Notes and Queries* indigène, destiné à parcourir peu à peu tous les problèmes de l'histoire du sud-ouest. L. C.

I. — Barave mis pour Barran.

Charles V data du bois de Vincennes, en mai 1369, des lettres donnant permission de commercer par tout son royaume, avec exemption de droits pour achat de marchandises, — en faveur des habitants de Vic-Fezensac, d'Auch, de Lectoure, d'Auvillars, de Nogaro et d'Eauze (*Helisona, aliter Eusa*). — C'était la récompense du zèle avec lequel ces villes gasconnes étaient rentrées de la domination anglaise sous l'obéissance du Roi. On peut lire ces lettres dans les *Ordonnances des Rois de France de la troisième race*, t. v (1736), p. 189-192.

A la suite des lettres pour les habitants d'Eauze, se trouve une mention de pareille charte accordée en même temps aux consuls, bourgeois, marchands et habitants de la ville ou du lieu *de Barravo*. C'est une leçon fautive pour *Barrano*. Il s'agit là très-certainement de la petite ville de Barran (Gers), dont nous avons vu les consuls admis, avec ceux d'Auch et de Vic-Fezensac, au banquet inaugural de l'épiscopat du cardinal de Clermont-Lodève (*suprà*, p. 43, l. 3).

Secousse, éditeur des *Ordonnances*, a fait fausse route en songeant à *Barave*, dans le diocèse de Montpellier. Il s'est également mépris sur la portée des mots

in senescallia Tholose, Carcassonne, etc., qui suivent le mot *Barrano*. « Barrave ne pouvait être, dit-il, que de l'une ou de l'autre de ces sénéchaussées. » Il ne s'agit pas de cela, mais des pays où les besoins du commerce pourraient amener les gens de Barran et où ils auraient à faire valoir leurs exemptions et priviléges.

Cette rectification, qui ne paraît laisser aucune place au doute, est une preuve notable de l'importance municipale et commerciale de Barran au XIVe siècle.

II. D'un manuscrit à miniatures du XVe siècle.

Un superbe manuscrit à miniatures, exécuté au XVe siècle pour un archevêque d'Auch de la maison de Levis, et qui se trouvait, il y a trente ans, dans un des couvents de femmes de la ville, fut livré par ces religieuses à un amateur, M. le marquis de Pins, moyennant un exemplaire fraîchement imprimé d'une *Vie de Sainte Ursule*. Le livre valait bien 20 fr. Le manuscrit, à la mort de M. de Pins, fut vendu aux enchères à Toulouse : il fut adjugé à 2,400 fr. à des spéculateurs [les libraires Seguin, Richard et Boy] qui l'ont revendu plus de 7,000 fr.

(Extrait du Rapport inédit de M. Bruno Dusan, à M. le Dr Montanier, préfet du Gers, sur le service des archives du département.)

QUESTIONS.

58. Du fief de Lioux, appartenant aux Monluc.

M. Jolibois, archiviste du département du Tarn, m'adresse une question à laquelle je ne trouve pas de réponse, et que je me hâte de communiquer à tous nos correspondants. Mon savant collègue va publier « une notice sur le passage des compagnies de Monluc dans l'Albigeois en 1537. — Ces compagnies étaient alors conduites par le jeune Monluc, Joachim, dit M. de Lioux. Or, ajoute M. Jolibois, je n'ai pu trouver aucun renseignement sur ce lieu de *Lioux*, ou *Leoux*, ou *Lieux*. C'était sans doute un château non loin de Gimbrède (Gers); mais je ne le trouve sur aucune carte... » L. C.

59. Sur l'auteur d'un pamphlet d'origine gasconne.

Dans la très savante *Histoire de Henri IV*, par mon cher et regretté maître M. Poirson, on lit à la page 807 du tome III, 3e édition (in-12), les lignes suivantes, extraites du *Mercure français* de Jean Richer, continuateur de Palma Cayet (année 1608, fol. 313, recto) : « Un gascon fut si téméraire de faire imprimer sur les bords de la Garonne un petit livret intitulé : *La Justice aux pieds du roy* : sa plume, trop mal taillée contre l'honneur de son souverain, méritoit d'estre rognée. »

Quelqu'un pourrait-il nous indiquer le nom de l'auteur et le lieu d'impression ou de publication de ce libelle, qui a dû produire un certain effet, puisque M. Poirson accompagne sa citation de cette observation.

« Cette plume ne fut pas rognée, et le principe de la liberté d'écrire fut respecté, au milieu des écarts qui la faisaient dégénérer un moment en licence. Cette licence, du reste, fut repoussée par le bon sens public, à défaut du gouvernement; *en effet, l'écrit de l'auteur gascon trouva de nombreuses réfutations.* »

Même appel aux renseignements sur ces *réfutations de la Justice aux pieds du roy*. Cl.-Hippolyte MASSON.

LA MÈRE-SAINTE [1].

III

Mlle de Sevin, que sa mère et une de ses sœurs étaient venues chercher à Paris, arriva à Tours quelques jours avant l'abjuration du roi. Les soins affectueux dont elle fut l'objet dans le sein de sa famille raffermirent promptement sa santé. La tempête morale, qui l'année précédente avait bouleversé son âme, avait fait sentir son contre-coup dans le corps; et au moment où sa mère arrivait à Paris, Mlle de Sevin relevait à peine d'une sérieuse maladie.

La piété, qui régnait à Tours, fut pour cette âme ardente la cause d'une grande joie, que vinrent encore augmenter les nouvelles que l'on recevait des dispositions religieuses où se trouvait Henri de Bourbon. Les hésitations du roi devenaient, en effet, tous les jours moins fortes : peu à peu la lumière se faisait dans son esprit; la foi de ses pères se réveillait tout entière dans son cœur, et enfin le 25 juillet 1593, à la porte de l'abbaye royale de Saint-Denis, il demandait à l'archevêque de Bourges et en obtenait l'absolution de l'hérésie, aux acclamations de tout le peuple. Dès lors la guerre était finie. La France, en retrouvant son roi, se retrouvait elle-même, meurtrie sans doute par de si longues et si terribles luttes, mais prête à recouvrer une jeunesse nouvelle. Dieu ne voulut-il pas dans ce songe faire entendre à Mlle de Sevin les heureux effets de l'abjuration de Henri IV? « *Il me sembla*, dit-elle, *que je voyois le ciel ouvert et une armée d'anges qui en sortoient*

(1) Voyez *Revue de Gascogne*, tome XII, p. 451 et 533.

en très bon ordre pour descendre en terre portant des armes qui estoient d'un grand esclat, avec des escharpes blanches, qui estoient les livrées du roi. Je demandois pour qui venoit cette armée, parce que la guerre n'estoit pas encore entièrement assoupie, et on me dit que c'estoit pour le roi. Je m'esveillois toute consolée dans mon cœur, qui ne pouvoit se contenir d'allégresse. » Quelques mois après (mardi 22 mars 1594), le roi, contre toute apparence, entra sans coup férir dans sa capitale.

La joie que ce grand événement apporta dans toutes les âmes françaises ne peut avoir de comparable que celle qui dans les jours actuels s'éveillerait chez tant d'hommes désolés des maux et des divisions de la patrie, s'ils voyaient, avec l'apaisement des esprits, reparaître victorieux les vrais principes d'ordre et de liberté.

Après l'abjuration de Henri IV et son entrée dans Paris, la France du XVIe siècle osa se promettre un lendemain. Tout parut renaître. Dans la vie publique, comme dans la vie privée, se trahit cet espoir d'un avenir certain.

Immédiatement, Madame de Sevin songea à l'établissement de sa fille. Il ne paraît pas que le projet dont on s'était occupé quelques années auparavant ait été repris; et la future mère de la Trinité dit que ses parents lui offrirent la main de M. Du Coudray, dont la fortune était considérable, mais dont elle laisse ignorer la condition. Ne s'étant jamais ouverte à personne de son attrait pour la vie religieuse, et se trouvant du reste alors sans guide spirituel, la jeune fille crut devoir se rendre aux désirs de ses parents. Elle s'engagea donc dans le mariage plutôt par obéissance que par goût, mais Dieu lui fit rencontrer dans celui dont sa famille avait fait choix un homme digne de toute son affection. M. Du Coudray *estoit une personne de qualité et de mérite*. Il ne devait pas y avoir entre les deux époux une grande disproportion d'âge. Madame Du Coudray venait alors d'atteindre sa vingt-unième année, et de la façon

dont elle parle de son mari, l'on peut supposer qu'il dépassait à peine la trentaine. Leurs caractères s'accordaient en tous points, la plus cordiale sympathie s'établit entre eux. Ils avaient même piété, mêmes goûts, même appréciation des choses, et même ardent amour des pauvres. M. Du Coudray témoignait à sa jeune femme une confiance entière, et dès le premier jour il lui abandonna le gouvernement de sa maison. Celle-ci, qui dans son nouvel état avait résolu de se guider toujours d'après les pensées les plus élevées de la religion, ne crut pas que la confiance que lui accordait son mari la rendît pleinement indépendante : elle voulut garder à son égard une soumission respectueuse. Elle lui demanda ce qu'elle pourrait prendre sur ses revenus à elle pour donner en aumônes, et ce qu'elle devait dépenser tous les mois pour l'entretien de la maison. Ce dernier point fixé, elle s'ingénia à économiser sur ces dépenses, et elle réussit sans que rien en souffrît autour d'elle, à consacrer aux pauvres plus de la moitié de ce qui lui était accordé pour les soins du ménage.

La joie d'une union si bien assortie ne tarda pas à être troublée par le triste état de santé où se trouva Mme Du Coudray presque pendant tout le temps de son court mariage. Son mari, qui la chérissait tendrement, en éprouvait les plus sérieuses inquiétudes. Onze mois s'étaient à peine écoulés depuis qu'ils étaient ensemble, lorsqu'il crut réellement arrivé le moment de la perdre. Dieu allait, en effet, imposer un bien dur sacrifice à ces deux âmes, mais contre toute apparence la victime désignée à la mort n'était pas Mme Du Coudray; ce fut néanmoins elle qui, la première, parut menée jusque sur le bord de la tombe.

Le jour de Pâques (probablement de l'année 1595), elle était dans la chapelle de sa famille à l'église *Saint-Medéry* (Saint-Merri) pour assister à l'office de vêpres. Elle sent subitement un violent coup à la tête, comme d'une main inconnue; intérieurement elle se dit que cela venait de Dieu : une *grosse peur la*

saisit; elle perd ses forces, et en toute hâte il faut la reconduire chez elle. Une fièvre ardente se déclare, et pendant un mois entier elle demeure entre la vie et la mort. Coïncidence mystérieuse, ce jour-là même, M. Du Coudray, qui comme sa jeune femme avait satisfait à ses obligations pascales, rentre de l'église avec le germe d'une maladie mortelle. Il est obligé de garder le lit. Sa femme, à qui on ne peut cacher son état, en reçoit une peine extrême, qu'augmente l'impossibilité où elle se voit de lui prodiguer ses soins. Pourtant la vigueur de l'âge l'emporta chez elle sur la force du mal; mais au moment où l'on cessait de craindre pour sa vie. M. Du Coudray parut à toute extrêmité. De lui-même il voulut régler ses affaires : il fit son testament par lequel il légua *dix mille escus* à l'hôpital (l'Hôtel-Dieu ?) et *vingt-quatre mil escus pour estre employés en œuvres pies dont il voulust* que sa femme *fust la dispensatrice.* A l'insu de celle-ci il avait reçu les sacrements et fait toutes ses dispositions. Dès qu'elle eut retrouvé un peu de force, madame Du Coudray se traîna auprès du lit de son mari, dont on ne put l'éloigner ni jour ni nuit.

Le mal empirait : il y eut comme un commencement d'agonie, et à grand'peine on arracha madame Du Coudray de la chambre du malade pour lui épargner la douleur de le voir mourir. Mais elle ne pouvait entrer dans cette pensée que Dieu allait les séparer à jamais. Brisée d'émotion, elle tombe à genoux, et la plus ardente prière s'échappe de son cœur. Elle expose à Dieu sa jeunesse, les dangers qui l'attendent si elle est isolée dans le monde, la vive affection qui l'unit à son mari et qui ne fait qu'une âme de leurs deux âmes. Elle parle à Dieu avec une force si grande qu'elle demeure convaincue que sa prière est exaucée. Elle se relève certaine que son mari ne mourrait pas.

Une amélioration, qui suit la crise, la confirme dans ses espérances. Hélas ! ce n'était qu'une lueur trompeuse ! M. Du Coudray s'affaiblissait de plus en plus, et l'illusion où la

jeune femme se complaisait déchirait l'âme des amis de la famille, qui ne se sentaient pas le courage de lui montrer l'affreuse, réalité, trop évidente à tous les autres. Les trois mois que M. Du Coudray vécut encore ne furent plus qu'une lente agonie. Tous attendaient d'heure en heure le moment fatal, à l'exception de sa jeune femme qui lui prodiguait ses soins avec une confiance que rien ne semblait décourager. La même ardeur animait ses prières. Dieu eut enfin pitié d'elle, et dans une communication toute mystérieuse, il voulut lui-même la préparer au coup qui allait la frapper. Un jour qu'agenouillée dans la ruelle, près de son cher malade, elle redoublait ses instances, elle entendit comme une voix intérieure dans le fond de son âme : « *Ma fille,* lui disait le Seigneur, *ce que tu me demandes est contre ton bien, et parce que je t'aime, je ne puis te l'accorder. Quelque sensibilité que tu en esprouves, tu dois accepter cette séparation, parce qu'elle est nécessaire pour que tu sois toute à moi.*» Dès l'instant, toute résistance cesse de sa part; elle n'a plus qu'un regret : d'avoir si longtemps lutté contre la volonté divine. Chose plus étrange! ces paroles de Notre-Seigneur opérèrent en elle un tel dégagement extérieur et intérieur, que la perte de celui *qui estoit un autre moi-même,* dit-elle, perte qu'elle voit dès lors très prochaine, ne produit plus en elle ni trouble, ni émotion. Deux ou trois jours après, sur un symptôme plus alarmant qui éclate chez le malade, dont elle ne se sépare plus, madame Du Coudray fait lever sa mère et ses sœurs, car c'était durant la nuit. Sans se troubler, elle-même fait appeler un prêtre, et en attendant qu'il arrive, elle parle courageusement de Dieu au moribond, le réconforte par d'ardentes paroles et le prépare à recevoir l'extrême-onction. C'est en vain que la mère et les sœurs essayent de conduire ensuite la jeune femme dans une autre chambre : elle ne consent à s'éloigner de ce lit de douleur qu'après avoir fermé elle-même les yeux de son mari. Elle le fit sans verser une larme. Elle-même ne comprenait rien à la

force surhumaine qui la soutenait : le Seigneur, en brisant les liens si chers qui l'unissaient à M. Du Coudray, avait du même coup brisé tous les autres liens qui l'attachaient à la terre. Depuis qu'elle avait entendu au fond du cœur les paroles mystérieuses qui l'avaient préparée à la mort de celui qu'elle aimait le plus dans ce monde, elle avait senti la vanité des affections humaines. Dieu s'était révélé à elle, et tout le reste s'effaçait devant Lui.

Son mari mort, elle éprouve plus forte que jamais la séduction de la solitude. Pour échapper aux visites de condoléance qui lui viennent de toutes parts, elle feint un grand besoin de repos. Seule, elle ne se lasse plus de s'entretenir avec Dieu; la prière et des lectures pieuses remplissent sa journée. Les *Méditations* de saint Augustin deviennent à cette époque son livre favori.

Elle pense à une retraite plus absolue, à fonder de son bien un monastère, et à s'y retirer pour être au dernier rang la servante des autres.

Mais tant que les volontés de son mari, dont elle était spécialement chargée, n'avaient pas reçu leur pleine exécution, elle jugea qu'il ne lui était pas permis d'abandonner le monde. Il est vrai qu'elle sut y régler sa vie d'une manière toute conforme à la vocation religieuse. *Elle se résolut,* selon ses expressions, *à mourir à la mollesse de la chair, à embrasser le joug de J.-C., à s'appliquer à toutes sortes d'action pieuses, à secourir les affligés, à éviter la fainéantise, à ne pas courir par les maisons, à n'être ni causeuse, ni curieuse.* Ce qui reste à dire de sa vie dans le siècle montre que ces résolutions ne furent pas vaines.

Elle ne tient plus à la société à laquelle elle appartient que par les tendres soins que sa piété filiale lui imposait envers sa mère, et par les démarches nombreuses qu'exigea d'elle l'accomplissement des intentions de M. Du Coudray.

Quoique bien jeune, elle se conduisit en ce dernier point

avec une rare sagesse. La famille de M. Du Coudray blâmait hautement les legs considérables que celui-ci avait faits en faveur de l'hôpital et des autres œuvres pies. Elle songea même, paraît-il, à les faire annuler ou du moins à obtenir qu'ils fussent notablement réduits. On laissait dire que la jeune femme, mue par un excès de ferveur, avait exercé sur son mari mourant une pression blâmable. De pareilles suppositions peinaient grandement madame de Sevin, qui connaissait la délicatesse extrême de sa fille, et qui de plus savait qu'elle n'avait pu exercer la moindre influence sur la rédaction du testament, puisqu'elle était alors mourante dans son lit. Elle se donnait beaucoup de mal pour la défendre devant le monde. La jeune veuve la pria de ne plus s'en inquiéter. Pour elle, elle persista sans s'émouvoir à veiller à ce que les intentions du défunt s'accomplissent. La famille de M. Du Coudray porta l'affaire devant le Parlement : il y eut entre les parties intéressées nombre de conférences; souvent des paroles fort dures furent adressées à la jeune femme, sans que jamais il lui échappât une plainte; elle se contentait de répondre par un redoublement d'égards à tous les mauvais procédés dont on usait envers elle. Une douceur si inaltérable fit la plus profonde impression sur sa belle-sœur : celle-ci ne *put à plusieurs reprises s'empescher de lui sauter au cou, de la baiser tendrement,* et, quoiqu'elle plaidât contre elle, elle exigea qu'elle continuât à demeurer dans la maison du Coudray, où elle vivait aux dépens de la famille. Une pareille conduite ne contribua pas peu à terminer à l'amiable cette pénible affaire, et la jeune femme eut la consolation de voir s'exécuter les volontés de son mari.

Ce but atteint, elle mit de l'ordre dans ses propres affaires et elle se retira près de sa mère, à qui elle paya pension, et à qui elle abandonna, pour être plus libre de suivre ses attraits de solitude, l'administration de sa fortune. Madame de Sevin, qui sentait pour elle une certaine prédilection, se prêta à tous

ses désirs. Elle ne contraria en rien sa fille dans le genre de vie qu'elle lui voyait embrasser; elle l'accompagnait souvent aux églises, où la jeune veuve passait un temps considérable, sans la contraindre à recevoir ni à faire des visites dans le monde. Quoiqu'elle ne s'en ouvrît à personne, madame Du Coudray était dès-lors bien décidée à entrer en religion; mais une chose lui manquait toujours, une direction éclairée. Un excellent Père Capucin, dont parfois elle prenait conseil, lui aurait été très utile, si elle avait su mieux lui montrer le travail que la grâce opérait dans son âme. Elle sentait un besoin impérieux de se donner toute à Dieu, d'embrasser la vie la plus austère, elle fit même par l'entremise d'une personne de ses amies quelque démarche pour entrer dans un monastère fort régulier. Comme la pauvreté ne s'y observait pas d'une manière stricte et qu'il était permis à chaque religieuse de jouir d'une pension, elle ne persista pas dans ce projet. Les demi-mesures n'allaient pas à cette âme avide de renoncement. C'est ce qui explique le projet étrange qui alors traverse son esprit : à l'exemple de sainte Euphrasine, ainsi qu'elle le raconte, elle pensa à se présenter sous un déguisement à la porte d'une pauvre maison de Capucins et à obtenir ainsi de suivre les plus rigoureuses observances de la règle de Saint-François; elle n'y renonça qu'avec peine et par la seule crainte d'encourir l'excommunication, selon que le lui fit entendre le saint religieux à qui elle fit part de son dessein.

Rebutée de ce côté, elle tourne ses vues vers une communauté où elle croit qu'on donnera libre cours à son désir de pénitence, sans autre dépendance que celle de son confesseur. La pensée que son genre de vie extraordinaire lui attirera les critiques, les moqueries, les blâmes de ses compagnes est un nouveau stimulant, tant elle a soif de tout ce qui peut en elle contrarier la nature. Pour des motifs divers, elle ne peut donner suite à ce désir. Dieu, qui se plaisait sans doute à ces élans d'une âme généreuse, ne permit pas qu'elle fût victime d'une

ardeur inconsidérée; il voulut qu'elle demeurât encore dans le siècle, la préparant par une contradiction apparente à une vie toute de sacrifice, qui serait d'autant plus utile qu'elle recevrait la sage mesure d'une règle.

Cette période de la vie de madame Du Coudray offrirait un attrayant sujet d'étude psychologique. C'est avec ravissement que l'on écoute cette jeune femme décrire les émotions diverses qui se partagent alors son âme. Eprise de Dieu, elle n'aspire qu'à lui, et mille obstacles l'arrêtent dans sa marche. Néanmoins, le cadre de ce récit ne permet pas de s'y arrêter plus longtemps; peut-être même la plupart des lecteurs goûteront-ils médiocrement cette histoire, qui trop souvent se change en l'histoire intime d'une âme aux prises avec la grâce.

Donc, sous une forme plus rapide, qu'il suffise de dire qu'elle n'a plus ni cesse ni répit jusqu'au moment où elle voit s'ouvrir devant elle les portes du Carmel.

En attendant elle s'applique avec amour à toutes les œuvres de charité : elle donne aux pauvres avec tant de largesse qu'il lui arrive de n'avoir plus un denier. *J'aurois souhaité,* dit-elle, *que mon corps fust mis en pièces, si chaque parcelle avoit pu servir à soulager leur faim.*

Il ne se passait pas de jour qu'elle ne visitât les malades dans l'un des hôpitaux de la ville : elle leur apportait quelques friandises, les nettoyait et les servait elle-même. Nul doute que plusieurs fois elle n'ait rencontré dans ces lieux de souffrance madame Acarie, qui était l'âme de toutes les œuvres de miséricorde. L'état des corps, qui excitait tant sa compassion, la touchait pourtant moins encore que l'état des âmes qui vivaient loin de Dieu.

Pour les ramener au devoir, rien n'était au-dessus de son courage. Elle ne craignit pas de s'introduire dans ce but jusque dans les maisons de débauche. Quoiqu'elle soit fort peu explicite sur ce point, elle laisse deviner quel bien le bon Dieu daigna opérer par son moyen.

L'œuvre de charité qui avait sa prédilection était la visite des prisonniers; elle descendait dans leurs noirs cachots, *lieux infects*, dit-elle, *et d'une puanteur repoussante*. La vue de ces misérables chargés de chaînes, souvent rongés par d'horribles cicatrices, les membres raidis sous la tension des ceps, à moitié fous dans l'attente des supplices plus affreux qui devaient souvent terminer leur vie, l'émouvaient jusqu'aux larmes. Elle s'asseyait près d'eux, les consolait par ses paroles tout en leur prodiguant des soins tout maternels. Elle s'y oubliait de longues heures, elle y aurait passé volontiers sa vie, partageant leurs misères et leurs tortures, si par là elle eût pu obtenir de Dieu la conversion de leurs âmes.

Sur ces entrefaites, on parla de fonder à Paris une maison de capucines, de la réforme que venait d'établir la sainte duchesse de Mercœur. Il sembla d'abord à madame Du Coudray que c'était ce qu'elle attendait depuis si longtemps. Pauvreté extrême, dépouillement complet, mortification absolue étaient le lot choisi de ces véritables filles de Saint-François. Elle les aimait avec leurs pieds nus, leur sac de bure, leur nourriture grossière, le dénuement de leurs maisons, et néanmoins il y eut dans le fond de son âme une voix qui disait : *Non, ce n'est pas là. Je te veux dans la maison de ma mère...* Elle crut comprendre que le Seigneur par là lui désignait un ordre plus spécialement consacré à honorer la reine du ciel.

Dans cette pensée, elle redouble ses prières à la sainte Vierge afin qu'une lumière plus vive vienne éclairer son esprit. Elle ne tarda pas à être exaucée. Madame Acarie, avec qui elle avait formé la liaison la plus intime, sans que l'on puisse savoir quelle en fut l'origine, connut bientôt la valeur de cette âme. Elle préparait déjà tout pour fixer en France les filles de Sainte-Thérèse, et il est bien probable que dans sa pensée la veuve de M. Du Coudray était dès lors l'un des premiers sujets destinés à la future fondation. Aussi quand la jeune femme, qui lui laissait lire dans son cœur comme dans un livre, lui parla

de ses perplexités touchant la vocation religieuse, elle n'eut aucune peine à voir que, sous la direction d'un homme saint et éclairé, cette âme généreuse sortirait bien vite de ses irrésolutions. Elle la plaça donc sous la conduite d'un père chartreux, dom Beau-Cousin, homme expert dans la direction des consciences, d'un tact parfait, d'une sagesse consommée et merveilleusement doué pour distinguer les esprits divers qui agitent une âme. Malheureusement pour madame Du Coudray, dom Beau-Cousin, nommé prieur dans une maison de province, fut obligé de quitter Paris, mais elle put encore de loin en loin profiter de ses conseils. Du reste, Dieu lui ménagea bientôt la rencontre d'un autre homme, qui fut pour elle ce que Moïse fut pour le peuple d'Israël. Il suffit de nommer à présent l'illustre Père de Bérulle.

Henri MARQUET.

(*La suite prochainement*).

LE CHŒUR D'AUCH

ET LES ENSEIGNEMENTS QUE SES BOISERIES REPRODUISENT.

(*Suite*) [1].

IV

ENCORE L'ANCIENNE ALLIANCE

OU L'ENSEIGNEMENT FIGURATIF.

Les deux modes ordinaires d'enseignement public, c'est-à-dire la parole et l'écriture, ne sont pas les seuls que la divine Providence ait mis en œuvre, pour la diffusion et la continuité des espérances patriarcales, fondées sur la promesse d'un Rédempteur. Saint Paul, dans son épître aux Corinthiens, signale en outre les figures : *Hæc omnia contingebant in* FIGURIS (2).

Par ce mot il entendait désigner certains faits historiques; et, dans sa pensée, ils n'étaient pas seulement des réalités notoires, pour ceux qui en avaient été les témoins, mais encore autant de figures prophétiques au bénéfice des âges à venir.

Or, dans les stalles d'Auch, nous retrouvons ce même caractère à un petit nombre d'événements qu'elles racontent à leur manière.

FIGURES DE LA MÈRE.

Tels sont, par exemple, les deux épisodes de Jahel et de Judith. Bien que nous les ayons signalés plus haut, à propos

(1) Voir la *Revue de Gascogne*, livraisons de janvier 1872, page 7 à 22, et février page 78 à 90.

(2) I CORINTH., cap. X, v. 11.

de l'héroïne qui, avec son fils, devait écraser un jour la tête du serpent infernal, nous entrerons ici dans quelques détails.

Sisara, général de Jabin, roi d'Asor, avait reçu de son maître la mission d'attaquer Barac et la prophétesse Débora, sur le mont Thabor, qu'ils occupaient avec une armée de dix mille Israélites. Sa couronne et son riche costume de guerre disent assez, au haut-dossier n° 31, le pouvoir absolu dont Jabin l'avait investi, à la tête d'une nombreuse et brillante armée. — Mais Dieu voulant seconder les efforts de son peuple, constitué dans un cas de légitime défense, déconcerta les idées de Sisara. Au moment d'être reconnu vainqueur par Barac, le général d'Asor sauta de son char et prit honteusement la fuite.

A sa demande, Jahel, figurée au n° 30, lui fait accueil dans sa tente et favorise, par des soins empressés, un sommeil réparateur des forces du malheureux fugitif. Mais dès qu'il paraît bien endormi, Jahel lui transperce la tête, avec l'un des longs clous de sa tente, qu'à grands coups de maillet elle enfonce dans la terre.

Barac, qui poursuivait son ennemi, le trouve ainsi baigné dans son sang, devant Jahel. Dans notre haut-dossier, elle tient à la main un souvenir de sa faîtière, c'est-à-dire de la longue perche qui, par le centre de la toile, soulevait et servait à planter ou à dresser la tente de sa famille.

Au n° 47, Holopherne porte sceptre et couronne d'emprunt, au même titre que le général des troupes d'Asor.

Par les ordres de Nabuchodonosor, il a mis le siége devant Béthulie, petite ville où Judith passait alors dans le deuil, la retraite et les œuvres pies, les années de son veuvage. Avec une de ses suivantes elle part sous l'inspiration du Ciel, dans le dessein de délivrer sa patrie.

Au n° 45, une sentinelle des assiégeants trouve à propos d'introduire dans le camp ces deux femmes, dont la beauté

ne peut que fixer avantageusement l'attention du général.

La suivante, que nous voyons au n° 46 en colloque avec la sentinelle, serre sous son bras gauche le sac des provisions que lui a confiées sa maîtresse. Judith a trouvé grâce devant Holopherne. Et comme, après les orgies d'un festin, il s'est profondément endormi, d'un vigoureux coup de glaive elle tranche la tête à ce cruel ennemi de Dieu et de son peuple.

C'était là, avons-nous dit, d'après saint Paul, de l'histoire figurative; c'étaient des événements notoires pour ceux qui en étaient les témoins. Mais, de plus, ils laissaient entrevoir une indication providentielle de ce que ferait, un jour, la Femme forte, annoncée à l'origine des temps comme devant écraser la tête de l'antique serpent.

Nous la retrouvons encore sur un autre point de nos stalles, au 22e haut-dossier, à propos de la Force, deuxième vertu cardinale.

Lorsque l'antiquité associait, dans ses monuments d'art, la Force à la Justice, elle l'armait, ordinairement, du glaive de cette dernière, à titre d'insigne redoutable de haute sanction légale.

Mais le moyen âge, laissant le glaive à la Justice, adjoignit à la Force une sorte de donjon féodal, dont elle fut établie sentinelle sans armes et pourtant gardienne responsable.

Sous nos yeux, cette même personnification allégorique soutient de son bras gauche un souvenir emblématique de la tour, dans laquelle aurait voulu pénétrer un long reptile. La Force l'arrête avec vigueur, et le retire en arrière : c'est le symbole de la *tour d'ivoire,* dont les litanies laurétanes ont fait une des invocations adressées à la Vierge des vierges : *Turris eburnea, ora pro nobis.* Ce dragon, qui fut homicide dès le commencement (1), aurait voulu souiller de la tache originelle la fille privilégiée de saint Joachim et de sainte Anne,

(1) Joann. cap. VIII, v. 44.

dès le premier instant de son existence immaculée. Mais le ciel l'a préservée d'une telle atteinte. Aussi, à l'office de l'Immaculée-Conception, l'Eglise félicite Marie de l'insigne faveur qui l'a constituée *tour inaccessible au dragon,* TURRIS DRACONI IMPERVIA (1).

Et n'est-ce pas là ce que rappelle notre vertu cardinale à son voisin, saint Jean l'évangéliste? Elle lui montre, en effet, le serpent infernal, dont Holopherne et Sisara étaient l'emblème symbolique. C'est à ce titre, en effet, d'après nos sculpteurs, qu'ils avaient si misérablement péri l'un et l'autre sous la main des deux héroïnes qui, à leur façon, avaient figuré la Femme forte, promise à l'espèce humaine, après la faute de la première Eve.

Mère des vivants, comme celle du paradis terrestre, mais à un titre beaucoup plus élevé, nous avons vu que la seconde Eve devait donner le jour à un fils dont la mission divine fut aussi, très longtemps, l'objet d'un enseignement figuratif.

Arrêtons-nous donc à quelques traits de son histoire prophétique, telle du moins que nos stalles la reproduisent.

FIGURES DU FILS.

Au numéro 27, c'est Noé, dont l'allure, l'âge avancé, tout aussi bien que le costume, rappellent le constructeur de l'arche qu'Arnaud de Moles a nommé à son deuxième vitrail.

Dans son épître aux Hébreux (2), saint Paul a surtout voulu mettre en relief la foi de ce grand patriarche. Et sainte Marthe, sa voisine à gauche, numéro 26, nous semble s'inspirer à la source d'une ferme confiance en Dieu, au moment de marcher droit au monstre qui, de son temps, ravageait la Provence.

Elle ne pouvait ignorer, en effet, que Noé n'avait écouté ni crainte, ni répugnance, ni vaine critique de la part de ses

(1) Prose de matines, strophe 3.
(2) Cap. XI, v. 7.

contemporains, pour obéir à Dieu et se mettre à la construction de l'arche. Il avait, en outre, poursuivi son entreprise jusqu'à complet achèvement pour le salut des siens, comme le dit saint Paul, *in salutem domûs suæ*. Bien assuré d'ailleurs qu'avec sa famille il sauverait du déluge toutes les générations à venir, c'est-à-dire qu'il serait le *sauveur du monde* (1).

Un peu plus loin, nous trouvons Abraham, au numéro 34 (2), et, au-dessous, Isaac sur son bûcher, au moment d'être immolé par le saint patriarche.

Au sommet d'une montagne, que Dieu lui avait désignée, l'enfant est étendu sur le bois du sacrifice, comme plus tard s'y laissera étendre le Messie, au sommet du Calvaire. Déjà le père a levé le glaive... Mais quoi! frapper ainsi l'unique héritier des promesses patriarcales, celui dont les descendants devaient, par leur nombre, égaler les étoiles du ciel, les grains de sable de la mer!... Et pourtant, le sacrificateur, plein de confiance en la parole donnée, porte le coup qu'un ange arrête de la part de Dieu (3).

C'était là figurer complètement l'avenir; car, en réalité, le bûcher que nous avons sous les yeux, dans le cul-de-lampe, n'aura pas à consumer d'autre victime que ce bélier retenu, à gauche, dans les broussailles.

Le sculpteur, en effet, s'est bien gardé d'omettre ce caractère d'intime relation entre le sacrifice du Moria et celui du Calvaire. Les Pères de l'Eglise l'ont trop nettement déterminé dans les commentaires de ce texte. Et, pour n'en citer ici qu'un seul, nous dirons avec Théophylacte : De même qu'Isaac n'a point souffert, tandis que le bélier a été immolé à sa place, ainsi, à la Passion de Jésus-Christ, la nature divine reste

(1) Sur la miséricorde d'une basse-stalle, voisine du quatrième passage, côté sud, la scène du déluge est figurée par une large vasque, où l'eau coule avec abondance au détriment de quelques personnages que l'on y voit plongés à diverses profondeurs.

(2) Planch. I et IV de M. L. Sancet.

(3) Gen. cap. XXII, v. 10.

impassible, tandis que la nature humaine est immolée (1).

Mais un sacrifice non sanglant devait perpétuer, jusqu'à la fin des siècles, l'immolation du Calvaire. Le pain et le vin devaient y être offerts en nature, pour servir de matière au plus auguste des sacrements de la Nouvelle Alliance.

Or, cette offrande se trouve ici figurée, au numéro 35, entre les mains de Melchisédech.

Pontife et roi de la cité que le temple du vrai Dieu devait, plus tard, rendre célèbre, dans sa mission figurative il tient la place anticipée du Roi des cieux qui, sur la terre, viendra un jour se montrer aux hommes comme éternel grand-prêtre de l'ordre de Melchisédech (2).

Cependant, si nous poursuivons, du côté méridional, l'étude des figures, nous trouvons, juste en face, un autre épisode prophétique de l'histoire du Messie vainqueur.

Il devait être le Christ, ou l'oint du Seigneur par excellence (3).

Or, David, l'un des anneaux les plus illustres de sa longue chaîne généalogique, fut, dès son âge de quinze ans, oint d'une huile sainte, que le voyant de Silo répandit sur sa jeune tête. Il était le dernier des enfants de Jessé, n'ayant encore d'autre mission à remplir que celle de paître les troupeaux de son père. Et pourtant Samuel reçut du Ciel l'ordre d'aller le sacrer roi dans la petite ville où le Messie devait naître (4).

A partir de ce moment, l'oint du Seigneur se montra revêtu de l'Esprit de force. Etouffer dans ses bras les ours et les lions

(1) Sicut illic Isaac dimissus est, et agnus immolatus est, ità et hoc loco (Passionis Christi scilicet) divina natura impassibilis mansit, humana autem natura immolatur. Voir aussi à ce sujet ORIGEN. in Genes. Hom. XX, Saint Ambroise, saint Cyrille, saint Augustin, de *Civit. Dei*, lib. XVI, cap. XXXI, XXXII.

(2) PSALM. 109, v. 5. Tu es sacerdos in æternum, secundùm ordinem Melchisedech.

(3) JOANN. CHRYSOST. Homil. de Cruce. — S. PROSPER. Sentent. 342.

(4) I REG. cap. XVI, v. I.

n'était pour lui qu'un jeu (1), un essai de ce courage héroïque dont le roi Saül devait être émerveillé, sans en comprendre la vraie source.

Au numéro 38, ce prince nous apparaît, plein de sollicitude à propos d'une bataille importante dont les Philistins le menaçaient.

Un combat singulier pouvait ménager le sang des deux armées. Le géant Goliath le proposait avec insolence, et depuis quarante jours qu'il avançait entre les deux camps, aucun des braves de Saül n'avait osé se mesurer avec ce Philistin.

Cependant, le plus jeune des enfants de Jessé était venu dans le camp israélite faire visite à ses frères. Informé des humiliantes provocations de Goliath, il se présente et accepte le défi. Au numéro 39, il est devant Saül, qui ne veut l'aventurer que revêtu de sa propre armure. On voit que les traits naïfs et délicats de David disparaissent sous cet ample casque qui l'aveugle. De telles armes, offensives ou défensives, gênent sa marche et son allure. Il les quitte et ne veut garder que la fronde et le *pedum* (2).

Au numéro 41, nous le retrouvons avec son costume de berger. Il est en face du géant qui, du numéro 40, insulte à l'imprudente confiance de son jeune et frêle agresseur.

Soudain David a muni la fronde d'un caillou de sa panetière. D'un tour de bras il le lance avec roideur au front du Philistin et le renverse. Puis, dégaînant le glaive de Goliath, il coupe la tête à l'insolent ennemi des Israélites, bénissant Dieu de l'avoir ainsi envoyé pour le salut de son peuple (3).

Ce dernier trait se voit un peu au-dessous : c'est-à-dire qu'au cul-de-lampe du numéro 41, David complète la quatrième

(1) C'est une sorte d'allusion allégorique à ce jeu qui nous semble figurée à la miséricorde de la stalle 26e. Elle est reproduite par M. L. Sancet, à la planche LII.

(2) Bâton pastoral, très anciennement en vogue, et qui a fourni le premier modèle de la crosse épiscopale et abbatiale.

(3) Redemptionem misit populo suo. — PSALM., CX, v. 8.

des figures du Messie, que nos stalles ont reproduites à leur manière.

Nous poursuivrons néanmoins cet épisode de son histoire anticipée, bien que la suite en soit plus étrangère aux idées que nous développons dans cette étude.

Au numéro 42 se présente Abner, l'un des généraux de Saül, qui chante la victoire du berger de Bethléem. Il agite son arc à sa main gauche, et de son pied droit il fait rouler sur le sol le caillou du torrent qui a terrassé le Philistin.

Devant Abner est, au numéro 43, un écuyer qui foule aux pieds la lourde cuirasse du géant; et de ses mains il présente la tête et le glaive de Goliath à cette jeune femme du numéro 44, vers laquelle il marche, d'un air triomphant, avec son général. C'est Michol, fille de Saül, que le roi avait promise en mariage à celui de ses sujets qui serait assez heureux pour mettre fin aux insultes que le géant se permettait contre les troupes du peuple de Dieu. Informée de la victoire de David, cette princesse a choisi sa plus riche parure pour aller prendre part à son triomphe.

On voit à sa main droite un réflecteur dans lequel elle se complaît à retrouver ses grâces. Et, à sa main gauche, pend un riche bouclier qu'elle semble avoir préparé, comme un gage d'affectueuse estime à présenter au jeune vainqueur (1).

En retour, David aurait fait hommage à sa fiancée, d'après nos artistes, de la tête, du glaive et de la massue de Goliath. Car, à la parclose droite d'une basse-stalle, côté nord, fixée vis-à-vis du numéro 11, Michol porte à sa main droite le glaive dégaîné, et à sa main gauche la tête, tandis que la massue est à côté d'elle. David encore armé de la fronde, qu'il semble lui présenter aussi, est debout contre les restes dépouillés du géant qu'il a vaincu.

Cependant, malgré la haine jalouse et les injustes pour-

(1) I. Reg., cap. XVIII, v. 28. Michol autem... diligebat eum.

suites de Saül, le fils de Jessé finit par succéder au premier roi des Israëlites. Au numéro 36 est figuré un prince, en costume de François Ier : la harpe que le sculpteur lui a donnée pour attribut nous dit que c'est David lui-même.

Au cul-de-lampe voisin, n° 37, nous le retrouvons, couronne en tête, oisif et rêveur à la lucarne d'une tour. Plus bas est Bethsabée, dans son bain, entourée de quelques suivantes. David n'écoute plus que sa passion pour la femme d'Urie. Il s'aveugle même jusqu'à donner des ordres pour faire périr, les armes à la main, ce digne serviteur de la couronne ; et Bethsabée, que nous voyons figurer au haut-dossier du numéro 37, finit ainsi par devenir son épouse et reine des Israélites.

V

LA NOUVELLE ALLIANCE

OU LES PROMESSES ACCOMPLIES.

C'est dans la tribu de Juda et de la famille de David, par Salomon fils de Bethsabée, que la seconde Eve devait enfin venir dans ce monde. Elle allait naître de deux saints personnages, Anne et Joachim, dont les noms, passés sous silence dans nos livres canoniques, sont arrivés jusqu'à nous par une ancienne tradition.

Confus d'être sans postérité, Joachim, d'après diverses légendes, s'était éloigné de tout commerce avec ses contemporains, et il priait dans le désert, depuis quarante jours (1), lorsque l'archange Gabriel alla lui annoncer que le Ciel exauçait ses ardentes supplications. « Vas donc à Jhérusalem, lui dit l'archange, et quand tu viendras à la Porte-Dorée, tu encontreras ta femme qui est moult esmeue de ta tardacion, et aura grant joye de ta veneue (2). »

(1) D'autres disent depuis quinze mois.
(2) La légende Dorée, traduite par maistre Jehan Batailler.

Ce même jour, et comme Anne, son épouse, déplorait avec amertume dans son jardin l'humiliation de sa persévérante stérilité, le messager céleste vint lui porter la même nouvelle.

Soudain, continuent nos légendaires, les deux époux veulent se communiquer de si consolantes espérances. Ils s'empressent d'aller au-devant l'un de l'autre; et c'est à la Porte-Dorée de Jérusalem qu'ils se rencontrent, bénissant Dieu d'une révélation dont ils croyaient, l'un et l'autre, avoir eu exclusivement le privilége.

Cependant neuf mois après naissait Marie conçue sans péché, et la tête du dragon infernal demeurait écrasée depuis l'instant où il avait tenté de souiller la tour d'ivoire de la tache originelle : *Turris draconi impervia.*

Tel est donc le début de la Christologie, ou de l'histoire du Christ Rédempteur, que nos artistes ont voulu reproduire à grands traits dans le chœur d'Auch, à l'exemple de tant d'œuvres analogues, sculptées ou peintes dans les monuments des périodes antérieures. Mais, chose fort étrange, ils l'ont exclue des hauts-dossiers, ne consacrant à ces intéressants tableaux que des places secondaires. Nous les retrouvons, en effet, sur les panneaux qui bordent les passages. Encore ne faut-il pas s'attendre à rencontrer, dans ces petits reliefs, plus d'ordre chronologique que dans la pose des sujets dont nous avons déterminé la grande série.

Néanmoins, M. L. Sancet s'est attaché à les publier, de préférence à plusieurs autres sujets qui s'offraient à son choix, dans nos boiseries. « Bien que les figures laissent beaucoup à » désirer, — dit à ce propos notre judicieux compatriote, — » j'ai dessiné tous ces panneaux, à cause de l'effet harmo- » nieux qu'ils produisent, de la richesse et de l'originalité de » leur composition. Ils sont surmontés d'un couronnement » orné de statuettes, dont quelques-unes sont remarquables,

» comme tournure, comme caractère et comme propor-
» tions (1). »

La Porte-Dorée se montre, à notre droite, dans l'intérieur du deuxième passage, c'est-à-dire de celui qui correspond au pilier de séparation entre la deuxième travée et la troisième, du côté septentrional (2).

Son ouverture est amplement large, sous plate-bande à anse de panier. Elle est, de plus, encadrée de deux tours cylindriques, en relief sur mur d'enceinte.

Chaque tour est percée d'une fenêtre plein cintre, munie de forts barreaux de sûreté, qui se croisent à angles droits en forme de grille.

Plus haut, court un parapet, de l'un à l'autre faîte, avec ceinture de mâchicoulis et couronnement crénelé. Entre les merlons avancent des têtes isolées, comme pour contempler les deux époux qui, avant de franchir le seuil, se félicitent réciproquement de l'insigne faveur dont l'archange Gabriel les a prévenus.

Les personnages qui animent le couronnement de ce panneau sont deux évangélistes qui écrivent assis devant une table, un apôtre et deux chérubins géminés. A notre droite, l'aigle fait reconnaître saint Jean. Et bien qu'à l'époque où le disciple bien-aimé écrivit son évangile, il fût déjà fort âgé, on le voit ici imberbe et beau de figure, comme transfiguré par la résurrection. A notre gauche, est saint Luc avec son veau; et debout, au milieu, est saint Jude, portant la massue de son martyre, avec le livre de ses enseignements apostoliques.

Quoi qu'il en soit de ce défaut d'ordre dans la pose des sujets qui nous occupent, le maître de l'œuvre n'aurait pas dû, ce semble, omettre de consacrer, dans ses boiseries, un petit

(1) Page 3 de l'Introduction à l'ouvrage ayant pour titre : STALLES DU CHŒUR de la cathédrale d Auch, texte et dessin par L. Sancet, gravées par M. Auguste Guillemot et sous sa direction. — Petit in-fol. de 60 planches, avec Introduction.

(2) L. Sancet, planche XIX.

panneau à la naissance de la fille de saint Joachim et de sainte Anne. C'est, en effet, sous le titre de sa Nativité, que Notre-Dame est la patronne de la métropole, du diocèse et de notre province ecclésiastique.

Aussi maître Pierre Souffron, tailleur de pierre auscitain (1), s'est-il bien gardé de l'oublier, dans le siècle suivant, lorsqu'il a construit l'autel du chœur, vers 1609.

Au pan coupé central qui complète le rétable, vers l'orient, il a sculpté sur pierre cette touchante scène. On y voit, sous l'architrave, sainte Anne encore dans son lit. Elle est l'objet des soins empressés d'une jeune femme qui se tient debout à côté d'elle. Plus bas, une matrone assise tient, au-dessus d'un large bassin à bords arrondis, l'enfant qui vient de naître. Quelques suivantes l'entourent, celle-ci pour préparer un berceau, cette autre pour chauffer de petits langes qu'elle étale de ses deux mains, en présence d'un réchaud mobile. Le Père éternel, environné d'une auréole d'anges, domine toute la scène.

Mais revenons à nos boiseries, et poursuivons avec M. L. Sancet l'histoire de la Mère et du Fils qui avaient été l'objet d'une si longue attente.

Au nord de la porte d'honneur, tout à côté des basses-stalles qui l'avoisinent, l'Archange est descendu dans l'humble retraite de la fille de saint Joachim et de sainte Anne : « Vas — lui a dit le Père éternel — à notre douce fille Marie, épouse de Joseph, laquelle j'aime sur toutes créatures, et lui diras que mon très doux fils la salue pour mère (2). »

Malgré quelques déplorables mutilations, la jeune Vierge et Gabriel, debout et en présence l'un de l'autre, nous révèlent assez que telle est aussi la pensée de l'artiste. Il est vrai que le héraut céleste n'a plus à sa main droite les insignes de la mission que Dieu lui avait confiée. En outre, l'inaltè-

(1) Le P. Mongaillard, son contemporain, jésuite qui faisait partie du personnel enseignant du collége d'Auch, sous Henri IV et Louis XIII, écrit ce nom avec *ph* « Petrus Souphronus, nobilis nostræ ætatis latomus, et ipse auscitanus civis, etc., etc. »

(2) Vie légendaire de Notre-Dame.

rable virginité de la mère du Verbe était figurée par un lis épanoui que deux anges avaient apporté du haut des cieux dans ce petit vase aujourd'hui mutilé comme la colombe. Et un autre petit ange soutient le pupître sur lequel est encore ouvert le livre de Marie. — Dès qu'elle a compris la mission de Gabriel, « la très prudente Vierge se consent aux paroles du messager céleste. Lors, ainsi qu'il est relaté en ses révélations, elle se mit à genoux avec profonde dévotion, et, les mains jointes, elle dit : Voici la servante du Seigneur; me soit fait suivant votre parole (1). »

Cette scène renferme donc cinq personnages : quatre messagers célestes et la mère du Messie (2). — Le sculpteur a eu la singulière fantaisie de couronner ce panneau d'une courte série de petits enfants qui jouent, sans se laisser déconcerter par le complet déshabillé qui les caractérise. On ne peut qu'être étonné de rencontrer un motif d'ornementation aussi peu grave, en face de la stalle réservée à la Couronne; surtout quand on le considère comme complément d'un panneau destiné à reproduire le mystère de l'Incarnation du Verbe.

Il est très vraisemblable que ce panneau devait, dans le principe, rester sans couronnement spécial, et se compléter, comme son vis-à-vis, au bénéfice de la grande stalle qui l'avoisine. Mais le projet de 1529 une fois modifié, ce décor accessoire sera demeuré au libre choix d'un artiste qui aurait mieux fait, ce semble, s'il se fût inspiré de l'auguste scène dont les détails sont au-dessous.

Au premier passage, c'est-à-dire en face du pilier qui sépare les deux premières arcades du nord, la Visitation a six personnages, savoir : trois petits anges, saint Joseph, sainte Elisabeth, et enfin la Vierge Marie, qu'il n'était certes pas facile de confondre avec sa vieille cousine. Toutefois, l'en-

(1) Saint-Bonaventure. — Méditations traduites par dom F. le Bannier, bénédictin.
(2) L. Sancet, planche VI.

tailleur a cru devoir orner le bord inférieur de sa robe d'un riche galon sur lequel on peut lire : REGINA CŒLI LÆTARE (1).

L'épouse de Joseph est, en outre, debout au milieu du couronnement de ce panneau, la face tournée vers l'intérieur du passage. Par anticipation, elle porte l'Enfant-Dieu sur son bras gauche, comme nous l'avons vu au-dessus de la porte d'honneur. Saint Jérôme, avec son lion, et saint Augustin lui font également cortége. Mais l'évêque d'Hippone n'a plus ici la planète antique. Mître basse en tête, il semble aborder l'autel pour y dire la messe. Et sa chasuble du XVe siècle est ornée des deux croix que mentionne l'Imitation de J.-C., pour ce genre de vêtement sacré. On y voit même l'échancrure de droite et de gauche qui manque ailleurs à la planète du premier âge. Il porte donc « .... devant lui la Croix sur la chasuble, afin » de considérer attentivement les traces de J.-C., et de » s'animer à les suivre. Il porte la Croix derrière lui, afin » d'apprendre à souffrir pour Dieu, avec douceur, tout ce » que les hommes peuvent lui faire de mal. Il porte la Croix » devant lui, afin de pleurer ses propres fautes; derrière lui, » afin que, par une tendre compassion, il pleure aussi les » péchés des autres (2). »

Enfin quatre petits anges, aux ailes déployées, s'échelonnant de droite et de gauche à côté de Marie, chantent en concert, sur leurs phylactères, l'hymne céleste de la maternité divine.

(1) L. Sancet, planche XII.
(2) Lib. IV, cap. V, v. 8.

F. CANÉTO,
vic. gén.

LETTRES INÉDITES

DU

CARDINAL D'OSSAT.

I

A M. Thomas de Marca, à Castelnau-de-Magnoac (1).

Monsieur,

Vendredy cinquieme de may nous arrivames dedans Paris, sains et sauves, Dieu mercy. Le samedi sixieme après dinner, vendimes nos chevaulx. Le dimenche septieme, apres dinner, feumes loger en l'Université, à la rue des Amendiez, vis à vis de l'enseigne de sainct Jehan, auprès de Saincte-Genefiefve, chez Bellebranche. Et ce jour là sera le commencement de nostre année. La haquenée de vostre petit neveu feust vendue à onze escus sol, lesquelz j'ay et unne livre dix neuf sols, qui sont esté de reste de ce que vous m'aviez baillé pour despendre par le chemin, comme verrez au rolle que je vous envoye (2). De quoy j'achepteray à vostre neveu ce dont il aura besoin, et tiendray bon conte. Nous avons eu beau temps en venant, et n'avons point sejourné par les chemins, à cause que tous nous portions bien: pour ce aussy que incontinent que feumes à Limoges, trouvames unne fort bonne et honneste compagnie de Thoulouse qui alloit à Paris, et feust cause que (pour ne la laisser) nous hastames depuis, un peu plus que n'avions faict auparavant, et que n'avions deliberé de faire. Or tout

(1) Cette lettre et les cinq lettres qui suivent sont à l'état de copie à la Bibliothèque Nationale, dans la collection dite des Armoires de Baluze, volume 128, de la page 137 à la page 141. Une note de Baluze nous avertit que les six lettres ont été copiées sur les originaux.

(2) Pareil *rolle* fut envoyé à Jean de Pérez. Le *Moréri* nous apprend que dans ce rôle extrêmement circonstancié, la dépense la plus légère était marquée jour par jour depuis le moment du départ jusqu'au moment où les voyageurs prirent logement à Paris.

est assez bien jusques icy. J'en remercie Dieu et le prie qu'ainsi soit de l'avenir, d'aussy bon cueur que,

Monsieur, je me recommande à vostre bonne grace, et à celle de Mlle vostre femme, de Monsieur vostre fils et autres de vostre maison, priant Dieu qu'il vous doint à très tous bonne vie et longue.

De Paris, ce 10 de may 1559. Vostre serviteur,

A. D'OSSAT.

Si le cas avenoit que nous changeassions de logiz, on pourra sçavoir nouvelles de nous aux Carmes, et au college de Prele, auprès de la place Maubert.

II

Au même.

Monsieur,

Ce jourd'huy vint et septieme de decembre, ay receues les cinquante et cinq livres que m'avez envoyées pour l'accomplissement de la premiere année touchant à la nourriture et doctrine de Jean, vostre neveu et mon disciple, vous asseurant que nous commancions à en avoir bon besoin, pource que les choses sont par deça beaucoup plus cheres que ne feurent oncques, comme vous pourront dire tous ceulx qui y ont esté depuis peu de tempz; en sorte que le logis, avec les meubles dont nous nous servons, blanchissement de linge, les chandelles, et le colleige pour les enfans, et le bois que nous brullons, m'emportent environ de la moitié de ce que je reçoys pour tous les trois enfans que j'ay en ma charge, et de l'autre moitié fault que je les norrisse, et moy mesmes, et un serviteur. Tellement que j'ay assez affaire à y donner ordre, et fault que je fornisse du mien. Par ainsi si on me retardoit l'argent, nous endurerions du mal, n'ayant icy personne de qui pouvoir recevoir secours. Mais j'espere que vous y donnerez bon ordre. Quant à moy, je vous promets que je forniray à voz neveux de bonne doctrine et de bon exemple, et aussy des autres choses qui seront en ma puissance, tant que la vie me durera; laquelle j'abandonneray plustost qu'endurer qu'ils ayent la moindre necessité de chose que je congnoisse leur estre necessaire (1). Au reste je vous asseure qu'ilz sont tels que vous et les autres amys et

(1) Cette phrase a été imprimée dans la note *B* de l'article *Ossat* du *Dictionnaire* de Bayle.

parens le desirez, comme très tous les connoistrez un jour à vostre grand contentement. Je prie Dieu vous en donner la grace d'aussi bon cueur que,

Monsieur, je me recommande à vostre bonne grace, sans oublier celle de madamoiselle vostre femme, et autres domestiques vostres.

De Paris, ce 27 décembre 1559.

Vostre humble serviteur,
A. D'OSSAT.

Depuis le mois de julhet dernierement passé on a tenu en prison cinq ou six conseilliers de la court de Parlement, pour la religion, dont il en fut bruslé un, nommé Monsieur du Bourg, la veilhe de Noël (1). Quant aux autres, qui se sont desdicts, on ne sçait encore qu'il en sera. Toutesfois on presume qu'ils seront tous privez de leurs estatz, et banniz du royaulme, et quelqu'un en fera esmende honnoraire. On ne sçayt encores ici qui sera pape, ny autres grands nouvelles, pource que le Roy n'est point icy, ains à Blois. Le fiz de Madamoiselle se porte bien (2), et m'a baillé unne lettre pour elle, que j'ay mise en ce pacquet. J'oubliois à vous escrire qu'un de cez jours le troisieme president Monsieur Minard fut tué d'un coup de pistolet, en sortant du Palais, et encores ne sçait on qui en a esté l'autheur (3).

III

Au même.

Monsieur,

Il y eust un an desja à Noël dernièrement passé que je n'ay receu ny lettre, ny nouvelle de vous, ny un seul denier en vostre nom pour la charge que m'avez baillée, jusques à un de ces jours, qui estoit le vint et deuxieme d'apvril 1561, que je receus par la voye de Thoulouze, moyennant une cedule de change, seize escus, moins toutesfois seise sols tournois, après avoir demeuré l'espace d'un an, et en-

(1) Voir au sujet du supplice d'Anne du Bourg, mon *Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond* (1867, p. 8).

(2) Un des jeunes gens confiés à d'Ossat était donc issu du premier mariage de la femme de Thomas de Marca.

(3) Antoine Minard, seigneur de la Tour-Grollier, qui était président à mortier au parlement de Paris depuis 1544, fut assassiné, le mardi 12 décembre 1559, à six heures du soir, près de sa maison, dans la vieille rue du Temple, étant monté sur sa mule.

duré mille calamitez. Voilà un beau payement! Certainement je ne puis croire qu'un homme si puissant, comme vous estes, et si honnorable, que j'ay tousjours admiré et loué en toutes compaignies, n'aye faict autre debvoir. Mais j'estime et tiens pour tout asseuré que vous avez esté trompé par quelqu'un à qui vous aviez baillé de l'argent pour le nous faire tenir, et pensez que je soye payé en comptant là où il est autrement. Par ainsy, Monsieur, je vous supplie, pour l'honneur de Dieu, et pour la charité que vous debvez avoir envers vostre nepveu, lequel suivant ma doctrine vous aime et revere autant que s'il estoit vostre fiz propre, je vous supplie, dis-je, qu'il vous plaise faire en sorte que je soye payé pour le passé, tant de la nourriture et doctrine, que des autres fournitures qui montent beaucoup. Et au reste, qu'on m'envoye argent pour l'advenir, si vous voulez que j'entretienne plus vostre nepveu. Autrement je vous advertiz que je ne le puis faire. Par quoy donnez-y ordre, je vous en prie, comme j'espere que vous ferez, estant par la presente adverty de la verité, laquelle à mon adviz vous a esté cachée jusques à maintenant, qui a pensé presque estre cause que vostre nepveu ait esté en grand pouvreté, de laquelle toutesfois je l'ay jusques icy gardé, non sans grandes fascheries que j'ay enduré pour luy, ce que vous ne permettrez desormais, comme il me semble, tant j'ay bonne opinion de vostre vertu et honnesteté.

Le Roy de France partit vendredy, second jour de may, de Fontainebleau pour aller à Reims estre couronné (1), et puis faire son entrée à Paris ce mois de juin prochain. Le Roy de Navarre, allant à Reims, est passé par ceste ville, et s'y est arresté un jour et demy pour appaiser quelques troubles qui estoient survenuz pour la relligion, à cause que le peuple de Paris vouloit saccager les maisons de ceux qui sont soupsonnez d'estre huguenotz, et de faict avoient desja commencé en quelques unes (2). Voilà les nouvelles que je vous puis escrire pour le present.

A tant (3), Monsieur, je me recommande à vostre bonne grace.

De Paris, ce 4 de may 1561. Vostre serviteur,

A. D'OSSAT.

(1) Charles IX fut sacré à Reims par le cardinal de Lorraine, le 15 mai suivant.

(2) Remarquons ce prélude de l'horrible nuit du 24 août 1572, où les bourgeois et les ouvriers de Paris secondèrent si cruellement la rage des soldats et de leurs infames chefs.

(3) Formule chère à d'Ossat, comme l'avait observé Guez de Balzac, qui dit (Lettre XV du livre I, p. 27) : « A tant (pour user des termes de M. le cardinal d'Ossat) je vous donne le bon soir. »

IV

Au même.

Monsieur,

Encores que je n'aye receu argent par ce porteur, comme j'en devois recevoir, toutesfois j'ay esté grandement resjouy, quand j'ay peu recevoir une de vos lettres, n'en ayant peu voir aucunne depuis dix et huit mois. J'ai cogneu, à ce qu'il vous a pleu m'escrire, que je n'avois point esté trompé de mon opinion, laquelle a esté tousjours bonne quant à vous. Car je n'ay jamais faict doubte de vostre grand vertu et honnesteté; et ay tousjours tenu pour une maxime, que un personnaige si honorable et si puissant comme vous estes, ne se vouldroit pour la vie oublier jusques à tenir si peu de compte d'un tant honneste nepveu, et d'un si affectionné serviteur vostre. Or je suis très aise d'avoir cogneu que vous estes tel que je vous ay tousjours estimé, c'est à sçavoir homme d'honneur s'il y en a au monde. Le terme que vous nous assignez pour prendre argent n'est gueres loing, et s'approche fort. Je croy qu'il n'y aura point de faulte. Il m'est deu du passé, tant de la pension, que des fournitures, beaucoup. Il faut aussy que je reçoive pour l'advenir. Puis vostre petit nepveu a besoin de acoustremens, qui est fort marry et dolent longtemps y a. Je vous prie le resjouir, et à moy aussy, donnant ordre à tout cecy comme vous le sçaurez et pourrez très bien faire. Dieu par sa grace vous veuille tenir en sa saincte garde.

Monsieur, je me recommande à vostre bonne grace, et de madamoiselle vostre espouse, fiz, nepveu et autres domestiques vostres.

De Paris, ce 18 de juin 1561 (1).

Vostre serviteur,

A. D'OSSAT.

J'avois oublié à vous escrire qu'il y a dix et huict mois que je n'ay receu aulcune somme de deniers en vostre nom, que ceste là dont

(1) Le 6 juin 1561, d'Ossat écrivit à Jean de Pérez pour le prier d'ordonner à son fils de revenir en Gascogne, lui, d'Ossat, ayant des raisons (exposées dans d'autres lettres) pour se décharger de ce fardeau qu'il ne pouvait porter. Le 29 juin de la même année, répondant à ce que Jean de Pérez lui avait dit au sujet du difficile retour de son fils, d'Ossat lui annonce qu'il consent à le garder encore quelque temps aux mêmes conditions que par le passé. Le *Moréri* cite, de plus, une précédente lettre (du 13 mai 1560) où d'Ossat rendait compte au marchand de Lectoure des dispositions de son fils et de la manière dont il l'instruisait, et parlait de ses deux autres disciples, qu'il qualifiait *vertueux et diligens*.

faites mention en vostre lestre. Limoges Clavaire ne m'a rien baillé. Il est bien vray que monsieur d'Alfonse me presta quelque argent, comme je vous en escrivis incontinent après, dont je luy fis cedulle contenant promesse de le luy fere rendre.

V

Au même.

Monsieur,

Maintenant je cognoy qu'il est ainsi comme j'ay tousjours estimé. Car quelque grand besoin d'argent que j'aye eu, et quelque necessité ou dangier où j'aye esté, jamais je ne pensay mal de vous, et tous les hommes du monde ne m'eussent sceu faire croire qu'un homme si honorable comme monsieur La Marca (*sic*) (1) se fust tant oublié, et un si long tempz. Ains ay tousjours dict que vous penciez bien qu'il allast autrement de nous, et que l'on vous trompoit, ce que vous avez cognu à la parfin, et y avez donné ordre, nous envoyant argent par monsieur le docteur Sabatier, et encore nous en faisant tenir par un autre, mais vous avez esté trompé aussy maintenant. Car vous pensiez qu'on nous deust faire tenir soixante livres, et on ne nous en ha faict tenir que la moitié. Je vous supplie y adviser. Si monsieur le docteur ne fust party sitost, je vous eusse envoyé par luy les contes des fournitures : mais il n'y ha eu assez de temps pour les transcrire. Je verray si elles pourront estre transcrites quand Marot partira. Sinon, ce sera par la premiere commodité. Je parlay un de ces jours pour monsieur Fontano à monseigneur le mareschal de Termes, lequel me demanda de vous (2) ; et ayant entendu que j'estois precepteur de vos nepveus, me dit que si nous avions rien besoin, il s'employeroit pour nous de bon cueur, et pour l'amour de vous. Des autres nouvelles vous en pourrez entendre par monsieur le docteur plus que je ne vous en sçaurois escrire.

Monsieur, je me recommande très humblement à vostre bonne grace.

De Paris, ce 29 de novembre 1561.

Vostre serviteur,

A. D'OSSAT.

(1) La suscription de la plupart de ces lettres est celle-ci : « à monsieur de La Marque. »

(2) Paule de Labarthe, seigneur de Termes, qui allait mourir quelques mois plus tard, le 6 mai 1562. Voir sur ce grand guerrier la *Revue de Gascogne* de mai 1871, p. 224-226.

Vostre nepveu vous escrira par Marot. Il est maintenant empesché à transcrire ses fournitures.

VI

Au même.

Monsieur,

Je ne vous sçaurois exprimer ..... (1) plaisir que j'ay receu, quand j'ay veu que l'on venoit querir vos nepveus, lesquels sortent de grands dangiers et evidens, tant pour le regard de la peste, que pour les troubles et guerres qui sont par deça (2). Et en cela ay cognu le bon vouloir que portés, de vostre grace, à vostre nepveu, et que vous ne l'oubliez jamais au besoin, comme bon oncle et bon tuteur que vous luy estes, et luy avez tousjours esté, ou pour mieux dire, bon pere. Car vous luy avez faict autant, ou plus, que si vous l'aviez procréé. Aussy je m'asseure qu'il ..... vous non seulement comme ne ..... fis très affectionné et très obéis ..... et fidelle serviteur, tout le ..... à cela l'ay je tousjours ..... toutes les remonstrances ..... pour luy faire cognoistre les ..... reçoit assiduellement de v..... ha d'estre vostre nepveu ..... et protection. Je ne doubte pas ..... ne continuiés et perseveriés en l'obligea..... de plus en plus, et le faisant cy après ins[truire] comme aves commencé, et l'advançant en toutes bo[nnes] choses, chose qui sera fort agreable à Nostre Seigneur Dieu, honnorable à vostre nom, et profitable à tout le pays. Or il est maintenant bien guery, graces à Dieu. Sa maladie ha esté grande, et ha faillu beaucoup despendre. Car il y alloit de la vie, ou du sens et entendement, qui sont choses, comme sçavez, pour lesquelles conserver ne fault rien espargner. J'ay faict rolle du tout au long, lequel je vous envoye, et ensemble le conte total, tant de la recepte, que de la despense, avec ce qui estoit de reste. Les pieces que l'on m'a baillées à cette fois estoient legieres des trois parts les deux pour le moings; et y en avoient qui estoient mises pour pistoles, qui toutesfois ne valloient que quarante sols. D'autres estoient ..... pour doubles Henrys, qui ne valoient ..... sols. Toutesfois je les ay prinses ..... comme elles m'ont esté envoyées ..... du tout à si haut prix comme .....

(1) Ces points, ainsi que tous ceux qui suivent, sont dans la copie et s'expliquent par de nombreuses déchirures de l'original.

(2) Cette lettre a dû être écrite dans le printemps de 1562.

taxées, mais au pris ..... mesmes quand elles sont de pois ..... les bourdereaus que je vous ..... l'un est celuy que l'on m'a porté ..... je l'ay faict selon le pris pour lequel j'ay prinses les especes à moy envoyées, esquelles je perdray beaucoup. Car maintenant on n'en prend pas une qu'on ne la poise. Au reste, monsieur, quant à ce que me remerciez de la peine que j'ay prinse pour vos nepveus, je recognoy en cella vostre honnesteté accoustumée, laquelle faict que je tien pour bien employé tout le travail et la peine que j'ay eue à l'entretenement d'iceux, vous asseurant, monsieur, que la conscience ne me remordra jamais à faulte d'y avoir faict tout ce que j'ay sceu et peu (1). Et en toute autre chose qu'il vous plaira me commander, vous me trouverés tousjours très affectionné à vous faire service. Les maladies et autres fascheries nous ont beaucoup destournés, et vostre nepveu n'a point travaillé depuis sa dernière maladie ..... il le pourra recompenser ..... venir ..... luy donne santé. La ..... de tout mon cueur .... avec tout ...

A tant, monsieur, je me recommande à vostre bonne grace.

Vostre humble serviteur,

A. D'OSSAT.

Jacques, vostre serviteur, s'est grandement destourné et retardé en ceste ville et ailleurs pour les enfans. Ce que je vous ay voulu attester, m'asseurant que vous en estant adverty, ne faudrés à le recompenser, et monsieur vostre frere.

VII

A M. de Castille (2).

Monsieur, j'ay passé procuration à monsieur Lyedet, conseiller du roy et correcteur en la chambre des comptes, pour recepvoir les deux mil escus qu'il ha pleu à Sa Majesté me donner, et pour en faire et delivrer quictance. Je desire que la dicte somme de deux mil escus

(1) Cette phrase a été transportée dans la note *C* de l'article *Ossat* du *Dictionnaire* de Bayle. Le critique ajoute cette réflexion : « Par où l'on voit ce bon cœur et ce bon sens de M. d'Ossat, qui se faisait déjà remarquer en des choses de petite conséquence. » N'oublions pas qu'à cette époque d'Ossat était un jeune homme d'un peu moins de vingt-cinq ans.

(2) Même collection, volume 121, p. 143, autographe. — M. de Castille, tour à tour marchand, ambassadeur en Suisse et intendant des finances, avait épousé la fille unique du président Jeannin (Charlotte). Il mourut, receveur du clergé, à Paris, le 6 juin 1607, âgé de 82 ans. Voir le *Journal* de l'Estoile (à l'an 1607) et les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. III, p. 196, 201).

me soit payée comptant et non en rentes, comme aussi monseigneur de Paris, qui m'ha procuré ce bienfaict du Roy (1), m'en donne toute bonne esperance et quasi asseurance par ses lettres. Et pour ce que le tout depend de vous, monsieur, je vous supplie bien humblement m'y voloir departir vostre faveur, vous asseurant que pour quelques affaires et pour certaine affection que j'ay, je m'estimeray obligé à vous toute ma vie, si vous me faictes ceste grace que je soys payé en argent comptant plustost que en rente : et vous en rendray humble service à vous et aux vostres, en tout ce qu'il vous plaira me commander.

A tant je vous baise bien humblement les mains, et prie Dieu qu'il vous doint,

Monsieur,

en parfaicte santé longue et heureuse vye.

De Rome, ce 18 may 1587.

Vostre humble et obeissant serviteur,

D'OSSAT (2).

VIII

A M. de Thou (3).

Monsieur, la lettre qu'il vous pleust m'escrire le 6 d'apvril, m'ha esté rendue fort tard, qui est cause que vous en aurés aussi tard la response. J'ay esté bien aise d'entendre que vous eussiés receu la colonne Trajane. Quant à *Collationes patrum Cassiani* imprimé à Rome, il ne se trouve poinct à Rome. Je l'y ay cerché plusieurs fois pour vous, longtemps y a, et depuis peu de jours. Si ce n'est à la mort de quelque homme de lettres duquel on vende les libvres, je

(1) Henri, cardinal de Gondi, qui siégea du 1er avril 1598 au 22 août 1622.

(2) Dans la procuration qui accompagne cette lettre, d'Ossat est appelé « clerc du diocèse d'Aux, conseiller du roy au siége présidial de Melun. » A la page 136 du volume 121 de la collection dite des Armoires de Baluze, on trouve le brevet par lequel Henri IV, le 18 juillet 1586, « ayant esgard et consideration aux bons et remarquables services que M. Arnaud d'Ossat, abbé de Nostre-Dame de Varennes, a faictz à Sa Majesté en plusieurs occasions grandement importantes son service, etc., » lui fait don de la somme de deux mille écus à prendre sur la partie de cinquante mille écus dont Sa Majesté a fait don à monsieur le cardinal d'Este.

(3) Bibliothèque nationale, collection Du Puy, volume 633, p. 108. Originale. — Jacq. Aug. de Thou fut lié, comme il le dit lui-même au livre CXXXII de son *Histoire*, d'une étroite amitié avec le cardinal d'Ossat. Il avait soin de lui envoyer tous ses ouvrages et il lui dédia même un des petits poèmes latins qu'il se plut à composer. De son côté, d'Ossat cherchait à Rome pour le zélé bibliophile tous les livres précieux que celui-ci réclamait.

n'ay plus esperance de le trouver. J'ay toutesfois donné charge à une demy-douzaine de libraires, que si il leur en tumbe quelqu'un en main, il me le gardera, et si cela advient, je le vous envoyeray incontinent. J'attens en bonne devotion les vers qui doibvent venir de delà sur la mort de monseigneur le cardinal d'Este, prince digne d'eternelle memoire. Monsieur Barga (1) se debvoit, comme vous dites, exercer en un si beau et digne subiect, et croy qu'il l'eust faict. Mais ce desastre nous advint en un temps auquel le pape occupoit ledit sieur Barga en certaines aultres choses. J'espere que les vers que vous nous envoierez, feront que nous ne regretterons poinct ceux dudict sieur Barga, ni d'aultre.

Et à ce propos dudit sieur Barga, il ha veu la metaphrase poetique de Job (2). Quand je la luy baillay, il me promist de la lire diligemment, premierement *per goderla,* comme il parloit, et secondement pour l'intention pour laquelle il disoit que l'auteur voloit qu'elle luy fust communiquée, qui estoit d'estre adverti de ce qui pourroit avoir besoin de reformation. Quand je retournay vers luy pour en sçavoir son advis, il me dist l'avoir leue fort attentivement, et y avoir prins un très grand plaisir, et me loua cest œuvre infiniment, jusques à dire une chose (qui sera, disoit-il, envieuse) qu'il n'avoit jamais veu françois qui feist de si beaux vers ny qui eust une si riche vene poetique. Et après qu'il eust esté longuement sur les louenges, je luy dis que l'auteur s'estimeroit grandement honnoré du jugement qu'il en faisoit, mais qu'il avoit desiré que son œuvre fust veue de luy, principalement pour estre corrigé : et que je le priois et conjurois de me dire ce qui luy pouvoit avoir semblé n'estre bien. Alors il me dit que pour satisfaire à l'instance que je luy en avois faicte du commencement, plus que pour besoin qu'il en fust, et afin que je m'asseurasse par là qu'il avoit veu l'œuvre, il avoit noté certaines choses qu'il me diroit, non qu'il ne pensast bien que l'auteur pouvoit avoir raison et exemples au contraire, mais pour ce que luy Barga ne les sçavoit poinct, et qu'il luy sembloit aultrement. Et alors il commença à feuilleter le livre du commencement jusques à la fin, regardant au marge de chascun feuillet, où il auroit faict deux poincts : laquelle marque signifioit qu'il trouvoit là à redire quelque chose, et me dist

(1) Pierre Angelio ou Degli Angeli di Barga, en latin *Bargæus* (il était né à Barga) fut un des meilleurs poètes latins du XVIe siècle en Italie. Ses poésies ont eu plusieurs éditions (Florence, 1568 ; Rome, 1585, etc.).

(2) Poème imprimé en 1587 (Tours, in-8°) dans le recueil intitulé : *Metaphrasis poetica librorum sacrorum aliquot.*

sur chasque lieu ainsi marqué de deux poincts, ce qui luy en sembloit. Je le vous mettray ici *per genera*, et non selon l'ordre du nombre des feuillets.

Une partie donc de ses observations concernent la quantité de quelques syllabes. Car il disoit que l'aucteur avait faict longues certaines syllabes que lui Barga tenoit pour briefves, comme la dernière de *temere*, et la dernière de *ego*. Que si ce eust esté pour une fois, disoit-il, cela eust peu passer : jaçoit que Virgile la faisoit tousjours briefve. D'aultres syllabes, au contraire, avoient esté faictes briefves par l'auteur de la metaphrase, que luy Barga tenoit pour longues, comme la dernière de *redis*, et la première de *rejicit*, et la moyenne de *assecla*.

La seconde partie des observations dudict sieur Barga se peult referer au choix des mots, desquels il notoit quelques-uns pour ne luy sembler guere latins, comme *cœlicus, cœlitus*, qui ne se trouvent, disoit-il, qu'en sainct Hierosme, *argillacea, stertentem* pour *dormientem, infracta* pour le contraire de *fracta*, jaçoit, disoit-il, que en Virgile et partout ailleurs, il signifie tousjours plus que *fracta*. Toutesfois, il me semble à moy que *mente infracta* esdicts deux lieux de la metaphrase se pourroit encores, à un besoin, entendre et interpreter en ceste signification, d'un cueur contrict et humilié, comme parle David. Et l'auteur de la metaphrase ha monstré n'ignorer poinct ceste signification du mot *infractus*, quand en la page 91 il ha dict *Concidit infractis vis debilitata lacertis*. Mais pour continuer les notes dudict sieur Barga, il notoit encores *gestorum*, qu'il disoit ne se trouver poinct pour *rerum gestarum, hypocrita, blaterantum* et *blaterantem, sanguifico*. Encores disoit-il qu'il ne vouldroit user de *gelantur* ni de *perforat*, de quoy je fus esmerveillé, et encore plus quand il me dist que *miseratio* et *præstoler* en la mesme page estoient bons mots, mais qu'ils luy sembloient trop bas pour un vers heroïque. *Mente vinosa* et *squalore recocto* n'estoient non plus de son goust. Il nota encores certains mots pour estre bons en une satyre, mais non en un poeme heroïque, comme *popelli, lucelli, homullus*, et pour ceste mesme raison il ne louoit poinct ces deux locutions *naso nos siccine adunco* (*videat*) et *nasoque malos suspendet adunco*. Il feist encores une troisiesme sorte d'observations, touchant certains vers qui ne luy sembloient respondre à la beaulté et bonté des aultres, comme *Una inimicus atrox hominum quoque venerat illo ; Novi etenim, et memori scio mente manere repostum ; Pulsus inæquali venarum sistitur æstu ; Aut axem stellis levasti ardentibus*

aptum. Mais quant à ce dernier, il ne me souvient bonnement si il le remarqua pour qu'il doubtast de la quantité de la premiere syllabe de *levasti*, ou que ce vers lui semblast plus rude que les aultres.

Voila tout ce qu'il me dist à moy. Et depuis estant venu à propos de ceste metaphrase avec un aultre qu'il ne sçavoit estre de ma cognoissance, après la luy avoir louée et extollée jusques au ciel, il luy dist que l'aucteur avoit prins un sujet melancholique, qui feroit, possible, que son œuvre ne seroit si recerché et leu, comme si il eust employé ce labeur à metaphraser le livre de *Judith*, et declara à cestui-ci qu'il avoit eu desir aultrefois de fere le semblable sur ledict livre de Judith, et le pria de n'en rien dire pour encores. Et j'ay volu que vous sceussiés encores ce mot. Maintenant ladite metaphrase est entre les mains du père Francesco Bencio, un des premiers que le college des jesuites ayt (1), auquel je l'ay baillée à mesme fin, et aussitost qu'il m'en aura dict son advis, je le vous feray sçavoir. J'ay encores intention de la faire veoir à Laurentius Frisolius (2), qui est à mon advis celuy qui ha le mieux faict de tous ceux qui ont escrit sur l'obelisque que le Pape ha faict transporter et dresser en la place de Sainct-Pierre (3). Aussi avoit-il jà faict *Sacellum Gregorianum*, que je croy que vous ayez veu. De ma part, j'ay aussi suivant vostre commandement faict quelques doubtes sur ladicte metaphrase : mais cela est si peu de chose, et je me fie si peu de mes resveries, que je ne vous en oserois rien mander. De la louer j'en aurois aussi bonne envie que le sieur Barga : mais je recognois que l'excellence de cest œuvre surpasse toutes les louanges que je luy saurois donner, et que je n'en pourrois jamais parler si haultement que je ne demeurasse tousjours de beaucoup au dessoubs. Atant je prie Dieu qu'il vous doint,

Monsieur, en parfaicte santé, très longue et très heureuse vie.

De Rome, ce 15 juin 1587. (*De la main du cardinal* :)

Vostre très humble et obeissant serviteur,

A. DOSSAT.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(*La fin prochainement*).

(1) François Benci, à la fois poète et orateur, mort à Rome en 1694. Disciple de Muret, il prononça son oraison funèbre. Benci a obtenu les éloges de Balzac, de Baillet, de Bayle, et d'un grand nombre d'autres critiques.

(2) Lorenzo Frizzolio, né à Sogliano, près de Rimini, vécut surtout à Ferrare. On trouve quelques détails sur ce poète latin dans Tiraboschi, *Storia della letter. ital.*, l. III, c. IV, n. XXXVIII.

(3) Voir le recueil intitulé : *Carmina variorum auctorum in obeliscum ad Sm et Bm D. N. D. Xystum V. Pontif. Max. cum commentariis A. Bargæi in eumdem obeliscum* (Rome, 1586, in-4°).

SUITE DES RESTAURATIONS

EXÉCUTÉES

DANS L'ÉGLISE DE MARCIAC

D'APRÈS UN ANCIEN PROJET DU XIVe SIÈCLE.

Cinquième lettre (1).

Marciac, le 8 mars 1872.

Vous voulez savoir, mon cher Henri, où nous en sommes pour les travaux entrepris dans l'intérêt de l'église de Marciac, vu surtout que ces temps malheureux en ont si peu favorisé l'achèvement.

Faute de ressources, on a dû marcher très lentement, pour l'œuvre principale. Aussi ne vous en parlerai-je avec quelques détails que lorsqu'elle sera plus avancée.

Mais je ne saurais me dispenser de vous faire connaître deux belles verrières qui viennent d'être placées au chevet de l'édifice, grâce à la générosité d'un habitant de Marciac, M. Henri Gaye, qui a voulu en faire les frais à lui seul.

Dans le plan général dont le dessin est passé sous vos yeux (2), vous retrouvez l'indication de trois fenêtres, ouvertes dans le plein mur oriental, bien au-dessus des chapelles absidales. Celle du centre est ornée d'un vitrail qui reproduit la douloureuse scène du Calvaire. Et comme vous l'avez vue en place, depuis quelques années, je me dispenserai de vous en parler ici.

Vous savez qu'autour de Jésus crucifié sont groupés un

(1) Voir *Revue de Gascogne*, t. X, pages 83 et 467, et le t. XI, pages 34 et 169.
(2) *Revue de Gascogne*, t. X, page 83.

petit nombre de personnages; qu'au premier plan on reconnaît, à sa droite, la Mère des douleurs, saint Jean à sa gauche et Marie-Madeleine au pied de la Croix qu'elle embrasse avec effusion.

Les deux autres fenêtres restaient sans verre de couleur; et c'est M. Desgranges, de Clermont-Ferrand, qui a été chargé de les en doter.

D'accord avec sa fabrique, M. le curé-doyen a demandé à l'artiste de reproduire, dans ces deux grandes baies, le parallélisme des deux Testaments, dont le Christ, ainsi placé, forme si convenablement le trait d'union. Or voici comment, sur quelques données qu'on lui a fournies, M. Desgranges a répondu à l'appel.

Chacune de ces baies se divise, par un meneau droit, en deux compartiments égaux et semblables. Il y avait donc place ménagée pour quatre grands sujets : deux à la droite du Sauveur, figurant le Nouveau Testament, et deux à gauche, reproduisant l'Ancien.

Pour ce dernier, un personnage allégorique se dresse avec un certain air décontenancé, comme s'il voulait jeter un dernier défi à la victime de l'expiation accomplie sur le Calvaire. C'est une grande et belle reine, mais dont la gloire s'éclipse. La couronne tombe de sa tête, ainsi que l'avait prévu un très ancien prophète plus de dix siècles avant l'événement (1).

Un large bandeau voile ses yeux, comme symbole de l'aveuglement obstiné et déïcide qui lui a fait méconnaître le Messie dans la personne adorable de Jésus de Nazareth.

A sa main droite, elle n'a qu'un sceptre brisé, car elle a perdu les tables d'une loi dont elle n'avait plus l'intelligence. Et, comme si à ces traits on ne devait pas reconnaître assez manifestement cette reine déchue, elle nous dit, par un long phylactère qui ondule au-dessous de sa main gauche : Je suis la Synagogue.

(1) Cecidit corona capitis nostri, etc. THREN., cap. v, v. 16.

Plus au sud, Moïse figure à côté d'elle l'Ancienne Loi et les prophètes. A sa main droite est la merveilleuse baguette que Jéhovah lui avait donnée, comme insigne de la puissance surhumaine dont le conducteur du peuple de Dieu était investi pour vaincre la résistance du roi d'Egypte. Il l'appuie sur les tables de la Loi, afin de rappeler aux fidèles assemblés dans le lieu saint, que cet antique décalogue, inscrit en caractères hébraïques, n'a pas été aboli avec l'autorité de la Synagogue, et qu'il lie la conscience humaine aux mêmes titres que dans les temps les plus reculés (1).

Si jamais vous venez le voir à la place qu'on lui a faite, vous serez certainement frappé de la noble tournure qu'on a donnée à ce grand législateur; de la beauté de cette face à longue barbe, de cette tête inspirée et encore riche de cheveux; de ce large front tout illuminé des traits de flamme qu'un long colloque avec Dieu en a fait jaillir, au sommet du mont Sinaï.

A la naissance des courbes de l'ogive, le soleil et la lune, en leur opposition, sont venus éclairer la mise en scène. On dirait un souvenir de la station que Josué imposa à ces deux astres, en vertu du pouvoir dont il fut l'héritier élu du ciel, après la mort de Moïse.

A notre droite et un peu plus haut est l'arche d'alliance, avec le chandelier d'or et l'encensoir de l'autel des parfums. C'est aussi en mémoire de celle de Noé, car, dans ces nombreux cercles concentriques, tracés au-dessus de la terre que viennent de quitter les eaux du déluge, il est facile de reconnaître l'arc-en-ciel, vrai gage de la paix qui se fait, à ce moment, entre le ciel et la race humaine sauvée de cet immense cataclisme.

Vis-à-vis de l'arche, on reconnaît, à gauche, la harpe dont David s'accompagnait, dans le chant des psaumes qui ont si merveilleusement rendu les accents de son âme pénitente.

Enfin, au sommet de l'ogive, brille la croix du serpent

(1) Non veni solvere legem, sed adimplere. MATTH., chap. v, v. 17.

d'airain accolée à ce diptyque de l'Ancienne Loi que le vainqueur de la mort vient d'enlever des mains de l'ingrate Synagogue.

Du côté opposé, l'artiste a voulu figurer la Nouvelle Alliance. L'Eglise est aussi une reine, mais sa couronne est radieuse, comme dans les plus grands jours de fête. Sur son front est empreinte une douleur profonde, car elle vient de perdre son céleste époux, que tant de bienfaits n'ont pu soustraire à la mort la plus ignominieuse et la plus cruelle.

A la main droite de l'Eglise est un calice d'or qu'elle serre avec un affectueux respect contre son propre cœur. Dans cette coupe, elle a recueilli le sang de la Rédemption des hommes.

Elle le garde, comme le précieux trésor des grâces dont son divin époux l'a constituée dépositaire et dispensatrice. De sa main gauche pend le phylactère où se lit le nom qu'elle a reçu de ses propres enfants : EGLISE.

Saint Pierre, son premier chef, est à côté d'elle. De sa main droite, il tient les clés que Jésus-Christ lui a remises, comme symbole des pouvoirs qu'il lui a confiés, et, dans sa personne, à tous ses successeurs sur la chaire apostolique. L'une est d'or et l'autre d'argent : c'est le droit de paître les brebis comme les agneaux, de délier ou de lier les âmes, de leur ouvrir immédiatement le Ciel; et la seconde est la clé du Purgatoire.

De sa main gauche, saint Pierre tient le livre du haut enseignement dont il est demeuré sur la terre l'infaillible interprète, en sa qualité de Vicaire de son divin maître.

Nous ferons observer que, dans notre vitrail, sa figure n'est pas ovale et à longue barbe, comme celle de Moïse. C'est que d'après les plus anciens types adoptés par les traditions de l'art chrétien, la face du prince des apôtres était plutôt assez arrondie, avec des traits quelque peu vulgaires. Sa chevelure et sa barbe, étaient, en outre, courtes, épaisses et crépues.

Ses yeux enfin étaient souvent quelque peu rouges et tachés de sang, en souvenir des larmes abondantes qu'il a versées toute sa vie, pour déplorer le triple reniement dont il s'était rendu coupable dans le prétoire de Jérusalem.

Dans les petits compartiments qui sont encadrés par les deux courbes de l'ogive, nous retrouvons au rang inférieur la mître et la crosse, insignes liturgiques de l'autorité épiscopale et abbatiale dont le siége de Pierre est la source unique et perpétuelle.

Un peu plus haut est, d'un côté, la tiare du souverain pontificat, avec ses trois couronnes et les clés qui symbolisent l'exercice de son pouvoir indéfectible et permanent.

Du côté opposé, en nourrissant ses petits de sa propre substance, le pélican nous rappelle qu'il ne saurait y avoir d'amour comparable au dévouement de Celui qui nous donne son corps à manger et son sang à boire, comme gage certain de vie éternelle.

Enfin, au rang le plus élevé se lit, en saint Luc (1), et sur deux pages ouvertes, le début de la généalogie du Messie longtemps attendu, avec couronnement définitif de Jésus en croix. Le Christ est ainsi placé comme le dernier mot de l'apostolat et des prophètes, la fin sublime que l'Eglise se propose, c'est-à-dire la Rédemption de l'humanité déchue en Adam, mais relevée jusqu'à Dieu, au sommet du Calvaire.

Ainsi entendue, comme sujet de nos œuvres d'art chrétien, cette comparaison des deux Alliances est susceptible, sans doute, de développements plus étendus. Il est, au reste, très facile de s'en convaincre en visitant les boiseries du chœur, ainsi que les verrières monumentales de la métropole d'Auch. Mais notre peintre n'avait à sa disposition que deux grandes baies. Il ne pouvait donc reproduire ici qu'un souvenir fort abrégé du parallélisme des deux Testaments. Pour le faire avec plus de succès, surtout dans l'étude des draperies, il

(1) Chap. Ier.

s'est inspiré des personnages d'Arnaud de Moles. Et il est juste de reconnaître que, dans sa copie, on retrouve, avec assez de bonheur, les traditions de ce splendide modèle. Nous pensons toutefois que M. Desgranges aurait encore mieux fait, à cette grande distance où sont fixés les nouveaux sujets, s'ils étaient moins fondus, et s'il avait accentué avec plus de vigueur les linéaments qui les séparent.

Recevez, mon cher Henri, etc.

F. CANÉTO,
v. g.

BIBLIOGRAPHIE.

I

Documents historiques sur la maison de Galard, recueillis, annotés et publiés par J. Noulens. Tome I. Grand in-8° de XLI-718 pages. Paris, impr. de J. Claye, 1871.

M. Noulens va reprendre incessamment, croyons-nous, sa belle publication, *Maisons historiques de Gascogne*, dont nous avons fait connaître l'objet; le plan et la méthode, à l'occasion d'une des plus importantes notices de ce livre. Pour réparer enfin une trop longue négligence, nous parlerons bientôt de deux autres notices, publiées depuis longtemps, mais qui n'ont encore obtenu dans les pages de la *Revue de Gascogne* qu'une mention et une promesse. Puis, nous attendrons des généalogies nouvelles, qui doivent porter à huit le nombre total des volumes de cette magnifique collection (il n'en a paru encore que deux); enfin nous tâcherons de tenir avec plus d'exactitude nos lecteurs au courant des principaux renseignements historiques de tout ordre renfermés dans les travaux nobiliaires de notre laborieux compatriote.

Le volume dont nous venons de transcrire le titre ne fait pas partie de cette collection de notices généalogiques, quoiqu'il s'y rattache intimement. La famille de Galard, l'une des plus anciennes et des plus illustres de toute notre province, aura certainement sa place, et

une large place, dans les *Maisons historiques de Gascogne*. Mais les documents qui établissent la généalogie et l'histoire de cette noble race avaient occupé trop de pages dans ce recueil général, qui n'admet pas d'ailleurs la publication complète des archives d'une famille. Il n'en faut pas moins se féliciter de voir paraître, en dehors de la galerie d'histoire nobiliaire gasconne entreprise par M. Noulens, cette série de pièces authentiques, qui constitue l'histoire positive et vivante d'une famille d'ancienne chevalerie, depuis le XIe siècle jusqu'à notre époque.

Histoire vivante, en effet, malgré les apparences! Ce n'est pas l'histoire écrite avec art, même par un homme de génie, qui mérite le mieux ce titre; c'est plutôt le passé subsistant dans les monuments et surtout dans les actes écrits. Il en coûte un peu à notre curiosité, à la fois empressée et paresseuse, d'aborder la lecture de vieilles donations faites à des églises ou à des moutiers, de contrats de vente, d'échange, d'emprunt, entre des seigneurs féodaux, d'actes de foi et hommage, de pièces de procédure, et autres paperasses plus que poudreuses, dont le sens ne se révèle pas sans un travail parfois pénible de réflexion et de rapprochements. Mais la certitude est là, mais la vraie histoire est à ce prix, mais la vie jaillit de ces débris informes, comme les feuilles et les fleurs du printemps éclosent des germes couvés sous la neige de l'hiver. Je ne m'étonne pas, quant à moi, de la page émue qui termine la préface de ce beau volume, et dont je veux citer quelques mots.

«.... Durant six années, dit M. Noulens, j'ai vécu.... dans les nécropoles de nos monuments nationaux. Dans le silence des vastes salles d'étude où étaient rangés les cartons, les registres et les liasses, la surexcitation du travail produisait en moi un phénomène étrange, une hallucination toute locale. Une infinité de voix du passé, en des langues diverses, semblaient converser à voix basse; c'était comme l'immense murmure de la société féodale... Des existences humaines ou provinciales, gisant dans la poussière des archives, paraissaient alors revivre et reparler....

» En finissant cette préface, au cabinet des titres, la vision m'est revenue, et j'ai poussé malgré moi ce cri d'évocation : Mânes augustes d'une maison dont l'histoire résume celle de mon pays natal, reprenez vos épées, vos targes et vos crosses; levez-vous! Allons, debout, messeigneurs! »

L'histoire des Galard touche en effet à toutes les parties de notre histoire provinciale, soit ecclésiastique, soit politique, civile et mili-

taire, au moins dans la longue et importante période comprise entre les dates de la première et de la dernière pièce de ce premier volume (1062-1379). Mais nous le démontrerons dans une étude assez étendue que nous consacrerons à cette publication, quand elle sera terminée; elle doit avoir, croyons-nous, trois volumes, et nous savons que le second est déjà sous presse.

Il suffit de dire ici que les pièces insérées dans ce recueil sont extraites, les unes d'ouvrages estimés où elles ont paru déjà, comme l'*Histoire de Béarn,* le *Spicilége* de dom Luc d'Achery, le *Gallia christiana,* etc.; les autres, en beaucoup plus grand nombre, de diverses archives nationales, municipales ou privées. Dans tous les cas, la transcription a été faite avec l'exactitude la plus littérale, les textes sont soigneusement annotés partout où il le faut, chaque document est précédé d'un sommaire, quelquefois assez long, qui en indique l'objet et les circonstances essentielles.

Il est inutile de louer l'exécution matérielle de ce volume vraiment splendide et qui répond de tout point à la réputation si bien établie des presses de M. Claye. Mais je dois signaler les beaux et curieux dessins dont il est orné. En voici la liste :

1° Croquis *approximatif* du château de Galard, près Condom, depuis longtemps détruit (p. 22). Ce petit dessin n'a pas grande importance; il en est tout autrement des trois suivants exécutés *ad naturam* avec un soin extrême;

2° Ruines du château d'Espiens en Brulhois, beau dessin de M. Léo Drouyn;

3° Château de Terraube, très finement gravé par Alexandre de Bar;

4° Ruines du château de Larressingle, eau-forte de M. Léo Drouyn;

5° Deux fac-simile de chartes condomoises, exécutés par M. Albert Soubdès et reproduits par la lithochromie;

Plus, un certain nombre de reproductions de sceaux, armoiries, etc.

Cette note bibliographique étant déjà achevée, nous recevons le numéro du 20 mars de l'*Indépendant de l'Oise,* où M. J. Noulens, rédacteur de ce journal depuis les derniers temps de l'Empire, fait ses adieux à ses clients. Nous savons qu'il laisse à Beauvais de vifs regrets et de chaudes sympathies; mais il nous est bien permis de nous applaudir d'une détermination qui va le rendre sans partage à ses belles entreprises historiques, pour lesquelles ce n'est pas trop de toute l'activité d'un tel travailleur.

II

M. L'ABBÉ COUTIN, chanoine de la cathédrale d'Aire (par M. Léon SORBETS), 13 p. in-8°. Extrait de la Petite *Revue catholique du diocèse d'Aire et de Dax*. Aire, impr. L. Dehez.

Le chapitre d'Aire a été bien éprouvé dans cette malheureuse année 1871, qui lui a enlevé cinq de ses membres : MM. Giraud, prédicateur apprécié, Darrigan, curé de la cathédrale, de Capdeville, dernier héritier d'un vieux nom que nul ne rendit plus cher au pays, Sourbié, ancien professeur de physique à Aire et à Dax, Coutin, si connu comme principal du collége d'Aire. Un des anciens élèves et constants amis de ce dernier, M. le Dr Sorbets, si apprécié des lecteurs de la *Revue de Gascogne,* lui a payé un juste tribut de bon souvenir et d'affectueux hommage dans cette notice biographique, dont j'indiquerai ici les traits principaux.

Eusèbe-Thomas Coutin était né à Labastide-d'Armagnac, le 14 août 1806, de J.-B. Coutin et de Rosalie de Malartic. Il fit ses études avec succès au collége d'Aire et montra dès lors un goût prononcé pour l'histoire naturelle, qu'il cultiva toute sa vie. Aussitôt après son ordination sacerdotale, en 1833, il fut attaché comme économe à cet établissement, dirigé alors par M. Lamarrigue, que remplaça bientôt M. Larrieu. La direction de ce dernier maintint durant vingt années cette maison à un rang fort distingué entre les institutions secondaires de la région. M. Coutin seconda toujours avec autant de zèle que d'habileté ce maître incomparable. Surveillant général et aumônier en même temps que professeur d'histoire naturelle, il fut pendant trente ans le modérateur des travaux et des plaisirs de cette jeunesse qu'il aimait; cœur ouvert, causeur joyeux, marcheur intrépide, plein d'élan dans les jeux et les parties de campagne, plein d'énergie dans le maintien de la discipline et la répression du moindre désordre.

Il faut lire dans les pages du Dr Sorbets le tableau de ces souvenirs d'école, encore très vivants dans son cœur et sous sa plume. Il faut leur demander surtout des détails très particuliers sur les études et recherches scientifiques de l'abbé Coutin, spécialement en ce qui concerne le mode de reproduction de l'anguille. Suivant un mémoire adressé par lui-même il y a une trentaine d'années à l'Académie des sciences, qui paraît l'avoir trop mis sous le boisseau, l'anguille serait

OVIPARE ! Il suffit d'avoir indiqué ce fait scientifique avant d'achever l'esquisse d'une vie si pleine et si méritante.

L'abbé Coutin devint principal en 1856, et resta neuf ans à ce poste difficile dans des temps très défavorables aux intérêts de son cher collége. En 1856 la maladie, bien plus que ces épreuves, lui fit résigner ses fonctions, et Mgr Epivent le nomma chanoine titulaire de sa cathédrale. Mais dans cette position de retraite, il sut encore se livrer à des œuvres de zèle, en particulier comme aumônier des Ursulines. Cependant l'affection cardiaque qui l'avait déjà souvent éprouvé prit un caractère menaçant. « Après une forte crise, il se hâta de demander les secours de la religion. Il les reçut, revêtu des habits sacerdotaux, dans la pleine possession de lui-même, entouré de sa sœur dévouée, de son frère, missionnaire du Gers, et d'une partie de sa famille. Le 24 décembre, vers midi, Mgr l'Evêque, prévenu de l'état grave du malade, lui apporta sa dernière bénédiction.» A une heure après minuit, il rendait son âme à Dieu.

III

PAUVRE FRANCE ! poésie, par Mme Emmeline de CLARAC, née SOYE. Mars 1872. 8 p. in-8°. Auch, impr. F. FOIX.

Le titre de cette poésie en dit assez le sujet. Le nom de l'auteur est cher parmi nous aux amis des beaux vers. Malgré de trop longues années de silence, le talent qui anima des strophes généreuses en faveur des inondés de Lyon et une ode splendide sur le passé d'une de nos villes du Gers n'est pas oublié dans notre pays. Il n'a rien perdu de sa force et de sa fraîcheur. L'œuvre actuelle laisse peut-être à désirer en quelques endroits, telle ou telle strophe aurait pu se perfectionner par un travail moins hâté; mais du moins toutes les pages vivent, et l'ardeur patriotique de l'auteur se revêt partout d'images saisissantes et d'accents harmonieux.

Ecoutez plutôt. — C'est la France qui parle :

Je me suis réveillée au milieu des tombeaux.
Spectre vivant, traînant mon suaire en lambeaux
A travers le sang et la poudre,
Dans le champ de la mort je vais d'un pas tremblant,
Les yeux baignés de pleurs et le cœur défaillant,
Compter les dégâts de la foudre.

Elle retrace les poignants souvenirs d'une lutte inégale :

O jours de désespoir ! — Le sang coulait à flots.
Aux éclats de l'obus se mêlaient les sanglots
Et le râle de l'agonie.
La mort frappait partout. La famine était là...
Et, fier de ses succès, le farouche Attila
Commandait mon ignominie.

Elle avoue les fautes qui ont attiré ces châtiments sur elle et revient au Dieu qui punit et qui pardonne :

Ayez pitié de mon délire !
Jetez les yeux, Seigneur, sur mon cœur déchiré,
Et je relèverai mon front régénéré
Par le baptême du martyre !

A la voix de la patrie succède celle du poète qui implore, pour la libération du sol français, tous les cœurs généreux :

. . . . . .
Dépouillez vos colliers, vos perles, vos anneaux ;
Ces merveilleux bijoux, inutiles joyaux,
C'est la rançon de la patrie !

Mais tout le monde voudra lire en entier cette belle inspiration du talent et du patriotisme. La brochure *Pauvre France !* se vend au profit de l'*Œuvre des Femmes de France*, 50 centimes ET AU-DESSUS. Un dépôt existe chez M. Icard, libraire à Auch.

Léonce COUTURE.

NOTES DIVERSES.

III. Un coup de main des gens de Lourdes aux environs d'Auch (1385).

La curieuse note qui suit a été écrite par un contemporain sur une page restée blanche dans un des principaux livres des archives de la ville d'Auch. Je l'ai copiée avec l'exactitude la plus scrupuleuse, et je l'accompagne d'une traduction littérale, sans commentaire. Je ne connais pas les lieux du *Cassou*, de l'*Aiguillette*, de *Fitère* (la Hitère ?) indiqués dans cette note, mais qui étaient évidemment dans la juridiction d'Auch. L. C.

L'an de N[ost]re S[enhor]. m. ccc. iiij^{xx} v. lo. vij. jorn decembre, q[ue] fo la vespra de la concepcion de n[ost]ra Dona, Fon manatz per lo carcelo de la mazon comuna d'Aux Ar. Deucos, filh d'En G. Ar. e Ar. Deucos al[ias] de Duforc, que aguossan badas sufficiens au Casso. E ayssi metihs aN Johan de Roquafort que aguossa hun home per badar en la Gulheta lo dit jorn. Los quaus no volon hobezir, ni tramete nulha persona eus ditz locx. Et lo dit jorn corron las gens de Lorda entro au camp de Fitera, et prenguon gens e bestias per fauta de lor.

(Archives communales d'Auch, Livre vert, f° xli v°.)

L'an 1385, le 7 décembre, veille de la Conception de N.-D., furent mandés par le geôlier de la maison commune d'Auch Arn. Ducos, fils d'En Guill.-Arn., et Arn. Ducos dit de Duforc, pour avoir des gardes suffisants au Cassou. Et de même (il fut ordonné) à En Jean de Roquefort d'avoir un homme pour garder à l'Aiguillette ce jour-là. Lesquels ne voulurent obéir ni envoyer personne auxdits lieux. Et ce jour-là les gens de Lourdes coururent jusqu'au champ de Fitère et prirent des gens et des bêtes, par la faute des susnommés.

IV. D'un vers célèbre de Maynard qui appartient à Pibrac.

Tout le monde connaît le beau vers imité de Martial (1) qui termine le quatrain que François de Maynard avait, dit-on, fait inscrire sur la porte de son cabinet :

Las d'espérer et de me plaindre
Des Muses, des grands et du sort,
C'est ici que j'attends la mort
Sans la désirer ni la craindre.

Mais personne, ce me semble, n'a encore constaté que ce vers se trouve déjà dans un des *Quatrains* de Pibrac, le 69e :

Plus n'embrasser que l'on ne peut estraindre :
Aux grands honneurs convoiteux n'aspirer,
User des biens et ne les désirer,
Ne souhaiter la mort, et ne la craindre.

T. DE L.

QUESTIONS.

60. D'un publiciste bayonnais en 1829.

Dans le travail plein d'intérêt où M. de Carné fait si bien revivre les *Souvenirs de sa jeunesse au temps de la Restauration*, plus d'un de nos lecteurs aura particulièrement remarqué le passage suivant. Il s'agit du premier *Correspondant*, fondé en 1829 et qui recevait d'un peu partout de très précieuses communications :

« De Bayonne lui arrivait une série de lettres des plus piquantes sur toutes les questions touchant à l'enseignement. L'impression laissée dans le monde universitaire par cette correspondance très bien renseignée fut assez vive pour que, plus de dix ans après, M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, s'entretenant à la Chambre avec moi de ces questions, me demandât instamment le nom de l'auteur de ces lettres, que je n'étais pas en position de lui apprendre, le correspondant anonyme de Bayonne étant demeuré maître de son secret. Dans ces révélations sur les diverses pratiques du monopole universitaire, le ministre avait cru découvrir la main d'un homme du métier envers lequel il avait, me disait-il avec sa spirituelle bonne grâce, une double dette à payer, le destituer comme professeur et le décorer comme écrivain (1). »

Nous avons d'autres motifs que M. Villemain d'être curieux. Le secret du publiciste de 1829 a-t-il toujours été gardé, même à Bayonne ? Et s'il a transpiré, comme c'est infiniment plus probable, n'y a-t-il pas lieu de le confier à la *Revue de Gascogne*, personne discrète, peu bruyante, mais très soigneuse de recueillir et de garder les noms et les souvenirs de l'histoire littéraire du pays ?

L. C.

(1) Summum nec metuas diem nec optes. L. X, *épigr.* 47.
(2) *Correspondant* du 25 janvier 1872, p. 222.

61. Les Poésies de Claude Sarrau.

On lit dans les *Mémoires* de Daniel Huet, évêque d'Avranches, traduits par Charles Nisard (p. 103) : « J'étais alors à la campagne dans les environs de Caen, » avec Sarrau, dont j'ai parlé ci-dessus. Souvent, à l'ombre des arbres, il me » lisait ses vers, qu'il portait partout avec soi et où il traitait tous les sujets » possibles, mais principalement l'art de la chasse. Il y faisait aussi la satire des » mœurs de nos concitoyens avec tant de facilité et d'entrain qu'il me semblait » avoir surpassé tous les poètes que je connusse au moins de nom, sinon en » éloquence et en grâce, du moins en fécondité. Mais il n'avait encore rien » publié de ces poésies. Je l'engageai à le faire, pour ne pas frustrer plus long- » temps le public de tant de richesses, et soi-même de sa propre gloire. Il me » fut reconnaissant de cet avis, à telles enseignes que, peu de jours après, il » délivra sa muse de prison, et publia une assez grande quantité de vers pour » que les boutiques des libraires en fussent littéralement encombrées, et pour » lasser les ouvriers qui l'imprimaient et nous autres qui le lisions. » Qui me donnera des nouvelles de tous ces vers du savant homme dont je me suis déjà occupé (*Revue d'Aquitaine* de 1866, p. 390-399), et dont je compte bien m'occuper de nouveau ? T. de L.

RÉPONSES.

56. — Sur Raymond d'Ossaigne et ses cent soixante Gascons.

(Voyez la *Question*, dans notre tome XII, p. 576.)

M. de Barante (*Histoire des ducs de Bourgogne*, édition de 1860, t. VIII, p. 12 et 13) cite sur ses héroïques défenseurs du château de Malaunoi (1) (qui, suivant lui, étaient seulement au nombre de cent vingt) (2), la *Chronique* de Jehan Molinet, celle de Jehan de Troyes et les manuscrits de l'abbé Legrand relatifs au règne de Louis XI conservés à la Bibliothèque nationale. Voilà donc les trois sources où nous avons à puiser (3). Je n'ai, en ce moment, à ma disposition que la *Chronique* de Jehan de Troyes, et j'en extrais ce qui suit (édition du *Panthéon littéraire*, 1838, p. 343, 344) : « Et après ladite desconfiture ainsi faite que dit est, ledit duc d'Austriche, le comte de Romont et autres de leur compagnie se rallièrent et vindrent devant une place nommée Malau-

(1) Duclos (*Histoire de Louis XI*, t. III, p. 241) écrit, comme Saint-Foix, *Malanoy*. La forme Malaunoi ou Malaunoy est généralement préférée.

(2) Ce doit être là une erreur de M. de Barante, car partout ailleurs je trouve le chiffre de 160.

(3) Philippe de Commynes ne dit absolument rien de Raymond d'Ossaigne. Mézeray se contente de mentionner sa pendaison; ni Moréri ni les autres biographes n'ont d'article pour le Léonidas gascon. Duclos ne nous donne pas de détails sur la magnifique résistance des 160.

noy, dedans laquelle estoit un capitaine nommé le Capdet Remonnet, et avec lui de sept à huit vingts lacquets arbalestriers aussi Gascons, laquelle place par lesdits d'Austriche et Romont fut assaillie, et par lesdits Gascons fut fort résisté; mais enfin furent emportés d'assaut, et y moururent la plupart desdits lacquets, et les autres se jettèrent dedans les fossés. Et au regard dudit Capdet, il fut prins prisonnier, et mené par asseurance devers ledit d'Austriche, lequel, nonobstant ladite asseurance, et trois jours après ladite prinse, et de sang froid et rassis, ledit d'Austriche le fit pendre et estrangler. Et pour vengeance faire de sa mort, le roy, très mal content d'icelle, fit prendre jusques au nombre de cinquante des meilleurs prisonniers que ses gens d'armes eussent en leurs mains, et par le prevost des mareschaux les fit pendre : c'est à sçavoir sept des plus espéciaux prisonniers au propre lieu où le Capdet Remonnet avoit esté pendu, dix autres prisonniers devant Douay, dix autres devant Saint-Omer, dix devant la ville d'Arras, et dix devant Lille. » Que d'autres maintenant nous communiquent le texte de Molinet et les notes de l'abbé Legrand!

T. DE L.

Depuis l'impression de cette réponse, que l'abondance des matières nous empêcha de publier le mois dernier, M. A. Lavergne a répondu, de son côté, en citant surtout un passage de Sc. Du Pleix. Mais comme l'historien condomois a suivi exactement la *Chronique* de Jean de Troyes, à laquelle il se réfère, nous ne reproduisons pas cette communication, d'ailleurs aussi judicieuse que bienveillante. L. C.

58. Du fief de Lioux appartenant aux Monluc.

(Voyez la *Question*, plus haut, p. 100.)

La paroisse de Lieux, Lieoux ou Lihous, se trouve située à deux petites lieues dans le nord-nord-est de Saint-Gaudens; elle dépendait du diocèse de Comenges, comté de Comenges, parlement de Toulouse, intendance d'Auch, élection de Comenges : elle comprenait près de 200 habitants.

Lieoux, Lieux ou Lihous, était une seigneurie appartenant à Joachim de Monluc, dit *le jeune Monluc*. Ce Monluc était prince de Chabanois, seigneur de Longueville et de Lieoux ou Lihous, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, son lieutenant en Piedmont, gouverneur d'Albi. Joachim avait acquis de ses deniers la terre de Chabanois, qu'il laissa par testament à son frère, notre illustre maréchal Blaise de Monluc. Joachim avait épousé une demoiselle de Fages; il mourut sans postérité en 1567. J'ignore ce qu'est devenue cette seigneurie de Lieoux; mais il est probable qu'elle aura été vendue, car à partir de la fin du XVIe siècle, elle ne figure plus parmi les seigneuries appartenant aux différents membres de la famille de Monluc.

Capdubarry, en Montesquiou, 4 mars.

CYPRIEN LAPLAGNE-BARRIS.

Je trouve parmi les signatures d'une transaction passée le 7 décembre 1599 entre nobles Sans de Carsalade, seigneur du Pontet, Charles d'Espagne, seigneur de Ramefort, et Bertrand de Saman, seigneur de Salleneuve, le nom de noble Guy de Latour, seigneur de Lieux. Je crois ce dernier fief situé aux environs d'Aurignac en Comminges. Comment est-il passé des Monluc aux Latour? Vous trouverez peut-être la réponse à cette question aux archives du Séminaire, dans la « Production généalogique de la maison de Latour de Lieux (Y ² 26). »

L'Isle-en-Jourdain, 12 mars.

L'abbé Jules de CARSALADE du PONT.

J'ai consulté la pièce indiquée par mon excellent correspondant de l'Isle-Jourdain, dans l'espoir de combler entièrement le seul *desideratum* que renferme la réponse si précise de M. C. Laplagne-Barris. Cette pièce est du mois de décembre 1666, et contient les preuves de noblesse de Messire Charles de Latour, époux de Marthe de Noé, seigneur et baron de Lieus, Sajas et autres places, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, syndic général de la noblesse de Languedoc, alors âgé de soixante-dix ans. Je n'y ai pas trouvé l'époque où la maison de Latour acquit le fief de Lious ou Lieus; mais ce dut être du fait du père de Charles de Latour, Guy, cité déjà par M. l'abbé de Carsalade, (capitaine de 100 arquebusiers à cheval, 29 mai 1580; marié à Anne d'Espagne, 14 av. 1584; mestre de camp du régiment de Piémont, 28 sept. 1596); ou de son grand-père, Jean-Bertrand de Latour, qui épousa, le 16 mars 1565, Anne de Faudoas. — Avant d'appartenir à Joachim de Monluc, le fief de Lieus était (encore en 1494) dans la famille de Goth. Voyez la généalogie de cette famille dans le P. Anselme, t. II.

L. C.

P. S. Je reçois au dernier moment une lettre fort aimable, où l'on m'avertit qu'il y a un *Lious* près d'Aujan-Mournéde, canton de Masseube (Gers), et que ce lieu est même voisin d'une métairie appelée *Monluc*. Les réponses précédentes, prouveront à mon vénérable correspondant de l'Astarac qu'il a fait fausse route; mais je ne lui en dois pas moins de reconnaissance pour l'intérêt qu'il porte à nos *Questions*, et que je voudrais bien voir partagé par plus de lecteurs.

LE CHŒUR D'AUCH

ET LES ENSEIGNEMENTS QUE SES BOISERIES REPRODUISENT.

(*Suite*) [1].

En face de la Visitation, on compte, autour de Marie et de son époux, trois témoins de la naissance de Jésus, avec deux petits enfants, le bœuf et l'âne (2). Et pourtant le *Gloria in altissimis Deo* (3) n'a pas encore été chanté : l'artiste le réserve pour le deuxième passage.

Bien que l'hypothèse soit absolument admissible, en ce nombreux concours de générations issues de Jessé, nous ne supposerons pas que la masure où l'Enfant-Dieu vient de naître fût déjà le refuge d'un petit nombre de malheureux sans asile, à l'arrivée des deux voyageurs repoussés de Bethléem (4). Evidemment ce serait faire trop d'honneur à l'intelligent calcul du maître de l'œuvre. Reconnaissons tout simplement que c'est là une de ces distractions que beaucoup d'autres malentendus expliquent à merveille. Et contentons-nous de faire remarquer le naïf enthousiasme de ces visiteurs inattendus.

Reconnaissons, en outre, au couronnement de ce panneau, les apôtres saint Pierre, saint Thomas et saint Paul entre les deux. A droite et à gauche sont deux anges musiciens, accompagnant le concert des quatre qui précèdent, l'un de la double flûte et l'autre de la cornemuse.

(1) Voir la *Revue de Gascogne*, livraisons de janvier 1872, pages 7 à 22, de février, pages 78 à 90; de mars, pages 112 à 125.

(2) M. L. Sancet, pl. XIII.

(3) Luc., Cap. II, v. 14.

(4) Joann., cap. I, v. 11. — In propria venit, et sui eum non receperunt.

Nous voici enfin en face du pilier qui, du côté septentrional, sert de limite à la rencontre de la deuxième et de la troisième travée du chœur. A la gauche de ce deuxième passage, un bel ange est debout, étalant devant lui le phylactère de la grande nouvelle : le Rédempteur promis depuis si longtemps vient de naître, c'est le Christ, Messie d'hier, né aujourd'hui, et qui désormais sera le même pour les siècles des siècles (1) : « Gloire à Dieu et paix aux hommes de bonne volonté (2). » Paix à la terre, en effet; le temple de Janus est fermé dans la capitale du monde. Trève universelle jusqu'aux dernières limites de l'empire romain : Auguste règne sans concurrent sur toutes les nations connues (3).

Mais à qui le Ciel daigne-t-il annoncer la paix qu'à ce moment solennel la terre entière attendait depuis quarante siècles ?

La planche XVIIIe de M. L. Sancet répond en nous donnant l'esquisse vraie du tableau le plus étrange, en apparence. C'est un pays désert où ne se montre pas même un souvenir de tourelle, une cabane isolée, comme à la scène de la Visitation. Çà et là des brebis nombreuses, des arbustes, un chien de garde, quatre bergers qui se réveillent : telle est la cour que le Ciel appelle au premier rang. Il la convie autour d'une crèche, où le Roi des rois vient d'étendre sur la paille ses membres délicats (4).

Au couronnement, saint Barthélemy se présente armé du coupereau de son martyre, entre deux autres apôtres sans attribut. Sur le rampant sont deux anges munis de cornes d'abondance; et au-dessous sainte Catherine d'Alexandrie, avec sa couronne, son livre ouvert, sa roue brisée un peu plus bas, et la longue épée qui compléta son martyre.

(1) Christus heri et hodie, ipse et in sæcula. — HEBR., cap. XIII, v. 8.
(2) LUC., cap. II, v. 14.
(3) SUETONE. Duod. Cæsares. Octavianus, XXII.
(4) LUC., cap. II, v. 16.

Plus loin, c'est le tour des grands de la terre : les rois Mages arrivent de l'Orient.

Nous les trouvons, avec M. L. Sancet (1), au revers de la parclose qui limite au nord la troisième travée. Leur panneau est en regard de l'autel principal de nos chanoines. Joseph et Marie sont entourés de cinq personnages, dont deux forment l'escorte d'une députation annoncée par les prophètes (2), solennellement accueillie par le roi Hérode et par les savants de Jérusalem (3). Ils ignoraient encore où devait briller à leurs yeux le palais du Rois des Juifs, quand l'étoile directrice est venue se poser au sommet d'une étable délabrée. Mais cet étroit panneau ne peut en indiquer que l'intérieur.

La jeune Mère, assise en avant de saint Joseph, présente l'Enfant-Dieu au premier des rois Mages, qui, genoux et couronne en terre, offre l'or au roi des cieux. Les deux autres, encore debout, préparent leurs riches présents de myrrhe et d'encens.

Plus haut est debout le diacre saint Laurent, en aube sous dalmatique. Sa main droite est appuyée sur le gril où Valérien le fit rôtir, tandis que de la gauche il nous montre sa palme de héros chrétien.

Vers l'intérieur pose, debout, une sibylle. Le berceau à moitié brisé qu'elle porte sous son bras droit nous fait reconnaître la prophétesse de Samos (4).

Sur le rampant sont deux anges, dont l'un porte, vers l'intérieur, la sainte face de Jésus, et l'autre embrasse un souvenir de la colonne du prétoire. De la main de ce dernier pend la corde qui doit servir à lier le divin Maître pour la flagellation. Elle entoure la colonne, et nous laisse voir les trois clous qui attachèrent Jésus à la croix sur le Calvaire.

(1) Planche XXV.
(2) MATTH., cap. II, v. 6.
(3) MATTH., cap. II, v. 1 et seq.
(4) Haut-dossier n° 6.

Nous ferons observer que l'on a sculpté ici trois clous. Et pourtant Benoît XIV n'a déclaré authentique que celui qui se conserve à Rome, dans la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem. Sa tête est arrondie, sa tige est carrée, épaisse, amincie uniquement vers le bout terminé en pointe. Sur ce clou sont encore visibles les coups de marteau qui l'enfoncèrent dans le bois, ainsi que le tiraillement imprimé par les tenailles, qui l'ont légèrement tordu, à l'instant où dut être déposé de sa Croix le corps sacré de la victime.

On assure que, jusqu'au XIIIe siècle, les clous enfoncés dans les membres de Jésus étaient supposés au nombre de quatre. A partir de cette date l'iconographie chrétienne n'en compte généralement que trois. Ce qui explique comment ce dernier nombre se reproduit seul sur divers points de nos boiseries.

Du côté opposé aux rois Mages, et toujours en face de l'autel principal, nous ne trouvons que quatre personnages au baptême de Jésus.

Et pourtant les témoins ne devaient pas manquer, sur les deux rives du Jourdain, puisque, de tous les rangs, de tous les âges, des deux sexes et de toute condition, on accourait de la Judée, d'après les Evangélistes (1), pour solliciter le baptême de Jean. De tous côtés on le considérait comme prophète; la Synagogue le disait plus que prophète (2).

On touchait d'ailleurs au moment solennel où le ciel, proclamant le dogme de la Trinité, allait s'ouvrir pour faire entendre Jéhovah. Dieu le PÈRE allait annoncer, d'une voix distincte, que ce Jésus de Nazareth, sur lequel repose l'ESPRIT-SAINT, sous forme de colombe, est l'agneau de Dieu, son FILS bien-aimé et l'objet de ses paternelles complaisances (3).

(1) MATTH., cap. III, v. 5. — MARC., cap. I, v. 5.
(2) LUC., cap. VII, v. 26.
(3) MATTH., cap. III, v. 17.

Toutefois, dans le panneau que reproduit ici M. L. Sancet (1), on voit que Dieu n'intervient que par ses anges, dont le texte sacré ne parle même pas. Conformément à la tradition de l'art chrétien, ils se contentent de jouer un rôle muet, tout à fait secondaire dans une scène de si grande importance : ils tiennent la robe sans couture (2), tandis que Jésus reçoit le baptême dans les eaux du Jourdain.

En couronnement, saint Louis, nu-tête, longs cheveux et imberbe, tourne la face vers l'autel. Un beau manteau fleurdelisé retombe en arrière, avec riche épaulière, et couvre son vêtement royal. Une petite croix brille sur sa poitrine, comme pour rappeler les rudes épreuves qu'eut à subir le pèlerin de Jérusalem.

Ce prince tient à sa main droite trois clous et une couronne. Rappelons à ce propos que saint Louis avait confié à Pierre de Montreuil, célèbre architecte, le soin de bâtir la Sainte-Chapelle de Paris, afin d'y déposer la couronne d'épines. De son vivant, il la donna presque entière à cet édifice. Et aujourd'hui, cette couronne est au nombre des reliques que le clergé de Notre-Dame de Paris expose à la vénération des fidèles, pendant la Semaine Sainte. Quant aux trois clous, ils ne sont figurés, entre les mains de Louis IX qu'à titre de souvenir. On sait bien qu'ils ne furent jamais en son pouvoir.

Deux personnages accroupis séparent ici le roi de deux autres sujets que l'artiste a parfaitement caractérisés. — A votre droite est saint Jean-Baptiste, nu-tête, en costume du désert; et par-dessus ondoient les plis abondants d'une longue toge. — A votre gauche est l'apôtre saint Jacques le Majeur.

Le premier intervient comme allusion au baptême que, sous un autre costume, le saint précurseur donne à Jésus-Christ, dans le panneau inférieur. Car, de l'index de sa main

(1) Planche XXVI.
(2) JOANN., cap. XIX, v. 23.

droite, il nous montre l'agneau de Dieu dont l'image est retenue contre son cœur.

Le second, bien qu'il soit costumé en pèlerin occidental, conformément aux traditions iconographiques de Compostelle, figure, ici, les croisades de saint Louis en Palestine.

Nous voici au premier panneau du troisième passage. La mise en scène est au tombeau qui renferme les restes de Lazare, où deux pleureuses ont été mises en arrière-plan (1).

Jésus arrive, accompagné de trois apôtres, dont l'un porte ostensiblement le livre fermé des saintes doctrines. Marie-Madeleine, sœur du défunt, accourt; et, trouvant Jésus en pleurs, elle se jette à ses genoux, en lui disant: « Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort (2). »

C'en est assez; Jésus prie, bénit la tombe, appelle Lazare, et celui-ci se relève, les mains jointes vers son libérateur, entouré de deux apôtres qui lui viennent en aide et le dégagent de son suaire.

En couronnement se montrent deux personnages accroupis, sans caractère bien distinct; et à votre gauche est la sibylle Persique, avec un affreux dragon sous les pieds et sa lanterne à la main droite. Du côté opposé est le prophète Malachie (3); et au centre le prophète Ezéchiel (4) nous révèle que la résurrection de Béthanie n'est que le prélude figuratif des solennelles assises de cette résurrection universelle dont la sibylle de Perse ne peut donner au monde qu'une idée confuse.

Mais le miracle opéré au tombeau de Lazare devenait, de jour en jour, trop manifeste pour être contesté. Aussi eut-il bientôt vivement ému la Synagogue. Pour en finir plus vite

(1) L. Sancet, planche XXXI.
(2) JOANN., cap. XI, v. 21.
(3) Hauts-dossiers, nos 8 et 9.
(4) EZECH., cap. XXXVII, v. 1, et seq.

avec la nouvelle secte, elle préféra en éteindre le progrès dans la personne même du Thaumaturge.

Nos stalles, toutefois, ne racontent, sous le ciseau des entailleurs, ni l'entrée solennelle de Jésus à Jérusalem, ni ses triomphes devant la multitude, ni le repas du Cénacle. Et, quant à la dernière cène, on voit tout simplement, au n° 66, une allusion symbolique à la consécration du pain et du vin, livrés comme boisson et nourriture; c'est-à-dire, à la propre substance du corps et du sang de Jésus, que le Christ rédempteur donne à boire et à manger, la veille de sa mort, à ses disciples les plus intimes.

L'artiste emprunte, à cette occasion, l'emblème si connu du pélican, qui, dans la parclose de gauche, ouvre son sein, le déchire de son bec, et le distribue à ses petits, qu'il nourrit ainsi de sa chair et qu'il abreuve de son sang. Où trouver un moyen plus simple, et, à la fois plus efficace, de nous faire comprendre qu'il ne saurait y avoir de dévouement comparable à celui d'un ami qui nous donne, pour les siècles, son corps à manger et son sang à boire, comme gage assuré de la vie éternelle?

Ce touchant symbole d'amour divin se trouve encore reproduit, en accoudoir bien ajouré, entre les hautes-stalles 8 et 9, tant il a paru digne d'intérêt à nos artistes, même comme simple motif d'ornementation.

Quoi qu'il en soit d'une tendresse qui ne connaît point de limites, Jésus est arrêté, de nuit, au jardin des Olives, et, de là, successivement traîné chez Anne, chez Caïphe, chez Pilate, chez Hérode même, pour comparaître ensuite définitivement au tribunal du gouverneur romain.

C'est en effet au prétoire de Ponce-Pilate que nous convie le troisième passage; et nous savons à quels tourments y fut livrée l'auguste victime, en attendant le dernier mot d'un juge fort hésitant.

La garde prétorienne, transformée ici en exécuteur de haute justice, n'épargnera aucune sorte d'outrages. Et, comme Jésus était réputé roi des Juifs, elle pousse la dérision jusqu'à l'introniser, à ce titre, sûr un vil escabeau, plaçant à sa main un frêle roseau comme sceptre; et, autour de son front, une couronne d'épines, en guise de diadème : c'est dans ce déplorable état que nous voyons le fils de Marie, en face du huitième panneau.

Il est assis, les mains croisées, sans opposer la moindre résistance. A droite et à gauche sont deux témoins inactifs, dont le premier porte une sorte de masse d'armes, en attitude de sentinelle. Le second, vêtu d'une longue tunique, sous manteau qu'il ramène sur sa tête nue, est un vieillard à longue barbe. Fanatique et froid observateur de cette horrible scène, il rendra compte à la Synagogue des tourments du Nazaréen, qu'elle a fait saisir et charger de liens au jardin des Olives.

La couronne d'épines est sur la tête de l'auguste victime; et deux bourreaux s'appliquent à l'assujettir, avec un grand air de violence.

Un peu au-dessus, c'est-à-dire en couronnement de ce relief, deux personnages, inclinés en avant, portent des têtes arrachées, dont l'une a le *facies* du lion, et l'autre celui d'un veau de sacrifice.

A droite, la Sybille Agrippa prépare les lanières de la flagellation, dont le prophète Isaïe déplore, vis-à-vis, les funestes conséquences (1).

Au milieu domine, sans barbe, l'apôtre saint Jean, avec les attributs de sa mission divine, et, tout spécialement, avec la coupe d'Ephèse, dont le dragon est brisé sous sa main bénissante.

Mais revenons aux désolantes scènes du prétoire. Pilate a beau interroger Jésus de Nazareth, il ne peut trouver en lui

(1) Isaï., cap. L, v. 6, et hauts-dossiers 63, 64.

la moindre accusation qui soit fondée (1). Néanmoins, et dans l'espoir de calmer ceux de sa nation qui le poursuivent, il lui fait infliger l'ignominie de la flagellation, dont la Sybille et divers anges portent, çà et là, les fouets, les cordes et la colonne.

Il ordonne ensuite qu'on prépare le divin patient à donner pleine satisfaction à la multitude ameutée. Le préteur, en effet, veut essayer de l'émouvoir par le navrant spectacle du Christ couronné d'épines et couvert de plaies, des pieds à la tête; et c'est dans cet état que les sculpteurs auscitains nous le présentent, debout et dans un complet isolement, à une parclose de la stalle 63e. Il est à côté de la colonne qu'entourent aussi, vers le milieu du fût, les cordes et les lanières du supplice. A ses deux mains liées devant sa poitrine se rattache le roseau de dérision; et son corps est couvert, en partie, du manteau de pourpre qui descend de ses épaules.

VOILA L'HOMME, dit Pilate, vers le milieu de la parclose voisine. Et il montre à la foule Jésus ainsi défiguré. Et qui ne connaît le cri d'appel à la croix dont l'air retentit au même instant! C'est un cri de séditieuse réprobation contre le gouverneur romain qui semble reconnaître un autre roi de la Judée que César lui-même.

C'en est donc fait: Pilate cède aux vociférations de la foule, et le sculpteur nous ramène au jugement définitif. Nous le trouvons figuré en relief, au quatrième passage de nos stalles.

Ici, nous ferons remarquer, avant tout, que le panneau de gauche reproduit, en effet, la condamnation de Jésus à mort, c'est-à-dire la première station du *Chemin de la Croix*. Ce n'était pourtant pas là l'intention spéciale de l'artiste, attendu que la pratique du *Via Crucis* est officiellement d'institution plus récente que nos stalles.

Il est vrai qu'à tous les âges de l'Eglise, les fidèles ont

(1) JOANN., cap. XVIII, v. 38.

révéré, en eux-mêmes ou dans leurs souvenirs, les divers lieux que la présence de Jésus souffrant avait sanctifiés. Mais le premier bref d'indulgences qui est venu encourager cette dévotion se trouve signé du vénérable Innocent XI, sous Louis XIV, à la date du 5 septembre 1686.

D'ailleurs, nous ne comptons dans notre série, moins ancienne de plus d'un siècle, que trois ou quatre de ces pieux sujets, aujourd'hui si connus.

Dans le premier, Pilate, en sa qualité de chef du prétoire de Jérusalem, est assis sur un faldistoire à haut-dossier (1); et, à sa gauche, un très jeune valet porte la buire qui vient de servir à laver les mains du gouverneur de la Judée.

Du côté opposé est une espèce de sentinelle, épée dégaînée, et puis un bourreau qui garde le prévenu, placé debout et au moment d'entendre la sentence. Enfin, à la droite de Pilate s'est fait représenter, par une suivante, son épouse inquiète. Elle voudrait sauver Jésus; car à ses sages remontrances, elle mêle le récit de fort pénibles rêves qui l'ont tourmentée à son sujet pendant la nuit (2).

Nous ne devinons pas pour quel motif deux anges viennent ici faire de la musique, au couronnement. Celui de gauche joue du rebec, tandis que son vis-à-vis pince le psaltérion, comme s'ils pouvaient être indifférents à une aussi déplorable scène.

A côté du premier se tient debout une sibylle. C'est celle d'Agrippa, puisqu'elle porte le triste souvenir de la colonne et des cordes qui, dans l'*improperium*, ont servi à flageller Jésus de Nazareth. A droite, le prophète Isaïe nous apprend que « des pieds à la tête, il n'est pas resté un seul point sans blessure sur le corps de l'auguste victime (3). »

En amortissement, Marie-Madeleine nous apparaît encore

(1) M. L. Sancet, planche XXXVI.
(2) MATTH., cap. XXVII, v. 19.
(3) ISAI., cap. I, v. 6.

eune et richement parée. Ses cheveux retombent avec grâce et par tresses abondantes sur son cou dénudé et autour de ses épaules. Tout son costume est varié dans ses atours et plein de recherche. Mais on reconnaît à ce précieux vase, retenu de ses deux mains, que la pécheresse est convertie. A la table de Simon le lépreux (1), comme chez le Pharisien (2), et chez Lazare ressuscité (3), elle a publiquement vénéré le Christ, et l'a reconnu *oint du Seigneur* (4), en arrosant ses pieds de larmes abondantes. Elle prépare donc ici ses plus riches parfums pour la prochaine sépulture de son divin maître (5).

Le panneau en regard nous met en présence du sujet choisi pour la ve station du VIA CRUCIS : Simon le Cyrénéen aide Jésus à porter sa Croix. Ils sont escortés, l'un et l'autre, de quatre soldats de la garde prétorienne, qui se sont métamorphosés en bourreaux. Le plus éloigné fait parade, en arrière-plan, du marteau qui doit servir à crucifier la victime dans son dernier supplice (6). Et la forme du gibet est telle que le sommet dépasse ici la traverse.

On voit bien que Jésus allait succomber, pour la deuxième fois, sous un fardeau dont on lui laisse ici la part la plus lourde. Mais un jeune garçon alerte et très vigoureux marche en avant et tire à la corde pour entraîner de force le divin patient : comme si l'on devait craindre que le préteur romain ne finît par révoquer une injuste sentence, dont il aurait tant voulu décliner l'odieux, sur les instances que sa femme venait d'ajouter à ses propres convictions.

(1) MATTH., cap. XXVI, v. 7.
(2) LUC., cap. VII, v. 37.
(3) JOANN., cap. XII, v, 3.
(4) S. JOANN. CHRYSOST., Homil. de Cruce Domini, *Christus dictus est ab unctione.* — S. PROSPER. Sentent. 342 apud S. August. CHRISTI NOMEN A CHRISMATE EST, ID EST AB UNCTIONE.
(5) MARC., cap. XIV, v. 8.
(6) M. L. Sancet, planche XXXVII.

Nous ferons observer que, dans notre petit tableau, Jésus est en avant et sous les croisillons, condamné à subir presque tout entier le poids de son gibet. L'homme de peine, le villageois de Cyrène est en arrière, comme si la plus faible part devait lui être réservée dans la portion inférieure de la hampe.

Or, l'art chrétien figure assez souvent le contraire : Jésus marche alors plus à l'aise, et Simon porte, à sa suite, la croix tout entière, afin de hâter davantage une marche que les soldats prétoriens et les Juifs déicides auraient tant voulu précipiter.

Il est vrai que dans les deux cas le Cyrénéen serait venu en aide, comme l'affirme le texte sacré (1). Aussi, pour la ve station du *Via Crucis*, toute liberté de choix entre ces deux compositions est-elle abandonnée aux artistes.

Au-dessus du panneau sont deux anges encore, une sibylle et deux prophètes. Le cortége, du moins, est pris ici dans le sujet qui nous attriste.

De ces deux anges, en effet, l'un porte les trois clous et le roseau muni de l'éponge. L'autre nous montre une lance destinée à ouvrir le côté de Jésus en croix.

A votre gauche, la sibylle de Delphes tient la couronne d'épines, et le prophète Zacharie gémit, du côté opposé, de ne pouvoir la convertir en diadème de gloire (2).

Un peu plus haut est Jérémie dont les lamentations ne sauraient jamais égaler la douleur, à la vue des opprobres réservés à l'Agneau de mansuétude, que ses bourreaux entraînent à l'immolation (3).

Remarquez, en effet, qu'avec les Scribes et les Pharisiens, la Synagogue a résolu d'effacer le nom du Nazaréen du livre des vivants (4).

(1) Luc., cap. XXIII, v. 26.
(2) Zach., cap. VI, v. 11. — Hauts-dossiers 57 et 58.
(3) Jérém., cap. XI, v. 19. Quasi Agnus mansuetus, qui portatur ad victimam.
(4) Ibidem.

Et bien que, selon ses divines promesses, il se soit transformé en pain de vie, ils ont chargé ses épaules du bois de son gibet (1). Quel état plus digne des larmes les plus amères !

Or, voici qu'une pieuse femme de Jérusalem ose l'aborder, à travers les rangs pressés de la foule. Et tel est le touchant motif que l'art chrétien figure à la sixième station du *Via Crucis*.

Ce groupe, il est vrai, n'est pas compris au nombre de ceux qui ornent les panneaux de nos quatre passages. Mais l'acte de sainte humanité que la Véronique accomplit avec tant de courage, sur la voie douloureuse du Golgotha, n'a pas été pour cela oublié de nos artistes.

Nous en retrouvons, en effet, le souvenir à la gauche de Melchisédech, c'est-à-dire au premier rang des statuettes qui décorent le 35e haut-dossier.

Entre ses deux mains, cette pieuse femme Juive nous présente, ondoyant sur divers plis, le petit suaire qu'elle vient d'appliquer sur la face de Jésus, ruisselante de sang, de crachats, et de sueur mêlée de poussière. Véronique ne se proposait que de l'essuyer ; et tous les traits du plus beau des enfants des hommes sont demeurés empreints sur l'étoffe.

De très ancienne date, Rome a voulu conserver la sainte face dans son trésor de Sainte-Marie-des-Martyrs. De là, elle est passée à la basilique de Saint-Pierre, où le pape Urbain VIII la renferma dans une des chapelles supérieures, au-dessus des quatre fortes piles qui portent la merveilleuse coupole de Michel-Ange. La garde en est confiée au chapitre de Saint-Pierre qui seul a le droit de pénétrer dans ce sanctuaire. Pie IX la fit descendre, par très rare exception, le 8 décembre 1854. Et les Evêques furent admis à vénérer cette relique avec quelques autres, sur l'autel du Saint-Sacrement.

Les copies de la Sainte Face ont été multipliées dans les

(1) Jérém., cap. XI.

œuvres d'art chrétien. Mais on est loin d'avoir la prétention d'en reproduire les traits avec la dernière exactitude.

C'est ainsi qu'au-dessus des rois mages, nous avons retrouvé le sacré sindon, dans notre chœur, entre les mains d'un ange. De plus, à la miséricorde du 68e haut-dossier, on en voit une reproduction plus délicate et des mieux traitées, entre deux anges qui lui servent de tenants.

Tout à côté et vers le haut de la parclose qui, sous le 64e haut-dossier, se présente à nos regards, Jésus est arrivé sur le flanc de la montagne, où son immolation va s'accomplir. Il est facile de constater, à notre gauche, que la montée est rude. Simon de Cyrène soulève le bas de la hampe, dont les croisillons, en T, pèsent lourdement sur les épaules de la victime, habillée, et couronnée d'épines. A la droite du Cyrénéen est un jeune garçon presque nu, et portant bien haut le pavillon de Pilate. Un autre presse le pas en avant et tire à la corde. Deux bourreaux hâtent aussi cette pénible marche, celui-ci en soulevant la croix avec menaces, et celui-là en hissant un fanal, dont il est assez mal aisé de déterminer l'usage, en plein midi.

Mais nous voici enfin arrivés au sommet du Calvaire. Pour la première fois, le divin Rédempteur se montre à nous dans un état d'inconvenante nudité, qui même est d'abord complète. Car au moment où on le dépouille, pour l'attacher à la Croix, selon une pratique qui en ce temps était commune, *d'après un auteur grec* (1), voilà que « Marie s'attriste outre mesure. Aussi rougit-elle de honte en le voyant tout nud... Elle court donc vitement et approche de son fils, l'embrasse et le ceint du voile de son propre chef (2). »

(1) Artemidor, Lib. ii, cap. 58, Nudi crucifiguntur.—Voir aussi saint Ambroise, in Luc, Lib. x;—saint Athanase, Orat. de Passione et Cruce Dom.;—saint Augustin, de Civit. Dei, Lib. xvi, cap. 2; — saint Cyprien, Epist. 63.

(2) Sanct. Bonavent. Méditat. tome ii, page 171. Traduct. de dom Le Bannier.

Telle est en même temps, du reste, à ce sujet, la pensée de Rome : le jour de Pâques on expose cette relique à la vénération des fidèles, dans la basilique de Latran (1). Il est vrai qu'on la montre aussi, à Aix-la-Chapelle. Mais rien n'empêche de supposer que ce précieux linge a été partagé, depuis des siècles, entre ces deux églises. Et d'ailleurs la simultanéité de cette pieuse cérémonie est comme un double point de départ pour une tradition dont la préexistence et l'ancienneté militent en faveur d'une authenticité qui, par là-même, est moins contestable, quand il s'agit des reliques du Calvaire.

Les trois croix qui le couronnent, sous nos yeux, sont reproduites au revers de cette dernière parclose, c'est-à-dire au n° 63; et c'est ainsi qu'on l'a pratiqué depuis pour la douzième station du *Via Crucis*.

Ici donc nous retrouvons encore Jésus, mais crucifié entre les deux larrons, signalés par les évangélistes. Les tenailles, le marteau, le roseau à l'éponge et l'échelle complètent ici la mise en scène. La lance s'y trouve également, au repos toutefois près de l'échelle, c'est-à-dire sans avoir encore servi à ouvrir le cœur de la grande victime de l'expiation universelle.

Le divin Rédempteur des hommes est, en effet, encore vivant. Il tourne la tête vers le larron qui est à sa droite, et qui vient de lui adresser son humble requête avec l'accent d'un sincère repentir, dit saint Thomas, *quod petivit latro pœnitens :* il sollicite indulgent souvenir de sa résipiscence, pour le moment où le fils de Dieu entrera dans son royaume céleste. Aujourd'hui même, lui répond le Sauveur, tu seras avec moi en Paradis (2).

Cette paternelle assurance, *amen dico tibi* (3), n'a pas ému le mauvais larron : il meurt dans l'impénitence finale, malgré le bon et salutaire exemple que lui a donné son voisin.

(1) *L'année liturgique à Rome*, page 201.
(2) Luc., cap. xxvi, v. 43. Hodie mecum eris in Paradiso.
(3) Ibidem.

Au-dessus des trois gibets, une espèce de frise, placée comme séparation horizontale, ménage la place d'une scène à part, mais qui se lie manifestement à la précédente, à partir de la mort du Christ.

A la Croix de Jésus correspond un ange aux ailes éployées. Il s'enlève sur un petit nuage, portant un beau calice, qu'il retient de ses deux mains avec un grand air de respect.

Ce calice est le saint Graal des traditions légendaires, c'est-à-dire la précieuse coupe qui aurait servi à consacrer le vin de la dernière Cène, et dans laquelle on aurait recueilli, le lendemain, le sang de la Rédemption, au pied de la Croix. Notre messager céleste s'en est fait le gardien. Il va le déposer au trésor sacré de la Nouvelle Alliance, et des grâces dont l'Eglise est devenue la dispensatrice, depuis la mort du Messie jusqu'à la fin des siècles.

Au-dessus de la croix du bon larron est un autre ange entre les mains duquel il vient de remettre son âme pour la porter en Paradis.

Du côté opposé, un démon hideux a saisi l'âme du mauvais larron, et il l'entraîne de violence pour la précipiter en enfer.

Avec le faux évangile de Nicodème, certaines légendes appellent le mauvais larron Gestas, et le bon Dimas, Dixmas ou Dysmas.

En Occident comme en Orient, on a cru, dès les temps les plus reculés, pouvoir rendre un culte public à ce saint pénitent que Jésus en Croix avait favorisé d'une manière aussi notoire. L'Eglise grecque marque sa fête au 23 mars; et l'Eglise latine au 25, conformément à l'ancienne tradition qui portait que Jésus-Christ était mort ce même jour. — Ajoutons enfin que, sous le nom de saint Dysmas, on a érigé, en divers lieux, des chapelles au bon larron.

A Rome se conserve la traverse entière de sa croix, comme relique, dans le monastère attenant à la basilique de Sainte-

Croix de Jérusalem. C'est une espèce de soliveau équarri et de peu de développement en tous les sens (1).

On n'a pas à s'occuper, ici, de ce genre de couronnements à jour qui ont fixé l'attention de M. L. Sancet, au-dessus des groupes historiques dont nous venons de donner la description. La place occupée par les trois croix ne comportait pas évidemment la même façon de décor.

Mais revenons au panneau qui borde, à droite, l'entrée d'honneur. Les quatre personnages dont nous avons parlé ci-dessus sont debout, près de la Croix, savoir : à la droite de Jésus-Christ, Marie sa mère et le centurion converti, encore armé de sa lance. A la gauche est saint Jean et aussi Marie-Madeleine reconnaissable à son attribut, le vase des parfums.

A ce moment solennel, écoutons le Messie-Rédempteur dire avec Jérémie : « C'est le dos et non la face que je montrerai à ces ingrats, au jour de leur perdition (2). »

Le panneau que nous avons ici sous les yeux, et dont la disposition est imposée à cette place, comme dernier terme de la série actuellement en étude, ne suggère pas, il est vrai, l'interprétation naturelle des paroles du prophète. Mais nous la trouvons dans le *grand crucifix*, érigé pour notre instruction comme autrefois dans toutes les églises importantes, en regard des fidèles et à l'ouest des boiseries qui couronnent définitivement la porte d'honneur.

Ici donc, comme partout où on le considère, le crucifix nous rappelle que le Christ mourant tourna le dos aux régions orientales qui s'obstinaient à le méconnaître, même en face de ce temple judaïque où sa gloire venait de briller avec tant d'éclat. Il nous apprend qu'il voulut convier l'Occident de son dernier regard, et l'inviter au banquet divin de sa Nouvelle Alliance.

(1) *Année liturgique à Rome.* Deuxième édition, page 178.
(2) Jérém., cap. XVIII, v. 17.

Cette attitude n'était, sans doute, au sommet du Calvaire, que l'expression d'un mystérieux symbole pour ceux qui en furent les premiers témoins. Mais les âges postérieurs ont déchiré le voile, attendu que c'est dans l'hémisphère occidental que la religion du Christ devait faire, si longtemps et avec tant de succès, de nouvelles conditions sociales aux peuples de la Gentilité. Là aussi devait résider, dans la suite des âges, mais non sans contradiction, le prince des pasteurs, celui auquel le Messie avait légué, par excellence, le plein pouvoir de lier et de délier.

Il ne faut donc pas être surpris que l'interprétation de notre texte n'ait échappé ni aux pères de l'Eglise, ni à ceux de nos écrivains qui avaient à l'expliquer dans l'assemblée des fidèles.

C'est ainsi, par exemple, que le célèbre commentateur de nos saints livres, *Cornelius à Lapide*, explique le sens figuratif des paroles de Jérémie (1); et il s'autorise, en cela, de la pensée émise par saint Jean Damascène, dans son traité de la foi (2).

Le savant jésuite attribue, en outre, à la même cause la tendance générale de l'Occident à orienter les églises et les sépultures, à prier aussi dans la même direction, afin de nous retrouver plus spécialement en face de Jésus en Croix, tel qu'il voulut être sur le Calvaire.

Si nous examinons attentivement notre bas-relief, nous y voyons que le Sauveur a rendu le dernier soupir, en inclinant vers sa divine Mère sa tête et son dernier regard. Comme saint Jean et la Madeleine, Marie est en attitude de profonde affliction. On reconnaît que le côté droit de son Fils vient d'être percé au moyen de cette lance que le centurion porte à sa main gauche. Le cœur de Jésus est donc ouvert; et le sang

(1) Comment. in Matth. Cap. XXVII, v. 35.

(2) Lib. IV, cap. 13. Et ce docte écrivain du VIIIe siècle est du même avis que saint Jérôme, le vénérable Bède, saint Germain, Sédulius, Alph. Paleottus et quelques autres. Sans compter que, parmi nos contemporains, Mgr l'évêque de Poitiers tient le même langage dans son instruction synodale de 1857, pages 13 et 14.

mêlé d'eau coule conformément au texte du disciple bien-aimé (1).

C'est ainsi que tout est consommé, selon les prophéties et les événements figuratifs de l'Ancienne Alliance. La Mère et le Fils, annoncés dès l'origine, et attendus pendant 4000 ans, ont accompli leur mission divine : le dragon infernal est définitivement vaincu, selon la promesse que Dieu en avait faite à nos premiers parents, après la chute originelle : *Consummatum est.*

M. L. Sancet n'a donné qu'une idée très incomplète de ce dernier sujet, qui est de si haute importance dans la série des petits panneaux (2). Comme la scène du Calvaire manque ici de cette espèce de couronnement qui accompagne l'ensemble des groupes historiques, elle aurait fort mal cadré à la suite des autres planches. Jésus en Croix ne se voit donc qu'à titre secondaire, et comme faisant partie d'un plan beaucoup plus étendu. Ce dessin reproduit, en effet, le siége archiépiscopal avec un certain nombre de stalles qui l'accompagnent vers le sud.

Au bénéfice de la basse-forme destinée au porte-croix de nos archevêques, on voit s'élever, sur plan oblique, deux rampants en contre-courbe, dont le mouvement s'arrête à deux pyramidions fixés verticalement, à droite et à gauche, en avant de la stalle réservée, et comme pour servir d'encadrement au prélat agenouillé pendant l'office du chœur.

Cette gracieuse ornementation est incomplète comme architecture ; ses détails de sculpture sont même loin d'être achevés.

C'est le côté en regard du nord qui couronne latéralement le panneau du Calvaire, mais sans la moindre intention de ménager plus de valeur à notre groupe historique.

A la naissance du rampant qui l'avoisine se dresse un évêque mitré dont la crosse manque à la main gauche, brisée

(1) Joann., cap. xix, v. 34.
(2) Voir la dernière planche, n° lx.

tout aussi bien que la main droite. — Du côté opposé figure David avec couronne radiée et costume royal assez complet. La harpe qui pend à sa main gauche fait reconnaître le père de Salomon ; et sous son pied droit est le géant des Philistins, que le jeune berger de Bethléem avait renversé du premier coup, malgré la puissante armure dont Goliath est encore muni sous les pieds de son vainqueur.

Vers le milieu de la courbe, deux anges portent le blason des Clermont-Lodève, tel que le cardinal l'avait adopté. Quatre griffons et deux autres sujets de fantaisie s'ajoutent à la décoration de ces deux courbes dont le sommet aboutit aux pyramidions inachevés qui l'accompagnent à une hauteur bien proportionnée.

Il est facile de reconnaître que deux autres contre-courbes, à plus petit rayon, devaient rattacher ces pyramidions au haut de la stalle archiépiscopale. Mais il ne reste de ce gracieux complément que les attaches épannelées qui devaient le recevoir.

Une espèce de passage oblique, et assez mal assorti, occupe l'angle de cette partie du chœur. Il est permis de supposer que les cinq girons qui le composent sont venus ici prendre place après coup. Le style des panneaux, simplement menuisés et sans groupe historique, dont il est bordé à droite et à gauche, en fournirait assez manifestement la preuve. Même dans le cas où l'agencement insolite, observé du côté sud, ne la donnerait pas; ainsi que cette solution de continuité qui sépare, par exception et sur toute leur hauteur, les deux stalles réservées des boiseries dont elles sont environnées.

A ce passage, d'ailleurs, sont venus correspondre, en avant des marches, deux espèces de pinacles engagés et tronqués, avec statuettes en niche, et à décor varié sur toute la surface. On les a détachés de ce qui les entoure, comme pour témoigner d'un remaniement postérieur à une première pose. Non-seu-

lement cet intérieur oblique a ses deux panneaux sans trait d'histoire relatif au Christ vainqueur, mais, en outre, on n'y rencontre, un peu plus haut et dans un isolement étrange, qu'un seul de ces groupes qui ne sont ailleurs que le complément obligé des tableaux qu'ils couronnent dans tous les autres passages.

Ici donc, nous avons rencontré les statuettes de deux apôtres accompagnées d'une sibylle.

Celle-ci, debout, à gauche, a perdu son attribut. En regard est saint Philippe, dont la croix en équerre a été brisée sur l'épaule de l'apôtre. Et au sommet des deux courbes, saint André porte la croix en sautoir, qui fut l'instrument de son dernier supplice.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(*La suite prochainement.*)

UNE TRADUCTION BÉARNAISE

DE

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

L'IMITATIOU DE JÉSU-CHRIT, *traduside en béarnés, per M. l'abè P. LAMAYZOUETTE, bachelié en théologie de la Facultat canounique de Poitiers; dédiade a S. E. mounségnou lou cardinal Donnet, archébésqué de Bourdèü, aünourade de la soue haüte aproubatiou et d'üe létre escribude à l'aütou per ourdi de S. S. lou Pape Pie IX*. 1 vol. in-8° de [XII]-328 pages. *Paü, julh 1870. Au burèü de l'imprimérie Vignancour*. Prix : 5 fr.

Ce livre, qui aura le suffrage du littérateur et du philologue, excite avant tout la curiosité sympathique du chrétien et du patriote. Le travail très long et très délicat dont il fait preuve témoigne, en effet, d'un double amour bien vif et bien puissant. Il est évident que le traducteur s'est attaché de toute son âme à ce beau livre, dont il dit fort bien : « Admirat pertout auta lèu coum counegut, de tout tems lous mey hauts esprits que hen lur delicis de leye-u, et touts lous poples qu'an tiengut per aunou de pousseda-u en lur lengue (1). » Il est également clair qu'il a étudié avec un zèle ardent toutes les ressources de son idiome maternel, de ce béarnais qu'il qualifie dans les termes d'une admiration enthousiaste, mais éclairée et sincère : « Es ta dous, tan harmounious, ta riche, sustout quoan cau dise lous mey bèts sentimens, las pensades las mey sublimes. »

L'auteur de cette remarquable traduction, M. P. Lamayzouette, exerce aujourd'hui les fonctions du ministère ecclésiastique dans le diocèse de Bordeaux. Mais il est enfant du Béarn, où il a fait ses études et où il conserve des relations

(1) *Aus Bearnés*. — Je préviens que dans cette citation et dans toutes les autres je ne m'astreins pas à reproduire exactement (comme je l'ai fait pour le titre) l'orthographe de M. Lamayzouette; j'en dirai plus bas les raisons.

très intimes. C'est dans son pays natal, et sur les bancs mêmes du séminaire, qu'il conçut le projet et qu'il commença l'exécution de son méritoire travail. Une chose l'attristait vivement dès cette époque, ainsi qu'il a bien voulu nous le révéler : c'est que sa langue maternelle fût à peu près dépourvue de compositions religieuses. Dans la littérature béarnaise, la poésie profane est amplement représentée; l'amour et le vin surtout y défraient une trop grande quantité de couplets de toutes couleurs. Comment les auteurs qui ont cultivé cet idiome si doux, si flexible et si abondant, n'ont-ils presque jamais cherché leurs inspirations dans la foi chrétienne, qui vit pourtant, avec tant de force et de simplicité, au cœur des populations pyrénéennes ?

Ce malheur est rendu encore plus sensible par le contraste qu'offrent sous ce rapport une langue et une littérature toutes voisines. Les Basques possèdent, dans leur antique et précieux idiome, une vraie bibliothèque chrétienne et pieuse, riche de traductions et d'œuvres originales, dont plusieurs offrent un grand caractère et jouissent d'une autorité reconnue. N'était-ce pas à faire croire que de ces deux races juxta-posées, presque mêlées, une seule a le privilége des pensées graves, des hautes aspirations, de la vie religieuse en un mot, tandis que l'autre représente uniquement les côtés faibles, le caractère ondoyant et divers, les jeux et les rires de la pauvre humanité ?

Il n'en est rien assurément; et parmi les preuves de l'ardeur et de l'énergie de la foi béarnaise, le pieux traducteur peut lui-même être cité en bon rang. Que ce travail lui a coûté de veilles, de soins, de scrupules, de retouches ! — je n'ose dire de peines : *Ubi amatur, non laboratur; vel si laboratur, labor amatur*. Ecoutez-le exposer lui-même, en toute simplicité, l'inspiration et le labeur de son œuvre :

Nouble yen deu Bearn, grane d'esprit e maye de co..., oey que-b bienem aufri nouste moudèste tribalh. Ta ha-u mench endigne de bous, quoan de cops abém belhat dens l'estudi e la pregarie daban

lou tèxte lati! Quoan de tems abém cercat dens las traductious franceses, italienes y espagnoles l'interpretatiou la mey pure, las mey deliciouses imatyes. Que boulèm dab las flous de las mey bères intelliyencies, aparia-p u bouquet. Quin serém pagat de nouste pene si-p poudè agrada, e de cap a Jesus, dab soun embaume, de mey en mey abia!

On me dira que le travail, comme le temps, ne fait rien à l'affaire. Mais j'ai déjà déclaré, ce que je prouverai tout à l'heure par des citations, que le succès y a répondu. L'*Imitatiou de Jesu-Chrit* est un texte que l'on peut appeler classique, par la propriété et la pureté de la langue autant que par l'éclat et la grâce du style. Il faut qu'il devienne populaire. Il faut avant tout que le clergé des pays de langue béarnaise, le fasse connaître et en use lui-même comme d'un guide sûr pour la langue de la chaire.

Qu'on ne s'y méprenne pas, il y a là tout à la fois un problème difficile et un devoir impérieux.

La difficulté n'est pas petite, en effet, de prêcher en patois, sans dépasser la portée d'intelligence du paysan et sans rien ôter à la morale et au dogme chrétien de leur précision et de leur beauté. N'allez pas dire que c'est impossible : on vous citera dans chacun de nos diocèses tel curé, tel missionnaire qui a merveilleusement résolu le problème, qui traite tous les jours les plus hautes questions sans sortir des habitudes et des lois d'un patois clair et saisissant, et les plus familières sans descendre à la trivialité. Mais pour arriver à ce résultat, précieux et rare en tout idiome, plus admirable et plus difficile dans un dialecte populaire, il faut penser et composer en patois, et avant tout connaître les lois et les ressources du patois. Un décalque, une sorte de traduction interlinéaire d'un sermon écrit en français et dit en patois, est une vraie monstruosité, une œuvre hybride qui manque de grâce et de de vie, qui même est presque toujours incompréhensible à l'auditeur.

Et pourtant c'est un devoir absolu pour les pasteurs d'expliquer au peuple les mystères et les lois de sa religion dans sa langue. Quoi qu'on dise, dans tous nos départements gascons, la population illettrée ignore presque absolument le français, ou du moins est incapable de suivre un raisonnement un peu long en cette langue. Le patois s'en va, répète-t-on; c'est vrai surtout dans ce sens qu'il se déforme et se décompose; mais allez voir dans nos campagnes s'il n'est pas resté, tout appauvri qu'il est, le langage exclusif de toutes les familles. Dans les centres populeux, c'est un peu différent, et de proche en proche nul doute que le français ne conquière enfin toute la place. Mais on peut être assuré que ce progrès est encore dans un très lointain avenir; et, en attendant, le devoir de prêcher en patois ne saurait être douteux.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que d'étranges illusions, une certaine paresse, une fausse délicatesse littéraire aussi absurde que funeste, ont décrié l'usage des prédications en langue vulgaire. Le zèle le plus éclairé a toujours réagi efficacement contre ces préjugés. Je ne puis m'empêcher de citer ici quelque chose de la dédicace de la *Douctrino crestiano,* publiée à Toulouse en 1645 sous les auspices de l'archevêque Charles de Montchal. L'auteur félicite l'illustre prélat d'avoir encouragé de sa présence le prédications de ses missionnaires « faytos al lengatje d'aqueste payis. » Ecoutez là-dessus l'argumentation éloquente et rigoureuse de l'auteur anonyme de ce petit livre de rimes languedociennes :

... E quin defaut abiô le lengatge de Toulòuso, per n'estre pas digne de pourta la paraulo de Diu, auta pla coumo touti'les autres? Mes qu'abiô fait le paure popple d'aqueste payis, que nou meritesso pas la counsoulaciu e l'aunou d'augi parla claromen en sa proprio lengo, d'un affa ta gran coumo es le del salut eternal? A beray dire, l'esperienço nous enseigno que nou-y a lengatge que doune may din le cor, et que toque may al biu, que le maternal : permoque coumo natural a l'auditou, nou porto amb el cap de sujet de dibertissomen; e laisso touto la forço de l'attenciu en sa libertat, per pensa soulomen

a so que ly-es perpausat. Et de fait per l'ourdinari, quan dos persounos d'aqueste payis parlon ensemble à bounoscien de qualqu'affa que les toco; encaro que sian entenduts al francés, n'a gardo que per aquô parlen en francimandejan; mes tout de bou on bey que s'y fan an le pur lengatge de lour mayre.

Que s'es questiou d'alega la rasou ambe l'expérienço : qui nou bey qu'un paure paisan o artisan, quand auch un sermou en francés, se trobo a mèmo tems en dos penos. L'uno de coumprene le sutjet, d'el-metis relebat dessus so qu'el manejo cado joun; l'autro d'entendre aisadomen un lengatge que nou ly es pas familhè? Bela perqué en un certen endreit de la Gascouigno, qu'es prou prèp de Toulouso, daban que le popple abesso l'aunou d'augi de sermous en soun lengatge : quan lour cailhô ana le dimenge augi le secound sermou (segoun la coustumo del loc, oun se fasion doui sermous) disiôn libromen : *E que y aniriôn he? e que n'au entenen* (1)?

Aprèp tout, que qu'on pesco dire, la mèmo esperienço nous fa bese e augi claromen de la bouco del boun popple, qu'un sermou fait en soun lengatge, ly proufito bèlcop may, e ly douno may d'instrucciu e d'edificaciu que bèlcop d'autres en francés (2).

J'espère qu'on ne me reprochera pas cette citation un peu longue, mais qui a son sel, et qu'on me pardonnera aussi la digression qui m'y a conduit. Toute place est bonne, ou peu s'en faut, pour une remarque utile, et d'ailleurs je prétends ne m'être pas tant éloigné de mon sujet. La nécessité pour les pasteurs d'étudier les ressources du langage vulgaire est précisément un des gages de succès de la traduction béarnaise de l'Imitation de Jésus-Christ. A quiconque demandait un modèle à la fois de précision, de noblesse et de grâce, en fait de prose religieuse, dans nos patois du sud-ouest, il n'y avait, je crois, rien à répondre jusqu'à ce jour. L'embarras a cessé. On

(1) Il est clair que l'auteur a voulu citer textuellement les paroles de ces braves gascons. Il n'y a cependant qu'un mot vraiment gascon dans ces deux petites phrases : *hè* (le languedocien dit *fa*). Mais, comme il s'agit d'un lieu voisin du Languedoc, où par conséquent le gascon n'était pas pur, il est possible que la transcription soit exacte.

(2) *La Douctrino crestiano meso en rimos* (Toulouso, A. Couloumiés, 1645) p. 6, 7. J'ai suivi exactement l'orthographe, même pour l'accentuation, si ce n'est que j'ai mis l'accent grave au lieu de l'accent aigu et quelquefois l'aigu pour le circonflexe.

peut citer désormais, à tous ces titres, le livre de M. l'abbé Lamayzonette.

C'est, avant tout, une *traduction* conçue dans le vrai sens du mot, qui n'est pas, quoi qu'aient pu faire croire trop d'exemples, synonyme de *trahison*. Le traducteur rend son texte sans ajouter, ni diminuer, ni modifier. Jamais d'amplification ou de commentaire : en ce point l'auteur s'est sagement écarté d'un usage trop reçu dans les versions de textes religieux. « La première chose à quoi il faut prendre garde dans la traduction françoise, disait le vénérable Antoine Le Maître dans des *Règles* trop peu connues (1), c'est d'être extrêmement fidèle et littéral. » L'école de Port-Royal fut loin de profiter toujours de ce précepte formulé pour elle, et les meilleures traductions de ce temps, celles en particulier de l'*Imitation de Jésus-Christ*, furent presque toujours des paraphrases, où la vie et le relief du texte disparaissent dans de longues périodes dépourvues de mouvement et de couleur.

Un exemple, sans plus. J'emprunte à un des plus beaux chapitres de l'Imitation un seul petit verset, et je mets en face le passage qui le reproduit dans une de ces vénérables paraphrases :

Sine amico non potes bene vivere : et si Jesus non fuerit tibi præ omnibus amicus, eris nimis tristis et desolatus.	Il est difficile de vivre sans avoir quelque personne à qui l'on ouvre son cœur et à qui l'on fasse confidence de ses secrets. Or, pour qui pouvez-vous mieux avoir cette ouverture de cœur que pour Jésus, lui qui, etc., etc.

Que dites-vous de cette froide amplification, de ce parler traînant et formaliste, opposé à une précision si vive, à une simplicité si touchante? Comment de prétendus traducteurs n'ont-ils pas compris les caractères les plus frappants du style de l'*Imitation :* d'abord « l'air naturel et tendre » que sentait

(1) *Règles de la traduction françoise*, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, par Fontaine (t. II, p. 176-178), 1738. 2 v. in-12.

Fontenelle lui-même, et puis cette énergique brièveté, cette concision biblique d'un livre,

> Où la sagesse humaine et divine, à longs flots,
> Dans le cœur altéré coulent *en peu de mots* (1).

Je me hâte de dire que nulle part cette allure nette et ferme, cette phrase, tantôt partant comme un trait de flamme, tantôt marchant d'un pas calme et mesuré, ce style inimitable rendant avec la même éloquence et la même précision les élans du cœur et les plus sévères formules de la pensée, nulle part, dis-je, tout cela ne m'a paru mieux reproduit que dans la traduction béarnaise. Je vais commencer à le prouver en opposant au petit fragment de version française que je viens de citer le verset patois correspondant. Mais je ne veux pas le détacher de ce qui le précède. Et si j'avais plus de place, je ne craindrais pas de transcrire en entier, sans préjudice d'autres citations, le chapitre *De l'amistat familière dab Jesus*. J'engage mes lecteurs à se mettre sous les yeux le texte latin que je m'abstiens de citer pour faire court. Un homme qui a le droit de parler de l'*Imitation de Jésus-Christ*, M. S. de Sacy, prétendait que les traductions de cet admirable livre avaient gagné beaucoup en évitant toutes (ou peu s'en faut) de se présenter en face du texte original. Je soutiens que celle de M. Lamayzouette sera d'autant mieux appréciée qu'on la soumettra à l'épreuve d'un rapprochement si périlleux.

Quoan Jesus ey dab nous, tout que-ns ey bou, y arré que nou semble mau-aysit; mais quoan Jesus nou y ey pas, tout qu'ey pene.

Quoan Jesus nou parle pas à l'amne, tout counsoulè qu'ey chic de cause; mes si Jesus eu dit tan-per-tan u soul mout, ah! quin ey counsoulade (2) autalèu!

Bam si Marie-Madelène nou-s lheba pas detire de l'endret aoun plourabe, quoan Marthe eu digou : *Lou Mèste qu'ey aci e que t'apère?*

(1) Lamartine, *Jocelyn*.
(2) Je lis ainsi, au lieu du masculin *counsoulat* qui est dans le livre.

O hurouse l'hore aoun Jesus p'apère de las larmes au goy de l'esprit!

Quin èt sec e du chens Jesus! B'ey dessensè e banitat de desira quauqu'arré en dehore de Jesus! N'ey pas aco maye prejudice que de pèrde lou mounde tout entiè?

E que-p pot da lou mounde chens Jesus?

Esta chens Jesus, ihèr hourrible; mes bibe dab Jesus, paradis delicious.

Si Jesus ey dab bous, nat enemic que nou-p poudera nuise.

Qui trobe Jesus que trobe u bou tresor, mey encoère, u be audessus de tout be.

E pèrde Jesus qu'ey pèrde hère trop, pèrde mey que lou mounde entiè.

Qu'ey la darrère misère de bibe chens Jesus; d'esta plan dab Jesus, qu'ey la mey gran richesse.

Quin gran sabé, de sabe debisa dab Jesus! e de sabe-u retiene quine gran sayesse!

Siat humble y pacific, e Jesus que sera dab bous.

Siat deboutious et calme, y Jesus qu'habitara dab bous.

Que poudét lèu ahoeyta Jesus e pèrde la soue gracie, si-p lechat ana lou co ta las causes esterioures.

E si l'ahoeytat, si-u perdét, à qui aurat recours? qui-p cercarat tad amic?

Chens amic, impoussible de bibe urous; e si Jesus n'ey pas lou boste amic per dessus touts lous auts, ah! b'aurat lou co triste y desoulat!

Il faut s'arrêter, quoiqu'une lecture suivie en dise plus que toutes les remarques dont je pourrais m'aviser pour montrer les divers mérites de cette traduction. J'ai copié tout ce fragment pour faire apprécier la fidélité absolue, la *littéralité* dont le traducteur ne se départ jamais et qui lui a valu, non assurément sans un long et patient travail, mille bonheurs d'expression. On aura noté peut-être çà et là une vivacité de tours qui renchérit sur le latin. Par exemple, au dernier alinéa, cet *ah! b'aurat lou co triste...* au lieu de la phrase tout unie : *eris nimis tristis;* — et plus haut, cette énergique et familière locution : *Bam si Marie-Madelène nou-s lheba pas*

detire...? Ce n'est pas trahir son texte que de le rendre ainsi; c'est lui garder le mouvement et la vie de l'original, en compensant par de vrais profits les pertes nécessaires d'une traduction; c'est surtout employer toutes les ressources que peut fournir le génie de son propre idiome, pour mettre en valeur des pensées conçues dans un idiome différent.

Le béarnais, comme toutes les langues populaires, brille par cette allure naturelle et passionnée de la phrase, que les langues littéraires sont trop sujettes à perdre. L'habile traducteur de l'Imitation sait l'adapter à son texte sans rien forcer. En voici deux petits exemples pris presque au hasard dans une même page :

Que sabét pla desencusa boste coundute et da-u beroye coulou; mais *accepta las desencuses deus autes, jamey!*

.....

Bèt mau, de bibe d'arcord dab las persounes brabes e douces! qu'ey cause qu'agrade naturèlement à tout lou mounde, etc.

Ce qui ne peut manquer de frapper encore un lecteur attentif, dans cette aimable et gracieuse version, c'est la façon vive, nette, heureuse, dont les maximes et les préceptes moraux, si fréquents chez le pieux ascète, sont rendus en béarnais. Cette allure gnomique est encore, il est vrai, ordinaire à tous les patois; mais soyez sûr que peu de traducteurs auraient su entrer à ce point dans le génie de leur langue et en extraire sans effort apparent les plus précieux secrets. Faut-il citer encore? Je vais copier quelques phrases, mais il suffit d'inviter le lecteur à lire au hasard une page quelconque, surtout des trois premiers livres :

⁂ Si boulét que-p susporten, suspourtat.

⁂ N'èt pas mey sent per esta laudat, ni mey mespresable per esta mespresat.—Ço qui èt, qu'èt; e las paraules deus homis nou-p haran pas maye qui n'èt aus oelhs de Diu.

⁂ Ha toustem pla e nou crede-s'en goayre, signau d'ue amne

humble. — Nou boule counsoulatiou de nade creature, signau d'ue gran puretat e de l'ahide interioure.

⁂ Que poudét pla ha deu be tant qui èt en santat; mes malaud, nou sèy que pouderat. — Riale qu'ey de bade mielhe en malaudie, toutu coum en han hère de pelegrinatyes, de santifia-s.

Il faudrait maintenant faire ressortir l'éloquence proprement dite, l'émotion continue et communicative qui anime le langage du traducteur, soit dans les vives exhortations, soit dans les touchantes prières répandues çà et là dans les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ. Voici seulement deux versets du premier livre (ch. XXIII) :

Nou pergat pas, ô lou me chèr ray, l'ahide d'abansa dens la perfectiou; encoère qu'en ey tems e hore.

Ta qu'en boulét perloungueya la resoulutiou? Lhebat-pe, y en aqueste moumen medich, coumensat et disét : Adare, qu'ey lou tems d'agi; adare, lou tems de coumbate; adare, lou tems proupici ta courriya-m.

Et quelques fragments d'une des belles prières du quatrième livre :

La mie amme qu'a hâmi deu boste cos; lou me co que desire d'esta unit dab bous.

Dat-pe à you, e que-m sufech; car hore de bous, nade counsoulatiou qui balhe.

Nou pouds pas demoura chens bous; e chens estat visitat de bous, nou m'ey pas poussible de bibe.

.....

O hurous lou co, hurouse l'amne qui merite de recebe p dab debouciou, bous, lou sou Segnou e lou sou Diu, e de recebe tout ple dab bous lou goy de l'esprit.

Oh! quin es gran lou Segnou qui receu! quin es aymable l'hoste qui-s hique dedens! quin ey agradable lou coumpagnou qui-s pren! quin ey fidèle l'amic qui-s da! quin es beroy, quin ey nouble l'espous qui s'unech! quin ey digne d'esta aymat per-dessus tout ço qui-s post ayma e desira!

Que-s caren daban bous, ô lou me tendre aymadou, e lou cèu e

la tèrre, dab toute lur beutat; car tout ço qui an d'ournamen e d'esclat, qu'at tiren de boste generousitat infinide, et jamey que n'ategnera la glori de boste noum, ô sagesse chens mesure!

Je coupe court aux citations, quitte à supprimer beaucoup de remarques particulières, surtout en ce qui concerne les richesses du lexique béarnais, et l'abondance de mots expressifs et pittoresques semés dans bien des passages de l'*Imitation de Jesu-Chrit.* Mon but principal est atteint, je crois. J'aurai prouvé l'extrême habileté, le travail assidu, le rare bonheur de M. l'abbé Lamayzouette dans une entreprise qui offrait les plus grandes difficultés. J'aurai donné envie à plus d'un lecteur d'aborder son livre, d'y puiser à même « e de bebe-y dinqu'à countenta-s, » au lieu de goûter seulement le peu que j'ai dérivé de cette source rafraîchissante.

Oui, ce livre doit devenir populaire dans les pays où l'on parle le béarnais et dans ceux dont le patois s'éloigne peu de ce dialecte : c'est dire presque tout le département des Landes, une bonne partie de celui des Hautes-Pyrénées et une fraction du Gers. Qu'il y devienne, pour les curés, un maître du bien-dire dans la langue de leurs fidèles. Qu'il leur fournisse, au besoin, des sujets de lecture publique du haut de la chaire. Qué, dans les familles les plus modestes, il soit un moyen d'édification pour de pauvres chrétiens trop déshérités des pensées et des consolations de la foi. « Dans nos familles nombreuses, a dit fort bien un ecclésiastique béarnais, le plus instruit des enfants prendra en main cet admirable trésor des remèdes de l'âme; il l'ouvrira religieusement, et parlera aux aïeuls qui ont résisté au français, aux domestiques encore illettrés, aux enfants que l'école n'aura pas connus, ce langage national et simple. Tout le monde le comprendra; tout le monde en tirera profit, à quelque page que le livre soit ouvert (1) »

(1) L'abbé Montaut, dans l'*Echo religieux des Pyrénées et des Landes*, 11 déc. 1870.

A ce propos, l'auteur nous permettra de lui adresser quelques conseils, justifiés par le mérite même de son œuvre.

Il faudrait, de son Imitation de Jésus-Christ, une édition vraiment populaire, surtout par le prix. Aidé de ses zélés compatriotes du Béarn, il n'aura pas sans doute trop de peine à faire accepter cette entreprise par son habile éditeur. Certes, il n'est pas mauvais que le livre ait paru d'abord avec un certain luxe extérieur et qu'il ait frappé à la porte des meilleures maisons du Béarn. Il y a été d'autant mieux accueilli que la bonne société de ce pays-là tient fort à son idiome national et met un véritable amour-propre, que je suis loin de blâmer, à le parler encore, au grand ébahissement de la colonie anglaise et parisienne de Pau. Encore une fois, une première édition destinée à ce public d'élite est pour le mieux; et qui sait si par ce moyen M. Lamayzouette n'aura pas exercé un salutaire apostolat? Qui sait si plus d'un profane lecteur, attiré par le charme du patois natal à la source de vie, après y avoir bu longtemps pour assouvir une soif d'artiste, n'aura pas senti revivre dans son cœur la foi de sa jeunesse? Quoi qu'il en soit, c'est maintenant le tour des pauvres et des petits; qu'ils aient leur Imitation, d'un format commode, d'un prix modique, et le travail deux fois méritoire du traducteur béarnais aura chance de produire tous ses fruits.

Cette édition n'aura du reste qu'à se conformer, pour le texte, à la première, où je n'ai vraiment rien trouvé à reprendre, quoique j'aie tout lu, ou peu s'en faut, avec beaucoup d'attention. Mais quant à l'orthographe, c'est une autre affaire. Je ne puis croire que M. Lamayzouette, qui s'est d'ailleurs justement préoccupé de cette question, en reste purement et simplement à la solution qu'il a acceptée. En voici le principal défaut: ses pages sont tellement criblées d'accents et de trémas que c'est un véritable embarras pour la typographie et une épreuve fatigante pour l'œil. Le tréma surtout est évidemment inutile dans presque tous les cas; il avait été intro-

duit dans les diphthongues béarnaises à une époque où l'*u* pouvait se confondre avec le *v*; cette confusion étant devenue impossible, le tréma n'a qu'à disparaître.

Du reste, l'orthographe de la langue d'oc a été rétablie d'après les vieilles règles, en tenant compte des nécessités nouvelles, par la brillante école des *félibres* provençaux. Toute la France du Midi s'y est plus ou moins initiée par la lecture de Mistral et d'Aubanel. Pourquoi ne pas imiter, sauf les différences exigées par le génie propre de nos patois, les habitudes introduites par nos frères de la Provence et du Comtat? Notez d'ailleurs qu'ils ont été précédés en Béarn par un grammairien fort exact, qui s'est à peu près rencontré avec eux, sauf certaines particularités où il sera quelquefois permis de ne pas le suivre (1). Que M. l'abbé Lamayzouette revienne en toute liberté d'examen sur cette question, qui a son importance, et je suis très porté à croire qu'il adoptera une orthographe plus simple, plus conforme aux lois générales de la langue romane du Midi de la France.

Mais surtout qu'il ne s'arrête pas là. Il a doté son pays natal de la traduction, merveilleusement réussie, « du plus beau livre qui soit parti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en vient pas. » Fortifié par cette première lutte, qu'il ne craigne pas d'essayer un autre combat, et d'aborder, en véritable Israël, les pages divines de l'Evangile. Une traduction des livres historiques du Nouveau-Testament ne me paraît aucunement au-dessus de ses forces. Elle serait utile aux pasteurs et aux fidèles, aux mêmes titres et à des titres plus importants encore que la version de l'Imitation de Jésus-Christ. Elle serait d'ailleurs accueillie avec un vif intérêt par les amis de nos idiomes provinciaux et par tous les romanistes de l'Europe.

LÉONCE COUTURE.

(1) Tous les lecteurs ont nommé M. V. Lespy, auteur d'une *Grammaire béarnaise* (1858) depuis longtemps épuisée.

LETTRES INÉDITES

DU

CARDINAL D'OSSAT.

(Suite).

IX (1).

A M. de la Roche-Noiant.

Monsieur,

Je vous mercie très humblement de la très honneste lettre qu'i vous ha pleu m'escrire sur l'honneur que le roy m'ha voulu faire (2). Si je m'en fusse senti aussi capable comme Sa Majesté et vous monstrez m'en estimer, je ne m'en fusse excusé, comme j'ay faict, il y ha un bon mois. Mais j'ay apprins long temps y ha qu'il ne fault se cercher hors de soy mesmes, et quand j'ay eu bien regardé dans moy, je n'y ai point trouvé ce qui estoit besoin pour gerer dignement une charge si importante, et regardant puis après aux choses exterieures, comme au temps qui court, et à l'estat de nostre cour et de toute la France, je n'y ay rien trouvé qui m'aie induict à presumer en cela par dessus mes forces (3). Tant y ha, Monsieur, que ce peu

(1) Collection Du Puy, vol. 194, p. 78.

(2) Henri III avait fait offrir à d'Ossat une charge de secrétaire d'Etat.

(3) D'après le P. Galluzzi, d'Ossat refusa la charge de secrétaire d'Etat, parce qu'il aimait mieux vivre en repos dans une fortune médiocre, que de vivre en trouble et en danger dans une grande. Scévole de Sainte-Marthe soutient que ce fut parce qu'il considéra cette charge comme incompatible avec le sacerdoce, dans lequel il était engagé, et parce qu'il pensait dès lors à devenir cardinal, double assertion vigoureusement combattue par Amelot de la Houssaye (p. 17), qui, ensuite, donne de ce refus deux autres raisons bien meilleures (p. 18), la crainte de ne pas bien faire au milieu de tant de troubles, et le désir de ne pas remplacer un bienfaiteur tel que Villeroy. Quoi qu'il en soit, la modeste et noble déclaration adressée à M. de la Roche-Noiant rend bien importante, pour la biographie de d'Ossat comme pour l'histoire de son temps, la lettre que l'on vient de lire. Je demande la permission d'ajouter : Plût au ciel que quelques-uns de nos hommes d'état eussent, de nos jours, tenu le même langage !

qu'il y ha sera tousjours pour vous rendre bien humble service en tout ce qu'il vous plaira me commander. A tant je vous baise bien humblement les mains, et prie Dieu qu'il vous doint, Monsieur, en parfaicte santé, très longue et heureuse vie.

De Rome, ce 29 d'octobre 1588.

Vostre humble et affectionné serviteur,

A. D'OSSAT.

X.

A M. de Zamet, « conseiller et secrétaire des finances de la reine douairière de France, à Chenonceaux (1). »

Monsieur,

J'escris un petit mot à la Royne (2), plus pour obeir au commandement qu'il vous pleust me faire dernierement, que pour autre subject que j'eusse de luy escrire, comme vous jugerez aisement, à veoir ma lettre. Monsieur de La Cypiere de Lyon fust bien grandement honoré de ce que vous m'aviés advisé de luy adresser les lettres que j'escrirai à Sa Majesté : il m'ha requis de vous en remercier de sa part, ce que je fay très humblement, et n'ayant à adjouxter à ce peu que j'ay escrit à la Royne, je ne vous feray ceste ci plus longue, que pour prier Dieu, qu'il vous doint,

Monsieur, en parfaicte santé, très longue et heureuse vie.

De Rome, ce 22 janvier 1591.

Vostre humble et obeissant serviteur,

A. D'OSSAT.

Je viens d'apprendre que le pape ha accordé 15 mille écus par mois à ceux de la Ligue, et que ceste nuict part un courrier pour

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, volume 3473, p. 5. Autographe. — Le financier Sébastien Zamet, né à Lucques au milieu du XVIe siècle, mort à Paris en 1614, joua un assez grand rôle sous Henri IV, et on peut voir sur lui, outre tous les recueils biographiques, les *Mémoires* de Bassompierre, de L'Estoile, de Tallemant des Réaux, de Sully, etc.

(2) On trouvera diverses lettres à la reine Louise, douairière de France, dans le premier volume du recueil d'Amelot de la Houssaye (p. 51-170). Quelques-unes de ces lettres, qui s'étendent du 22 juillet 1590 au 4 novembre 1600, sont conservées dans le manuscrit 3473 du fonds français.

porter à l'evesque de Plaisance, qui demeura à Paris quand le légat en partist, lettres de banque pour les sommes de soixante mille escus qui sont pour les quatre mois prochains. C'est une aide qui n'aidera pas tant l'un parti, comme elle offensera l'autre (1).

XI (2).

Au même.

Monsieur,

Quand monsieur de Luxembourg (3) escrivist à monsieur le comte de Fiesque la lettre dont vous faictes mention en la vostre du 22 juin, il se meust seulement d'une bonne affection qu'il ha au contentement et service de la Royne : non que il eust ici apperceu quelque meilleure disposition que auparavant (4). Se neantmoins on ne lairra de prendre quelque bonne occasion de realment l'avoir parfaite pour le plus tard quand monsieur le légat sera arrivé par deça, lequel on dit estre par les chemins. S'il se fust voulu contenter de revoir ces seigneurs qui furent à la mort du feu roy, et attestèrent la très chrestienne fin que Sa Majesté fist, il eust eu toute la certitude qui se pouvoit avoir, et personne ne l'eust trouvé mauvais en France. Mais quand on veult faire des choses odieuses, et neantmoins superflues, il n'est de merveille si le monde s'en offense. Au reste nous ne serons en peine pour le conseil qui ha esté donné à la Reyne, de ne rien faire que conjoinctement avec le Roy. Car ayant mondict sieur de Luxembourg la charge qu'il ha, il peult employer le nom du Roy, quand il jugera estre à propos, en chose mesmement qu'il sçait estre agreable et très honorable à Sa Majesté. Et pour vostre regard, mon-

(1) Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'importance historique de ce post-scriptum, ni la sagesse de la réflexion finale.

(2) *Ibidem*, p. 84.

(3) François de Luxembourg, duc de Pinci, comte de Roussi et de Ligni, prince de Tingri, pair de France, ambassadeur à Rome sous Henri III (1586) et sous Henri IV (1597), mort au château de Pougy. Il était le beau-frère de la reine douairière, ayant épousé Marguerite de Lorraine, fille du comte de Veaudemont.

(4) La cour de Rome s'opposait à ce que l'on fît les funérailles du roi Henri III, parce qu'il avait donné l'ordre d'assassiner le cardinal de Guise. Voir sur ce point, dans le recueil d'Amelot de la Houssaye, divers documents, mais surtout (t. I, p. 155) une lettre écrite à la reine Louise, de Ferrare, le 3 septembre 1598.

sieur, si je vous puis servir en quelque chose, je tiendray à faveur que vous me commandiez et prie Dieu qu'il vous doint,

Monsieur,

en parfaicte santé très longue et heureuse vie.

De Ferrare, ce 3e septembre 1598 (1).

Vostre très affectionné et humble serviteur,

A. D'OSSAT, E. de Rennes.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(*La fin prochainement*).

BIBLIOGRAPHIE.

I

ETAT ACTUEL DE LA NOBLESSE TOULOUSAINE pour toute l'étendue du ressort de la cour d'appel de Toulouse, — pour 1870, — par Alphonse BRÉMOND. In-18 de 180 pages. Toulouse, L. Hébrail, Durand et Ce (2 francs).

ARMORIAL GÉNÉRAL DES FAMILLES NOBLES DU PAYS TOULOUSAIN, comprenant : les noms patronymiques des familles, ceux de leurs fiefs, les titres et dignités nobiliaires; le blason de chacune d'elles gravé sur bois avec sa description héraldique; les devises, cris, couronnes, supports; un historique sur chaque maison, avec les époques de l'anoblissement, du jugement de maintenue, des preuves pour Malte, pour le service militaire; la mention des représentants des maisons nobles actuellement existants, avec leurs qualités et résidence; par LE MÊME. Première partie. 1 vol. in-18 de XXII p. et 6 feuilles non paginées. Toulouse, les mêmes. 1869 (2 francs).

Nous ne pouvons pas nous étendre sur ces deux publications, fort connues et fort appréciées à Toulouse. Nous devions cependant les signaler, parce que la première embrasse expressément une partie de la Gascogne, et que, dans la seconde même, sont compris plusieurs noms qui appartiennent à la fois à notre pays et au pays toulousain. Nous savons d'ailleurs l'estime dont l'auteur jouit, comme généalogiste, auprès des juges compétents, et nous l'avons vu nous-même à l'œuvre dans ses recherches aux archives du département du Gers. Quelles que soient son aménité et sa bienveillance naturelles,

(1) Le pape Clément VIII avait fait son entrée solennelle à Ferrare le 8 mai 1598. D'Ossat eut, en qualité de vice-ambassadeur, sa première audience du souverain pontife le 16 octobre de la même année dans le cloître des Chartreux de cette ville, qu'après la mort d'Alfonse d'Este il venait d'annexer au patrimoine de Saint-Pierre.

ses travaux ne sont pas des œuvres de complaisance, mais le fruit d'un travail patient et consciencieux.

A ce point de vue, le premier livre dont nous venons d'écrire le titre est autre chose que ce qu'il paraît au premier abord : un simple catalogue. Chaque nom de noblesse y est suivi en effet, non-seulement de l'adresse de ses représentants actuels, mais d'une indication en italiques, qui en dit plus qu'elle n'est grosse. Le mot *documents*, sans autre, indique qu'il existe des pièces probantes pour la noblesse de ce nom. Les mots *sans documents nobiliaires* indiquent qu'IL N'Y EN A PAS. L'absence de l'une et de l'autre de ces additions établit qu'il y a doute, et dans la plupart des cas présomption négative. Je recommande de plus aux gens curieux de s'éclairer sur les questions de noblesse *actuelle* sans s'enfoncer dans l'étude laborieuse des ouvrages spéciaux, les trente premières pages de ce petit livre, où toutes les données essentielles sont très clairement résumées.

Dans l'*Armorial général*, chaque famille occupe une page. C'est assez dire que chaque notice, décorée de son blason, est fort courte. Mais tout ce qu'annonce le titre du livre, que nous avons eu soin de donner en entier, s'y trouve en termes nets et précis. Parmi les familles plus ou moins gasconnes dont nous avons remarqué les noms dans ce petit volume, nous citerons : d'Astorg, d'Auriol, Bernard de Saint-Lary, de Bon, de Broca, Cabarrus, Calmels, de Cassan, Castelbajac, Dalbis de Razengues, Desazards, Ducos de la Hitte, Ducos de Saint-Barthélemy de Gélas, Escoubés de Montlaur, Ferrabouc, Marrast, Mauléon, Mazade, Patras de Campaigno, de Pins, Rességuier, Saint-Pastou, Sédillac, Solages, d'Ustou.

Nous attendons la suite de l'*Armorial* et surtout la deuxième partie du *Nobiliaire toulousain*. Ce dernier ouvrage renferme dans sa première partie (2 vol. in-8°), épuisée depuis longtemps, l'*inventaire* des titres de noblesse. La seconde sera consacrée aux *généalogies*.

II

MÉMOIRE SUR LES CAUSES DE LA RARETÉ DES LIVRES, par M. de SAINT-LAURENS, conseiller au parlement de Toulouse, [publié] par M. le Dr DESBARREAUX BERNARD. 15 p. grand in-8° (Extrait des *Mémoires de l'Acad. des Sc., Inscr. et B. L. de Toulouse*).

Ce mémoire n'a que quatre pages in-4°, et l'on comprend que le sujet, d'ailleurs fort intéressant, indiqué par le titre, ne saurait y être épuisé. L'auteur y montre du moins une compétence sérieuse en

bibliographie. Cela n'aurait peut-être pas suffi pour sauver son modeste écrit, s'il était tombé en des mains moins dévouées aux mêmes études. Mais M. le Dr Bernard, le sympathique bibliophile toulousain, n'a eu garde de laisser périr ce petit joyau, qu'il a du reste soigneusement encadré dans une notice sur l'auteur et assorti de bonnes remarques et de notes afférentes au sujet.

Il en résulte que M. de Saint-Laurens, qui mourut le 26 mars 1724, avait écrit peu auparavant ce court mémoire, qui est tout ce qui nous reste de lui. Il avait acquis une grande érudition bibliographique en fréquentant les officines des libraires et les riches bibliothèques alors assez nombreuses à Toulouse, comme son éditeur le prouve en ajoutant aux curieuses données du Père Jacob (*Traité des plus belles bibliothèques*, 1644) le résultat de ses propres recherches. Le mémoire de M. de Saint-Laurens indique un esprit judicieux et sage autant que curieux. En énonçant les principales causes de la rareté des livres (antiquité de l'impression, tirage à très petit nombre, exiguité du volume, suppression des exemplaires, soit par amour-propre d'auteur, soit par suite de condamnations, etc.), il énonce toujours quelque fait bibliographique intéressant. C'est assez dire que tout ami des livres remerciera M. Bernard d'avoir tiré de l'oubli cette note substantielle.

Pour lui marquer avec quelle attention j'ai lu les renseignements de tout genre dont il a su l'accompagner, je veux lui indiquer un point où il me semble avoir mal à propos soupçonné M. de Saint-Laurens de citer une édition imaginaire. Il s'agit du *Martyrologe romain* publié à Venise en 1587 par Baronius. Les *Annales ecclésiastiques* de l'illustre oratorien ne commencèrent à paraître qu'en 1588; mais il ne faut pas les confondre avec sa docte édition du *Martyrologe*.

III

DES RÉCENTS TRAVAUX SUR MASSILLON, par PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE. 24 p. grand in-8°. Paris, V. Palmé. (Extrait de la *Revue des questions historiques*.)

Je préviens mon excellent collaborateur qu'il devient de plus en plus difficile de présenter au public les publications qu'il nous envoie périodiquement sur toutes sortes de sujets d'histoire politique ou littéraire. Il n'y a guère qu'une chose à dire sur tout sujet qu'il a traité : c'est qu'il n'a rien laissé à dire. Raison de plus pour le supplier de

passer par un bon nombre de sujets dignes de sa prudente et infatigable érudition; on est sûr d'avance que la place sera nettoyée de toute erreur, et que la vérité acquise y brillera dans tout son jour.

Le présent mémoire est un modèle achevé de cette critique sévère presque jusqu'à la minutie, sans le moindre danger d'ennui pour le lecteur. Pareil travail n'était pas inutile. Pas d'écrivain plus loué de son siècle que l'auteur du *Petit-Carême*, et cependant pas de biographie plus incertaine que la sienne, ni plus encombrée de souvenirs vagues et de faits controuvés. Deux biographes plus soigneux viennent d'y passer : M. l'abbé Bayle dont le *Massillon* a paru en 1867; Mme de Marcey, dont le travail très étendu, commencé dès la même année, est à peine arrivé à moitié dans l'excellente revue le *Contemporain*. Un troisième, M. l'abbé Blampignon, prépare le sien, dont une excellente édition annotée des *Œuvres complètes de Massillon* fait concevoir la plus flatteuse idée. Rapprocher sur chaque point important les données de ces trois écrivains, et tout en les louant de leur souci d'exactitude, les corriger au besoin et presque toujours arriver mieux qu'eux à la *vérité vraie* sur les points controversés; relever les erreurs commises par une foule d'autres biographes et historiens littéraires; noter d'un signe de doute les anecdoctes courantes sur Massillon, en réclamant des preuves d'authenticité; venger surtout le pieux évêque de Clermont des soupçons ou des accusations calomnieuses dirigées contre ses mœurs : telle est la tâche entreprise par M. Tamizey de Larroque et accomplie, avec une admirable sûreté de recherches et de jugement, dans cette courte étude, qui renferme dix fois plus de choses que beaucoup de gros volumes de ma connaissance.

Il faut dire au reste que pour ne pas dépasser dans son travail biographique l'un de ses guides (Mme de Marcey), M. Tamizey de Larroque s'est arrêté au moment où le pieux prédicateur de l'oratoire devient évêque de Clermont. Il lui reste donc toute une moitié de la vie de Massillon à parcourir et à discuter. Il n'y manquera pas quand l'heure sera venue. Dès aujourd'hui, il a bien mérité de Massillon, dont on ne pourra plus s'occuper sérieusement sans recourir à ce riche et curieux mémoire. L. C.

CORRESPONDANCE.

Agen, 3 avril 1872.

Mon cher rédacteur en chef,

Encore un appel de votre part à de nouveaux jouteurs pour vos *Questions*. Je vous avouerai franchement qu'elles me sont le plus souvent étrangères. Cependant j'en ai parfois rencontré quelques-unes auxquelles j'aurais pu me mêler. Je n'ai pas besoin de m'excuser auprès de vous. Vous connaissez la multiplicité de mes travaux, et j'ai la conviction que vous n'aurez accusé ni ma paresse, ni mon indifférence.

Je viens donc aujourd'hui vous donner une petite preuve de ma bonne volonté; ne serait-ce que pour ne pas laisser prescrire cette accusation si souvent lancée contre moi : que je me tiens un peu trop en dehors du mouvement historique, scientifique et littéraire, qui surgit de toutes parts. J'espérais me venger noblement de cette accusation, et je préparais en silence tous les éléments d'une *Revue historique*. J'avais de mon mieux lesté mon navire, et je voyais avec bonheur le moment approcher de mettre toutes voiles dehors. Mais, hélas! le vent favorable n'a pas soufflé, et me voilà toujours retenu en rade par les vents contraires. Venons à vos *Questions*.

Vous savez que tout ce qui regarde la maison de Monluc intéresse notre département, autant et même plus que le vôtre. Je veux donc vous dire un mot de Joachim de Monluc et de sa seigneurie de Lieux ou Lioux : on trouve l'un et l'autre dans les *Commentaires* de l'illustre maréchal.

Le fief de Lieux appartenant à Joachim était-il dans le Comminges ou dans l'Astarac, comme on l'a dit ou présumé? La première hypothèse a plus de faveur; mais vous lui reconnaissez vous-même un *desideratum*, et il y est, en effet. Je ne puis pas moi-même trancher définitivement la question, mais je puis indiquer aux intéressés une voie nouvelle.

Il y eut, en 1563, une transaction à la suite d'un procès entre Joachim de Monluc et Philippe de Pellegrue, au sujet de la terre et

seigneurie de Longueville. Or, dans les débats du procès, il est dit, mais entre parenthèse, que Lieux était dans l'Armagnac.

Ces pièces sont publiées dans le premier volume des *Archives historiques de la Gironde*, d'après les archives de M. de Labarre, à Longueville, près de Marmande. N'y aurait-il pas là un moyen d'élucider la question?

Pour ce qui est de Joachim lui-même, était-il gouverneur d'Albi, comme l'ont dit les uns d'après les autres, le Père Anselme, Moréri, La Chenaye-Desbois, M. C. Laplagne-Barris? cela n'est pas impossible, mais jusqu'à preuve du contraire, je croirai que ce fut d'abord une étrange méprise, trop facilement acceptée par la suite.

Et puisque c'est M. l'Archiviste du département du Tarn qui a posé la question, et qu'il prépare une notice sur le passage des compagnies de Monluc dans l'Albigeois en 1537, M. Jolibois ne manquera certainement pas de consulter les *Commentaires*. Il y verra que ce fut d'abord le capitaine Mérens qui eut la charge de conduire en Piémont les deux compagnies de Blaise. Mais sur les instances de Joachim, il s'attarda dans l'Albigeois, prit d'assaut l'Isle, qui lui avait fermé ses portes, et le seigneur de Lieux, Joachim, n'arriva avec sa compagnie que pour prendre part au butin. Le sac de l'Isle ne profita pas à l'honneur des compagnies de Monluc, qui se débandèrent, et le grand capitaine fut contraint d'en dresser deux autres en Provence.

Le passage de Joachim de Monluc dans l'Albigeois n'était alors qu'accidentel. Joachim était d'ailleurs fort jeune à cette époque, et, d'après Moréri, ce n'est qu'en 1552 qu'il aurait été nommé gouverneur d'Albi.

Venons à la méprise de nos célèbres généalogistes: c'est encore dans les *Commentaires* que nous en trouverons l'explication.

Blaise de Monluc avait puissamment contribué, dans le Piémont, à la conservation d'Albe, que les Français venaient de prendre sur les impériaux. Il en fut nommé gouverneur en même temps que gentilhomme de la chambre du roi. Atteint bientôt après d'une grave maladie, il revient en France et va se reposer à son château d'Estillac. Cependant la ville de Sienne secoue le joug de l'empereur pour embrasser le parti de la France. Le roi rassemble son conseil pour nommer un gouverneur capable de défendre cette place importante. Monluc reçoit cette mission. Il lui fallait un remplaçant pour le gouvernement d'Albe. Laissons-le parler; il est déjà arrivé à Sienne et rend compte d'une escarmouche (1554):

« J'avois amené avec moy le capitaine Charry, qui estoit mon lieutenant à Albe, avec trente bons soldats, tous lesquels presque estoient gentilshommes, n'estant voulu demeurer avec mon frère monsieur de Lioux, à qui le roy avoit donné le gouvernement d'Albe, à la supplication et requeste que monsieur de Valence mon frère et moy luy en avions faite. »

Ainsi donc, au lieu d'Albe, on a d'abord écrit Albi, et la ville du Piémont s'est transformée en un ville française sous la plume trop confiante des généalogistes et des historiens.

Vos correspondants, dont j'apprécie beaucoup la valeur, voudront bien, je l'espère, me pardonner de commencer par si peu, et par de petites rectifications. Et puisque je suis sur le chemin, je ferai remarquer que le château d'Espienx, appartenant au moyen-âge à l'illustre famille de Galard, ne dépendait pas du Brulhois, mais de l'Albret, ces deux grands fiefs séparés par l'Auvignon. Cette limite est donnée par les archives de Pau (E 283), à l'époque même où la maison de Galard possédait la seigneurie d'Espienx. Une étude sur le Brulhois pourrait être fort intéressante, et peut-être me déciderai-je à y donner quelques soins.

Veuillez agréer, mon cher rédacteur, l'assurance de mes sentiments dévoués et affectueux.

L'abbé BARRÈRE.

Le *desideratum* que j'indiquais dans la note de M. Cyprien Laplagne-Barris ne consistait pas dans la localisation du fief de Lious. Je crois toujours que là-dessus sa réponse est définitive, quoiqu'en contradiction avec l'idée de M. Jolibois, dont j'ai reçu la notice que je ferai prochainement connaître à nos lecteurs.

Mais je remercie vivement M. l'abbé Barrère, le plus ancien, sinon hélas ! le plus actif de mes correspondants historiques, d'avoir saisi cette occasion de nous transmettre sa rectification au sujet d'un titre donné à Joachim de Monluc. Qu'il ne s'en tienne pas là et qu'il sache bien que notre revue provinciale est ouverte à ses savantes études soit sur le Brulhois, soit sur toute autre partie d'un domaine qui lui est commun avec nous. L. C.

NOTES DIVERSES.

V. Penne d'Agenais, mis pour Penne d'Albigeois.

L'erreur de Secousse (relevée note I) m'a rappelé une erreur de feu M. A. Teulet qui, dans le tome Ier d'une très importante publication (*Layettes du Trésor des Chartes*, in-4°, 1863), a confondu (p. 228) la localité de Penne (département du Tarn, arrondissement de Gaillac, canton de Vaour) avec la localité du même nom (département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Villeneuve). Ce qui aurait dû empêcher le savant archiviste de se tromper ainsi, c'est que, dans le document cité par lui, il est question de l'Aveyron, et que précisément cette rivière coule auprès de Penne d'Albigeois. Du reste, il s'agit souvent de l'autre Penne dans ce même volume, et notamment à la page 561, où l'on peut lire cette phrase d'une lettre du légat Conrad et de trois évêques au roi Philippe (1er mai 1223) : « Et sciatis, quod inimici Dei et vestri obsident Pennas in » Agenesio... »—J'ajouterai que M. Ad. Joanne (*Dictionnaire des Communes de la France*, 1864) a eu tort d'appeler la ville de l'Agenais « *La* Penne » et que, dans le même article, il a encore défiguré le nom d'un pèlerinage voisin, *Notre-Dame de Peyragude*, qui est devenu pour lui *Notre-Dame de La Peyragride* (1).

T. DE L.

VI. Note sur le MANDAT du chapitre d'Auch.

Je l'extrais d'une feuille volante où l'on a réuni, dans un but soit d'utilité soit de simple érudition, des exemples très divers de *Conversion de chose en autre* (tel est le titre qu'on lit au haut du recto), c'est-à-dire fondations dont on a changé l'objet. Tout cet écrit me semble du commencement du XVIIe siècle, sinon un peu antérieur. Il est de deux mains différentes; l'écriture de la note que je publie paraît être du P. Mongaillard, l'annaliste inédit de la Gascogne.

« Voicy un exemple bien exprés, si la chose estoit fort celebre.

» En la mesme eglise d'Aux se fait tous les jours une aumosne fort honneste qu'on appelle le MANDAT. 12 pelerins sont receux au disner en une salle près l'Eglise : où le chanoyne hebdomadier leur va donner la benediction, après la grand'messe. On leur baille un potage, de la viande, un pain et du vin. L'institution fut telle. Avant la secularization il y avoit un chanoyne regulier qu'on

(1) Ce qui est plus singulier, c'est cette phrase de l'article *Eymet* : « Dordogne, » commune de 5,770 habitans, *sur le Tibre*, chef-lieu de canton, arrondissement de » Bergerac. » Comment en *Tibre* le *Dropt* s'est-il changé ? — Puisque j'en suis aux rivières, je rappellerai que l'abbé Monlezun a fait passer la *Gelise* à Casteljaloux, confondant ainsi la *Gelise* avec l'*Avance*.

nomoit le jardinier, pour avoir soin du jardin. Toutes les offrandes du pain qui estoient offertes à la grand'eglise lui estoient baillees pour entretenir le jardin. Il y eut donc l'an 1175 un autre chanoyne sacristain nommé Geraud de Prian, qui offrit de donner au chapitre la somme de six vingt escus pour l'entretien du jardin et que l'on lui laissast lesdites offrandes pour les pauvres : le chapitre capitulant aggréa cela, et priva ledit jardinier de la dite offrande, luy baillant lesdits six vints escus : et l'offrande fut convertie en la refection des pauvres. *Extrait des Chartres dudit chapitre.* »

Le fondateur du *Mandat* est nommé *Gérard du Pin* dans une note sur l'église d'Auch, publiée par M. Monlezun (*Hist. de la Gasc.*, t. v, *suppl.*, p. 531). — On peut voir encore sur cet usage des vers du P. Aubéry, dans le poème intitulé *Augusta Auscorum*, traduits dans la *Revue de Gasc.*, t. vi, p. 458, 459. L. C.

QUESTION.

62. Sur Jean des Montiers, évêque de Bayonne.

Mon attention a été récemment appelée sur Jean des Montiers par la lecture d'un article de M. Charles Giraud (de l'Institut), intitulé : *La France et les princes allemands au* XVI*e siècle. Les Trois évêchés et le siége de Metz en 1552, d'après de nouveaux documents* (dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1870). Le savant académicien l'appelle inexactement (p. 254) « Jean *du Fresne* », et s'étonne un peu plus loin (note de la page 260) que le traducteur français de l'*Histoire* du président de Thou l'ait appelé de *Fresse*. Ce traducteur s'était pourtant bien plus rapproché que M. Giraud de la forme qu'il faut décidément adopter : Jean de Montiers, *seigneur du Fraisse*. C'est ce que nous apprend le *Moréri* de 1759, dans un excellent article rédigé d'après un mémoire fourni par la famille, et où l'on blâme les auteurs qui ont désigné Jean des Montiers par le nom défiguré (*de Fresse*, *du Fresne*) d'une terre qu'il possédait, et qui, ajoute-t-on « est encore aujourd'hui dans sa famille (1) ». — Plus grande encore a été l'erreur de l'abbé Hugues du Tems qui, dans son *clergé de France*, a changé *du Fraisse* en *de Froissac*, et a été trop fidèlement suivi par M. Jules Marion (*Annuaire de la Société de l'Histoire de France*, pour 1846 (2).

Ce point réglé, voulez-vous, cher lecteur, que nous en réglions un autre ?

(1) La terre du Fraisse en Poitou, entrée dans la maison des Montiers en l'année 1200, par le mariage d'Urbain des Montiers avec l'héritière du Fraisse, appartient, dans la seconde moitié du XVIII*e* siècle, au marquis des Montiers de Merinville.

(2) Encore l'abbé du Tems laissait-il au lecteur le choix entre les deux leçons, disant : « Jean de Monstiers de Froissac ou de Fresse », tandis que, dans le travail de M. Marion, l'alternative a disparu.

Je lis dans le *Moréri* : « On a imprimé sa harangue prononcée à Passaw. On a de lui quelques autres ouvrages, un, entr'autres, intitulé : *Des estats et des illustres familles du monde chrétien*, qui est en latin. » — Quels sont les ouvrages que malheureusement le *Moréri* n'énumère point?

La Croix du Maine indique seulement le même livre, qui parut à Paris, en 1549. L'auteur n'étant mort que vingt ans après (mai 1569), il est probable que, dans cette longue période, il écrivit un assez grand nombre de pages, et notamment des poésies auxquelles Michel de l'Hospital semble faire allusion (*Œuvres complètes*, 1824, t. III, p. 182) (1), et des mémoires qui, selon une conjecture de M. Ch. Giraud, auraient été utilisés par de Thou dans l'exposé des affaires d'Allemagne en 1552 (livre X), mémoires qu'il ne faut pas confondre avec son histoire (en latin) de la guerre de François Ier et de Charles-Quint (1542-1544), imprimé dans le *Politica Imperialis*, de Goldast, publié à Francfort (1614, in-folio). T. DE L.

RÉPONSES.

23. Sur un avocat gascon du XVIe siècle.

(Voyez la *Question*, t. XI, p. 47.)

« Aurait-on quelque chose à ajouter aux lignes suivantes de Mézeray sur les avocats Jean David et Jean de La Vergne, tous deux gascons, etc.? » demandait M. Tamizey de Larroque, dans le numéro de la *Revue de Gascogne* de janvier 1870.

« Mieux vaut tard que jamais, » dirons-nous ici avec un proverbe populaire, en répondant, après plus de deux ans, à la question qu'on vient de relire, en ce qui concerne l'*avocat gascon et ligueur Jean David* (1575).

Les *Mémoires de la Ligue* (édition d'Amsterdam, 1758, pages 1 et 2, texte et note n° 2) parlent ainsi de ce personnage : « Jean David, avocat au Parlement de Paris, était un gascon (*de quelle partie de la Gascogne?*), homme turbulent, mauvais avocat, décrédité même du côté des mœurs. Il se chargeait des plus mauvaises causes. Il mourut à Lyon à son retour de Rome, où il était allé (auprès du cardinal Nicolas de Pellevé, selon de Thou, ou avec l'évêque de Paris, Pierre de Gondi, parti pour Rome le 22 juin 1574, selon les *Mémoires?*). Après sa mort, on trouva, à l'ouverture d'un coffre lui appartenant, parmi ses papiers, les mémoires qu'il avait dressés, ou qu'on lui avait fournis, tendant à ôter la couronne de France aux descendants de Hugues Capet, pour la transporter dans la maison de Lorraine, qui se prétendait issue de Charlemagne.

(1) Une faute d'impression (*Vie de Guy du Faur de Pibrac*, p. 66, note 2, de la livraison de février 1860 de la *Revue*) m'a fait donner 15 volumes, au lieu de 5, à cette édition si mal faite. Tout le monde aura corrigé cette faute.

Les hérétiques s'emparèrent desdits mémoires, et on commença à les répandre en 1576 même. »

Les détails sur l'avocat Jean David des *Mémoires de Mézeray* et des *Mémoires de la Ligue*, se trouvent un peu plus étendus et en termes plus acerbes dans de Thou (Voir au livre 63e de son *Histoire universelle*, tome v de la traduction française, in-4o, Basle, 1742, pages 337 et 341. — Voir aussi M. Joseph de Croze, *les Guises, les Valois et Philippe II*, tome I, pages 235 et 236).

CL.-H. MASSON.

59. Sur l'auteur d'un pamphet d'origine gasconne.

(Voyez la *Question*, plus haut, p. 100.)

Le *Dictionnaire des anonymes* donne pour auteur de *la Justice aux pieds du roi pour les parlements de France* (1608, in-12), le célèbre avocat parisien Antoine Arnauld, qui plaida contre les Jésuites pour l'Université et qui compta parmi ses vingt enfants Arnauld d'Andilly et le *grand* Arnauld.

Si cette attribution, que je ne retrouve dans aucun des articles biographiques sur Ant. Arnauld qu'il m'a été permis de consulter, n'est pas inexacte, il faut dire que Jean Richer a eu tort de parler d'un auteur *gascon*. A-t-il eu du moins raison de dire que le livret avait été imprimé *sur les bords de la Garonne?* C'est ce que n'indique aucun des bibliographes chez lesquels j'ai trouvé la mention de *la Justice aux pieds du roi*.

La *Bibliothèque de la France* du P. Lelong, édition de Fontette (19899), ne nomme pas l'auteur de ce livre, ce qui me rend de plus en plus douteuse l'attribution de Barbier. C'est donc une question qui reste à éclaircir.

Ce savant recueil me permet du moins d'indiquer à M. Masson quelques réfutations de *la Justice aux pieds du roi pour les parlements de France*, ou *Remontrance pour le maintien de la justice, de la liberté des modifications*, etc. (C'est le titre donné par la *Bibl. hist. de la Fr.*, qui attribue audit livret le format in-8e.) Voici les titres de ces réfutations :

L'Injustice terrassée aux pieds du roi. 1608. In-8e (Inscrite sous le ne 19896. Je suppose que c'est par méprise qu'on a mis sous le no 19898 : *La Justice terrassée*, etc. Ce doit être le même ouvrage, d'autant plus qu'il a même date et même format).

La Nuit du guerrier en sentinelle sur l'injustice terrassée. 1609. In-8e. — C'est sans doute une réplique au livre précédent. On nous dit de plus qu'en cette même année 1609 parut une édition augmentée de *la Justice aux pieds du roi*. Et l'on ajoute les deux indications suivantes, qui doivent désigner de nouvelles réfutations :

Apologie de la justice souveraine des rois. 1609.

La Justice en son trône. 1609. In-8e.

L. C.

LE CHŒUR D'AUCH

ET LES ENSEIGNEMENTS QUE SES BOISERIES REPRODUISENT.

(*Suite*) [1].

VI

APERÇU D'ENSEMBLE ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES PANNEAUX DES PASSAGES ET SUR LES BASSES-STALLES DONT ILS INTERROMPENT LA SÉRIE.

A ce propos, nous ferons remarquer, avec intention, que les deux personnages dont nous venons de parler sont nu-pieds et munis de leur livre : double caractère qui, dans nos boiseries, symbolise presque invariablement l'apostolat. L'attribut du martyre, quand il est conservé, sert en outre à désigner la personne par le nom qu'elle porte dans la série apostolique. Et, de plus, les quatre symboles d'usage font reconnaître les évangélistes, sans que l'on puisse faire erreur.

Il n'est donc pas possible de confondre, sous le ciseau de nos entailleurs, un prophète avec un apôtre ou un évangéliste. Presque sans exception, et dans les petits sujets surtout, les prophètes étalent un phylactère déployé, en signe de leur enseignement. De plus, ils sont complètement chaussés, tandis que les personnes divines et les anges sont toujours nu-pieds, comme les apôtres et les évangélistes.

Quant au nimbe, qui sert ordinairement à reconnaître la tête des trois personnes divines, des anges et des saints personnages de la Nouvelle Alliance, il manque absolument

(1) Voir la *Revue de Gascogne*, livraisons de janvier 1872, pages 7 à 22, de février, pages 78 à 90; de mars, pages 112 à 125, d'avril, pages 153 à 173.

dans nos boiseries, bien qu'à la même date Arnaud de Moles en fit usage assez généralement dans les vitraux, et en suivant la même règle de distribution. Mais jamais il ne présente avec cet ornement caractéristique les sujets de l'Ancienne Alliance; tandis que M. Anatole Dauvergne peint le nimbe, sans distinction, autour de la tête des quatre grands prophètes, comme il le donne aux évangélistes qui leur font cortége dans les belles figures de notre avant-chœur. Sur ce point capital, le peintre a cru pouvoir s'affranchir de la règle généralement suivie en iconographie chrétienne.

Du reste, si nous en exceptons le groupe du Verbe fait chair, le couronnement qui accompagne les tableaux, figurés en relief sur les passages, est assez peu varié. C'est ordinairement un second panneau diversement encadré, mais à jour et découpé en meneaux flamboyants. Il est assorti de statuettes dont la tournure, le caractère et les proportions avaient généralement séduit notre dessinateur auscitain (1). En revers du panneau historique se trouve toujours une parclose aussi remarquable par la richesse de son ornementation sculpturale que par l'originalité d'une composition dont les motifs ne reproduisent jamais le même modèle. On peut, du reste, s'en faire une idée exacte par la planche XXIV de M. L. Sancet. On y retrouve aussi comme dans plusieurs autres planches, le genre de décor menuisé et beaucoup plus simple qui se reproduit au-dessous de tous les siéges, tant des basses-stalles que des hautes (2).

Quand aux statuettes, elles sont au nombre de cinq pour chaque couronnement; et, parfois, on en compte sept, échelonnées sur l'encadrement supérieur. Du côté méridional, ce tont lesprophètes qui dominent, tandis qu'au nord les apô-

(1) *Revue de Gascogne*, t. XIII, p. 121.
(2) *Ibid.*

tres se trouvent en plus grand nombre. Nous savons même que tout le sacré-collége est venu y répondre à l'appel.

Plusieurs anges y font de la musique, ou portent les souvenirs de la Passion, quand le ciel ne leur a pas confié une mission spéciale. Ils sont, avons-nous dit, nu-tête et sans chaussure. Mais les ailes dont ils sont pourvus serviraient, au besoin, à les faire reconnaître.

Quelques sibylles s'y retrouvent également, ainsi que des personnages plus ou moins fantastiques, et sans caractère bien défini.

Enfin, nous avons rencontré au-dessus des panneaux historiques de la Nouvelle Alliance un petit nombre de saints, contemporains de notre Rédempteur, ou appelés, un peu plus tard, à continuer sur la terre la mission qu'il était venu y accomplir.

Dans leur rang est le saint-évêque d'Hippone, dont nous avons fait remarquer le costume à revêtir pour célébrer l'auguste sacrifice de nos autels (1). Nous avons décrit la chasuble de saint Augustin avec d'autant plus d'intérêt que c'est à peu près le seul point des boiseries d'Auch où il soit fait allusion à la mystérieuse oblation du pain et du vin.

Nous avons vu, du reste, qu'ils avaient été présentés en nature au vainqueur de la Pentapole par Melchisedech (2), en sa qualité de pontife d'une ville célèbre où l'Eglise devait, plus tard, succéder à la Synagogue. Et nous savons d'ailleurs que Jérusalem fut le théâtre des principaux traits de la vie publique de Jésus. C'est même dans son sein qu'au soir de la dernière Cène le Messie voulut faire, en personne, la première consécration de l'offrande faite jadis par le roi de Salem.

Or, en mémoire de cette merveilleuse institution de l'Eucharistie, le sacrifice de la messe devait se célébrer, en ce monde, jusqu'à la fin des siècles. Et c'est ainsi qu'il est en-

(1) *Revue de Gascogne*, t. XIII, p. 125.
(2) *Ibid.*, p. 117.

core, sous les espèces du pain et du vin, la mystique et universelle reproduction de l'holocauste accompli au sommet du Golgotha.

Rappelons donc ici, avec saint Cyrille, saint Ambroise et tant d'autres pères (1), que si le bélier fut mis, sur le Moria, à la place d'Isaac, c'était pour figurer que l'humanité du Christ devait prendre celle de sa divinité sur le Calvaire : c'est-à-dire que la première prit pour elle les tourments de l'immolation, tandis que la seconde en fournissait tout le mérite.

Peut-être même n'est-ce pas sans intention que le maître de l'œuvre avait désigné le voisinage de l'autel du chœur pour étendre le fils d'Abraham sur le bûcher du mont Moria.

Mais nous voici en face de cet autel et près des rois Mages. On retrouve ici le supplément qui, à l'entrée des passages, convertit en partie droite et rectangulaire le rampant sinueux et à deux rayons opposés dont nous avons constaté l'existence en avant de toutes les parcloses. Il leur donne, pour limite antérieure, une sorte de pinacle engagé, assez semblable à ceux dont nous venons de parler, près de la stalle du porte-croix. L'artiste remplace invariablement par une statuette, placée debout, l'aiguille à crossette qui manque à cette espèce de pinacle tronqué. Un peu plus bas, il l'anime presque partout d'une statuette assise ou debout entre dais et socle, à l'entrée des divers passages. Le pourtour de ce pinacle est, en outre, enrichi au-dessus de sa base, de meneaux droits et contournés sur fond d'ogive. Enfin, il est semé, sur divers points de sa hauteur, de fantaisies sculpturales très variées, avec autant de soin qu'au panneau des Mages.

Dans sa planche XXIV, M. L. Sancet met sous les yeux cette gracieuse addition faite ici à la parclose voisine, et, avec elle, il nous donne une idée très complète du côté intérieur des siéges, au point de vue de l'ornementation.

(1) *Revue de Gascogne*, t. XIII, p. 117.

La planche XXV nous fait également comprendre que le développement à angles droits que prennent aussi les tableaux historiques impose la nécessité de cette modification.

Enfin, le complément isolé que le dessinateur ajoute à cette dernière planche reproduit, en coupe verticale, ce genre de panneaux historiques, avec l'excédant d'élévation qu'ils reçoivent de leur couronnement dans tous les passages.

Nous ferons observer qu'au-dessous de sa date 1529, le pinacle tronqué de l'Annonciation affecte, sans motif de nous connu, une certaine allure de torsade, dont rien ne nous semble justifier ici le caprice tout à fait exceptionnel. Dans tous les autres, l'ornementation est variée, sans doute, mais elle s'écarte peu d'un plan uniforme de simplicité qui n'a rien de monotone.

C'est ainsi qu'au premier tiers de notre torsade, le pinacle en question reproduit, en niche, un évêque crossé, mitré et en chasuble fort simple. A sa droite est Marie avec l'Enfant-Dieu sur son bras gauche ; et du côté opposé figure Jean-Baptiste avec l'*Agnus Dei*, tel que nous l'avons vu au couronnement du Baptême (1).

Au deuxième pinacle engagé se voient, juste à la limite de la première travée, deux fausses niches qui paraissent n'avoir jamais été habitées.

Au troisième panneau, pris dans l'ordre de la pose, nous avons trouvé Jésus à sa naissance dans l'étable. Et pourtant, au pinacle antérieur qui lui correspond, le Christ vainqueur atteint déjà l'âge mûr. Il est costumé à la romaine, assis et bénissant.

Au quatrième pinacle, sainte Catherine est également assise, mais privée des attributs qui nous l'ont fait reconnaître au couronnement : ils ont été brisés entre ses mains, même y compris le livre de ses enseignements philosophiques.

(1) *Revue de Gascogne*, t. XIII, p. 157.

Au cinquième, est debout saint Jacques le Majeur, avec le bourdon et le sac du pèlerin de Compostelle. A sa gauche est l'apôtre saint Jude, comme s'il devait l'accompagner.

Au sixième tableau, est la visite des Mages. Et néanmoins, au pinacle tronqué correspondant, Jésus est au jour de son immolation. Nous le trouvons assis, les deux mains garrottées par ordre des scribes, des grands-prêtres et du conseil juif. Ils l'ont emmené là, couronné d'épines, en attendant l'heure où il sera définitivement livré à Pilate (1). Le sculpteur nous semble avoir voulu décrire ainsi, à sa façon, le pas de géant dont parle le roi prophète (2) et que le divin Rédempteur aurait franchi, de l'étable au prétoire, de la crèche au gibet de son dernier sacrifice.

Au septième pinacle tronqué, l'apôtre saint Philippe embrasse, dans la même attitude, la lourde croix en équerre sur laquelle il devait expirer.

Au huitième, la Force, vertu cardinale, est également assise, avec l'emblème que nous verrons, un peu plus bas, symboliser, entre ses mains, la *tour d'ivoire* des litanies lorétanes (3).

Au neuvième, Marie, assise et voilée, laisse retomber sur son épaule droite le glaive des douleurs que le saint vieillard Siméon lui avait annoncé (4). L'heure est en effet venue : Pilate va condamner Jésus à mort; et le divin patient reçoit, en attendant son heure, la couronne que nous venons de voir sur sa tête. Le panneau qui lui correspond donne, en effet, les détails de ce couronnement.

Au dixième pinacle est assise la Tempérance, vertu cardinale, avec sa tête de mort qu'elle interroge comme un livre à très utile enseignement.

(1) Marc, cap. xv, v. 1. — Vincientes Jesum, duxerunt et tradiderunt Pilato.
(2) Psalm, xviii, v. 6. — Exultavit ut gigas, ad currendam viam.
(3) L. Sancet, planche iii.
(4) Luc, cap. ii, v. 35.

Au onzième est la Charité appuyant un second cœur contre celui qui bat dans sa poitrine.

Au douzième, saint Pierre est assis, indiquant de la main gauche son livre ouvert à sa droite.

Au treizième, le prophète Isaïe en fait autant, dans une attitude semblable. — Ils symbolisent, de concert, les deux Alliances, c'est-à-dire la Prophétie et l'Apostolat, à l'entrée du passage remanié qui conduit nos archevêques à leur stalle.

Au quatorzième, l'Espérance, vertu théologale, soulève son ancre à droite, et nous l'indique de sa main gauche. Et comment pourrions-nous manquer de confiance en celui qui, dans le panneau correspondant, donne sa vie, comme témoignage d'un amour à nul autre semblable?

C'est un peu plus bas que nous retrouverons la vraie place des allégories qui figurent les vertus théologales et cardinales, avec les explications qu'elles comportent.

Nous serions beaucoup trop diffus s'il entrait dans notre cadre soit de nous y arrêter ici, soit de reproduire tous les détails d'ornementation qui embellissent nos basses-stalles. La flore et la faune du pays, la symbolique, l'histoire, la mythologie, les innombrables fantaisies d'une imagination féconde et d'un ciseau aussi habile qu'expérimenté, réclameraient successivement le bénéfice d'une description à part. La tâche serait rude et par trop laborieuse. Mais le crayon du dessinateur a une mission beaucoup plus facile. Et pourtant nous devons convenir que la publication de M. L. Sancet donne à peine une idée de ce trésor de sculptures, dans les planches qu'il a si heureusement consacrées aux museaux, aux parcloses de droite et de gauche, aux accoudoirs et aux miséricordes.

Ces dernières ont été traitées par nos entailleurs avec une prédilection spéciale. Nous nous arrêterons un instant à celle qui est à droite du quatrième passage, c'est-à-dire du côté

du midi; sans revenir sur une autre miséricorde, où nous avons déjà trouvé un souvenir du déluge universel (1).

Celle donc qui nous occupe en ce moment nous transporte dans un atelier de ferronnerie. Une enclume est fixée à hauteur ordinaire; trois ouvriers y sont armés à tour de bras; et à grand bruit résonnerait le fer, si, sous les trois marteaux, n'était retenue une invincible résistance. Latéralement est renversé le corps d'une femme, et sa tête est appuyée de vive force sur l'enclume. Evidemment c'est un trait d'amère vengeance, ou plutôt d'allusion satirique, inspirée au sculpteur par le souvenir d'une querelle de ménage.

A la droite de l'observateur et comme bas-relief de parclose délicatement traitée à l'intérieur de la même stalle, est l'ânesse de Balaam, montée par le prophète sans mission divine. On voit qu'elle lève violemment la tête. Malgré les efforts d'un mauvais génie qui la pousse en avant, la monture résiste à son maître avec obstination. Elle ne tient même aucun compte des tentatives du soldat qui représente les députés de Balac, roi des Moabites, vers le devin de la ville de Béthor. Malgré les coups qu'elle reçut du prophète en colère, on sait que l'ânesse ayant parlé, le prophète se tut d'abord. Mais l'entailleur n'avait pas à développer jusqu'au bout le curieux dialogue dans lequel notre monture eut enfin raison de son maître.

Vis-à-vis est placé le chrisme, formé des trois premières lettres I H S du nom de Jésus, écrit en grec. Elles sont entrelacées, façon de monogramme et forme de la Renaissance, dans une gracieuse guirlande d'olivier. Sur la panse du S, on lit, gravé à la pointe, le mot MARIA, écrit en toutes lettres : c'est l'invocation vulgaire JESUS-MARIA, que notre sculpteur semblerait mettre, par anticipation, à la bouche de ceux qui ont le plus à souffrir dans cette basse-forme.

Ailleurs et tout à fait en face de Judith, entre le troisième

(1) *Revue de Gascogne*. t. XIII, p. 116.

et le quatrième passage, nous retrouvons, dans le même style, David sculpté sur la parclose : la fronde est à sa main droite; et de sa ceinture pend une épée dans le fourreau. Un *armiger* est en avant; et, entre les deux, Goliath est couché par terre, sous les pieds de son vainqueur. La tête, qui manque au buste du géant, se voit un peu au-dessus de ce groupe, que l'on trouvera des mieux traités dans la portion des boiseries qui nous occupe.

VII

ENCORE LA NOUVELLE ALLIANCE, OU LA RELIGION DU CHRIST RÉDEMPTEUR, AVEC SON CORTÉGE DES VERTUS THÉOLOGALES ET CARDINALES.

A la naissance du Christ Rédempteur, nous avons vu l'ineffable bénignité, la bienveillance infinie de l'amour divin, pour notre race déchue en Adam, apparaître enfin aux bergers du peuple juif (1), et puis se manifester avec éclat aux nations de la gentilité, en conviant à la crèche les grands de la terre, sous les voiles de l'humanité qu'il s'est unie (2).

Dans les panneaux de la Christologie, nous avons vu, avec saint Jean, le Fils de l'Homme glorifié sur la terre, en sa qualité de fils unique de Dieu le père (3); il est passé, faisant le bien (4), de la crèche au Calvaire, afin d'opérer notre Rédemption. Et la croix, instrument de son dernier supplice, nous est restée comme gage de salut et radieux trophée de la nouvelle Religion.

Toutefois, le Christ est plutôt venu accomplir qu'abroger l'enseignement de la Loi ancienne (5). Aussi avons-nous rencon-

(1) Luc. Cap. II, v. 16.
(2) Matth. Cap. II, v. 11.
(3) Matth. Cap. III, v. 17.
(4) Act. Apost. Cap. X, v. 38.
(5) Matth. Cap. V, v. 17. Nolite putare quoniam veni solvere legem ant prophetas: non veni solvere, sed adimplere.

tré, dans notre chœur; les deux Alliances réunies au haut dossier du n° 14.

Elles y sont présentées à l'apôtre saint Jean par un personnage allégorique, sous le double emblème de l'Eglise triomphante et de la Synagogue toujours plus humiliée, dans son aveuglement, à cause des progrès manifestes que fait son heureuse rivale.

Or, au n° 32, une allégorie analogue s'offre également à nos regards. Mais elle n'a plus qu'un seul emblème, la Croix nue du Rédempteur annoncé, que la Religion chrétienne embrasse par anticipation : c'est le gibet des grands coupables, transfiguré néanmoins et glorifié, depuis le jour où les bourreaux du Calvaire l'auront arrosé du sang de l'Homme-Dieu.

Ce personnage allégorique savait bien que ce mystérieux gibet n'en serait pas moins une pierre de scandale pour les Juifs, et un insigne de folie pour les nations de la gentilité (1). Et cependant il le dévoile sans détour à son voisin du n° 33. Il lui présente, dans le Crucifié du plan divin, la vertu et la sagesse du Très-Haut, comme l'objet rassurant d'une vision anticipée; et il semble lui dire, en toute confiance : *in hoc signo vinces,* « de ce trophée te viendra la victoire (2). »

C'est, en effet, le moment décisif, où Jephté, juge d'Israël et gouverneur du peuple de Dieu, va se défendre contre l'injuste agression des Ammonites. Il fait le vœu d'offrir en holocauste, s'il est réellement vainqueur, le premier qui sortira de sa maison pour venir le féliciter de son triomphe.

La bataille se livre, et Jephté, victorieux, ravage le pays des Ammonites.

Mais, comme il se dirige vers sa demeure, sa fille unique, ô douleur ! lui apparaît, à la tête d'un nombreux cortége, marchant au-devant du triomphateur, et dansant au son des tambours qui la suivent..

(1) I Corinth. Cap. I, v. 23 et 24.
(2) Voir les historiens de Constantin-le-Grand.

« Ma fille, s'écrie Jephté, quelle déception de part et d'autre ! J'ai fait un vœu au Seigneur, et je ne puis manquer à ma promesse. — Mon père, répond l'enfant, faites de moi tout ce que vous avez promis. Mais laissez à votre fille deux mois de liberté, sur les montagnes voisines. Je veux aller, avec mes compagnes, pleurer le sacrifice que votre vœu m'impose de mourir dans la virginité. »

Etre privée, en effet, des consolations de la maternité, c'était perdre tout espoir d'être comprise, un jour, dans la généalogie du Messie à venir, et qu'à la date de cet événement, on attendait avec impatience depuis 2817 ans. « Allez, ma fille, » dit Jephté. Et nous la trouvons, au cul-de-lampe de ce n° 33, couchée en avant d'un vigoureux taillis, l'air affligé, le corps rattaché par des liens qui symbolisent sa consécration à Dieu. A sa droite est une balance, rappelant combien elle a trouvé juste que le vœu de son père fût accompli, même à son propre détriment.

Mais a-t-elle été réellement immolée, au terme des deux mois, et par l'effusion du sang ? Non, dit notre sculpteur avec quelques interprètes. Car, avec son ciselet, il éloigne de la jeune fille, dans cet agneau armé d'un glaive, le symbole d'un holocauste sanglant. Tandis qu'il lui associe définitivement un autre agneau sans glaive, que la jeune fille garde avec elle, l'embrassant avec ingénuité, comme candide allusion à la virginité perpétuelle qui, désormais, va la vouer au Seigneur, jusqu'à son dernier soupir.

VERTUS THÉOLOGALES.

Au 28e haut-dossier, nous trouvons la première vertu théologale. C'est la FOI, telle que dans la Nouvelle Alliance on la caractérise par la Sainte-Eucharistie, et par le livre fermé des Saintes Ecritures qu'elle tient à sa main droite. Notre personnage allégorique porte haut, dans sa main gauche, un

calice, que surmonte et couronne une grande hostie. Le pain et le vin de l'offrande figurative du pontife de Jérusalem, sculpté au 35e haut-dossier, sont devenus, ici, le corps et le sang du divin Rédempteur, par la formule de consécration dont il avait lui-même appris la vertu et recommandé la pratique à ses convives de la dernière Cène, la veille de sa mort. (1)

Ce mystérieux et si auguste objet de notre foi est présenté à Josué, au moment où, de son 29e haut-dossier, il place en Dieu toute sa confiance. Le soleil touche à la fin de sa course diurne. Et cependant, le conducteur du peuple de Dieu aurait besoin que le jour se prolongeât pour achever la défaite de ses ennemis.

Comme tant d'autres grands capitaines des armées du Seigneur, qui puisèrent dans leur foi la persévérante énergie d'un courage invincible (2), il ose compter sur l'appui et le concours du souverain maître du ciel et de la terre; il commande au soleil et à la lune de s'arrêter (3). Le jour se prolonge, en effet, et les cinq rois ligués contre les Hébreux sont mis en complète déroute.

Mais, nous fait observer à ce sujet l'entailleur du cul-de-lampe, à ce même n° 29 : « Le soleil n'eut pas à s'arrêter vis-
» à-vis de Gabaon, selon que le porte le texte. Ce n'était là
» qu'une façon de parler, telle que l'exigeait l'opinion du
» vulgaire, au temps de Josué. On sait bien, de nos jours,
» que le mouvement diurne appartient à la terre; que le jour
» s'accomplit par la translation de la terre autour du soleil.
» C'est donc la terre qui doit obéir à l'ordre intimé par Josué.
» Et c'est pourquoi j'arrête et fixe ici notre planète, par son
» axe prolongé, comme seul moyen de réaliser la station de
» l'astre principal, figuré sur mon épaule. »

(1) *Revue de Gascogne*, t. XIII, p. 117.

(2) Hebr. Cap. XI, v. 34 — Fortes facti sunt in bello, castra verterunt exterorum, dit saint Paul.

(3) Jos. — Cap. X, v. 13.

Evidemment notre artiste a voulu nous faire savoir qu'il était au courant du système astronomique dont Copernic avait déjà publié, de son temps, les idées principales dans le monde savant. L'immortel ouvrage *de orbium cœlestium revolutionibus* du chanoine astronome, terminé vers 1530, faisait alors beaucoup de bruit dans nos universités occidentales. Des extraits manuscrits s'en étaient répandus; mais c'est en 1545 seulement que, pour la première fois, il fut imprimé à Nuremberg. Faut-il nous étonner que le sculpteur auscitain en eût quelque connaissance ?

L'ESPÉRANCE, deuxième vertu théologale, est figurée au haut-dossier n° 16. Elle porte deux attributs, à savoir : une ancre à la main droite, symbole de confiance à travers les hasards de la mer; une bêche à la main gauche, symbolisant l'espoir du cultivateur qui ouvre le sein de la terre, et lui confie des semences qu'il compte voir pousser, en herbes, en fleurs, en fruits utiles, récompenses des labeurs qu'il s'est imposés.

Ces deux attributs sont les plus communs dans les œuvres d'art chrétien qui ont reproduit cette vertu théologale.

Mais reconnaissons que l'Espérance, ainsi caractérisée, est encore terrestre, ou de cette vie passagère. Car elle n'a pour objet que les choses qui s'y rattachent, à titre pourtant de bienfaits de Dieu, tant sur mer qu'à la surface de la terre.

Ailleurs, c'est plutôt l'Espérance immédiatement préoccupée du ciel, telle qu'on la voit, par exemple, à Florence, modelée par Andréa Ugolini, pour les portes de bronze du baptistère de cette ville. C'est une jeune fille à demi assise, s'élançant de son siége afin de prendre l'essor qui l'emporte vers l'autre vie. Elle est amplement vêtue, sans doute, mais très légèrement, pour qu'elle puisse, au moyen de ses deux ailes, passer plus rapidement du monde actuel à ce monde meilleur vers lequel elle aspire.

Ses mains ne sont pas réunies en attitude de prière. Elles

sont ouvertes, dilatées et prêtes à saisir la couronne qui approche, qui est là presque au contact, et qui lui vient directement du ciel.

Quelle différence donc entre cette allégorie et celle de nos stalles! On voit bien que l'Espérance d'Auch est une femme, sensiblement plus âgée que celle de Florence. Loin d'être calme, sereine comme cette dernière, elle est en proie à je ne sais quel vent, auquel elle résiste, sans doute, mais qui emporte une partie de ses cheveux par delà son épaule gauche. Ce n'est pas, il est vrai, une tempête qui l'aurait surprise en pleine mer, puisque de sa main droite elle soulève l'ancre, avec aisance, presque à la hauteur de sa tête. Elle est sur terre; car, de sa main gauche, elle appuie fortement sur la bêche qui presse le sol où reposent ses deux pieds en parfait équilibre.

Son allure est, en outre, moins dégagée, beaucoup moins libre que dans le sujet allégorique de Florence. Non-seulement elle est sans ailes, mais encore, par dessus sa tunique largement étoffée, notre Espérance a même gardé son manteau que l'on voit dans toute son ampleur, et solidement agraffé entre les épaules.

Ajoutons enfin que son regard ne se porte pas vers le ciel, comme celui du bronze d'Ugolini, mais bien sur l'évangéliste saint Marc, son voisin, qui lui parle de son n° 17, et dont elle semble écouter avec admiration le langage autrement élevé que ses propres aspirations, encore exclusivement terrestres.

Ces deux théologales sont donc bien loin de présenter le même caractère, au point de vue de l'art chrétien. Et faut-il s'en étonner? Notre sculpteur auscitain de 1530 subissait, dans l'exécution de son œuvre, les classiques inspirations de la Renaissance. Tandis que son devancier, Andréa Ugolini, avait, en 1330, l'insigne avantage d'être plus voisin de deux siècles des saines inspirations du vrai moyen-âge.

(*La suite prochainement.*) F. CANÉTO,
vic. gén.

LA MÈRE-SAINTE [1].

IV.

Malgré les secours que madame du Coudray recevait de ses directeurs spirituels, elle ressentit bien des troubles dans son esprit, de grandes hésitations, des incertitudes pénibles, avant de pouvoir s'arrêter à un parti irrévocable. Avant tout elle se proposait la gloire de Dieu, et elle craignait de trop favoriser sa propre satisfaction en suivant l'attrait qui la sollicitait de plus en plus vers la vie religieuse. Plusieurs projets d'établissement dans le monde qu'on lui soumit coup sur coup augmentèrent encore ses perplexités. Les instances étaient vives, surtout du côté de sa famille. Pour l'amener à suivre leurs désirs, ses parents essayaient de mettre sa conscience en cause. *L'esloignement,* lui disaient-ils, *qu'elle tesmoygnoit pour les establissements que l'on prend dans le monde venoit des plus grandes mortifications et des peines qui y sont plus ordinaires que dans la vie religieuse. L'amour propre présidoit à son choix et non l'amour de Dieu, qui nous porte à embrasser ce qu'il y a de plus pénible, et à chercher les plus grandes croix.* Tout cela, joint à la crainte qu'elle avait de se trop rechercher elle-même, lui inspirait de cruelles inquiétudes. Néanmoins, s'interrogeant en toute simplicité, elle ne tarda pas à voir que dans toute sa conduite le désir de plaire à Dieu était l'unique motif qui l'animait. Fortifiée par cette pensée, elle résolut de ne plus rien ménager pour rompre de plus en plus avec les habitudes du monde.

Elle fit dès lors le vœu de ne plus manger de viande tout le reste de sa vie, à moins d'un commandement exprès de la part de Dieu. Sur sa demande réitérée, son confesseur, qui était

(1) Voyez *Revue de Gascogne*, tome XII, p. 451 et 533, et ci-dessus, p. 215.

encore Dom Beau-Cousin, lui permit de prononcer aussi le vœu de chasteté perpétuelle; mais par un motif de prudence il lui refusa d'y ajouter les deux autres vœux de religion, qu'il réserva expressément pour l'époque où elle ne serait plus dans le monde.

Elle écrivit et signa de sa main le vœu de chasteté et elle le prononça à haute voix, à la messe que Dom Beau-Cousin célébra pour elle. Celui-ci lui dit ces paroles qui ne s'effacèrent plus de son esprit : *Je l'accepte de la part de Dieu, et en son nom je vous promets la vie éternelle.*

Toutefois, sur le soir de cette journée, comme elle savourait dans son cœur la joie de son sacrifice, il lui parut que cette promesse que son confesseur lui avait faite ne répondait pas au désintéressement complet qu'elle désirait apporter dans le service de Dieu. Aussi s'offrit-elle de nouveau à sa divine majesté pour l'aimer et le servir *sans condition.*

Quelque temps après, elle eut occasion de lire les ouvrages de sainte Thérèse, qui commençaient à être connus en France. Il ne lui en fallut pas davantage pour fixer son choix. Sans connaître autrement l'ordre du Carmel, et quoique de ce côté des Pyrénées il n'y eût pas encore un seul couvent de la Réforme et qu'elle ignorât s'il pourrait s'y en établir quelqu'un, elle n'hésita plus. Sa détermination fut prise de compter tôt ou tard au nombre des filles de l'illustre réformatrice.

Madame Acarie, la première, reçut confidence de ce dessein bien arrêté. On devine sa joie. Sans doute elle avait dû bien souvent se promettre une telle acquisition, mais en laissant tout le soin à la grâce divine, elle s'était imposé sur ce sujet une réserve absolue. Elle n'eut plus difficulté de s'ouvrir dès ce moment à celle qu'elle aimait comme sa fille, des démarches qu'elle faisait à l'insu du monde pour introduire en France la réforme de sainte Thérèse. Par son entremise, madame du Coudray se trouva en rapports avec un saint docteur de Sorbonne, M. Gallemand, qui, avec M. de Bérulle, prêtait à

à madame Acarie le concours le plus actif dans la poursuite de sa difficile entreprise. Elle ne tarda même pas d'avoir avec ce dernier des relations encore plus intimes; car ce fut vers cette époque que Dom Beau-Cousin quitta Paris pour devenir en province prieur d'une maison de son ordre, et que madame du Coudray, d'après les conseils de madame Acarie, confia à M. de Bérulle la direction de son âme.

Pourquoi les limites de ce travail ne permettent-elles pas de s'arrêter plus longtemps sur ces deux hommes, à qui l'Eglise de France est redevable de la plus grande partie de sa gloire dans la première moitié du dix-septième siècle ? Moins connu que le saint cardinal de Bérulle, M. Gallemand était néanmoins son digne émule et le plus souvent son zélé coopérateur dans ces grandes œuvres, dont le bienfait s'est continué jusqu'en ce jour. Il contribua surtout à l'établissement et à la propagation parmi nous de la réforme du Carmel. Aussi les carmélites de France aiment-elles à le regarder, avec M. de Bérulle et avec André Duval, comme l'un des pères de leur saint institut. Dès qu'elle le connut, madame du Coudray professa pour lui l'estime la plus entière, mais elle se sentit encore un abandon plus grand et plus d'ouverture d'âme envers M. de Bérulle.

Cet homme rempli de Dieu, qui joignait la candeur et la simplicité de l'enfance aux dons les plus riches du génie, bon, doux, affable, qui se donnait tout entier aux âmes pour les gagner plus sûrement à Dieu, sut répondre à tous les nobles instincts d'héroïsme qui depuis si longtemps sollicitaient, sans trouver l'occasion de s'exercer, le cœur de la jeune veuve. Sous sa conduite, elle éprouvait une paix ineffable, et en quelque sorte, la preuve sensible que, comme un instrument docile, elle suivait toutes les impulsions de la grâce. Elle ne se lasse pas de célébrer les vertus de cet homme admirable : *sa direction douce et attirante, son zèle qui exigeoit des personnes qu'il dirigeoit une grande liaison et un grand*

commerce avec Jésus-Christ; son attention à ne chercher que Dieu et l'accomplissement de ses desseins en toutes choses. Bref, ajoute-t-elle, *tout ce que j'en pourrois dire n'est rien au prix de ce qu'il estoit.*

Quoiqu'elle n'y fût pas mêlée d'une manière active, elle n'ignorait rien de ce qui se faisait pour amener en France quelques carmélites d'Espagne. Elle recevait les confidences de madame Acarie et de M. de Bérulle. Les pères Carmes étaient fort opposés à l'entreprise. Ils suscitèrent des difficultés de toutes sortes, et il fallut pour réussir l'intervention du Souverain Pontife et celle du roi Henri IV. Encore le voyage que M. de Bérulle entreprit en Espagne dut-il se faire en grand secret. Enfin, après des péripéties sans nombre, il obtint d'amener avec lui six religieuses de divers monastères, mais dont deux avaient vécu avec sainte Thérèse. La mère Anne de Jésus, qui avait été comme la fille de prédilection de la sainte mère, et qui avait alors soixante ans, fut choisie pour prieure de la nouvelle fondation. La pieuse colonie arriva à Paris le vendredi 15 octobre 1604.

Madame Acarie avait déjà obtenu et fait disposer pour elles le prieuré de Notre-Dame-des-Champs, sur l'emplacement qu'occupa depuis l'hôtel de Chaulnes.

La joie de madame du Coudray fut bien grande. Dès leur arrivée elle s'unit avec les religieuses espagnoles de l'amitié la plus étroite, et celles-ci, qui connaissaient son ardent désir d'entrer au Carmel, lui offrent une place parmi elles. Elles auraient même voulu qu'elle fût leur première postulante. Diverses affaires qui la retenaient encore dans le monde ne le permirent pas. Néanmoins le retard ne fut pas bien long, car le 21 novembre de la même année, elle prit l'habit de l'ordre. C'était en la fête de la Présentation de la Sainte-Vierge.

Quatre autres postulantes l'avaient déjà précédée. L'éminente sainteté à laquelle toutes sont parvenues mérite qu'on dise un mot de chacune d'elles.

C'était d'abord Andrée Levoix, *sœur Andrée de tous les saints*, femme de chambre de madame Acarie, bien supérieure à sa condition, et qui, depuis longues années, était de moitié dans tous ses secrets les plus intimes comme dans toutes ses bonnes œuvres.

Mademoiselle d'Hannivel, *mère Marie de la Trinité*. Elle était fille du grand audiencier de France. Belle, instruite, elle aima d'abord le monde, puis elle se convertit à vingt ans à l'occasion de la mort subite d'une de ses amies : elle avait refusé la main du neveu du duc de Villars. Elle devint l'amie de Madame de Chantal et de saint Vincent de Paul.

Mademoiselle de Fontaines-Maraux, *mère Madeleine de Saint-Joseph*, l'une des plus grandes âmes de ce siècle. C'est d'elle que madame Acarie disait à la marquise de Breautée : Mademoiselle de Fontaines-Maraux ne marche pas dans le chemin de la perfection, elle y court. Elle fut honorée des amitiés les plus illustres. La princesse de Condé, et sa fille la célèbre Madame de Longueville, la chérissaient tendrement. On a poursuivi longtemps le procès de sa canonisation.

Enfin, Mademoiselle Dechamps, *sœur Aimée de Jésus*, d'une innocence angélique, qui se cacha toujours au dernier rang.

La plus douce amitié unit bientôt ces âmes d'élite, et elles rivalisèrent de zèle dans la pratique des plus hautes comme des moindres vertus religieuses.

Sitôt qu'elle eut pris l'habit, madame du Coudray, qui reçut d'abord en religion le nom de sœur de la Présentation, en mémoire du jour où elle avait quitté le monde, sentit un plus grand attrait pour Dieu, et un désir très fort de s'unir à lui par la mortification. Outre les pénitences de l'Ordre, elle se résolut, quoiqu'elle eût peu de forces naturelles, à pratiquer toutes celles que l'obéissance lui permettait. Rien n'est capable de rendre sa soif des humiliations et des souffrances. Aussi Dieu l'assista-t-il visiblement, et lui fit-il traverser en se jouant les plus rudes épreuves du noviciat. La maîtresse des novices,

qui était une des mères espagnoles, la *menoit fortement,* selon son expression; ce qui n'empêchait pas l'humble novice de se comporter à son égard avec la simplicité d'un enfant à l'égard de sa mère. Elle ne lui cachait rien de son intérieur.

Le Seigneur se plaisait à la récompenser par des faveurs extraordinaires, qui se continuèrent à peu près tout le reste de sa vie, et qui font de la mère de la Trinité l'une des âmes les plus élevées dans les voies surnaturelles. Sans trop s'étendre sur ce sujet, il n'est pas possible de le passer absolument sous silence. Elle raconte si bonnement les merveilles dont elle fut l'objet, qu'on ne peut résister au charme de l'entendre elle-même.

Elle venait d'entrer au Noviciat, *lorsqu'un jour après complies,* dit-elle, *priant Dieu dans notre cellule, j'eus une suspension d'esprit et des sens; et dans cet estat d'abstraction de moy-même, j'eus le bonheur de voir la Sainte-Vierge, mère de Dieu, qui me dit d'un air très débonnaire, qu'elle m'avoit acceptée pour sa fille dans son ordre par les prières de notre père saint Joseph. Il me sembla qu'elle n'étoit pas seule, et qu'il y avoit quelque autre saint avec elle.* Quoiqu'elle ressentît une allégresse indicible au fond de son âme, et un plus grand amour de sa vocation, elle craignit d'être victime d'une illusion, et elle soumit son état à M. de Bérulle, qui la soutint contre tout esles embûches de Satan, en la tournant de plus en plus vers le mépris d'elle-même.

Aussi Dieu multipliait-il ses grâces. Souvent à l'oraison et à la messe, elle perdait tout sentiment. Au jour de la prise d'habit de la jeune et belle marquise de Breautée qui, elle aussi, depuis son veuvage, avait longtemps soupiré après la vie la plus austère, elle sentit son esprit ravi en extase. *Je vis,* dit-elle, *la sainte mère de Dieu, mais je ne remarquai pas qui l'accompagnoit. Je vis qu'elle donna le saint habit de notre ordre à cette bonne sœur avec grande solennité. Mon esprit fut tout en admiration de voir la majesté de cette cérémonie, et il me fut*

donné à entendre que cette bonne sœur étoit reçue pour fille de la Sainte-Vierge. J'eusse désiré participer à son bonheur. Alors la Sainte-Vierge, ayant connu l'émulation de mon cœur, me dit ces paroles : Vous en êtes aussi.

Quelque temps après, sous le poids d'une peine intérieure, elle court au noviciat et s'offre à Dieu *pour ce qu'elle ressentoit et pour plus même s'il le vouloit.*

Derechef, ajoute-t-elle, *j'entrai dans une suspension d'esprit et des sens. Alors je vis Notre Seigneur Jésus-Christ en sa sacrée humanité, accompagné d'une grande troupe de saints. Il me témoigna beaucoup d'amour, et il ne me souvient pas s'il me parla. Du moins il me toucha au front, et me laissa dans l'esprit que c'estoit comme il avoit touché sainte Magdelène après sa sainte Résurrection. Cette vision me laissa toute unie à notre Notre-Seigneur et hors de toute peine.*

Ces consolations qui la soutenaient contre les défaillances de la nature, ne la rendaient nullement insensible aux épreuves de tout genre, qui ne lui firent pas défaut. Souvent son cœur se soulevait : certaines humiliations ne lui devinrent familières qu'après plusieurs jours de révolte intérieure, constamment réprimée. Elle avoue naïvement qu'elle eût bien de la peine à s'habituer qu'on l'estimât de *petite capacité*. La privation de la sainte communion, à laquelle on la soumit parfois, était le plus dur sacrifice, mais elle réussit si bien à briser sa volonté, que bientôt le calme de son âme n'en fut plus altéré, et elle se disait, sûre de son Dieu : *On peut me priver des sacrements, mais je deffie qu'on me prive de la possession de Dieu que je porte avec moi.*

Le règlement de ses affaires temporelles vint, sur la fin de son noviciat, lui occasionner de grands ennuis. Sa famille avait des vues qu'elle ne pouvait partager : elle dut lutter longtemps, et tant que l'accord ne fut pas établi, ses supérieurs ne lui permirent pas de prononcer ses vœux. Enfin, toutes choses s'arrangèrent, et M. de Bérulle voulut qu'elle se

disposât à sa profession pour la veille de Noël de l'année 1605. A mesure qu'elle s'approcha de ce jour, qu'elle appelait depuis si longtemps, sa ferveur parut, s'il est possible, prendre un nouvel accroissement. Elle obtint de passer plusieurs jours dans une solitude complète, où elle eut avec Dieu des communications plus fréquentes et plus intimes. C'était comme une absorption de tout son être dans les perfections des trois personnes divines, qui se manifestaient à elle par un sentiment distinct et tout à fait céleste des grâces qu'elle recevait de chacune d'elles. Aussi conçut-elle un vif désir de prendre le nom de la Trinité, en échange de celui qu'elle portait déjà, et elle ne fut pas médiocrement consolée quand elle entendit M. de Bérulle lui en faire de lui-même la proposition.

Au jour de sa profession, elle prit donc ce nom, que portait déjà Mademoiselle d'Hannivel, et elle ne le quitta plus que pour celui de *Mère Sainte,* que lui ont acquis devant la postérité ses éminentes vertus et les grâces que Dieu a voulu accorder par son intercession.

Les sentiments qui se manifestent dans cette âme, surtout après sa profession, sont bien dignes d'un disciple de M. de Bérulle. Il existe entre l'illustre cardinal et l'humble carmélite une harmonie parfaite : ces deux âmes sentent Dieu de la même manière et vont à Lui par la même voie. Jésus-Christ était *fort présent* à la sœur de la Trinité. Elle eût voulu se transformer toute en lui, en sorte qu'elle ne dût plus avoir ni pensée, ni désir, ni mouvement, ni action que pour Lui et par Lui; car sa vie intérieure devait par dépendance avoir toute sa force et sa vertu de la vie de Jésus-Christ. Ce sont à peu près ses propres expressions.

Ici trouverait naturellement sa place l'exposé de ce qui peut s'appeler la théologie mystique de cette femme extraordinaire. Elle a écrit des pages nombreuses, non moins admirables par l'élévation de la pensée que par la précision de la forme, sur Dieu, sur ses opérations internes, sur les divers mystères,

sur les principales vertus chrétiennes et religieuses, sur l'union des âmes avec Dieu, qui paraissent tombées de la plume de sainte Thérèze ou de sainte Jeanne de Chantal. Puisque le cadre de la *Revue* ne permet pas davantage, voici du moins, comme simple aperçu, un passage sur le bonheur d'une âme qui se laisse conduire par l'esprit de Dieu :

« J'ay ceste pensée, que si une âme se rendoit purement à Dieu par la conduite de Jésus-Christ et par la liaison que cet Homme-Dieu veut avoir avec nous, elle seroit plus à Dieu qu'à elle-même ; parce qu'elle sentiroit plus les opérations de ce Seigneur adorable, que celles qui luy seroient propres ; d'autant qu'elle ne vivroit pas tant de sa vie que de la vie de J.-C., son guide, sa lumière, son docteur et son directeur, qui est l'arbitre du salut, et l'auteur des moyens pour y parvenir. Quand une âme est fidèle à Celuy qui mérite toute sa confiance et qui est tout bon et tout appliqué à lui donner le secours de sa puissance divine, alors elle se tient dans la soumission et dans l'amour qu'elle Luy doit, et elle se fortifie dans cette obligation, quand elle esprouve qu'elle ne peut rien de son fonds et qu'elle n'est pas capable de former d'elle-même aucune bonne pensée comme d'elle-même, mais que c'est Dieu qui l'en rend capable. Alors elle embrasse tout ce que le Seigneur lui prescrit : elle ayme autant les voies de rigueur que celles de la douceur ; elle sait vivre dans l'abondance et dans la pauvreté. J.-C. lui apprend toutes choses. La vue de ses anéantissements fait qu'elle s'anéantit elle-même; et dans cet estat, Dieu opère plus puissament en elle ; en sorte qu'elle est sans travail et sans inquiétude : elle n'a qu'à se laisser fondre aux ardeurs de ce Soleil, qui l'esclaire des rayons de sa grâce; elle n'a qu'à consentir à ses suavités victorieuses et suivre ses attractions très puissantes et très délectables. Dieu la soulage, il porte tout le gros du fardeau et lui rend toutes choses légères. Une âme qui entre dans les délices de Dieu et dans le plaisir de son commerce n'a pas de peine à comprendre tout ceci. Elle le sent mieux que je ne le dis. Dans cette disposition elle oublie agréablement tout ce qui est du monde, jusques à elle-même, pour n'avoir d'autre joug que celuy de l'amour saint, qui l'occupe entièrement; ce qui la rend le spectacle de Dieu même, qui se complaît à regarder la fidélité de cette âme comme un don qui luy est venu de sa part et qui Lui est rendu avec toute l'usure qu'Il demande. Par ce regard tout obligeant, Il la pu-

rifie, Il l'élève à une intelligence toute particulière de ses amabilités infinies. Il la déprend de toutes les affections terrestres. Il opère en elle un parfait détachement de toutes choses. Il s'imprime dans le plus intime de sa substance. Il devient son trésor, sa possession, sa joye, son inclination, son repos, et tout ce qu'elle peut souhaiter pour être heureuse. »

En parlant ainsi, sœur Marie de la Trinité décrit ce qui se passe en elle-même. La vie qu'elle mène en effet dans son cher premier monastère de Notre-Dame-des-Champs tient bien plus du ciel que de la terre. Elle jouit d'un commerce incessant avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui la recevoit à sa familiarité par des *entretiens et des paroles toutes mouelleuses et intérieures.*

Ces communications de Dieu, jointes à la pratique exacte de toutes les vertus, lui donnaient une connaissance si parfaite de chacune d'elles qu'elle en marque le caractère propre en traits vifs et pleins de vérité.

A propos de l'obéissance, sur laquelle elle insiste avec force, parce qu'elle la regarde comme le nerf de la vie religieuse, elle raconte avec une simplicité charmante plusieurs traits qu'on n'a pas le courage de taire malgré le sourire qu'ils provoqueront peut-être chez quelques lecteurs, mais où le chrétien aime à voir une nouvelle preuve que Dieu se plaît à manifester dans les humbles les effets de sa puissance.

Il n'est pas douteux que la sainte carmélite parle en cet endroit d'elle-même, quoiqu'en termes assez obscurs : *Dans une nouvelle fondation,* dit-elle, *où j'estois avec quelques-unes de nos sœurs, dans une fort petite maison, il y avoit une seule poule qui menoit grand bruit et troubloit notre silence et notre recueillement. Une religieuse lui dit qu'elle cessast de piailler, parce que l'obéissance lui commandoit. Comme si elle avoit été capable de discerner l'excellence de cette vertu, au nom de laquelle on lui ordonnoit de ne chanter plus, elle ne se fit plus entendre et ne cessoit pas de pondre.*

Et cet autre trait, qui semble détaché des *Fioretti* de saint François d'Assises :

Une novice, dans le temps de la récréation, voit voler un oiseau. Elle demande licence à la mère prieure de dire à cet oiseau qu'il vienne la trouver par obéissance. La mère prieure donne licence. La novice appelle l'oiseau, et l'oiseau entre aussitôt par une fenêtre dans la chambre; il volette autour de la tête de la novice, et, sans se débattre, se laisse prendre par elle.

C'est encore une novice qui fait reprendre un lys fleuri, que dans son obéissance aveugle elle a planté de nouveau.

Une autre religieuse était atteinte d'une très longue et très grande maladie qui l'avait épuisée. Le dimanche de la Quinquagésime, la prieure, entrant dans l'infirmerie, voit que la malade a peine à prendre le consommé qu'on lui donne avec la cuiller, elle lui dit par récréation la voyant si faible : *Comment, ma sœur, il faut prendre courage pour jeusner le caresme!* Cette bonne âme prit si bien cela qu'elle crut que Dieu lui ferait cette grâce. En effet, elle demanda le premier jour licence de garder le jeûne, et on le lui permit le matin pour voir ce qu'elle ferait. Non-seulement elle n'éprouva aucune incommodité, mais elle continua sans peine le jeûne tout le temps du carême, et elle se fortifia en gardant une abstinence rigoureuse comme les autres.

Il est bien d'autres faits relatés par la Mère-Sainte et où il est facile de soupçonner comme en ceux-ci qu'elle ne fut pas un simple témoin, et que son humilité seule lui fait adopter cette forme impersonnelle dans le récit.

Par cette fidélité scrupuleuse à toutes les impressions de la grâce, l'âme de sœur Trinité se façonnait à devenir entre les mains de Dieu un puissant instrument pour la propagation de la réforme du Carmel. Quoiqu'elle ne paraisse pas avoir rempli d'emploi dans la maison de Paris, les supérieures de l'ordre, et en particulier M. de Bérulle, n'attendaient qu'une

occasion favorable de mettre en œuvre les talents si précieux de cette riche nature. Ils savaient que la peine et la souffrance ne compteraient pas pour cette âme complètement dégagée d'elle-même, et que l'énergie de ce caractère ne plierait devant aucune difficulté. *Avec Dieu et pour Dieu,* aime-t-elle à dire, *tout devient possible.*

HENRI MARQUET.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE GIMONT.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE IIe. — ÉPANOUISSEMENT.

§ 2e.

Donations, ventes et impignorations faites au profit de l'abbaye, sur la rive droite de la Gimone et aux environs de la Marcaoue, dans le territoire actuel de Gimont et d'Escornebœuf.

Sur la rive droite de la Gimone se trouvaient les territoires de Sainte-Marie de la Grasse, de la Mazère ou la Maguère, de Laurs, d'Armadanville ou la Garnidor, de Saint-Justin, de Saint-Jean-le-Vieux ou de Las Monges. Chacun de ces territoires formait en ce temps-là une paroisse et avait son église particulière avec un prêtre chapelain « *capellanus* » pour la desservir.

Dans le territoire de Sainte-Marie de la Grasse, l'église, naturellement, était dédiée à la Sainte-Vierge. Ce quartier était en face de l'abbaye, de l'autre côté de la Gimone, qui coulait entre deux et lui servait de limite du côté du couchant. Il s'étendait au midi vers Montiron, et au levant jusqu'au territoire de la Mazère ou de Bridis. Au nord il confrontait au territoire de Saint-Justin.

Dans le territoire de la Mazère, l'église avait saint Pierre pour

patron, et on la désigne tantôt sous le nom de *Saint-Pierre de la Mazère*, tantôt sous celui de *Saint-Pierre de Bridis* ou de *Brigis*. Ce territoire, d'après les indications un peu confuses, il est vrai, du cartulaire, devait se trouver circonscrit entre le territoire de Sainte-Marie de la Grasse au couchant, celui de Montiron au midi, celui de Maurens au levant, et au nord celui de Laurs.

Le territoire de Laurs s'étendait sur les deux rives de la Marcaoue. Il touchait par le levant à Giscaro, et par les autres côtés, au midi, au terroir de la Mazère; au couchant, à celui de Saint-Justin, et au nord à Armadanville. Son église avait saint Saturnin pour patron.

Armadanville, borné au midi par le terroir de Laurs et au couchant par celui de Saint-Justin, s'étendait au levant et au nord dans le territoire actuel de la paroisse d'Escornebœuf; mais il serait bien difficile de dire quelles en étaient de ce côté les véritables limites. On peut seulement conjecturer avec assez de vraisemblance qu'elles étaient les mêmes que celles de l'ancienne paroisse connue avant 1789 sous le nom de paroisse d'Ambon et que nous croyons être, sous une dénomination différente, la même qu'Armadanville (1).

Le territoire de Saint-Jean-le-Vieux, ou de Saint-Jean de Las Monges, s'étendait sur les deux rives de la Gimone. La portion la plus considérable, qui était sur la rive droite avec l'église, était bornée au nord par le fief des seigneurs de Sialtserre, formant, comme nous l'avons dit ailleurs, la paroisse de Sainte-Quitterie; au levant par le fief de la famille

(1) Le nom de *paroisse d'Ambon* avait été, sans aucun doute, substitué au nom primitif à cause de la situation de son église sur les bords du ruisseau de ce nom, qui traversait son territoire du midi au nord. On trouve encore sur ce ruisseau, et à proximité de l'emplacement qu'occupait l'église, un quartier qui porte le nom de *Garnison*. Or, ce mot garnison n'est ici que la transformation du mot *garnidor*, comme cela se justifie par le cartulaire; et dans ce même cartulaire nous trouvons l'église d'Armadanville désignée sous le nom de Sainte-Marie de *Garnidor*. D'où il semble qu'on peut conclure, comme nous l'avons fait, que sous deux noms différents il ne s'agit que d'une seule et même paroisse.

d'Escornebœuf, paroisse aussi qui avait son église à Roumas; au midi par le territoire de Saint-Justin. La partie de Saint-Jean, qui se trouvait sur la rive gauche de la Gimone, dans le Corrensac, s'étendait sur une largeur d'environ deux ou trois kilomètres, entre la paroisse de Sainte-Marie et celle de Cahusac, jusqu'au chemin dit de Saint-Jacques, qui suivait dans toute sa longueur le haut du plateau et formait la séparation avec Saint-Jean de Bascous. Cette partie appartient de droit aujourd'hui, aussi bien que le reste du territoire de Saint-Jean, à la paroisse d'Escornebœuf; mais, par le fait, c'est comme si elle dépendait de Sainte-Marie, les habitants, à cause de l'éloignement, n'ayant aucune relation avec l'église paroissiale, dont ils sont d'ailleurs séparés par la Gimone.

Enfin, le territoire de Saint-Justin se trouvait enclavé au milieu de ceux dont nous venons de parler, qui l'environnaient de toutes parts. Il avait, comme les autres, son église particulière, dont le patron était saint Justin, et c'est pour ce motif que le territoire qui formait son dîmaire était désigné sous ce nom. C'est sur ce territoire que fut bâtie depuis la ville de Gimont.

La famille de Maurens, qui paraît avoir été une branche de celle de l'Isle-Jourdain, ou qui du moins lui était alliée, avait le haut domaine ou la suzeraineté dans les territoires de la Mazère, de Laurs, d'Armadanville, de Saint-Jean et de Saint-Justin; mais nous n'oserions pas affirmer, ne pouvant en fournir la preuve, qu'il en fût de même dans Sainte-Marie de la Grasse. Nous dirons seulement qu'il y a des probabilités qu'on peut déduire du cartulaire qui rendent la chose très vraisemblable. En outre de cette suzeraineté, la même famille avait conservé la seigneurie directe dans certains quartiers, où se trouvaient également des exploitations considérables cultivées pour leur propre compte. Ce qui restait en dehors de cette directe était divisé en un certain nombre de fiefs plus ou moins importants, mouvants de la seigneurie de Maurens et dont les

possesseurs sont dits les chevaliers « *milites* » des seigneurs de Maurens.

Dans le territoire de Sainte-Marie de la Grasse, quatre familles se partageaient, nous ne savons dans quelle proportion, la seigneurie directe, et y avaient aussi des terrains en partie cultivés et en partie incultes, dont elles disposèrent en faveur des moines. C'étaient les familles de Patras, de Sialtserre, d'Escornebœuf et de Dieusaide. Remarquons en passant qu'aucune d'elles n'avait là sa résidence.

Dans le territoire de la Mazère nous trouvons les familles de la Mazère, d'Espaon, de Bridis, de Cestive, de Laforgue, Dat, Donat, etc. Ces trois derniers avaient, par indivis, un quart à l'église, aux dîmes et aux prémices de ce dîmaire : d'où l'on peut, ce semble, conclure qu'elles représentaient une souche commune qui paraît avoir été la famille de Lafforgue. On cite encore comme ayant part à ces dîmes, sans dire dans quelle proportion, une famille Duprat et la famille de Labatud. Du reste, il paraît que c'était ici comme à Sainte-Marie de la Grasse, c'est-à-dire qu'aucune de ces familles n'avait là sa résidence.

Dans le Laurs, la seigneurie directe revenait pour la principale part à une famille qui prenait le nom du territoire. Elle y avait un château entouré d'un village « *castrum,* » où il paraît qu'elle faisait sa résidence. Avec elle nous trouvons encore les familles d'Escornebœuf, de Dofans, de Logorsan, de Labatud, et quelque autre moins considérable, si nous en jugeons du moins par les seuls renseignements qui nous sont fournis par le cartulaire. Le village de Laurs, et sans doute aussi le château, paraissent avoir été ruinés vers cette époque à la suite de ces guerres si fréquentes que se faisaient entre eux les seigneurs aux moyen-âge. C'est ce que permettent de conjecturer certains actes, un notamment de l'année 1164, dans lequel Viviane de Laurs fait vente à l'abbé Bernard, entr'autres choses, du cimetière de l'église de Laurs,

avec les dîmes et les prémices, *quand il aurait été mis en culture*. Puisque le cimetière était vendu pour être mis en culture, il est bien permis de croire que l'église dont il dépendait n'existait plus, et que dès lors la paroisse avait été supprimée et réunie à quelque autre du voisinage.

Dans Armadanville, nous trouvons d'abord Sance d'Armadanville, seul membre de cette famille dont il soit fait mention dans les actes. C'est à lui que revenait la principale part dans la seigneurie directe. Puis venait la famille de Giscaro. On cite encore un Gibelin, oncle d'Arnaut Sicre, comme ayant une part aux dîmes de l'église, dont il fit don à l'abbaye.

A Saint-Justin, même partage. Le principal seigneur, comme de coutume, prend le nom du lieu; puis en seconde ligne, nous trouvons, comme à Armadanville, la famille de Giscaro. Un acte de 1174 donnerait même à entendre que le patronage de l'église et la nomination du titulaire lui appartenait en seul, à moins, comme cela arrivait quelquefois, qu'il n'exerçât ce droit alternativement avec les autres coseigneurs. Ce qui est certain, c'est que d'autres familles encore avaient part aux dîmes et aux prémices de cette église. Celle d'Auriol, par exemple, y était intéressée pour un tiers dont Guillaume d'Auriol et sa sœur Gassies firent don à l'abbé Donat, en 1184. La moitié d'un autre tiers appartenait à la famille de Castillon, par suite d'une alliance avec la famille de l'Olmède, à laquelle, comme souche, paraît avoir appartenu dans le principe le tiers tout entier. En cette année 1184, Guillaume de Castillon céda sa part à l'abbé, et Raymond-Arnaut de l'Olmède donna le reste en 1196. De tous ces faits, concluons que dans ce territoire la seigneurie directe était au moins divisée entre ces quatre familles : de Saint-Justin, de Giscaro, de Castillon et de l'Olmède.

Dans le territoire de Saint-Jean, nous trouvons celles de Saint-Jean, de Sialtserre et d'Escornebœuf. Les religieuses du

couvent qu'il y avait là et qu'on désignait sous le nom de Couvent du Vieux-Mur — « *de veteri muro, veteris muri* » — avaient aussi part à la seigneurie directe. Nous dirons plus bas ce que c'était que ce couvent : mais d'abord nous devons constater qu'il avait existé en cet endroit un village « *castrum* » avec un château, qui avaient eu pendant les guerres le même sort que leur voisin de Laurs. A l'époque qui nous occupe, il ne restait de ce village que des ruines; mais on espérait toujours que le seigneur de Maurens, qui avait là le haut domaine, le ferait rétablir, et l'on trouve quelquefois dans les actes des réserves faites en prévision de ce rétablissement. La donation dont nous avons déjà parlé, faite en 1195 par Bernard de Sialtserre, en fournit un exemple. On peut en effet se souvenir qu'après avoir fait cette donation, le donateur ajoute cette clause « que si le village de Saint-Jean venait à » être rétabli dans son premier état, il aurait la faculté de » faire cultiver pour son propre compte les terres qu'il avait » en ce lieu. — Si tamen castrum Sancti Joannis ad pristi- » num redibat statum, terras quas ibi habuerit proprio aratro » poterit incolere. »

Pour en revenir au couvent qui se trouvait là, il est bien naturel de supposer qu'il avait eu aussi beaucoup à souffrir des événements qui avaient amené la ruine du village. Cependant il n'avait pas entièrement disparu. Par suite, sans doute, des dévastations qu'il avait subies, les religieuses qui l'habitaient s'étaient vues réduites à la nécessité de se diviser pour former deux corps de communauté, dont l'un continua d'habiter le monastère primitif, qui prit le nom de Couvent du Vieux-Mur; et l'autre alla s'établir près de l'église Saint-Jean qui, pour cette raison, fut depuis désignée sous le nom d'*église de Saint-Jean de Las-Monges* — *ecclesia sancti Joannis monacarum* — qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. Nous avons remarqué dans deux actes qui concernent les religieuses du nouvel établissement qu'elles prenaient aussi la dénomi-

nation de *Religieuses de Sainte-Marie et de Saint-Orens, autrement appelées de Saint-Jean de Las Monges;* il y a bien dans cette manière de s'exprimer quelque obscurité. Veut-on dire que cette église était à la fois sous le vocable de la Sainte-Vierge, de Saint-Orens et de Saint-Jean ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons plutôt que ces expressions de *Sainte-Marie* et de *Saint-Orens* indiquent, la première, le nom sous lequel était désigné l'établissement primitif, la seconde, la maison mère qui avait fait la fondation. Si cette supposition est vraie, le nom de Saint-Orens qui se trouve là voudrait dire tout simplement que c'étaient les moines clunistes de Saint-Orens d'Auch qui avaient envoyé à Saint-Jean une colonie de religieuses de leur ordre pour y fonder un monastère de femmes destiné à faire, dans ces contrées, comme le pendant de l'établissement qu'ils avaient fondé à Touget pour les hommes. Le nom de Sainte-Marie, uni à celui de Saint-Orens, indiquerait que ce couvent avait été mis sous le patronage de la Sainte-Vierge, et était pour cette raison appelé couvent de Sainte-Marie avant d'être désigné sous celui de couvent du Vieux-Mur. Il n'est nullement étonnant que le petit essaim qui sortit du couvent primitif, dans les malheureuses circonstances dont nous avons parlé plus haut, pour aller se fixer près de l'église de Saint-Jean, et qui ne devait former, comme tout l'indique, qu'une sorte d'annexe de la maison mère, ait conservé dans le nouvel établissement les dénominations qui convenaient au premier, en y ajoutant, pour éviter la confusion, le nom particulier de l'église auprès de laquelle était la nouvelle habitation. On comprend aussi que l'église elle-même, servant à leur usage, ait été désignée indifféremment, depuis ce moment, tantôt par les noms qui rappelaient ces diverses origines, tantôt par celui du lieu sur lequel s'était fait le nouvel établissement, et tantôt enfin par la réunion des uns et des autres.

Nous l'avons déjà dit, le couvent du Vieux Mur avait sa part de seigneurie directe dans le territoire de Saint-Jean.

C'est ce qui résulte en particulier d'un acte de 1177, par lequel les religieuses de cette maison, « d'un commun accord et » unanime volonté, sans aucune réserve et avec une entière » bonne foi, donnent leur consentement et licence pour que » désormais les moines de Gimont puissent acheter, recevoir » en gage, ou par donation, les terres qui sont de leur mou- » vance, dans le territoire de Saint-Jean, et par suite les » garder et conserver à perpétuité à titre héréditaire — JURE » HÆREDITARIO. »

Deux actes, l'un de 1169, l'autre de 1177, constatent également l'union des religieuses de Saint-Jean avec celles du Vieux Mur, et montrent clairement que ces deux maisons, quoique séparées de fait, n'en formaient en droit qu'une seule. Dans l'un et dans l'autre, il s'agit d'un bail à fief de certaines terres dépendantes du couvent de Saint-Jean. La prieure de ce couvent déclare formellement que c'est avec l'agrément de l'abbesse du Vieux-Mur et de toutes les religieuses dont se compose la communauté qu'elle fait le bail dont il s'agit. Ainsi, dans le premier on dit : « Adélaïde, prieure des religieuses de » Sainte-Marie et de Saint-Orens, qu'on appelle de l'église de » Saint-Jean de las Monges, de l'avis et avec le consentement » de Calva, abbesse du Vieux Mur (ABBATISSÆ DE VETERI MURO), » ainsi que d'Alexandrine de Bruge, d'Esquise, de Balsine et » de ses autres sœurs, donne à fief à l'abbé Bernard le casal » de Saint-Pierre, etc.; » et dans le second : « Alexandrine, » prieure des religieuses de l'église de Sainte-Marie et de Saint- » Orens, autrement appelée de Saint-Jean de las Monges, » donne à fief en sa qualité de prieure et comme mandataire » de toutes les autres sœurs consacrées à Dieu dans ladite » église, et de l'avis et avec le consentement des religieuses » du Vieux Mur, deux pièces de terre qui sont dans le » dimaire de Saint-Justin (1). »

(1) Alexandrine était fille d'Espagne, seigneur de Maurens. Le Casal de Saint-Pierre dont il s'agit dans le premier de ces actes lui avait été donné en dot par son

Le village de Saint-Jean ne paraît pas avoir jamais été rebâti. Quant au couvent, nous ne savons pas combien de temps encore il se maintint en cet endroit. S'il y était lorsque la ville de Gimont fut fondée, il est assez vraisemblable qu'il fut alors transporté à la nouvelle Bastide.

Tel était, d'après les renseignements fournis par le cartulaire, l'état de cette contrée à l'époque de la fondation de l'abbaye. Voyons maintenant comment ces vastes territoires passèrent successivement et en si peu de temps, presque tout entiers, entre les mains des moines, ou par des donations proprement dites du fait des diverses familles que nous avons déjà signalées, ou bien par des impignorations et des ventes qu'elles consentirent en leur faveur. Nous ne pouvons pas tout dire. Mais nous signalerons ce qu'il y a de plus important, et ce que nous dirons suffira, croyons-nous, pour donner une idée de ce qui reste. Les familles dont les noms reviennent le plus souvent, ou qui méritent une mention spéciale, soit à cause de leur rang, soit à cause de l'importance de leurs libéralités, sont celles de Maurens, de Laurs, d'Escornebœuf, de Dofans, de Patras, d'Espaon, de Montpézat, de Logorsan et de Giscaro.

1° *Famille de Maurens.*

Nous avons déjà dit que le seigneur de Maurens avait le haut domaine dans ces contrées et que cette famille tenait le pre-

père lorsqu'elle avait pris l'habit religieux. L'abbé Bernard, en se constituant le feudataire du couvent de Saint-Jean, paya comptant cent sols morlas, et s'engagea à faire annuellement de fief aux religieuses, une obole, monnaie de Morlaàs, payable le jour de l'octave de Pâques. — Les pièces de terre mentionnées dans le second acte, dont l'une est appelée « *la terre des Garnidors* » et l'autre « *la terre de Centol Corona* » avaient été données à Alexandrine par son oncle Guillaume de Maurens, à la charge de lui payer annuellement une rente de trois sols morlas. Lorsque ces pièces furent données à l'abbé Bernard, Guillaume consentit à la main-levée de cette rente, sans toutefois y renoncer d'une manière absolue. Elle fut, du consentement d'Alexandrine, imposée sur l'église de Saint-Jean et ses dépendances. Géraut, prieur de Gimont, qui fut en cette année-là élu abbé à la place d'Umbert, paya comptant à la prieure de Saint-Jean cent sols morlas, et s'engagea vis-à-vis du couvent à une redevance de cinq deniers morlas, payable seulement à chaque mutation d'abbé. Tout cela fut fait sous les auspices d'Espagne et de Guillaume de Maurens qui servirent de caution.

mier rang parmi la noblesse du pays. Vers l'époque où fut fondée l'abbaye, elle perdit son chef, et nous trouvons, pour partager sa succession, six enfants : Odon, Espagne, Guillaume, surnommé Fesac, Esparrons, Galdris et Gasens.

Espagne et Guillaume-Fesac furent mariés. La femme du premier se nommait Alazeis. Il en eut six enfants dont trois garçons, Odon, Guillaume et Espagne; et deux filles, Palome, qui épousa Géraut de Polastron, et Alexandrine, religieuse au couvent de Saint-Jean. — La femme de Guillaume se nommait Esquive. Nous ne connaissons de leur mariage que deux enfants; un garçon, nommé comme son père Guillaume-Fesac, et une fille qu'on nomme Gasens, comme sa tante.

Esparrons ne figure qu'une seule fois dans les actes. Il y a lieu de croire qu'il mourut jeune et sans alliance. Pour Galdris, nous l'avons déjà vu, elle était mariée avec Raymond-Jourdain de l'Isle; et Gasens épousa Odon de Polastron.

Les relations de cette famille avec l'abbaye commencent en 1151. En cette année, Odon de Maurens, Espagne et Guillaume-Fesac, ses frères, font vente à l'abbé Arnaut du Casal de Saint-Saturnin et de tout ce qui en dépend, tant en deçà qu'en delà de la Marcaoue, en y comprenant les dîmes et les prémices. Ils donnent en même temps la libre entrée et sortie avec droit de parcours et de dépaissance sur toutes leurs terres.

En 1160, Guillaume et Espagne font vente de la terre qu'ils avaient donnée à Fort Barada, située au-dessus de l'église de La Mazère, pour quarante sols morlas.

L'année suivante, 1161, Odon prend l'habit religieux dans le monastère de Gimont. Il fait, le jour de son entrée, don à l'abbaye du Casal de Lafite, tel qu'il se trouve en ce moment, avec toutes ses dépendances, dîmes et prémices. Plus, d'une portion du Casal et du bois d'Ademar de La Serre, divisé en deux par la Serre qui se dirige, d'un côté, vers le midi, et, de l'autre, vers la Gimoné, avec tout ce qui en dépend, et la moitié du bois. Enfin de trois portions du Casal

d'en Peyros. Il fait, dit-il, ce don pour l'âme de son père et de sa mère qu'il ne nomme pas. L'abbé Bernard, qui en fait l'acceptation, donne à Odon, par reconnaissance, et aussi, fait-il observer, à cause de l'affection singulière qu'il a pour lui, cent quatorze sols morlas pour lui aider à payer ses dettes. Il est dit aussi que le Casal de Lafite se trouvait déjà engagé aux moines pour quarante sols morlas, et la terre d'En Peyros pour quinze; ce qui, avec les cent quatorze donnés en ce moment, faisait un total de cent soixante-neuf sols. Tout cela se fit, ajoute-t-on, dans le jardin de l'abbaye. Espagne et Guillaume, frères d'Odon, et Raymond de L'Isle, son beau-frère, faisant pour lui, pour sa femme Galdris et pour ses enfants, approuvent et ratifient la donation. De plus, ils donnent eux-mêmes aux moines l'exploitation sur toutes leurs terres cultes et incultes, bois, eaux, pâturages, libre entrée et sortie, etc.

Quelque temps après, Odon partit pour Maurimont, la maison-mère dont dépendait l'abbaye, mais on ne dit rien du motif de ce voyage. A cette occasion, nous trouvons une nouvelle ratification et confirmation faites par Espagne et Guillaume; Raymond de l'Isle et sa femme Galdris, auxquels cette fois se joint leur fils Arnaut-Guillaume, de toutes les donations et impignorations faites sous les auspices d'Odon et pour lesquelles il était caution. Ils s'engagent eux-mêmes à sa place et promettent d'assurer l'exécution de tout ce qui avait été par lui stipulé en faveur de l'abbaye.

En 1162, Guillaume fait vente à l'abbé Bernard, pour cent vingt sols morlas, du Casal de Bridis, et en 1163, pour le même prix, du Casal de Volpillac, avec les dîmes et les prémices et toutes les autres dépendances dudit Casal. Il réserve une pièce de terre qui est au-dessous du ruisseau de Volpillac; le bois qui dépend dudit Casal, et une autre pièce de terre qui est au-delà de la Serre et au-delà du bois, vers Cabanac, sur le contour qui dépend du Casal de *las Carrieras* à l'Orient. En remplacement de ces deux pièces, Guillaume en donne une

autre à Clarival, dite *la terre de Guillaume de Laforet*, devant la borde même de Clarival. Les hommes de ce Casal (*homines prædicti casalis*), savoir Arsimide Casted, femme de Guillaume Nad; Bonne, sa fille; Dominge (Dominique) de Parrabera, mari de Bonne; Vital de Casted; Flore, sa sœur; Guillaume Sance de Cabiran et Raymond-Vital de Volpillac, font abandon et cession de tous les droits qu'ils avaient sur ledit Casal. — La vente se fit de l'avis et avec le consentement d'Espagne, frère du vendeur.

En 1165, Espagne et Guillaume font vente du Casal d'En Peyros, pour quarante sols morlas. Ils ratifient celle qui avait été faite par Anor, dans ce moment moine à Gimont, de concert avec ses sœurs et ses autres parents.

En 1168, vente par les mêmes du Casal de la Marcaoue et de tous les droits qu'ils avaient sur l'église de ce Casal, dîmes, prémices et autres appartenances. Cette vente est faite de l'avis et avec le consentement d'Arnaut de Lagarde et de son fils Peytevin qui avait sur ce casal un droit d'hypothèque auquel ils renoncent. Adélaïde de la Marcaoue et Raymond, son mari, qui avaient aussi des droits sur le même Casal y renoncent également de l'avis et avec le consentement de leurs sœurs Galdris et Garsens.

Sur ces entrefaites des difficultés s'élevèrent entre Espagne et Guillaume de Maurens, d'une part, et l'abbé Bernard, de l'autre. On finit néanmoins par se mettre d'accord, et, en 1168, eut lieu entre les parties contendantes, une transaction mémorable dont voici la substance : Les deux frères donnent et cèdent à l'abbé, sans réserve et à perpétuité, tout ce qu'ils avaient ou pouvaient demander dans le Casal *du Pin* et dans le territoire de l'église de La Mazère (c'est la même que celle qui a été précédemment désignée sous le nom d'église de la Marcaoue). De plus, ils ratifient et confirment les donations, ventes et impignorations faites en faveur de l'abbé, par Odon de Maurens, leur frère, ou par eux-mêmes; par leurs sœurs

Galdris et Gasens, et leurs maris Raymond de l'Isle et Odon de Polastron; ou bien encore par leurs chevaliers (*milites*), leurs hommes ou femmes (*homines et feminæ*), dans leurs terres et domaines ; voulant que les moines continuent à en jouir comme ils ont fait par le passé, conformément aux clauses et conditions exprimées dans les chartes, soit qu'il s'agisse de terres cultes et incultes, soit de pâturages, forêts, eaux, bois de chauffage ou de charpente; ou bien encore de libre transit, entrées, sorties, exploitation, fauchage, etc., sur toutes leurs terres, à l'exception, comme de coutume, de celles ensemencées en blé, des vignes et des jardins. En retour, l'abbé donne quarante-neufs sols morlas; puis les deux frères s'engagent à garantir les moines de toute éviction; ils les prennent eux-mêmes sous leur sauvegarde; ils baisent l'abbé en témoignage de leur bonne foi et de la fidélité qu'ils veulent mettre à remplir leurs engagements; enfin ils promettent, entre les mains de Guillaume-Raymond du Brouil, de ne rien faire désormais contre la volonté de l'abbé, ou des moines, de ne les molester en quoi que ce soit, et de ne leur causer aucune espèce de dommage : de ne pas mettre obstacle à ce qu'ils achètent ou reçoivent en gage les terres en friche ou cultivées, les forêts, les pâturages et toutes les autres choses à eux appartenant, ou bien à leurs hommes, à leurs clercs ou à leurs chevaliers et colons, tant hommes que femmes; enfin, de ne plus se permettre à l'avenir, à leur égard, aucune espèce de mauvais traitement ni d'injure. Cet accord, dont furent cautions Guillaume de Monpezat, Guillaume-Raymond du Brouil, Guillaume de Saint-André, et Boson Dofans, fut arrêté et conclu au château de Noaillan. A la suite, on trouve la ratification qui en fut faite par Gasens, femme d'Odon de Polastron.

En 1170, paraît pour la première fois Esparrons de Maurens, pour faire abandon et cession de tous les droits qu'il avait sur le casal de Saint-Saturnin, vendu par ses frères

en 1151, et sur toutes les autres ventes, donations et impignorations faites depuis, soit par ses dits frères, Odon, Espagne et Guillaume, soit par quelqu'un de leurs chevaliers, (*de eorum militibus*), soit par quelqu'autre de leurs vassaux hommes ou femmes (*de eorum hominibus sive feminis*). Espagne et Guillaume étaient présents à cet acte auquel ils donnèrent leur consentement.

En 1174, Espagne fait aux moines don et cession du droit et de la seigneurie qu'il a sur le fief tenu par Arnaut-Guillaume dit Savez, qui l'avait pris du seigneur de Maurens, père du donateur, dans le territoire de Laurs. — Plus de ses droits sur l'église de Laurs et sur son dîmaire; enfin sur le fief que Gibelin et ses frères tenaient du même seigneur de Maurens partout où il pourra se trouver. Il ratifie et confirme en même temps l'impignoration consentie par Guillaume de Polastron sur l'église de Laurs et sur son dimaire. L'abbé fait don à Espagne de trente-six sols morlas et de vingt conques de froment.

Le même Espagne, en 1176, fait don et cession de tout le droit de la seigneurie qu'il avait sur toutes les terres cultes et incultes, sur toutes les églises, leurs dîmes et leurs prémices, que les moines tenaient et possédaient, par donation, vente ou impignoration, ou qui pourraient encore leur venir par ces diverses voies, dans tous les lieux où s'étend sa suzeraineté; c'est-à-dire depuis le village de Frégouville jusqu'à l'église de Saint-Justin et jusqu'à l'abbaye; et depuis le village de Cabanac jusqu'à l'abbaye; et depuis le lieu de Saint-Martin (Garbic) jusqu'à l'église de Saint-Justin et jusqu'à l'abbaye : et au-delà de la Gimone, dans tout ce qui est de sa directe. Il accorde le droit d'exploitation dans toutes ses terres, des bois, des pâturages et des eaux, avec la libre entrée et sortie. Il promet qu'à défaut du service que lui doivent Bernard de Villeneuve et ses frères pour l'église de Saint-Soulan, il ne demandera rien aux moines qui tiennent

en gage dudit Bernard la moitié de cette église. Il prend de plus l'engagement de ne jamais racheter ledit gage ni par lui-même ni par personne interposée. Enfin, il rend aux moines et leur abandonne la terre de Volpillac, dont il avait voulu les déposséder. Il confirme tout par serment prêté sur les saints évangiles placés sur l'autel de la bienheureuse Vierge Marie de Gimont, en présence de l'abbé et des moines de qui il reçoit cent vingt sols morlas. Il est stipulé en outre que, si Espagne venait à être surpris par la mort dans l'espace compris entre Roumas et Saint-Gaudens, et entre la Garonne et le Gers, il serait enseveli dans l'abbaye de Gimont.

En 1178, autre don par le même Espagne de toute la terre culte et inculte, tenue en fief par Martin de Lafite, avec les dîmes, prémices et autres dépendances de ladite terre. En considération de ce don, l'abbé promet de recevoir Martin, comme convers, dans son monastère.

Enfin, en 1182, Espagne atteint de la maladie dont il mourut, fait don de l'entier casal de Tressière, avec toutes ses terres cultes et incultes, entrées et sorties, dîmes, prémices, droits de chasses, eaux, pâturages, bois, et généralement de tout ce qui dépendait dudit casal, déjà engagé aux moines pour quarante-cinq sols morlas. Il confirme de nouveau, en ce moment suprême, toutes les donations et ventes qu'il avait faites précédemment, et se désiste pour toujours de toutes les poursuites qu'il avait intentées ou qu'il pourrait intenter contre les moines. Il leur rend la terre de Volpillac qu'il confesse leur avoir injustement enlevée. Alazeis, sa femme, et Palome, leur fille, approuvent et confirment toutes ces dispositions et promettent de les tenir pour stables, de les observer de point en point et de n'y contrevenir en aucune manière. De plus, Alazeis prend l'engagement d'obtenir pour tout ce qui vient d'être fait la ratification et confirmation de ses autres enfants.

Après la mort de Guillaume et d'Espagne de Maurens, nous

trouvons encore d'autres donations faites par leurs enfants. Ainsi, en 1190, Odon, fils d'Espagne, et sa femme qui portait le même nom que son beau-père (Espagne), font don et cession du droit de parcours et de dépaissance, avec libre entrée et sortie sur toutes leurs terres. En 1196, ses frères, Guillaume et Espagne, et leur beau-frère Géraut de Polastron faisant pour lui et pour sa femme Palome, ratifient et confirment toutes les actions, conventions, et Charles d'Espagne leur père en faveur de l'abbaye. Pour mettre fin à certaines contestations existant entre les moines d'une part, et Guillaume et Espagne de l'autre, au sujet de certaines redevances que ceux-ci prétendaient leur être dues par l'église de la Mazère et celle de Saint-Soulan, les moines consentent à leur donner soixante sols morlas et à cette condition Guillaume et Espagne se désistent de leurs prétentions sur ces églises.

De leur côté, les enfants de Guillaume de Maurens dit Fésac, savoir Guillaume-Fésac (II) et Gausens, sa sœur, font, en 1195, don et cession de tous les droits qu'ils peuvent avoir sur ce que les moines tiennent de leur père, soit par charte, soit sans charte. En retour, ils reçoivent de l'abbé vingt sols morlas.

En 1217, le même Guillaume-Fésac II fait don et cession de tout le droit qu'il avait à Armadanville. Il ratifie également toutes les actions, ventes et chartes consenties par Guillaume son père et Esquive sa mère, et se désiste de toutes les poursuites qu'il avait intentées ou qu'il pourrait intenter contre les moines. L'abbé lui fait présent d'un cheval.

R. DUBORD,
prêtre, curé d'Aubiet.

(*La suite prochainement.*)

DOCUMENTS INÉDITS.

Extraits et analyse d'un registre de l'Hôtel-de-Ville de Condom.

I

GUÉRISON DE LOUIS XII; PROCESSION GÉNÉRALE.

Il y a bientôt trente ans, je m'occupais de ce travail, que je bornais aux documents du XVIe siècle, et particulièrement à ceux qui regardaient les guerres de religion dans nos contrées. Le premier des registres de l'hôtel-de-ville de Condom était antérieur à cette époque si mouvementée; il n'avait pour moi qu'un intérêt bien secondaire. Toutefois, j'en fis divers extraits; j'analysai d'autres passages. Je n'aurais pas songé à les publier dans la *Revue de Gascogne*, si je n'avais appris, il y a peu d'années, que ce manuscrit avait disparu de l'hôtel-de-ville. Cette perte, si elle était définitive, serait fort regrettable.

Ce registre s'ouvrait à l'année 1505, et les premiers feuillets étaient consacrés à la maladie du roi; aux précautions prises à Condom pour préserver la ville d'une surprise; à la dévotion du monarque, et aux actions de grâces après son retour à la santé. Dupleix en a parlé d'après les historiens ses prédécesseurs. A Condom, les actions de grâces furent très solennelles. Voici le procès-verbal qui en fut dressé en langue patoise, langue encore usitée pendant vingt ans dans les actes de l'Hôtel-de-Ville. Quelques privilégiés préféreraient le texte pur avec ses expressions surannées. Je crois que le plus grand nombre aimeront mieux la traduction fidèle.

L'an 1505, étant consuls de la cité de Condom honorables hommes

maître Guillaume de Castillon, le lieutenant de monseigneur le sénéchal d'Agenais et Condomois, Manaud Coppin, maître Durand de Labadie, Guillaume Duport, Pierre Desprats et Jean du Pomaret, survinrent nouvelles que notre souverain seigneur, le Roi Louis, roi de France, qui auparavant avait été le duc d'Orléans, était allé à trois pas de la vie. Pour se préserver de toute surprise et de tout inconvénient, il fut délibéré par les consuls et jurats que l'on ferait bonne garde, tant aux murailles qu'aux portes de la ville; que toutes les nuits les chaînes resteraient tendues dans les divers quartiers; que depuis le déclin du jour jusqu'à minuit, deux consuls bien accompagnés de fantassins et de cavaliers, iraient à la garde et visiteraient les portes et les murailles; que chaque chef de maison s'y trouverait en personne, sous peine d'être traité comme rebelle et désobéissant à la ville et surtout au Roi. Et depuis minuit jusqu'au jour, deux autres consuls iront accompagnés comme ci-dessus. Ce qui fut fait et continué jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles que par la grâce de Dieu, et par la singulière dévotion qu'il avait au très saint sacrement de l'Eucharistie, le seigneur Roi avait recouvré la santé. Cet ordre et police fut bien maintenu sans interruption durant quinze jours.

Ledit seigneur Roi ne fut pas ingrat envers Dieu, notre Créateur, pour la grâce qu'il lui avait faite de le guérir d'une maladie si grave, que tous les médecins l'avaient abandonné et jugé pour mort. Donc ledit seigneur Roi, s'étant adressé à notre saint Père le Pape, en obtint un jubilé, le publia dans tout son royaume, et spécialement en la cité de Condom. Tous les habitants furent invités à se confesser et à se mettre en dévotion, et on ordonna une procession générale, où serait porté le précieux corps de Jésus-Christ, avec la même pompe que le jour même de la fête du Corps-de-Dieu.

En attendant, chacun fut invité à se purifier et à remercier Dieu du grand bienfait que l'on ressentait de la guérison du Roi : c'était le meilleur moyen de gagner le jubilé. Et de leur côté, pour porter tout honneur et respect au très saint sacrement de l'Eucharistie, les consuls firent faire soixante torches de deux livres chacune. A chaque torche pendaient des armes peintes, où l'on voyait le Roi agenouillé devant une custode surmontée de la sainte hostie, voulant par là rappeler la grande dévotion du monarque pour la sainte Eucharistie.

A cette procession assistèrent trois religieux de chacun des ordres existant à Condom, c'est-à-dire Franciscains, Frères-Prêcheurs et Carmes. Ils étaient magnifiquement vêtus, les uns d'un pluvial, les autres de dalmatiques, et portaient des torches aux armes de leur

ordre respectif. On y vit aussi toutes les confréries de la ville, portant des flambeaux et les insignes de leurs patrons. Tout chef de maison portait également, ou faisait porter un cierge d'une demi-livre pour le moins.

Toutes les rues étaient décorées des plus riches tentures; monseigneur notre évêque, révérend père en Dieu Jean de Marre, était sous le dais, et durant toute la procession, les cloches faisaient retentir l'air de leurs joyeuses volées.

Enfin, pour tout dire en résumé, la solennité fut si grande et si magnifique, accompagnée de tant d'ordre et de dévotion, que tous ceux qui en furent les témoins proclamaient hautement que jamais dans Condom on n'avait vu une procession si belle et si resplendissante. Aussi, dès ce jour, et par la grâce de Dieu, la santé du Roi s'est de plus en plus affermie, et nous prions Dieu, notre Créateur, qu'il veuille lui donner de longs jours et le conserver sous sa protection.

L'abbé BARRÈRE.

(*Sera continué.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Souvenirs du règne de Louis XIV, par le comte de Cosnac (Gabriel-Jules). Tome troisième. Paris, librairie Renouard. 1872. In-8° de 509 pages.

Je voudrais appeler l'attention des lecteurs de la *Revue de Gascogne* sur un ouvrage qui les intéresse spécialement, car il forme, en quelque sorte, dans sa première partie (1), une histoire du sud-ouest pendant la Fronde, histoire qu'une foule d'importants documents inédits, tantôt enchâssés dans le texte, tantôt cités aux appendices, tantôt enfin habilement analysés par l'auteur, permettent d'appeler toute nouvelle.

J'ai déjà donné à M. de Cosnac beaucoup d'éloges, mêlés de bien peu de réserves, à l'occasion des deux premiers volumes des *Souvenirs du règne de Louis XIV* (2). Son troisième volume me paraît

(1) Cette première partie doit s'arrêter à la paix de Bordeaux qui termina la Fronde (1653) et former un tout complet en cinq volumes.

(2) Dans la *Revue bibliographique et littéraire* de décembre 1866 et dans le *Polybiblion* de mars 1868.

mériter plus d'éloges encore, et je cherche en vain quels reproches, même parmi les plus petits, je pourrais lui adresser (1).

Ce volume renferme le récit des événements qui s'accomplirent, du mois de mai au mois d'août 1652, en Poitou, en Saintonge (défaite du comte de Montausier), en Périgord (expédition du chevalier de Folleville), en Agenais (siége de Villeneuve-sur-Lot), et surtout en Bordelais (lutte entre l'Ormée et le Chapeau-Rouge). Il y est moins question de la Gascogne que dans le second volume, où l'affaire de Miradoux occupe une large place; pourtant, on y trouvera de curieux détails sur deux célèbres capitaines gascons, Sainte-Colombe-Marin (p. 260) et le chevalier d'Aubeterre (p. 419), ainsi que quelques lettres écrites par ces deux fidèles défenseurs de la cause royale. Incidemment, M. de Cosnac parle aussi (p. 262) de l'évêque de Condom (Jean d'Estrades), et d'un parent du prédécesseur de ce prélat, gentilhomme du nom de de Cous, pour qui le comte d'Harcourt et Sainte-Colombe-Marin cherchaient à obtenir une nomination de gouverneur et de premier consul de Condom, et auquel Jean d'Estrades opposait un candidat de son choix. Notons encore, au point de vue purement gascon, un héroïque trait de désespoir ici révélé d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale : La Motte Védel, le vaillant colonel du régiment de Champagne, se faisant tuer pour ne pas survivre à la vieille gloire de son régiment écrasé et mis en fuite dans une furieuse sortie des assiégés de Villeneuve-sur-Lot (2).

(1) Tout au plus, me rabattant sur les bagatelles, arriverais-je à signaler quelques-uns de ces *lapsus* inévitables — qui le sait donc mieux que moi? — dans les travaux les plus consciencieux, et par exemple, pour m'en tenir à la page 165 : le compilateur bordelais *Bernadau* transformé en *Bernadou ;* la *Chronique bourdeloise* attribuée à Jacques Mongiron Millanges, qui ne fit que l'imprimer (Bordeaux, 1666, in-4°); le nom de Dom Devienne passé sous silence, alors que M. de Cosnac se plaint « du peu de développement sur la période de la Fronde donné par les écrivains de la localité dans leurs publications, » l'*Histoire de la ville de Bordeaux* (1771) contenant plus de deux cents pages in-4° (263-482) sur les troubles des années 1648 à 1653.

(2) M. de Cosnac n'a pas, contre son habitude, consacré de notice à ce brillant et malheureux officier. Je lui en recommanderai « dans l'hypothèse d'une seconde édition, » pour employer sa trop modeste formule, une, très ample et très peu connue, qui se cache dans un recueil manuscrit du fonds latin de la Bibliothèque nationale, recueil dont je ne retrouve pas le numéro, mais qui est composé de pièces relatives à l'abbaye d'Eysses où fut enseveli le colonel. Voici un court extrait de cette notice (p. 179 du manuscrit) : « Pierre de La Mothe Bedel, escuyer, fils de Jean de La Mothe Bedel, escuyer, et de damoiselle Marye de Molleres, naquit le 15 mars 1600 dans la ville d'Auvillars, en Armagnac, où son ayeul Jean estoit maryé, estant sorty de maison noble de Villefranche de Rouergue en laquelle ville il y a encore quatre chapelles fondées dont l'ayné de la maison est patron... Il porta d'abord le mousquet dans la compagnie de Jean de La Mothe Bedel, son ayné ; fut dans les cent mous-

Les documents inédits intégralement reproduits (au nombre de plus de cinquante) dans le troisième volume des *Souvenirs* du petit-neveu de Daniel de Cosnac, documents signés : Louis XIV, comte d'Harcourt, de Pontac, du Plessis-Bellière, marquis de Saint-Luc, de Tracy, de Folleville, marquis de Montausier, prince de Conti, Lenet (l'auteur des *Mémoires*), marquis de Bougy, chevalier de Créqui, ont été puisés à trois sources aussi pures qu'abondantes, le Dépôt de la guerre, la Bibliothèque nationale, les Archives nationales. Pour ce dernier établissement, je suis heureux de constater que M. de Cosnac a tenu compte de l'avertissement que je lui donnais en ces termes il y a six ans : « M. de Cosnac n'a pas eu connaissance de cinq registres cotés KK 1217 à 1221 qui sont formés de lettres autographes relatives à la Fronde en Guyenne, écrites par les personnages les plus considérables qui furent mêlés aux événements des années 1650, 1651, 1652, 1653 (1)... » J'ai transcrit le plus grand nombre de ces lettres pour les *Archives historiques du département de la Gironde* où il en a été publié plusieurs centaines (tome II à VIII, 1860-1866), et où il en reste encore presque autant à publier. M. de Cosnac a imprimé dans son troisième volume deux ou trois des lettres déjà données par moi, mais, en revanche, il y en a inséré plusieurs autres qui dorment depuis longtemps dans les cartons de la *Salle d'attente* de la société des *Archives historiques*, et si je l'ai deux ou trois fois devancé, il s'est, en homme d'esprit, servi avec à propos de mes indications pour me devancer à son tour.

Tant de documents ne rendent nullement pénible la lecture de l'ouvrage de M. de Cosnac. Rarement, au contraire, livre d'histoire a été plus attrayant. L'auteur arrange toutes choses d'une main si heureuse, il sait si bien, suivant les besoins de la mise en œuvre, grouper, séparer, encadrer ses documents, les mettre dans le jour le plus favorable et en doubler ainsi le prix, que nul, même parmi les lecteurs habitués à une nourriture très légère, ne songe un seul moment à regarder comme trop substantielles les trouvailles de l'auteur. Mosaïque aux combinaisons ingénieuses, le livre de M. de Cosnac n'a pas moins d'élégance que de solidité. J'ai écrit le mot élégance. Cela me rappelle qu'au sujet du style des *Souvenirs du règne*

quetaires du roi Louis XIII après le siége de Montauban où il fut blessé au visage; devint lieutenant au régiment de Champagne en 1636 ; capitaine le 2 octobre 1637, lieutenant-colonel le 8 avril 1643, mareschal de camp en 1652... » La généreuse mort de La Mothe-Vedel fait penser à celle du général Douay, à Wissembourg (4 août 1870)

(1) Note 4 de la page 557 de la *Revue bibliographique et littéraire*.

de Louis XIV, on a parlé (moi peut-être) du fameux hôtel de Rambouillet. Avouons que dans un temps où la platitude semble régner partout, un peu de luxe dans le langage, c'est un beau défaut, et que, ne serait-ce qu'à titre de protestation, il faudrait juger un tel défaut avec la plus souriante indulgence. Qui se plaindrait de voir un arbre trop chargé de fleurs, quand presque partout ailleurs le regard ne tomberait que sur des branches desséchées ? Quoi qu'il en soit, je tiens à citer quelques lignes de M. de Cosnac, et pour mieux montrer combien dans son livre tout est infiniment soigné, j'emprunte mes citations à deux *notes*, l'une sur le château de Castelnau (p. 272), l'autre sur la famille de Genouillac (p. 411) :

« Le château de Castelnau, fief de la maison de la Force, de la mouvance de la vicomté de Turenne, est situé en Quercy sur une éminence dominant sur la rive gauche le cours majestueux de la Dordogne, dans cette riante et fertile vallée qui passe pour avoir inspiré à Fénelon ses descriptions de l'île de Calypso. Ce château, par son style, sa vaste étendue, les restes assez bien conservés de sa somptuosité intérieure, offrait, il y a peu d'années encore, le spécimen d'une des plus belles demeures féodales de France. Un incendie a malheureusement ravagé les débris que le temps avait épargnés ; et le vandalisme moderne, pour achever cette œuvre, y a tenu depuis comptoir de matériaux à vendre. »

« Jean-Paul Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, ami du duc de Saint-Simon. Il devint lieutenant général, premier écuyer du duc d'Orléans, et chevalier du Saint-Esprit, en 1661. Sa maison avait fourni deux grands maîtres de l'artillerie de France, dont le plus célèbre est Galid de Genouillac, seigneur d'Acier, qui fut aussi grand écuyer de France sous le règne de François Ier. Si ce monarque eût écouté ses conseils, il lui eût épargné la défaite de Pavie. Galid de Genouillac, dont la carrière aboutit à une éclatante disgrâce pour avoir osé lever les yeux sur la reine, bâtit dans sa retraite auprès de son château, en Quercy, une église où il grava sur la pierre ces mots qui s'y lisent encore : *J'aime fort une!* — Dans une des vallées du Périgord que la Cosse arrose de ses eaux tranquilles, non loin de sa jonction avec la Dronne, au-dessus de Brantôme, on voit sur la crête des longs coteaux abrupts comme une muraille qui bordent le cours de la petite rivière, un château altier dont les ruines semblent défier le temps et laissent entrevoir la voûte azurée du ciel à travers les ouvertures béantes des courtines et des tours : c'est le château de Brussac, qui était l'un des fiefs du grand écuyer. »

J'allais oublier de dire qu'on trouve à l'*Appendice*, entre autres curiosités, une des plus rares et des plus piquantes *Mazarinades*, L'EVANGÉLISTE *de la Guyenne, ou la découverte des intrigues de la petite fronde*, etc. (p. 451-479). J'ai encore oublié... Mais à quoi bon ce relevé de mes péchés d'omission? Le volume de M. de Cosnac sera bientôt entre toutes les mains, et le public saura bien, sans avis préalable, en goûter le charme et l'utilité.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

NOTES DIVERSES.

VII. Un mémoire inédit et autographe de Baluze.

Je dis *mémoire*, j'ai peut-être tort; ce n'est qu'une suite de notes séparées, mais roulant sur un même ouvrage, bien rédigées, nettement écrites, et qui remplissent un peu plus de 6 pages in-4°.

Ce petit écrit a été trouvé l'an dernier, parmi les papiers non classés des archives du séminaire d'Auch, par mon excellent collaborateur et ami, l'abbé Jules de Carsalade.

La 7e et dernière page ne renferme qu'une brève correction sur un passage du livre critiqué par Baluze, plus cette souscription de la même écriture que le reste :

Scribebam Lutetiæ Parisiorum
Xviij. Kal. Decembris M. Dc. Lvj.
Stephanus Baluzius Tutelensis.

En tête de la première page, on lit le titre suivant :

Stephani Baluzii Tutelensis
Observationes ad hunc librum.

L'écrit entier se compose, en effet, de 31 observations en latin (d'une ligne à dix lignes) sur divers passages d'un livre, dont on indique chaque fois la page, mais jamais le titre. Toutefois, on voit que ce livre traitait des évêques de Tulle, et l'auteur s'appelle, dans le latin de Baluze, *Turrianus*. Nul doute que l'ouvrage critiqué très sévèrement par le savant tullois ne soit le suivant, dont je ne connais d'ailleurs que le titre :

Institutio Tutelensis ecclesiæ, auctore Bertrando de la Tour, ejusdem ecclesiæ decano. Tolosæ, 1636. In-8°.

La *Bibliothèque de la France*, qui me fournit cette indication bibliographique, m'apprend que le bon doyen Bertrand de la Tour était mort en 1646. Je le félicite de ne s'être pas vu rudoyé par un tel successeur. On sait que Baluze publia lui-même en 1717 une *Historia ecclesiæ tutelensis*, in-4°.

On peut savoir aussi que cet écrivain, après avoir été associé aux grands tra-

vaux de Pierre de Marca, fut attaché quelque temps à la personne de M. de La Motte-Houdancourt, archevêque d'Auch; mais je ne vois rien dans ses écrits qui se rapporte à cette *domesticité*, dont il ne paraît pas avoir tiré grand profit.

L. C.

VIII. Le marquis de Béon et les litières de Blavet.

Voici une petite anecdote qui a son intérêt pour l'histoire de la *locomotion* sous l'ancien régime. Le héros en est un noble gascon, que je crois être le marquis de Béon-Caseaux, grand-prieur de Toulouse (ordre de Saint-Jean de Jérusalem) en 1675. J'ai tiré cette historiette d'un recueil peu lu et peu digne de l'être, où peu de mes lecteurs sans doute seraient allés la chercher (1).— L. C.

« M. le marquis de Béon vint l'autre jour prendre congé de moi et me demander si je voulois envoyer quelque chose à Toulouse. Il me dit qu'il partoit par les litières de Blavet et qu'il en avoit erré (*arrhé*) la moitié d'une. Ces sortes de voitures sont commodes, on y est nourri comme dans la diligence de Lyon; et après avoir payé certaine somme une fois pour tout (*sic*), on est exempt de ce désagréable quart-d'heure de Rabelais, et on a le plaisir de sortir du cabaret sans compter avec l'hôte. Comme le marquis étoit seul, il s'étoit contenté de louer sa place sans s'enquérir pour la conscience, croyant bien qu'on ne lui donnerait pas un antropofage pour camarade. Mais quand il falut partir, il trouva quelque chose qui ne valoit guere mieux; car en approchant de sa litière il la trouva entourée d'archers qui caracoloient aux portieres, et il vit dedans un homme chargé de fers. « Qu'est-ce que ceci signifie? dit alors le marquis à Blavet, et quel est le compagnon de voyage que vous me donnez là? — Monsieur, répondit Blavet, c'est un honnête homme de Gascogne qui avoit appelé ici d'une sentence de mort qu'il a eu le malheur de voir confirmer, que l'on conduit dans son pays pour y être roué. — Quoi ! s'écria le marquis, vous pretendez que je fasse ce voiage avec ce futur roué ! et c'est là l'agréable compagnie que vous me destinez ? » Blavet voulut repliquer, que cela ne se prenoit pas au bord de la robe, et quelques autres mauvaises raisons; mais le marquis avoit tant d'horreur d'une pareille société que, quoiqu'il eût été en droit d'exiger qu'on lui eût donné une autre litière, il ne voulut pas seulement le demander, et il s'enfuit au plus vite sans se faire rendre son argent. »

IX. Du mot GRASALE, usité en Gascogne.

J'ai publié, à la fin de l'*Annuaire du Gers pour 1872*, les *Coutumes* de Francheville, aujourd'hui Gimont, d'après un manuscrit du XVIIe siècle appartenant aux archives communales de cette petite ville. C'est une traduction française, assez incorrecte, d'un texte latin qui paraît perdu. La perte est petite

(1) *Lettres historiques et galantes*, l. XLVIII. Sur ce recueil et sur son auteur, Mme Dunoyer, voir surtout Desnoiresterres, *la Jeunesse de Voltaire* (éd. in-12, 1871), p. 54 et suiv.

d'ailleurs, car j'ai pu constater que les coutumes de Gimont, concédées en 1273 par Philippe le Hardi, sont identiques aux coutumes de Grenade sur Garonne, de 1291, publiées en latin dans le IVe volume des *Ordonnances des rois de France de la troisième race.*

A l'article 29 des *Coutumes de Francheville*, se trouvent réglées les *leudes*, ou droits à payer pour denrées portées au marché. Voici la dernière : « Item de une charge d'escuelles et grasalles, 1 tornois. » Je n'ai pas ajouté la moindre note, quoique le mot *grasalle* ne se trouve dans aucun dictionnaire français. Dans la plupart des villes de Gascogne, et spécialement à Auch, le mot est resté d'usage, même en français, et le sens n'en a été que légèrement modifié. Il signifie aujourd'hui un bassin en terre ou en métal que l'on remplit de cendres et de charbons ardents pour chauffer un appartement. Autrefois, il désignait simplement un récipient en terre cuite plus grand qu'une écuelle ; ce que l'on nomme aujourd'hui, sur plusieurs points de notre pays, *terrine.*

Du reste, on peut voir dans le Glossaire de Dom Carpentier : 1° le mot *grasala*, qui a pour garant l'article même cité plus haut, sauf qu'il est pris dans le texte latin des coutumes de Grenade, et non dans celles de Gimont ; 2° le mot *grazala*, qui a pour appui un article des *Franchises* de Trie (1325). Toutefois, le mot féminin bas-latin *grasala*, quelle qu'en soit l'orthographe, est plus rare que la forme neutre *grasale, grassale,* etc., et paraît propre au sud-ouest de la France. — La racine de ce mot est d'ailleurs évidemment la même que celle du mot *graal* (Saint-Graal). Voir *graal* dans Littré, *Dictionn. de la langue franç.*

La bas-latin *grasala*, usité surtout dans le sud-ouest, fait supposer dans la même région le mot roman correspondant, dont l'authenticité est d'autant moins douteuse qu'il subsiste dans nos patois. Toutefois, le mot provençal *grasala* ne se trouve pas dans le *Lexique* de Raynouard, ni sans doute dans les textes connus des troubadours. Mais il faudra le placer dans le futur dictionnaire provençal qui devra remplacer celui de Raynouard ; car il a une autorité dans ce vers d'Arnaut Vidal de Castelnaudary, cité par M. Paul Meyer :

Ab .IIII. grasalas d'argen (*Revue de Gasc*, t. IX, p. 82).

Il est vrai que le savant philologue paraît s'être mépris sur la forme légitime de ce mot. Il inscrit dans son *Glossaire* : « GRASALAS, vase, » supposant le substantif masculin, forme augmentative, *grasalas* ; tandis qu'il faut prononcer *grasalas*, pluriel du substantif féminin *grasala*. C'est du moins une correction que je lui soumets à lui-même en toute déférence. L. C.

P. S. Cette note était déjà écrite quand j'ai lu dans le *Journal de Toulouse*, du 2 mars, le procès-verbal de la séance du 6 février de la *Société archéologique du midi de la France*, consacré tout entier à une notice de M. le Dr Noulet sur le travail de M. Paul Meyer auquel se réfère la note précédente (*Guillaume de la Barre*, publié dans la *Revue de Gascogne* en 1867 et 68). Nous reproduisons les dernières lignes de ce procès-verbal, qui feront désirer la publication prochaine de la notice même du savant docteur :

« M. Noulet a étudié avec un très grand soin le glossaire de M. Meyer ; il y a

relevé trente mots dont l'interprétation qu'en a donnée le savant professeur de Paris devait être, pense-t-il, réformée, ce qui l'a conduit à en préciser le sens dans une série de notes. »

QUESTIONS.

63. De l'Etymologie du mot BAGAUDES.

D'où vient le mot *Bagaudes ?* — Hauteserre (*Rerum aquitanicarum libri quinque*, 1648, in-4°, Chap. VIII, p. 134), le titre du mot *Gau*, qui aurait signifié forêt dans la langue des Gaulois. Le *Dictionnaire de Trévoux* rappelle que Chorier, dans son *Histoire du Dauphiné* (1672), a donné la même étymologie. Mais Joseph Scaliger, dès 1606, avait déclaré, dans les notes de son édition de la chronique d'Eusèbe, que le mot *gau* n'a jamais été gaulois. Bochart attribuait au mot *Bagaudes* une origine hébraïque ; d'autres le dérivent du grec. Du Cange, qui cite les diverses hypothèses, n'en adopte aucune et se tire prudemment d'affaire par l'emploi de la formule : *nescio an vere*. Ménage n'a pas été moins discret que Du Cange, ainsi que le disent les éditeurs de son *Dictionnaire étymologique* (1750) : « M. Ménage a remarqué au mot *Bagans* » qu'il y a avait diversité d'opinion sur l'origine de celui de *Bagaudes*, mais » il s'est contenté de rapporter les sentiments de différents auteurs, sans rien » déterminer là-dessus. » De nos jours, M. Roget, baron de Belloguet (*Ethnogénie gauloise*, 1858, p. 90), d'accord avec Pezron et avec les éditeurs du *Dictionnaire* de Ménage, fait venir *Bagaudes* du mot gaulois *Bagad*, troupe, multitude. Faut-il décidément lui donner raison ? Ou, avec M. Littré, faut-il déclarer que l'on n'a que des conjectures sans autorité sur l'origine de ce mot ?

T. DE L.

64. Duflos, graveur béarnais.

Il y a longtemps que j'ai eu entre les mains un livre intitulé : *L'Education de Henri IV, par M. D***, béarnais*. Paris, Duflos, 1791, 2 vol. in-8°, avec six figures de Marillier, gravées par Duflos le jeune. Je ne veux pas en ce moment attirer l'attention sur ce livre, qui est encore assez prisé, ni sur l'auteur, Duflos l'aîné, dont je ne connais que sa qualité de béarnais. C'est son frère cadet sur lequel je voudrais surtout provoquer quelques recherches. L'histoire artistique de notre région est encore plus pauvre que son histoire littéraire. Le graveur Duflos est le seul que je connaisse parmi nous. Et je le connais si peu ! Brunet (*Manuel du libr.*) indique de lui deux importants recueils d'estampes; Quérard *France littér.*) y en ajoute un troisième. Mais je ne sache pas d'écrivain qui ait apprécié sérieusement cet artiste. Je désirerais surtout qu'on trouvât des renseignements précis sur l'origine et la biographie de ce Duflos, dont M. Jal lui-même, en son *Dictionnaire critique*, si riche sur toutes les branches de l'art français, n'a pas dit un seul mot.

L. C.

LE JOURNAL

DE

HENRI DE LABORDE-PÉBOUÉ DE DOAZIT.

(1638-1670)

RELATION VÉRITABLE des choses les plus mémorables passées en la Basse-Guienne depuis le siége de Fontarabie qui fut en l'an 1638, et particulièrement des désordres et troubles arrivés aux siéges de Saint-Sever, Tartas, Ax ou Dax depuis ledit jour, par Henri de LABORDE-PÉBOUÉ de Doazit, publiée et annotée par le b^on de CAUNA. (Extrait de l'*Armorial des Landes*, t. III, p. 455-583). Bordeaux, typ. v^ve Justin Dupuy. 1869.

I

J'ose présenter le journal de Laborde-Péboué comme l'idéal de la chronique naïve et sans apprêts. M. Guizot ou quelque autre illustre professeur a parlé curieusement de ces annales écrites dans les couvents du moyen âge et où l'on trouve, mêlées au récit des plus grands événements, des mentions de ce genre : *Frère Bruno est mort.* Il y en a de telles sans doute; pourtant je préviens les amateurs de ces sortes de singularités que les documents historiques du moyen âge sont pour la plupart moins naïfs que cela. Mais s'ils désirent un témoin simple et sans artifice, un chroniqueur dont aucun bagage littéraire ne gêne l'allure primitive, qu'ils lisent ce journal.

C'est en 1638 que Henri de Laborde, voyant passer à travers les Landes bon nombre de gens de guerre, courut aux informations et apprit qu'ils appartenaient à M. le prince de Conti et allaient mettre le siége devant Fontarabie. Le bonhomme, que la nature avait fait curieux et conteur, ne put se tenir de prendre note de ce fait. Et cette note prise,

il résolut de coucher également par écrit tout ce qu'il verrait ou apprendrait par la suite qui lui parût digne de mémoire : grêles, tempêtes, tremblements de terre, prix des denrées, pluie et beau temps, épidémies, prédications, vols, assassinats, miracles, passâges de troupes, etc.

L'excellent gentilhomme campagnard savait à peine écrire. Ses connaissances en orthographe étaient des plus élémentaires, et son français, déjà bien suranné puisqu'il le tenait tel quel de son père et de son aïeul, admettait à très haute dose un amalgame de pur gascon. Ses renseignements en histoire, en géographie, en politique, étaient encore au-dessous de tout cela. Rien, dans cet écrivain d'un nouveau genre, ne dépassait la limite du dernier médiocre, excepté sa probité, sa religion, et aussi sa curiosité. De la rencontre d'un tel homme avec une telle tâche, il est résulté la chronique vraiment amusante et vraiment utile que notre savant correspondant, M. le baron de Cauna, a eu l'excellente pensée de publier.

Elle est curieuse, en effet, dans toute la force du terme. L'auteur est l'exactitude même, c'est évident, pour tout ce qu'il a vu et entendu. Je conviens qu'il ne voyait pas de haut; mais il témoigne juste pour sa portée et pour son coup d'œil, et ce témoignage, que l'histoire la plus sérieuse ne saurait dédaigner, a gardé toute sa saveur originelle. Rien de plus piquant, de plus appétissant que cette prose incorrecte; un vrai régal de pain noir, d'âpre piquette et de noix fraîches! Il se peut, et pour ma part je suis très porté à le croire, que Laborde-Péboué fût de son vivant un bavard ennuyeux. Mais ses caquetages en demi-français offerts au public plus de deux siècles après sa mort ont tout le charme d'une révélation imprévue, d'une résurrection.

Que d'anecdotes à recueillir pour notre histoire locale! J'en saisis quelques-unes, au hasard du souvenir et au courant de la plume.

Êtes-vous quelque peu collectionneur de monnaies françaises? Vous aurez rencontré peut-être certaines pièces entamées sur tout leur pourtour par une opération fort suspecte. Voici un petit fragment du journal de Laborde-Péboué sur cette industrie :

Au commencement de l'an 1640, il y eut bien décri d'argent, et c'est à cause qu'une partie de l'argent se trouva rogné. Il y eut plusieurs personnes d'accusées et à Pau furent accusés un prêtre et un orfèvre. On commença alors à peser l'or et l'argent et continua longtemps.

L'industrie des rogneurs se propagea largement, en effet, et on en fit justice exemplaire en plusieurs lieux. Le poète auscitain Bedout cite quelque part :

Lous rougnurs qui sorten de pene (1);

et l'historien condomois Scipion du Pleix a consacré un des plus curieux chapitres de son *Histoire de Louis XIII* à raconter l'origine, les progrès et la fin de la *rognerie* (2).

Vous préférez aux recherches monétaires les histoires de sorciers? Voici une note qui aura son charme pour vous :

En ce temps (1643), l'on parla grandement de faire mourir les sorciers, et arriva un commissaire en Chalosse qui en fit mettre grande quantité en prison. Mais ce fut une grande affronterie qu'il n'en mourut pas aucun.

Je laisse à Henri de Laborde-Péboué la responsabilité de cette appréciation sommaire, dont on ne saurait, du moins, contester la parfaite franchise. Cette croyance énergique m'agrée moins dans ses excès de zèle que dans le naïf récit d'un événement merveilleux, comme le suivant :

M. Dufau de Castetis m'a dit, estant à Peboué le 16 avril 1668, qu'à Pau y avoit un homme de Saint-Jean-Pied-de-Port, qui estoit accusé d'estre faux monnoyeur, et estoit condamné à Pau à estre pendu et estranglé. C'estoit au commencement du caresme 1668; et

(1) *Lou Parterre gascoun*, éd. A. Ph. Abadie (1850), p. 38. On sait que la première édition est de 1642.

(2) An 1639, p. 203 de la *Continuation du règne de Louis le Juste*, ed. 1640.

estant mis entre les mains du bourrèou pour le pendre, un pere exhortoit le criminel. Le criminel dit au pere qui l'exhortoit : Mon pere, j'ai sur moi l'habit de l'escapulaire. Eh bien ! dit le père, cela te serbira pour mieux mourir. Et après estant monté sur l'échelle avec le bourreou, l'échelle se rompit, et tombèrent tous deux à terre. Ils eurent une autre échelle, et comme le bourreou attachoit la corde de la potence, il donna la boulade au pauvre criminel pour le pendre et l'estrangler. Mais d'aussitôt, la corde se rompit et le criminel tomba à terre sans avoir aucun mal. De sorte que les amis du criminel lui délièrent les mains; et se sauva heureusement. Et donnerent quelques bastonnades au bourreou, qui fut bien aise de s'enfuir. Et on attribue cela à un miracle, à cause de la vertu de l'habit d'escapulaire, grâces à Dieu.

Les anecdotes ecclésiastiques ne manquent pas dans un journal tenu par un excellent chrétien qui avait quatre prêtres dans sa famille. Toutes ne sont pas parfaitement édifiantes. En 1656, *bruit entre les prêtres* pour la paroisse de Saint-Aubin, que se disputent deux titulaires, nommés l'un par le patron de la cure, M. de Bénac, l'autre par la dame du lieu, Mlle de Navailles. L'un des compétiteurs a chassé, battu, maltraité son rival, jusqu'à effusion de sang, « dont l'église de Saint-Aubin a été entredite, qu'il n'y a eu messe de huit jours. »

La dévotion de Notre-Dame de Maylis, qui naquit sous les yeux de notre chroniqueur, lui fournit elle-même un nouvel exemple de ces funestes querelles entre les ministres d'un dieu de paix. Ici d'ailleurs le mal n'alla pas si loin, et il dura peu.

Je bous ai parlé ci-devant des desordres de la debotion de Maylis; mais à present par la grace de Dieu, M. Despouy, curé de Larbey et dudit Maylis, est fort bien d'accord avec M. Dufau et aussi avec les autres chapelains. La paix a été faite le 15 janbier en 1663, par l'entremise de bons amis, et la debotion reussira avec la grace de Dieu, graces à Dieu.

Ce M. Dufau avait fondé Maylis vers 1658. M. Labarrère,

qui nous a fait connaître les vertus du saint homme (1), n'avait pas indiqué avec précision son lieu de naissance, que je trouve dans le journal de Laborde-Péboué. « C'est, dit-il, un missionnaire, fils de Gondrin... »

On peut faire dans ce journal des trouvailles d'un tout autre genre. L'histoire de nos eaux-de-vie du sud-ouest est encore à faire, je crois, et assurément on l'essaiera quelque jour. J'indiquerai aux intéressés une mention d'eaux-de-vie faites à Aulès en septembre 1657. A cette occasion on donnait « du bon bin à 12 livres la barrique rendue à Aulès, et du pourri à 8 livres. » Plus tard (1666) on faisait de l'eau-de-vie à Saint-Aubin « avec six chaudières qui brusloient sans cesse. » A quoi le bon Laborde ajoute l'histoire d'un accident survenu dans l'opération et qui cessa à la suite d'un exorcisme et d'une messe du curé du lieu.

Les moindres choses attirent l'attention de notre chroniqueur et prennent sous sa plume un relief curieux : la fondation du moulin de Cames, par exemple, en 1664. C'est M. de Sanguinet, curé de Caupenne, et fils du baron de Doazit, qui l'a fait bâtir avec toutes ses appartenances. Mais, hélas ! un jour d'hiver, « tout l'empied dudit moulin tomba et roumpit l'arroudet; » les constructions mêmes chancelèrent. Cependant tout est réparé, comme le bon Laborde est allé s'en assurer *de visu*. « Je le bis moudre tout de bon et faire bonne farine, *pourbu qu'il aye bon grain*. » On n'est pas plus judicieux !

II

Mais pourquoi chercher dans cette chronique landaise de pures historiettes, au lieu d'y suivre les courants principaux de l'histoire du temps? Les événements qui ont troublé ou modifié notre existence provinciale, dans cette période si agitée

(1) Dans un charmant petit livre sur *Notre-Dame de Maylis* (1864). Voyez *Revue de Gasc.*, t. v, p. 582.

du XVIIe siècle, se reflètent assurément dans les pages d'Henri de Laborde. Ils ne s'y présentent guère pourtant qu'à l'état de réduction et surtout au point de vue de la Chalosse en général et de la paroisse de Doazit en particulier. Je ne veux pas insister sur ses grands faits qui s'étalent comme ils peuvent dans ce journal rustique, à tout instant interrompus par le prix des denrées, l'état de l'atmosphère et les menus incidents de la vie du chroniqueur.

La partie du journal qui va du siége de Fontarabie (1638) à la paix des Pyrénées (1660) et qui est de beaucoup la plus chargée (quoique rédigée avec plus de concision et ne fournissant guère que la moitié du volume), présente un triste et monotone spectacle. La grande affaire qui préoccupe et désole le pays est assez marquée par ces notes marginales souvent répétées : « *passage de troupes, ravages de guerre ;* » et par cette exclamation qui coupe à tout instant le récit, comme un refrain funèbre : « Oh ! la grande misère du paubre puble ! »

Ce long tableau des mouvements des troupes dans les paroisses de la Chalosse et des pays voisins est un peu confus, mais riche de détails neufs et curieux, que les historiens consulteront avec intérêt. Ce qui me touche particulièrement, au milieu de ces pilleries et de ces cruautés, c'est le dévouement du baron de Doazit, et l'émotion sincère du bon Laborde quand il vante la vaillance et la bonté de ce noble seigneur. Dès janvier 1653, il se constitue prisonnier près du terrible Balthasar. « Et le peuple de Doazit dut avoir une grande douleur de monseigneur de Doazit ; car j'en ai eu en mon particulier un grand regret. Ledit monseigneur de Doazit se va rendre prisonnier pour soulager la paroisse de Doazit, et, sans comparaison, il m'a fait souvenir de la passion de mon sauveur Jésus-Christ, qui voulut mourir pour nous. »

C'est encore cette naïveté de sentiment et d'expression qui donne un véritable prix au témoignage, d'ailleurs peu précis,

de Laborde-Péboué sur Balthazar, le plus renommé des aventuriers militaires de l'époque, et durant de longues années la terreur de nos contrées. On le connaîtra mieux en lisant sa *Guerre de Guienne,* publiée par M. Moreau dans la Bibliothèque elzévirienne. Mais après le relevé exact des faits et des dates, on notera utilement ces naïfs échos de l'opinion landaise sur le redoutable routier :

Ledit Balthasar est si puissant et si cruel que tout le monde le craint. Il est allemand et non point noble, sinon pour ses armes. Il n'a point aucune religion de bonne. On dit qu'il est magicien. Il ne parle jamais familièrement à personne, mais parle toujours de tuer et de pendre. Il est un grand homme fort farouche et a environ 45 ans, à ce qu'on m'a dit...

Ceux qui sont sortis des prisons de Balthasar disaient qu'ils ont été au purgatoire. La pluspart des bons paysans n'osent dormir en leurs maisons de la grande peur qu'ils ont à Balthasar... Ledit Balthasar fait couper le blé par la lande et le fait donner à ses chevals; et, ce qui est bien grande pitié, il n'y a plus moyen de resister aux grands dommages qu'il fait tous les jours.

Notez bien que les cavaliers de MM. de Candalle et d'Aubeterre traitaient les manants avec presque autant d'inhumanité, et que ces exactions, passages et logements de troupes étaient continuels dans ce pauvre pays. A ces récits lamentables s'ajoutent des détails non moins navrants sur l'abandon des terres, la mendicité presque générale, les épidémies multipliées, les pestes, les famines. A chaque page il faut s'écrier avec le bon Laborde : O la grande misère!

Voici pourtant, vers le milieu de son journal, une éclaircie. Le bruit a couru que la paix se prépare entre la France et l'Espagne. Elle est faite, et même cimentée par un mariage! On assure que M. le cardinal Mazarin, *qui gouberne le roi de France,* vient à Bayonne traiter ces grosses affaires. Ce n'était pas un conte; il arrive, il va passer à Dax. Qui aurait volontiers fait le voyage pour le voir? C'est sans doute notre historien. Pourtant il ne l'a pas entrepris, je ne sais pour

quelle cause. Mais après coup, il s'en félicite, parce que les gentilshommes qui s'y sont rendus en ont été pour leurs frais.

Ils s'en retournerent presque tous sans le pouvoir voir, à cause de la grande quantité des gens qui estoient avec lui; et il alloit toujours en carrosse, et descendoit, ou pour mieux dire se faisoit descendre, auprès de la porte du lougis qu'il devoit louger; et estant dedans il faisoit fermer bien ledit lougis. On m'a dit qu'il estoit incommodé de la goutte et estoit agé d'environ soixante ans. Dieu par sa sainte grace le beuille conduire à exploiter bien son entreprise selon la boulonté de Dieu !

La prière du bonhomme est exaucée. Le mariage s'est célébré par procuration le 3 juin 1660, « jour de l'ouctave du Corpus Christi. » Le 6 du même mois les deux rois se visitérent, et « noste roy de France fit boir au roy d'Espagne la noblesse de France, fort bien habillée et en belle ordonnance, dont le roy d'Espagne s'en est fort emerveillé de boir si bien et en si bon estat la noublesse de France... » Enfin le roi, revenant à Paris, passe à Dax et à Tartas. En bon français, notre chroniqueur ne saurait manquer une si belle occasion :

... Et il (le roi) estoit à Tartas ledit jour (16) de juin 1660. Là où je fus exprès ET PRESENT, et j'eus l'honneur MOI-MÊME de boir le Roy, et la Reyne sa femme, et aussi la Reyne sa mere, et M. le frere du Roy et toute la cour de France et tous EN MA PRÉSENCE (!!). Et environ le midi s'en partirent vers le Mont-de-Marsan. Je ne desire plus sinon boir le roy des roys, au ciel. Dieu m'en fasse la grace ! Alors faisoit grand chaud.

Je crois entendre encore le franc rire de l'historien de la Gascogne, le bon chanoine Monlezun, quand il récitait ce petit fragment qu'il savait par cœur et qu'il n'a pas manqué d'enchâsser dans son livre. Ce rire épanoui était, du reste, à peu près comme celui d'Andromaque, accompagné d'une larme furtive. Où trouver, en effet, expression plus touchante, dans sa naïveté, de ce sentiment à la fois royaliste et chrétien, qui était le fond solide et généreux du patriotisme de nos pères ?

Il faudrait peut-être maintenant donner une idée de la seconde partie du journal, depuis le mariage de Louis XIV jusqu'à l'année 1670, où notre bon historien a posé la plume. Mais j'y renonce, en avertissant que le fond de la chronique landaise ne change pas beaucoup durant cette période. Toujours des passages et des logements de troupes. Il y a même quelque chose de plus : une sorte de guerre civile, occasionnée par l'établissement de la gabelle. Les populations du sud-ouest furent sur le point de se soulever en masse pour la liberté du commerce du sel. Force resta au privilége royal, non sans de déplorables excès. Laborde-Péboué commence à prendre note, en mai 1661, des courses des *gabaleurs*, qui se tiennent à Aire et font des pointes en tout sens pour saisir les porteurs de sel. Du reste ils prennent un peu partout, à leur guise, du fourrage et des bestiaux; ils ont incendié, tué, pillé, *et personne ne les contredit.* « Je me crains, ajoute sournoisement le bonhomme, qu'ils sont favourisés des grands ! »

C'était bien mieux que cela, comme il ne tarda pas à l'apprendre; ils étaient gens du roi. A ce titre, Laborde-Péboué leur fait même une sorte d'amende honorable pour la façon dont il a parlé d'eux. « Comme j'apprends qu'ils ne veulent pas estre gabaleurs en aucune façon, parce que cela les échoque en quelque façon, mais ils se disent et nomment gens du comboy du roy, et pour ce je ne les nommerai plus que gens du comboi du roy. »

Mais pour porter un nom plus honorable, ils n'en deviennent pas plus commodes; et malgré sa parfaite innocence, le pauvre Laborde tremble dans sa peau :

Je bous assure que du temps de ces desordres moi-même, sans estre criminel en aucune facon, ni coupable, ni comprins en aucun de ces desordres, mais encore j'abois une grande peur, parce qu'ils tuerent du commencement tous ceux qu'ils puboient attraper. De sorte que durant quinze jours je n'osois pas demurer chez nous à Peboué, mais je lougeois dans les cabanes des vignes et dans de paubres

maisonnettes. Et la pluspart du temps je demeurois du cousté de Saint-Cricq et Marquebielle, car en ce lieu tout le monde m'honoroit comme si j'eusse esté leur supérieur. Et pour lors ma neboude Anne estoit à la Masquère, etc.

Il faut le dire aussi, les gens du roi avaient fort à faire. Le soulèvement contre les gabelles était général, et ce soulèvement lui-même était pour plusieurs une occasion de mauvais coups et de brigandages. Des inconnus, dont Laborde-Péboué parle d'un ton sinistre, faisaient ça et là d'effroyables exécutions. Ici se place l'épisode d'un noble landais, Audigeos, devenu chef de bande, et qui, après avoir mis sur les dents la justice et l'armée, finit par obtenir l'absolution du saint évêque d'Aire, Fromentières, et de Louis XIV des lettres de rémission et un brevet de colonel. Du reste, il n'y a pas de détails très neufs sur Audigeos dans le Journal d'Henri de Laborde.

Vers la fin, ce journal abonde surtout en détails de famille. Le 7 novembre 1666, la *néboude* Anne, qui est la dame du manoir de Péboué, a mis au monde un enfant mâle, fort heureusement « grâces à Dieu. » Or, dans la maison se trouvait alors « en logement » un capitaine de guerre, M. de Lavaissière. A force de courtoisie cet officier réconcilie presque avec ses pairs notre peu belliqueux historien :

Et le 9 novembre 1666, M. ledit capitaine m'a fait l'honneur à moi d'entrer dans mon petit lougis de Labourdette, et est allé jusqu'à la porte du jardin, et y a fait collation en compagnie de M. de Ladou, et m'a donné deux morceaux de buffle pour une paire de gants...

Je vous puis assurer que ledit M. Labezière est fort honnête homme; il est de religion prétendue reformée, et est de noblesse, etc.

N'allez pas croire que ces compliments adressés à un huguenot partent d'une conscience tiède en fait d'orthodoxie. Henri de Laborde avait un frère curé de Lanneplan, en Béarn, qui recevait de temps en temps sa visite. Et à cette occasion, « j'ai bu soubent, dit-il, le puble à grandes troupes en la bille d'Ourthez sortir et entrer au temple des huguenots,

dont j'ai grand mal au cœur ; car la plupart du peuple du Béarn sont des huguenots. » Ce souvenir lui a même suggéré une longue digression (p. 531-537) sur le protestantisme, dans laquelle ses bévues d'historien illettré n'enlevent rien de leur prix à un bon nombre d'anecdotes locales.

III

Mes citations et mes analyses n'ont pu donner une idée suffisante du contenu de ce journal. J'ai négligé, par exemple, les mentions qui reviennent le plus souvent : celles qui regardent l'état des récoltes et le prix des denrées. Il suffit de dire qu'elles s'offrent à toutes les pages et constituent une statistique fort précieuse pour les sciences physiques et l'économie. Je me contente en cette matière, où je me sens peu compétent, de copier une remarque du savant éditeur, M. le baron de Cauna, sur le haut prix du vin en Chalosse au XVIIe siècle. « En évaluant l'argent en 1640-1660 à quatre fois le taux de 1869, la barrique de vin à 6 livres (vil prix) fait 24 fr.; à 24 liv. en 1663, elle vaudrait aujourd'hui 116 fr.; à 30 liv., 120 fr.; à 44 liv. en 1640 (fort cher), 176 fr. »

Mais si j'ai peu réussi à extraire du curieux journal de Laborde-Péboué la substance historique qu'il renferme, je m'en console par l'extrême difficulté d'une tâche pareille, que du reste je ne m'étais pas imposée. J'aurais plus de regret de n'avoir pas fait connaître et apprécier l'auteur lui-même, le plus aimable des conteurs, au moins après sa mort. De peur que tous mes extraits n'en disent pas assez sur ce curieux bonhomme, je demande la permission de copier encore trois de ses pages, où vous le verrez tout entier.

J'intitule le premier fragment : *Une éclipse de soleil.* Je regrette d'avoir à l'abréger quelque peu. Il suffira pour montrer au naturel la profonde ignorance de l'excellent chroniqueur

landais et aussi sa piété profonde, trésor plus précieux que toute la science de Cassini.

Ores, bous faut savoir que au mois de juillet 1654, il arriva une nouvelle fort affligeante, disant que le 12 août 1654 il adviendrait une grande obscurité et que le soleil seroit éclipsé l'espace de trois heures. L'armanach en parle et nous menace de grands dangers. De Paris et aussi de Bordeaux est venu l'arrêt (?) disant qu'il y a un prophète en la ville de Paoun (?) en Allemagne, lequel a prophetisé depuis vingt-huit ans et que ce qu'il a dit est quasi tout arrivé; il se nomme Andreas. Ces noubelles sont dans tout le pays et je vous assure que tout le monde a grand peur et apprehension... Car les uns disent que ce jour fera de grands vents et tonnerre; d'autres disent que tout l'air sera pestiferé; d'autres se craignent qu'il mourra grande quantité de monde et betail; d'autres disent que nous serons accablés de guerre, comme déjà elle est commencée; d'autres disent que nous serons attaqués de religion contraire; d'autres disent que nous sentirons ce jour une grande frayeur; d'autres disent que la terre fera ouverture en quelques endroits à cause du grand benin de ce jour. Tout le monde en parle ainsi avec grande crainte. J'entends déjà [qu']on a fait partout probision d'eau pour ce jour, comme aussi d'herbes et de fruitage, afin d'empêcher le benin de ce jour. Je ne sais ce qu'il en adviendra; j'en remets tout à la boulounté de Dieu, et lui prie qu'il nous beuille à tous faire pardon et miséricorde, et que sa sainte boulounté soit faite! Mettons-nous tous en sa sainte garde, et ne perdons pas courage, car le bon Dieu est tout puissant pour remédier à tout danger.

Adonc, estant à la honzième jour d'aoust, beille dudit jour de l'éclipse, tout le monde redoute cette eclipse; tous font provision pour trois jours d'oint, d'herbes et de fruits, comme nous l'avons dit; tout le peuple prie Dieu en attendant sa sainte boulounté...

Et estant benu ledit douziesme jour d'aoust 1654, c'estoit un jour de mercredi, marché à Hagetmau, je me levai d'assez bon matin et fis une promenade d'environ un quart de lieue, et en m'en retournant je regardais le soleil qui estoit assez beau, et le ciel clair, et le temps fort patient; je me livrai en attendant à la boulounté de Dieu auquel je prie qu'il aye pitié de nous.

O Jesus-Christ, mon redempteur, etc... [*Je supprime une douzaine de lignes d'oraison.*]

O glorieuse bierge Marie, mère de Dieu! je sais que bous estes la

Reine du ciel, et avez un tres grand credit auprès de mon seigneur Jesus-Christ boustre fils ; je vous prie tres humblement, ô grande Dame du Paradis, qu'il vous plaise prier et interceder pour tout le peuple. O sainte Dame, monstrez, monstrez à mon Saubur Jesus-Christ les mamelles avec lesquels vous l'avez allaité, et par ce moyen vous obtiendrez pardon et misericorde pour nous...

O glorieux saint Joseph, il a deja longtemps que je vous ai choisi pour mon particulier avocat et bous invoque tous les jours ; je vous prie, priez et intercedez pour nous, mais principalement à l'heure de noustre mort et au jour du jugement.

O glorieux saint Laurent, le premier jour du present mois, je bous ai prins et choisi pour mon avocat durant ce mois present. Je vous prie donc, etc...

Et environ les neuf heures, une brume s'est mise en l'air ; et le soleil a commencé à s'esclipser, et a esclipsé environ la moitié du cousté du nord. Mais dans peu de temps le soleil se remit en son entier et le temps a esté aussi beau comme auparavant, grâces à Dieu, sans aucun accident que l'on sache.

Le second morceau va nous montrer notre chroniqueur à l'œuvre. Il est allé à Tartas voir le roi de la terre, comme il l'a dit plus haut. Mais il n'était pas un assez gros personnage pour s'aboucher avec les princes et les grands de la cour. Et pourtant jamais commère piquée du taon de la curiosité n'a senti un plus irrésistible appétit d'interroger et d'apprendre. Donc, il se rabat sur un gentilhomme landais, M. de la Taulade, qu'il sait avoir été reçu très privément par le Roi. Et il fait si bien qu'il reçoit sur cet heureux seigneur... les confidences d'un valet. En voici le plus curieux :

Or vous veux parler du noble M. de Lataulade, seigneur de la juridiction de Marquebielle. Mais avant passer outre, je beux vous dire l'estat dudit M. de Lataulade. Il vous faut croire que estoit un fort grand gentilhomme et de fort noble extraction ; sa renommée estoit si grande qu'il estoit cognu par toute la France, d'autant qu'il a demeuré à la cour du Roy de France l'espace de vingt-sept ans. Un sien domestique qui a demeuré à son service l'espace de trente-deux ans m'a assuré avoir esté present pendant toutes ses belles actions

de guerre. Ledit sieur estoit capitaine au regiment de Picardie, en grande reputation, pendant le temps des belles occasions de guerre qui sont passées. Il faut remarquer que ledit sieur fit paroistre son courage à Tonneins, où il fit de grands combats, et entr'autres un jour [que] le marechal de la Force qui tenoit le parti de la religion, y bint avec deux mille hommes pour secourir la bille... Il emporta le fort de ses ennemis, mais on lui tua vingt-deux sourdats et deux sergents, et ledit sieur Lataulade y fut blessé de trois mousquetades, l'une qui lui perça toute la jambe et les deux autres fort legerement blessé. Et laditte ville de Tonneins se rendit le jour même, et ledit sieur de Lataulade se fit porter à Navarrenx dans un brancard, où il demeura deux mois dans le lit, et fut réduit de pourter les potences l'espace de deux ans entiers....

Il a esté en Italie, en Allemagne, en Flandre avec les armées. Et aujourd'hui, qu'il se porte fort bien, et en bonne santé, et en grand repos d'esprit, il est en age de soixante ans... Mais il est devenu si gras et si gros qu'il ne se peut pas truber en ce pays un cheval capable de le porter, tant il est pesant, et surtout il a le ventre fort grand. On m'a assuré qu'il pese de quatre à cinq quintaux. Mais avec tout cela il est homme de grand credit. Mais d'autant qu'il est si pesant, il se fait conduire dans son carrosse par un gros et bon pair de bœufs. Il a deux de ses fils auprès du roy, tellement qu'il est un grand seigneur.

Il est parti de son beau chateau de Lataulade le 15 dudit juin 1660, et alla entendre une messe à Maylies, et passa à Hauriet et à Leyrit (*Labeyrie*), parce que tous ces messieurs estoient ses parents. Et après, il alla tout droit au Mont-de-Marsan, et toujours avec ses bœufs et carrosse... Mais il est homme si puissant et en la bonne grace du Roy, qu'il entroit dans la chambre où le Roy estoit lougé audit Mont-de-Marsan, à toute heure que bon lui sembloit. Tellement que l'on peut dire que M. de Lataulade est un grand grand gentilhomme et en grand estime... Ledit domestique m'a aussi parlé, etc.

Enfin, pénétrons dans l'intimité même de notre bon chroniqueur. Nous l'aimons assez maintenant pour prendre part à ses moindres affaires et pour écouter avec une entière sympathie le pitoyable récit d'un larcin dont il fut victime, dans le réduit le plus muré de la vie privée. Ceci n'est plus de l'his-

toire, peut-être; c'est encore de la curiosité humaine : *hominem pagina nostra sapit.*

Je vous dirai de plus que la nuit du samedi du 8 octobre 1664, moi-mesme etant couché dans mon lit en la chambre de Labourdette, j'entendis quelque petit bruit dans ladite maison; et croyant que ce fût le chat et me craignant qu'il ne fît quelque désourdre, je me leve. Et ayant trubé que mes armoires estoient fermées et croyant que ce ne fut rien, je m'en retourne coucher et m'enferme dans la chambre. Et cependant que j'ai esté sourti, un larron avoit rompu une parois, et entré dans la maison, et mesmes dans ma chambre. Et moi croyant qu'il n'y eust personne que moi, me mis dans le lit et demeurai longtemps sans dourmir. Mais cependant le larron m'a prins deux demi-louis dans mon pouchet. Et oubrant la porte pour s'en bouloir sourtir, je l'entendis; et me leve bitement tout en chemise, et attrape ledit larron, et le fis prisonnier corps à corps; et appelai au secours à mon frère Ramond et à ceux de Peboué et de Peyran et de Coudicanne et Coudassot. Et tous y bienderent sur l'heure, embiron la minuit, pour boir le larron, lequel declara sans aucune contrainte ce qui s'ensuit :

« Pierre Dupouy a confessé avoir desrobé de nuict à Henri de Laborde dans sa chambre de Labourdette : en premier lieu 26 louis lorsqu'il demeuroit baylet en la maison de Peboué qui estoit enbiron les festes de Noel de l'an 1663; plus, enbiron un mois, de nuit, en rompant une parois, lui a prins 42 livres argent, une paire de souliers tout neufs et un bonnet aussi tout neuf qui baloit 50 sous, plus une pièce de drap de l'atrama (?) qu'il porta à un homme nommé Jean Chinon, metadier de M. Darricau; plus a prins quatre rabats et 4 sous de clous de sabot, plus 7 sous de clabets (clous de girofle), et sept muscades, et un pain noir un peu commencé, et 2 sous de pain blanc, et une cuisse d'oie cuite, et bu du bin tant qu'il en boulut; de plus, ladite nuit au 8e novembre 1664, il confesse avoir rompu la meme parois, et entrant dans la maison de Labourdette et dans la chambre de Henri de Laborde, auroit prins deux demi-louis dans le pouchet dudit Laborde et le pain et un couteau qu'il a trubé dans l'armoire.....»

Je supprime une bonne moitié de ce procès-verbal, qui rappelle la confession de Scapin, sauf les formes juridiques dont

les aveux du larron sont revêtus ici; et j'arrive au dénouement de cette grave affaire :

Et advenant le 13 novembre 1664, ledit larron s'est échappé [de la prison de Doazit où on l'avait enfermé], et a droumi deux nuits (?) ; est benu à Labourdette rompre la meme paroi. Mais il n'a point pu entrer à cause que j'avois attaché des lattes par dedans, et s'en est allé je ne sais en quelle part.

Je puis bien dire comme disoit le roi Charlemagne quand il avoit pris Maugis, et s'échappa, lors le roi lui dit : « Ha! larron Maugis, je n'ai guere gagné à t'attrapper ; » car il emportoit la couronne du roy et les épées des douze pairs de France. J'en puis dire de même de mon larron : il m'est échappé, je n'y ai rien gagné, j'y ai eu des frais et despenses. Je prie Dieu qu'il soit homme de bien.

Ce dernier trait achève, je crois, le portrait de notre chroniqueur. C'est l'érudition la plus triomphante que l'on rencontre d'un bout à l'autre de son journal. Il est clair que s'il a étudié l'astronomie dans l'almanach, ses études sur l'histoire de France se sont bornées à la lecture des *Quatre fils Aymon*.

Du reste, il ne connaissait pas beaucoup mieux les affaires et la politique du temps courant que l'histoire du passé. On croit avoir sa mesure en lisant, dès la première page de son journal, que « le roy de France etoit pour lors conseillé par M. le cardinal de Richelieu, QUI ÉTOIT UN FORT BON ESPRIT. » Mais, vers la fin, on apprend avec ébahissement que Louis XIV, depuis la mort de Mazarin, avait pour conseiller « un certain nommé M. Cazabert, fils de France, à ce qu'on m'a dit. » Le nom même de Colbert n'était pas entré dans la tête du brave chroniqueur landais.

Tel qu'il est, je le préfère pourtant à une foule innombrable d'historiens lettrés. Il est plus sincère, il est plus modeste, il est plus original, sans y viser! Ne vous en tenez pas, je vous en supplie, à mon jugement. Portez le vôtre en toute connaissance de cause, après avoir lu d'un bout à l'autre le journal publié par M. de Cauna. Donnez-vous cette

peine, ou plutôt procurez-vous ce plaisir, et je me croirai trop récompensé du labeur que j'ai mis à coudre bout à bout mes notes et mes remarques sur cette naïve relique du passé. Il y avait deux ans entiers que je reculais devant cette tâche. Il est vrai que, dans cet intervalle, j'ai été distrait beaucoup trop puissamment des souffrances des Landais du XVIIe siècle par celles de la France du XIXe, et que je n'ai pas eu besoin d'ouvrir le journal d'Henri de Laborde-Péboué pour m'écrier souvent comme lui : « O la grande misère ! » Ma dette est payée. Mais mon but sera atteint seulement quand mes lecteurs, alléchés par ces quelques échantillons, voudront jouir de la pièce tout entière. Je suis sûr qu'après cette épreuve, ils ne m'en voudront pas du conseil que je leur adresse; je suis encore plus certain qu'ils remercieront avec moi le studieux éditeur du service qu'il a rendu à l'histoire provinciale par cette intéressante et curieuse publication.

Léonce COUTURE.

PORTE DES CHEVALIERS

de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem

A BORDÈRES.

Bordères est un village à trois kilomètres de Tarbes; le voyageur qui de Bordeaux arrive en chemin de fer vers les Hautes-Pyrénées le longe, à l'orient, immédiatement avant de s'arrêter au chef-lieu. Commune, Bordères dépend du canton de Tarbes (nord), et desservance, du doyenné de la Sède. Dans le principe, simple ramassis de *bordes* (*borda, æ,* moyenne et basse latinité), comme l'atteste son nom (*Borderiæ*), c'est maintenant une sorte de bourg ne renfermant pas moins de 1,800 habitants dans des demeures de bonne mine, et manifestement honteuses de la détresse de celle qui devrait en être la plus belle. Si l'église ne répond point par sa magnificence à la splendeur du lieu ni à l'amour-propre des habitants sur le point d'en bâtir une plus digne, elle offre, en revanche, des souvenirs. A la veille du jour où, avec l'église effacée du sol, ils vont s'effacer de la mémoire, nous essaierons, dans cette *Notice,* d'en recueillir et conserver quelques débris.

I

Un ordre religieux et militaire fondé (1128) en Palestine par Hugues des Payens, champenois, associé à huit compagnons, s'appela *Frères de la Milice du Temple, Chevaliers du Temple* ou *Templiers,* parce qu'ils occupaient à Jérusalem un quartier du Temple.

Les Templiers avaient pour mission de défendre et de gar-

der contre les infidèles les pèlerins qui allaient visiter les saints lieux.

Bientôt en vogue, cet ordre marche rapidement vers cet excès de renommée et de richesse qui, deux siècles plus tard, amena sa destruction à jamais mémorable. Tous les souverains, empereurs, rois, ducs, comtes, etc., s'empressèrent de lui accorder des priviléges et des biens. C'est ainsi que Pierre de Marsan, comte de Bigorre, avec le consentement de sa femme Béatrix et de son fils Centulle, donna le village de Bordères à cet ordre célèbre, sous le magistère d'Evrard des Barres.

M. Lejosne (1) fixe l'acte de donation en 1145; d'après l'instrument copié par Larcher (2), la date exacte serait 7 février 1148. Quant à M. Davezac-Macaya (3), lui, il se contente de la déterminer par le magistère d'Evrard des Barres (1147-9), en cela par un bout ou par l'autre serrant de plus près 1148, toutefois peut-être coupable, à l'aide du millésime 1145 placé en manchette quelques lignes plus haut, d'avoir induit l'universitaire en erreur.

Ce village fut érigé (1175) en commanderie, et Bernard de Sauveterre, pourvu le premier, en qualité de *commandeur* (*commendator*), de ce bénéfice.

A peine à Bordères, les Templiers y élevèrent, au confluent de l'Echez et d'un canal venant de l'Adour, qui met en jeu le moulin, un château en forme de quadrilatère aux murailles épaisses ; il n'en reste aujourd'hui, dans le jardin qu'a établi là un paysan, que quelques pans renversés au bord de la rivière, contre les envahissements de laquelle ils défendent les légumes du bonhomme, ou bien debout encore sur les plates-bandes, où, non moins indestructibles à la pioche qu'à l'eau, ils les empêchent de pousser, comme pour reprendre d'une main ce qu'ils donnent de l'autre. Ces ruines du *château*

(1) *Revue d'Aquitaine*, 6e année, p. 228.
(2) *Glossaire* (mss), lettre B, p. 1079.
(3) *Essais historiques sur le Bigorre*, t. I, p. 223.

(*castellum*) se nomment, dans la langue du village, *castèt*.

Tout près de là, vers l'orient, subsiste encore, à demi-enfoncée dans le sol, la vieille prison, où de pauvres femmes s'estiment néanmoins superbement logées, et n'ont pas même peur des morts, dormant, pour ainsi dire, la tête sur le même oreiller, attendu que la muraille est mitoyenne entre la prison et le cimetière. Nous ne répondrions pas que cette prison, si vieille soit-elle, remontât aussi loin que le château.

De la prison, en côtoyant le canal du moulin, tirez au midi, vous trouvez la *grange* du commandeur, plus fameuse dans l'esprit des indigènes que le château, que la prison, car c'est là, disent-ils, qu'il fallait porter les dîmes. Le commandeur était gros décimateur. Au-dessus du toit, une cheminée porte sur fond blanc à la craie rouge le millésime 1811, époque de la prise de possession par un manant ou roturier qui y alluma son feu avec le bois de la commanderie.

Grange, prison, château, de rien de cela, au demeurant, nous n'avons à traiter pour le quart d'heure, mais d'un monument qui a tant vu tomber d'habitations ou de maîtres, tandis que seul il a le droit de demeurer stable et de garder son hôte; j'ai nommé le temple, certainement contemporain de la fondation du bénéfice. « On donnait le nom de temples, pendant le moyen âge, aux chapelles des commanderies de templiers; ces chapelles étaient habituellement bâties sur un plan circulaire, en souvenir du saint sépulcre, et assez exiguës (1). » Exiguë, à Bordères, la chapelle l'était, mais sur un plan circulaire, pas tout à fait.

Figurez-vous une nef de 20 mètres de long sur 10 de large, une abside en cul-de-four avec un œil-de-bœuf au milieu et deux fenêtres latérales à plein-cintre, une petite sacristie à gauche de l'abside, un bas-côté septentrional à trois arcades, dont la plus orientale à plein-cintre, et les deux autres à ogive

(1) VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. IX, p. 12.

obtuse; la voûte, la porte, le clocher, comment? devinez, si vous pouvez. Sur ces données, car tout disparut dans un agrandissement de l'édifice sur lequel nous aurons à revenir en son lieu, vous aurez une idée du temple de Bordères.

« Il ne faut pas oublier que les fondateurs de l'ordre du Temple étaient au nombre de *neuf* (carré de 3), qu'il ne leur fut permis d'ordonner de nouveaux frères qu'après neuf années, et que les nombres 3 et 9 se retrouvent fréquemment dans les chapelles des commanderies (1). » De là les trois baies de l'abside, les trois arcades.

« Les dispositions de ces chapelles exiguës, avec sanctuaire peu important, indiquent assez que les chevaliers du Christ [Christi milites] ou du Temple n'admettaient pas le public pendant les cérémonies religieuses. Ces chapelles servaient aussi de lieu de séances pour les délibérations qui, d'ordinaire, se tenaient la nuit. D'ailleurs, d'une extrême sobriété d'ornementation, ces petits monuments du XIIIe siècle se ressentent de l'influence de l'abbé de Cîteaux [saint Bernard] qui avait rédigé les statuts de l'ordre (2). »

A cela nous ajouterons que notre chapelle n'avait qu'un bas-côté, comme chez d'autres ordres religieux, en signe de pauvreté.

Leurs services, leur opulence avaient excité contre les Templiers la jalousie et la cupidité; on jura de les perdre; bien entendu que leurs accusateurs couvrirent leurs hideux mobiles du voile de la justice et de la religion. Tous les hauts officiers et tous les sujets de l'ordre furent représentés au pape Clément V comme des hérétiques, etc. Deux procédures eurent lieu contre les Templiers : la première dirigée par le roi et au nom du roi; la seconde par le pape, et d'après son autorité. Nommée au concile de Vienne, en Dauphiné, pour examiner

(1) VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire de l'architectur ançaise du XIe au XVIe siècle*, t. IX, p. 12.
(2) Id., p. 18-9.

les pièces du procès, la commission se partagea dans son appréciation, la majorité soutenant qu'il n'y avait pas lieu à accuser l'ordre d'hérésie, et par conséquent que, si l'on en devait punir plusieurs membres reconnus coupables, on ne pouvait à ce titre condamner et supprimer l'ordre entier ; la minorité opinant, au contraire, que la procédure avait donné assez de lumière pour permettre de porter sur-le-champ un jugement définitif (1). C'est dans un consistoire secret (XI des calendes d'avril ou 22 mars 1312) que Clément V abolit à jamais les Templiers, suppression publiée le 3 avril, mais, d'après la bulle du 2 mai, ordonnée seulement par *sentence provisionnelle* et non par *jugement définitif*.

Partout se dressa l'échafaud, et Bernard de Montagut, avec ses frères de Bigorre, y monta à Auch, dernier commandeur du Temple à Bordères.

II

Bien que la bulle du 2 mai (1312) n'ordonnât la suppression des Templiers que par sentence provisionnelle, cependant elle disposait de leurs richesses en faveur des *Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, autre ordre religieux et militaire, né, comme le précédent, en Palestine.

Environ l'an 1048, des marchands d'Amalfi, ville du royaume de Naples, qui trafiquaient en Syrie, désireux de faciliter leurs pèlerinages à Jérusalem, achetèrent de Romensor de Moustesaph, calife d'Egypte, l'autorisation d'y bâtir, devant le temple de la Résurrection, une église; de leur rite et dédiée à la Sainte-Vierge, elle s'appela *Sainte-Marie de la Latine*. Les fondateurs y adjoignirent un monastère de l'ordre de Saint-Benoît à l'effet de recevoir les pèlerins.

(1) Voir dans ces derniers temps ELIZÉ DE MONTAGNAC, *Histoire des Chevaliers Templiers*; LÉONCE DE LA RALLAYE, *Etude sur l'abolition de l'ordre des Templiers*, dans la *Revue du Monde catholique*, 25 juin et juillet 1868.

Comme le nombre de ces derniers augmentait tous les jours, et que le plus souvent ils arrivaient accablés de misère et de maladies, tant par les fatigues du voyage que par les vexations des infidèles, on édifia encore tout près de l'église un hôpital destiné à recueillir les hommes avec une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste. La direction en appartint à un chef à la nomination de l'abbé de Sainte-Marie, et c'est Gérard, de l'île de Martigues (?), en Provence, qui exerça d'abord cette charge.

Après la prise de Jérusalem (15 juillet 1099), telles furent les libéralités qui affluèrent dans ces divers établissements, que Gérard, avec ses frères, résolut de se séparer de l'abbé et des religieux de Sainte-Marie de la Latine et de former une congrégation à part sous la protection de saint Jean-Baptiste; ces circonstances les firent depuis appeler *Hospitaliers* ou *Frères de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem*. Gérard obtint la confirmation du pape Paschal II (bulle du 13 février 1113). Ce chef de l'hôpital de Jérusalem le gouverna sous le titre de *prévôt* (*præpositus*) ou de *gardien* (*custos*). Il eut pour successeur Raymond du Puy.

Ce premier *maître* (*magister*), car c'est Raymond du Puy qui prit avant tous cette qualité, voyant que les revenus de l'hôpital de Jérusalem surpassèrent de beaucoup les frais d'entretien des pèlerins, crut ne pas en pouvoir consacrer le surplus à un meilleur usage qu'à la guerre contre les Musulmans. Il s'offrit au roi de Jérusalem pour les combattre. Par ainsi, de religieux qu'il était seulement à son origine, cet ordre devint militaire, modification approuvée (1130) par le pape Innocent II.

Malgré leur érection en ordre de chevalerie, les Hospitaliers néanmoins retinrent toujours leur titre; on ne leur décerna celui de *Chevaliers* que lorsqu'ils eurent conquis l'île de Rhodes; depuis ce moment (1310), on les appela *Chevaliers de Rhodes*, et plus tard (1530) *Chevaliers de Malte*, après

que cette dernière île leur eut été donnée par l'empereur Charles V. Cependant leur véritable nom est celui de *Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.*

Il n'y eut d'abord parmi les Hospitaliers que deux classes de membres, les *clercs* (*clerici*) et les *laïques* (*laici*). Raymond du Puy en établit trois : les *nobles,* destinés à la profession des armes pour la défense de la foi et la protection des pèlerins; les *prêtres* ou *chapelains,* vaquant au service divin dans la chapelle; les frères *servants,* destinés aussi, sans être nobles, à la profession des armes.

Cet ordre se propage rapidement à travers les nations. Ces nations se nomment *langues.* Chaque langue se divise en *grands prieurés.* Chaque grand prieuré renferme un certain nombre de *commanderies,* dont les unes sont dévolues aux chevaliers, et les autres indifféremment aux chapelains et aux servants d'armes.

Anciennement, les biens de l'ordre étaient en commun; pour les faire valoir, on choisissait des séculiers qui, en tant que fermiers, en devaient rendre compte. Mais ce compte, dont la distance favorisait l'infidélité, laissait souvent à désirer, si bien que, dans le but de parer aux malversations, on confia l'administration de tous ces revenus aux grands prieurs, chacun dans son département. Ces dignitaires ne s'en acquittèrent pas mieux, de sorte que, nonobstant l'importance des revenus, à peine l'ordre trouvait-il de quoi faire face aux dépenses nécessaires. On eut donc recours à un autre système, ce fut de *commettre* un frère à l'effet de régir les biens d'une circonscription déterminée avec un titre amovible, révocable à volonté, à condition que tous les ans il verserait entre les mains d'un receveur de l'ordre établi *ad hoc* une certaine somme (responsion) proportionnée au produit de son ressort.

Au reste, ces Hospitaliers n'allaient pas seuls; on leur donnait pour compagnons quelques autres Hospitaliers; et tous ensemble, avec un chapelain de l'ordre, formaient une com-

munauté. Le personnage qui était à la tête de la communauté se nomma *commandeur*, et le logis où habitait la communauté, *commanderie*, terme qui signifie moins un commandement qu'une administration, une *commande* ou *commende* (de *commendo*). Tout ce qui, la *responsion* soldée, restait de revenus à cette espèce d'économe devait être employé à entretenir les membres de la communauté et à soulager les pauvres du lieu.

Malheureusement, dans la suite, la division se glissa parmi les Hospitaliers qui vivaient conjointement dans une commanderie; on fut obligé de les séparer, et l'on abandonna le bénéfice à un seul en le chargeant de payer une pension à ses frères.

Les commanderies se divisaient en : 1° magistrales; 2° de justice; 3° de grâce.

Les commanderies magistrales se rattachaient à la dignité de grand maître.

Les commanderies de justice étaient possédées par droit d'ancienneté, outre cinq ans de résidence à Malte et quatre caravanes ou voyages sur mer, ou par améliorissement, lorsque, après avoir fait des réparations dans une commanderie dont on jouit, on en prend une autre d'un revenu plus considérable.

Les commanderies de grâce sont conférées par le grand maître ou par les grands prieurs en vertu d'une prérogative inhérente à leur dignité.

Bernard de Montfaucon et Géralde, sa femme, fondèrent, vers 1262, la commanderie d'Aureilhan, et Fort-Aner et Auger, leurs enfants, confirmèrent cette donation. Gauceran de la Tors fut pourvu, en qualité de commandeur, de ce nouveau bénéfice.

On se souvient que la bulle du 2 mai 1312 disposait des richesses des Templiers en faveur des Hospitaliers.

Le parlement de Paris n'avait pas attendu jusque-là; sitôt

après la suppression (22 mars 1312), le mercredi qui suivit l'Annonciation, il rendit un arrêt afin de mettre les Hospitaliers en possession des biens des Templiers; mais sur ces biens, il adjugea au roi deux cent mille livres, somme alors immense, pour frais de procédure. C'est conformément à cet arrêt du parlement et à la décision du pape que, après l'exécution de Bernard de Montagut, commandeur de Bordères, eut lieu la jonction des deux commanderies de Bordères et d'Aureilhan.

La commanderie de Bordères fut-elle unie à la commanderie d'Aureilhan, ou vice versa? M. Davezac-Macaya adopte le premier mode : « Après ce supplice de Bernard de Montagut, dernier commandeur du Temple de Bordères, ce bénéfice, dont dépendaient l'église de Saint-Blaise d'Ossun, celle de Saint-André de Luz, l'hôpital de Sainte-Magdeleine de Gavarnie, fut réuni à la commanderie d'Aureillan, en faveur de Bernard d'Orsans (1). » M. Bascle de Lagrèze se déclare pour le second mode : « Au commencement du XIVe siècle, cette commanderie [d'Aureilhan] fut unie à celle de Bordères (2). »

C'est là, et nous nous y rangeons, l'opinion même de Larcher, dont voici les expressions : « La commanderie d'Aureilhan fut unie à la commanderie de Bordères lors de l'extinction de l'ordre des Templiers comme à un membre plus considérable (3); » renseignement d'autant plus précieux que, avec le mode d'union, il en renferme la raison.

Sous quel commandeur s'opéra cette annexion? Sous Bernard d'Orsans ou de Orsanis, du commun aveu des auteurs, moins unanimes à l'endroit de la date. A s'en rapporter à M. Davezac-Macaya, qui de ce millésime accompagne en marge le passage précédemment cité, l'année serait 1313; plus ondoyant et plus insaisissable, à son habitude, M. Bascle de la

(1) *Essais historiques sur le Bigorre*, t. II, p. 74-5.
(2) *Histoire religieuse de la Bigorre*, p. 406.
(3) *Calendrier du diocèse de Tarbes pour l'année* 1761 (mss.), p. 42.

Grèze se contente de cette vague chronologie : « Au commencement du XIVe siècle. » L'histoire a d'autres exigences, et pour y satisfaire, que ne nous est-il permis, favorisé comme autrefois, de fouiller dans les trésors de la *Bibliothèque nationale, fonds de d'Hozier, chevaliers de Malte, prieuré de Toulouse*, ou aux *Archives de la Haute-Garonne, salle de Malte!* En vain avons-nous interrogé Larcher, il n'a répondu qu'imparfaitement, de façon que tout ce que nous avons pu en tirer de plus clair, en attendant de là ou d'ailleurs un pur rayon de lumière, c'est que l'union se serait accomplie à la date 1313-1327.

Il ne faut pas confondre l'union des commanderies avec l'union des églises d'Aureilhan et de Bordères. « Une bulle du pape, en 1508, unit l'église d'Aureilhan à celle de Bordères, » écrit (*loc. cit.*) M. Bascle de Lagrèze, à qui nous aurions été reconnaissant de nous signaler le dépôt de la bulle, s'il le savait, ou son ignorance, s'il ne le savait pas. Nous soupçonnons cet historien d'avoir tout simplement emprunté son assertion au tome XXV du *Glanage*, sans s'inquiéter autrement de la bulle ni de son contenu. Et nous à qui l'eau venait à la bouche rien qu'à la pensée de savourer la bulle *in-extenso* aux pièces justificatives!

Pour conclusion, Bordères brilla parmi les trente-cinq commanderies renfermées dans ce grand prieuré de Toulouse; ce n'était pas une commandarie magistrale, attendu qu'il n'y en avait qu'une de cette classe par grand prieuré, et que, dans celui de Toulouse, Puy-Soubran se glorifiait de cet honneur. Nous osons avancer, avec l'espoir de le démontrer un jour, que Bordères a toujours été affecté à des chevaliers, jamais à des chapelains ni à des servants; fut-il une fois ou autre donné par grâce, nous l'ignorons et nous nous taisons.

L'abbé J. Dulac.

(*La suite prochainement.*)

LETTRES INÉDITES

DU

CARDINAL D'OSSAT.

(Suite).

XII

A Villeroy (1).

Monseigneur, j'adjouxteray ceste lettre à trois autres que je vous ay escrites cy-devant sur mesme matière, des 16 may, 14 et 30 d'aoust (2), non que j'aye depuis trouvé rien qui m'aye satisfaict : mais pour vous monstrer que au moins y ay je pensé, et pour vous advertir de certaines choses, dont on pourroit faire grand cas par dela, et qui neantmoins ne seroient icy de mise, comme d'une que Monsieur de Luxembourg ha fort imprimée en sa teste ; de laquelle, à mon advis, il vous parlera. Il dit que lorsque le Roy escrivist au Pape Grégoire XIII, pour avoir la dispense de son mariage avec la Royne, il n'estoit point catholique; ja soit que, pour la peur qu'on luy avoit faicte à la Saint-Barthelemy, il feist semblant de l'estre ; et que par ce moyen, le Pape ayant esté surprins, la dispense qu'il donna par telle surprinse, ne doibt point valoir; et par consequent, n'y ayant point eu de dispense valable, le mariage ha tousjours dès le commencement esté nul. Si ce moyen estoit recevable en soy, il seroit au reste concluant. Car ce seroit une obreption faicte au Pape, luy ayant esté donné faulsement à entendre que le suppliant fust catholicque, et Sa Saincteté ayant pensé et voulu dispenser un catholicque et non

(1) F. F. vol. 15641. f° 244. Cette curieuse lettre a échappé aux recherches d'Amelot de la Houssaye. Le recueil de ce dernier renferme (t. III p. 165) une lettre assez courte écrite à Villeroy de Ferrare, le 14 octobre 1598, c'est-à-dire la veille du jour où fut rédigée celle-ci, et (*ibid.*, p. 168) une lettre, très longue, du même personnage, écrite de la même ville, le 31 octobre de la même année.

(2) Ces lettres ne se retrouvent pas. Le recueil d'Amelot de la Houssaye contient seulement des lettres à Villeroy du 12 mai 1598, et du 25 et 29 août de la même année.

autre; et par ce moyen ladicte dispense se trouveroit nulle, à faute de volonté de celuy qui dispensoit. Mais ce moyen n'est point receptable, non qu'il ne puisse estre vray, pour n'avoir alors Sa Majesté eu autre instruction que je sçache, que le sang et l'horreur des segneurs et gentilshommes qui l'avoient accompaigné à ces nopces; et de faict, pour cette cause, nous avons tousjours soustenu à Rome qu'il n'estoit point relaps, lorsqu'il se traictoit d'obtenir l'absolution du Pape; mais non obstant tout cela, ce moyen ne seroit point receu à Rome, où l'on tient avec les docteurs qui ont traicté de telles matieres, que ceux qui disent avoir faict autrefois les catholicques par crainte, si ils retournent à faire comme auparavant, sont tenus et punis pour relaps, aussi bien que les autres, pour plusieurs raisons que lesditz docteurs alleguent, desquelles je ne doibs remplir ceste lettre. D'ailleurs on dit en autres termes et matieres de droict, que nul pour faire sa chose meilleure, n'est receu à alleguer sa tromperie ou autre turpitude, et aussi que nul ne doibt rapporter profit de son dol et fraude; je vous represente les propres termes dont on useroit ici en tel cas; d'advantage c'est une chose qui gist au cueur, et ne se peut prouver ni sçavoir que par le suppliant, auquel on ne croit point en sa propre cause, et moins en une chose en laquelle il confesseroit luy mesmes avoir autres fois dict faux et deceu le Pape. Et oultre que cela ne serviroit point à l'effect que nous desirons, il pourroit bien encore donner à penser au monde, que comme on auroit feint autres fois en matiere de religion, on pourroit aussi bien avoir feint au temps de l'absolution, et feindre encores aujourd'huy. Par ainsi je ne serois point d'advis que l'on meist ce moyen en advant.

J'avois pensé une autre chose, c'est que le Roy ayant nom Henry, il pourroit estre qu'il fust filleul du Roy Henry second, attendu sa grandeur et la proximité dont il luy appartenoit; auquel cas il ne pourroit avoir espousé la fille dudit Roy Henry second sans dispenses, et la dispense qui ha esté obtenue ne parle point de cest empeschement. Mais à cela je m'y suis respondu moi-mesmes : premierement que le Roy estant nay en Bear, comme je pense, si le Roy Henry second avoit esté son parrain, ce auroit esté par procureur, l'ayant faict tenir en son nom sur les fonts par quelque Segneur. Auquel cas, les docteurs tiennent qu'il ne se faict point de parentage spirituel, comme il se faict quand le parrain tient le filleul en personne. Secondement, quand tels grands princes ont à estre tenus par aultres aussi grands, ou plus, on est longtemps advant que faire la ceremonie du baptesme, on les baptise privèment en la maison, et

lorsqu'ils y ont esté ainsi baptisez, il ne se faict point de parenté spirituelle puis après entre celuy qui est tenu aux fonts et celuy qui le tient, encores que ce soit en personne et non par procureur; pour ce que ce n'est plus vray baptesme, ains certaine ceremonie et solennité concernant le baptesme ja faict en la maison. On pourroit encores alleguer une troisième response : à sçavoir que le Concile de Trente ne veult point que ladicte parenté spirituelle passe aux enfants du parrain, mais à cette 3e response, il y auroit une réplicque : c'est que lorsque le Roy fut baptizé, le Concile de Trente n'estoit encores achevé, et le decret mesmes par lequel la parenté spirituelle est ainsi restreinte n'estoit encores faict; ains nous vivions soubz les anciens decrets contenus au droict canon, oultre que ledict Concile n'a point encores esté publié par delà, et que, pour faire que l'on soit obligé à garder ses decrets en matiere de mariage, ledit Concile mesmes veult que tels decretz soyent publiez en chascune paroisse trente jours auparadvant.

Mais il vous plaira noter deux ou trois choses en ceste matiere de comperage : l'une, que ce moyen de nullité est considerable, non seulement du costé du Roy, si il avoit esté tenu aux fonts par le Roy Henry second, comme dict ha esté; mais aussi du costé de la Royne, si elle avoit esté tenue par le Roy Antoine père du Roy; la seconde, que le mesme empeschement auroit lieu pour le regard des meres aussi bien que des peres, comme, si la Royne mere du feu Roy avoit tenu le Roy, ou si la Royne Janne de Navarre, du temps qu'elle estoit encore catholicque, avoit tenu la Royne; de façon que cest empeschement pourroit estre advenu par quatre moyens, quant au baptesme; dont l'un seroit, si le Roy Henry second avoit tenu le Roy; le second, si la Royne mere du feu Roy avoit tenu le Roy; le troisiesme, si le Roy Antoine de Navarre avoit tenu la Royne; le quatriesme, si la Royne Jehanne de Navarre avoit tenu la Royne. — La troisiesme chose à noter est, que telle parenté spirituelle se fait non seulement au baptesme, mais aussi à la confirmation, et en autres quatre sortes, qui sont huict en tout; desquelles une seule nous suffiroit, de façon que si il se prouvoit que le Roy ou la Royne eussent esté tenus aux fonts ou à la confirmation par le pere ou mere de l'un ou de l'autre en personne, le mariage seroit nul, n'y ayant point eu dispense touchant cest empeschement. Et ce moyen de nullité, comme il pourroit entrer par huict endroitz, aussi seroit-il en chascun de ces huict cas fort doux, et nullement odieux, ni violent, ni fascheux, estant chose qui facilement se pourroit estre oubliée

depuis le baptesme ou confirmation de l'une des deux parties jusques a leur mariage. Par ainsi, vous adviserez par dela, si nous serions en quelqu'un des huit cas susditz, et si cela se pourroit veriffier; car de tous les moyens de nullité, qu'on pourroit alleguer, cestuy-cy couleroy, le plus doucement, et rendroit le mariage nul dès le commencement.

Il me reste à vous dire un troisiesme moyen, qui n'auroit point rendu le mariage nul du commencement; mais il le dissoudroit bien, quand ledit moyen seroit vrayement faict et parfaict. Les docteurs tiennent que un mariage, contracté valablement par parole de present et consommé, ne se peult dissouldre, si ce n'est que l'un et l'autre des conjoincts entrent en religion et en facent tous deux profession; mais si le mariage contracté valablement de parole de present n'ha point esté consommé, il se dissoult par la profession de l'un des conjoincts; de sorte que celuy qui est demeuré au siècle se peut marier à quelque autre. Suyvant ceste doctrine ainsi tenue resolument, si le Roy, et la Royne n'avoient point consommè leur mariage et qu'elle se voulust faire religieuse, le Roy se pourroit marier après qu'elle auroit achevé en un monastere son an de probation et faict sa profession; et jusques là le mariage auroit valu et tenu; mais delà en advant, le Roy seroit en liberté de se marier à une autre. Mais vous jugerez assez de difficultez qui se trouveroient en ce moyen. Premierement, quand bien il seroit ainsy que ce mariage n'eust point esté consommé, il ne se trouveroit quasi personne qui le peust croire, attendu qu'il ne s'en est parlé en un si longtemps jusques à present, et sembleroit que ce fust une invention forgée nouvellement et expressement, pour parvenir à la dissolution de ce mariage; et puis je ne sçay si la royne vouldroit entrer en religion ni si elle y persevereroit un an durant, ni si, après l'an, elle vouldroit faire la profession. Oultre que és allées et venues et negotiations qui auroient à se faire pour venir à telle resolution, il y iroit un fort longtemps sans ladicte année de probation.

C'est tout ce que j'avois à vous dire sur ce subject, pour la dernière main; n'estimant point vous en pouvoir dire cy après autre chose que ce qui est contenu en mes susdites trois lettres precedentes et en ceste-ci; laquelle je vous ay faicte plus pour vous faire sçavoir mon advis sur lesdictes choses, qui pourroient estre promenées par dela, que pour oppinion que j'eusse que vous en peussiez faire autre profict; si ce n'estoit du second chef, qui concerne la parenté spirituelle, pour cause du baptesme ou de la confirmation de l'un ou de

l'autre des conjoinctz; lequel moyen, si il se trouvoit et verifioit en un seul des huict cas que je vous ay remarquez, il passeroit avec grande douceur et facilite; comme que ce soit, sans quelque tel moyen de nullité, qui soit solide, concluant et bien prouvé, il ne nous fault point entrer en aucune poursuite, touchant cette matiere, comme je vous le ay tousjours escrit par cy-devant, et ne puis assez vous le recommander.

A tant, je prie Dieu qu'il vous doint, Monseigneur, en parfaicte santé, très longue et très heureuse vie. — De Ferrare, ce 15 d'octobre 1598.

Vostre très humble, très obeissant et très obligé serviteur,

A. D'OSSAT, (1) E. de Rennes.

A Monseigneur, Monseigneur DE VILLEROY, Conseiller du Roy au Conseil d'Estat, et Secretaire des Commandemens et Finances de Sa Majesté.

XIII.

A M. le duc de Montmorency, pair et connestable de France, à Paris (2).

Monsieur,

Je ne doubte point que la promotion qu'il a pleu à Sa Sainteté faire de ma personne au cardinalat, ne vous aye esté très agréable, et d'autant moins en doubte je, que je tiens pour chose toute asseurée, que vous me recongnoissez pour estre de longue main un de vos plus humbles et affectionnés serviteurs, qui n'ay jamais manqué de vous rendre preuve de ma servitude, quand les occasions s'en sont offertes. Que si je ne l'ay fait par le passé aussi utilement que j'eusse désiré, ç'a esté par mon impuissance, et non par faulte de bonne volonté, mais j'espère que à l'advenir j'en auray plus de moyen. Je vous supplie doncques, Monsieur, m'honnorer toujours de vostre bonne grace et de vos commandements, lesquels je recepvray toute ma vie avec une ferme resolution de vous obéir et servir, priant Dieu,

Monsieur, qu'il vous doint en parfaicte sancté,
très longue et très heureuse vie.

De Rome, ce XXV juing 1599.

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

A. card. D'OSSAT.

(1) Signature autographe.

(2) Fonds français, vol. 3071, p. 57. Voir (Recueil d'Amelot de la Houssaye, t. II, p. 344) une autre lettre de d'Ossat au connétable de Montmorency, du 20 janvier 1597.

XIV.

Au même (1).

Monsieur,

Le XIe de ce mois, le sieur de Maillanes et le sieur Julio Panfilii me rendirent la lettre qu'il vous pleust m'escrire le 5 d'octobre, et m'informèrent du faict pour lequel vous aviez envoyé exprès par deça ledict sieur de Maillanes. Sur quoy je leur dis mon advis, comme la dispense que vous desiriez estoit très difficile (2) : d'autant que la tante envers la niepce tient lieu de mère (3), et que, sans l'intercession du roy, et la considération de vostre qualité et mérites, ce Pape n'accorderoit jamais telle dispense, mais que les choses susdictes me faisoient esperer que vous seriez consolé. Et continuant mon propos, je leur dis comme il me sembloit qu'il faudroit y proceder et en parler au Pape; et incontinent qu'ils furent partis d'avec moy, j'en dressay mesme le memoire et la requeste qu'il en failloit presenter à Sa Saincteté, et la portay à monsieur l'ambassadeur, pour en conferer avec luy, d'autant que le lendemain estoit le jour de son audience, et que je desirois que vous fussiez servi au plustost, sans qu'il s'y perdist aucun temps. Aussi fust ledict memoire et requeste présentée à Sa Saincteté le lendemain par mondict sieur l'ambassadeur, qui feist l'office très dignement, et le lundi au matin, 15 de ce mois, j'en parlay encores à Sa Saincteté, qui reprint et exagera grandement le fait; et neantmoins me donna esperance d'une bonne et favorable expedition, comme il fist encores plus expressément l'après dinner à mondict sieur l'ambassadeur. Et ce jourdhuy la supplication en ha esté signée par Sa Saincteté, qui ha bien monstré l'estime qu'il faict de l'intercession du roy, et de vostre personne, et la bonne affection qu'il vous porte, par une si favorable et prompte expedition, et par avoir commandé de son propre mouvement à son dataire qu'il ne demandast ni print aucune composition : où il n'y alloit pas moins

(1) *Ibidem*, p. 59.

(2) Henri de Montmorency, veuf de Louise de Budos de Portes, demandait une dispense pour épouser une tante de la défunte, Laurence de Clermont, fille de Claude, baron de Montoison, et de Louise de Rouvroy de Saint-Simon.

(3) C'est pourquoi, remarque Amelot de la Houssaye (t. III, p. 434), au bas d'une lettre à Henri IV, du 16 novembre 1699, sur la même affaire, la tante est appelée en latin *matertera*, comme pour dire *mater altera*.

de dix mille escus, attendeu la qualité du cas et des parties. Je m'en conjoins avec vous de tout mon cœur et comme je vous ay très volontiers servi en ceci, et en tout ce qui s'est présenté par cy devant, aussi m'offre je à vous continuer mon très humble service, en tout ce qu'il vous plaira me commander cy après : et prie Dieu qu'il vous doint,

Monsieur, tout contantement de ce mariage, et en parfaicte sancté, très longue et très heureuse vie.

De Rome, ce 17 novembre 1599.

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

A. Card. D'OSSAT.

XV.

Au même (1).

Monsieur,

Par la lettre qu'il vous ha pleu m'escrire du 8 janvier, j'ay veu comme vous avez prins en gré ce peu de service que je vouz avois rendeu au faict pour lequel vous aviez envoyé par deça le sieur de Maillano, et tiens à honneur l'amiable remerciement qu'il vous ha pleu m'en faire duquel il n'estoit point besoin : moy n'ayant faict en cela sinon une petite partie de ce qui est deu à vostre dignité et mérites. Que si il se présente cy après quelque autre occasion de vous faire plus amplement cognoistre par très humble service l'estime que je fais de vostre personne, et la reverence que je vous porte, et le désir que j'ay de vous servir, je me tiendray tousjours favorisé et honnoré de voz commandemens, et y obéiray de toute mon affection. Cependant je prie Dieu qu'il vous doint,

Monsieur, en parfaicte santé très longue et très heureuse vie.

De Rome, ce 3 mars 1600.

Vostre très humble serviteur,

A. cardinal D'OSSAT.

XVI.

« A Madame la connestable duchesse de Montmorency (2). »

Madame,

Il n'estoit besoin que vous prinsiez la peine de me remercier du peu de service que je vous feis dernièrement, en l'expedition que vous

(1) *Ibidem*, volume 3580, p. 57.
(2) *Ibidem*, volume 3071, p. 99.

ha portée le sieur de Maillane : encores que je veux bien vous confesser que, oultre le service que je doibs et desire rendre à Monsieur le Connestable, j'y fus meu particulièrement par vostre respect, comme aussi l'affaire importoit principalement à vous, et si jamais j'ay moyen de vous faire quelque autre service, je vous le rendray tousjours très humble et très fidèle. Cependant je prie Dieu qu'il veuille prospérer vostre mariage par un bon nombre de beaux et bons enfans, et par tout le contantement que deux mariez peuvent recepvoir l'un de l'autre et qu'il vous doint,

Madame,

en parfaicte santé très longue et très heureuse vie.

De Rome, ce 3 mars 1600.

Vostre très humble serviteur,

A. card. D'OSSAT.

XVII.

A M. de Loménie, « conseiller du roy et secrétaire des finances de S. M. (1). »

Monsieur,

Vostre lettre du 2 de janvier me fust rendue le 25 depuis lequel temps, je n'ay point eu audience du Pape, à cause de son indisposition de la goutte. Mais à la première fois que je luy parleray, je luy demanderay la dispense que vous desirez pour madamoiselle vostre femme (2). Cependant elle peult avoir recours à l'évesque ou son vicaire du diocèse où elle se trouvera lorsqu'elle aura besoin de manger de la viande ez jours maigres. Car ilz la peuvent donner, et n'ont point accoustumé de la refuser sur le certificat du medecin. Ce que je vous escris pource que, depuis quelque temps, Monsieur le Dataire faict grand difficulté d'en expédier pour France, à cause de quelques mauvais rapportz qui luy en ont esté faictz. Au demeurant je vous prie m'escrire cy après avec moins de ceremonie, et plus de liberté : et croire que je desire vous servir de toute mon affection, et que j'auray tousjours fort agreables toutes les occasions qui s'en

(1) Collection du Puy, volume 194, p. 78.

(2) Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, avait épousé, en 1562, Anne d'Aubourg, fille de Charles, seigneur de Porcheux. Mme de Loménie mourut le 8 avril 1608, laissant trois filles et un fils. Ce dernier, Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, etc., fut secrétaire d'état comme l'avait été son père, et comme à son tour devait l'être son fils, Henri-Louis de Loménie.

presenteront. A tant je me recommande très affectueusement à vostre bonne grace, et prie Dieu qu'il vous doint,

Monsieur,

en parfaicte santé, tout autre bien et prosperité.

De Rome ce 6 febvrier 1601.

Vostre très affectionné à vous faire service,

A. cardinal D'OSSAT.

XVIII (1).

A M. Marion (2).

Monsieur,

En response de la lettre qu'il vous pleust m'escrire l'onsiesme janvier, je vous diray que la vérité est, que j'ay plus de soin de servir les personnes d'honneur et de mérite, que de le leur faire savoir, quand je les ay serviz, comme en l'affaire de vostre petite fille (3). J'en ay parlé plusieurs fois au Pape et à Monsieur le Dataire, et au sieur Perrin soubz dataire. Mais après que je fuz adverti que l'expédition estoit accordée et signée, je ne me suis point mis en peine de vous en donner advis, m'en remettant à la diligence du solliciteur, et n'attendois point de vous un si gratieux et honneste remerciment, comme il vous ha pleu m'en faire, lequel je prendz pour obligation de vous servir en plus grand chose, quand il s'en presentera occa-

(1) Fonds français, volume 15806, p. 154. Originale, comme toutes les pièces du volume qui sont relatives à Port-Royal.

(2) « A Monsieur Monsieur Marion, conseiller du roy au conseil d'Estat, et advocat general en la cour de Parlement, à Paris. » Sur Marion (Simon), baron de Druy, mort le 15 février 1605, voir l'*Histoire* de J.-Aug. de Thou, le *Journal* de l'Estoile, les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, etc.

(3) La fille de Marion, Catherine, née le 13 janvier 1573, morte le 28 février 1641, avait épousé Antoine Arnauld en 1585 : elle ne lui donna pas moins de vingt enfants, dont le dernier fut le *grand Arnauld*. — La petite-fille de Marion dont il s'agit ici n'est autre que la célèbre mère Angélique, nommée coadjutrice de l'abbesse de Maubuisson et bientôt de celle de Port-Royal. Le cardinal d'Ossat mit beaucoup de zèle à obtenir les bulles que Rome faisait attendre à cause du jeune âge du sujet. Angélique Arnauld n'avait guère que dix ans, quoique ceux qui postulaient pour elle eussent eu soin de lui en attribuer dix-sept. Sur toute cette intrigue, peu honorable pour Marion et Arnauld, voir Sainte-Beuve, *Port-Royal* (éd. 1867), p. 73-85.

sion. Ce que je feray de tout mon pouvoir et affection. Cependant je prie Dieu qu'il vous doint,

Monsieur,

en parfaicte santé, longue et heureuse vie.

De Rome ce 18 febvrier 1602.

Vostre humble serviteur,

A. card. D'OSSAT.

XIX (1).

A M. de Chanvallon (2).

Monsieur,

Je ne vous accorderay jà, que vous me soiez incogneu, comme vous presupposez par la lettre qu'il vous pleust m'escrire le VI janvier, et encore que je n'aye eu le bien de vous voir, si est-ce que vous m'estes cogneu par la meilleure partie de vous, qui est vostre bel esprit et bon entendement, et par la reputation de vostre vertu, talent et mérites. Aussi désiray je vous servir pour vostre propre merite, outre l'intercession de Monsieur de Villeroy, auquel je suis obligé plus qu'à homme du monde après le Roy. J'ay dict à Mons. Barety que je venois de demander et d'obtenir pour un serviteur de Monsieur le Cardinal de Joyeuse, le gratis entier de l'Evesché d'Alet, taxé à deux mille ducats, lequel je proposay en consistoire la sepmaine passée, à savoir mercredy 19 de ce moys, et que si il me vouloit donner un peu de temps pour n'avoir à retourner si tost à faire au Pape semblable demande, je demandrois pour vostre fils l'expédition gratuite de l'abbaye Saint-Victor (3). Que si il estoit pressé de faire au plustost expedier cette affaire, il pourroit luy-mesme supplier le Pape de ceste grace et l'obtenir, attendu que ce seroit la première

(1) Bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, portefeuille 263, *copie*.

(2) Jacques de Harlay, seigneur de Chanvallon ou Champvallon, était le troisième fils de Louis de Harlay, seigneur de Cesi. Il fut grand écuyer du duc d'Alençon, mestre de camp du régiment de ses gardes, gouverneur de Sens, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, etc. Il mourut le 3 avril 1630.

(3) François de Harlay, abbé de Saint-Victor, devint archevêque de Rouen le 8 octobre 1615 et mourut le 22 mars 1653. Voir sur ce prélat une excellente note de M. Avenel, p. 510 du tome IV des *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu* (1861).

et que la resignation vient de la personne mesme de Monsieur le cardinal de Lorraine et en faveur de personne digne et apparentée des premiers de la cour de parlement de Paris, qui ont moien de servir à la conservation de l'authorité de Sa Saincteté et du Sainct Siege en des occasions qui se presentent souvent. Il m'ha semblé que ledit sieur Barety se resolvoit à en faire la requeste luy mesme, plustost qu'à attendre.

En cela, et en toute autre chose où j'auray moien de vous faire service, je vous le rendray très volontier.

Cependant je prie Dieu qu'il vous donne,

Monsieur,

en parfaicte santé longue et heureuse vie.

De Rome ce 24 février 1603 (1).

(*L'Appendice prochainement.*)

Ph. Tamizey de Larroque.

(1) Le même jour, le cardinal écrivit à ce même Villeroy, dont il parle avec tant de reconnaissance, une lettre qui porte le n° CCCXXXVII dans l'édition de 1708. Voici ce qui, dans cette lettre, regarde l'affaire Chanvalon (p. 242 du tome V) : « J'ai reçu une lettre de vous, du 13 de janvier, pour l'expédition de l'abbaye de S. Victor de Paris, et ai répondu au sieur Baretti, qui me l'a présentée, avec une autre de M. de Chanvalon ; ce qu'il vous plaira voir par la copie de la réponse, que je viens de faire audit sieur de Chanvalon. »

DOCUMENTS INÉDITS.

Analyse et extraits d'un registre de l'Hôtel-de-Ville de Condom (1).

II

RECONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE ET DES CLOÎTRES DE CONDOM, DE L'ÉGLISE ET DE LA MAISON ÉPISCOPALE DE FRANCESCAS ET DU COUVENT DES CORDELIERS DE NÉRAC. — UNE COMÈTE.

On était arrivé à la fin de l'année 1505. Jean de Marre, un des plus grands évêques dont le siége de Condom s'honore, résolut la reconstruction du clocher de sa cathédrale, qui menaçait ruine. Les travaux furent confiés à un architecte du nom de Michel. Dans le vieux mur qui soutenait le clocher étaient engagés deux piliers, qu'il était nécessaire de reconstruire. Il fallut pratiquer une entaille et protéger le reste par de puissants étais. Les travaux commencèrent dans cette disposition, et le premier pilier était reconstruit à la fin de l'année suivante.

Maître Michel avait mal pris ses dispositions : les étais étaient insuffisants. Au mois de décembre 1506, un samedi, au déclin du jour, le vieux mur de soutènement s'écroula. Il entraîna dans sa ruine les voûtes de trois chapelles et la voûte qui se trouvait au-dessus d'une petite porte, du côté du cimetière. La chute fut si effroyable qu'on eût dit que la ville entière s'engouffrait dans un abîme, comme par un tremblement de terre.

Ces expressions ne traduisent que faiblement, et peut-être peu exactement, l'énergie des expressions pâtoises de ce remar-

(1) Voir, plus haut, p. 244.

quable procès-verbal : *semblava que la vila s'en catrussa en abisme, on que fossa terra tremol.* Tout le reste de l'église fut ébranlé par cette commotion.

La consternation avait gagné la ville tout entière. Le saint prélat, Jean de Marre, fit un appel à tous les maîtres maçons de la contrée, pour savoir si l'église qui restait debout ne menaçait pas ruine. Ils vinrent de tous les côtés, et ils examinèrent avec le plus grand soin toutes les conséquences de cet épouvantable sinistre. Ils furent ensuite convoqués à une grande assemblée du corps de ville, où le prélat se rendit aussi.

On vit alors une de ces scènes fréquentes à cette époque de foi, mais qui tendent de plus en plus à disparaître de nos mœurs publiques. Chacun à leur tour, les maîtres maçons vinrent jurer sur le *Te igitur* et la croix de dire la vérité. Ils affirmèrent donc que l'église était en grand danger, et qu'elle pouvait tout au plus rester encore un an debout, attendu que toutes les voûtes étaient ébranlées, et qu'il n'y avait d'autre moyen de la réparer que de la rebâtir à neuf.

Après cette affirmation, ils vinrent de nouveau jurer qu'aucun intérêt privé ne les faisait parler de la sorte, mais la seule conviction que, dans cet état, l'église ne pouvait pas rester longtemps sur pied.

A cette réponse des maîtres maçons, le prélat remontra aux consuls et aux jurats l'inconvénient qui pourrait survenir si l'église venait à tomber au moment où peut-être plus de cent ou de deux cents personnes s'y trouveraient réunies, et partant la joie qu'il aurait de pouvoir fournir pour la reconstruire la troisième partie des revenus de l'évêché, ainsi que trois charrettes qu'il tiendrait toujours attelées pour le transport des pierres et autres matériaux. Le prélat termina en demandant s'il pouvait s'assurer du consentement du corps de ville.

Après mûre délibération, le corps de ville, s'associant à la généreuse initiative de l'évêque de Condom, lui promit son

concours, mais à la condition que l'église se rebâtirait peu à peu, et qu'on ne passerait pas d'abord le niveau sur toute la surface du sol.

Après le procès-verbal que je viens d'analyser, on trouve la curieuse note suivante :

« Cette même année, on vit dans les airs une comète qui parut au moins quinze jours. Elle commençait à paraître tous les soirs après le coucher du soleil. Dès le commencement elle était petite; mais bientôt elle parut avoir au moins six pans de longueur. Plusieurs la virent, et tout le monde pouvait la voir, à moins qu'on ne fût aveugle.

» Quelque temps après l'apparition de cette comète, vinrent les nouvelles que l'archiduc était mort, ce qui fut un grand bien pour le royaume; car il avait délibéré de faire la guerre au Roi notre souverain seigneur, contre lequel les Vénitiens, le roi d'Angleterre et plusieurs autres s'étaient aussi ligués (1). Mais aussitôt que le Roi apprit cette ligue formidable, il commença à lever de grandes troupes. Mais Dieu par sa grâce y mit ordre par la mort dont nous venons de parler. A l'occasion de cette mort, chacun se disait : « *la cometa se montrava.* »

J'ai perdu le souvenir si le registre qui nous occupe donne la suite du projet de reconstruction de la cathédrale de Condom; mais je trouve dans les archives de Francescas une supplique de l'évêque au parlement, à ce même sujet. L'importance de la question m'autorise, je crois, à donner ici cette supplique, bien qu'elle n'appartienne pas au manuscrit que j'analyse.

« A Nosseigneurs du parlement,

» Supplient humblement Jean-Marre, évesque de Condom, et le sindic des religieux et chapitre de ladite esglise, le procureur général du Roy joinct avec eux, disant que puis certain temps en ça, le-

(1) Une fois pour toutes, j'avertis que je n'ai pas l'habitude de déployer un luxe exubérant de notes. Je m'en tiens d'ordinaire à celles qui me paraissent nécessaires. Il s'agit ici de Philippe, archiduc d'Autriche, roi de Castille. Son père Maximilien, roi des Romains, avait trempé dans cette conspiration.

dit évesque suppliant, meu de dévotion, voyant sadite esglise en grand nécessité de réparation, mesmes le clochier d'icelle, sy se délibéra faire faire et édifier ledit clocher tout à neuf; lequel édiffice a esté commencé et continué par aulcun temps; et pour ce que en faisant ledit édiffice il a esté besoing et nécessaire d'abattre certain mur de ladite esglise, pour mieux conduire ledit édifice et allounger ladite esglise; puis naguières et au mois de décembre dernier passé, ledit mur, par la faute des maçons ou aultrement, est tumbé par terre, et à ceste cause, une grande partie de ladite esglise est aussi tumbée, et le demeurant est en grand danger. Et voyant ledit évesque suppliant la ruine de ladite esglise, désirant pourvoir à la réparation et restauration d'icelle, appelés les religieux dudit chapitre, sy leur a remonstré par plusieurs fois ladite ruine, et qu'il estoit expédient de y donner prompte provision et réparation; et après ce qu'il a compté la recepte de son dit évesché, montant par chascun an à la somme de six mille livres tournois, il a offert, comme il offre encore de présent, bailher pour la réparation et restauration de ladite esglise de Condom, cloucher et cloistres d'icelle, par chascun an, la somme de deux mille livres tournois, et, en outre, certaine grand quantité de bled et vin pour l'entretènement dudit édiffice, et jusques entière perfection d'icelluy. Pareillement lesdits religieux de ladite église, mesmement les bénéficiers d'icelle, voyant ladite ruine et nécessité de ladite esglise, voulant aussi à leur pouvoir frayer à la réparation, se sont aussi offerts de bailher et employer auxdites réparations, par chascun an, jusques au parachèvement d'icelle, le dixme de leurs bénéfices, et d'abondant le revenu d'une prébande de ladite esglise, et aussi le bois qui sera nécessaire auxdites réparations, qui se pourra trouver en certain bois, appelé à la Gardère, appartenant audit chapitre.

» Aussi d'avantaige, pour ce que l'esglise et maison épiscopale de Francescas, qu'est à la temporalité dudit évesché de Condom, et dont ledit évesque suppliant est général décimier, estoit en grand ruine, et auroit grand besoing de réparation, ledit évesque bailha puis naguières à faire la réparation de ladite esglise et maison épiscopale à certains maçons, jusques au prix et somme de dix-huit cens escus petits, dont il en a payé quatre cents avant la main d'œuvre, et le surplus restant à payer, il veult et entend l'arrentement de la grand disme dudit Francescas, appartenant audit évesque, estre employé jusques à plain payement de ladite somme.

» Pareillement, pour faire réparer le couvent des Frères-Mineurs

de la ville de Nérac, qui estoit aussi en grand ruine, ledit évesque suppliant puis naguières a bailhé à faire la réparation dudit couvent à certains maçons, jusques à la somme de mille cinq cens escus petits, pour payement de laquelle somme il a bailhé l'arrentement de la grand disme de Nérac pour l'espace de cinq ans, lors après ensuivant, jusques à plain payement de ladite somme de mille cinq cens escus petits, dont en reste encores à leur part dudit arrentement quatre années.

Et pour ce que ledit évesque suppliant est vieux et ancien, douptant que lesdites réparations demeurent imparfaites après son decès, et affin que pour le temps advenir iceux évesque et chapitre suppliant et leurs successeurs puissent estre contraints à continuer auxdites réparations, et chacunes d'elles respectivement, par la manière dessus déclairée, ont iceux suppliants, savoir est ledit évesque, de licence de sondit chapitre, et le chapitre, de licence et authorité de leurdit évesque, vouleu et consenti, veulent et consentent de présent que leurdit consentement et choses dessus déclairées soient authorisées et décrétées par arrest de ladite cour.

» Faict à Bourdeaux, en nostre parlement le dousiesme jour de février mil cinq cens six (1507 N. st.). »

Jean de Marre ne s'épargnait pas aux reconstructions et aux fondations nouvelles. Je ferai connaître une de ces fondations, qui se rattache probablement, par suite d'un vœu, à la peste qui désola Condom, et qui fera le sujet de la prochaine analyse.

L'abbé BARRÈRE.

BIBLIOGRAPHIE.

I

Dévastation de l'Albigeois par les compagnies de Montluc (*sic*) en 1537. Chroniques tirées des archives communales de la ville d'Albi, publiées et annotées par Emile Jolibois, archiviste du Tarn. 29 p. in-8°. Albi, impr. Ernest Desrue.

Les lecteurs de la *Revue de Gascogne* connaissent déjà quelque peu cette modeste, mais intéressante et curieuse publication. M. Emile Jolibois avant de lancer sa notice sur les faits et gestes de Joachim de Monluc, sieur de Lioux, avait demandé ici même, sur la place de ce dernier fief, des renseignements qui lui sont arrivés trop tard pour qu'il pût en faire bénéficier son travail. En effet, dans l'introduction qui précède (p. 1-17) les deux mémoires qu'il publie pour la première fois, il suppose que le jeune Monluc et ses gens, après les voies de fait les plus révoltantes contre le curé, le presbytère et tout le village de Gimbrède (près Miradoux, Gers), reviennent d'une traite au château de Lioux (p. 8). Si, comme je ne vois guère moyen d'en douter, Lioux était situé en Comminges, le récit de M. Jolibois ne peut se tenir. Mais il est à croire que les textes sur lesquels il a rédigé son mémoire indiquent simplement le château de M. de Lioux, plus ou moins voisin de Gimbrède, probablement Estillac, et point du tout le fief même de Lioux.

A ce reproche, si reproche il y a, nous en joindrons un autre. Pourquoi le savant archiviste ajoute-t-il un *t* au nom de Monluc? Je sais bien que ce *t* est passé en usage, qu'on le trouve dans tous les ouvrages modernes, que les meilleurs dictionnaires biographiques l'ont consacré. Il n'en est pas moins illégitime. Blaise de Monluc et les siens signaient sans cette lettre parasite, et l'orthographe authentique a été définitivement réintégrée dans l'usage, grâce à la belle et savante édition des *Commentaires* préparée pour la *Société de l'Histoire de France* par notre compatriote M. le baron A. de Ruble. L'excuse qu'on pouvait faire valoir en faveur de l'orthographe usuelle en invoquant l'étymologie plausible (*de monte luci*) est elle-même

battue en brèche. Le nom primitif est Bonluc (*Bonus lucus*) et c'est par corruption que le *b* s'est changé en *m* (1).

Mais tout cela est absolument sans importance en comparaison des faits et des textes vraiment neufs et intéressants que nous révèle la brochure de M. l'archiviste du Tarn. L'aventure des compagnies de Monluc en Albigeois est racontée dans les *Commentaires* mêmes du maréchal, comme le rappelait ici (2) M. l'abbé Barrère. Mais le récit de Blaise, quoique exact en gros, est loin de donner une idée de ce que ces compagnies firent de ravages en Albigeois et du rôle du jeune Joachim, que le maréchal son frère n'a pas voulu noircir.

Avant d'aborder les deux mémoires inédits qui font connaître les maux soufferts par ce pays dans cette expédition funeste, il faut dire un mot d'un acte authentique qui révèle d'autres crimes de Joachim de Monluc : ses attentats contre le curé de Gimbrède, contre Goulard, chevalier de Saint-Jean au même lieu, contre les communautés de Gimbrède, Gaillac, Lisle d'Albigeois, etc. Ce document est conservé, en copie peu correcte, aux archives communales d'Albi (F F 94) et il est à regretter que M. Jolibois n'ait pu en donner que la substance et quelques extraits dans sa curieuse notice. Il excite par lui-même un intérêt exceptionnel. Voici à quelle occasion il fut rédigé.

Echappé à grand'peine à la déroute de ses bandes, Joachim de Monluc avait à redouter les poursuites de la justice, d'autant plus qu'il venait d'ajouter à tous ses crimes l'assassinat d'un certain Laguiraude de Layrac, qu'il perça d'un coup d'épée dans une dispute. Il fut en effet poursuivi et condamné par contumace. Mais sur ces entrefaites, Charles-Quint débarquait à Aigues-Mortes (14 juillet 1538) et dès le lendemain François Ier lui accordait, par courtoisie, le droit de grâce pour tout son royaume. Dès lors Monluc se constitue prisonnier, présente sa requête qui renfermait l'aveu de ses attentats, et obtient le 16 juillet des lettres impériales de rémission. Ce sont ces lettres dont M. Jolibois fait connaître la substance dans son introduction et dont la publication complète serait bien à désirer.

Mais le savant archiviste du Tarn a publié en revanche le texte même des deux chroniques concernant les dévastations de l'Albigeois en 1537, dont nous ne dirons que peu de chose parce qu'elles n'ont qu'un rapport indirect à la Gascogne.

La première est intitulée : *Memoria [de] los que foron justiciatz*

(1) *Revue de Gascogne*, numéro d'avril 1872, p. 195.
(2) Clément-Simon, *le Testament du maréchal Blaise de Monluc*, p. 22.

estans de la companhia de Monsieur de Montluc en Agianes dedins la cieutat d'Alby. Elle a été extraite d'un registre des délibérations communales d'Albi et doit être l'œuvre d'un secrétaire contemporain. Les bandes de Monluc s'étant présentées devant Lisle le 4 octobre, coururent entre Lisle et Gaillac jusqu'au 24, et après avoir essayé ce jour-là contre cette dernière ville un assaut qui fut repoussé, laissèrent plusieurs d'entre eux aux mains de la justice. La *Memoria* nous donne les noms et nous apprend le sort de ces aventuriers. Six eurent la tête tranchée; dix-neuf furent pendus; les autres, fustigés et bannis. Un des suppliciés eut d'abord le poing coupé, et, comme dit la seconde relation publiée par M. Jolibois,

> .....luy vivant
> On le luy mist au feu, davant
> Ses propres yeux, par tel effect
> Qu'il fust puny de son meffect,
> Comme faulx, traistre, desloyal,
> Qui le feu mist au seau royal

Il avait commis cet attentat dans le pillage et la destruction des titres conservés aux archives de la maison commune de Lisle. Un autre, le chapelain Jehan Périer, fut tenaillé « le beau jour de sainte Cécile, » avant d'avoir la tête tranchée.

La relation en vers français, dont je viens de citer quelques mots, est plus explicite que le mémoire précédent, soit sur les dévastations commises par cette

> Grand troupe de maulvais garçons
> Périgordins et de Gascons,
> Joueurs d'harpe au rebours du luc,
> Dessoubz la charge de Monluc,
> Galaffre, Bruget et Mérens,
> D'Agen, Marmande et de Tonneins...;

soit sur les détails de l'exécution des principaux coupables. Sans être littérairement fort remarquable, cette pièce n'est pas dénuée de couleur et de verve, et l'intérêt historique n'en fait pas le seul attrait. M. Jolibois présume que cette chronique rimée « est l'œuvre de Pierre Bordet, qui était alors le *scriptor* des consuls et qui traduisait *du vieux-barbare* (du roman) en français les chartes de la commune. Il était poète et peintre en même temps, car il a enrichi d'un panégyrique en vers latins un livre publié à Albi, chez Jean Ricard en 1534, et il a peint les miniatures du cinquième volume du cartulaire municipal où se trouve notre chronique. »

Nous recommandons à tous les hommes curieux de notre histoire

provinciale l'opuscule de M. Emile Jolibois; bien qu'il intéresse plus spécialement Albi, il est précieux pour la Gascogne, non-seulement à cause du nom de Monluc, mais à raison de plusieurs faits importants passés à Gimbrède et aux environs. On regrettera seulement, sans en faire un reproche au savant archiviste, de ne pas avoir le récit de ces derniers faits en texte original et authentique.

II

Le Testament du maréchal Blaise de Monluc, publié en entier pour la première fois avec un codicille inédit, par M. Clément-Simon, avocat général. 70 p. in-8°. Agen, Noubel.

Blaise de Monluc n'est pas seulement l'un des plus grands noms de notre histoire provinciale : la place qu'il occupe dans l'histoire militaire et littéraire du XVIe siècle est importante. Aussi les érudits ont-ils souvent dirigé leurs recherches sur la biographie du brave maréchal, de sorte que le sujet pouvait paraître épuisé. Pour ma part, j'avoue que c'était là mon impression, surtout après la grande et définitive édition des *Commentaires de Monluc*, donnée par M. Alphonse de Ruble, et après les articles consacrés par M. Tamizey de Larroque aux deux illustres frères, le maréchal de France et l'évêque de Valence. Je savais bien que certains petits problèmes biographiques n'avaient pas obtenu leur solution, mais ce qui n'avait pas été résolu par d'aussi laborieux et d'aussi prudents chercheurs devait être insoluble. Il n'en est rien, et M. Clément-Simon se présente aujourd'hui non-seulement avec des documents inédits sur Blaise de Monluc, mais encore avec des réponses sûres à diverses questions relatives au fameux routier, réponses obtenues par une enquête attentive et sagace et par les rapprochements les plus judicieux.

Les textes publiés par le savant avocat général de Pau ne tiennent pas la moitié de ce petit volume. Les quarante-cinq premières pages en sont remplies par une notice très sobre et très substantielle, où l'auteur, sans s'amuser à refaire la vie si souvent faite de son héros, se contente de toucher les points nécessaires pour l'intelligence du testament de Monluc, et divers faits relatifs à son histoire ou à celle de sa famille, qui étaient jusqu'à présent mal éclaircis.

Par exemple, la date de sa naissance était encore indéterminée. On flottait entre 1497 et 1503. La question avait été fort soigneusement étudiée par divers critiques, qui étaient arrivés, moyennant des inductions toutes plausibles, à des résultats divergents. Les *Commen-*

taires étaient la seule source à consulter; mais les différents passages de ce livre invoqués par les biographes donnant lieu à des solutions contradictoires, le problème semblait désespéré. M. Clément-Simon s'est aperçu que divers morceaux des Commentaires avaient été rédigés postérieurement au texte continu où l'auteur les avait intercalés; il a trouvé dans ce fait la raison des contradictions apparentes de Monluc, quand il parle de son âge; il a su trier les endroits où il indique son âge à telle époque déterminée, et ces endroits offrant une harmonie parfaite, il reste acquis à l'histoire que Blaise de Monluc naquit « en 1502 avant le mois de mai. »

Une autre question avait été soulevée et embrouillée tout dernièrement. On admettait, depuis le dernier et même l'avant-dernier siècle, que la famille de Monluc est une branche de la vieille maison gasconne de Montesquiou. Cette branche, séparée du tronc vers le commencement du XIVe siècle, aurait complétement perdu et même oublié son premier nom pour prendre successivement ceux de Lasseran-Massencome et de Monluc. Des critiques modernes, et particulièrement M. Borel d'Hauterive, ont nié cette origiue. A vrai dire, leur argumentation, opposée aux documents très exprès publiés dans la *Généalogie de Montesquiou-Fezensac*, ne paraît pas de nature à en diminuer la force probante. Ils ne peuvent guère faire fond que sur le silence de Blaise de Monluc. Mais, comme le déclare M. Clément-Simon, « il est fort possible qu'il ait ignoré son illustre origine. » Il faut remarquer aussi que cette descendance, toujours fort honorable, n'avait pas au seizième siècle l'éclat que lui donna plus tard le système pseudo-mérovingien mis en crédit par la charte d'Alaon. Quoi qu'il en soit, M. Borel d'Hauterive aurait dû s'en prendre à l'authenticité des pièces qui démontrent cette origine, ce qu'il n'a pas fait et ce qui ne paraît pas à faire. De plus, le testament publié par M. Clément-Simon fournit lui-même un appui indirect, mais sérieux, à l'opinion de Chérin et Vergès sur la parenté des Montesquiou et des Monluc. Il nous montre, en effet, que quatre terres possédées au XIVe siècle par Odon de Montesquiou, entre autres la terre de Bonluc, depuis Monluc, canton de Damazan, sont toutes venues au pouvoir de Blaise de Monluc, ce qui ne peut guère s'expliquer que par l'hérédité naturelle.

On voit que ce testament, dont M. Monlezun n'avait donné qu'un fragment d'après la copie incomplète qui est aux archives du séminaire d'Auch, n'est pas sans quelque importance historique. Mais il a bien plus de valeur et de portée que ce léger détail ne saurait l'in-

diquer. Aussi faudrait-il féliciter M. Clément-Simon d'en avoir enrichi la littérature historique, quand bien même il n'en aurait pas relevé le prix par ses excellentes recherches. Son texte, en effet, est beaucoup plus complet et plus exact que celui qui se lit au sixième volume de l'*Histoire de la Gascogne* et que M. Alph. de Ruble a dû se contenter de transporter, après une collation nouvelle, dans le quatrième volume de son beau Monluc. M. Clément-Simon a dû à une circonstance de sa vie privée la bonne fortune de connaître une copie complète et authentique de ce curieux document. Devenu gendre de M. le baron de Rouillan, il a fouillé les archives du château de Montaut, occupé depuis un siècle par la famille de son beau-père. Or Charlotte de Monluc, fille aînée du second mariage du maréchal, en épousant Aymeri de Voisins, baron de Montaut, avait apporté dans le château baronal l'acte qui établissait ses droits à la succession paternelle.

Ce qui frappe le plus dans cette pièce et dans le codicille tout à fait inédit qui s'y trouve joint, c'est la richesse où Monluc était parvenu et qui semble, d'une part, répondre fort mal aux protestations modestes de ses *Commentaires*, de l'autre donner du corps aux nombreuses accusations d'exactions et de pillages que les Huguenots ont dirigées contre lui. M. Clément-Simon a examiné avec soin cette question, plus grave à ses yeux qu'un simple problème de chronologie ou de généalogie. La mémoire de Monluc n'a pas à se plaindre de cet examen impartial et attentif. Il faut convenir que Monluc n'a pas dit dans son livre toute la vérité sur sa fortune, et que les 4,500 livres de rente que son testament justifie étaient une très grosse fortune pour l'époque. Mais le même testament fait connaître les causes de l'accroissement successif des biens de Monluc. Quand on considère les circonstances qui le mirent tout naturellement, lui, sixième fils d'un gentilhomme qui n'avait pas mille livres de rente, en possession de nombreux et opulents héritages, on reste convaincu que les moyens peu avouables dont tant d'hommes de guerre de son temps ne rougissaient pas, lui demeurèrent étrangers, et l'on s'en rapporte aux protestations indignées de ses *Commentaires*. Avec moins d'honnêteté, sa fortune, grossie par tant d'accidents de famille, aurait atteint aisément des proportions bien plus considérables.

On voit que le savant et consciencieux éditeur n'a pas craint de défendre le caractère du vieux routier gascon, qu'il est trop de mode de dénigrer à outrance. Il ne s'est pas arrêté seulement à ce reproche d'avarice et de concussion, il a examiné aussi le prétendu athéisme

que les Huguenots reprochaient à leur terrible adversaire, et il a repoussé très heureusement ce reproche qui ne saurait à la vérité tenir un instant devant une lecture attentive des textes. Enfin, sans entreprendre, au point de vue de l'humanité, une réhabilitation proprement dite de celui qu'on a nommé *le bourreau catholique*, M. Clément-Simon a donné de son caractère et du principe même des guerres religieuses une appréciation hautement impartiale, que je recommande à tous les hommes sérieux et dont je veux citer au moins un court fragment :

« Il ne faut pas juger Monluc à première vue. Le féroce batailleur, qui marchait accompagné de deux bourreaux et se vante d'avoir usé de la corde et du billot autant que de l'épée, n'est pas sympathique tout d'abord... Si l'on surmonte cette impression, si l'on veut voir au fond de ce caractère d'apparence si inhumaine, si on relit les *Commentaires* avec réflexion, il ne reste plus dans le même jour. Cette nature sauvage entraînée par des instincts sanguinaires, ce fanatisme étroit dominé par la vengeance et la haine, prennent un autre reflet. Sous ces excès horribles et qui révoltent, il semble qu'on découvre l'impulsion combattue mais irrésistible d'un noble devoir. La foi catholique, la fidélité au trône, l'ordre dans l'Etat étaient en lui plus que des principes, de véritables passions. Le système politique et social reposait inviolablement sur cette triple base; c'était un crime, un sacrilége que d'oser en ébranler une seule assise. L'hérésie nouvelle s'attaquait à toutes ensemble, et Monluc obéissait à cette conviction qu'il fallait à tout prix l'étouffer dans son germe pour sauver à la fois la religion, la France et la monarchie. « J'ai voulu, dit-il, » assoupir le feu qui despuis a bruslé tout. » Et plus loin : « Si tout » le monde eust fait son debvoir comme moi, on n'eust pas veu ce » qu'on a veu despuis. » Il y a dans son livre des paroles prophétiques à cet égard. Il prévoit les désordres infinis, le malaise de plus d'un siècle qui résulteront de cette *mechante nouveauté*... Bien d'autres voulaient comme lui la fin, seul il avait le courage des moyens. Je ne loue pas sa conduite, je l'explique. »

La notice de M. Clément-Simon, les textes qu'il a publiés et les notes dont il les a enrichis renferment une foule d'autres détails neufs et curieux, en particulier sur la parenté et la descendance de Blaise de Monluc. Mais j'en ai montré assez pour prouver que cette modeste publication doit prendre rang à côté des meilleurs travaux à consulter pour la biographie du maréchal et même pour l'histoire du XVIe siècle.

Léonce Couture.

NOTES DIVERSES.

X. Spécimen de correspondance révolutionnaire.

A Mirande, le 16 messidor, an second de la République une et indivisible (1).

Le Comité Révolutionnaire séant à Mirande, aux officiers municipaux de Mont-Osse (2).

Francois Deffès de votre commune, frères et amis, est venu ce matin, jour de ci-devant dimanche, avec un paquet de papiers, consulter un de nos collegues. D'après la verification que nous avons faite de ces papiers, nous nous sommes apperçus : 1° que cet homme n'avait pas besoin de venir à Mirande, parce qu'il n'y avait qu'un homme de loi qui lui fût nécessaire et qu'il en aurait trouvé à Mont-Osse; 2° que quand bien même il aurait eu besoin d'un homme de loi à Mirande, ses interets n'exigeaient pas qu'il vint le trouver aujourd'hui. Nous avons donc conclu avec raison que le voyage de Deffès n'est qu'un pretexte qu'il a trouvé pour se soustraire aux dispositions de l'arrêté du 21 floréal et pour pouvoir chommer par l'oisiveté le ci-devant dimanche. En conséquence nous avons cru nécessaire de prendre des mesures révolutionnaires contre lui. Nous vous prévenons donc qu'il est sous votre surveillance, consigné dans l'étendue de son bien pendant trois décades à compter de la prochaine, avec deffenses d'en sortir qu'avec votre permission par écrit sous peine d'être traduit dans une maison de réclusion.

Nous vous invitons à publier notre lettre au peuple assemblé, décadi prochain, avec recommandation aux citoyens de denoncer Deffès s'il contrevient à notre arrêté. Portez aussi vos regards sur sa conduite passée pour examiner s'il ne mérite pas d'être compris dans la liste des fainéants et suspects de la commune.

Salut et fraternité.

Signé : Bernès p. le P. — Scevola B..... cadet. — L..... cadet. — Candau. — Lescure. — Clarac. — Sorbets.

(Copié sur l'original conservé aux archives communales de Montesquiou.)

XI. D'une solution bien imprévue de la question d'Uxellodunum.

Le *Manuel du Libraire*, qui nous rend tous les jours tant de services, n'est, sur certains points, ni assez exact, ni assez complet. Il faudrait que l'on donnât à cet ouvrage un ample supplément où toutes les erreurs seraient corrigées,

(1) 4 Juillet 1794.
(2) Montesquiou-sur-Losse (Gers).

où toutes les lacunes seraient comblées. En attendant que ce précieux travail soit exécuté, je voudrais que chacun signalât ici ce qui lui paraîtrait insuffisant ou erroné, au point de vue méridional, dans les cinq volumes de Charles Brunet. Déjà, diverses notes rectificatives ont paru dans les *Catalogues* de M. Aubry, de M. Claudin, de M. Potier, de M. Techener et de quelques autres libraires, ainsi que dans divers recueils périodiques consacrés à la bibliographie, notamment dans le *Bulletin du Bibliophile*. J'indiquerai, en passant, un excellent article d'un des rédacteurs de ce dernier journal, le Dr Desbarreaux-Bernard, article qui a été tiré à part à un très petit nombre d'exemplaires sous ce titre : *Une erreur de J.-Ch. Brunet à propos d'un poète qui probablement n'a jamais existé.* (Toulouse, 1871.) Voici maintenant ma petite observation : Parmi les livres relatifs au Dauphiné, je trouve (t. VI, 2e partie, no 24,851) les *Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'Uxellodunum*, de M. Champollion-Figeac (Paris, 1820, in-4o). Or, qui ne sait que la ville d'Uxellodunum appartenait au Quercy, et qu'elle est aujourd'hui représentée par la localité appelée le Puy-d'Ussolud (canton de Vayrac) ?

T. DE L.

QUESTIONS.

65. Sur un instrument de musique d'origine auscitaine.

Dans *Les arts au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance*, par Paul Lacroix (le Bibliophile Jacob), ouvrage extrait du grand travail intitulé : *Le moyen-âge et la Renaissance*, par le même auteur et par Ferdinand Séré, l'article *Instruments de musique*, que je soupçonne fort d'avoir été écrit par M. Fétis, comme l'article *Gravure* du même ouvrage a pour auteur M. Duchesne aîné, renferme à la page 195, édition de 1869, les lignes suivantes :

« Il y avait (au seizième siècle ?) tout un groupe de hautbois... La *muse de blé* était un simple chalumeau, *mais la muse d'Aussay (ou d'Ausçois, pays d'Auch), fut certainement un hautbois.* »

Quelqu'un pourrait-il compléter ces indications sur la muse d'Aussay ou d'Ausçois, et, encore mieux, reproduire par le dessin la forme de cet instrument, en disant si son usage s'est conservé dans la Gascogne ?

Cl.-Hippolyte MASSON.

66. Pierre de Ferrières a-t-il jamais été doyen de l'église d'Auch ?

On lit à la page 469 du tome XXV de *L'Histoire littéraire de la France* (article : *Pierre de Ferrières, jurisconsulte, archevêque d'Arles*) : « Les auteurs de la *Gaule chrétienne* (t. I, col. 573, 1,010) disent que plus tard (1), il fut doyen

(1) C'est-à-dire après qu'il eut été doyen de l'église du Puy, ainsi que l'atteste un acte du mois d'avril 1279 que cite Summonte. (*Hist. della città di Napoli...*)

de l'église d'Auch; mais ils n'indiquent point la date de cette nomination. Il faudrait nécessairement la placer vers l'année 1300, puisqu'en 1301 les mêmes auteurs le font arriver à l'évêché de Noyon. Il ne prit possession de son siége épiscopal que le 20 mai 1302. Il était déjà chancelier du roi de Sicile en 1296 (Bouche, *Histoire de Provence*)... Nous devons faire observer que le même ouvrage (*Gallia christiana*, t. I. col. 1079) donne également le titre de chancelier de Sicile à un autre Pierre de Ferrières, frère, dit-on, de l'évêque de Noyon, et lui-même, vers 1301, évêque de Lectoure. Au temps des calendes de Janvier 1301, l'évêque de Lectoure étant à Naples, nomma vicaire général de son diocèse Guillaume Meschini, et, dans ses lettres, il se qualifie chancelier de Sicile. Voilà une confusion de titres et de personnes qu'il n'est pas facile d'éclaircir faute de documents originaux. » Pas facile peut-être, mais non impossible, n'est-ce pas? Essayons donc de débrouiller l'écheveau, et, avant tout, cherchons à savoir d'une manière précise si, tout au commencement du XIV siècle, Pierre de Ferrières fut doyen de l'église d'Auch. Dom Piolin ne refuserait certainement pas de nous assister en nos recherches. T. DE L.

RÉPONSES.

13. Jean de Peyrarède et Grotius.

(Voyez la *Question*, t. X, p. 476)

A M. Ph. Tamizey de Larroque.

Il y a bientôt trois ans, Monsieur et très cher collaborateur, que vous demandiez l'indication de la lettre de Grotius qui fait mention de Peyrarède et « le texte même du passage consacré par l'illustre écrivain hollandais à l'obscur poète gascon. »

Depuis, et pas plus tard que l'an dernier (*Revue de Gascogne*, t. XII, p. 472), vous m'avez interpellé directement sur ce sujet, en ces termes à la fois trop flatteurs et trop sévères : « Vous qui connaissez sur le bout du doigt tous les épistolaires, n'auriez-vous pas en un clin-d'œil trouvé dans les *Lettres* de Grotius le passage sur Peyrarède dont votre serviteur réclamait l'indication?»

Hélas! non; je ne connais un peu intimement que les épistolaires qui sont dans ma modeste collection, et beaucoup parmi les plus importants y manquent encore. Si Grotius avait été sous ma main quand votre question fut posée, je me serais hâté d'y répondre, et vous n'auriez pas eu lieu de me soupçonner d'une négligence coupable. A telles enseignes que les *Hugonis Grotii epistolæ* (Amstel., Blaeu, 1687, in-fol.) étant entrées chez moi aujourd'hui même, j'y ai pris deux heures après les citations qui vous intéressent.

Je craignais de ne pas y tomber sitôt. Songez qu'il y a dans ce gros volume plus de 2,500 lettres latines, tenant près de 2,000 colonnes, d'une impression compacte, et que les éditeurs n'ont pas eu la bonne pensée de terminer par une table analytique des noms cités et des matières traitées. Mais il m'est venu à l'esprit que, parmi les correspondants de Grotius, Claude Sarrau était celui à qui le savant hollandais avait dû le plus probablement parler de Peyrarède, puisque ce dernier était agenais comme Sarrau. Je ne me suis pas trompé.

La lettre 1189 (p. 538) adressée à Sarrau, de Paris, 18 juin 1639, renferme les remerciements de Grotius pour une lettre de Peyrarède, « *poetæ et critici vasconis,* » et pour l'envoi que celui-ci lui avait fait en même temps de ses remarques sur les *Sylves* de Stace. Les corrections de Peyrarède ne sont pas toujours neuves ni toujours justes, mais son travail est estimable. « *Video emendationes quasdam felices : aliquas et a me quidem in margine libri annotatas : nonnullas ab aliis præreptas. Sed non licebet illi nocere quod alii ante ipsum quæ ipsius erant dixere. Quædam vero loca puto medicina non egere; sed de his uberius agemus, ubi, etc.* » Grotius revient sur Peyrarède dans une autre lettre à Sarrau (lettre 1213, p. 547), du 27 juillet de la même année. Il y répète le même jugement et maintient surtout, en termes polis, que Peyrarède avait corrigé certains vers de Stace faute de les entendre «... *quædam interprete, non mutatore egentia; quod facile, si huc veniat, me ipsi demonstraturum confido.* »

Il ne me reste qu'à clore cette missive par la formule même de Grotius :

TUUS TUO MERITO.

L. C.

38. D'une épigramme de Saint-Amand contre un auteur gascon.

Comme MM. Léonce Couture et Hippolyte Masson (p. 581 du numéro de décembre 1870), M. Louis de Veyrières pense (*Monographie du Sonnet. Sonnettistes anciens et modernes*. Paris, 1869, t. I, page 266) que le quatrain : *A un écrivain de Gascogne*, est dirigé contre Scudéry : « Voici, » dit-il, « une épigramme de Saint-Amand que le recueil de Sercy attribue faussement à Corneille; elle est, croyons-nous, contre Scudéry. » Je ne demande pas mieux que de partager l'opinion exprimée par trois aussi habiles chercheurs. T. DE L.

84. Duflos, graveur béarnais.

(Voyez la *Question* au dernier numéro, p. 253.)

Monsieur le rédacteur en chef,

Je ne crois pas que nous puissions inscrire dans notre histoire artistique le graveur Duflos (Pierre), dit le *jeune*, comme vous l'appelez. Nous avons eu, à plusieurs époques assez rapprochées, des graveurs de ce nom. On en connaît trois. Y en aurait-il un quatrième? c'est ce que je ne crois pas.

Le premier que nous connaissons est Duflos (Claude), mort en 1727, âgé de 47 ans. Il a gravé pas mal de tableaux religieux d'après Paul Véronèse, Mignard, N. Colombel, Antoine Coypel, etc., etc.

Le second Duflos (Auguste), mort à Paris en 1785, âgé de 84 ans, fut élève de B. Picart; il a gravé beaucoup, surtout de ces scènes dites *pastorales*, dont le XVIIIe siècle fut si friand; aussi fut-il constamment occupé à traduire les Boucher, les Natoire, les Lagrenée et tant d'autres, que nous avons eu la faiblesse de trouver quelquefois charmants.

Enfin arrive celui que je crois très sûrement l'objet de votre question et qui porte le nom de Pierre. Ce Duflos, né à Lyon (et non en Béarn), en 1751, a gravé beaucoup de vignettes d'après Marillier (Clément-Pierre), graveur à l'eau forte et dessinateur distingué, né à Dijon en 1740, mort en 1808. Ce dernier se fit une certaine réputation par les nombreuses illustrations qu'il créa pour les œuvres de *Dorat*, pour les romans de l'abbé *Prévost* et surtout pour la Bible de *Defer-Maisonneuve*. Ses figurines sont très spirituelles; son burin possède une finesse excessive et son crayon beaucoup de netteté. Si je m'étends sur Marillier, c'est que dans un de mes petits travaux sur Dijon et ses artistes, j'ai relaté la collaboration fréquente de Duflos avec Marillier. Aussi l'un ne marche pas sans l'autre. Marillier était le chef de file; Duflos, son bras droit. Nous voyons apparaître notre homme dans l'œuvre de *Dorat* et dans beaucoup d'autres et toujours avec son inséparable Marillier. Il est parfaitement sûr que c'est celui qui nous occupe et je ne comprends pas pourquoi on a pu lui donner le titre de Béarnais.

J'offre pour preuve plusieurs documents certains, plus le *Dictionnaire des graveurs*, par F. Basan, impr. chez Prault, quai des Augustins, à *l'immortalité* (belle enseigne !), 2e édition, 1789.

Je suis au vif regret, Monsieur l'abbé, de ne pouvoir classer dans nos fastes artistiques un homme qui, incontestablement, eut sa valeur. Mais vous aimez la vérité, et je crois vous l'avoir dite.

Veuillez être indulgent pour mon affreux griffonnage, mais j'ai tenu à vous envoyer ces quelques lignes aussitôt que j'ai eu connaissance de votre point d'interrogation. J. GALIBER.

Le Bosc, ce 5 juin 1872.

Décidément toutes mes tentatives pour augmenter le catalogue des artistes de Gascogne et de Béarn ont du malheur ! J'avais découvert (on ne l'a pas oublié) un peintre néracais du XVIe siècle; il s'est trouvé transformé en peintre parisien du XIXe. Cette fois je tenais un graveur béarnais, dont je me croyais sûr. Il est lyonnais, c'est évident, et je n'ai pas l'habitude de résister à l'évidence. Je n'ai qu'à remercier M. J. Galiber, dont je savais la parfaite compétence dans les question d'histoire et de critique d'art, de m'avoir délivré d'une erreur, qui avait son excuse et son appui dans une erreur de Barbier. D***,

béarnais, étant *Duflos aîné*, d'après le *Dictionnaire des anonymes*, je ne m'exposais pas beaucoup en traitant de béarnais son frère, *Duflos le jeune*. Mais puisque ce dernier est lyonnais, il est plus que probable que l'initiale D*** ne représente pas *Duflos*. J'ai consulté inutilement la *France littéraire* et les *Supercheries littéraires* de Quérard, ainsi que le *Catalogue de la bibliothèque* de M. Manescau. Ce livre n'y est pas mentionné. Appel aux bibliophiles du Béarn !

Cette note était déjà redigée, quand j'ai reçu la communication suivante, qui aidera peut-être à vider la question de l'auteur du livre sur l'*Education d'Henri IV*.

L. C.

Il semble résulter de la 4e question posée dans la livraison du mois de mai dernier, que M. Duflos, béarnais, serait considéré comme le frère aîné du graveur de ce nom et, en outre, comme l'auteur du livre intitulé : l'*Education de Henri IV*.

M. L. C. apprendra sans doute avec intérêt que le premier titre de l'ouvrage était le suivant :

*L'Education de Henri IV, par feu l'abbé****, censeur royal. Paris, Moutard, 1789, 2 parties en 1 vol. in-8°.

(A la fin de la 2e partie se trouve un poème du même auteur intitulé : *La Bienfaisance de Henri IV*.)

Plus tard, on supprima la feuille *imprimée* qui donnait ce titre et on y substitua une autre feuille *gravée*, avec les indications ci-après :

... Par M. D***, béarnais. 1790. Paris, Duflos le *jeune*, 2 parties en 2 vol. in-8°.

Mais l'édition ne subit aucun changement; elle conserva la même pagination, le même style, le poème sur la bienfaisance d'Henri IV, et les six figures de Marillier, gravées par Duflos le jeune.

Rien ne prouve que l'initiale D*** soit applicable à Duflos l'aîné, ou à son frère puîné, comme divers auteurs l'ont cru, notamment M. Bascle de Lagrèze qui, dans son *Château de Pau*, page 464 (édition in-8° de 1855), nomme en toutes lettres *Duflos* comme l'auteur de l'ouvrage.

Indépendamment de l'édition de 1791, que M. L. C. a eue jadis entre les mains, il y en a une plus récente portant le même titre : ... par *M. D****, *béarnais*, revue et corrigée, suivie de Maximes et pensées de Louis XV, par M. P.-H. Robert, éditeur. Paris, Amiot, 1822, in-12.

Il reste à savoir quel est *l'abbé ****, *censeur royal*, dont le livre fut publié après sa mort chez Moutard, libraire, en 1789.

Paris, 16 juin 1872.

L.....

LE CHŒUR D'AUCH

ET LES ENSEIGNEMENTS QUE SES BOISERIES REPRODUISENT.

(*Suite*) [1].

CORTÉGE DES VERTUS.

Si nous voulons épuiser notre petite série des trois vertus théologales dans l'ordre hiérarchique adopté par saint Paul (2), nous passerons au n° 18, où se trouve la CHARITÉ. Son rang est donc, ici, le troisième. Et pourtant, à d'autres points de vue, elle l'emporte sur les deux autres, d'après saint Paul lui-même; *major autem horum est charitas* (3). Ce qui fait qu'on lui trouve parfois, dans les monuments chrétiens, une couronne de reine. On voit même, au portail méridional de la cathédrale de Côme, en Italie, une inscription de 1515 qui explique la couronne, en qualifiant la Charité Reine des vertus :

CARITAS. EST. REGINA. VIRTUTUM.

Ajoutons que, sur un cartel, sculpté près de la tête de cette figure allégorique, on lit aussi, au même endroit:

AMOR. DEI. ET. PROXIMI.

Toutefois, saint Bernard veut que le titre de Reine soit réservé à l'amour de Dieu: *charitas Dei regina virtutum est,* dit-il formellement (4). La Reine des vertus est donc en réalité

(1) Voir la *Revue de Gascogne*, livraisons de janvier 1872, pages 7 à 22 de février, pages 78 à 90; de mars, pages 112 à 125; d'avril, pages 153 à 173; de mai, pages 201 à 214.

(2) I. CORINTH. cap. XIII, v. 13.

(3) Ibid.

(4) Sermo 6, in Cœnâ domini.

celle qui nous fait accomplir le premier de tous les préceptes, AMOR DEI, et qui est aussi le plus grand (1).

De plus, nous devons aimer Dieu de tout notre cœur, de tout notre esprit, de toutes nos forces (2); la loi ancienne est aussi formelle sur ce point que la loi nouvelle.

Or, le cœur humain, semblent nous dire certaines œuvres d'art religieux, peut aimer tout au plus le souverain bien dans une telle mesure. Cependant il faut aussi aimer, en même temps, le prochain comme nous-mêmes : AMOR PROXIMI; et cet autre précepte est semblable au premier (3). Comment donc un seul cœur pourrait-il suffire à la Reine des vertus?

Pour notre sculpteur auscitain, la question est résolue sur le 18e haut-dossier : sa Charité a deux cœurs. Elle tient à sa main gauche la forme symbolique de celui que nous voyons à l'extérieur. Elle l'appuie contre le cœur qui bat dans sa poitrine; comme si elle pouvait, en réalité, doubler son amour pour Dieu de celui qu'à tout instant elle voue aussi à son prochain :

AMOR. DEI. ET. PROXIMI.

bien que le premier demeure le plus grand : *hoc est primum et maximum mandatum.*

Ce concours d'un second cœur se voit aussi sur un autre point de nos boiseries (4), et dans certaines Charités des siècles antérieurs, sculptées, jetées en fonte, ou même peintes, comme celle de Giotto, par exemple, qui se conserve encore à Padoue.

Quant à cette dernière, on voit que le second cœur descend actuellement du ciel; il vient de Dieu lui-même, qui le dépose dans la main gauche de la Reine des vertus.

C'est du ciel qu'elle paraît aussi le recevoir, de sa main droite, dans un ivoire de l'école de Pise, sculpté au XIVe siècle, et publié de nos jours par la société anglaise d'Arundel.

(1) MATTH. cap. XXII, v. 38.
(2) Ibid. v. 37. — DEUTERON., cap. VI, v. 5.
(3) MATTH., ibid, v. 30.
(4) *Revue de Gascogne*, page 207.

Nous devons faire observer que ce dernier cœur diffère de celui des Charités d'Auch et de Padoue en ce que des flammes le couronnent. En outre, l'allégorie qui le porte abrite de son manteau un jeune enfant placé debout et vers lequel s'incline généreusement la main gauche de sa bienfaitrice.

Mais où la Charité a-t-elle puisé cette énergie de sentiments, cette abondance de flammes qui doivent entretenir en elle le double foyer d'amour qui la caractérise dans toutes ces œuvres d'art chrétien?

La réponse à cette question nous est indiquée à la main droite de la troisième vertu théologale des boiseries d'Auch. C'est au ciel qu'elle s'est également adressée, et elle en a reçu un petit soleil, à face humaine entourée, comme dans les vitraux d'Arnaud de Moles (1), d'une auréole formée de rayons divergents. Elle présente donc à nos regards un vrai symbole des ardentes émanations qui la consument, qui ne sauraient lui venir de la terre, et que l'on retrouve en Espagne figurées de la même façon sur un tombeau de la Chartreuse de Miraflorès, près de Burgos.

Ajoutons que, dans un ancien manuscrit des œuvres d'Aristote, orné de miniatures à sujets très variés, on voit, à la main gauche de la Reine des vertus, ce même petit soleil; mais avec cette différence qu'au centre focal de son rayonnement brillent les trois premières lettres IHS du nom grec de Jésus. Le miniaturiste n'a donc voulu laisser ici aucun doute sur la provenance surnaturelle des flammes qui, dans la pensée de nos artistes, embrasent les deux cœurs de la troisième vertu théologale.

Nous ferons de plus observer que le petit soleil de ce manuscrit, ainsi timbré du nom de Jésus, n'est pas le seul exemple que l'on connaisse. C'est, en effet, le même attribut que notre art religieux met à la main de saint Bernardin de Sienne. On le place également sur la poitrine de saint Ignace de

(1) Atlas monographique de Sainte-Marie d'Auch, in-fol., Pl. 10 et 18.

Loyola. Et, dans ces deux cas, le but manifeste que les artistes veulent atteindre est de mieux caractériser la vraie source de l'ardente Charité qui, dans le Christianisme, embrase les âmes d'élite.

C'est donc au même foyer du Dieu fait homme pour nous racheter qu'aura voulu puiser aussi notre sculpteur auscitain, au bénéfice de sa Charité du n° 28, puisqu'elle est *amour de Dieu et du prochain,* comme celles de Côme et autres lieux. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'on l'ait mise en rapport d'idées et de sentiments avec l'évangéliste qui, du 19e haut-dossier, montre à sa voisine, dans son attribut personnel, la nature humaine du Verbe fait chair.

Mais, dira-t-on peut-être, comment donc expliquer la présence simultanée de deux allégories qui paraissent faire double emploi dans les boiseries d'Auch?

Nous avons vu, plus haut, que la vertu de Dieu, *Dei virtutem* (1), a donné, dans l'immolation du Christ, *Christum crucifixum,* le plus grand témoignage possible de son amour pour l'humanité, *sic Deus dilexit mundum* (2).

Or, n'est-ce pas la même vertu divine qu'au 2e haut-dossier le maître de l'œuvre appelle v. [*vertu*] CHARITÉ, c'est-à-dire amour de Dieu pour l'humanité, malgré sa déchéance originelle?

Aussi saint Zénon, évêque de Vérone au IVe siècle, résumant la doctrine de son temps sur le grand œuvre de la *vertu divine,* s'écrie, dans un saint enthousiasme : O Charité! c'est vous qui avez transformé Dieu en homme. C'est vous qui, après avoir pour ainsi dire amoindri Dieu, l'avez fait voyager à distance de l'immensité de sa majesté infinie. C'est vous qui l'avez réduit, pendant neuf mois, à l'étroite prison du sein de la Vierge. C'est vous qui avez réintégré Eve en Marie, et Adam en Jésus-Christ. C'est vous qui, par la Croix, avez pourvu au salut du monde déchu. C'est vous qui avez neutra-

(1) I CORINTH cap. I, v. 24.
(2) JOANN. Cap. III, v. 16.

lisé la mort en enseignant à Dieu le merveilleux secret qui apprend à la subir, etc., etc. (1).

Il ne faut donc pas confondre une telle Charité avec celle qui symbolise, au n° 18, l'amour que l'homme doit à Dieu et au prochain :

AMOR. DEI. ET. PROXIMI.

1° A DIEU, comme juste retour de l'amour dont il a daigné prévenir sa créature dès l'origine du monde. Et cet amour est si grand, dit saint Jean, qu'il n'est pas possible d'aimer au-delà du sacrifice de sa propre vie, pour le bien de ceux que l'on aime (2).

2° AU PROCHAIN, que le second commandement nous prescrit d'aimer comme nous-même; de l'aimer aussi, même dans le cas où il serait notre ennemi (3). Attendu que Dieu nous en a donné l'exemple, en sacrifiant son Fils unique pour le rachat de l'espèce humaine; et qu'il l'a aimée jusqu'à ce point, malgré la chute primitive qui l'avait constituée son ennemie.

En deux mots : Le 2e haut-dossier nous rappelle que Dieu a aimé les hommes, jusqu'à donner son fils pour les sauver. — Et le 18e nous apprend à aimer Dieu par dessus toutes choses; à aimer en outre le prochain comme nous-même, serait-il notre ennemi. Aussi saint Augustin définit-il la Charité en général : « Chemin de Dieu vers le cœur des hommes, et chemin des hommes vers le cœur de Dieu (4).

VERTUS CARDINALES.

La JUSTICE est la première des quatre vertus cardinales. A ce titre, l'art chrétien a souvent déposé une couronne sur sa tête ou un diadème autour de son front.

(1) Tu Deum in homine demutare voluisti. Tu Deum breviatum paulisper a majestatis suæ immensitate peregrinam fecisti, etc., etc. *Sermo de Spe.* — Apud Biblioth. Patrum. Tom. III, p. 106, édit. Coloniæ.

(2) EVANG. Cap. XV, v. 12.

(3) MATTH. Cap. V, v. 44.

(4) De spiritu et animâ, cap. XVI, in fine.

A notre 20e haut-dossier, elle tient de sa main gauche ses balances de niveau. Sauf cet attribut qui lui est spécialement propre, on dirait que la Renaissance a voulu reproduire ici une Pallas antique. Casque en tête, et l'épée nue, mais au repos contre son épaule droite; elle se montre, en effet, toujours prête à défendre ses arrêts, à soutenir que force doit rester à la loi, même dans le cas où ses jugements sembleraient sévères.

La deuxième vertu cardinale est au 22e haut-dossier.

A n'en juger que par son allure impassible et par l'attribut qui la distingue, la FORCE semble, ici, complètement étrangère aux préoccupations de sa voisine. Ce n'est donc pas de son concours que celle-ci doit attendre la répression des malfaiteurs vulgaires. Notre FORCE met, ainsi que nous l'avons dit plus haut (1), son attention soutenue à triompher dans une sphère bien autrement élevée.

A sa main gauche, en effet, est le donjon traditionnel, qu'elle soutient avec autant de facilité qu'un enfant son jouet. Dans ce donjon, symbole de haute puissance, voudrait se fixer le dragon infernal. Mais elle le maîtrise, l'arrache avec aisance, et l'étouffe sans effort de sa main droite.

Nous ferons observer qu'aux boiseries de Saint-Bertrand de Comminges, LA FORCE est encore plus complétement dans son rôle allégorique; attendu que le dragon de sa main droite n'est pas même en contact avec la *tour d'ivoire*. Elle lui demeure ainsi tout à fait inaccessible, *Turris draconi impervia*, comme le porte d'ailleurs la prose de l'Immaculée-Conception (2).

Au 50e haut-dossier la PRUDENCE éclaire ses voies de la lumière d'un long cierge qu'elle porte à sa main droite. C'est qu'elle cherche la *vérité*, dit un cartel qui accompagne

(1) Voir ci-dessus, page 114 de la *Revue*.
(2) Matines, strophe 3.

la troisième vertu cardinale, à la cathédrale de Côme :

PRUDENTIA. INQUISITIO. VERITATIS.

On sait également que l'un des premiers conseils que cette vertu donne à l'homme, c'est qu'il apprenne à se connaître lui-même :

NOSCE. TEIPSUM.

En conséquence, l'art du moyen-âge a mis à la main de cette figure allégorique un miroir où la Prudence, en l'éclairant de son flambeau, cherche à deviner, par la physionomie, son âme tout entière.

Ce réflecteur est une espèce de livre dans lequel on peut apprendre à se voir en toute vérité.

A la Chartreuse de Miraflorès, ce miroir est remplacé par un livre, sur le tombeau du roi Jean II. Et, ici, le livre est une espèce de miroir où l'on apprend à se connaître.

Enfin aux peintures de la cathédrale d'Albi, la Prudence tient le miroir de sa main droite, et le livre de la gauche. Ici donc les deux attributs se complètent réciproquement.

Or, à notre 50e haut-dossier, ce livre est ouvert, à la main gauche, sur le miroir, couronné d'une croix. En sorte que les deux enseignements concourent, à la fois, au même résultat, avec l'inspiration des pensées chrétiennes :

NOSCE. TEIPSUM.

Nous ferons observer que le maître de l'œuvre met notre allégorie en relations d'idées avec Tobie l'ancien, dont le phylactère rappelle, ici, les enseignements prophétiques sur la fin de la captivité de Babylone (1).

Il avait envoyé son fils chez Gabélus pour régler certains intérêts de famille; et, sans s'en douter, il avait eu le bonheur de lui donner pour guide l'archange Raphaël.

Le jeune Tobie revient enfin sous le toit paternel; et le petit chien qui l'avait suivi le précède, comme pour annoncer

(1) Tob., Cap. XIII, v. 1, 2, 3 et seq..

que les voyageurs si longtemps attendus sont là. Nous le voyons entre les jambes du vieux Tobie.

Qui ne sait qu'entre tant d'autres vertus, la Prudence fut un des traits caractéristiques de la vie de ce saint patriarche?

Il est facile de reconnaître qu'il est encore aveugle, au moment où il attend son fils. Mais les deux voyageurs vont lui rendre la vue, au moyen d'un collire dont Raphaël avait révélé la vertu à son pupille. Et, en effet, celui-ci, prenant sa provision de fiel du poisson qui d'abord l'avait tant effrayé, sur les bords du Tigre, en frotta les yeux de son père qui, peu d'instants après, se trouva complétement guéri.

Le 52e haut-dossier met sous nos yeux la figure allégorique de la TEMPÉRANCE, quatrième vertu cardinale.

Dans les monuments d'art chrétien, les termes de comparaison sont nombreux.

Nous nous arrêterons d'autant moins à les invoquer que les attributs de notre allégorie ne sauraient prêter à l'équivoque.

C'est évidemment un miroir que la Tempérance tient ici à la main droite; et ce réflecteur reproduit les traits de cette vertu parfaitement ressemblants. Elle peut donc se dire: « Voilà bien ce que je suis aujourd'hui. »

A sa main gauche, elle porte un crâne humain tout à fait dénudé. Et en le contemplant elle se dit : « Voilà ce que » je serai demain. » Leçon bien austère sans doute, mais féconde en heureux résultats, pour quiconque est un peu docile à ce conseil de la troisième vertu cardinale :

NOSCE. TEIPSUM,

apprenez à vous connaître vous-même.

La mission de notre personnage, ainsi figuré, a donc pour objet un utile enseignement, dont ces deux attributs sont le symbolique langage.

C'est du reste l'impression que fortifie, en nous, le prophète voisin du n° 51 en considérant cette tête de mort à la main gauche de la Tempérance.

« Afin de réfréner, lui dit-il, les appétits grossiers qui entraînent l'impie dans les voies de l'iniquité, parle-lui de sa fin dernière.

» Que si, par ta faute, il venait à l'oublier, dans sa persévérante obstination à mal faire, il se perdra sans retour. Et sache bien que tu me répondras de sa perte (1). »

VIII

ENCORE LA RELIGION CHRÉTIENNE AVEC LES HISTORIENS ET LES APÔTRES DE SON DIVIN FONDATEUR.

Les historiens dont nous voulons parler ici sont les quatre ÉVANGÉLISTES, et nous savons déjà qu'ils ont tous répondu à l'appel du maître de l'œuvre, dans le plan arrêté pour les boiseries d'Auch.

Nous ne les trouvons pas dans l'ordre hiérarchique indiqué par la série de leurs écrits, telle que la donne le texte de la Vulgate. En cela, nos sculpteurs usent de la liberté dont tous leurs devanciers ont donné l'exemple. Ils les échelonnent, du côté nord, sans inscription, il est vrai, mais avec des symboles personnels qui empêchent de les confondre les uns avec les autres.

LES ÉVANGÉLISTES.

Le plus ancien type de ces quatre figurations symboliques se trouve dans le prophète Ezéchiel, chap. I; et saint Jean les a renouvelées au chapitre IV de son Apocalypse : « Je vis autour du trône de l'agneau quatre animaux... Le premier était semblable à un lion; le deuxième à un veau; le troisième avait

(1) EZECH., Cap. III, v. 18.

le visage comme celui d'un homme; et le quatrième était semblable à un aigle qui vole (1). »

Or, d'après saint Méliton, évêque de Sardes au IIe siècle (2), saint Jérôme (3) et saint Augustin (4), la figure humaine désigne saint Mathieu, le lion saint Marc, le veau saint Luc, et l'aigle saint Jean. Et l'art chrétien de tous les âges s'en est tenu à cette interprétation, tant dans les œuvres où les symboles figurent sans les Evangélistes, que dans celles où ils les accompagnent, comme dans nos boiseries par exemple.

Mais pourquoi saint Marc qui, le premier, se présente à notre étude, sur le 17e haut-dossier, est-il spécialement personnifié par le lion? Parce que, disent les Pères de l'Eglise, dès le troisième verset de son premier chapitre il fait entendre, dans les prédications de saint Jean-Baptiste, la voix du lion qui rugit dans le désert.

Au 19e haut-dossier, la figure humaine désigne saint Mathieu, parce que cet Evangéliste débute, en son premier chapitre, par la généalogie de la nature humaine du Verbe fait chair pour l'amour des hommes. Sous la figure d'un jeune enfant, ailé comme les trois autres symboles de la vision, saint Mathieu montre à la Charité, sa voisine du n° 18, cette innocente et belle nature unie à la divinité, pour opérer la Rédemption. Il lui raconte les plaintes amères que le Fils de l'homme adressait un jour à ses disciples sur le mont des Oliviers, à propos de l'ingratitude d'une nation comblée de tant de bienfaits, et au sein de laquelle les flammes de la Charité tendaient à s'éteindre dans les cœurs (5).

Au 21e haut-dossier, le veau des sacrifices de l'Ancienne Alliance est le symbole de saint Luc, parce que cet Evangéliste

(1) Apocal. Cap. IV, v. 7.
(2) Clavis script.
(3) Comment. in Matth.
(4) De consensu evangel.
(5) Matth. Cap. XXIV, v. 12.

ouvre son histoire par Zacharie, prêtre et sacrificateur du temple de Jérusalem.

En leur qualité d'historiens du Christ Rédempteur, saint Marc et saint Mathieu sont figurés écrivant sur leurs tablettes. Ce caractère devait d'autant moins être omis pour saint Luc, qu'à son Evangile il ajoute la narration historique des Actes des apôtres.

Mais il porte aussi une espèce de palette, pour indiquer l'opinion généralement reçue que cet Evangéliste aurait cultivé la peinture. On montre même en certains lieux des portraits de la Vierge qu'il aurait faits, ou peut-être de simples copies exécutées d'après les portraits de sa main.

Enfin, au n° 23, l'aigle, portant à son bec l'écritoire et le porte-plume, nous enseigne à quelle sublime hauteur saint Jean s'est élancé d'un vol hardi, dès le début de son Evangile, pour contempler l'éternelle génération du Verbe, fait homme dans le temps. Et n'a-t-il pas le droit de dire à l'allégorie du n° 22 que la vraie force appartient à Dieu seul? Car il tient cet enseignement des anges eux-mêmes, des quatre animaux symboliques et des vingt-quatre vieillards de sa vision apocalyptique (1).

Aussi, dans sa filiale admiration pour la Mère des douleurs qui l'adopta sur le Calvaire, saint Jean rappelle à la vertu, sa voisine, que la Force de Dieu pouvait seule triompher de l'ennemi du genre humain qu'elle combat, et qui, pour déjouer le plan divin de la Rédemption, aurait tant voulu fixer sa demeure dans l'immaculée tour d'ivoire dont notre Evangéliste considère le symbole avec un affectueux respect.

LES APOTRES.

Les APÔTRES sont loin d'être au complet dans notre série des hauts-dossiers. Nous n'en trouvons que deux, saint Jean et saint Pierre, placés du côté du nord. Saint Paul est, en outre,

(1) APOCAL. Cap. VII, v. 10 et seq.

à la gauche du chef du collége apostolique, au haut-dossier de la stalle réservée qui, du côté du sud, avoisine la porte d'honneur.

Saint Jean est au n° 15, et il y figure comme Apôtre, c'est-à-dire pour les temps antérieurs à la rédaction de son Evangile.

Car, il est à remarquer qu'au n° 23, l'entailleur lui donne de la barbe, pour indiquer, autant que possible, qu'il le suppose assez âgé. C'est qu'il fut le dernier des évangélistes à écrire l'histoire du Christ Rédempteur. Il ne la composa qu'après l'an 95 de J.-C., et sur les instances du clergé et des fidèles d'Asie. Il venait alors de rentrer à Ephèse, de son île de Pathmos, où Domitien l'avait exilé en 93.

Sa figure imberbe, telle qu'on la voit au haut-dossier qui nous occupe, doit donc nous faire supposer qu'il n'est ici question que de son apostolat, c'est-à-dire du séjour habituel qu'il faisait à Ephèse, bien avant la persécution suscitée par le tyran qui l'avait enlevé à son Eglise.

Au reste, pour ne laisser aucun doute sur son intention de figurer ici saint Jean, bien qu'il se trouve au n° 23, le sculpteur met dans le cul-de-lampe un petit aigle portant le même attribut que ci-dessus, c'est-à-dire l'écritoire et le porte-plume du disciple bien-aimé.

Nous voyons à sa main gauche un calice duquel s'envole un petit dragon, tandis que la main droite est bénissante.

C'est une façon de raconter, avec une ancienne légende, qu'un sacerdote, nommé Aristodème, en très grand crédit dans la ville d'Ephèse, aurait dit à notre saint Apôtre : Si tu ne meurs pas, ainsi que te l'a promis le Dieu que tu adores (1), après avoir bu le breuvage empoisonné que je te présente, je me déclare ton disciple.— Par sa seule bénédiction, saint Jean purifia le breuvage, le prit, et ne mourut pas, en effet; et le grand-prêtre d'Ephèse se convertit. — Le dragon qui s'envole

(1) Marc., cap. xvi, v. 18.

symbolise les principes vénéneux qui avaient empoisonné la coupe.

Le personnage allégorique qui, au n° 14, figure le trait d'union entre les deux Alliances, paraît être en admiration à la vue d'un tel prodige, qu'Aristodème trouva si complètement décisif en faveur de la nouvelle religion.

Sur deux points différents nous avons décrit la CHARITÉ, vertu de Dieu au n° 2, et vertu de l'homme au n° 18.

Nous avons également vu la FORCE, vertu cardinale, en général, au n° 22; et puis au n° 68 figurant, en outre, exclusivement, comme insigne privilége d'une femme, bénie du ciel entre toutes les femmes. Et c'est si bien de la FORCE, qu'en ce dernier cas on a voulu présenter l'antique personnification, que son nom est inscrit vers le tiers supérieur de la colonne, attribut spécial de cette allégorie chez les anciens.

Enfin, nous avons vu saint Jean, sculpté en évangéliste au n° 23, se reproduire en Apôtre au n° 15.

Il ne faut donc pas trop nous étonner de voir saint Pierre se montrer aussi deux fois dans la grande série de nos hauts-dossiers, c'est-à-dire comme Apôtre d'abord, et puis comme chef du collége apostolique.

Saint Pierre Apôtre nous apparaît au n° 25, la tête et le menton fournis d'un poil épais et crépu, mais assez court. Son visage est rond, avec des traits vulgaires. Sa tunique, largement étoffée plus bas que la ceinture, serre le buste dans un étroit corsage à pli de corps, muni de boutons nombreux et menus. Et par dessus, un petit manteau fort léger couvre à peine la moitié des membres du saint Apôtre.

De sa main gauche il tient un poisson, dont la bouche entr'ouverte semble lui offrir une pièce de monnaie que saint Pierre prend de sa main droite.

Plus bas, dans une scène de pêche qui orne la face antérieure de son cul-de-lampe, trois pêcheurs inclinés vers l'eau

appellent à eux un filet bien garni dont le poids fait pencher la barque.

La première impression, à cette vue, c'est que le poisson de saint Pierre s'est pris aussi à ce filet. Il n'en est rien pourtant, car il vient de le détacher de la ligne dont il s'est servi sur l'invitation formelle de son divin maître.

« Va à la mer, lui avait dit Jésus. Lance ton hameçon, lève le poisson qui viendra le premier; et, dans sa bouche, tu trouveras un statère. Tu le remettras, pour nous deux, à ceux qui m'accusent de ne pas payer mon didrachme (1). »

Cette dernière valeur représentait l'impôt personnel de deux drachmes qui se payait annuellement par tête pour le temple du Seigneur (2). Quatre drachmes comptaient pour un sicle ou un statère. Donc, en payant au percepteur du temps le statère du poisson, le maître et le disciple s'acquittaient en même temps d'une capitation d'environ 85 c. pour chacun, au taux de notre monnaie actuelle. Car le statère, comme le sicle, est évalué 1 f. 70.

Assurément, ce n'est pas sans intention qu'on aura choisi, dans la vie de saint Pierre, l'incident que nous venons de décrire. N'oublions pas, en effet, que dans cette longue série de personnages antérieurs à l'arrivée du Messie, ou bien ses contemporains, le Christ et sa mission réparatrice sont toujours le dernier mot de l'enseignement que l'art chrétien s'est invariablement proposé de reproduire : *Christus heri, et hodie, ipse et in sæcula* (3).

Dans le sujet actuel, Jésus-Christ fait partie, sans doute, de la mise en scène, puisque c'est le divin Maître qui annonce d'avance la prise du poisson au statère. Mais écoutons ce qu'il dit à ce propos :

— Qu'en penses-tu, Simon? De qui les rois de la terre per-

(1) Matth., cap. xvii, v. 26.
(2) Exod., cap. xxx, v. 13.
(3) Hebr. Cap. xiii, v. 8.

çoivent-ils tribut ou cens? De leurs enfants ou de tout autre sujet?

— Des autres sujets, répondit Simon.

— Donc, reprit Jésus, leurs enfants demeurent libres d'une telle obligation (1).

Mais nous savons qu'il était lui-même, en tant que Dieu, fils du Roi des rois. Il est donc bien entendu que c'est en tant que Fils de l'homme seulement qu'il a voulu payer son didrachme au temple de Dieu son père. Et, par là même, il profite de la circonstance où l'impôt du temple lui est réclamé, par l'entremise de son disciple (2), pour affirmer la distinction à faire entre ses deux natures, divine et humaine, en la même personne qui confère avec Simon.

Si, du reste, nous voulons pénétrer le vrai sens de son langage figuratif, souvenons-nous que les Pères de l'Eglise reconnaissent, avec saint Optat (3), que « la vie est souvent désignée sous le nom de MER. » De plus, avec saint Ambroise, ils ajoutent que « les hommes sont des POISSONS qui naviguent à travers cette vie de passage (4). »

Donc, en revêtant notre nature humaine, le Verbe, Fils éternel de Dieu, est devenu, au figuré, POISSON comme nous-mêmes. « C'est en effet à ce titre, dit saint Grégoire-le-Grand, que le Fils de l'homme a daigné se voiler dans les eaux du genre humain (5). » « Bien plus, ajoute le grand archevêque de Milan, il a voulu y être pris à l'hameçon de notre mort (6). »

Voilà donc la *réalité* que figure le *poisson* pris à la ligne de saint Pierre; et c'est ainsi que l'enseigne Origène (7), en nous disant : C'est sous la forme de ce poisson que se trouvait

(1) MATTH., cap XVII, v. 24, 25.
(2) Ibid., v. 23.
(3) III, p. 68. — Ubique mare sæculum legimus.
(4) IV in LUC. — Pisces qui hanc enavigant vitam.
(5) HOMILIAR. In Evang. II, homil. XXIV— Ipse enim latere dignatus est in aquis generis humani.
(6) Ibid. — Capi voluit laqueo mortis nostræ.
(7) ORIGEN. In Matth. homil. XIII, 10.

voilé celui que, par figure, on appelle poisson; ιχθυς, *in quo is erat qui tropice piscis appellatur*.

Or, n'est-ce pas le cas de rappeler ici que le saint vieillard du n° 49 retrouva la vue à l'arrivée du jeune Tobie, grâce au remède que celui-ci avait retiré du poisson pris dans les eaux du Tigre? Et comme Sara, sa jeune épouse, devait à la même préparation l'insigne faveur d'avoir été délivrée du démon, jaloux de ses noces, les saints Pères ne balancent pas à trouver aussi, dans ce poisson de la Mésopotamie, une analogie frappante avec le Sauveur du genre humain, attendu que, par l'éclat de sa divine doctrine, il retire le monde des ténèbres où il avait été plongé par la chute originelle, et que par la vertu de sa croix, il a terrassé le démon, qui était resté le maître de l'espèce humaine, jusqu'au jour de la grande expiation accomplie sur le Calvaire.

Pour en finir avec nos deux poissons, tant celui de saint Pierre que celui de Tobie, rappelons, en passant, que, soit hasard, soit disposition providentielle, il se trouve que le mot grec ιχθυς, signifiant poisson en général, fournit l'acrostiche suivant :

Ἰησους	— Jesus	— Jésus.
Χριστός	— Christus	— Christ.
Θεοῦ	— Dei	— de Dieu.
Υἱός	— Filius	— Fils.
Σωτῆρ	— Salvator	— Sauveur.

On comprend, dès lors, qu'à l'origine de la symbolique chrétienne, les symboligraphes aient attaché une grande importance à la forme, comme au nom du poisson, écrit en grec. C'est incontestablement dans cet esprit que Clément d'Alexandrie recommandait aux fidèles de son temps de faire graver son image sur leurs sceaux (1).

Mais, en plein XVIe siècle, pourquoi notre entailleur du n° 25 a-t-il reproduit des pêcheurs avec barque et filet sur la mer?

(1) Pædag. III, 106.

Tout le monde sait que saint Pierre, bien avant sa vocation, avait une longue pratique de la pêche. Or, en l'appelant à lui, le divin Maître lui avait dit : « Jusqu'à présent tu ne prenais que des poissons. Désormais tu seras pêcheur d'hommes (1) », c'est-à-dire Apôtre, dans le vrai sens du mot. L'artiste a donc voulu nous faire comprendre que, sur le haut-dossier qui nous occupe, il est réellement question de l'apostolat de saint Pierre, c'est-à-dire de la première période de ses relations avec le Christ Rédempteur.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(*La suite prochainement.*)

(1) Luc. cap. v, v. 10.

LA MÈRE SAINTE.

V

Sœur Marie de la Trinité comptait à peine quelques mois de profession lorsque M. de Bérulle et les autres supérieurs de l'ordre songèrent à elle pour la fondation d'Amiens (1). La mère Elisabeth des Anges (2) avait été choisie pour prieure de la maison nouvelle. Les éminentes vertus que l'on avait admirées chez madame du Coudray durant son noviciat firent qu'on l'estima très propre à inspirer l'esprit du Carmel aux jeunes filles qui se présentaient dans la maison d'Amiens, et on n'hésita pas, malgré sa jeunesse, à l'y envoyer comme maîtresse des novices.

Elle y passa trois ans : 1606-1609.

Sans peine elle s'insinua dans le cœur et l'esprit de ses filles : son ardeur les gagna, et ces âmes généreuses donnèrent bientôt le merveilleux spectacle des vertus les plus belles. A Amiens, comme au monastère de l'Incarnation de Paris, on aurait pu se croire près de sainte Thérèse et de ses premières compagnes, tant dans les plus petits détails de la vie son esprit de renoncement et de sacrifice animait toutes les religieuses.

Sœur Marie de la Trinité ne peut s'empêcher d'en faire la remarque, mais elle est loin de s'en attribuer le mérite, qu'elle renvoie tout entier à la mère Elisabeth des Anges et aux saintes dispositions des novices.

« Il y en avoit, dit-elle, que Dieu favorisoit de ses grâces

(1) La fondatrice fut mademoiselle de Viole, dont le père était maître des requêtes.

(2) La Mère Elisabeth ou Isabelle des Anges était une des Mères espagnoles amenées en France. Elle était d'une très noble famille de Ségovie. Son père, don Juan Marquez de Messia, avait été chargé d'affaires du roi catholique près la cour de Florence.

» particulières, elles aymoient beaucoup la mortification et
» cherchoient le Seigneur avec une grande pureté et une
» grande humilité. »

Elle avait su leur inculquer si bien l'amour de l'obéissance, que certaines novices la pratiquèrent à un degré héroïque. *Quoi que ce fust qu'on leur commandast, elles n'apportoient point de réplique;* elles regardaient toujours Dieu en la personne de leurs supérieurs, et faisaient des merveilles par la confiance et la promptitude avec laquelle elles exécutaient ce qui leur était prescrit.

Nous demandons encore pardon aux lecteurs que la simplicité de ces choses pourrait fatiguer, mais il est certains détails qu'un chrétien ne sait pas dédaigner, et ce n'est qu'avec regret qu'il s'impose, comme ici, le devoir de choisir parmi les faits si gracieux qui s'offrent à son récit.

« La pratique de l'ordre, raconte donc sœur de la Trinité,
» est lorsqu'on reprend quelque religieuse, qu'elle se pros-
» terne, sans s'excuser en aucune manière, jusques à ce
» qu'on la fasse lever. Il arriva qu'une novice, ayant été re-
» prise de quelque petite chose après matines (vers les onze
» heures du soir) par sa supérieure, comme on sortoit du
» chœur, elle se prosterna d'abord dans l'endroit où elle
» reçut sa repréhension, et y demeura toute la nuit sans
» bouger, au grand étonnement de la supérieure qui ne
» pensoit pas que la novice fust prosternée pour une baga-
» telle qui ne valoit pas qu'on s'en avisast. Elle s'estoit
» retirée dans sa cellule après l'office, dans la créance que la
» novice s'estoit aussi retirée dans la sienne. Cependant
» cette pauvre victime ne se sentit pas incommodée, mais
» fort aidée de nostre Seigneur, et elle déclara que le pavé
» sur lequel elle avoit passé la nuict toute estendüe, lui
» avoit semblé une couche agréable et un lict délicieux, qui
» n'avoit rien de dur. »

En rapportant ce fait et plusieurs autres semblables, sœur

de la Trinité trouve occasion de s'humilier. Elle prenait garde, dit-elle, à la conduite des novices pour les reprendre de leurs défauts et leur faire pratiquer la mortification; mais il lui semble qu'elle ne faisait pas tout ce qu'elle leur disait. Elle déclare qu'elle était semblable aux Pharisiens, qui avaient la vanité de commander beaucoup et qui ne faisaient presque rien de ce qu'ils prescrivaient aux autres.

Pendant qu'elle s'appliquait ainsi à former les novices d'Amiens, les supérieurs songeaient à fonder une nouvelle maison de l'ordre à Rouen. Il n'entre pas dans le plan de ce récit de s'arrêter longuement aux diverses fondations auxquelles madame du Coudray prit la plus grande part, mais il n'est pas possible de les passer tout à fait sous silence.

Elle fut encore choisie pour accompagner la mère Elisabeth des Anges dans la capitale de la Normandie. Dès les premiers pas, Dieu voulut mettre à l'épreuve la confiance de ces saintes filles. La Mère prieure avait remis à une des religieuses qu'elle amenait avec elle l'argent nécessaire au voyage. Celle-ci le déposa dans sa cellule sans y plus penser au moment du départ. On se mit donc en route; mais au premier logis où la pieuse colonie s'arrêta sur la fin de la journée, l'embarras des pauvres religieuses ne fut pas médiocre. C'est le moment qu'attendait la Providence pour leur venir en aide de la manière la plus aimable et la plus inattendue. Quelques instants après elles, arrivait au même lieu la mère d'une des religieuses qui allaient à la fondation. Sans en avoir donné avis aux sœurs d'Amiens, elle venait de Paris, avec carrosse et autres équipages, pour mener à Rouen les carmélites destinées à cette ville. Elle renvoya toutes les voitures que celles-ci avaient prises à leur service. Elle mit ses équipages à leur disposition, et tout le reste du chemin elle les délivra de tous frais et de tous soins.

André du Val et la bienheureuse Marie de l'Incarnation s'étaient déjà rendus à Rouen pour recevoir et installer la pe-

tite communauté. La fondation se faisait sur les instances d'un excellent magistrat (1), président au Parlement, qui ne cessa de témoigner aux filles de sainte Thérèse un dévouement absolu. Il s'était chargé de leur entretien jusqu'à ce que la maison pût se suffire à elle-même, et de plus il montrait la meilleure intention de leur procurer un local convenable.

En attendant, mère Elisabeth des Anges et sœur de la Trinité s'établirent avec leurs compagnes dans une petite maison incommode et peu saine. Toutes les vertus qui déjà avaient embaumé le monastère d'Amiens se reproduisirent dans la fondation de Rouen. Sœur de la Trinité, qui dès le début remplit encore la charge de maîtresse des novices, avait obtenu de conduire avec elle plusieurs de ses anciennes filles, et grâce à elles, elle n'éprouva pas la moindre difficulté pour former les nouvelles venues à la perfection religieuse.

La première année se passa dans une grande paix et une grande joie intérieure. Uniquement occupée de ses novices, la pieuse carmélite suivait de plus en plus l'attrait qui la portait à s'unir à Jésus-Christ, et à lui conduire en même temps les âmes qui lui étaient confiées. Elle vivait absolument séparée du monde, et sans nulle préoccupation même des affaires extérieures de sa maison.

Mais au commencement de l'année 1610, la mère Elisabeth des Anges fut appelée à la fondation de Bordeaux, et sœur de la Trinité dut accepter la charge de prieure dans le monastère de Rouen. Elle atteignait à peine sa vingt-huitième année.

La grave responsabilité qui s'imposait à elle l'atterra d'abord. Elle se tourna vers Notre-Seigneur, avec qui elle avait de jour en jour des communications plus intimes, et elle lui exposa simplement l'impuissance où elle se trouvait de remplir les devoirs d'un pareil emploi. Notre-Seigneur la réconforta par de

(1) M. de Bouville, cousin de M. de Bretigny.

suaves paroles et par un sentiment plus vif de sa présence et de sa divine familiarité.

« Je fus encore quelque temps, dit-elle, avec des dispositions » intérieures qui me portoient à Dieu et à toutes ses volontés, » en sorte que rien ne me paroissoit difficile. Le désir du » martyre continuoit à me presser vivement et j'eusse demandé » au Seigneur la grâce d'y arriver, si j'eusse ozé sans choquer » les ordres de la Providence qu'il gardoit sur moi. Au moins » je lui demandois de souffrir pour l'amour de Luy; ce qu'il » m'octroyoit quelquefois. » Elle eut en effet des peines intérieures et des infirmités assez fréquentes, qui l'empêchaient parfois de faire sa charge. Une grave maladie, dont elle avait eu comme le pressentiment et à laquelle par anticipation elle s'était soumise de grand cœur, ne tarda pas à la visiter. Il ne faut pas croire que l'union qui l'attachait à Dieu fît disparaître en elle le sentiment de la souffrance, ni que la nature ne manifestât souvent une vive répugnance.

« Souvent, dit-elle, je trouvois en moi de la facilité à me sou- » mettre, et souvent aussy tout répugnoit en moi; mais j'es- » prouvois que Dieu me fortifioit contre toute ma répugnance.»

Sa plus rude épreuve, c'est que par intervalles les ténèbres envahissaient son esprit : elle se prenait à douter de la droiture de ses intentions, et par surcroît elle fut alors privée de toute communication avec les supérieurs de l'ordre, que les besoins des nouvelles fondations tenaient fort éloignés d'elle. Sa faiblesse corporelle devint même si grande qu'à peine pouvait-elle se traîner à la grille pour communier ou se confesser au chapelain de la maison. Aussi allait-elle comme un vaisseau désemparé qui est surpris par l'orage.

Toujours, néanmoins, elle eut assez d'empire sur elle-même pour cacher ses tortures intérieures : la plus douce gaîté ne cessa d'animer son visage, et au plus fort de ses angoisses elle savait trouver des paroles brûlantes qui vivifiaient l'âme de ses filles.

Cet état dura à peu près tout le temps qu'elle demeura à Rouen comme prieure. Au plus fort de la tempête, la Providence, il est vrai, conduisit près d'elle M. Gallemand, et les sages conseils de cet homme de Dieu, dans le sein duquel elle put épancher son cœur en toute liberté, lui permirent de soutenir avec plus de calme les nouvelles attaques qui vinrent l'assaillir.

La divine Providence, en effet, la soumit encore à de cruelles épreuves. Non-seulement la plupart de ses filles tombèrent malades en même temps qu'elle, mais la fondation matérielle courut le plus grand danger.

Il n'y avait rien d'assuré pour les revenus. Les carmélites vivaient, dans cette petite maison fort incommode, uniquement des aumônes de M. de Bouville, président au Parlement, qui les avait appelées. Comme il avait agi en cela sans la permission de son corps, les magistrats et les habitants de la ville montrèrent d'abord une grande défiance à l'égard des carmélites. Les vocations étaient rares, et toutes parmi des filles pauvres, que mère de la Trinité acceptait sans dot en se confiant à la protection divine.

Leurs moyens de vivre dépendaient donc du fondateur, et sa mort paraissait devoir être la perte de la maison, lorsqu'il tomba sérieusement malade. A l'heure même, la sainte prieure en eut connaissance par une communication surnaturelle. Durant son oraison de la nuit, elle entendit distinctement une voix qui lui disait : « M. de Bouville est mort, » et en même temps N.-S. l'assura qu'il ne l'abandonnerait pas dans la position critique où elle allait se trouver avec ses filles. L'excellent magistrat, qui mourut en effet dans la journée, montra dans ses derniers moments les mêmes bonnes intentions qu'il avait toujours témoignées aux carmélites ; il voulut même pourvoir à l'avenir de la fondation par une clause de son testament. Il commença à dire ses volontés ; mais comme une faiblesse le saisit, on lui persuada de renvoyer à un autre moment, et il mourut sans avoir rien terminé.

Les carmélites étaient alors en prières pour lui. Mère de la Trinité eut sur l'heure une forte *impression* que son âme était sauvée, mais qu'elle passerait quelque temps en purgatoire. Plusieurs de ses filles eurent une *impression* semblable, et quelques-unes virent en extase cette âme qui sollicitait leurs suffrages. Bientôt, par une douce joie qu'elles ressentirent en priant pour lui, elles crurent reconnaître que leurs prières avaient été exaucées.

La protection de Dieu sur cette pauvre maison se manifesta presque tout aussitôt de la manière la plus sensible. Le fondateur était à peine mort qu'une veuve vint demander l'habit de l'ordre; elle accommoda le monastère de beaucoup de meubles, qui manquaient absolument, et donna de quoi bâtir un dortoir et rendre le lieu plus sain. Après elle, ce fut la fille d'un président, dont la dot permit de murer le monastère, de construire plusieurs décharges et de songer même à la fondation de Dieppe. Ce n'est pas tout : en la place du premier fondateur, surgit bientôt une fondatrice d'une des plus riches familles de Normandie. Cette pieuse demoiselle ne se contenta pas de renoncer au monde pour vivre dans la solitude, mais elle prononça encore ses vœux de professe et embrassa la vie du Carmel jusque dans ses observances les plus austères. Elle reçut le nom de sœur Madeleine de la Nativité, et elle alla mourir au couvent de Paris, qu'elle édifia, comme celui de Rouen, par la pratique des plus hautes vertus. Avant de quitter ce dernier monastère, elle y fonda des rentes pour la nourriture de toutes les sœurs.

Grâce à ces ressources et à la dot de quatre ou cinq novices fort riches qui entrèrent peu après, mère de la Trinité put songer à un autre local pour établir sa maison. Là encore elle se plaît à reconnaître l'assistance toute particulière dont Dieu la favorisa pour mener à bonne fin cette entreprise. L'emplacement qu'elle souhaitait agréait aussi beaucoup à un couvent d'hommes; mais sans qu'elle eût recours à aucune ma-

nœuvre, elle eut la préférence et elle réussit à fonder définitivement son monastère dans un lieu fort convenable et parfaitement approprié aux besoins d'une communauté si rigoureuse sur l'article de la clôture.

L'édifice spirituel de sa maison n'apportait pas de moindres consolations à la sainte prieure. Elle avait comme une vertu secrète qui attirait à elle les âmes d'élite. Le noviciat de Rouen ne tarda pas à offrir une réunion de jeunes personnes du plus grand monde, en qui on ne savait ce qu'il fallait le plus admirer de leur angélique innocence ou de leur parfaite abnégation. Leur vie n'avait rien de la terre. Mère de la Trinité parle surtout avec complaisance d'une jeune fille qui, à peine âgée de quinze ans, obtint, à force d'instances, que sa mère lui permît d'entrer dans cet ordre si austère. Elle y mourut dans la fleur de sa jeunesse, mais déjà favorisée des grâces et des faveurs les plus extraordinaires. Ce fut encore mère de la Trinité qui reçut au noviciat de Rouen la future fondatrice du Carmel de Sens, sœur Madeleine de la sainte Trinité. C'était unedemoiselle des plus qualifiées du pays, belle, riche, brillante de toutes les grâces que l'éducation et l'habitude de la meilleure société peuvent ajouter à la nature. Elle foula aux pieds tous ces avantages et elle triompha de la violente opposition de sa famille pour suivre l'attrait divin qui l'appelait à la vie mortifiée des filles de sainte Thérèse.

Les bénédictions signalées dont Dieu accompagnait ses fondations suggèrent à la mère de la Trinité plusieurs considérations fort sages sur l'utilité des œuvres de ce genre, quand on n'y a pour but que la gloire de Dieu et le salut du prochain. Elle y voit une sorte d'apostolat, de nouvelles sources de grâce ouvertes dans le champ de l'Eglise, un moyen providentiel offert aux grandes âmes de réaliser leurs généreux desseins qui, sans cela, seraient demeurés stériles.

Aussi, dès qu'elle vit la maison de Rouen solidement établie, sentit-elle un vif désir de travailler à une autre fondation.

Sa santé était toujours chancelante, mais la douleur, loin de rien enlever à l'énergie de son caractère, semblait lui donner une force plus grande. Du reste, cette femme admirable, éprise de Jésus crucifié, était insatiable de souffrances : « Le soulagement du corps lui estoit si pénible, dit-elle, qu'il lui sembloit qu'elle eust mieux aimé estre estendue sur un gril et sur la braise pour se consumer toute pour l'amour de Dieu. »

Il est vrai que des faveurs célestes la soutenaient dans l'accomplissement de sa difficile vocation. « Je dyray, raconte-t-elle, pour rendre ce que je doys à l'obéissance qu'on exige de moy, qu'un matin estant à l'oraison, j'eus une suspension d'esprit avec assoupissement de tous mes sens, et dans cet estat, estant comme ravie à moy-même, je vis un livre ouvert, où il estoit escrit en gros caractères : MÈRE DES MÈRES ET CAPITAINESSE DES AUTRES. J'estois en peine de comprendre à qui appartenoit cette devise ; et il me fut dit que ces paroles me regardoient, par rapport aux fondations de plusieurs monastères de notre ordre que Dieu vouloit faire par mon faible ministère..... » Ce qui nous reste à dire prouve bien que cette devise convenait admirablement à la mère Marie de la Trinité.

Henri MARQUET.

(*La suite prochainement.*)

POIDS MONÉTIFORMES A LÉGENDE ROMANE

DES XIIIe, XIVe ET XVe SIÈCLES.

La métrologie, ou pour employer un nom moins générique, la stathmétique, dans son application aux poids des villes méridionales de la France, a pour base, on le sait, la livre et ses divisions. Or, des découvertes intéressantes ont mis à notre disposition tout à la fois ce que nos pères appelaient un demi-*livral* ou moitié de livre, un *cartaro de livra* ou quart de livre, un *miege cartaro de livra*, et enfin une *once* de livre. Ce sont des études faites dans le but de comparer la métrologie ancienne à la moderne, qui nous ont permis de reconnaître ces diverses valeurs à cinq disques arrondis des XIIIe, XIVe et XVe siècles, trouvés dans les environs de la ville d'Aire et réunis dans le médailler d'un de nos amis : poids monétiformes qui servaient pendant le moyen-âge aux transactions commerciales de notre contrée.

Lors de l'exposition universelle de Paris de 1867, nous avions eu l'occasion, dans la salle du moyen âge, d'admirer et d'étudier une belle collection de ces disques, frappés comme poids, et aux armes des villes de langue d'oc, de Bordeaux à Albi. Mais malheureusement le propriétaire de cette magnifique série, M. Edw. Barry, de l'académie des sciences de Toulouse, n'en a pas publié la description; et c'est en vain que nous avons cherché dans le beau recueil de Didron, et dans d'autres publications archéologiques, des dessins ou des légendes de poids méridionaux. Cependant feu M. Chaudruc de Crazannes avait fait connaître, dans la *Revue d'Aquitaine*, le *livral* de Condom, celui d'Auch et celui de Lectoure. En outre, M. l'abbé Canéto, dans sa savante et splendide monographie de la cathédrale d'Auch, avait dessiné un poids épis-

copal. Plus tard, il a publié dans la *Revue de Gascogne*, sur la *media livra* d'Auch, une étude stathmographique des plus intéressantes, où l'érudition du savant s'allie à la sagacité de l'archéologue.

Avant de décrire nos poids monétiformes, nous rappellerons pour mémoire que, chez les Romains, l'unité de poids était l'*as* ou *libra* (327 grammes), qui se partageait en 12 onces (*uncia*). L'once pesait environ 27 grammes.

Chez les modernes, l'unité des poids était la livre. Mais il y avait de grandes différences entre les livres des divers peuples, ou même chez un seul peuple entre celles des différentes provinces.

En France, il y en avait deux principales espèces : la livre *tournois*, ordinairement frappée à Tours, et la livre *parisis*, frappée à Paris, supprimée par Louis XIV. Depuis 1667, la livre tournois eut seule cours.

A Toulouse et dans le Languedoc, une autre, dite *poids de table*, était très en usage. La forme et la légende des poids variaient autant que les provinces.

A. — MIEGE LIVRE DE TOLOSE (XVe siècle).

Le premier de ces monuments, d'un fort module, du poids de 205 grammes, mesurant 0,06 centimètres de diamètre, et 0,01 d'épaisseur, présente au droit, inscrite entre deux cercles concentriques l'un et l'autre au périmètre du disque, la légende composée de lettres gothiques arrondies et carrées de la fin du XIVe siècle; elle est ainsi conçue :

MIEGE LIVRE DE TOLOSE.

Elle commence, comme toujours, après la petite croix grecque pattée. A la partie inférieure, on distingue un agneau supportant une hampe terminée par une croix nimbée. Ces meubles sont entourés de deux constructions composées de trois clochetons surmontés de la croix.

Cette face ne porte rien autre que les armes de Toulouse,

en Languedoc, qui sont : « de gueules à la croix vidée, clé-
» chée, pommetée et alésée d'or, soutenue d'une vergette d'ar-
» gent, à l'agneau du même en pointe, brochant sur la ver-
» gette, la tête contournée, en chef deux tours aussi d'argent,
» celle à dextre donjonnée de 3 pièces, celle à senestre don-
» jonnée de 3 donjons terminés en clochers, au chef cousu
» d'azur semé de fleurs de lis d'or. »

Le chef semé de fleurs de lis d'or manque sur notre poids. Il est probable qu'à l'époque où fut frappé ce disque, les armes royales n'étaient pas encore concédées à la capitale du Languedoc.

A l'avers, également inscrit entre deux cercles concentriques sans grainetis, le millésime : LAN MCCCCC.

Au centre, la grande croix vidée et pommetée, etc.

B. — CARTARO DE LIVRA.

Le second poids est un disque de cuivre pesant 100 grammes, dont le diamètre mesure 0,05 centimètres, et l'épaisseur 0,008 millimètres; il a été frappé dans les premières années du XIIIe siècle.

Sur l'une des faces est représenté en relief un château flanqué de 3 tours, dont la centrale est plus élevée que les deux extrêmes.

A partir de la croix grecque qui se trouve immédiatement au-dessus de la tourelle du centre, on lit de gauche à droite la légende romane, qui en détermine le poids : CARTARO DE LIVRA.

La forme des lettres rappelle l'écriture gothique arrondie onciale du XIIIe siècle.

Sur l'autre face, le millésime : AN : M. CCXXVIII (1228); au centre, une construction d'aspect féodal, surmontée de la croix.

C. MEGE CARTARO.

Un autre disque en cuivre, dont la légende est très facile à reconnaître, porte sur ses faces les mêmes monuments.

Au droit, les mots écrits concentriquement (écriture gothique arrondie) MEGE CARTARO. Il est du poids de 50 grammes, du diamètre de 0,03 centimètres, et d'une épaisseur de 0,008 millimètres. Après la croix grecque se trouvent deux points posés l'un sur l'autre, ainsi qu'après le mot roman *Mege*, moitié ou demi.

Sur l'autre face, le millésime :

AN : M : C : C : XXXVIIII (1239).

D. — MIEO.....

Ce disque a plusieurs points de ressemblance avec le précédent. Il est du même poids, du même diamètre. Mais une de ses faces est fruste, et on ne peut lire que la moitié de la légende MIEO.

L'autre face présente un château donjonné, la tourelle centrale est surmontée de la croix.

E. — ONSA DE LIVRA.

Enfin, un petit disque de plomb du poids de 30 grammes, mesurant 0,027 millimètres de diamètre, et 0,005 d'épaisseur, porte sur une face le mot *onsa*, légende qui entoure un monument à trois donjons, et sur l'autre les mots *de livra*, écriture gothique arrondie de la fin du XIIIe siècle. On ne distingue pas de millésime.

D'après ces légendes, on voit qu'il existait trois variantes du mot moitié : *miege, mege, mieo,* différences qui tenaient aux époques et aux localités. Nous avions fait la même observation à propos du mot *voûte,* dans un article épigraphique sur l'inscripttion de Geaune : *vouta, vota, vote, etc.*

Outre le précieux et rare avantage de posséder cinq poids qui servaient aux transactions commerciales pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles, leur rencontre heureuse permet encore, au point de vue de la métrologie, de faire des réflexions intéressantes sur ces vieux monuments de notre Gascogne.

Et d'abord, il est acquis d'une manière certaine que la livre à cette époque était de 400 grammes, puisque le disque qui porte les mots de *cartaro de livra*, c'est-à-dire *quart de livre*, pèse exactement 100 grammes, tandis que le *miege cartaro*, ou moitié du quart, est évaluée à 50 grammes de notre système.

De plus, ne pourrait-on pas poser à ce sujet une question générale que nous laissons à de plus érudits le soin de trancher? En voici les principaux éléments empruntés à des découvertes archéologiques faites dans notre région.

Nous possédons le fac-simile de la légende et la hauteur exacte des lettres ornant les piliers de la tour de Geaune (*Revue de Gascogne*, t. IX, p. 456). Or, chacune de ces lettres mesure 0,20 centimètres.

Un carreau gallo-romain trouvé dans les fondations du nouvel hôtel-de-ville d'Aire, et qui était destiné à supporter un pavage de mosaïque, a exactement un diamètre de 0,60 centimètres.

Le diamètre des poids monétiformes des XIIIe et XIVe siècles que nous venons de faire connaître est de 0,05 centimètres pour le quart, et de 0,03 centimètres pour le demi-quart.

La statuette du Mercure en bronze trouvée à Mendousse (Basses-Pyrénées) et qui remonte au Ve ou au VIe siècle, mesure exactement 0,10 centimètres des pieds à la tête, et 0,11 centimètres jusqu'au sommet des ailes qui ornent son chef.

J'avoue que ces exemples me frappent comme le poids exact de 100 grammes et de 50 grammes des disques que je viens de faire connaître, et qui ont été mis à ma disposition pour cette étude, avec une obligeance parfaite, par un de mes amis, M. Emile Doris, possesseur d'un riche médailler.

Les anciens connaissaient-ils les bases du système désigné sous le nom de métrique? Prenaient-ils pour règle de leurs opérations des données perdues pour nous, ou obéissaient-ils à l'instinct, à l'harmonie du nombre ou du poids?

Aujourd'hui que la question est portée sur ce terrain, nous espérons que de nouveaux éléments fourniront des données plus exactes pour la solution de ce problème.

Dr L. SORBETS.

LETTRES INÉDITES

DU

CARDINAL D'OSSAT.

(Suite).

APPENDICE.

I.

Lettre de M. Sainte-Beuve, à M. Léonce Couture, professeur à Lectoure.

Paris, 27 octobre 1856.

Monsieur,

Que je suis confus d'avoir tant tardé à répondre à votre aimable et docte communication! Mille affaires me sont survenues, et j'ai dû vous paraître bien ingrat ou bien impoli. Le cardinal d'Ossat est un bien beau sujet, mais si je m'enhardissais jamais à l'aborder, ce seraient vos indications utiles qui m'y encourageraient surtout. Je crois qu'un de nos critiques les plus distingués, M. Nisard, s'en occupe pour le moment; je lui parlerai des notions que je vous dois. Je dois surtout bien de la reconnaissance, Monsieur, à ceux de mes lecteurs qui veulent bien avoir pour moi de ces sentiments d'amitié et s'intéresser à la suite de mes travaux. — Agréez, je vous prie, l'assurance de ma considération distinguée.

Ste-Beuve.

II.

Lettres de tonsure.

« Dominicus de Bigorré, miseratione divina episcopus Albensis (1), notum facimus universis quod nos, de licentia et permissione reverendissimi in Christo patris Domini Hippolyti, eadem miseratione tituli Sanctæ Mariæ in Aquiro diaconi, sacrosanctæ ecclesiæ romanæ cardinalis, de Ferrario nuncupati, archiepiscopi auxitanensis (3), die et loco infra scriptis, dilecto nostro Arnaldo Deossato, filio Bernardi loci de Rupe Auxis diœcesis, sufficienter litterato, in ætate legitima constituto ac de legitimo matrimonio procreato prout humana fragilitas nosse sinit, primam in Domino contulimus tonsuram clericalem. Actum et datum in domo archiepiscopali Auxis, sub sigillo ordinario curiæ officiatus Auxitanensis, die vigesima sexta mensis decembris 1556. De dicti domini episcopi mandato... »

III.

Lettre d'Arnaud d'Ossat à sa mère.

Ma mère, au commencement du mois d'août je partis de Bourges, où j'ay estudié ez droicts l'espace de deux ans, et plus. Viens à Paris, pour aprendre la pratique de la cour de parlement, et puis faire comme Dieu me conseillera.

J'ay esté adverty par M. Martin de Tholose que vous estiez en bonne santé, dont je loue Dieu. Il m'a aussi escrit qu'il vous a envoyé 4 escus sol de quoy je l'avois prié. Et par ce moyen je suis

(1) « Jusqu'en 1790 », remarque M. l'abbé Canéto (*Revue des sociétés savantes* déjà citée), « Castelnau, avec tout son canton, appartenait au diocèse d'Auch, que Dominique de Vigorne (*sic, par faute d'impression*), sous le titre d'évêque d'Albe *in partibus*, administrait en l'absence du titulaire, Hippolyte Charles d'Este, cardinal de Ferrare, retenu en Italie. » Dom Brugelles (*Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, 1746, in-4°, p. 398) fait à tort de Dominique de Vigorre un cardinal. Le même auteur affirme (*ibidem*) que d'Ossat fut « pendant quelque temps régent dans les classes du collége d'Auch, et ensuite chanoine de Trie. » Sauf ces assertions, la petite notice de Dom Brugelles sur d'Ossat est exacte.

(2) Hippolyte d'Este, fils d'Alphonse Ier, duc de Ferrare, et de Lucrèce Borgia, mourut le 2 décembre 1572, après avoir été, non-seulement archevêque d'Auch (1551-1562) et cardinal (mars 1538), mais encore abbé de Flavigni, évêque d'Autun, archevêque d'Arles, de Lyon, de Milan, etc.

(3) On voit que l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France pour* 1846 a eu tort (p. 73) de remplacer, dès 1554, sur le siége d'Auch, Hippolyte d'Este, par Louis d'Este.

guéri de deux peines où j'estois, l'une pour savoir comment vous vous portiez, l'autre pour vous faire tenir de quoy faire vostre provision de blé pour l'esté. Quand il vous plaira me faire savoir de vos nouvelles, vous pourrez adresser vos lettres à M. Martin ou à M. de Coma, à Tholose, et ils me les feront tenir.

Ma mère, je me recommande de bien bon cueur à vostre bonne grace, priant Dieu qu'il vous donne longue et heureuse vie.

De Paris, ce 8 septembre 1568.

Vostre fils prest à vous obéir et faire service,

A. OSSAT.

IV.

Lettre inédite de Mme de La Marque à Pierre de Marca (1).

A La Marque, ce 15 janvier 1660.

Monseigneur, après les cognoissances que vous avez eues que nostre meson a l'honneur d'estre branche de la vostre comme dessandante de Yeromain de Marca, gouverneur de Furne (2), et que vous avez agréé, Monseigneur, les mémoires que je vous en ai donné, j'ose avec tous les respects que je vous dois vous offrir mes très humbles obeissances avec le portrait du cardinal d'Ossat (3). Ce grand homme, Monseigneur, l'ornement de son siècle, a esté domestique des vostres. Inssin je ne sai si c'est un présent ou bien une restitution (4) ce que je vous fais, mais je voudrois bien de quelle manière que vous le preniez, si ma demande n'estoit pas trop hardie, en faire un eschange, Monseigneur, avec le vostre. Je ne suis pas portant mercenere, mais je suis bien ambitieuse et j'aime la gloire sur toutes choses, et comme il n'y an peut avoir en nostre famille de si esclatante que la mesmoire à la postérité d'estre de vostre sang, je voudrois, Monseigneur, en laissé ceste illustre marque. Si j'avois

(1) Bibliothèque nationale. Collection dite des armoires de Baluze, volume 121, page 106. Autographe.

(2) Sur Yeromain ou Hierome de Marca et sa descendance, voir la note *A* de l'article *Ossat* du *Dictionnaire* de Bayle.

(3) Baluze dit (article *Ossat*) : « M. d'Ossat étant à Rome cardinal, envoya à La Marque son portrait, qui y est encore. » Qu'est devenu ce portrait ?

(4) Mme de La Marque a écrit *restutussion*. Je dois m'excuser de n'avoir pas reproduit littéralement le texte, mais je ne l'ai pas osé. En respectant cette orthographe impossible, je n'aurais donné qu'une illisible transcription.

l'art de dire beaucoup de choses en peu de mots, je vous en aprandrois qui peut estre ne vous déplairoient pas, mais cela n'estant point, je n'ose passer outre que pour vous faire, Monseigneur, des protestations d'estre jusqu'à la mort, Monseigneur, vostre très humble et très obéissante servante,

Marguerite D'ESPENAN (1).

V

Le cardinal d'Ossat et M. Emile Ollivier.

J'ai mis dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 10 avril 1869, colonne 208, cette note rectificative : « Le *Petit Figaro* du 3 mars a servi à ses lecteurs un morceau de ce qu'il appelle le *livre-événement* de M. Emile Ollivier, *Le 19 janvier*. J'y trouve cette citation : « Charles-Quint disait du cardinal d'Ossat : *Pour déjouer la sagacité de d'Ossat, se taire ne suffit pas, il faut encore ne pas penser devant lui*. On pouvait dire ainsi de M. de Morny : la pénétration était sa qualité dominante, et il en avait conscience. *Lorsque vous causez avec quelqu'un*, dit-il un jour, *écoutez ce qu'il pense, non ce qu'il dit* (2). » Le cardinal d'Ossat étant né le 20 juillet 1537 (date fournie par un certificat de baptême, publié pour la première fois par M. l'abbé Canéto, dans la *Revue des Sociétés Savantes*), et Charles-Quint étant mort le 21 septembre 1558, sans avoir eu l'occasion de voir une seule fois le jeune d'Ossat, il eût été difficile, on en conviendra, que l'empereur vantât si spirituellement la merveilleuse sagacité du futur ambassadeur à Rome. Si à Charles-Quint on substitue le pape Sixte-Quint, à la bonne heure! » — Eh bien! non. Moi aussi je me trompais. Le mot est de Charles-Quint, seulement il a été adressé, paraît-il, à un des plus fins diplomates de la première moitié du XVIe siècle, au cardinal de Tournon, lequel fut archevêque d'Auch

(1) A la page 108 du même volume, on trouve une autre lettre de madame de La Marque, du 12 décembre 1559. J'y relève cette phrase : « J'appris par M. l'evesque d'Aire que Mgr l'archevesque de Toulouse avoit veu agréablement les pactes du mariage de Yeromain de Marca, gouverneur de Furne, et d'Ameline de Rivière, avec les lettres du cardinal d'Ossat que j'y avois adjousté. » Elle ajoute : « Je vous envoie les pactes de mariage du fils de Yeromain *contre* (*sic*) une fille de la maison de Mun, etc. » Le premier de ces deux contrats du mariage est du 12 février 1341; le second, du 7 mai 1398.

(2) Dans la 4e édition du 19 *Janvier* (1869, in-12), l'anachronisme brille à la page 243.

de 1538 à 1551, et qui avait été un des principaux négociateurs du traité de Madrid (1526) (1).

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

BIBLIOGRAPHIE.

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA THÉOLOGIE EN FRANCE, par M. l'abbé DELARC. 44 pages in-8°. Paris, Adr. Leclère, Ch. Douniol. 1871.

AUGUSTIN COCHIN, discours prononcé dans la chapelle de l'hôpital Cochin, le 24 avril 1872, par LE MÊME. Gr. in-8° de 32 p. Paris, Adr. Leclère.

M. l'abbé Odon Delarc, notre compatriote, bien connu par sa traduction de la savante *Histoire des Conciles* de Mgr Héfélé, étudiait cette grave question de l'enseignement supérieur de la théologie en France au moment où la funeste issue de la dernière guerre en augmentait encore l'importance et la difficulté. A la vérité, l'Eglise de France est privée depuis la révolution française de cet enseignement; ce qui en porte le nom n'a pas de valeur canonique, et offre d'ailleurs si peu de ressources sérieuses à l'éducation cléricale ! Plusieurs évêques y suppléaient en envoyant quelques jeunes ecclésiastiques suivre les hautes études de théologie soit à Rome soit dans les universités catholiques d'Outre-Rhin. Aujourd'hui, Rome est envahie et l'Allemagne plus que suspecte. Il faut oser quelque chose chez nous.

« Dans les derniers jours du mois de mars de cette funèbre année 1871, dit l'auteur, j'avais présenté à Mgr Darboy une partie du travail que l'on va lire, et c'est le 3 avril suivant, dans l'après-midi, que Monseigneur me remit mon manuscrit. Je vois encore l'illustre

(1) Dans un autre numéro de l'*Intermédiaire* (10 avril 1869, colonne 464), j'ai signalé, aux *Trouvailles et Curiosités* ce rapprochement : « M. Thiers et le cardinal d'Ossat. — On a beaucoup reproché à M. Thiers son mot sur les *loups de Savoie*. Il avait été devancé, il y a plus de deux siècles et demi, par le cardinal d'Ossat écrivant, le 16 janvier 1597, au sujet de Jacqueline de Montbel, comtesse d'Entremont, veuve de l'amiral de Coligny, les lignes que voici : Laquelle observation je représentai à S. S., et pris de là occasion de la suplier de ne leur croire rien, ci-après, d'elle; et d'avoir pitié de cette pauvre dame, qui n'étoit travaillée que pour l'envie qu'on avoit de son bien, et de le faire servir de partage à un de tant de *petits louveteaux* qui se nourrissent au pié de ces monts (Lettre à Villeroy, p. 339 du tome II de l'édition de 1708). D'Ossat reparle encore (Lettre au même, du 19 février 1597, p. 404 du même volume), de « ces petits louveteaux de Savoie, » qui, ayant grandi, sont devenus les loups de M. Thiers.

archevêque assis à son bureau, discutant avec une lucidité et un calme parfaits, développant même ses projets d'étude pour l'avenir, et cela lorsque le canon faisait rage dans la direction de Châtillon et couvrait presque sa voix, et lorsqu'il savait que la Commune allait le faire arrêter pour le conduire à la Conciergerie. L'approbation qu'il donna alors aux idées émises dans cette brochure m'est d'autant plus précieuse que le soir, comme chacun sait, l'archevêché était cerné, et le lendemain Mgr Darboy était conduit en prison pour y attendre le martyre. »

Les idées de l'auteur sur l'organisation du haut enseignement théologique sont avant tout nettement arrêtées et strictement pratiques. Il dit d'abord toute sa pensée avec une modération qui n'exclut pas la sévérité, sur les *Facultés actuelles de théologie*, dont il fait connaître le personnel, l'organisation et les programmes, bien curieux à comparer avec la série des cours théologiques professés à l'Université de Berlin, série qui se trouve dans un autre endroit de son livre (pages 35, 36). — Dans un second chapitre, il expose l'inutilité des efforts tentés jusqu'à ce jour pour doter la France de facultés canoniques de théologie. — Dans le troisième, qui est le plus important, se trouve le plan propre à l'auteur et qui consiste à organiser les cours supérieurs d'enseignement théologique dans les *séminaires métropolitains*. Cette organisation est étudiée avec nombre de détails que ce n'est pas ici le lieu d'examiner. Quelques-uns peuvent donner lieu à des objections, même de la part des personnes qui accepteraient le principe. Déjà même, si je suis bien informé, le plan tracé par M. Delarc a trouvé un adversaire en M. l'abbé Blampignon, dont je ne connais pas d'ailleurs le projet. Mais, trop heureux d'avoir appelé l'attention sur un si grave problème, l'auteur ne réclame pas la réalisation littéraire de son plan personnel. Lisez plutôt la modeste conclusion de son opuscule :

« Croire que l'avenir respectera toutes nos idées et se chargera de les réaliser, c'est ressembler à ces enfants qui, à la marée basse, tracent sur le sable des dessins fantastiques et y bâtissent de fragiles constructions; le flot revient ensuite, et, en se jouant, efface les dessins et emporte les beaux édifices. Ainsi en est-il le plus souvent, hélas! de nos projets et de nos rêves; le temps, cette autre mer insondable, n'a pas grand effort à faire pour en avoir raison et les effacer à tout jamais.

» Si j'ai pu attirer l'attention publique sur cette grave question de la réforme de l'enseignement supérieur de la théologie en France et

provoquer d'autres travaux plus compétents que celui-ci, je m'estimerai suffisamment récompensé de ma peine. »

Je ne veux pas m'étendre sur la seconde brochure de M. l'abbé Delarc. La vie d'Augustin Cochin est un trop beau sujet pour être réduit à quelques lignes. Il suffit de dire que notre compatriote a présenté plus nettement peut-être qu'aucun des auteurs des nombreuses notices publiées sur ce grand homme de bien, son existence si active et si remplie. Tout est là : les œuvres littéraires et les travaux politiques aussi bien que les actes de bienfaisance et les vertus chrétiennes. A vrai dire, la variété de cette belle vie ramène d'elle-même à l'unité supérieure de l'idée religieuse. Ajoutons que le talent si sympathique et si pur du spirituel conférencier semble avoir inspiré son panégyriste. Ce discours funèbre se lit d'un bout à l'autre avec un charme toujours croissant.

LÉONCE COUTURE.

NOTES DIVERSES.

XII. Sur la Saint-Barthélemy à Dax.

J'ai trouvé dans un recueil fort intéressant et très peu connu (surtout en France), recueil intitulé : *Joannis Calvini, Theod. Bezæ, Henrici IV regis, aliorumque illius ævi hominum litteræ quædam nondum editæ*, etc. (*ex autographis in bibliotheca ducali Gothana*) *edidit* Car. Gottl.-Bretschneider (Lipsiæ, 1835, in-8°), j'ai trouvé, dis-je, dans ce recueil un document (221-224) que je vais analyser. L'éditeur le présente comme un rapport de la cour de Parlement de Bordeaux portant ce titre : *Sommaire du massacre fait en la ville et cité Dacqs située entre la ville de Bayonne et celle de Saint-Sever* (1) *en la seneschaussee des Lannes.*

Dès le premier jour de septembre on receust nouvelles du massacre de Paris, et dès lors il feust defendu à son de trompe qu'aucun de la religion ne sorteist de la ville, de sorte que nul d'iceulx n'en parteist depuis. Le lundy sixiesme de octobre au matin un marchand de Bayonne, nommé La Clan (?) porta les nouvelles du massacre de Bourdeaulx... La nuit venue, Balthazar de La Lanne, clerq de la ville, à present lieutenant particulier du seneschal, homme dissimulé, calomniateur et seditieux, accompagné de Jean de Lalanne, son père, advocat du roy, autant ou plus seditieux que son fils, Jean de La Vie, son beau-frère.

(1) Ce nom a été ou mal lu ou mal imprimé : je corrige la faute.

conseiller, Bernard Laurens, prevost, Jean Bordenave pour lors advocat, ses cousins, Guytard, dès lors advocat, et plusieurs autres de mesme forme et qualité, commença à marcher par ville rompans portes, fenestres et vitres de ceulx de la religion. Toutesfois ne firent mal de ceste nuict à aulcun... Lendemain septiesme dudict mois se transportarent tous ensemble au chasteau... On en mène dix-sept aux prisons le mesme jour et le soir, à 9 heures, on en tua quatorze. Les trois se sauvèrent... Ils feirent porter les corps morts tous nus à un lieu près des murailles de la ville, où l'on met toutes les balieures d'icelle... Le mercredy, ils contraignirent les autres de la religion à faire abjuration d'icelle. On tue ce jour là Laurens de La Marque, homme de bien et regent publicq, et deux autres dont un M. de Baa, conseiller, qui s'était retiré aux champs. Ils eussent continué, n'eust esté que le capitaine Borda, maire de la dicte ville, homme de bien, amateur de vertu et du repos publicq, arriva de la cour, lequel empescha que depuys il ne feust faict desordre. T. de L.

XIII. Jean de Monluc, « fin, délié, trinquat. »

Ces trois épithètes accumulées par Brantôme sur l'évêque de Valence, dans le portrait si frappant qu'il a tracé du rusé diplomate, ne laissent guère d'incertitude dans l'esprit, quoique la troisième manque, je crois, dans tous les lexiques français et ne soit plus d'aucun usage. M. Tamizey de Larroque, en citant le passage de Brantôme dans une note de son savant travail sur l'évêque de Valence (*Revue de Gasc.*, t. VIII, p. 399, note 3), n'a pas lui-même expliqué le mot *trinquat*. Il dit seulement : « Le P. Griffet, qui a lu *rinquant*, se plaint de n'avoir trouvé ce vieux mot dans aucun des anciens ni des nouveaux dictionnaires. » Le P. Griffet a mal lu. *Trinquat* est un mot du *langage françois italianisé*, tant poursuivi par H. Estienne. *Trincato*, terme du meilleur toscan et toujours d'usage en Italie, veut dire, selon la traduction du Dictionnaire de Veneroni (1681), « fin, habile, rusé. » L. C.

QUESTION.

68. De la commune de Sarrefont et de ses coutumes.

Dans un traité du 8 mai 1330, dont le texte a été publié par M. Noulens (*Documents historiques sur la maison de Galard*. Paris, Claye, 1871), on voit qu'entre autres restitutions, les gens du roi d'Angleterre réclament le territoire de Salles tenu par le comte de Foix, et le lieu de *Sarranfront* usurpé par le comte d'Armagnac.

D'un autre côté, le préambule des coutumes, franchises et priviléges accordés aux habitants de la ville et juridiction de Geaune, lors de la fondation de cette ville, en 1318 et 1322, est ainsi conçu :

Noverint universi quod nos Antonius Pessagne, miles, Ducatus Aquitaniæ senescalus, sequendo formam et tenorem, vel quasi, libertatum et consuetudinum datarum et concessarum habitatoribus de SARREFONTE, *illas seu quasi similes cum aliquo additamento .... damus et concedimus habitatoribus novæ bastidæ seu villæ de* GENUA, etc.

L'auteur de cette note possède une copie de ces coutumes *inédites*, et il en a fait la traduction française en regard du texte latin.

Mais il n'a pas pu découvrir celles de la commune de *Sarrefont* ou *Sarranfront*, qui avaient *presque servi* de modèle, *sauf quelques additions*, au rédacteur de la charte de *Geaune* et du paréage qui la suivit.

Un des savants rédacteurs de la *Revue de Gascogne* ne parviendrait-il pas à retrouver la trace de cet ancien document, et ne pourrait-il pas indiquer la situation et le nom actuel de la ville ou commune de *Sarrefont* ou *Sarranfront ?*

L.....

Paris, 16 juin 1872.

RÉPONSE.

65. Sur un instrument de musique d'origine gasconne.

(Voir *la Question*, tome XIII, page 304.)

Lorsque je posais, dans le précédent numéro de la *Revue de Gascogne*, ma question sur la *Muse d'Aussay* ou *d'Ausçois* (pays d'Auch), je doutais déjà qu'on dût faire venir ces deux noms du mot latin *Ausci*, désignant les habitants du comté d'Armagnac. Je supposais que les noms d'Aussay ou d'Ausçois pouvaient très bien s'appliquer aussi à la partie du duché de Bourgogne nommée *l'Auxois*. Aujourd'hui, je suis confirmé dans cette opinion par deux passages de deux poèmes différents de Guillaume de Machault, poète et musicien de la cour de Bourgogne au quatorzième siècle, dans lesquels se trouve le nom de l'instrument de musique dont nous nous occupons ici.

Voici ces deux passages, cités par le Bibliophile Jacob lui-même dans ses *Curiosités de l'Histoire des Arts*, page 377 :

« Cornemuses et chalemelles,
Muses d'Aussay riches et belles, » etc.

(*La prise d'Alexandrie*, Bibl. nat., Mss. de la Vallière, n° 25.)

et encore :

« Flaios de saus, fistule, pipe,
Muse d'Aussay, trompe petite, » etc.

(*Li Temps pastour*, B. N., Mss. français, n° 7221.)

Je m'arrête ici pour laisser à de mieux renseignés que moi la solution définitive de cette question, ma réponse d'aujourd'hui n'étant encore, à mes yeux, qu'une simple conjecture.

CL. HIPPOLYTE MASSON.

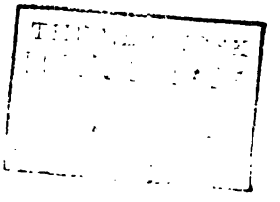

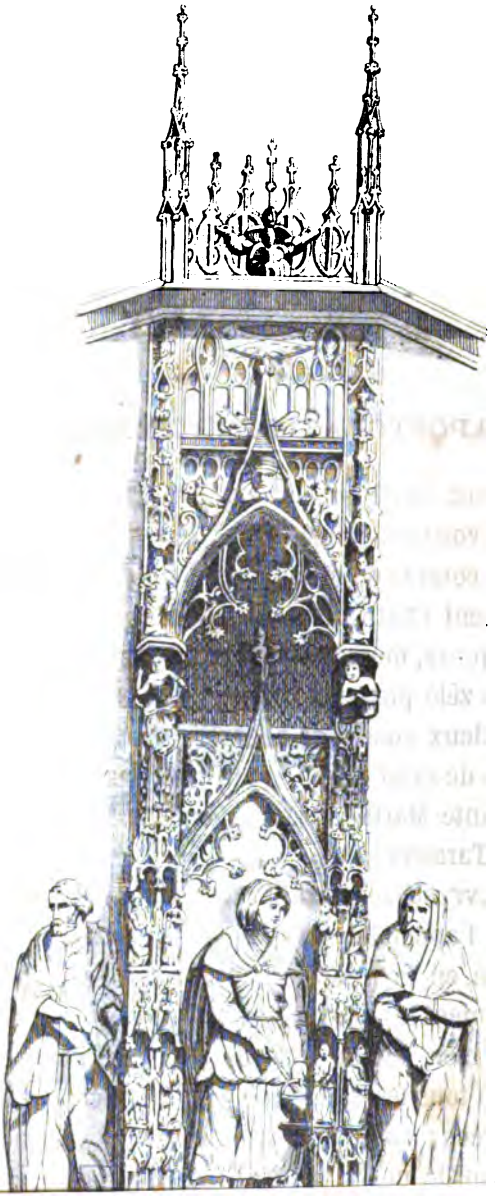

LE CHŒUR D'AUCH

ET LES ENSEIGNEMENTS QUE SES BOISERIES REPRODUISENT.

(*Suite*) [1].

IX.

APOSTOLAT DES FEMMES.

Et remarquez aussi qu'à tant faire, il donne au chef des apôtres, pour voisines immédiates, les deux types les plus anciennement connus de mission apostolique chez les femmes. Leur dévouement était sans doute, de son temps, ce qu'il est encore de nos jours; merveilleusement actif et non moins fécond en œuvres de zèle pieux et désintéressé. Nous voici donc en présence des deux sœurs de Lazare.

A la gauche de saint Pierre, nous trouvons l'aînée, au n° 26, c'est-à-dire sainte Marthe, très reconnaissable à son attribut personnel, la Tarasque.

Même au XVIe siécle, l'art chrétien aimait à reproduire les souvenirs de l'apostolat que les amis privilégiés de Jésus avaient exercé en Provence, bientôt après son Ascension. Il racontait comment les deux sœurs et leur frère avaient été lancés en pleine mer, sur un frêle esquif, sans voiles ni rames, afin de livrer à tous les dangers d'une mort certaine les trois amis du Nazaréen; comment, après une heureuse navigation, ils auraient abordé nos côtes de France, et fait connaître aux Provençaux le Christ Rédempteur, au nom duquel on les avait

(1) Voir la *Revue de Gascogne*, livraisons de janvier 1872, pages 7 à 22; de février, pages 78 à 90; de mars, pages 112 à 125; d'avril, pages 153 à 173; de mai, pages 201 à 214; de juillet, pages 309 à 325.

persécutés et renvoyés indignement du sein de leur patrie déicide.

A l'est de saint Pierre est donc sainte Marthe, avec sa Tarasque. C'est une vraie matrone, costumée à la romaine, qui orne le 26e haut-dosssier.

Elle est debout; ses cheveux, partagés sans trop d'art, au-dessus du front, encadrent une physionomie calme et digne, dont les traits accusent un certain mélange de grâce et de noble douceur unies à la force.

Une stole, ou tunique traînante, fermée de tous côtés, selon l'usage des dames romaines qui se piquaient de modestie (1), descend jusqu'à terre. Ses plis abondants sont presque entièrement voilés par une large robe à manches serrées jusqu'au poignet, et qui pourrait aussi recouvrir les pieds, si elle n'était retenue au-dessous des hanches au moyen d'une ceinture dont les bouts pendent en avant. Cette seconde tunique est relevée autour du corps de manière à retomber également un peu plus bas que le genou. Une étroite ceinture, placée haut, les serre convenablement l'une et l'autre (2), mais laisse flotter, en toute liberté, le léger manteau qui couvre notre sainte par derrière.

Une chaussure, disposée en forme de crépidule antique, nous montre, à moitié, ses pieds à découvert. Enfin, un petit voile, qui couvre à peine le derrière de la tête, et laisse voir une partie de ses cheveux roulés, se rattache en nœud serré vers le milieu de la poitrine, et s'arrondit, sous forme d'épaulière, un peu plus haut que les coudes.

De la main droite, sainte Marthe remet l'aspersoir dans le petit bénitier qui pend à sa gauche.

Dans les plis de la stole, un hideux quadrupède, à queue

(1) Chez les autres, les vêtements étaient, en général, plus courts. MALLIOT, *Recherches sur les costumes des anciens peuples*. Tome I, in-4o, page 31.

(2) « Une ceinture lâche ou trop aisée donnait un air de mollesse qui aurait été indécent. » Ibid., p. 14.

de reptile, se blottit entre ses jambes : c'est la Tarasque. Ses pattes armées de griffes se posent, inoffensives, sur les pieds nus de la vierge. Le monstre relève, d'un air timide, son horrible tête vers le vase mystérieux d'où est sortie la force invisible qui l'a vaincu. De sa gueule entr'ouverte, et de sa langue qu'il darde en forme d'épée à double tranchant, il semble vouloir menacer encore. Mais son regard, presque éteint, nous dit assez que de ses yeux à demi-fermés ne jaillira plus la flamme, et que la vie se retire de ses membres engourdis.

« Les naseaux de la Tarasque, dit saint Raban Maur (1), lançaient naguère, en épaisses vapeurs, un vrai souffle de pestilence, et ses yeux des éclairs sulfureux. A travers ses dents crochues s'échappaient des sifflements horribles mêlés d'affreux rugissements. Tout ce qui tombait sous sa dent meurtrière, ou entre ses griffes, était aussitôt mis en pièce. Et même la seule puanteur de son haleine frappait de mort tout être vivant qui se laissait approcher de trop près. On ne saurait croire combien de victimes elle avait déjà faites, surtout parmi les bergers et leurs troupeaux, combien de malheureux avaient péri de son infection délétère.

» Mais un jour que la sainte annonçait la parole de Dieu à la foule assemblée, on lui parle du dragon, dont l'histoire d'ailleurs se trouvait alors dans toutes les bouches. Tandis que quelques-uns invoquaient, en toute confiance, l'intervention de Marthe, d'autres, ainsi qu'il arrive souvent disaient, comme pour la défier : Certes, si le Christ dont nous parle notre sainte héroïne avait quelque vertu, ce serait le cas d'en faire preuve, car nulle ressource humaine ne saurait nous délivrer d'un tel fléau.

» — C'est bien, dit-elle. Si vous êtes disposés à croire, rien ne résiste à la foi.

(1) Rabanus. — *De vitâ beatæ Mariæ-Magdalenæ et sororis ejus sanctæ Marthæ.* Cap. XL. — Raban-Maur fut élevé au siége de Mayence en 847.

» La foule empressée engage sa parole; Marthe s'en félicite et marche en avant, d'un air résolu, vers la retraite du monstre. Le signe de la Croix suffit pour adoucir sa rage. La courageuse vierge lui passe autour du cou sa modeste ceinture; et s'adressant au peuple qui regardait de loin : Que craignez-vous, dit-elle? je tiens votre reptile et vous hésitez encore! Approchez donc sans crainte, au nom du Dieu Sauveur, et venez mettre en pièces ce monstre qui a fait tant de mal. »

Dans une parclose de basse-stalle, côté nord, un jeune guerrier, armé de toutes pièces, cédant à cette énergique invitation, s'est détaché de la foule. Une oriflamme flotte vers l'héroïne, au bout de la hampe qu'il tient à sa main droite. De la gauche il porte un bouclier qui pend au repos. Son épée est dans le fourreau qui se rattache à sa ceinture. Il est nu-tête et plein de cette confiance que la sœur de Lazare proclame au nom du Dieu Sauveur.

Quant à Marthe, elle n'a plus même besoin de la ceinture pour réduire la Tarasque. Vaincu désormais, le monstre rampe à terre; mais sa longue queue, flottant ici jusqu'à la hauteur de l'oriflamme, prouve que le reptile est encore plein de vie. La Sainte, assise sur sa croupe, tient de la main droite la courte hampe d'un goupillon richement sculpté. Elle semble dire au jeune guerrier, avec la légende que cite Raban-Maur: « Voilà l'eau bénite dont la vertu a réduit la férocité du mons-
» tre qui a tant fait de mal. Que tardez-vous à le mettre en
» pièces? »

C'est tout à côté de cette histoire figurative que l'entailleur place, avons-nous dit plus haut (1), une variante de la victoire de David sur le géant des Philistins; et ce n'est peut-être pas sans intention déterminée dans le plan du maître de l'œuvre. Il savait qu'à ces deux époques si éloignées, celle des patriar-

(1) *Revue de Gascogne*, t. XIII, page 119.

ches et celle des sœurs de Lazare, on pressentait, sous les voiles du présent, un avenir meilleur, dont les événements contemporains fournissaient la consolante figure : *hæc autem omnia in figurâ contingebant illis* (1). Pour les temps de l'Ancienne Alliance, dit saint Augustin, « Goliath était l'emblème de l'ennemi des premiers jours, qui, par l'orgueil et la convoitise, a perdu le genre humain; et David était la figure du Messie libérateur qui a vaincu le Superbe par son humilité (2). »

« Oh! comment donc vous louer assez, comment porter » assez haut la gloire de votre nom, ô saint et religieux enfant, » né de Jessé, » ajoute, à ce propos, saint Jean Chrysostome, dans son homélie sur David, etc., etc.

Aussi, dans les deux petits sujets qui nous occupent, l'entailleur parlant, en même temps, au jeune berger de quinze ans et à l'héroïque sœur de Lazare, le langage de son patient ciseau, ajoutait avec l'éloquent évêque de Constantinople (3) : « Quand tout le monde prenait la fuite, ou reculait devant le » danger, c'est vous qui avez pu vaincre une monstrueuse » bête féroce; c'est vous qui avez pu abattre l'ennemi de Dieu » et de son peuple. »

La Tarasque a subi de nombreuses variantes sous le pinceau ou le ciseau de nos artistes antérieurs à la Renaissance. Mais toujours elle traîne une longue queue de reptile, soit étendue en sa longueur, soit retroussée comme dans notre haut-dossier auscitain. De si fréquentes modifications prouvent donc que la description de saint Raban-Maur n'a jamais été prise à la lettre. Du reste, le docte prélat ne parle de ce monstre que d'après les anciennes vies de sainte Marthe, écrites avant le VIIIe siècle. Et son texte n'a rien de tellement précis qu'il ne laisse encore, pour les œuvres d'art, une grande latitude.

(1) I Corinth. Cap. x, v. 11.
(2) In psalm. xxxiii. concion. i.
(3) Joann. Chrysost. homil. in David.

Reconnaissons, du reste, que toutes ces formes monstrueuses, diversement attribuées à la Tarasque, dans le moyen-âge, ont fait conjecturer que le dragon de sainte Marthe pouvait, au fond, n'être qu'une figure allégorique du paganisme. Il ne serait, dans ce cas, qu'un symbole légendaire du dragon infernal, cet ennemi du genre humain, homicide dès les premiers jours du monde (1).

La sœur aînée de Lazare aurait du moins contribué à en délivrer la Provence, par ses prières et par ses exemples de vertu, tout aussi bien que par ses prédications apostoliques. Et à ce titre, nos provinces méridionales l'auraient jugée, de très bonne heure, tout à fait digne de leur confiance.

Nous n'avons pas à rechercher ici la date fort reculée des premières manifestations de son culte, au sein de l'Eglise. Reconnaissons pourtant que, pour notre province ecclésiastique, il paraît être devenu général en 1326.

Nos lecteurs savent déjà que c'est la date exacte du premier concile d'Auch qu'ait réuni à Marciac Guillaume de Flavacourt, alors notre archevêque (2).

Dans les nombreux Canons, dressés par cette vénérable assemblée, et dont on trouve le texte dans la collection de Labbe (tome XI, partie II, page 1774), le quarante-deuxième a pour titre *de Sancta Martha*. Il fixe au 29 juillet le jour de la fête à célébrer en l'honneur de cette sainte hôtesse de J.-C., en prescrivant un office de neuf leçons pour ce même jour. Il ordonne, en outre, l'inscription de la fête dans le calendrier de toutes les églises de notre province d'Auch (3).

(1) JOANN. Cap. VIII, v. 44.

(2) Voir, sur ce concile provincial, un passage du travail monographique de M. l'abbé P. Larroque sur Marciac, *Revue de Gasc.*, tome IV, page 155.

(3) Cùm Dominus noster J.-C., æternus Dei filius, speciali prærogativâ amoris B. Martham, sororem B. Magdalenæ, honorandam decreverit, ad ejus hospitium declinando, etc... Ideoque de consensu Concilii præcipiendo statuimus ut quarto Kalendas Augusti, sub officio novem lectionum, festum ejus celebretur quolibet anno, in omnibus et singulis ecclesiis provinciæ auscitanæ; mandantes ut omnes episcopi, in omnibus ecclesiis prout eis subsunt, festum hujusmodi in Kalendariis earumdem, ut prædicitur, more aliorum sanctorum, dictâ die faciant annotari.

A l'ouest de saint Pierre nous apparaît Marie-Madeleine. Et remarquez, avant tout, que ce modèle primordial de l'amour suréminent de Jésus-Christ, ce type de l'apostolat si noblement exercé par la prière, dans les rangs du sexe dévot, a ici le privilège d'être placé à la droite de l'apôtre saint Pierre.

Il est évident que Madeleine est sensiblement plus jeune que sa sœur. Elle est néanmoins revêtue d'un costume qui diffère peu de celui de Marthe, sauf la voilette qui manque ici. Elle porte, en outre, une large ceinture, serrée de manière à mettre en relief toutes les formes de son buste.

Il est facile de la reconnaître à ce vase des parfums que la pécheresse convertie avait préparés afin de les répandre sur la tête et sur les pieds de Jésus, assis à la table de sa famille (1).

On sait aussi, d'ailleurs, le pieux usage qu'elle aurait voulu faire de ces précieux aromates, pour le corps de son divin Maître, lorsque, au matin du troisième jour après le drame du Calvaire, elle le trouva ressuscité.

Ce vase est placé en évidence à la main droite de la Sainte, et presque à la hauteur de sa tête; tandis que de la gauche pend, avec abandon, le livre fermé de l'enseignement apostolique, tel que Madeleine devait le propager dans la Provence, à l'exemple de sa sœur.

(1) Joann. Cap. xii, v. 3.

X.

LES PRINCES DE L'APOSTOLAT.

Mais revenons à saint Pierre. Et cette fois nous devons le considérer tel qu'il se présente à notre étude, au dernier terme de la série des grands personnages.

Ne voyons plus désormais en Simon, fils de Jona, que le chef des apôtres. Car, dans cette grande clé qu'il porte à la main droite, nous reconnaissons le symbole figuratif de l'autorité souveraine dont l'a investi son divin maître.

C'est ainsi, en effet, qu'il se montre à nous, debout et de face, à la droite de saint Paul, au haut dossier de la stalle réservée à nos archevêques, dans les cérémonies du chœur, lorsqu'ils les président sans officier pontificalement.

Or, plus vous interrogerez les saines traditions de l'iconographie chrétienne, plus vous serez convaincu qu'après les saintes images de Jésus et de Marie, il n'y en a jamais eu d'aussi anciennement vénérées et d'aussi répandues que celles de ces deux apôtres. Et, par une assez rare exception, chacune d'elles a, généralement, son caractère à part, quant au fond, bien que, dans les fantaisies de la forme, les variantes soient nombreuses.

Pour peu donc que l'artiste écoute le sentiment éclairé des deux sujets qu'il traite, modèle d'emprunt ou bien type préconçu, vous trouverez incontestablement, dans son dessin, une idée assez précise des deux princes de l'apostolat. C'est, au reste, l'impression que vous garderez, ici, après examen sérieux des deux personnages que le maître de l'œuvre a mis en réserve pour orner le haut-dossier de la stalle archiépispopale.

On ne saurait disconvenir, sans doute, qu'une certaine admiration exagérée de l'antiquité païenne, telle que l'entendait alors la Renaissance, n'ait voulu, en déterminant nos deux

apôtres, sacrifier les données traditionnelles qui furent si lontemps la boussole de l'art chrétien, au sentiment de forme trop matériellement comprise. Car, avant tout, notre dessinateur a eu l'intention de reproduire deux statures égales et symétriques, posées, l'une et l'autre, mais à différent degré, avec un grand air de dignité surhumaine.

Il est vrai qu'ici, de même qu'à tous les autres hauts-dossiers, les tailles devaient être égales entre elles, comme parti-pris d'ornementation calculée, et comme effet à l'œil qu'il fallait produire dans l'ensemble. Sans compter qu'il s'agissait des deux princes de l'apostolat; et aussi de la chaire importante qu'allait occuper un membre du Sacré-collége, pour lequel on l'avait sculptée, c'est-à-dire François-Guillaume de Clermont-Lodève, ambassadeur à Rome du roi très-chrétien, et récemment nommé archevêque d'Auch (1).

Et pourtant fallait-il méconnaître les deux types caractéristiques dont se firent tant d'honneur les plus beaux temps de l'antiquité chrétienne?

Dans l'une des deux mains, saint Pierre et saint Paul nous présentent le *volumen* fermé de leur enseignement. Les deux livres sont, il est vrai, ornés d'écussons et de riches fermoirs. Mais c'est le signe convenu de l'apostolat en général; et nous avons vu, dans les petits détails du chœur, qu'il n'est aucun des douze, choisis du Ciel entre tous les disciples de Jésus, qui n'en soit également doté. Cet emblème n'a donc rien d'exclusivement personnel aux deux princes de l'Eglise naissante. Et lorsque, avant l'usage des attributs personnels, on a voulu ajouter au livre, ouvert ou fermé, un moyen de les distinguer les uns des autres, il a fallu désigner par leur nom propre chacun des membres du Collége apostolique.

C'est à partir du IVe siècle que, généralement parlant, on a

(1) Ces deux nominations, à Rome comme ambassadeur et à Auch comme archevêque, sont de 1507. Le cardinal de Clermont, comme on disait alors, était antérieurement archevêque de Narbonne.

eu recours aux attributs, et que saint Paul a reçu l'épée, tantôt la pointe en haut et tantôt la pointe renversée. A-t-on voulu, dans le principe, ne faire allusion qu'à l'instrument de son martyre, à ce glaive du soldat romain qui lui avait tranché la tête? Il est très vraisemblable que, de quelque façon qu'on ait donné cette arme à saint Paul, elle n'eût pas d'abord d'autre signification. Mais une fois entre les mains de l'apôtre des Gentils, il était naturel, tout comme dans l'esprit du temps, d'y rattacher un sens plus étendu. Aussi les paroles de Guillaume Durand nous montrent-elles qu'on n'a pas tardé de le faire en réalité. Nous lisons, en effet, dans le Rational de l'évêque de Mende (1) : « Paul est représenté avec un livre et un » glaive. Le livre marque l'enseignement de l'apôtre, après » sa conversion; et le glaive nous rappelle sa vie militante, » conformément à ce vers léonin :

« MUCRO FUROR PAULI; LIBER EST CONVERSIO SAULI. »

Il est donc manifeste qu'au XIIIe siècle l'épée de saint Paul symbolisait aussi la vie militante d'un apôtre habile à manier le glaive de la parole contre les incrédules. Car, pour avoir été quelque peu rude dans la forme, son éloquence n'en était pas, pour cela, moins incisive, moins pénétrante. Le double symbole du martyre et de l'art de bien dire était donc également admis, dans ce glaive, bien avant le règne de saint Louis; puisque G. Durand n'aurait pas osé en parler avec autant de confiance, dans le cours de ce grand siècle, s'il eût été question d'un usage qu'il aurait vu commencer de son temps. Il ne faut pas même s'étonner si, dans quelques rares circonstances, l'apôtre des Gentils est armé de deux épées. Car rien n'empêche d'interpréter ces deux emblèmes par la double signification dont nous venons de parler : le glaive du martyre et celui de la parole.

(1) Lib. I, cap. III, art. 26.

Empressons-nous pourtant de faire observer que l'artiste auscitain se contente, ici, d'une seule épée, la pointe en bas, comme au saint Paul du deuxième vitrail d'Arnaud de Moles. Et, dans ce parti-pris, beaucoup plus conforme aux traditions universellement respectées, il fait preuve de bon goût; attendu q'il se tient en garde contre un exemple qui, d'ailleurs, pourrait bien n'être qu'une fantaisie personnelle (1).

Il a cru également devoir omettre ce vase orné d'un lis que, parfois, on donne à l'apôtre des Gentils, en souvenir de la promesse que Jésus-Christ lui fit, sur le chemin de Damas, au moment de sa conversion. Si le lis est parfois alors accompagné d'une colombe, l'artiste veut nous rappeler que les dons du Saint-Esprit avaient pu, seuls, faire de Saul persécuteur un *vase d'élection*, tel que le texte le désigne (2).

Tout à côté, et à la droite de saint Paul, figure, dans notre chœur, l'apôtre saint Pierre; mais cette fois comme chef suprême de l'Eglise. Son nom manque au sujet sculpté tout aussi bien que pour l'apôtre son voisin. Néanmoins, l'attribut ne permet aucun doute : notre personnage, en outre du livre commun à tout le collége apostolique, et qu'il tient de sa main gauche, porte, en effet, à sa main droite, une grande clé dont nous avons déjà dit un mot.

On aura pu remarquer, bien avant nous, qu'il n'y en a, ici, qu'une seule; tandis que le saint Pierre d'Arnaud de Moles en a deux, dans sa verrière de l'Annonciation. On sait également que les deux artistes étaient contemporains; que même le peintre avait opéré le premier, selon toute apparence. Le sculpteur avait donc la faculté de ne pas suivre un tel exemple.

Et, en effet, de *une* à *six*, le nombre des clés a varié diversement entre les mains du prince des apôtres. Toutefois, on ne connait encore qu'un seul exemple des six clés; et c'est

(1) On la retrouve dans Husenbeth, *Emblem of saints.*
(2) Act. Cap., ix, v. 15.

M. Didron aîné qui le signale dans son manuel d'iconographie chrétienne, page 301.

Si, du reste, on veut donner la préférence au pluriel, dans les œuvres d'art, il suffit de s'autoriser du texte de la promesse faite au fils de Jona, par J.-C. lui-même : « Je te donnerai LES CLÉS du royaume des cieux (1). » Mais nous n'avons rencontré aucun exemple des nombres *quatre, cinq,* tandis que du nombre *trois* on a signalé quatre exemples en iconographie chrétienne. Trois d'entre eux seraient de la fin du VIIe siècle, d'après Alemani (2); et le plus récent appartiendrait au VIIIe, s'il faut en croire le P. Mabillon.

Dans ces divers cas, la troisième clé ferait allusion à la puissance temporelle du pape, même antérieurement à Charlemagne, c'est-à-dire au pouvoir de diriger, dans une certaine mesure, les choses temporelles pour faciliter le bien des spirituelles. Ou même, si on le préfère, on pourrait dire avec Ives de Chartres et Honorius d'Autun, que les trois clés désignent le triple pouvoir du Christ, sur le Ciel, sur la terre et dans les enfers (3).

Toutefois, c'est au nombre *deux* que l'on s'est plus généralement restreint, faisant une clé d'or et l'autre d'argent. L'une marquerait le droit de paître les brebis, d'absoudre les âmes, de les délier, de leur ouvrir immédiatement le Ciel; l'autre marquerait le droit de paître les agneaux et les simples fidèles, de lier, d'excommunier, d'ouvrir le Purgatoire par voie de suffrage. Les exémples en sont trop nombreux pour faire, ici, des citations.

Quant à une seule clé, nous lisons dans Isaïe : « Sur son épaule, je placerai la clé de la maison de David (4) ». Or,

(1) MATH., Cap. XVI, v. 19.
(2) *De lateran. parietibus.*
(3) PHILIP. Cap. II, v. 10.
(4) Cap. XXII, v. 22.

Alemani publie une médaille où saint Pierre porte une clé suspendue à son épaule (1). Le graveur aurait donc voulu, d'une façon toute biblique, exprimer la pensée que saint Pierre ou son successeur est le premier ministre de Dieu sur la terre.

Cette conviction se décélait jadis dans une mosaïque de Sainte-Agathe-des-Goths. On la retrouve dans plusieurs miniatures anglaises du xe siècle, ainsi qu'à la mosaïque qui se voit à l'arc triomphal de l'église de Saint-Paul-hors-les-Murs, etc., etc. Donc, la pratique d'une seule clé était loin d'être récente lorsque saint Pierre apparut ainsi dans notre chœur auscitain.

Au lieu du livre, on aurait pu également l'armer d'une croix triomphale, que l'art chrétien lui donna, dès le principe, avec ou sans les clés; mais toujours sans laisser le moindre doute sur l'identité du personnage. Cette croix n'était nullement un souvenir de son supplice; attendu que, dans ce dernier cas, saint Pierre l'aurait tenue renversée et pesante. C'était la croix légère, processionnelle, la croix transfigurée; et il la montrait comme un signe de la victoire remportée sur l'enfer, par Celui dont il avait l'honneur d'être le vicaire en ce monde.

Cet insigne, du reste, a persévéré, dans quelques œuvres d'art chrétien, jusqu'au milieu du xvie siècle. On n'a donc pas le droit d'en faire une occasion de critique, si on le trouve quelquefois, même dans les monuments postérieurs à cette mémorable période.

Nous ajouterons enfin que, dans notre stalle réservée, les deux princes de l'apostolat sont, l'un et l'autre, sans nimbe, nu-pieds et en simples sandales, légèrement rattachées par des courroies.

Leur vêtement ne présente que la toge, drapée sur cette tunique à larges plis, qui est le propre du costume romain, tel

(1) De lateran. pariet., p. 61, 110, 112.

du moins que la Renaissance l'avait conçu pour la Judée.

Il y a pourtant cette différence que, pour saint Paul, la toge est jetée sur ses épaules et ramenée autour du corps avec plus d'aisance que le ciseau ne semble en avoir mis pour saint Pierre. Car le nœud de l'épaule gauche, et celui qui, du même côté, se distingue à mi-corps, imposent une gêne qui contraste avec le soin dont les autres détails portent, ici, la trace.

Saint Pierre, en effet, avec sa barbe courte et crépue a une tête remarquablement belle; surtout si nous la comparons avec celle de saint Paul. Un certain air de grave préoccupation accuse, en outre, dans ses traits, la sollicitude de toutes les Eglises; tandis que son voisin garde une physionomie des plus communes, qu'est loin de relever sa barbe longue et abondante.

La main gauche, qui ramène avec fermeté ce beau livre à fermoirs contre le cœur du prince des apôtres, est d'un galbe non moins délicat que le contour des pieds. Mais dans l'apôtre des nations, le jeu des lignes académiques accuse généralement le travail d'un artiste dont l'infériorité est des plus manifestes. C'est donc à deux ciseaux bien différents que le maître de l'œuvre aurait confié les deux panneaux de cette stalle qui, par sa destination ultérieure, devait clore, un jour, la série des hauts-dossiers.

Comment, enfin, ne pas être frappé de la supériorité relative que l'on a voulu formuler, dans nos boiseries, au bénéfice des deux chefs de l'Eglise naissante? Egaux entre eux, et d'une taille uniforme de 1m 32, saint Pierre et saint Paul dominent sensiblement tous les grands personnages qui sont mis en scène dans le parallélisme des deux Alliances, telles que nous venons de les caractériser. Car, de tous ces derniers, sculptés en si grand nombre, il n'en est aucun qui, de son cul de lampe au sommet de la tête, dépasse 1m 20.

Cet avantage de 0m 12 est donc aussi une certaine façon de

désigner, dans cette imposante réunion, les deux princes de l'apostolat qui, sous l'égide tutélaire de la Mère du Messie rédempteur (1), ont reçu la mission divine de se poser, ici-bas, en chefs suprêmes de la société chrétienne.

A notre point de vue, il nous est bien permis de regretter que M. L. Sancet n'ait pas consacré une planche particulière aux grands reliefs qui rappellent, dans notre chœur, les deux princes de l'Apostolat. Ce haut-dossier eût été d'un très bon effet, à une échelle convenable; tandis qu'il se perd, comme tant d'autres, dans le dessin d'ensemble qui porte le n° 1. — Saint Pierre et saint Paul s'y montrent, il est vrai, à leur place respective; mais ils ne donnent aucune idée du rang supérieur qui, dans l'intention de nos artistes, devait figurer la pensée de l'Eglise.

F. CANÉTO,
vic.-gén.

(1) Ainsi que nous l'avons fait remarquer, ci-dessus, page 11, tome XIII de la *Revue de Gascogne*.

BARTHÉLEMY VIGNAULX

ET LA FAMINE DE 1592-1593.

J'ai déjà présenté aux lecteurs de la *Revue de Gascogne*, dans le numéro d'avril 1870, un modeste chroniqueur indigène, sur lequel je viens de nouveau appeler l'attention des amis du passé. Je veux parler de Barthélemy Vignaulx, qui était notaire à la Sauvetat de Gaure dans les dernières années du XVIe siècle.

Les notes variées et nombreuses qu'il a rédigées, touchant les événements qui se sont passés dans notre contrée à la fin de ce siècle si tourmenté, pourront être de quelque utilité aux travailleurs qui voudront un jour étudier l'époque de la ligue, époque pleine d'intérêt et cependant fort mal connue (1).

Ils n'étaient pas rares, les notaires des XVIe et XVIIe siècles qui avaient la louable habitude d'écrire pour eux ou leur famille le récit des événements mémorables dont ils avaient été les témoins ou les victimes. Plus tard, ces récits, qui sont ordinairement marqués au coin de la plus scrupuleuse exactitude, sont devenus des documents historiques précieux que

(1) Dans la remarquable étude qu'il vient de publier sur Blaise de Monluc et sur sa descendance, M. Clément-Simon n'indique pas l'époque du mariage de Charlotte de Monluc et d'Aymeri de Voisins. Barthélemy Vignaulx nous fait connaître cette date ainsi que le nom des témoins qui entouraient les époux. Je cite textuellement :

« Le judy huictiesme jour du moy de février mil cinq cent quatre vingts » deux, entre trois et quatre heures apres midy, au Sampoy mayson du Sei- » gneur de Monluc et en unne chapelle au haut de l'habitation ou degré d'icelle » fut solemnyé (sic) le mariage dentre noble Méric de Voesin, baron des ba- » ronyes de Montaut et Gramont et dame Charle Catherine de Monluc, lequel » mariage fut administré par ung prestre nommé M. Bernard Salles natif de » Lectoure et aprésent habitant à Saint-Orenx et assistoinct aud. mariage Mes- » sire François Cassaignet Sr dudict Sainct-Orenx, le Seigneur de Caussens son » nepveu, de Sainct-Cric près ledit Montaut. Jehan Dubarry et Jan d'Embeau- » nye consul dud. Sampoy y estoinct aussy avec leurs livrées consulaires, ung » autre consul et plusieurs autres habitants dud. lieu. »

le chercheur avide découvre toujours avec bonheur. On sait tout le profit que M. Alph. Feillet a su tirer du *Manuscrit de Marle*, qui est l'œuvre de Me Nicolas Lehault, notaire à Marle, vers le milieu du XVIIe siècle (1).

Barthélemy Vignaulx n'a point laissé, comme Nicolas Lehault, une relation suivie et détaillée des faits qui se sont passés sous ses yeux ; son œuvre est moins importante et ne se compose que de notes éparses qu'il a jetées en désordre à la fin des divers volumes de ses minutes. Les dates y sont mêlées et l'on y trouve côte à côte les récits les plus disparates, dont quelques-uns sont empreints d'une trivialité de mauvais goût.

Il est un sujet qu'il affectionne plus particulièrement et qu'il préfère assurément aux exploits guerriers, car il y revient sans cesse et à tout propos : il dépeint avec le plus grand soin l'état des diverses récoltes et les nombreuses influences atmosphériques qui peuvent les compromettre ou les détruire. Pluies torrentielles, grêles dévastatrices, froids intenses qui peuvent faire périr les moissons dans leur germe, rien à cet égard n'échappe à son attention. Et nous ne devons pas en être surpris, car dans ces temps malheureux, où la famine était presque endémique en France, l'abondance ou la pénurie des récoltes c'était la vie ou la mort pour les habitants de nos campagnes.

Barthélemy Vignaulx tenait-il à la conservation de ses notes historiques? Nous sommes tentés de le croire, car il les a rédigées à la suite des actes de son étude sur lesquels, il le sait bien, la sollicitude de ses clients devra nécessairement veiller. Il est convaincu que ses récits seront lus un jour avec intérêt : « Il ne faut pas, dit-il quelque part, prendre garde à » l'*ordre des dattes* sur les feuilletz, car j'escrips où je me » rencontre trouvant le papier blanc, mais qu'on s'asseure en

(1) *La Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul.*

» tout de ma *datte* qui est véritable. » Ailleurs, après avoir énuméré avec soin le nom des gentilshommes qui ont assisté aux obsèques de Jean de Faudoas, baron de Sérilhac, il ajoute : « Si je n'ay pas suivy l'ordre qu'il falloit tenir pour le rang » desd. sieurs gentilhommes eu égard à leur noblesse, je les » supplie humblement m'en excuser parce que j'ay faict cecy » à l'*astre* et *coufin*. »

Nous croyons voir d'ici ce modeste intérieur, qui devait nécessairement se ressentir de la misère générale, et nous ne pouvons nous défendre d'un pénible sentiment de tristesse, lorsque nous nous représentons cet humble tabellion de village assis au coin du feu, près de l'âtre enfumé, et occupé à écrire sur ses genoux le navrant récit des malheurs qui sans répit et sans mesure sont venus s'abattre sur son pays et dont il a supporté sa part.

On verra bientôt combien ce sombre tableau s'harmonise avec les lugubres détails de la narration que nous allons transcrire.

« En été de l'an 1591, nous eûmes assez de blé et de fèves comme aussi d'autres grenages; peu de vendange bien qu'au commencement il y en eût force apparence, mais elle se perdit en fleur.

» Le blé se vendoit sous le fléau à deux livres dix sous le quartal au commencement en ce pays de Gaure et aux environs. Le mélange (méteil) deux livres, l'orge une livre cinq sous le quartal (63 litres 87 cent.), l'avoine une livre cinq sous le sac (98 l. 50 c.), et une livre douze sous le quartal de fèves; lequel prix continua jusqu'à la fin du mois de novembre. La vendange ne se vendoit en vendanges qu'à trois livres tournois la charge.

» Dans le courant de janvier 1592, le blé rehaussa jusqu'à trois livres six sous le quartal; des autres grains à l'équipollent. Et entrant dans le mois de mai jusqu'à environ la fin rehaussa jusqu'à cinq livres le quartal et puis tout d'un coup de cinq à six, de six à sept livres et quelques sous : *bref ceux qui en avoient le vendoient à tel prix que bon leur sembloit et même étoient contraints de le vendre cachètement*. Il n'y avoit en aucun lieu ordre ni police quant à la vente des grains, tant la stérilité étoit grande.

» Tout le monde *crioit à la faim*, même des principaux et plus opulents en biens et possessions ; et entre autres pays devers les monts Pirénées, et quoi qu'il y en eût de bonnes maisons qui avoient abondance d'argent cela ne pouvoit pourtant conserver leur vie ni de leur pauvre famille : *c'étoit une calamité autant lamentable qu'on en aye vue depuis la mémoire des hommes.*

» En ce lieu de la Sauvetat n'en mourut pas aucun de faim, Dieu mercy ! car les maisons du Bourg (1) et de Sérilhac (2) en assistèrent aux habitants par prêt qu'ils leur firent, comme pareillement à ceux de la juridiction du Sampoy, de celles de Cézan et de Réjaumont.

» Mlle d'Ancas (3) en avoit assez bonne quantité mais n'en voulut préter que bien peu et encore à deux ou trois à qui elle avoit plus d'affection qu'au commun.

» La grande cherté des bleds étoit devers les villes d'Auch et de Mirande, car le sac mesure d'Auch (72 litres 07 c.) s'est vendu à dix-neuf livres au mois de juing, lequel sac ne monte qu'un quartal et deux boisseaux de notre mesure ; et plus on alloit devers les susdites montaignes et plus on trouvoit le prix rehausser, ce qui dura encore jusqu'à environ le 12 ou le 13 juillet qu'on commença à recueillir quelque orge ; et la plus part du pauvre peuple fut en danger de se perdre de famine.

» L'on ne faisoit en ces quartiers pains que de deux sous pièce qui n'étoient plus grands que le poing ; *il y eut eu homme qui en eut mangé trois et quatre à son repas.* Le vin se vendoit encores au commencement d'août à quatre sous 8 deniers le pot.

» Nous avions grande espérance dans cette cuillette (1592) causant qu'en herbe les fruits étoient de belle espérance, force apparence de vendange au commencement, laquelle vendange se perdit presque toute comme étoit en fleur et encores comme commençoit à grener, causant quelque malheureuse brume qui tomboit avant le soleil levé et puis l'ardeur dudit soleil bruloit tout.

» Quand auxdits grains ils eurent assez beau temps selon les saisons tant en hiver que sur le printemps ; le mois de mars fort sec sauf environ la fin et tout le mois de juing que nous eumes pluie qui continua ou le jour ou la nuit quarante deux jours et cela gâta tout.

» Dont la cuillette fut fort pauvre avec peu de gerbe et encore y

(1) Le Bourg appartenait à Hérard de Pins, conseiller au parlement de Toulouse.
(2) Sérillac appartenait à Jean de Faudoas, écuyer, baron de Sérillac.
(3) Antonye de Faudoas, mariée à Bernard de Patras.

tomba de la nielle qui porta grand dommage, car il y avoit force espis de blé bien formés mais n'y avoit aucun grain dedans et surtout les vallées reçurent dommage à cause qu'il gela deux ou trois fois environ le *huit de juing*.

» En d'aucuns endroits le bauqueron qui est de douze gerbes portoit deux quartals de blé de notre mesure, en d'autres, un et demi, en d'autres trois quartons. D'autres menus grains il n'y en eut aussi guère et se vendoit au commencement sous le fléau et en août à quatre livres le quartal de blé et des autres grains à l'équipollent.

» Je crois que la susdite famine advint causant les guerres civiles qui ont toujours continué en ce royaume depuis l'année 1575; de tant qu'il y avoit plusieurs païs qui n'estoient travaillés ni cultivés par défaut de bestailh, car de tous partis prenoit et ravageoit qui pouvoit. Enfin nous eumes une trève qui fut faite entre M. le maréchal de Matignon et le marquis de Villars, chefs des deux partis, qui fut publiée en ce dit lieu, moi étant le premier consul, le 12 juillet 1592 (1).

» En ladite année 1592 les vignes ne bourgeonèrent jusqu'à environ la fin d'avril.

» L'année 1593 fut autant stérille et les vivres chers à savoir le blé à sept livres le quartal. Les autres grains à l'équipollent jusqu'à la cuillette de l'année 1593; et se vendit icelle cuillette sous le fléau

(1) La trève dont parle Vignaulx fut fort mal observée. Les partis ne désarmèrent pas et continuèrent les pilleries et les exactions de toutes sortes. Les communautés éprouvèrent le besoin de se liguer à leur tour pour faire cesser ces désordres. De Fontenille, gouverneur de Lectoure, voulut réunir une assemblée dans cette dernière ville à la fin de décembre 1593, « pour aviser au soulagement du pauvre peuple; » mais ce projet ne réussit pas et l'assemblée fut transportée à Lavit de Lomagne où la trève fut enfin signée le 9 février 1594. Nous empruntons à M. Samazeuilh (*Histoire de l'Agenais*, etc., tome II, p. 308) le nom des députés des communes qui signèrent cette trève. Chacun de nous pourra trouver dans cette liste quelques noms connus. C'était :

« Garros, consul de Lectoure; Peirusse, député du Quercy; Dupuy, député de Condom; Imbert, député de Condom; Landas, député d'Agen; Lucas, député de Lectoure; Caplan, député de la Plume; Cassaignau, syndic, député de Rivière-Verdun; Foissin, pour le comté de Gaure; Texier, consul de Lectoure; Dulong, pour Nérac; de Mazelière, député de Nérac et de Casteljaloux; Momeilhan, consul du Port-Sainte-Marie; De Roy, consul de la Plume; Castéra, syndic du Comminges; De Rivière, député de Cahors; Maignan, pour le pays et collecte d'Eauzan; De Sainte-Fauste, pour Mauvezin et Fezensaguet; Roquejoffre, consul de Tournon; de Coustas ou Coustous, consul et député de Layrac; Pelloux, consul de Caudecoste; Bouet, consul de Fleurance; Sarincqui, pour Boville et Roquefort; Turpies de Lane, consul d'Auch; Maruq, ailleurs Maron, pour l'Astarac; Sabatur, consul de Lavit; de Batz, pour Dunes; Donis, pour Bigorre, et de Blanq, consul d'Astaffort. »

le blé à quatre livres le quartal. Nous eumes assez de vendange et bien que le vin se vendit à cinq et six sous le pot revalla après vendanges à un sou et un sou six deniers le pot. »

Malgré les détails trop longs et un peu fastidieux que Barthélemy Vignaulx nous fournit sur les différents prix des denrées alimentaires à cette époque, ce document renferme certains détails qui ont un incontestable intérêt. Ce n'est pas, par exemple, sans raison que notre chroniqueur se plaint du défaut de police et du désordre qui règne dans la vente des grains.

Pour comprendre la portée d'une pareille plainte, nous ne devons pas oublier que la vente des denrées alimentaires avait été réglementée avec soin par la plupart de nos rois et surtout par les derniers des Valois. Il serait trop long de rappeler ici toutes les ordonnances qui ont été rendues sur ce sujet par François Ier, Henri II et Charles IX. Elles ont toutes pour but de sauvegarder les intérêts du peuple, dont nos rois se montraient bien plus soucieux que ne le pense une certaine école historique.

Suivant l'abondance ou la pénurie des récoltes, l'exportation des denrées était autorisée ou prohibée. Dans les années de disette, toutes ventes secrètes et dans les greniers étaient sévèrement défendues, et il n'était permis d'acheter ou de vendre que dans les marchés publics, afin que la marchandise fût accessible à tous.

Il n'est pas hors de propos de citer ici une ordonnance de François Ier datée de Compiègne, le 28 octobre 1531 : « Défendons que nul de quelque estat, qualité ou condition » qu'il soit, ne puisse ne luy loise vendre bledz n'aussi les » acheter ailleurs ny autre part qu'és marchez publics, lesquels » bleds voulons estre vendus *premièrement au populaire qui* » *l'achète pour vivre au jour la journée et nul ne sera à eux* » *préféré*, et après, ceux qui en veulent faire provision à » temps, soit pour la nécessité de leurs maisons ou pour ven-

» dre : *et ce deux heures après que le bled aura demeuré au*
» *marché et non paravant.* »

Une autre ordonnance de 1544 vient confirmer la précédente. Il y est expressément réservé que dans la vente et distribution des grains « *le menu populaire vivant au jour la*
» *journée sera à quelque heure qu'il arrive le premier pré-*
» *féré, et après le populaire, ceux qui en voudront avoir pour*
» *la provision de leurs hostels.* »

Au milieu des désordres engendrés par la ligue et sous la pression de la misère générale, toutes ces ordonnances protectrices de l'intérêt public étaient éludées ou étaient tombées en désuétude. Le blé se vendait ou se prêtait en *cachette* et à ceux pour qui on *avait le plus d'affection.*

Dans les contrées où n'existaient point de riches propriétaires fonciers auxquels la grande étendue de leurs domaines assurait des revenus en excès dont ils pouvaient disposer en faveur de leurs voisins indigents, la partie la plus pauvre des habitants était fatalement condamnée à subir les dernières horreurs de la famine.

Vignaulx se réjouit de ce que personne n'est, Dieu merci ! mort de faim à La Sauvetat, grâce aux libéralités des maisons Du Bourg, de Sérilhac et d'Ancas.

C'était donc chose commune alors que de voir des malheureux succomber au milieu des angoisses et des déchirants tourments de la faim.

Malheureusement les documents nous manquent pour apprécier convenablement les ravages produits dans nos populations par une semblable cause. Aussi relevons-nous avec empressement un détail qui nous est fourni sur cette question par un autre notaire qui vivait à la même époque.

Dans un acte d'*attestation* et de *déclaration* rédigé le 6 août 1594 par Jean Saunier, notaire de Sarrant et de Solomiac, en faveur des consuls de cette dernière ville, nous lisons que « depuis dix-sept ou dix-huit ans plus de *huit vingt* pauvres
» sont morts de faim dans cette commune. »

Presque une moyenne annuelle de dix pauvres, un cinquième au moins de la population totale de la commune, victime des horreurs de la faim, pendant cette courte période!

Heureusement pour nos populations rurales, l'année 1594 fut moins cruelle, le ciel se montra moins inclément et la terre plus fertile: « Il y a heu, Dieu mercy, ajoute Saunier dans une note, bleds et vins assez abondamment et Yvraye ou Biragne à merveilles (1). »

Les populations, découragées par la longueur et les horreurs de la guerre civile et décimées par les fléaux, n'aspiraient qu'au repos et à la paix; elles avaient mis tout leur espoir dans le bon vouloir et le génie d'Henri IV, et toute cause qui pouvait s'opposer à la réalisation d'une semblable espérance excitait partout un mélange d'indignation et de découragement.

Pour bien comprendre l'état des esprits, écoutons encore Saunier. Après avoir raconté en termes émus l'attentat de Jean Châtel contre la personne du roi, et comment Henri IV a échappé miraculeusement au couteau de l'assassin, l'humble notaire ajoute:

« De quoi fut rendu louange à Dieu et fait feu de joie par le peu-
» ple; estimant que si Dieu n'eût empêché cet exécrable dessein, le
» royaume, lassé et ruiné de la longueur de cette guerre et qui n'at-

(1) On se demande ce que l'on pouvait faire de l'ivraie dont la *merveilleuse* abondance réjouit Jean Saunier, car on sait que la graine de l'ivraie annuelle (*Lolium temulentum*) renferme un principe vénéneux dont les effets peuvent aller jusqu'à produire la mort.

Pendant les premières campagnes d'Italie, grand nombre de nos soldats moururent empoisonnés pour avoir mangé du pain qui contenait une trop grande quantité de farine d'ivraie. Un mélange dans la proportion d'un dix-huitième de cette farine est déjà vénéneux.

Parmentier a démontré qu'il suffit de dessécher au four avant de les réduire en farine les graines d'ivraie pour leur faire perdre leurs propriétés toxiques. Peut-être au XVIe siècle connaissait-on ce procédé et l'ivraie entrait-elle pour une grande proportion dans la nourriture des populations. D'ailleurs, dans ces temps malheureux où les céréales manquaient à l'homme, l'ivraie pouvait être d'un grand secours pour l'entretien des animaux dont la plupart peuvent s'en nourrir impunément.

» tendait que la paix générale, eût été en plus grand trouble et guer-
» re que jamais. »

Il termine sa note historique par un vœu où se révèle un profond sentiment de piété et qui est en même temps l'expression de ce besoin de calme que tout le monde éprouvait :

« Dieu nous veuille continuer ses saintes graces et acheminer tou-
» tes choses à une *bonne paix* à l'honneur et gloire de son saint nom.
» Amen. »

Dr Ed. Desponts.

DOCUMENTS INÉDITS.

Analyse et extraits d'un registre de l'Hôtel-de-Ville de Condom (1).

III

PESTE DE 1507-1508. — CHAPELLE VOTIVE DU SAINT-CRUCIFIX OU DE SAINT-SIGISMOND, PRÈS DE MÉZIN.

Les fléaux du ciel ont toujours été considérés par les peuples chrétiens comme des instruments de justice et de miséricorde. Quand les enfants d'Israël avaient perverti les lois du Seigneur, Dieu les frappait par des châtiments terribles; mais c'étaient les avertissements précurseurs du pardon. Les mêmes phénomènes se sont toujours produits sous la loi de grâce. Heureuses les générations qui savent les comprendre!

Le Condomois était dévasté par une affreuse peste, aux premières années du XVIe siècle. D'après le registre que j'analyse, elle était appelée *la Bosse*, et parut d'abord à Montréal et autres lieux circonvoisins. On était alors généralement persuadé qu'il suffisait, pour écarter le fléau, de lui fermer les portes des villes et de les garder soigneusement : il passait par dessus les remparts.

A Condom fut donc convoquée une jurade générale, où il fut délibéré qu'on garderait les portes avec une extrême diligence. Nul n'entrerait dans la ville s'il n'affirmait, sous la foi du serment, que depuis un mois il n'avait habité aucun lieu frappé de la mortalité. Le serment suffisait alors, et tenait lieu de quarantaine. Ces précautions furent inutiles. Le faubourg de Barlet fut le premier envahi, et bientôt il fut rempli de malades, de morts et de mourants.

(1) Voir plus haut, pages 244, 291.

C'était au mois de septembre 1507. Mais était-ce bien la *Bosse* qui régnait à Barlet? Il était difficile de se faire illusion. Toutefois, et pour s'en assurer, les consuls Jean Pensenx et Raymond Destervis, ayant mandé les deux médecins Raimond du Reyre et Gayxion Casalade, allèrent avec eux visiter ce faubourg, et reconnurent que les morts et les malades étaient vraiment frappés de la contagion.

Les mesures prises contre ces malheureux furent sévères. La porte de Barlet fut irrévocablement fermée jour et nuit; les pestiférés et ceux même qui n'étaient pas encore atteints furent comme parqués dans ce quartier; deux hommes furent chargés de leur faire passer par dessus les murailles des vivres et tout ce dont ils pourraient avoir besoin.

La chronique de l'Hôtel-de-Ville ne dit pas si le faubourg de Barlet fut pourvu de quelque médecin pour le soin des pestiférés. Il est cependant permis de croire que Raimond du Reyre et Gayxion Casalade se dévouèrent à cette œuvre de charité. Mais ces mêmes chroniques font mention du dévouement d'un frère mineur que Jean de Marre envoya pour sauver au moins les âmes de ceux qui succombaient aux atteintes du mal. Sa présence ranima les courages abattus.

N'écoutant que sa charité, le saint prélat se rendit lui-même au quartier de Barlet pour visiter les malades, et bénir, derrière la chapelle Saint-Jean, un coin de terre pour la sépulture des pestiférés.

« Malgré toutes ces précautions, par la volonté de Dieu ou autrement, selon les expressions du procès-verbal que je laisse parler ici, la peste entra dans la ville par tous les coins. Elle dura un an entier, et beaucoup de gens en moururent. Les cours de M. l'official et de M. le sénéchal et presque tous les notables s'enfuirent à Mézin, d'autres ailleurs, abandonnant la cité, et restèrent un an dehors. Et nous, consuls, avec le bon vouloir de la justice et des jurats, fermâmes trois portes de la ville, et choisîmes certains hommes des plus apparents, parmi ceux qui voulurent rester au milieu de la mortalité, pour garder la ville, de nuit et de jour, afin qu'elle ne fût

point pillée. Et ainsi les émoluments arrentés à six cents écus diminuèrent de plus de la moitié, et furent réduits à deux cent quarante écus. »

Le mardi après Pâques de l'année suivante (1508), la peste régnant toujours, on fut contraint de procéder dans la maison du premier consul, M. de la Porterie, à l'élection des nouveaux magistrats. Elle fut acceptée par Erard de Grossolles, vicaire-général, et par Guillaume de Castillon, lieutenant du sénéchal d'Agenais et Gascogne, lesquels reçurent le serment des nouveaux consuls. Ce même Guillaume de Castillon, en l'absence des consuls et autres magistrats, établit, un peu plus tard, un commissaire à Condom, chargé de la police de cette ville.

Les notes et les extraits que je prenais, il y a bientôt trente ans, sont trop incomplets pour me permettre de déterminer d'une manière sûre le rôle que remplirent, soit à Condom, soit à Mézin, les consuls et les jurats formant le corps de ville. A Mézin, leurs assemblées se tenaient dans la maison, je dirais presque dans le palais des héritiers de Peyronet de Castillon. Cette maison, en effet, occupait tout le côté nord de la grand'place, en face de l'église bénédictine. Le 25 mai, une jurade générale y fut convoquée; et avec le corps de ville s'y rendirent tous les autres Condomois que la peste retenait loin de leur patrie. Dans cette calamité, il fallait un gouvernement sévère des deniers publics. Il fut résolu qu'on épargnerait la dépense d'un collecteur pour la levée des tailles, et les consuls eux-mêmes furent chargés de cette mission.

Ce n'étaient pas seulement les assemblées consulaires qui se tenaient dans la vaste maison des Castillon, mais aussi les cours de l'official et du sénéchal. Les documents que j'analyse fournissent un autre euseignement précieux pour la généalogie de cette illustre famille. Ni Guillaume, ni Peyronet de Castillon n'ont été connus du P. Anselme ni du chevalier de Courcelles.

Enfin, la peste ayant cessé au mois de septembre, tous les habitants retirés à Mézin reçurent l'ordre de rentrer à Condom pour faire les vendanges et préparer la vaisselle. Quelques femmes guéries de la peste, et qui partant ne devaient plus la redouter, furent chargées du soin de désinfecter les maisons. Au mois d'octobre, la permission de rentrer fut générale; mais comme la contagion régnait encore à Grasimis, au Pomiro, à Saint-Orens, à Gondrin, à Lagraulet, les foires de Condom se tinrent quelque temps encore aux portes de la ville.

Bien que la foi du moyen-âge fût alors sur son déclin, il en restait assez dans le cœur des hommes pour qu'on les vît, dans les grandes calamités, tourner leurs regards vers le ciel. C'est ainsi que les consuls de Condom, à l'occasion d'une peste, — mais je n'oserais affirmer que ce fût à l'occasion de celle qui nous occupe, — offrirent au Saint-Suaire de Cadoin un calice de vermeil, sur lequel fut gravée cette légende: *Calix civitatis Condomii, oblatus Sancto-Sudario, ut habitantes in eâ preserventur à peste* (1).

Ici encore j'abandonne l'analyse des délibérations consulaires pour parler d'un autre vœu fort intéressant, à l'occasion de la peste même de 1507-1508. Celui-ci fut le cri de détresse du saint évêque qui gouvernait le diocèse de Condom. Le prélat avait alors deux grands devoirs à remplir : le premier envers Dieu, dont il fallait apaiser le courroux, le second envers la ville de Mézin, si généreusement hospitalière.

Il y avait sur la colline, vulgairement appelée de Saint-Simon, dominant la ville de Mézin, du côté de l'orient, une antique église, sous le vocable de Saint-Sigismond. Elle figure dans la bulle d'Alexandre III, confirmant les possessions de l'abbaye de Condom (1163), et dans le paréage entre le prieur de Mézin et le roi d'Angleterre (1285). Cette église avait été

(1) Communication de M. l'abbé Carles, missionnaire au Calvaire de Toulouse, auteur d'une notice historique sur le Saint-Suaire de Cadoin.

complètement ruinée lors des guerres avec l'Anglais. Jean de Marre entreprit de la reconstruire et de la fonder, à l'occasion de la peste dont nous venons de nous occuper. L'acte de fondation est perdu; mais il est rapporté ou analysé dans un second acte écrit en latin, et dont voici la traduction :

« Au nom du Seigneur, amen. Sachent tous présents et à venir qu'en présence de moi, notaire, et des témoins soussignés, personnellement constitué en la ville de Mézin, diocèse de Condom, révérend père en Jésus-Christ, Mgr Jean Marre, par la miséricorde divine évêque de Condom, nous a déclaré avec quelle rigueur il aurait à rendre compte des âmes qui lui avaient été confiées, depuis le jour de sa promotion à l'évêché de Condom jusqu'à sa mort. C'est pourquoi, désireux de les conduire au port du salut, récompense et dernière fin de l'homme, il souhaite ardemment pour lui et ses successeurs, et pour tous ses diocésains, tant qu'ils seront dans la voie de mériter ou de démériter, il souhaite que le Dieu plein de bonté et de miséricorde, de qui tout bien procède, qui donne la force d'accomplir ses préceptes et de fuir le péché, leur fasse la grâce de se conformer jusqu'au moment suprême à sa sainte volonté. Il conjure ce même Dieu tout-puissant de les préserver, dans le passage de cette vie terrestre, de la peste vulgairement appelée *la Bossa*. L'expérience n'a-t-elle pas démontré que les malheureux atteints de la contagion sont complétement sequestrés des autres, et que, le plus souvent, ils meurent sans confession et dénués de toute espèce de secours (1)?

» Le prélat supplie ce même Dieu, par sa bonté infinie, de préserver de la gelée, de la grêle et de tout autre fléau, qui quelquefois les anéantissent presque entièrement, les fruits de la terre si nécessaires à notre existence.

» Et pour se rendre le même Dieu plus propice, le même évêque de Condom a fait récemment construire près la ville de Mézin, *propè villam Medicini*, une chapelle qu'il a voulu appeler du Saint-Crucifix, autrement de Saint-Sigismond; laquelle chapelle il a richement décorée et pourvue d'un calice, d'une chape, d'un missel, de cloches, et de tous les autres ornements nécessaires au culte, comme tout le monde a pu le voir. Il a voulu et réglé que chaque jour, au lever

(1) Ut à peste vulgariter vocata *la Bossa* preservare dignaretur, cùm, experientiâ demonstrante, illo morbo tacti à sanis vitentur, et de sepè contingenti, absque confessione et alio quovis succursu, de medio tollantur.

du soleil, *in ortu solis*, il fût célébré une messe, selon la forme et la manière plus amplement déduites en l'acte de fondation. Pour la célébration de ces messes, le révérend évêque a choisi et nommé, après s'être soigneusement enquis de leur bonne vie et mœurs, quatre prêtres de ladite ville, à savoir : Jean de Vignau, recteur de Mézin, Jean Martin, Jean Maurin et Bernard Fite.

» Et comme il n'est point juste de lier la bouche au bœuf qui foule le grain, il a voulu pourvoir à la subsistance de ces prêtres. Il leur a établi un revenu annuel, ou pension perpétuelle de quarante livres tournois et deux livres pour le luminaire, et procuré une maison avec un jardin dans la même ville. Il veut aussi leur acheter quelques terres et une vigne, s'il en trouve à vendre dans le voisinage. Mais le révérend évêque a déclaré sa formelle intention de donner au moins vingt livres pour chaque livre de revenu à certains habitants ayant des immeubles, tels que maisons dans ladite ville de Mézin, ou terres dans les environs. Que si les débiteurs veulent se libérer, il leur sera loisible de rembourser le capital, à la seule condition de prévenir six mois à l'avance le procureur épiscopal. »

Le prélat prend des dispositions pour que le revenu ne puisse jamais se perdre. Il veut particulièrement que jamais on n'offre moins de vingt livres pour chaque livre de revenu.

Ce fut dans le monastère des Bénédictins de Mézin que Jean de Marre se rendit le 5 juillet 1515 pour acheter le revenu destiné au service de la chapelle de Saint-Sigismond, qui venait d'être terminée. Parmi les habitants qui se rendirent au Prieuré, on distingue Peyronet Lartigue, marchand, qui passa le premier acte, et vendit une rente de cinq livres pour le prix de cent livres, selon l'intention du prélat. Il s'engagea à fournir tous les ans cette rente aux chapelains désignés ou à leurs successeurs, et offrit en garantie une maison qu'il avait à Mézin, près des vieux murs et de la porte du Colomé, un champ et une vigne situés dans la paroisse même de Saint-Sigismond-du-Luc. C'est ainsi qu'elle est le plus souvent désignée.

Cette église n'eut pas un meilleur sort que la première. Elle fut ruinée lors de nos guerres civiles-religieuses, et l'évêque

Jean Duchemin fut contraint de réunir les quatre chapellenies en une seule, qu'il donna à M. de Ladevèze (1).

La chapelle votive ne fut pas restaurée et le temps accumula les ruines. Ces débris servirent quelquefois aux réparations de l'église de Mézin; le soc de la charrue est passé par là, et aujourd'hui un léger affaissement du terrain vous dit seul la place qu'occupait autrefois la chapelle de Saint-Sigismond.

L'abbé BARRÈRE.

BIBLIOGRAPHIE.

I

ŒUVRES POSTHUMES DE J. M. QUÉRARD, publiées par G. BRUNET. Livres perdus et exemplaires uniques. Bordeaux, Ch. Lefebvre, libraire-éditeur, 6, allées de Tourny, 1872. In-8° de v-102 pages, papier vergé. Tiré à 300 exemplaires.

« Nul bibliographe, » dit M. Gustave Brunet dans son *Avant-propos*, « n'a égalé Quérard en ardeur au travail, en ténacité; indépendamment de ses divers ouvrages imprimés, parmi lesquels quelques-uns sont d'une étendue remarquable, il a laissé des masses effrayantes de manuscrits, de notes sur cette science des livres à laquelle il avait voué son existence tout entière. On sait qu'il avait entrepris une œuvre colossale, l'*Encyclopédie du bibliothécaire*. Ce dictionnaire devait tout embrasser, choses et hommes. Conçu sur des proportions trop vastes, il était condamné à ne point être publié. »

M. G. Brunet, ayant acheté, en 1866, les papiers de Quérard, enlevé par une mort rapide et qu'on ne peut assez déplorer, vers la fin de l'année précédente, a trouvé dans ces innombrables liasses des dossiers intitulés : *livres condamnés*, *livres à clef*, *livres gravés*, *livres sur vélin*, *livres sur papier de couleur*, *livres non livrés au commerce*, *livres exécutés dans des imprimeries particulières*, etc. Il a l'intention de faire connaître successivement au public, si le public l'encourage, — et certainement il l'encouragera, — ces recher-

(1) Archives faisant partie de mon cabinet.

ches qui complètent celles de Gabriel Peignot, et que personne, comme le suppose justement le savant éditeur, ne serait tenté de recommencer.

M. Brunet nous donne aujourd'hui, en un volume des plus élégants et des mieux imprimés (1), un des plus intéressants de tous ces dossiers, le dossier des *livres introuvables*. Tous ceux qui ont cherché avec passion un de ces ouvrages dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, ou dont même on ne possède plus qu'une simple mention, voudront lire les trop courtes pages consacrées à un sujet aussi curieux par deux des plus habiles bibliographes de notre époque, car M. G. Brunet a eu soin d'ajouter au texte de Quérard bon nombre d'indications supplémentaires qui en doublent la valeur si considérable déjà.

Je détache du volume quelques passages relatifs à certains livres du sud-ouest, passages qui, je l'espère, mettront le lecteur en appétit.

« *Amours prodigieux*, en vers françois et en langue albigeoise, par Augié Gailliard, 1592, in-4°. Indiqué au *Manuel* sans aucun détail. Un bibliophile du midi s'est livré pendant longues années aux recherches les plus persévérantes sans pouvoir rencontrer ni ce volume, ni un autre du même auteur. Voir *lou libre gras*. » (p. 9).

« *Anti-Drusac, ou livret contre Drusac, fait à l'honneur des femmes nobles, bonnes et honnestes, par manière de dialogue*. Tholose, 1564, in-8°. Cet ouvrage est de François la Borie, mais il paraît n'être connu que par la mention qu'en a faite Du Verdier dans la *Bibliothèque françoise*. C'est une réplique au livre de Gratian du Pont, sieur de Drusac : *Les controverses des sexes masculin et féminin*, dont il existe plusieurs éditions (2). » (p. 9).

« *Devis poictevin dicté à Tholose aux jeux floraux, 1553. L'affutiman de Pelhot, invention Barotine avec le blason du glaive de saint Pelhot qui coupa l'oreille à Malchus*... Imprimé à Tholose, par Guyon Boudeville. Ce titre singulier est signalé par Du Verdier, mais le vieux bibliographe n'indique ni la date, ni le format de ce volume, aujourd'hui perdu, sans doute, car il s'est toujours dérobé

(1) M. Gounouilhou s'est servi des caractères de Louis Perrin, de Lyon.

(2) On cite ici celles de 1534, de 1537, de 1586, et, de plus, celle de 1541 (Paris, Regnault, in-8°), qui a été omise dans le *Manuel du libraire*. Voir sur François la Borie, né à Cahors, et que l'on a trop souvent identifié avec un homonyme périgourdin, le chanoine Renault de la Borie, *De la fondation de la Société des bibliophiles de Guyenne* dans la *Revue de Gascogne* de 1866, p. 412, note 2.

aux recherches les plus persévérantes et les plus actives. Les deux blasons qu'il renferme ne se trouvent point dans le recueil de *Blasons* publié, en 1809 (1), par Méon de la manière la plus défectueuse. Une réimpression, revue avec soin et augmentée de cette collection fort curieuse, avait été préparée vers 1855, mais elle n'a point vu le jour (2). » (p. 26).

« *Discours très veritable d'un insigne voleur qui contrefaisoit le diable, lequel fut prins et pendu à Bayonne.* Villefranche, 1608, in-8°. » (p. 275).

« *Essais de Michel de Montaigne.* L'édition originale de cet ouvrage célèbre vit le jour à Bordeaux, en 1580, chez Simon Millanges, 2 t. petit in-8°; le même typographe en donna une seconde édition en 1582; une troisième fut publiée à Paris chez Jean Richer, 1587. L'édition de Paris, Abel Langelier, 1588, in-4°, la première qui contienne le troisième livre des *Essais*, est annoncée comme la cinquième; et comme elle fut publiée du vivant de l'auteur, qui savait bien à quoi s'en tenir, cette assertion rend extrêmement vraisemblable l'existence d'une quatrième édition qui, jusqu'ici, a échappé à toutes les recherches; elle offrirait un intérêt réel, parce qu'à chaque impression nouvelle, Montaigne revoyait ses écrits avec plus de soin qu'il ne l'avoue, faisant des corrections nombreuses et des additions multipliées (3). » (p. 33).

« *Le fort baston de Madame la Vérité pour chastier Malebouche à tous maldisants des dames, né, trouvé et nourry es terres et boscages du seigneur de Labedan, vicomte de Chasteaubrun en la comté de Bigorre, avec l'honneur, louange et trésor des dames.* Tholose, 1534. Livre indiqué par M. Paul Lacroix comme absolument

(1) Le recueil a paru réellement en 1807. Deux ans plus tard, par un procédé à l'aide duquel, de temps immémorial, on fait prendre la volée à quelques malheureux *rossignols*, on rajeunit plusieurs exemplaires au moyen d'un nouveau litre daté de 1809.

(2) Cette édition a vu le jour en 1866 (Amsterdam, in-16). Elle est aussi bien faite que l'édition de Méon était mal faite. Il n'y manque qu'une chose, des notes, des notes biographiques, bibliographiques, littéraires, philologiques, des notes pleines de détails de tout genre, de rapprochements, etc. J'avoue que j'aime autant les notes, même un peu trop exubérantes, qu'un de nos collaborateurs les aime peu (Voir le numéro de juin 1872, p. 293). *Trahit sua quemque voluptas.*

(3) Voir sur ce point une excellente note de MM. R. Dezeimeris et H. Barckhausen, à la page VIII. (*Avertissement* du tome premier de leur remarquable édition des *Essais de* MICHEL DE MONTAIGNE, *texte original de* 1580, *avec les variantes des éditions de* 1582 *et* 1587. *Publications de la Société des bibliophiles de Guyenne.* Bordeaux, 1820, in-8°.)

introuvable. Nous ne le trouvons pas mentionné au *Manuel du libraire.* » (p. 42.)

« *Histoire admirable advenue à Thoulouse d'un gentilhomme qui s'est apparu plusieurs fois à sa femme deux ans après sa mort.* 1609, in-8°. Catalogue Méon, n° 4051. » (p. 49.)

« *Historique description du solitaire et sauvage pays de Medoc dans le Bourdelois*, par feu M. de la Boetie. Bourdeaux, Millanges, 1593, in-8°. Cet ouvrage de l'illustre ami de Montaigne est mentionné dans la *Bibliothèque historique de la France*, n° 2230; elle dit qu'on y a ajouté quelques vers qui ne figurent point parmi ceux publiés par l'auteur des *Essais*, mais l'*Historique description* s'est jusqu'ici dérobée aux recherches les plus actives; on ne la connaît que de titre, et son existence a été mise en doute (1).

« *Le livre très salutaire de l'Imitation.* Paris, Lambert, 1493 et 1494, petit in-4°; J. Trepperel, s. d. in-4°. Edition introuvable aujourd'hui. On ne connaît que deux exemplaires de la plus ancienne traduction de l'*Imitation* en français, Tholose, Henric Mayer, 1488, in-4°. L'un fut acquis en 1812 par la Bibliothèque alors impériale; l'autre appartient à M. Vezy, bibliothécaire de la ville de Rodez. Observons que ce volume semble trancher en faveur de Toulouse la question vivement débattue (2), de savoir si c'est dans cette ville ou à Tolosa qu'Henri Mayer établit ses presses, d'où sortirent des ouvrages latins et espagnols. » (p. 53.)

« *Larmes ou chants funèbres sur les tombeaux de deux hommes illustres et très puissans princes du Saint Empire et des trois fleurs rares de notre France, perles précieuses de notre temps, par* Joseph Duchesne, *sieur de la Violette.* Genève, 1592, in-4°. » (p. 59.)

« *Lou libre gras. Recoumendations d'Augié Gaillard, poète de Rabestenz en Albigez, al Rey per estre mes en cabal per la sio Ma-*

(1) Je demande la permission de rappeler que j'ai dit ici, en 1866 (p. 412) : « Quant à l'*Historique description*, je suis persuadé, avec M. le docteur Payen, et bien d'autres savants bibliophiles, que ce livre n'existe pas, par la bonne raison qu'il n'a jamais existé. » Je reparlerai de ce livre imaginaire dans une très prochaine publication, *Vies des poètes bordelais et périgourdins* (t. IV de la *Collection méridionale*).

(2) Notamment entre M. Desbarreaux-Bernard, bibliophile toulousain fort instruit, défenseur zélé des titres de la capitale du Languedoc, et M. Hubeaud, de Marseille, qui les a combattus avec énergie (note de M. G. Brunet). Je crois pouvoir ajouter que, maintenant, la question est, pour tous les bibliographes, définitivement tranchée en faveur de Toulouse. Voir l'opinion d'un juge *optimus inter optimos*, M. Léonce Couture, consignée dans un compte-rendu de l'*Imprimerie à Toulouse* de M. le Dr Desbarreaux-Bernard (*Revue de Gascogne*, 1870, p. 186-189.)

gestat. Lyon, sans nom d'imprimeur et sans date, in-8°. On connaît diverses éditions de plusieurs recueils de vers d'Augié Gaillard, mais celui-ci a disparu, ce qu'on peut attribuer à la licence qui se montre d'ailleurs dans certaines productions de ce rimeur. » (p. 60.)

« *Las ordonansas et coustumas del Libre Blanc, compausadas per las sabias femnas de Tolosa*. Tolosa, J. Colommies, 1555, in-8°, 16 ff. Il paraît qu'on ne connaît qu'un seul exemplaire de ce livret qui, après avoir passé dans la vente de Lang, faite à Londres, et dans celle de Baudelocque (Paris), où il fut payé 184 fr., est entré dans le cabinet d'un amateur toulousain, M. Desbarreaux-Bernard. Un bibliophile bordelais, qui avait une copie de cet opuscule, l'a fait réimprimer, en 1846, à fort petit nombre (1), mais il faut observer que cette réimpression ne comprend pas deux autres livrets joints à cet exemplaire : *Las nompareilhas receptas per fa las femnas, tindentas, plasentas et bellas;* Tolose, 1555, 8 ff.;—*La requeste faicte et baillée par les Dames de la ville de Tolose*. 1555, 16 ff. » (p. 77.)

« *Pastorale à 4 personnages sur l'alliance représentée le 18 octobre 1584, par* Joseph Duchesne, *sieur de la Violette*. Genève, Durant, 1545, in-4°, 16 ff. Le *Manuel* indique sans aucun détail cette pièce, qui est inscrite parmi les *desiderata* de M. de Soleinne (2). » (p. 79).

« *Poétiques trophées de Jean Figon de Montelimart, contenant odes, épistres et épigrammes*. Toulouse, Guion Boudeville, 1556, in-8°. Cité par Du Verdier (*Bibliothèque françoise*, t. II, p. 414). » (p. 83).

« *Prosopopée de la France à l'empereur Charles Quint, par* Jean d'Abondance. Tolose, N. Vieillard, s. d. in-4°. Indiqué par Du Verdier (2). (p. 85).

« *Psyché, fable morale par* Louvan Geliot. Agen, Domaret, 1599, in-16. Cette pièce, dont le *Manuel* ne signale aucune vente, man-

(1) Ce bibliophile bordelais n'est autre que M. Gustave Brunet. Voir le *Manuel du libraire*, t. III, col. 1058.

(2) Voir un titre un peu différent dans le *Manuel du libraire* (t. II, colonne 855). *Pastorale (à cinq personnages)* etc. M. F. N. Le Roy, membre de l'institut national genevois, a publié, dans le volume intitulé : *Les anciennes fêtes genevoises* (Genève, 1868, in-12), quelques fragments d'un autre ouvrage poétique de Duchesne, non introuvable celui-là, mais excessivement rare, l'*Ombre de Garnier Stoffacher* (1584), tragi-comédie à laquelle fait suite la *Pastorale*. M. Gaston Paris juge ainsi ces fragments (*Revue critique* du 9 octobre 1869, p. 240) : « On y trouve des sentiments élevés, un grand amour de la liberté, et au milieu d'un style généralement faible, quelques vers bien frappés, surtout dans les strophes du chœur. »

quait chez M. de Soleinne (*Catalogue*, t. I, p. 184). La *Bibliothèque du théâtre françois* (tom. I, p. 326) en a parlé avec quelques détails. » (p. 86).

Signalons quelques omissions qui seront à réparer dans une prochaine édition. N'y a-t-il pas, en effet, plus de trois cents amateurs de livres rares et curieux en notre cher sud-ouest seulement, et ne faudra-t-il pas penser à ceux qui n'auront pu être servis tout d'abord? Ni Quérard, ni l'éditeur et continuateur, si digne de lui, qu'une tardive bonne fortune lui a réservé, n'ont cité trois recueils dont il semble bien qu'il n'existe qu'un seul exemplaire connu, et encore ne suis-je pas bien sûr que, sauf pour le premier, ce soit chose facile de les retrouver.

Les œuvres dictées par Jehan Rus, Bourdeloys, ez jeux floraux à Tholoze (Tholoze, Guyon-Boudeville, in-8°, sans date, mais de 1540 environ, (1).

Epistre contenant le proces criminel faict à lencontre de la royne Anne Boullant d'Angleterre, par CARLES, *aumosnier de Monsieur le daulphin* (Lyon, près Nostre-Dame de Confort, 1445, petit in-8° de 47 pages chiffrées, en lettres rondes).

La Muse chrestienne de G. DE SALUSTE, SEIGNEUR DU BARTAS (A Bourdeaus, par Simon Millanges, 1573, in-4°) (2).

Voici maintenant un livre que je crois pouvoir donner pour perdu, après les recherches les plus persévérantes, et que, du reste, aucun des nombreux auteurs qui le citent ne paraît avoir vu :

Description du château de Pau et des jardins d'icelui, avec la merueilleuse propriété de la fontaine de Salies en Béarn, laquelle produit du sel aussi blanc que la neige, et la description de la ville de Lescar. 1592, in-8° (dit J.-Ch. Brunet; 1582, selon M. Gustave Brunet, qui cite même, à ce sujet, la *Description du château d'Henri IV* par d'Asfeld, 1841, de laquelle il résulterait que c'était déjà une seconde édition).

Enfin, je ne puis mieux terminer mon article sur une publication bordelaise qu'en indiquant l'exemplaire, unique sans doute, des

(1) M. G. Brunet, dans un article de la *Gironde* du 24 avril 1872 sur la nouvelle édition des *Sonnets exotériques*, a déclaré, lui qui a vu et touché tant de milliers de livres du XVIe siècle, qu'il n'avait jamais rencontré le petit volume de Rus, que je vais rééditer très prochainement.

(2) Il y a peu de temps encore on aurait pu ajouter à la liste de Quérard la *Plainte de la Guienne au roy*, réimprimée par M. Jules Delpit, sur un exemplaire unique qui lui appartient, dans le tome 1er des *Publications de la Société des bibliophiles de Guyenne*, 4me fascicule, 1868.

Lettres persanes corrigées pour fléchir le cardinal de Fleury en faveur de la candidature de Montesquieu à l'Académie française, exemplaire qui est la propriété de M. Louis Vian. Ce livre, dont l'existence avait été fortement contestée, porte ce titre : *Lettres persanes, seconde édition, revue, corrigée, diminuée et augmentée par l'auteur*. A Cologne, chez Pierre Marteau, MDCCXXI (2 v. pet. in-12). On peut, du reste, consulter, à ce sujet, un article très-curieux publié par M. Vian lui-même dans la *Revue d'Aquitaine* (t. XIII, p. 439).

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

II

L'ARMÉE ET L'ADMINISTRATION ALLEMANDES EN CHAMPAGNE, par le baron Alphonse de RUBLE. 1 vol. in-12 de 379 pages. Paris, Hachette.

Les lecteurs de la *Revue de Gascogne* connaissent bien l'auteur de ce livre, dont le nom est désormais, pour ainsi dire, inséparable du nom immortel de Blaise de Monluc. Mais ils pouvaient ignorer que, devenu pour quelque temps infidèle à ce grand et orageux seizième siècle, où il voguait avec tant d'habileté et de persévérance, notre jeune et savant compatriote avait étudié d'autres rigueurs et d'autres exactions que celles des impitoyables routiers de nos guerres civiles et religieuses. Ce n'a pas été de sa part affaire de goût et pur caprice. Les malheurs qui viennent de frapper la France l'ont touché de plus près que d'autres, et l'occupation prussienne l'a eu pour témoin et pour victime. Devenu depuis quelques années propriétaire dans le département de la Marne, l'invasion l'a privé de ses chers séjours dans les bibliothèques de la capitale et l'a fait passer du paisible théâtre des recherches historiques aux postes périlleux de la défense nationale. Il a vu surtout à l'œuvre, dans son département envahi et occupé, cette administration allemande qu'il importe de juger sur témoignage certain et sur pièces authentiques. Ce témoignage et ces pièces, M. de Ruble nous les présente aujourd'hui, et nous pouvons les opposer en toute confiance aux plaidoyers intéressés de la littérature historique d'outre-Rhin en faveur de la vertu des officiers et des administrateurs allemands.

Le volume se compose de deux parties presque égales, mais d'un caractère très différent. La première offre un aperçu incomplet, mais frappant et substantiel, des pratiques de l'administration allemande

dans la France envahie. La seconde ne renferme que les *Actes officiels* émanés du gouvernement prussien de Metz. Parmi ces actes, plusieurs avaient paru dans deux publications officielles de ce gouvernement. Mais beaucoup d'autres n'avaient été imprimés qu'en placards, beaucoup même étaient restés manuscrits, adressés en forme de lettres aux maires des communes envahies. « Il semble, dit M. de Ruble, que l'administration supérieure redoutât le grand jour pour certains de ses actes. Les hauts dignitaires se cachaient derrière leurs subordonnés. Nous avons recherché avec un soin minutieux, pendant et depuis la guerre, dans les archives de plusieurs villes, ces documents officiels, qui ne sont plus aujourd'hui que des documents historiques, et nous nous flattons d'en présenter ici au public la collection à peu près complète. »

Le laborieux auteur, appliquant cette fois au présent les qualités de patiente et sagace investigation qu'il avait déployées en des temps meilleurs dans l'étude du passé, a rendu par cette collection un véritable service à l'histoire contemporaine. Ces pièces officielles ont d'ailleurs leur triste intérêt de curiosité, et pas un homme sérieux ne les parcourra sans émotion. Toutefois, l'avidité du lecteur se portera principalement sur les six chapitres de la première partie, dont chacun offre une quantité de faits caractéristiques : *les réquisitions, l'armée allemande, les francs-tireurs, les chemins de fer, les journaux, les contributions.* Un excellent article publié dans un journal d'Auch (1), a résumé le premier et le dernier de ces chapitres. J'emprunte seulement quelques traits au second, sur l'*armée allemande.*

Le fond du soldat allemand, c'est l'obéissance passive. De là la solidité de l'armée; de là aussi, les abus d'autorité de plus d'un chef. Mais, malgré ces rigueurs accidentelles, l'officier se distingue par un soin infini du bien-être des soldats. Une administration admirablement organisée lui rend d'ailleurs cette tâche facile. Mais si les chefs et les intendants ne méritent que des éloges à ce point de vue, il en est autrement des médecins: « tous ceux qui ont vu de près l'armée allemande ont été frappés de la sottise et de la grossièreté du corps médical. » Ainsi parle M. de Ruble, et il cite des faits. Ce qu'il dit des *diaconesses* de l'armée prussienne n'est pas plus propre à nous faire rougir en face de nos vainqueurs. « On affirme qu'à Chalons, à Epernay, à Reims, elles ne se sont distinguées que par leur passion pour le vin de Champagne. Plusieurs, dit-on, entretenaient

(1) Le *Gers*, numéro du 21 mai 1872.

des intrigues avec les officiers de la garnison. Elles avaient déclaré une guerre acharnée à nos sœurs de charité et accablaient ces saintes filles de réquisitions et de vexations. »

M. de Ruble a étudié sur le vif le moral des soldats allemands. Il n'a pas reconnu entre eux autant de différences importantes que d'autres observateurs avaient cru devoir en assigner. Chez tous, peu d'enthousiasme pour la guerre et pour M. de Bismark, l'amour du clocher, le sentiment de la famille; du reste, peu de délicatesse et nul sens des convenances. Deux points où l'auteur admet notre infériorité, c'est la connaissance de la géographie, et l'art des précautions dans la guerre. Il faut lire, sur ces deux objets et sur d'autres également pratiques, les faits curieux et les sages remarques qu'il a réunis dans ses pages sur l'*armée allemande*.

Je n'ai pas à toucher aux autres chapitres et je ne suis pas fâché d'éviter entièrement les actes odieux qui ont déshonoré l'administration prussienne dans cette funeste année. M. de Ruble en montre assez pour la condamnation et la honte de nos ennemis. Et cependant il n'a pu tout dire : il écrivait à quelques pas des Prussiens campés sous ses fenêtres et se savait exposé encore à leurs exécutions sommaires. Ce temps est passé, grâce à Dieu. L'auteur, après avoir fait œuvre de patriotisme dans un excellent livre que tout Français aurait intérêt à lire et à étudier, peut revenir avec un redoublement d'ardeur à cet héroïque seizième siècle qui lui doit déjà de si utiles travaux.

III

SOUVENIRS DU FORT DE L'EST (près Saint-Denis), carnet d'un aumônier de l'armée de Paris, 1870-1871, par l'abbé Jules BONHOMME, vicaire à Sainte-Elisabeth In-12 de 150 p., plus une carte. Paris, Lecoffre.

Encore un de nos correspondants que la dernière guerre a détourné de ses chères études et du train paisible de sa vie pour le précipiter au milieu du tumulte des armes, et qui a voulu conter à ses amis ses souvenirs et ses impressions. A la différence de M. le baron de Ruble, qui a fait œuvre, en ce cas même, de chercheur et d'érudit, M. l'abbé Jules Bonhomme n'a voulu être que le chroniqueur exact et familier de ce qu'il a vu, pendant le siége de Paris, du fort de l'Est où il remplissait les fonctions d'aumônier. J'ose dire, cependant, que lui aussi a rendu service à l'histoire. Ces cinq mois de

garnison qu'il redit avec tant d'intérêt ne sont qu'un détail perdu dans le drame vaste et complexe du siége de Paris. Mais l'histoire ne saurait mépriser le moindre détail étudié avec intelligence et rendu avec fidélité.

Il n'y a guère à la vérité que deux affaires militaires dans le récit de M. l'abbé Bonhomme. Ce sont les deux malheureuses actions du Bourget, 30 octobre et 21 décembre, contées du reste ici avec une clarté et une chaleur bien remarquables. Mais on lira avec non moins d'attrait et de profit les autres pages de ce petit livre, où défilent dans la réalité vivante de leur physionomie, de leur esprit, de leur langage, de leurs allures, mobiles, soldats, officiers et le reste. L'ensemble, au moins dans la première moitié, est plus gai que triste. Nous avons affaire à des troupiers français, à un aumônier non moins français puisqu'il est gascon. Il faut le féliciter d'avoir gardé à ses impressions leur caractère natif, de n'avoir pas altéré par la réflexion le moindre trait de ses souvenirs authentiques.

Lisez par exemple ce charmant chapitre V, *Vie que font les assiégés*, et songez que ces pages si joyeuses, si sereines, reproduisent l'intérieur d'un fort menacé par l'ennemi, mal approvisionné, réduit aux expédients alimentaires les plus suspects. Mais l'esprit français va son train. Les histoires et les canards volent et se multiplient. « Les discussions politiques, chassées par la porte du règlement, rentraient quelquefois par la fenêtre des circonstances. » Heureusement la musique ramenait l'harmonie un instant troublée. Un capitaine strasbourgeois, «armé en façon de guitare d'un dossier de chaise cassée » entonnait un refrain comique. « Bientôt toutes les voix ébranlées éclataient en un chœur formidable; mais au plus fort de cet ouragan musical, la porte de la salle s'ouvrait brusquement et laissait apparaître... le colonel! — La première fois on hésitait à continuer; la seconde, on se laissa persuader; la troisième, on entraîna le survenant. Rien de comparable au fracas produit par un tel organe : les vitres en tremblaient et semblaient prendre part au concert. »

Ne pensez pas que les faits sérieux et les observations utiles manquent à ce journal d'apparence si alerte, et je dirai presque si... bonhomme. Je ne veux citer qu'un trait de ce genre, à propos de la promptitude déplorable avec laquelle, en temps de guerre, *on se laisse aller à détruire*. Le fait concerne un fort voisin de Vincennes. « Des dames ayant été admises à regarder du rempart dans la campagne furent désireuses de jouir de l'effet d'un coup de canon. Pour leur être agréable, qu'il y eût ou non des Prussiens, on pointa

sur le château superbe de l'un de nos grands industriels. Les artilleurs font merveille et l'obus, à son tour, comprenant probablement devant qui il a l'honneur d'éclater, remplit son rôle jusqu'au bout et incendie l'habitation. »

Les faits religieux ne tiennent pas autant de place qu'au premier abord on pourrait s'y attendre dans la relation du pieux auteur. Le matériel et le personnel des aumôneries était aussi mal organisé, hélas! que tout le reste. La chapelle même du fort de l'Est avait été convertie en magasin d'approvisionnement pour l'artillerie et le service dut être fait à l'église Saint-Denis, où l'aumônier ne pouvait que donner rendez-vous, pour leurs moments libres, aux militaires de bonne volonté. Mais son zèle aussi discret que profond savait atteindre partout les âmes. « Que de confidences reçues dans une promenade à l'ombre de la muraille des casernes ou en quelque angle des bastions! Combien de fois avant le départ de nuit pour les grand'-gardes, où l'on était exposé à des engagements avec les tirailleurs ennemis, l'aumônier devait-il accorder un entretien secret! »

On ne se lasse jamais de lire ni de citer des pages si vives, si naturelles, si vraiment françaises. Notre esprit national excelle en ces relations personnelles où revit chaque image, chaque émotion du passé. Le *Carnet d'un aumônier de l'armée de Paris* est un excellent spécimen de cette aptitude spéciale. On peut le recommander avec la même confiance à ceux qui cherchent dans leurs lectures ou l'instruction, ou l'édification, ou le simple agrément.

Léonce COUTURE.

NOTES DIVERSES.

XIV. Les évêques du Sud-Ouest chantés par l'abbé de Marolles.

Qui peut se flatter de connaître l'abbé de Marolles tout entier? Comme il n'y eut jamais d'écrivain plus fécond et plus ennuyeux, ceux qui ont lu dix ouvrages de lui sont bien rares, ceux qui en ont lu vingt sont à peu près introuvables; mais où sont ceux qui en ont lu cinquante, soixante, soixante-dix, quatre-vingt, oui, quatre-vingt, car Niceron, qui en énumère soixante-neuf, en a oublié une bonne douzaine? Où sont-ils? *Ubinam sunt?* Ne les cherchons pas, car ils seraient morts avant d'avoir atteint le sommet de l'effroyable pyramide que formeraient tant de volumes presque tous in-4°! Parmi ces volumes, j'en ai remarqué un qui me paraît avoir été plus oublié peut-être que tous les autres : c'est un recueil conservé à la bibliothèque de l'Arsenal sous le n° 7811 et qui ne renferme pas moins de onze opuscules de l'abbé de Villeloin. Il y a là *Trois*

essais pour la version entière de la Bible selon l'édition qui en fut commencée dès l'année 1665 (in-4°, Paris, 1678) (1); *Paris, ou la description succincte de cette grande ville par un certain nombre d'épigrammes, de quatre vers chacune, sur divers sujets; Considérations en faveur de la langue française* (du 8 juillet 1677), etc. Ce qui m'a le plus frappé, c'est l'opuscule ainsi intitulé : *Les papes, les cardinaux françois, les archevesques et les evesques de France lesquels ont vescu depuis l'année 1600, ouvrage difficile* (2), *mais fort diversifié*. De cet interminable catalogue, qui fait paraître splendide la poésie des *Racines grecques*, j'extrais les quatrains relatifs aux prélats de notre région.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

Auch (p. 5).

Auch voit enfin son siége occupé par d'Estrapes (3)
Que Dominique suit de la maison de Vic (4),
Esprit propre à la Cour, agréable au public,
Puis de Renes, La Mothe y transféra ses chapes (5).

Bordeaux (p. 6).

A Bordeaux deux Sourdis (6), puis Henri de Béthune (7)
Gouverne cette église, après avoir quitté
Celle de Maillezais de moindre dignité,
Mais il voit dans sa ville une dure infortune.

Tolose (p. 9).

Pour La Valette (8), il suit à Tolose Joyeuse (9);
Monchal (10) suit La Valette, et Marka (11) suit Monchal;
D'Anglure (12) après Marka, puis Bonzi (13) cardinal,
Enfin c'est Montpezat (14); la chose est merveilleuse.

(1) Ce sont des traductions en vers du *Cantique des cantiques*, des *Prophéties* de Daniel, de Jonas, de Nahum et enfin de l'*Apocalypse*.

(2) C'est le cas de répéter l'exclamation : Que n'était-il impossible?

(3) Léonard de Trapes, 1597-1629.

(4) Dominique de Vic, 1629-1662.

(5) Henri de La Mothe-Houdancourt, 1662-1684.

(6) François d'Escoubleau de Sourdis, le cardinal, 1599-1628, et son frère Henri d'Escoubleau de Sourdis, 1629-1645.

(7) Henri de Béthune, 1646-1680. Marolles raconte, dans ses *Mémoires* (édition de 1755, t. I, p. 184) que ce prélat le reçut très civilement, en 1638, « à Lermenau, château de l'évêché de Maillezais. » La « dure infortune » est une allusion aux troubles de la Fronde à Bordeaux.

(8) Louis de Nogaret d'Epernon, cardinal de La Valette, 1614-1627.

(9) François, cardinal de Joyeuse, 1584-1605.

(10) Charles de Montchal, 1628-1651.

(11) Pierre de Marca, 1652-1662. Marolles rappelle avec orgueil (*Mémoires*, t. I, p. 327) que Marcae, dansson livre de la *Concorde entre la dignité sacerdotale et la puissance impérial*, parle de lui « trop honorablement touchant l'illustration d'un » passage de Glaber, qui n'a pas été entendu par le cardinal Baronius. » Au tome II (p. 19 il dit encore : « Voyant aussi de temps en temps M. de Marca, archevêque » de Toulouse, l'un des plus savants prélats de l'église, et de qui la conversation a » des charmes si doux, je n'ai jamais eu de sentiments contraires aux siens, et j'ai » toujours beaucoup appris de lui... » Marolles redit tout cela à l'article *Marca* du curieux *Dénombrement* qui suit ses *Mémoires* (t. III, p. 309.)

(12) Charles François d'Angluro de Bourlemont, 1662-1669.

(13) Pierre, cardinal de Bonzy, 1672-1673.

(14) Joseph de Montpezat de Corbon, 1675-1687.

Agen (p. 11).

Agen eut de Vilars (1), et Gelas (2) dans la suite,
Puis Gaspard de Daillon, abbé des Chasteliers (3),
Barthelemi d'Elbene, abbé de Hautviliers (4) :
Enfin Claude Joli qui met le vice en fuite (5).

Aire (p. 11).

Après François de Foix (6) furent au siége d'Aire
Philippe Cospean (7), Sebastien Bouteiller (8),
Gilles Boutaut (9) ensuite, et pour tout dessiller,
L'éloquent Fromentière (10) a fait le nécessaire.

Acqs ou *Dax* (p. 12).

Acqs admet deux Du Sault de suite en son église (11),
Jacques Desclaux après fut son humble pasteur (12);
Le Bouts de l'Oratoire y fut prédicateur (13),
Et vefve de Le Bouts (14), Chaulmont l'épouse et prise (15).

Bayonne (p. 14).

Après Bernard d'Eschaux (16), l'église de Bayonne
Vit Claude de Rueil (17), vit de Béthune ainsi (18),
De Montagne elle vit (19) François Fouquet aussi (20);
Puis Dolce transféré (21); là, sa vertu rayonne.

(1) Nicolas de Villars, 1588-1608.
(2) Claude de Gélas, 1609-1630.
(3) Gaspard de Daillon, 1631-1635.
(4) Barthélemi d'Elbène, 1636-1663.
(5) Claude Joly, 1665-1678.
(6) François de Foix de Candalle, 1570-1594.
(7) Philippe Cospéan, 1607-1623.
(8) Sébastien Bouthillier, 1623-1625.
(9) Gilles Boutaut 1626-1649. Marolles a oublié deux successeurs de G. Boutaut, Charles-François d'Anglure (1650-1657) et Bernard de Sariac (1657-1672).
(10) Jean-Louis de Fromentières, 1673-1684.
(11) Jean-Jacques Du Sault (1597-1623) et Philibert Du Sault (1623-1638).
(12) Jacques Desclaux (1639-1658).
(13) Guillaume Leboux (1658-1665). Marolles omet Hugues de Bar (1666-1671). Il est vrai qu'il rappelle, un peu plus loin, son passage à Dax.
(14) Le Boux ayant été transféré à Périgueux où il siégea de 1666 à 1693, Marolles le retrouve là et lui consacre (p. 26) ce vers si flatteur :

Le Boutz dont les sermons sont autant de merveilles.

(15) Paul-Philippe de Chaumont, 1671-1684. Voir un grand éloge de Ph. de Chaumont et de son père, Jean de Chaumont, aux *Mémoires* de Marolles, t. II, p. 232-233.
(16) Bertrand d'Echaud, 1699-1517. Marolles, aux archevêques de Tours (p. 9), n'emploie pas moins de trois quatrains à glorifier ce prélat, qu'il avait beaucoup connu. Je citerai ces trois quatrains au milieu de quelques notes sur Bertrand d'Echaud que je publierai prochainement ici.
(17) Claude de Rueil, 1618?-1626.
(18) Henri de Béthune, 1626-1628?
(19) Raimond de Montaigne de Saint-Genès, 1629-1637.
(20) François Fouquet, 1637-1643.
(21) Jean Dolce, 1643-1681.

Bazas (p. 14).

A Bazas, de Pontac (1) trouve bon qu'on luy joigne
Jean Jaubert de Baraud (2) et Nicolas Grillé (3),
Litolfi-Maroni (4), Martineau travaillé (5);
Mais que d'Orti toujours la tempeste en esloigne (6).

Cominge (p. 17).

Urbain de Saint-Gelais (7) de Cominge en la chaire
Est suivi de Souvré (8), du prudent Donadieu (9),
De Hugues Labatur (10), de Choiseul qui craint Dieu (11),
De Rechignevoisin dont l'adresse sceut plaire (12).

Condom (p. 17).

Du Chemin (13) et de Cous (15) ont gouverné l'église
Qui réside à Condom : Jean Destrade depuis (15)
L'a quittée à Loraine (16) en perdant ses ennuits :
Bossuet s'y présente (17) et Matignon l'a prise (18).

Conserans (p. 18).

De Lingua, cordelier (19), Bellegarde (20), Ruade (21)
Portent à Conzerans la lumière et l'éclat :
Marka depuis de mesme en fut nommé prélat (22) :
Enfin c'est Marmiesse, esprit qui persuade (23).

(1) Arnaud de Pontac, 1572-1605.
(2) Jean Jaubert de Barrault, 1610-1630. Voir *Dénombrement* déjà cité, t. III, p. 235.
(3) Nicolas de Grillet, 1631-1633.
(4) Henri Litolfi-Maroni, 1624-1645. Marolles (*Mémoires*, p. 37) le met au nombre de ses « chers compagnons de classe », et vante son « esprit agréable et facile. »
(5) Samuel Martineau, 1646-1667.
(6) Guillaume d'Orty de Boissonade, 1668-1684. Ce vers a quelque chose de l'obscurité des vers Sibyllins, et je ne me charge pas de l'expliquer. Que de plus courageux l'essaient!
(7) Urbain de Saint-Gelais, 1580-1613.
(8) Giles de Souvré, 1616-1623.
(9) Barthélemi de Donnadieu de Criest, 1623-1627.
(10) Hugues de Labatur, 1637-1644.
(11) Gilbert de Choiseul, 1644-1671.
(12) Louis de Rechignevoisin de Guron, 1671-1693.
(13) Jean du Chemin, 1581-1616.
(14) Antoine de Cous, 1616-1647.
(15) Jean d'Estrades, 1647-1660.
(16) Charles-Louis de Lorraine, 1660-1668.
(17) Jacques-Bénigne Bossuet, 1668-1671.
(18) Jacques de Goyon de Matignon, 1674-1693.
(19) Jérôme de Langue, 1595-1612.
(20) Octave de Bellegarde, 1614-1621.
(21) Bruno Ruade, 1624-1641.
(22) Pierre de Marca, 1642-1652.
(23) Bernard de Marmiesse, 1653-1680.

Lectoure (p. 20).

Leger de Plas (1) arrive au siége de Laitoure;
Desdresse (2), son neveu, fut son coadjuteur :
Puis La Rochefoucauld (3) fut un bon conducteur.
De Bar, venu de Dax, attend qui le secoure (4).

Lescar (p. 21).

Lescar, dans le Bearn, approuve Labadie (5).
Deux Salettes, après, gouvernent l'evesché (6);
L'oncle ni le neveu n'en ont point empesché,
Ni Jean du Haut non plus (7), sans qu'on y contredie.

Lombez (p. 22).

A Lombez, trois Daffis s'observent tout de suitte (8) :
Le Maistre, homme sçavant, ne s'y fit que montrer (9) :
Seguier le garda peu pour le bien penetrer (10)
Mais sans se rebuter Cosme en prend la conduitte (11).

Oleron (p. 25).

Oleron vit alors deux Arnaud de Maytie (12),
Vit Louis Bassompierre (13) et Pierre Gassion (14),
Puis Jean de Miossens loin de l'ambition,
Et de tout ce qui peut causer l'antipatie (15).

Tarbes (p. 29).

Deux Salvatus d'Iharse ont administré Tarbe (16);
Deux Malliers tout de mesme ont aussi gouverné
L'église de Bigorre où tout est fortuné (17);
De la Suze (18), depuis, y porte la pantarbe (19).

(1) Léger de Plas, 1599-1635.
(2) Jean d'Estresses, 1635-1646.
(3) Louis de La Rochefoucauld, 1646-1654.
(4) Hugues de Bar, 1671-1691. Marolles a passé sous silence Pierre Louis Caset de Vautorte (1655-1671).
(5) Pierre d'Abadie, 1600-1609.
(6) Jean de Salette (1609-1632) et Jean Henri de Salette (1632-1658).
(7) Jean du Haut de Sallies, 1658-1681.
(8) Jean IV Daffis (1598-1614), Bernard Daffis (1614-1628), et Jean V Daffis (1628-1655).
(9) Ce Le Maistre ne figure pas dans la *Liste des archevêques et évêques de France* de l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France*.
(10) Jean-Jacques Seguier de La Verrière, 1662-1671.
(11) Côme Roger, 1672-1710.
(12) Arnaud VI de Maytie (1599-1620) et Arnaud VII de Maytie (1620-1646).
(13) Louis de Bassompierre, 1646-1647.
(14) Pierre de Gassion, 1647-1652.
(15) Jean de Miossans, 1653-1659.
(16) Salvat Ier d'Iharse (1577-1600) et Salvat II d'Iharse (1602-1648).
(17) Claude Mallier (1648-1668) et Marc Mallier (1668-1675).
(18) Anne Tristan de La Baume de Suze, 1675-1676.
(19) « C'est le nom d'une pierre précieuse, » suivant une note de l'auteur, lequel a bien fait de nous en avertir, car j'ai vainement cherché le mot *pantarbe* dans le *Dictionnaire de l'Académie* et dans le *Dictionnaire de Trévoux*.

XV. Ours et izards des Pyrénées (1713).

J'ai décrit ailleurs (*Revue de Gascogne*, t. XI, p. 435) le manuscrit auquel j'emprunte le passage suivant. Je ne donne du reste cette page qu'à titre de curiosité, laissant à de plus compétents l'examen des assertions de mon auteur et ne garantissant que l'exactitude de ma copie. L. C.

« Il y a dans les Pyrénées beaucoup de sangliers, de loups, des izards et des ours. Les pâtres qui font paître les troupeaux sur ces montagnes une grande partie de l'année sont souvent exposés aux insultes des ours. Ils s'en garantissent en montant sur le premier arbre qu'ils trouvent, armés d'une dague et d'une petite coignée qu'ils portent toujours pour couper du bois dans la montagne. L'ours, quoique lourd et pesant, grimpe sur l'arbre avec assez de facilité; mais dès qu'il avance les pattes pour saisir avec les griffes le pâtre, celui-ci les lui coupe à coups de coignée. L'ours tombe à terre et, étant sans défense, ayant les pattes coupées, le tue ensuite sans beaucoup de peine.

» Mais si les pâtres sont surpris par les ours sans qu'ils aient le temps de monter sur un arbre, ils courent un grand danger. Il est vrai qu'il s'en est trouvé qui ont eu assez de courage et de fermeté pour attendre l'ours et pour se battre avec lui. Voici ce qui est quelquefois arrivé suivant le rapport des gens du pays. L'ours se lève tout droit sur ses pieds de derrière pour prendre au corps le pâtre qui se présente à lui. Ils s'embrassent tous deux, et le pâtre, qui est armé d'une dague, a l'adresse de faire passer le museau de l'ours par dessus son épaule, sur laquelle il le tient étroitement serré. L'ours, qui est plus fort, le renverse à terre, et s'ils se trouvent sur un penchant, ils roulent ainsi embrassés jusqu'à ce que le pâtre a tué l'ours à coups de dague qu'il lui plonge dans les reins. Il ne sort pas de ce combat sans avoir reçu plusieurs blessures par les griffes de l'ours; mais c'est toujours beaucoup qu'il ait pu garantir sa vie.

» Ces izards dont on a parlé ont un instinct tout particulier, ils craignent les ours et les sangliers, et ne vont à la pâture que plusieurs ensemble et sur le penchant des rochers les plus escarpés, auxquels ils s'attachent avec leurs petites cornes. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'il y en a toujours un de la troupe qui fait sentinelle sur le sommet du rocher pendant que les autres paissent, et s'il voit venir quelque ours ou les chiens de quelque chasseur, il fait un cri pour les avertir de prendre la fuite. »

QUESTIONS.

68 (1). Une répartie de Tréville.

Michel Le Vassor, en sa curieuse mais suspecte *Histoire de Louis XIII*, prétend que ce roi dit au comte de Tréville, le fameux lieutenant des mousquetaires,

(1) C'est par erreur que le nombre **68** a été inscrit au lieu de **67** en tête de la dernière question.

que le cardinal de Richelieu était mort comme un saint, et que le gentilhomme repartit cavalièrement en son patois gascon : « Si l'âme du cardinal est au ciel, par ma foi ! sire, le diable s'est laissé dévaliser en chemin. » Tréville avait assez d'esprit et assez de rancune (Richelieu avait exigé qu'il quittât la cour) pour dire un mot aussi piquant, mais l'a-t-il réellement dit? Quels témoignages contemporains peut-on citer à l'appui du récit de Le Vassor?

T. de L.

P. S. J'indiquerai un intéressant article du *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de M. Jal, sur Armand Jean de Peyre, comte de Troisvilles, dit Tréville, mort en 1672, gonverneur du pays, ville et château de Foix. M. Sainte-Beuve (*Port-Royal*) nous a admirablement fait connaître le fils de cet adversaire de Richelieu, Joseph Henri de Tréville. Tallemant des Réaux, qui, dans le second volume des *Historiettes*, a beaucoup parlé de Tréville, ne rapporte pas sa cruelle épigramme contre le cardinal. M. P. Paris, dans son *Commentaire* (p. 113), a confondu le fils avec le père.

69. D'un curé de Francescas, auteur, au XVIIe siècle, d'un ouvrage resté manuscrit.

Comment s'appelait le prêtre auquel s'applique cette note mise à la première page d'un manuscrit in-4° de la Bibliothèque nationale (Fonds français 19,309)? « Ceci est du curé de Francescas au diocèse de Condom. » Le ms est un recueil de dialogues entre un certain *Théophile* et un certain *Philémon*, dialogues qui roulent sur la *Vie publique de Jésus-Christ, modèle pour l'état ecclésiastique*, et sur les *Indulgences*. A la suite des deux dialogues, on trouve une *Lettre d'un ami de l'auteur contenant quelques réflexions sur la seconde partie de l'ouvrage*. Dans cette lettre, écrite le jour de la Pentecôte de l'année 1691, on conseille à l'auteur de ne pas faire imprimer son ouvrage. Le curé de Francescas, dont la réponse n'a pas moins de 52 pages, proteste contre l'arrêt par lequel ledit ouvrage est condamné « aux ténèbres d'un cachot perpétuel. » Et pourtant cet arrêt n'était que juste, car son travail ne valait rien, et, sur certains points, n'était pas même orthodoxe. T. de L.

RÉPONSE.

65. D'un instrument de musique d'origine auscitaine.

(Voyez la *Question*, plus haut, p. 304, et une première *Réponse*, p. 348.)

M. Masson ne se trompe point en soupçonnant la *muse d'Aussay* de n'avoir pas une origine auscitaine. La qualification d'*Auxois*, *Aussay*, *Ausserais*, *Auxerrois*, qui sont le même mot, n'a jamais désigné le pays d'Auch, mais bien celui d'Auxerre. Et l'on disait Saint-Germain l'*Aussais* ou d'*Auxois* ou d'*Auxerrois;* comme on disait la *muse d'Auxois* qu'il faut prononcer *Aussais*.

Cette *muse*, instrument en cuivre revêtu de cuir pour lui donner plus de solidité, se fabriquait à Auxerre et dans le pays où il avait été sans doute in-

venté. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, il a vécu dans l'obscurité sous son vieux nom, et M. Masson a dû avoir de la peine à le retrouver dans quelques auteurs; mais depuis cette époque il a acquis une réputation immense sous son nouveau nom de *serpent* et il est encore en honneur dans son pays d'origine.

M. Masson sait que le roi François Ier, épris de ces grosses voix de *De Profundis* que nous autres gascons ne pouvons sans étonnement entendre sortir au naturel des larges bouches des garçons de ferme de Picardie ou de Normandie, composa sa chapelle de Picards, qui mirent à la mode le chant d'église en basse taille. Je regrette de ne pouvoir célébrer comme il le mérite le succès des Picards, qui envahirent les églises à mesure que les chanoines les désertèrent, dégoûtés des offices, du chant, de la vie de communauté par les sarcasmes des protestants.

J. Amyot, triste évêque d'Auxerre et triste précepteur des tristes enfants de Henri II, mit la musique de sa cathédrale à la mode du jour. Il voulait être de son siècle, et comprenant qu'il fallait soutenir le chant en basse par un nouvel instrument, il introduisit dans sa musique de chœur la *muse d'Auxerre*, ce gros tube long de sept pieds, tourné en méandres pour devenir portatif, percé de six trous, formant la basse du cornet à *bouquin* et désormais appelé *serpent*.

J. Amyot fit en même temps remplacer par des vitres blanches les splendides verrières de Saint-Etienne d'Auxerre, afin que ses Picards et ses musiciens qui remplaçaient les chanoines, mais ne savaient pas les psaumes par cœur, pussent lire plus aisément. Son exemple fut suivi et l'on peut dans la plupart de nos églises cathédrales constater à la fois la suppression des chapitres réguliers et des verrières peintes et l'apparition des chantres gagés, aidés par les serpents.

Je note que cette bonne muse d'Auxois a eu non-seulement les honneurs de l'église, mais aussi les honneurs militaires. Au dernier siècle, tous les régiments de la maison du roi, notamment celui des gardes françaises, avait ses *serpents* et ses trompes ou cors de chasse. On peut les voir dans les jolies gravures de la revue du Trou d'Enfer et autres.

Les troupes républicaines et impériales conservèrent ces instruments de musique. On a vu leurs *serpents* entrer les premiers à la tête des grenadiers de la garde impériale, à Berlin, à Madrid, à Munich, à Vienne et à Moscou.

Il n'a donc manqué au serpent qu'une seule gloire, celle d'être né en Gascogne. C'est ce qui me dispense de me plaindre lorsque je vois ce vieux compagnon de notre prière publique et de nos victoires supplanté par l'ophicléide et le saxhorn, qui ne font pas mieux que lui. Cependant puissent-ils entrer aussi à Berlin!

***

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE(1).

Seconde partie.

PÉRIODE CONTEMPORAINE

OU

LE PRIEURÉ DE SAINT-ORENS REMANIÉ AU XIXe SIÈCLE.

Les études d'histoire locale gagnent, sans contredit, à s'autoriser des souvenirs personnels du chroniqueur, qui eut l'attention de les enregistrer.

Et cependant, quelque fidèle qu'il soit, l'écrivain, dont la narration a pour objet des faits d'un intérêt plus ou moins saisissant, n'a pas toujours une tâche facile au tribunal de ses contemporains, quand ces mêmes faits se mêlent à des transformations dont il fut le témoin et quelquefois l'acteur inévitable.

Tout le monde sait, à Auch, que le Prieuré de nos anciens Clunistes n'a plus son antique splendeur ; surtout depuis les jours où la tourmente civile et religieuse de nos frères séparés vint agiter le sol français, entre Charles IX et Louis XIII. Et les restes eux-mêmes que n'a pas épargnés, à son début, la période qui nous a vus naître, conservent à peine, sous nos yeux, un souvenir méconnaissable. On les retrouve à côté d'une tour dépouillée de son antique couronne, et près d'une habitation bénédictine que des

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211. 249, 297, 345; t. IX, p. 147, 233, 291, 548; t. X, p. 97, 141, 205, 237, 298, 381; t. XI, p. 73, 118, 272, et t. XII, p. 402.

travaux récents ont complétement transfigurée, au bénéfice des exigences modernes.

Tout autour, et spécialement à l'aspect de l'est, un vaste enclos en plein rapport révèle l'activité des bras qui le fécondent.

Ailleurs, c'est le gazon frais, entremêlé d'arbustes émaillés de fleurs, qui dessine des allées spacieuses régulièrement ombragées d'arbres à large touffe. Diriez-vous, à n'en juger que sur l'impression d'une première vue, qu'à cette place furent jadis et le préau découvert et les ailes voûtées d'un cloître démoli par nos vandales de la bande noire; et aussi les deux belles églises dont se firent si longtemps honneur les nombreuses populations du Parsan de Saint-Orens, c'est-à-dire la plus étendue, la plus florissante, la plus active et la plus puissante des trois sections qui se partageaient notre vieille cité, dans les siècles qui ont précédé la Renaissance ?

Depuis les temps de liberté qu'inaugura pour l'Eglise naissante le fils de Constance-Chlore, jusqu'au règne si lugubrement clos de Louis XVI, nous avons raconté les péripéties des âges qui précèdent. Mais, entre l'état présent de notre Prieuré d'Auch et ce passé lointain que notre moyen âge a traversé avec l'éclat qui le caractérise, comment saisir l'intime relation ?

Nous croyons l'avoir entrevue dans la patiente étude d'une série d'événements qui furent autant d'épreuves ménagées par la divine Providence à un petit nombre d'âmes d'élite. Heureusement qu'au milieu des privations qu'avait imposées la persécution révolutionnaire, elles s'étaient richement trempées au souvenir des meilleures traditions que puissent alimenter les Congrégations vraiment religieuses. Considérée en elle-même, chacune de ces épreuves fut sans doute un danger de dépérissement, une rude tentation de lassitude et d'abandon de l'œuvre entreprise. Mais des motifs surnaturels, ce but unique des efforts les plus constants, cette énergie de l'âme dont la source est d'autant plus intarissable qu'elle remonte plus haut, relevèrent sans cesse des cœurs qui semblaient défaillir. Et ces têtes de femmes n'oublièrent jamais

que, sous les coups de la tempête qui menace de tout perdre, l'esprit solidement chrétien cède à propos, mais ne rompt point.

Une partie de ces épreuves aurait pu absolument venir des rapports dissipants que leur nouvelle institution, d'après certaines exigences, devait avoir avec les exercices du culte paroissial. Mais une ordonnance du 24 juin 1809 avait tout prévu, dans l'intérêt de leurs élèves, tant externes que pensionnaires (1). Et sur la demande des parents, M. l'abbé Lagrange, pro-vicaire-général dans le département du Gers, autorisait leur chapelle sans restriction, spécialement pour l'instruction chrétienne, pour la première communion, et pour l'accomplissement du précepte pascal.

Du reste, il est évident qu'au Prieuré, nos religieuses, des temps de la Restauration, demeuraient tout aussi libres qu'elles l'avaient été, sous l'Empire, dans l'ancienne maison des Dominicains, pour la bonne éducation des jeunes filles; bien que leur grand protecteur ne vécût plus à cette dernière époque.

M. l'abbé Fenasse lui avait succédé comme pro-vicaire général; et nous savons déjà que tout son intérêt était assuré, de longue date, à nos Ursulines, qui fort heureusement ne devaient jamais le perdre. Supérieur du Séminaire d'Auch, qu'il avait reconstitué à travers mille obstacles inséparables d'une période des plus tourmentées, il jouissait d'une réputation à toute épreuve, quand une double nomination à l'épiscopat vint alarmer sa modestie, sans jamais réussir à la vaincre.

XLII

DEPUIS L'INSTALLATION DES URSULINES D'AUCH AU PRIEURÉ, EN 1821, JUSQU'A LA RESTAURATION DE NOTRE SIÈGE ARCHIÉPISCOPAL, EN 1823.

Nous avons dit ailleurs (2) que le premier noyau des anciennes Ursulines d'Auch se composait de onze sujets, dont deux avaient

(1) Archives du diocèse d'Auch.
(2) Tome XII, page 414 de la *Revue de Gascogne*.

appartenu, avant 1791, au petit couvent de la rue Camarade. On avait reçu ces dernières, vers 1808, à bras ouverts, c'est-à-dire à titre de véritables sœurs, ou comme des enfants nées d'une mère commune. Elles appartenaient, en effet, à cette famille du bienheureux Léonard de Trapes, que Mgr de la Mothe Houdancourt, archevêque d'Auch, et son deuxième successeur, avait dû partager en deux sections. Trop nombreuses, à cette date reculée de plus de deux siècles, pour continuer de vivre sous le toit maternel, « elles ne pouvaient d'ailleurs donner satisfaction ni aux vocations nouvelles qui abondaient de jour en jour, ni aux pensionnaires que le couvent du chemin Droit n'était plus en état de contenir (1). »

Invariablement animées du même esprit religieux, conservant les mêmes coutumes et les mêmes pratiques claustrales, elles étaient allées, le 30 mai 1675, occuper, au nombre de dix, dans la rue Camarade, et sous le patronage de saint Joseph, une grande et belle maison, qui avait appartenu au maréchal de Roquelaure, alors décédé (2).

Enfin, pour seconder ce nouvel essaim, une portion convenable des élèves qui recevaient des leçons à la maison du chemin Droit, s'en était pacifiquement éloignée, heureuse de suivre ainsi les élues de l'archevêque (3).

Il ne faut donc pas être surpris du fraternel accueil qu'avaient rencontré, au milieu de nos vieilles mères, deux sujets d'une aussi bonne provenance. Et c'est pourquoi la sœur sainte Françoise Claude s'était également réunie au groupe de 1808, postérieurement à cette dernière date, portant ainsi à douze les anciennes Ursulines du couvent qui se reconstituait.

Toutes les familles honorables du département savaient de quelle considération on les entourait à Auch, après dix ans de preuves manifestes d'un mérite incontestable. Mais écoutons ce que l'une

(1) Historia cronologica y general de la Orden de Santa Ursula, etc., etc., par D. Pedro G. Villambrosia, Canonigo de Zaragoza : 2e partie, page 278.

(2) Archives du couvent du chemin Droit conservées au Prieuré.

(3) Même source.

d'entre elles écrivait, en outre, à cette date pour les années antérieures à leur réunion définitive dans le Prieuré.

« Nous, religieuses de sainte-Ursule, ayant eu le malheur d'être chassées de nos couvents en 1792, avons continué à vivre, dans le monde, autant que les circonstances l'ont permis, en bonnes religieuses, par la fréquentation des sacrements, l'assistance au saint sacrifice de la Messe, l'assiduité à écouter la parole de Dieu, la récitation de l'office romain (1) et divin, auquel nous n'avons jamais manqué qu'en maladie; et l'attention de continuer à travailler tous les jours à l'éducation des jeunes filles, surtout pour les pauvres : le tout pour la gloire de Dieu et le salut de notre âme; le tout avec la permission de nos supérieures. Voilà comment nous avons tâché de nous comporter dans le monde pendant trente ans de persécution, de prison ou de souffrances, en attendant de pouvoir rentrer dans notre couvent. Enfin, nous voilà arrivées au moment : Dieu veut nous accorder la grâce de nous réunir définitivement cette même année 1821, le jour de la Toussaint (2). »

Au reste, cette pièce ne dit pas ce que nous trouvons ailleurs (3), c'est-à-dire que le nombre des Ursulines s'était accru de huit nouvelles religieuses, que les premières avaient admises successivement à prendre le saint habit.

A savoir, les sœurs :

Sainte-Angèle Gimbrère,
Saint-Joseph Sancet,
Sainte-Julie Collongues,
Saint-Thomas Bompunt,
Sainte-Euphrasie Batbie,
Sainte-Anne Laporte,
Sainte-Madeleine Dallas;

(1) Ces bonnes religieuses avaient donc eu le courage de garder le rit romain, même à partir de 1753. Or, en cela, elles n'avaient qu'à suivre l'exemple que nous avons signalé chez nos Orientins, à la page 87 du tome XI de cette *Revue*.

(2) Archives du Prieuré.

(3) Même source.

et Marie, dont le nom de famille nous est inconnu, mais qui a vécu longtemps au rang des converses du Prieuré.

Vingt-deux religieuses entrèrent donc dans le Monastère de Saint-Orens d'Auch, le jour de la Toussaint 1821. Résolûment déterminées à ce rude travail de réorganisation, elles mirent d'un commun accord, la main à l'œuvre, dans le but sans doute de continuer les pieux exercices remis en vigueur par les plus anciennes, en 1808. Mais, en outre, elles voulaient poursuivre sans relâche la restauration déjà commencée du vieux couvent qui s'ouvrait devant elles, sous la direction de M. l'abbé Fenasse, et avec les encouragements de ce vénérable clergé d'Auch, que les épreuves de la révolution avaient rendu si digne, à tous égards, de l'estime de ses supérieurs.

Nous avons déjà dit qu'en 1809 le premier groupe de nos Ursulines avait mérité les bienveillants témoignages de l'estime dont M. l'abbé Lagrange daignait les honorer, dans l'exercice de ses hautes fonctions de grand vicaire (1).

Dix années de travail soutenu, de régularité claustrale et de succès incontestable au milieu de leurs élèves leur avaient assuré la confiance des familles et l'appui de toutes les autorités locales (2). Mais ces preuves publiques de vive sympathie pouvaient-elles leur faire défaut dans la nouvelle position qui leur était faite?

Néanmoins, et malgré le courage surhumain qui les animait, ces âmes fortes se sentaient parfois très profondément émues par le spectacle des ruines qui couvraient une partie notable de l'ancien enclos; d'autant que plusieurs familles étaient venues y prendre domicile. Et comme elles rendaient impraticables certaines habitudes d'un établissement tout à fait clôturé, nos Ursulines conçurent le projet d'éloigner un tel voisinage, à mesure que de nouvelles ressources viendraient leur en donner la possibilité. Mais combien

(1) Voir ci-dessus, page 5.

(2) Voir spécialement aux archives du Prieuré quelques lettres autographes de Mgr l'évêque d'Agen et de M. l'abbé Lagrange.

de temps et quelles dépenses devait absorber l'accomplissement d'un vœu aussi légitime !

Ce vœu comprenait aussi l'extension de la clôture, sans partage ni obstacle étranger, jusqu'à la rue du petit Saint-Orens qui, à l'aspect du nord, court de l'ouest à l'est vers la rivière. Mais ce n'est qu'après un demi-siècle de privations et d'inévitables souffrances, que le couvent du nouveau prieuré devait voir cette œuvre de complet isolement toucher enfin à son dernier terme. En attendant, la nef de l'ancienne église prieurale devait se trouver occupée, en très grande partie, par le jardin d'une maison voisine. Le chevet, ses deux croisillons et ses trois chapelles absidales, si tristement métamorphosées par la démolition, devaient retentir du bruit assourdissant d'un ouvrier martelant le fer de ses voitures, sur une lourde et criarde enclume.

Mais que dire des abus qui, en 1821, venaient profaner, en toute liberté, l'ancien préau des Bénédictins, ouvert à tout venant, et de nuit et de jour, jusqu'au contact de la chapelle et de l'habitation de nos Ursulines !

Néanmoins, et bien que la partie méridionale de ce vieil enclos pût seule être livrée aux élèves, leur nombre allait croissant de jour en jour.

Il augmentait notablement, surtout depuis qu'on avait pu mettre à la disposition du pensionnat plus d'air et plus d'espace, tant pour les ébats indispensables à la santé, que pour les exercices plus graves d'une formation morale, intellectuelle et solidement chrétienne.

L'avenir paraissait donc assuré à nos religieuses. Aussi, M. l'abbé Fenasse, dont les services commandaient partout la plus respectueuse déférence, n'hésita pas à s'adresser au Prieuré, sans le moindre retard, pour venir au secours d'un autre groupe d'Ursulines. Par les rapports de correspondance qu'il entretenait avec la Supérieure, il savait qu'elles étaient en souffrance dans une maison de Vic-Fezensac, dont voici l'origine :.

« Après le 18 octobre 1792, trois vénérables filles de sainte Ursule, réunies à quelques autres du monastère de Gondrin (1), et notamment à la mère de Broqua, leur ancienne supérieure, s'étaient constamment occupées d'œuvres de charité et de piété, lorsqu'elles purent enfin établir, en 1815, un véritable monastère à Vic-Fezensac. En 1816, la digne sœur Ascension de Roques, originaire de cette ville, fut nommée supérieure, tant elle se trouvait en vénération au milieu de ses compagnes. Et, en effet, dans le temps de la plus grande terreur, on l'avait enfermée dans les prisons d'Auch où elle demeura près d'un an, refusant toujours de prêter le serment, et soupirant après le bonheur de verser son sang pour la défense de notre sainte Religion. Elle regrettait encore cette belle occasion d'un heureux martyre, lorsque ses chères sœurs de Vic-Fezensac se groupèrent autour d'elle. »

« Mais peu d'années après, ne se trouvant pas avoir les secours nécessaires pour soutenir cette bonne œuvre, » elle s'entendit avec M. l'abbé Fenasse, « et se retira, en 1822 (2), au monastère des Ursulines du Prieuré d'Auch. Elle y fut suivie de trois de ses filles : Sœur Saint-Augustin Larroche, qui est de Vic-Fezensac; sœur Sainte-Clotilde Molère, native d'Eauze, morte le 15 avril 1830, et sœur Sainte-Rosalie Labadie, née à Vic-Fezensac et morte à Auch, le 21 mai 1860. »

C'est le texte original traduit de l'espagnol, et d'après l'histoire citée plus haut (3). Mais nous ne comprenons pas pour quels motifs le bon chanoine de Saragosse, qui s'est fait imprimer en 1866, omet d'inscrire, dans sa petite liste, la sœur Marthe Latrobe. Elle était pourtant entrée au Prieuré, avec les autres sœurs, le 6 décembre 1821, après délibération et avec l'agrément du chapitre conventuel, qui les recevait de si grand cœur (4).

(1) Fondé, en 1630, par Mme de Pardaillan, marquise de Gondrin.
(2) Ou, plus exactement, le 6 décembre 1821, d'après les archives du Prieuré.
(3) 3e Partie, pages 192 et suivantes.
(4) Archives du Prieuré.

Il est vrai que sœur Marthe n'était qu'une simple converse, n'ayant jamais voulu quitter la maison qui lui avait fait si bon accueil, et dans laquelle elle vécut jusqu'en 1859. Etait-ce, pour notre historien, un motif suffisant de la passer sous silence ?

Il ajoute donc immédiatement : « La mère Ascension avait cru qu'avec la vente de la maison de Vic-Fezensac, elle aurait pu couvrir les dettes contractées pour former son couvent. Comme elle fut trompée dans ses espérances, elle se vit obligée de sortir du Prieuré, afin de vivre dans la même ville d'Auch et d'y gagner, par un travail assidu, la somme nécessaire pour contenter ses créanciers (1): »

C'est qu'ils se montraient d'une exigence peu commune; et l'on conserve au Prieuré le souvenir de leurs importunités, d'autant plus intempestives, que les jeunes religieuses, incorporées depuis peu de temps, ne pouvaient pas être plus responsables que leur nouvelle communauté, ni devant la loi, ni au tribunal de la conscience.

Mais c'était une raison de plus pour que les deux sœurs Saint-Augustin (2) et Sainte-Clotilde (3), par une délicatesse bien entendue, fissent tout ce qui pouvait dépendre d'elles pour se rendre utiles à la famille qui les avait reçues; ce qu'elles firent, en effet. La première fut, en outre, admise dans le corps des professeurs qui inspiraient le plus de confiance. Et son début dans l'enseignement annonçait déjà un heureux avenir d'harmonieuse et utile sympathie, lorsqu'elle voulut spontanément en écrire elle-même la preuve sur le registre des Vœux de sa nouvelle communauté.

Ce registre, déjà fort vieux d'allure, portait une lacune, laissée en blanc, entre la dernière profession du XVIIIe siècle et la première du XIXe. Or, c'est là même que sœur Saint-Augustin crut pouvoir consigner certaines notes de sa main, en faveur et à l'éloge de la clôture pratiquée par ses nouvelles sœurs. Il est bien évident que si la petite colonie n'avait pas eu à se féliciter de ses

(1) Voir ces détails dans le même historien de Saragosse.
(2) Elle fut professe de la maison de Vic-Fezensac le 24 février 1817.
(3) Item.. ., le 9 février 1820.

rapports avec la communauté d'Auch, sept fois plus nombreuse que les sœurs incorporées, celles-ci n'auraient pas tenu à profiter d'une lacune d'environ deux pages, pour prendre rang et inscription; et cela dans le registre même des Vœux qui, depuis le 6 décembre 1821, était devenu commun à toute la maison.

XLIII

DEPUIS LA RESTAURATION DÉFINITIVE DU SIÉGE D'AUCH JUSQU'AUX NOUVELLES CONDITIONS FAITES AU PRIEURÉ A L'OCCASION DE LA LOI CIVILE SUR LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES DE FEMMES, EN 1825.

Par sa bulle, *Qui Christi vices*, Pie VI avait aboli tous les anciens usages et priviléges relatifs à l'installation épiscopale, qui avaient été si longtemps en vigueur dans plusieurs de nos anciens diocèses. Avec eux, périssaient donc certains détails du cérémonial auxquels s'étaient soumis nos archevêques des siècles antérieurs.

Le dernier nommé, Mgr André-Etienne-Antoine de Morlhon, se trouvant retenu à Paris par des affaires, se fit représenter à Auch par M. l'abbé Fenasse, dont la vénérabilité hors ligne était bien connue de Sa Grandeur, et qui, en effet, prit possession solennelle le 31 juillet 1823 (1).

L'aile méridionale de l'archevêché était déjà convertie en palais de justice. Le nouveau prélat, qui ne tarda pas de se rendre à Auch, trouva dans le reste de l'établissement une habitation des plus convenables; et le diocèse applaudit de toute part à son heureuse installation.

Les Ursulines du Prieuré furent des premières et des plus empressées à partager la joie publique, comme leurs félicitations,

(1) Archives de l'archevêché d'Auch, où nous trouvons aussi que ce vénérable restaurateur du diocèse fut nommé premier grand vicaire de Mgr de Morlhon; le deuxième fut M. l'abbé de Belloc, alors curé de Sainte-Marie d'Auch; le troisième, M. l'abbé Dartet qui dut quitter, à cette occasion, la chaire de philosophie du collége de cette même ville, où il enseignait avec tant de distinction.

écrites au nom de toute la Communauté, en donnèrent au nouveau prélat la preuve manifeste. Aussi ne voulut-il pas tarder d'exprimer toute sa satisfaction à ces religieuses, dans une visite spéciale faite à leur maison. Il bénit paternellement la bonne entente qui rayonnait sur tous les fronts. Il applaudit aux modifications qu'avait imposées la nouvelle destination des bâtiments demeurés sur pied. Et Sa Grandeur voulut donner, en outre, toute son approbation aux projets relatifs à la chapelle si intéressante que le XIVe siècle avait consacrée, dans cet enclos, à l'Immaculée Conception.

Nous avons dit plus haut que, pendant quelques années, on avait fait dans cette pieuse enceinte les exercices du culte public (1). Mais comme la paroisse de Saint-Orens avait toujours eu en vue l'ancien sénéchal pour en faire son église, celle du Prieuré avait reçu peu d'amélioration à partir de 1800. Aussi, les Ursulines hâtaient de leurs vœux le moment où elles pourraient effacer, jusqu'à leur dernière trace, les profanes transformations que la période révolutionnaire avait opérées sous cette mystérieuse voûte.

Pour elles-mêmes, il avait fallu, avant tout, pratiquer la sacristie à double corps que réclame le service religieux des maisons cloîtrées. On l'avait bâtie au sud-est du chevet, en lui donnant pour annexe un petit chœur construit tout à côté et à l'aspect de l'ouest, avec une grille ouverte sur le sanctuaire pour les communions et les autres pratiques claustrales.

Mais, dans l'intérêt du nombreux pensionnat qu'elles dirigeaient, il était bien utile d'introduire, avant tout, plus d'air et de lumière. Aussi, deux grandes fenêtres furent-elles pratiquées, par brèche, du côté du sud. Mais il ne vint à personne l'heureuse idée de les percer en forme d'ogive, sur le modèle de celles qui, depuis l'origine, ornaient les trois pans coupés du chevet. On crut bien faire en les dotant de la forme quadrangulaire, pour les menus détails comme dans l'ensemble. On laissa pourtant les châssis mobiles, afin de donner toute sorte de satisfaction aux besoins les plus impérieux du moment.

(1) Tome XII, page 412 de cette *Revue*.

Le nouvel archevêque s'était préoccupé de la nécessité où il était de porter aussi ailleurs son attention, à commencer par son Petit Séminaire. Grâce au zèle actif et éclairé de M. l'abbé Fenasse, non moins qu'à la longue et sage expérience de ce vénérable grand vicaire, cette maison s'était ouverte, depuis environ deux ans, à côté des théologiens du diocèse et sous le même toit. Elle avait débuté par les quatre classes supérieures de grammaire et de belles-lettres; et, pour favoriser avec plus d'efficacité leur développement progressif, M. l'abbé Fenasse venait de les couronner par le cours de philosophie. Aussi, les rangs de la petite communauté devenant toujours plus nombreux, le digne supérieur qui l'avait installée fit aisément comprendre à Mgr de Morlhon qu'on pourrait compléter le plan de l'un de ses prédécesseurs, et bâtir, avec avantage, une seconde aile, à l'est de l'établissement commun dont il avait la haute direction.

Dans ce but, Mgr l'Archevêque adressa à tous ses diocésains, le 15 septembre 1824, une circulaire en demande de secours (1). Le concours généreux qu'elle rencontra fut tel, qu'en très peu d'années tous les jeunes étudiants qui n'avaient, dans les dépendances du Grand Séminaire, que des cellules provisoires, purent les quitter et passer à leur nouvelle habitation.

C'est qu'on se trouvait alors dans une ère de rénovation diocésaine; et cette ère de progrès, stimulés et entretenus par celui qui en était l'âme sur tous les points, s'ouvrit également pour un petit nombre de communautés religieuses, que 1792 avait dispersées sur notre sol.

Cependant Charles X venait de succéder à Louis XVIII sur le trône de France. On croyait même pouvoir tout espérer en faveur de la religion, d'un prince dont les sentiments chrétiens ne laissaient rien à désirer. Animé des meilleures intentions, il crut devoir établir un ministère des affaires ecclésiastiques, dont la première organisation devait susciter de si vives controverses. Sa

(1) Archives du diocèse d'Auch.

Majesté permit, en outre, que l'une des principales créations du nouveau ministre, Mgr de Frayssinous, évêque d'Hermopolis *in partibus*, fût la loi qui ne tarda pas d'être élaborée sur les Congrégations religieuses de femmes.

Nous avons déjà vu comment on les avait traitées, à partir du décret des 2 et 3 novembre 1789 (1).

Mais, depuis le Concordat de 1802, leur situation s'était considérablement améliorée, dans tous les départements. Elles avaient leur part assez large dans l'espèce de liberté dont Napoléon Ier et la Restauration avaient doté l'Eglise de France.

Nous ferons pourtant observer qu'à l'époque où nous sommes parvenus, tous les Ordres monastiques, toutes les Congrégations religieuses à vœux solennels se trouvaient supprimés devant la loi, par des mesures antérieures. De plus, l'autorisation n'était pas accordée à ceux dont les membres se seraient notoirement liés par des vœux perpétuels, même dans le cas où ces vœux ne seraient pas solennels dans le sens des canonistes : la loi civile ne promettait son appui et sa force qu'à des vœux qui ne devraient pas excéder cinq ans. Ceux-là donc seulement pouvaient prétendre à l'approbation de l'Etat et aux bénéfices civils, qu'avait consacrés l'article 4 de la loi du 24 mai 1825.

Or, les Ursulines du Prieuré, avec l'appui, le concours et les bons conseils de M. de Vic (2), alors maire d'Auch, s'étaient empressées de préparer leur dossier d'approbation, afin de profiter des avantages qu'assurait le dit article. L'autorité diocésaine avait encouragé et complété ce dossier; et, dès le 5 octobre 1825, Mgr l'archevêque avait revêtu toutes les pièces de son approbation, avec demande en autorisation définitive, « formée par les religieuses Ursulines qui se trouvaient établies à Auch (3). »

Or, ces religieuses comprenaient, sans exception, à cette dernière date, toutes celles qui, depuis le 6 décembre 1821, vivaient

(1) Tome XII, page 406 de cette *Revue*.

(2) Il était neveu de la sœur saint-Jean, de Vic, ancienne professe du Chemin droit, du 13 février 1735.

(3) Texte d'une dépêche ministérielle.

réunies au Prieuré. Et cependant, quelques mois après l'envoi de ce dossier, commun à toutes les Ursulines, Mgr informe le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique qu'« il s'en est trouvé plusieurs qui se sont retirées dans une autre maison (1). »

C'étaient les sœurs :

Saint-Augustin,

Sainte-Clotilde,

Sainte-Rosalie,

Saint-Etienne,

L'Enfant-Jésus,

Et Sainte-Ursule.

C'est-à-dire que, sur ce nombre de six qu'on avait vues partir le 26 juin 1826, deux seulement étaient originairement du Prieuré, sans avoir jamais appartenu à la maison de Vic-Fezensac. Encore ne furent-elles bientôt plus que cinq, puisque sœur Sainte-Ursule obtint de ses anciennes mères, quelques mois après la sortie, la faveur de rentrer au bercail. Du reste, au moment où nous écrivons ces lignes, elle vit encore, dans le rang des vocales, comme témoin de tout ce qui s'est passé.

Ce mot, *plusieurs*, devait donc s'entendre de cinq. — Monseigneur ajoute : « Leur maison est située près de l'église des Pé» nitents, et elles y ont formé une institution, dont le but est » l'éducation des jeunes personnes du sexe. »

Tous ces renseignements sont consignés dans une dépêche ministérielle, adressée, le 6 octobre 1826, en réponse à Sa Grandeur Mgr de Morlhon, archevêque d'Auch. Elle est signée *l'abbé de la Chapelle*, qui se trouvait alors directeur des affaires ecclésiastiques. Et, si l'on rapproche cette pièce officielle de celle du lendemain, 7 octobre, on se retrouve en présence de communications assez curieuses sur une demande de secours. Elle n'est pas accueillie, dit le ministre, au 7 octobre 1826, parce que l'Etat n'a pas approuvé la nouvelle institution (2).

(1) Texte d'une dépêche ministérielle.
(2) Les archives du diocèse d'Auch conservent ces deux dépêches.

Mais nous n'avons pas à nous occuper ici des suites de cette affaire. C'est du Prieuré de Saint-Orens d'Auch que nous étudions l'histoire, surtout au point de vue des monuments qui l'intéressent, et de leurs modifications dans la suite des âges. Puisqu'il est vrai, du reste, que les transformations matérielles de l'établissement se mêlent sans cesse à la vie du personnel qui le dirige, ainsi que nous l'avons vu pour les âges antérieurs, qu'il nous soit permis de rentrer définitivement dans le cadre dont les limites ont déterminé, jusqu'à ce jour, l'étendue de nos recherches historiques.

On nous permettra, toutefois, de faire remarquer, en passant, la bonne influence qui, de nos Ursulines du Prieuré, s'étendait, vers cette époque, à une grande distance, et même jusqu'à celles de Condom.

Celles-ci, en effet, se trouvant groupées, depuis 1820, autour d'une ancienne Mère qui les dirigeait, ne cessaient guère d'aspirer vers les conditions d'un genre de vie beaucoup plus conforme aux règles du cloître (1).

De plus, avec cette digne supérieure de leur choix, sœur Sainte-Véronique chassée du couvent du Chemin droit, en 1792, elles donnaient, comme la maison du Prieuré, toute leurs préférences aux anciennes pratiques dont la province de Toulouse avait doté la fondation du bienheureux Léonard de Trapes, en 1623.

Les Ursulines de Condom finirent donc par invoquer le concours de M. l'abbé Fenasse, dont la vieille sympathie continuait d'encourager celles d'Auch. Et Mgr de Morlhon, qui l'avait choisi, avons-nous dit, pour son premier grand vicaire depuis trois ans, eut l'attention de le déléguer tout spécialement vers cette maison éloignée. Il voulait, en cela, donner, dès le 21 octobre 1826, la satisfaction qu'avaient demandée ces bonnes filles de Condom, de suivre leur règle, selon toute l'exactitude et la précision des prescriptions canoniques adoptées par sainte Angèle Mérici.

(1) Voir les détails dans l'historien espagnol, p. 585 et suiv. de la 3e partie.

C'est plus tard seulement qu'elles songèrent à jouir, comme tant d'autres Ursulines, du bénéfice établi par l'article 4 de la loi du 24 mai 1825 (1).

Nous avons vu, ci-dessus (2), qu'au 5 octobre de cette dernière année, toutes les Ursulines, alors encore réunies au Prieuré, sans distinction d'origine, s'étaient vues au moment de profiter ensemble de ces mêmes avantages. Mais ce dossier, commun à toutes, fut révoqué bientôt après par Mgr de Morlhon, qui ne songea plus à utiliser sa demande que pour la maison voisine de l'église des Pénitents. Il fallut donc attendre de la divine Providence les temps marqués pour celles qui n'avaient pas cru devoir suivre ces dernières dans leur nouvelle institution.

Constatons, avant d'aller plus loin, que si nos vieilles mères s'étaient empressées, dans l'intérêt de leurs filles sans exception, de se faire autoriser, l'année même où fut promulguée la loi sur les Congrégations religieuses de femmes, c'est qu'elles voulaient, devant l'Etat et par acte public, attribuer à la communauté entière la propriété des immeubles acquis en tontine sous leur propre et privé nom.

Toutefois, à partir du 26 juin 1826, elles se gardèrent bien de se laisser déconcerter : même dans ces jours d'épreuves si pénibles, elles continuèrent d'employer leurs économies à poursuivre l'isolement de leur enclos. Elles négocièrent même avec les familles qui les entouraient, dans le but de les désintéresser, à proportion qu'elles consentiraient à s'éloigner du monastère orientin.

Du reste, elles se sentaient particulièrement réconfortées par un acte tout récent de paternelle condescendance, dont la supérieure venait de remercier Mgr de Morlhon.

M. l'abbé Viguier, jeune chanoine d'environ 28 ans, était demeuré chargé de la direction de notre couvent. Mais le mauvais état d'une santé alors fort chancelante l'ayant obligé de se démet-

(1) Leur titre d'autorisation est du 1er mars 1839, d'après les archives des Ursulines de Condom.

(2) Page 13.

tre (1), Sa Grandeur avait accordé à nos vieilles mères M. l'abbé Bonassies, curé de Saint-Orens d'Auch, pour remplacer le démissionnaire. « Son âge et son expérience, écrivait Monseigneur, le 7 juin, à la mère de Trenqualye, la place distinguée qu'il occupe le rendent digne de votre confiance et de la mienne (2). »

On n'eut, en effet, qu'à se féliciter, dans tous les rangs, des qualités éminentes, des vertus et du bon vouloir du nouveau directeur. Et cependant, dès les premiers mois de l'année suivante 1827, les jours étaient devenus de plus en plus difficiles. Aussi, comme nos Ursulines souffraient, outre mesure, dans leurs rapports de direction avec l'archevêché, l'une d'entre elles crut devoir faire connaître à Mgr d'Hermopolis tout ce qu'avait d'intolérable pour la vie du cloître une situation si tendue.

En rédigeant sa lettre, dont la minute est sous nos yeux, cette religieuse avait dû s'attendre à des informations précises de la part du ministère. Et pourtant Mgr de Frayssinous devait user de toute la prudence que commandait l'âge avancé de notre archevêque. Aussi ne savons-nous, à ce sujet, qu'une chose, c'est que, peu de mois après l'étude sérieuse d'une affaire si délicate, Mgr de Morlhon fut atteint d'une maladie grave qui devait l'enlever rapidement à son diocèse.

Mais, avant de rendre le dernier soupir, Sa Grandeur envoya M. l'abbé Fenasse exprimer au couvent du Prieuré tout son regret pour des malentendus, auxquels l'administration capitulaire allait enfin mettre un terme.

En effet, à partir du 15 janvier 1828, elle fut composée de MM. Fenasse, de Belloc et Dartet, hommes d'une prudence consommée, et qui, tous les trois, avons-nous dit plus haut (3), avaient

(1) Ce vénérable ecclésiastique est mort doyen du chapitre métropolitain, le 24 février 1871. Ses bonnes et utiles relations avec le Prieuré gardèrent un tel caractère, qu'à diverses reprises il a donné spontanément des sommes assez rondes à nos Ursulines, afin de les aider à faire honneur aux dépenses qu'exigeaient les modifications de leur établissement.

(2) Archives du Prieuré.

(3) Page 10.

été grands vicaires du vénérable défunt. Ils se remirent sans retard en rapport de direction avec nos Ursulines, qu'ils avaient toujours soutenues des conseils de leur longue expérience. Ils leur rendirent, en même temps, leur situation normale de maison conventuelle, avec une sage liberté de service religieux, d'élections claustrales et d'admission au postulat. Ils autorisèrent aussi, dans la maison de nos religieuses, l'émission des vœux à temps limité : se gardant bien de faire à la loi du 24 mai 1825 l'opposition ouverte qu'elles avaient elles-mêmes voulu éviter, dans les deux années antérieures.

Il est vrai que la sœur Saint-Michel, née de Saint-Simon, fut une exception à cette pratique, alors imposée par le ministère des affaires ecclésiastiques : elle prononça ouvertement des vœux perpétuels, le 29 septembre 1825. Mais une pièce écrite de sa main (1) prouve largement qu'elle avait agi sans être libre de préférer les vœux à temps. Néanmoins, et bien qu'elle eût à peine 21 ans, elle fit de grand cœur ce solennel sacrifice. Et nous savons que, jusqu'à son dernier soupir, elle considéra invariablement la Profession de son jeune âge comme tout à fait irrévocable.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(1) Archives du Prieuré.

PORTE DES CHEVALIERS

de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem

A BORDÈRES.

(*Suite*) [1].

III

La chapelle devint insuffisante aux frères de la commanderie ou aux habitants du village. Ses possesseurs résolurent de l'agrandir. C'est du côté du midi et à l'ouest que s'effectua ce développement. Au midi, on l'élargit de 3 à 4 mètres; à l'ouest, on la prolongea du double environ, c'est-à-dire d'une dizaine de mètres. Afin de tourner la difficulté qu'opposait l'abside demi-circulaire ainsi que peut-être la voûte à cet arrangement, on éleva sur le diamètre de la première une muraille contre laquelle s'adossa le maître-autel, tandis que dans le demi-cercle une sacristie nouvelle prenait la place de l'ancienne, convertie en vestiaire ou décharge.

Une seule porte fut ménagée au midi; non pas celle qui y existe de nos jours au sud-ouest sous un auvent, et n'a été ouverte que plus tard par un motif de plus grande commodité, cette disposition se prêtant mieux dans l'intérieur au recueillement, à l'hygiène. La porte primitive, dans l'église agrandie, occupait le milieu de la façade, qui en conserve encore les vestiges comme une énigme jetée à la curiosité, et c'est à la déchiffrer que nous consacrons spécialement notre *Notice*.

Les deux impostes de l'ancienne porte, aujourd'hui murées, ont disparu; où ont-ils passé? je l'ignore; pas toujours dans

(1) Voir la *Revue de Gascogne* du mois de juin 1872, page 270.

la nouvelle, dont le marbre et le style grec contrastent avec le style gothique et la pierre de tuf de l'ancienne, de même que celle-ci, par sa forme sinon par sa matière, répond mal au caractère roman de la construction primitive. C'est donc quasi en l'air que porte l'arc en anse de panier et avec moulures à pans prismatiques.

Au-dessus du linteau et de ses extrémités s'élève un gable en application formé d'une ogive à contre-courbe, tandis que, en application aussi, s'élancent verticalement, en prolongeant les pieds droits, deux pinacles consacrés à le flanquer.

Ces pinacles à pans portent sur des animaux caryatides et présentent trois rangs de crochets; comme au xve siècle, les fleurons qui terminent les pinacles sont dépourvus de feuillages, simples amortissements de formes géométriques.

Suivez les rampants du gable jusqu'à leur jonction; vous les voyez monter verticalement en forme de pédicule et supporter un piédestal où pose une statue abritée sous un dais.

Revenons au tympan. Immédiatement au-dessus du linteau s'ouvre, vide de sa statue, une niche ornée de moulures à arêtes vives, et dont les bords supérieurs en accolade conjointement continués en pédicule se confondent avec un torse d'ange.

Il ne paraît de l'ange que la tête et les mains; du sommet de la tête, où ils se partagent, les cheveux tombent en mèches sur les épaules; pour les mains, elles pendent, sous des poignets de manches, tenant une banderole lisse qui se déroule de droite à gauche, se replie en S sous le cou, puis monte pardessus le chef, et, redescendant de l'autre côté jusqu'au point à peu près correspondant, le coiffe d'un triangle ou, qu'on nous passe l'expression, d'un chapeau à claque.

Au bas et à l'extérieur des rampants, un rameau de plante avec trois feuilles et un bouquet de fruits.

Un peu plus haut, sur le rampant de gauche, un lion couché, regardant vers l'orient, montrant les dents, tenant entre ses griffes une banderole lisse qui s'y déroule avec élégance; — sur le rampant de droite, au contraire, un chien aux prises avec un ennemi indéchiffrable qu'il serre sous son ventre et entre ses pattes violemment crispées contre le sol, tandis que de sa gueule, aux crocs ostensibles, il s'efforce de le déchirer ou de le dévorer. Comme le lion, le chien tourne la croupe à la base de la contre-courbe.

Le pédicule est décoré d'un écusson, auquel servent de tenants, contre les pans latéraux, deux anges à genoux. Celui de l'ouest, de face, enveloppé d'un manteau jusque par dessus la tête, tient le coin supérieur de la main gauche et l'inférieur de la droite; c'est l'inverse pour celui de l'est qui, de face aussi, les cheveux longs et bouclés, porte une robe flottante et des ailes envieuses de flotter plus encore.

On remarque sur les flancs du piédestal deux écussons accolés et inclinés sous un angle largement obtus.

Autour du dais, sur une banderole, se lit une inscription (*Figure 1*).

Une autre banderole, qui ceint le sommet du piédestal, présente aussi une inscription (*Figure 2*).

Ces inscriptions sont sculptées en relief, et en caractères d'un bon pouce de haut. Nous en reproduisons en raccourci un tracé aussi exact que possible avec la bizarrerie des lettres et les ravages du temps, afin que, à distance et sans se risquer

sur l'échelle, les amateurs puissent s'exercer à les commenter et en publier une explication qui confirme ou rectifie la nôtre.

A droite de la statue se dessine en relief 15 et à gauche 15, ce second 1 environné d'un nœud dont les bouts flottent vers

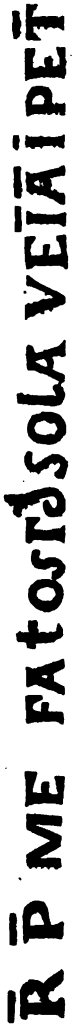

Figure 1.

Figure 2.

les deux premiers chiffres comme pour insinuer que les quatre ne forment qu'un seul nombre ou millésime, 1515.

Bien différents des Templiers, les Hospitaliers, comme on le voit, ne pratiquaient pas la même simplicité en fait de monuments; car, alors que la simplicité accompagnait les premiers jusqu'au tombeau, dont la dalle ne montrait que la croix de l'ordre, une épée, un triangle ou quelques-autres attributs, très rarement des écussons armoriés, elle faisait place chez les derniers, même de leur vivant et à l'endroit le plus apparent de leur édifice, à l'ostentation s'étalant sur un vrai trophée d'écussons tant de l'ordre que de la famille.

IV

Etre du pinacle de gauche. Un homme nu, à quatre *pattes*, la partie antérieure du corps sur le pan occidental du pinacle, la postérieure sur l'oriental; la main droite touche une feuille à cinq lobes, feuille de l'arbrisseau planté par Noé, et dont le jus trop copieusement absorbé amène cette posture indécente; par ce qu'il y a d'inférieur dans le corps opposé à ce point cardinal, l'artiste n'a-t-il pas prétendu désigner l'âme qui s'enivre de volupté et se détourne de la vérité, rejetant toute espèce de voile, et insultant de la façon la plus ignoble à son type divin?

Nous devons convenir que notre feuille semble plutôt de lierre que de vigne, et que les archéologues, qui dans toutes les formes du *Vitis* inclinent à ne découvrir que de l'*Hedera*, n'excluraient pas notre feuille de ce dernier genre. Vigne ou lierre, ici peu nous importe, notre feuille garde le même symbolisme, dès lors que le thyrse de Bacchus, qui faisait couler des ruisseaux de vin, s'enguirlande à la fois de pampre et de lierre.

Etait-ce parce que les chefs, en ces temps, donnaient aux

frères trop de vin ou ne leur en donnaient pas assez? Toujours est-il que, dans un chapitre général tenu quinze ans après (1631), une ordonnance porte que les dignitaires donneront de ration quotidienne à chaque chevalier un *quartuccio* de vin sans eau, c'est-à-dire la valeur de trois chopines (environ un litre et demi).

Animaux du pinacle de droite. Sur le pan oriental, un être vivant à queue de reptile, étendant les ailes, allongeant le cou, auquel a été cassée la tête. C'est là probablement ce que M. de Caumont appelle des oiseaux monstrueux; on peut en contempler les dessins page 101 de son *Abécédaire*.

Le pan occidental présente un quadrupède que nous classerions, nous, dans la catégorie des *chiens monstrueux;* sa queue longue, prodigieusement longue, aussi longue, je crois, que le reste du corps, traîne à terre, recerclée comme chez un lévrier de blason; ses pattes sont armées de griffes acérées; par malheur, la tête a sauté sous les cailloux des enfants, à s'en fier au tas empilé dans la niche, ou sous le pic de la révolution, s'il faut le conjecturer, sur des ornements voisins, à ses coups manifestes; elle a sauté ainsi que dans l'oiseau. A leur attitude réciproque, affrontés, tendus, contractés, on devine une lutte entre deux ennemis. Libre à l'archéologue, pour se rendre compte, chez l'un et l'autre, de la disparition de la tête, de recourir au système d'un chasseur célèbre en supposant que les deux adversaires se la sont mutuellement mangée.

Si sur de si frêles bases il nous était permis de hasarder un commentaire symbolique, ce monstre, qui n'est plus ni oiseau ni reptile, ne figure-t-il pas l'âme traînant dans la matière son élan naturel vers l'idéal, et en proie à la passion sous les traits d'un monstre qui adhère au corruptible par ses quatre membres et à la queue duquel se mesure l'étendue de la passion?

Plante des rampants du gable. Au milieu de toutes les infidélités de la flore murale, il est une exception d'autant plus remarquable qu'elle s'étend à tous les temps et à tous les lieux ; c'est celle du chêne, le seul végétal qui ait été parfaitement imité, parfaitement rendu. Notre monument confirme ces observations ; les choux frisés des pinacles, de même que la vigne, voire même pour l'œil d'un botaniste exercé, ne se passent pas impunément d'étiquette, deux fois indispensable, s'il le porte sur une plante à gauche de la statue ; le ciseau de l'artiste flotte, s'égare, s'émancipe ; dans le chêne qui décore les rampants, au contraire, quelle étude de la nature, et, dans la manière de rendre, quelle précision ! Otez les glands, à la feuille ne s'en décèle pas moins le végétal.

Le chêne ne s'étale-t-il là que comme un produit de la fantaisie, où n'y a-t-il pas eu de la part du sculpteur une pensée d'y attacher un symbole, celui par exemple de la force, *fortis ipse quasi quercus* (1) ? Tel qu'il apparaît, notre chêne est le *Quercus pedunculata* Hoffm., ou synonymiquement le *Quercus Robur* Linn., arbre d'un beau port, à la cime ample et majestueuse, s'élevant jusqu'à quatre-vingt-dix pieds, vivant très longtemps, fournissant par sa dureté un excellent bois de charpente et de construction. *Robur*, la *force*, voilà, si je ne me trompe, à quoi nos rameaux font allusion ; cela est d'autant plus probable que, même dans la réception des chevaliers laïques, parmi les vertus dont le recevant recommandait la pratique au profès, la paix, la fidélité, la dévotion, il n'avait garde d'oublier la force : *Esto miles... strenuus* (2).

Peut-être cette représentation est-elle un souvenir des magnifiques chênes, orgueil de cette région, où naguère encore, sur le territoire et à l'ouest de Bordères, une superbe et antique allée, aujourd'hui abattue, à l'exception d'un seul chêne qui fait d'autant regretter les autres, excitait l'admiration des pas-

(1) Amos, II, 9.
(2) *Pontificale romanum.*

sants. Je me rappelle la nôtre, à nous séminaristes, quand une promenade nous dirigeait sous cette sombre et vaste avenue, qui avait vu passer, avant de pauvres abbés à pied, des chevaliers aux longs éperons dorés sur leurs grands palefrois.

Lion. « Le porche ou le portail des églises a été anciennement décoré de figures de lion sculptées en relief ; ces figures soutiennent ordinairement des colonnes qui sont posées sur leur dos. Par plusieurs chartes fort anciennes, on voit que la justice ecclésiastique se rendait souvent à la porte des églises et *inter leones*. La présence de ces animaux, emblèmes de force et de courage, était certainement symbolique; mais la véritable signification en est néanmoins difficile à indiquer (1). »

En sculptant le lion à cette place, les artistes du moyen âge, qui firent à l'architecture judaïque tant d'emprunts, s'inspirant évidemment de ce passage des livres saints, *Et inter coronulaset plectas, leones et boves, cherubim et* [*aquilæ*] (2), » eurent en vue le lion représenté avec le bœuf, l'ange et l'aigle sur le socle des cuves d'airain à l'entrée du temple de Salomon.

« A sept lieues de Poitiers, dit M. de Chergé, s'élèvent les ruines de l'antique abbaye de Moreaux... Son portail roman... accuse le système de construction du XIIe siècle. Aux deux côtés de ce portail sont sculptés en forte saillie, à droite un lion, à gauche un bœuf..., réminiscence des lions et des bœufs qui supportaient les bassins placés à l'entrée du temple de Salomon. En preuve, lisez cette inscription sur l'un des voussoirs :

UT : FVIT : INTROITVS : TEMPL :
[PRI]SCI : SALOMONIS SIC : EST :
ISTIVS : IN MEDIO : BOVIS : ATQ. :
LEONIS (3). »

(1) *Dictionnaire d'archéologie sacrée* (collection Migne), v. II, col. 335.
(2) III *Reg.*, c. VII, v. 29.
(3) *Dictionnaire d'archéologie sacrée* (collection Migne), t. II, col. 57.

En empruntant au symbolisme judaïque, qui sait si les artistes, particulièrement dans le sujet que nous traitons, n'empruntèrent pas aussi à la mythologie grecque, et des deux idées ne forgèrent pas une synthèse figurative?

Astrée, déesse de la justice, habitait sur la terre au temps de l'âge d'or.

quum furem nemo timeret
Caulibus et pomis, et aperto viveret horto.

Quand il fallut mettre une serrure à son jardin pour préserver ses choux, Astrée remonta au ciel.

Paulatim deinde ad superos Astræa recessit (1),

où elle occupe, sous le nom de *Vierge*, la sixième place du zodiaque; à la *Balance*, son attribut, la septième, et la cinquième au *Lion*, ayant ainsi avec la justice, à défaut d'autres, un rapport de voisinage.

On s'étonnera ensuite que ces juges, ministres de la justice, se soient entourés de lions, et que ces animaux gardent les portes devant lesquelles elle se distribue.

Le lion est l'emblème de la force; pas de loi sans sanction, pas de sanction sans force; qui dit loi dit force; *et quid fortius leone? Judic.*, XIV, 18. Sinon, quelle raillerie?

Dantan aîné modela, et Nelli exécuta pour le Palais de Justice de Tarbes la statue de la Loi et la Statue de la Force; ces allégories ornent la porte d'entrée. Je comprends plus et j'aime mieux le Lion que l'Hercule féminin vêtu de sa peau; cela est plus emblématique et plus poétique; les deux figures se ressemblent, et la beauté vit de contrastes. Puis cette peau rappelle la réflexion :

Avec plus de raison nous aurions le dessus,
Si mes confrères savaient peindre.

Et tout homme qu'on est, on rit aux dépens des hommes.

(1) JUVÉNAL, Sat. VI.

Elevons nos pensées. Si, selon toute probabilité, dans la niche au-dessous, les Hospitaliers tendrement dévots à Marie avaient installé son image, la Vierge du christianisme n'aurait pas été séparée, dans leur double ou plutôt unique amour, ni dans un monument qui le traduisait, de son Lion supérieur à celui de Némée, de même que Marie à Astrée, *ecce vicit leo de tribu Juda, radix David, aperire librum, et solvere septem signacula ejus* (1). De sa griffe triomphante, le lion de Juda a brisé les sept sceaux du livre, qui se déroule sous lui en volumen. Avec la Vierge et le Lion, l'Apocalypse nous montre aussi la Balance, *habebat in manu sua* (2), peu importe par qui tenue, resplendissante sur les nouveaux cieux et au-dessus de la terre nouvelle. Marie monte au ciel sous le signe de la *Vierge*, et dans plus d'un diocèse, celui de Tarbes, par exemple, le Sacré-Cœur se retrouve sous celui du *Lion*.

On connaît l'invocation des Litanies, *speculum justitiæ*, miroir où, dit saint Ambroise, « refulget... forma virtutum... ubi tanquam in exemplari magisteria expressa probitatis quid corrigere, quid effugere, quid tenere debeatis, ostendunt (3). » Les poètes appelaient la Justice la Vierge par excellence. Marie personnifie la Justice, elle en est le miroir; ce qu'il y a de curieux, c'est que sur maints écus le lion et le miroir se blasonnent l'un à côté de l'autre. Ainsi, pour n'en point aller quérir une preuve bien loin, la ville de Vic-Bigorre porte *d'or au lion contourné de gueules, armé et lampassé d'azur, supportant un miroir à l'antique d'argent bordé de sinople*.

Le lion accompagne donc la Justice. Il ne reste qu'à examiner si, à Bordères, les Hospitaliers exerçaient la justice et dans quelles limites ils l'exerçaient.

Les commandeurs possédaient, effectivement, un pareil pouvoir; aussi, par une transaction du 8 décembre 1629,

(1) *Apoc.*, v. 5.
(2) *Apoc.* VI, 6.
(3) *De Virginibus*, l. II. sub init.

entre le commandeur et les habitante du lieu, ces derniers, coupables, contrairement aux conventions, de mener leur bétail dans le bois de Tartas, étaient tenus « de payer le dommage tel que sera estimé, d'autorité des officiers de la justice dudit sieur. »

Un juge figurait en tête de ces officiers, et le 23 octobre 1614 « Frère Phédéric de Castellane dict d'Aluys, commandeur, octroyait à Me Lucia l'Etat et office de Juge en la Terre, Jurisdiction et Commanderie dudit Bordères... enjoignant à tous les sujets et justiciables de ladite Jurisdiction et Commanderie de tenir et reconnaître en ladite qualité de Juge ledit Me de Lucia, avec inhibition et deffenses... de le troubler ni empêcher, ni moins s'ingerer d'aucunes procedures dépendans de ladite jurisdiction. »

Jusqu'où s'étendait la juridiction du commandeur, ou, en d'autres termes, de quelles affaires connaissait son juge? De toutes les affaires civiles et criminelles, excepté les cas royaux, ce qui impliquait non-seulement la basse justice et la moyenne, mais encore la haute. Aussi un *Etat des paroisses du diocèse de Tarbes,* sorte de questionnaire garni de la main des curés, relate-t-il que le commandeur jouissait des honneurs de haut justicier, dignité dont ne faisaient pas une sinécure les habitants « avides pour les biens de la terre..., inquiets et litigieux en proportion de leur affection pour lesdits biens et de la faculté qu'ils trouvent à plaider eux-mêmes leurs causes dans le lieu où s'exerce la haute justice du Seigneur. »

Le minnesinger Gauthier de Vogelweide, pressant de partir pour la Terre-Sainte l'empereur Frédéric peu prompt à se mettre en route, lui rappelait qu'il portait deux puissances impériales dans son écu : la vertu de l'aigle et la force du lion (1).

Sur les pierres tombales, les prêtres des temps primitifs ont

(1) Cf. *Revue des questions historiques*, t. II, p. 303.

souvent à leurs pieds un lion ou un dragon, symbole de leurs victoires sur le démon.

Justice et force, tels sont bien les caractères des chevaliers ou redresseurs de torts. *Les huit pointes que vous voyez en icelle,* disait l'officiant en remettant la croix au profès, *sont en signe des huit béatitudes que vous devez toujours avoir en vous qui sont: ..... 5° aimer la justice; ..... 8° endurer persécution... Et pour ce je vous commande la porter apertement cousuë au côté senestre au droit du cœur, et jamais ne l'abandonner* (1).

Cependant, à ces deux significations du lion sur le fronton d'une église des Chevaliers de Saint-Jean, nous en joindrons une troisième qui ne nous semble pas hors de propos, si elle ne l'emporte pas sur les précédentes; elle nous est fournie par un passage de l'*Ordo romanus* (*In denuntiatione scrutinii ad electos, fol.* 37). Lorsque le diacre a lu le commencement de l'évangile selon S. Marc, le prêtre continue : *Marcus evangelista, leonis gerens figuram, a solitudine incipit dicens*: *Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini.* Le lion est le roi, et Jean-Baptiste l'hôte du désert; ce que les chevaliers qui ont pris le nom du précurseur se proposent, c'est de suivre l'évangile dans ses préceptes et ses conseils. A la rigueur, il suffirait du récit d'un évangéliste; les quatre rentrent plus ou moins les uns dans les autres. Si, comme le lion l'atteste en tenant entre ses griffes le volumen de Marc, la préférence a été donnée à cet évangéliste, nous en avons la raison dans les souvenirs qu'il offre de Jean-Baptiste, patron de l'Ordre.

Notons, enfin, que le lion est un emblème cher aux Hospitaliers, et que, sous une pose ou une autre, il pare leurs édifices de Bigorre; ainsi, dans l'église de Luz, les chapiteaux de la porte du nord présentent Daniel entre deux lions.

Chiens. Chose non moins notable, cette même église de

(1) *Formulaire de réception.*

Luz, sur les chapiteaux de la porte du nord, tout à côté des lions, présente aussi des chiens portant sur leur dos une tête plate (1). Les accessoires changent, le fond demeure identique, chien et lion.

Sur ces pierres tombales, le chevalier a ordinairement un chien griffon couché à ses pieds, l'emblème du courage, quelquefois aussi un chien courant, emblème de rapidité.

La statue colossale de Dagobert, dans son tombeau, à Saint-Denys, posait le pied droit sur le cou d'un chien, et le gauche sur le cou d'un lion (2).

A notre chien ne convient pas mal ce portrait du chien courant : « ... La tête est grosse et ronde, les oreilles sont larges et pendantes, le corps est gros et allongé, la queue s'élève en haut et se recourbe en avant, le poil est court, et à peu près de même longueur sur tout le corps (3)... »

Les chevaliers n'aimaient pas seulement les chiens pour les emblèmes que ces animaux leur fournissaient, mais aussi pour le plaisir de la chasse auquel ils contribuaient. C'étaient des compagnons chéris à l'égal du cheval, des compagnons plus inséparables à la fois et plus inséparés ; la chose alla si loin, que quelques années après (1631) le chapitre général de l'ordre dont nous avons déjà parlé rendait cette ordonnance : « Et afin qu'on ne fasse point de dégât et de consommation inutile, il est défendu aux chevaliers de mener des chiens à l'auberge (hôtel de chaque langue), et si les maîtres auxquels ils appartiennent voulaient empêcher qu'on ne les chassât, ils seraient punis de la septaine. » La peine de la septaine consistait à jeûner sept jours de suite, et la quatrième et sixième férie à recevoir la discipline à la houssine pendant le psaume *Deus misereatur nostri*.

(1) Cf. Cénac Moncaut, *Voyage archéologique et historique dans l'ancien comté de Bigorre*, p. 16.
(2) Cf. Viollet-le-Duc, *Dict.*, t. IX, p. 32.
(3) Daubenton.

La rapidité du chien, qui en doute? Voyez-le courir. A preuve de sa force, sans compter tous les chiens du moyen âge fameux dans les combats, les chiens d'Ecosse, les chiens de Finlande, Henri VIII, envoyant des troupes auxiliaires à Charles V qui se disposait à guerroyer contre François Ier, ne mit-il pas à la solde du monarque espagnol quatre cents chiens anglais? Je préfère comme symbole, et autrement, la fidélité, en expression de laquelle la maison de Montmorency porte un chien pour cimier de ses armes. Bouchard IV, de cette maison, vaincu par Louis, fils de Philippe Ier, se rendit à Paris, suivi d'un grand nombre de chevaliers portant tous un collier en forme de tête de cerf avec une médaille à tête de chien, en signe de la fidélité qu'ils voulaient désormais garder au roi. Ce fut l'origine de l'*Ordre du chien* (1102).

Donc le lion, force, et le chien, fidélité.

Célèbre sur la terre, le chien l'est encore au firmament où deux constellations s'appellent le Petit Chien, dans l'hémisphère septentrional, et le Grand Chien, dans l'hémisphère méridional. Avec le Grand Chien a souvent été confondue la Canicule, étoile fameuse chez les anciens, la plus brillante de toutes celles qui sont visibles en Europe, apparente pour nous le 20 août, concurremment avec la *Vierge*. C'est que, avant d'avoir des rapports là-haut, la *Vierge* et la *Canicule* en avaient ici-bas. Icare, un autre que le fils de Dédale, fit boire du vin à des paysans qui ne connaissaient pas cette liqueur; ils en furent enivrés jusqu'à perdre la raison, de sorte que leurs compagnons, les croyant empoisonnés, se jetèrent sur Icare et le tuèrent. En expiation de ce crime, on institua des fêtes. Méra, chienne d'Icare, découvrit son tombeau à sa fille Erigone, qui se pendit de désespoir. Jupiter métamorphosa Icare en astre, *Bootès* ou le *Bouvier*, Erigone en une contellation, la *Vierge*, et la chienne Méra, en une étoile, la *Canicule*. Mélange de vérités et de mensonges qu'on a peine à débrouiller, mais à travers quoi on saisit, éclairs dans les nuages, le

Christ, l'eucharistie, le Calvaire, le tombeau, le nouveau culte; Marie debout au pied de la croix, souffrant mille fois plus de vivre que de mourir, « in qua minirum corporeæ sensum passionis excesserit compassionis affectus (1); » les amis qui s'empressent aux funérailles et au sépulcre, Madeleine, Jean, Nicodème, Joseph, au cœur plein de tendresse, aux yeux pleins de larmes, aux mains pleines d'aloès, de myrrhe, de *unguenti nardi pistici* (2), πίστις, *fides*, la foi ou la fidélité, dont l'emblème universellement et légitimement admis est le chien. La mère de saint Dominique, durant sa grossesse, eut un songe où il lui semblait renfermer dans son sein un chien qui portait à la bouche un flambeau, signe des vérités de la foi que son fils devait répandre avec tant d'éclat sur la terre. *Justitia enim Dei in eo revelatur ex fide* (3). Sans force pas de justice, avons-nous vu; ajoutons, pas de justice ni de force sans foi.

Astrée et Erigone se mêlent dans la mythologie et dans nos rapprochements; prenez-vous-en au figurisme, qui dit *multa paucis*, tandis que la parole dit *pauca multis*. Tout ceci paraît tiré par les cheveux; pourtant les cheveux restent moins entre les doigts que lorsque les égyptologues s'escriment à démontrer comment, au pied des héros, le scarabée est l'emblème de la loi, vertu mâle et guerrière, exempte de faiblesse, ou pourquoi le chacal sacré suit le cynocéphale Anubis.

L'abbé J. Dulac.

(*La suite prochainement.*)

(1) S. Bernardus, *Serm. de 12 stellis.*
(2) Joann., xii, 3.
(3) Rom., i, 17.

BIBLIOGRAPHIE.

I

Reinhold Baumstark. Une Excursion en Espagne, traduite de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur, par M. le baron de Lamezan. — 1 vol. in-8° de XIV-475 p. Auch, impr. Cocharaux; Paris, Tolra, lib.-éd.

Par cette récente publication, M. Th. de Lamezan a doté notre littérature d'un livre sur l'Espagne qui ne ressemble à rien de ce qui l'a précédé en ce genre, et dont on parlera, si l'on s'occupe encore des œuvres qui portent l'empreinte d'un jugement supérieur et d'une âme indépendante.

Le sujet intéresse par lui-même la *Revue de Gascogne*, indépendamment du nom du traducteur. Nous ne saurions être indifférents au caractère et à l'histoire d'un grand peuple voisin, qui a exercé à diverses époques une si profonde influence sur notre pays.

Toutes les difficultés que le nom de M. Baumstark peut faire naître se tournent, après mûr examen, en recommandations. Allemand et très-allemand, il n'est pas notre ennemi; c'est un digne fils de cette vieille Allemagne, type de franchise et de cordialité, tout le contraire de l'effrayant colosse élevé par le despotisme prussien sur les ruines de la vraie Germanie. Il a le génie admirablement compréhensif de sa nation. Si Calderon est encore aujourd'hui admiré en Europe, après l'éclipse deux fois séculaire que lui avait fait subir le classicisme français, n'est-ce pas à la critique allemande surtout qu'il le doit? Aussi, M. Baumstark juge l'Espagne en Espagnol, précisément parce qu'il porte dans ses jugements la sympathique largeur de sa race. — Il en a aussi l'érudition forte et solide : il se garde bien de s'engager dans des discussions de détail et d'étouffer sous les broussailles de l'archéologie et de la linguistique les fleurs de son sujet; mais il fixe les dates et marque les faits essentiels avec la conscience et la précision qui, plus que les citations intempestives, sont le cachet du vrai savoir. — Enfin, penseur réfléchi, Baumstark ne s'arrête pas aux surfaces. Vrai philosophe, il cherche le corps sous le costume, et l'âme dans le corps. La pensée, l'activité morale, la direction des idées et des faits l'intéressent plus que le spectacle le plus grandiose ou le plus gracieux. Mais c'est un philosophe chrétien, je dois le dire; ennemi des théories hegeliennes, fermement

rivé au bon sens et à la tradition, unissant dans une forte étreinte la réflexion et la foi, l'inspiration poétique et l'examen, le respect du passé et l'amour du progrès.

Chose singulière! cet ami de la catholique Espagne était protestant. Mais il vaut mieux dire qu'il se croyait tel, sans l'être en réalité. Né dans les liens de la Réforme, il en a gardé de bonne foi l'empreinte superficielle jusqu'au jour où la vérité lui est apparue dans tout son éclat. Dès lors, il a passé ostensiblement dans le camp de cette vérité qu'il avait toujours aimée, toujours servie au fond de son âme, et pour laquelle il avait subi longtemps déjà les moqueries stupides et les sarcasmes insolents du froid rationalisme et du libéralisme bâtard, trop florissants parmi ses coreligionnaires et ses nationaux. Il n'en est pas moins vrai que ce volume, tel qu'il est, est sorti d'une plume protestante, et ce n'est pas un de ses moindres titres à l'attention des esprits sérieux. Protestant comme il en reste trop peu, plus chrétien que sectaire, désolé de la dissolution universelle dont sa communion lui offre le spectacle, plein de respect et de sympathie pour les œuvres de religion et de charité dont les peuples catholiques ont gardé le privilége à travers toutes leurs décadences, l'auteur a l'impartialité la plus haute qu'on puisse désirer en ce genre, si l'on ne confond pas l'impartialité avec l'indifférence. Il fournit d'ailleurs aux âmes religieuses un admirable sujet d'étude par ce christianisme sincère, quoique incomplet, dont la dernière démarche a été une conversion éclatante, attendue depuis longtemps par les meilleurs amis de cette âme énergique et loyale.

Le voyage exécuté par l'honorable conseiller de Constance pourrait servir de programme à une excursion accomplie, dans les conditions les plus ordinaires, par le premier venu de ses lecteurs. Parti de ses foyers le 14 avril 1867, Baumstark était à Perpignan le 16 avril, et le 18 mai suivant il touchait Bayonne, après un voyage circulaire où il avait visité lestement, mais en conscience, Barcelone, Valence, Alicante, Malaga, Grenade, Cordoue, Séville, Cadix, Madrid, Aranjuez, Tolède, Alcala, l'Escurial, Valladolid et Burgos. Un mois bien employé, je vous l'atteste!

Que de pays pittoresques! que d'héroïques souvenirs! que de grandes images! que d'œuvres d'art! Rien de plus intéressant que tout cela, si ce n'est peut-être le voyageur lui-même. On sait déjà ce qu'il vaut. Mais il faut ajouter qu'il a de plus les avantages d'un homme parfaitement aimable, parce qu'il est parfaitement heureux. Heureux d'avoir pris la clé des champs, d'élargir les horizons de son

âme, de respirer l'air, de fouler le sol, de parler la langue du pays de ses rêves! J'avoue que cette disposition l'incline à l'indulgence; mais je professe en même temps cette doctrine, que l'indulgence est une partie intégrante de la justice; sans compter que la société d'un cœur bienveillant est autrement salutaire à l'âme et au corps que le frottement d'un esprit hargneux.

Dès son entrée dans la péninsule, le voyageur sympathique se révèle bien éloquemment. Il n'a vu encore que des montagnes dont la réputation n'est pas très brillante; il n'a garde de les trouver rudes et sauvages, elles ont seulement un caractère *solennel*. Il n'a entendu d'autre musique que celle des cigales; mais ce sont les cigales d'un pays privilégié! « Je ne sais si le concert de ces petites créatures s'élevait du sol ou descendait du haut des arbres; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ont des voix puissantes, qui toutefois ne blessent point l'oreille. La force de cette musique ne provenait pas uniquement du grand nombre des artistes : je distinguais parfaitement la note énergique de chaque voix isolée. » Enfin il n'a connu les naturels du pays que par les formalités peu agréables de la douane; mais il a trouvé les douaniers d'un calme, d'une dignité, d'une politesse irréprochables. Son jugement sur le peuple, le vrai peuple espagnol, ne varie pas sensiblement dans le cours de son voyage. Le vice est accidentel; les grandes qualités de la race s'affirment encore presque partout. Voici un seul petit trait. « Dans toute l'Espagne, je n'ai rencontré que deux ivrognes : l'un d'eux, d'après ses aveux et son langage, était Français; le second en avait au moins l'air. »

Si les hommes de ce pays enchanté rencontrent, dans le grave conseiller badois, un juge si sympathique, que sera-ce de leurs campagnes? Ici, je l'avoue, tel est l'enthousiasme de l'auteur que j'y soupçonne un peu de préoccupation. Ces dames ne sont pas toujours belles, mais quand elles s'avisent de l'être!... Il n'est pas jusqu'à la moustache des *senoritas* de Barcelone qui n'excite au plus haut point l'admiration esthétique du galant voyageur. Dès ses premières pages, son culte pour la femme espagnole se trahit avec une naïveté charmante. Dans une auberge de Figueras, il a parlé espagnol, avec quelque succès, à l'aimable Judita, qui lui offre une salade. « Egaré par la poésie, » il attaque vaillamment l'appétissante verdure, quand une dame française lui fait observer, non sans malice, qu'elle n'est pas assaisonnée. « C'était, dit naïvement l'auteur, me précipiter des hauteurs de mon enthousiasme. J'en fus indigné, et m'adressant à la compagnie entière, je répondis en français : *Je le sais très bien, mais*

je l'aime comme ça. Et au grand étonnement de tous, j'achevai ma salade telle qu'elle était sortie de la jolie petite main de Judita. » Après ce repas idyllique, le voyageur a la bonne fortune de surprendre une sérénade entre onze heures et minuit .. « L'ensemble de ce tableau, la lune, la nuit, magnifiquement étoilée, les balcons, le chanteur, la dame, le chant lui-même, ajoutez à tout cela mon cœur déjà passionné pour l'Espagne, ce fut un moment ravissant, enivrant ! Il me fallut descendre et faire une forte promenade pour apaiser le tumulte de mes sentiments. »

Je craindrais moi-même de m'attarder à l'expression éloquente et naïve de cette admiration vraiment passionnée. Mais tout en laissant place au sourire, comme ce culte de la beauté est d'une âme chaste et forte ! Pour faire pénétrer plus avant dans cette nature éminemment poétique, je veux citer, un peu longuement, un passage d'un autre ordre. C'est la promenade solitaire que l'auteur se ménagea le lundi de Pâques, dans les environs d'Elche.

« Je me plongeai comme un intrépide nageur dans cet océan de palmiers qui entoure la ville. J'y nageai pendant près de quatre heures, et j'en sortis bien fatigué, mais bien heureux.

» Inutile de décrire au lecteur le palmier dattier comme arbre isolé... : ce tronc superbe, élancé, ces courbes moelleuses, ces vastes éventails de feuilles, ces bouquets, ces trésors de fruits, jaillissant, pour ainsi dire, de leur sol natal : tout cela sous un ciel rouge-pourpre, au milieu d'une nature ou tout s'harmonise délicieusement.

» Voilà le palmier solitaire du pays, beauté vraiment indescriptible. Que sera-ce donc, si nous contemplons cette forêt de palmiers !

» ... Il était midi; le ciel, plutôt blanc que bleu, mais sans nuage, semblait regarder à travers les palmiers ce petit rêveur caché sous leur ombre. Dans le lointain, je voyais tourbillonner une épaisse poussière, tandis que près de moi tout restait calme, frais, enivrant. Seul, le frémissement des cimes sacrées au-dessus de ma tête m'avertissait doucement qu'au dehors l'air était agité par la tempête, tandis que près de moi, au-dedans de moi, régnait une paix douce, je dirai presque divine. Alors revinrent les images de la jeunesse et de la foi naïve de l'enfance; avec elles, celles de l'histoire qui se gravèrent alors pour la première fois dans mes souvenirs. Jérusalem m'apparut avec tous les détails que l'Ancien-Testament et le Nouveau rattachent à ce nom. Je vis les armées de l'empire romain subjuguant l'Orient, Jérusalem aux pieds de Pompée; je vis les jours de Pâques, cette fête que nous renouvelions alors, passer pour la première fois sur le Golgotha, sur Emmaüs; je vis Palmyre dans toute sa splendeur; je vis *Zenobie la grande.* Ce nom, mis par Calderon en tête de sa belle tragédie, put seul me rappeler que j'étais en Espagne; mon esprit était ailleurs depuis longtemps. »

Si l'enthousiasme avoué du poétique voyageur était un parti pris ou une préoccupation aveuglante, je serais loin de recommander son livre comme je prétends le faire. Heureusement c'est tout autre chose. Rien de plus rigide que le sens moral de ce large et sympathique esprit. Ses sévérités tombent, il est vrai, presque toujours sur ce qu'il y a de moins espagnol en Espagne. Mais c'est bien la conscience d'un juge intègre et clairvoyant qui porte ces arrêts, alarmants pour les idées modernes et pour les prétendus progrès de notre temps. Le faux libéralisme n'a pas d'ennemi plus déclaré que ce protestant de bonne foi, qui a su voir sous les dehors séduisants de l'idole les plus hideuses plaies de l'âme humaine : l'hypocrisie, la sensualité, la platitude, la négation brutale de toute poésie, de tout élan, de toute croyance.

Au reste, la ligne plus ou moins précise qui sépare l'ancien régime du nouveau n'est pas précisément la limite commune du bien et du mal; aussi, dans les nobles pages de M. Baumstark, la louange et le blâme ne sont pas du tout mesurés sur les données de la chronologie. Si les progrès modernes n'obtiennent presque jamais du courageux écrivain un éloge sans restriction, les abus du vieux temps ne troublent pas son regard de sévère moraliste. Dans les excellents résumés historiques qu'il trace à l'occasion des principales villes d'Espagne, et surtout de Madrid, il s'explique rondement sur le passé. Admirateur de la grande époque de la dynastie nationale, il est bien loin d'en canoniser tous les noms et d'en célébrer tous les actes. Juge sympathique ou indulgent des manifestations populaires du génie national, il ne leur sacrifie pas davantage les droits supérieurs de la morale. Sur les combats de taureaux, par exemple, il est plus sévère que des moralistes rigides et que d'illustres prêtres catholiques. Sans approuver ces jeux terribles, Balmès a plaidé éloquemment pour eux les circonstances atténuantes; Baumstark instruit de nouveau ce procès, et conclut avec une tout autre rigueur : « Non, en vérité, il n'y a rien de bon à ces jeux. Ils ne sont qu'une dépravation du goût et des mœurs de l'humanité; et le premier pas à faire pour les abolir, c'est de proclamer cette vérité bien haut et partout, sans ménagement et sans ambages. »

En négligeant une foule de remarques suggérées par la lecture de cet excellent livre, je dois noter au moins le soin et l'intelligence apportés par M. Baumstark dans l'étude de la littérature et de la peinture nationales des Espagnols. Il suffit de lire, en ce qui concerne l'art littéraire, les deux articles consacrés à Cervantes et à Calderon

dans le chapitre sur Madrid. Rarement l'auteur de *Don Quichotte* et des *Nouvelles* (que du reste M. Baumstark a traduites en allemand) a été apprécié avec cette largeur et cette pénétration. Quant au poète des *Autos sacramentales*, la fécondité, l'universalité, la fraîcheur pittoresque, la chaste inspiration de ce rare génie ont excité peut-être encore davantage l'enthousiasme du sympathique étranger. Aussi s'excuse-t-il très naturellement d'avoir peu fréquenté et peu étudié le théâtre actuel de l'Espagne, où Lope et Calderon ont été trop souvent remplacés par des dramaturges du dixième ordre, faibles élèves de Scribe ou de Capendu. « Je préférais, dit-il, une scène de la vie espagnole, une belle soirée en plein air au milieu de cette nature méridionale, à un théâtre moitié corrompu, moitié français, qui ne se comprend pas bien lui-même. »

J'ai été encore plus frappé des appréciations esthétiques de M. Baumstark sur les peintres espagnols et particulièrement sur Murillo. Ce n'est pas que l'auteur soit ce qu'on nomme chez nous un critique d'art; il avoue son ignorance technique, il n'étale pas de théorie, il insiste peu sur le détail et cherche surtout l'idée-mère et le sentiment général de l'œuvre qu'il examine. Mais il me semble qu'ici encore sa prédisposition à goûter le génie espagnol l'a bien servi, et je me permets de préférer de beaucoup ses jugements sur les *Immaculées conceptions* de Murillo à l'arrêt étourdi de Victor Cousin sur l'une d'elles, et même son appréciation générale du peintre de Séville à celle de M. Beulé, pour qui Murillo « a du talent, mais pas autre chose. »

Si j'abordais les jugements de M. Baumstark sur le peuple espagnol lui-même, tel qu'il subsiste malgré les ridicules préjugés du rationalisme courant, ce serait la matière d'un travail nouveau, que j'aime mieux laisser faire à mes lecteurs, quand ils deviendront (ce qui ne tardera pas, j'espère) les lecteurs d'*une Excursion en Espagne*. Voici, du reste, les conclusions que l'auteur a posées à sa dernière page comme la quintessence de son livre :

« I. Le peuple espagnol n'est point dans un état de décadence et d'avilissement : loin de là, il est tout occupé de son progrès matériel et intellectuel avec une énergie qui donne les plus brillantes espérances.

» II. Les bases solides de ce développement, s'il doit aboutir à une prospérité durable, sont et seront le catholicisme et la monarchie.

» III. Le gouvernement actuel de l'Espagne (1867) déploie une énergie bien justifiée; il sait parfaitement ce qu'il fait : il veut sauver le peuple et la société, menacés par un parti qui poursuit la destruction des bases éternelles sur lesquelles repose la vie du monde.

» IV. Sous le rapport des arts et de la littérature, l'Espagne est à la hauteur de tous les peuples et de tous les pays de la terre.

» V. Quant à nous, enfants de l'Europe centrale, pour bien des motifs, nous pourrions utilement retourner à l'école en Espagne : nous en sortirions édifiés sur plus d'un point. »

Ces conclusions étaient posées avant la révolution espagnole de 1868 et les troubles qui l'ont suivie. L'auteur aurait pu sans doute, par suite de ces événements, y ajouter quelque chose, mais il est certain qu'il n'a pas jugé à propos d'y changer quoi que ce soit. Nous sommes heureux de croire avec lui que le christianisme et le monde, malgré les tristesses et les déceptions de l'heure présente, ont toujours le droit de compter sur le peuple espagnol, sur ce peuple héroïque qui combattit sept cents ans contre les ennemis de la Croix et qui, dans une lutte plus récente, se flattait d'avoir pour chefs les généraux *Serenidad* et *No-importa*.

Il faut à cet examen trop verbeux et pourtant trop incomplet de l'*Excursion en Espagne* une conclusion plus modeste et plus spécialement adressée à mes lecteurs. Mais ils l'ont sans doute tirée d'eux-mêmes. C'est que ce livre est le manuel indispensable de ceux qui ont vu l'Espagne, pour retrouver et contrôler leurs impressions; de ceux qui veulent la visiter et qui ne sauraient trouver un guide plus savant, plus aimable, plus sainement original; de ceux qui, moins favorisés, se contenteront de faire connaissance avec ce beau pays sans le voir et qui auront du moins le plaisir d'y voyager en esprit avec le secours d'une érudition et d'un jugement également sûrs.

J'atteste d'ailleurs, sans craindre de trop m'avancer, que cette lecture ne fatiguera personne. Non-seulement l'imagination de l'auteur est toujours riche et brillante, sa pensée toujours forte et sérieuse, mais le langage même, dans cette traduction très fidèle d'un texte difficile, a gardé le charme, la vie, l'aisance, la clarté du meilleur original.

II

Topographie des vignobles du Gers et de l'Armagnac (Gers, Landes et Lot-et-Garonne), avec une carte œnologique et un essai de synonymie des cépages cultivés dans le département du Gers, par M. Jules Seillan, membre du Conseil général du Gers, etc. 3e édition. In-12 de 175 pag. Paris, G. Masson.

Ce livre est excellent, d'une clarté parfaite, plein de détails nets et précis, d'une lecture également facile et instructive, et il est à peine connu de ceux qu'il intéresse le plus ! Moi-même, qui, à la vérité, ne

suis ni vigneron, ni *ampélographe*, mais qui ai le plus patriotique attachement à l'Armagnac et à ses produits, je confesse que jusqu'à ces derniers jours, je n'en connaissais que vaguement l'existence. Et cependant il circule depuis 1854, je crois, et le voilà parvenu à sa troisième édition! Le succès a donc été réel, me dira-t-on. Sans doute, et il suffit à l'éloge d'un livre spécial, que du reste une traduction anglaise, publiée en 1860, a fait connaître et apprécier en Angleterre et aux Etats-Unis. Mais outre ce succès, qui suffit à l'honneur de l'ouvrage et de l'écrivain, un autre succès, aussi désirable pour le moins, lui a peut-être trop fait défaut, et c'est ma seule ambition de contribuer en quelque chose à le lui procurer. Je veux parler d'un succès de lecture et d'étude sérieuse dans le pays même.

Nous suffit-il en effet que nos vins soient recherchés et appréciés au loin, tandis que nous les connaissons à peine? Pouvons-nous ignorer sans honte et sans dommage la classification des meilleurs produits de notre terroir? Ajoutez à cela des notions encore plus pratiques sur la culture de la vigne, sur les meilleurs procédés de vinification et de distillation, et vous comprendrez combien la lecture du livre de M. Seillan serait avantageuse à nos plus modestes propriétaires. Ce sont les résultats de longues études sur les meilleurs maîtres, de patientes observations sur les habitudes des producteurs les plus renommés dans les pays vinicoles, que l'auteur met à la portée de chacun sous la forme la plus précise. A cette utilité matérielle se joint un intérêt moral des plus graves : l'auteur prouve et développe, avec une grande force de raison, le secours qu'une meilleure organisation du vigneronnage nous apporterait pour arrêter la dépopulation des campagnes.

Je ne veux qu'indiquer ces différents chapitres d'un excellent livre que tous mes lecteurs voudront apprécier par eux-mêmes; mais je dirai quelques mots de l'objet le plus spécial du travail de M. Seillan, la topographie de nos vignobles, la classification de nos vins et eaux-de-vie.

Rien de moins connu hors de notre pays et dans notre pays même que ce qui concerne ces produits si précieux. La seule étude de la *carte œnologique*, dressée par M. Jules Seillan lui-même et placée par lui à la fin de son livre, qui dans la plupart de ses pages en est l'instructif commentaire, révèlera bien des mystères à un grand nombre de lecteurs gascons.

Commençons par regarder le pays qui produit l'eau-de-vie d'Armagnac, laquelle n'a au-dessus d'elle que les cognacs désignés sous

les noms de *fine champagne, champagne, petite champagne* (les autres cognacs sont tout au plus égaux, plusieurs sont au-dessous). Ce pays privilégié n'a pas toute l'étendue que pourraient désirer les amateurs de cette saine et généreuse liqueur. Il comprend, dans le département du Gers, les cantons de Cazaubon et de Nogaro; dans les Landes, la partie sud-est du canton de Gabarret, plus une commune du canton de Roquefort (distraite naguère de celui de Cazaubon), la Bastide-d'Armagnac. M. Jules Seillan fait connaître, de plus, les quatre crûs que l'on distingue dans le Bas-Armngnac; mais je regrette qu'il ne marque pas les qualités propres à chacun de ces crûs. Il est vrai que le goût a des nuances que le vocabulaire n'atteint pas. Notre langue peut bien se trouver pauvre en face des richesses liquides du pays d'Armagnac.

Malgré moi j'écris *Armagnac* tout court, au lieu du terme consacré *Bas-Armagnac*. L'usage fait d'ordinaire comme moi, et je suis persuadé qu'en effet le nom d'Armagnac appartient en propre au pays que je viens d'indiquer, et n'a été appliqué depuis aux contrées voisines que par une extension abusive. Le chapitre consacré par M. Seillan à cette question : *Qu'est-ce que l'Armagnac?* ne marque pas nettement ce détail. Mais il ne faut pas lui en faire un reproche. Il s'est livré à des recherches louables pour établir, sur les meilleures autorités géographiques, la toponymie de la région qu'il étudiait. Il y a laissé, malgré ses efforts, quelque chose de la confusion qui y régnait depuis *Belleforest, commingeois*, jusqu'à Malte-Brun. Il faut en conclure que la géographie même de notre cher pays est à faire. M. Seillan en aura, du moins, tracé l'ŒNOLOGIE; sa part est assez belle !

A côté de l'Armagnac s'étend un pays encore moins étendu, circonscription purement œnologique et commerciale, bien qu'elle tire son nom d'une antique voie romaine, « la Ténarèze. » Cette région, dont l'eau-de-vie se place notablement au-dessous du Bas-Armagnac et au-dessus du Haut, comprend « le canton d'Eauze, la partie ouest du canton de Montréal et une partie du département de Lot-et-Garonne, depuis Sos jusqu'à l'embouchure de la Gélise. »

Le nom de Haut-Armagnac est appliqué, un peu vaguement, par le commerce, tantôt au reste du département du Gers, tantôt au seul territoire compris entre l'Auzoue et la Baïse, tantôt à la même région un peu agrandie. Le Haut-Armagnac, dans ses limites restreintes, fournit des eaux-de-vie de troisième ordre, encore très-estimables. Les vins rouges du même terroir sont renommés.

« Les vins rouges du Gers, dit M. Seillan, sont classés parmi les bons vins d'ordinaire; mais ceux qui sont soignés d'après les procédés bordelais fournissent des vins délicats. Citons ceux de Mazères, canton d'Auch (sud); ceux de Leberon, près Condom, et ceux de Marignan, près Mirande, provenant des cépages bordelais.

» Les cantons de Mirande, de Vic-Fezensac, d'Auch, de Fleurance, de Gimont, de Lectoure et de Condom fournissent généralement d'excellents vins d'ordinaire (vallées de l'Osse, de la Baïse, du Gers et de la Gimone). »

Les *vins du Gers*, connus dans toutes les tables d'hôte du Midi, sont des vins rouges. Nos vins blancs ne sont guère classés; le plus commun de tous est principalement livré à la distillation : il est produit surtout par le cépage appelé chez nous *piquepout* et ailleurs *folle-blanche*. Outre les *vins d'ordinaire* et les vins de distillation, notre département produit, surtout dans sa partie sud-ouest, des *vins de coupage*, remarquables par leur couleur foncée. Il est vrai que, parmi ces vins, quelques-uns, ceux de Canet et de Goutx, par exemple, comptent parmi les très bons vins d'ordinaire, ou quelque chose de mieux.

Voilà une fort légère esquisse de statistique, dont j'espère bien qu'aucun lecteur ne se contentera. Le livre de M. J. Seillan donne de plus l'énumération de tous les lieux que le commerce des vins et eaux-de-vie du Gers a intérêt à connaître, au double point de vue de la production et des débouchés. Il énumère aussi tous les cépages des différents crûs, non sans traiter les deux questions corrélatives du choix des cépages et de l'influence du sol sur la nature des produits. L'auteur touche encore, d'une main ferme, mais prudente, aux graves problèmes des divers droits qui grèvent parmi nous la circulation des vins et des eaux-de-vie. Il présente enfin une étude très étendue et très délicate sur la synonymie des cépages cultivés dans le département du Gers. Ce travail si difficile, puisque le même nom désigne sur des points peu éloignés les espèces les plus diverses, si nécessaire, puisque les vignerons et les naturalistes ne peuvent s'entendre sans lui, devrait être étendu peu à peu à toute la France. M. Seillan l'a mené à bonne fin pour notre département, grâce aux renseignements fournis par une commission nommée sur sa propre demande, en 1861, dans le sein de la *Société d'agriculture et d'horticulture du Gers*.

Ce n'est pas une des moindres recommandations de son livre, dont le succès est assuré déjà auprès des ampélographes et du commerce, mais qui mérite de devenir aussi le manuel de tous les propriétaires de notre pays.

Léonce Couture.

CORRESPONDANCE.

Toulouse, le 11 septembre 1872.

A Monsieur Tamizey de Larroque.

Monsieur,

Dans un de ces articles dont vous enrichissez tous les mois la *Revue de Gascogne,* vous m'avez fait la galanterie d'annoncer, en citant le *Bulletin du Bibliophile*, l'apparition dans ce journal « d'un excellent article du docteur Desbarreaux-Bernard (1). » Hélas ! Monsieur, mon cœur frémit à ce souvenir, *animus meminisse horret!* car, il faut bien l'avouer, – et l'arrêt est même sans appel, — cet *excellent article* est tout simplement une bévue !

Le but de ma lettre, vous l'avez déjà deviné, est de dire mon *meâ culpâ* et de vous désabuser de l'opinion favorable que vous avez émise sur mon mince opuscule.

Cet aveu m'acquittera-t-il envers la critique? Je l'espère. Toutefois, pour la rendre plus clémente, je crois devoir signaler ici les causes de l'erreur que j'ai commise afin d'épargner à d'autres le désagrément d'en commettre de semblables.

Les plus courtes justifications étant, selon moi, les meilleures, je vais, tout uniment, énumérer mes torts, laissant à votre bienveillante attention le soin d'en atténuer l'importance.

Le premier de mes torts fut de m'occuper d'un livre auquel le titre manquait;

Le second, plus grave, d'avoir ignoré la publication d'une *Biographie dauphinoise* attestant l'existence « d'un François Gentillet à qui » l'on doit *un* (sic) *discours* (en vers) *de la court* (2); »

Le troisième, d'avoir attribué ce *discours* à François Habert, après avoir découvert son nom dans le sonnet en acrostiche qui termine le volume;

Le quatrième, enfin, c'est de m'être laissé prendre à la parenthèse dans laquelle l'auteur du catalogue de M. J. Pichon a placé

(1) En voici le titre: *Une erreur de Brunet à propos d'un poëte qui, probablement, n'a jamais existé.*

(2) *Biographie du Dauphiné*, t. 1, p. 419, note.

le nom de (François Gentillet), comme cela se fait pour les ouvrages anonymes.

Brunet n'a pas commis cette faute, j'en conviens, mais je lui garde un peu rancune de n'avoir pas fait observer que le nom de l'auteur du *Discours de la court* ne se trouve pas au *recto* mais bien au *verso* du titre et en tête d'une poésie adressée à monseigneur de Grolée.

Pour me consoler de ma mésaventure et pour jouer un mauvais tour à François Gentillet, je prends la licence de vous citer ce morceau, bien autrement *bon à mettre au cabinet* que le sonnet d'Oronte.

A Monsieur de Grolée, baron de Eresse, François Gentillet, dauphinois, désire salut.

De vos vertus l'antique cognoissance
(Très cher seigneur) incite mes esprits
A vous porter durable obéissance,
Comme je doy à seigneur de tel pris
Que vous, en qui tant d'honneurs sont compris,
Que le renom qui vous rend honorable,
Ne mourra *jamais* (sic) quand mort vous aura pris,
Car on verra votre nom perdurable.
Sachant combien la court est agréable
A vos désirs, joye et contentement,
Propre vous est ce discours delectable
De cette court, pour prendre esbatement.
Ce bon seigneur de Charlas, doucement
(Quand luy plaira) en aura la lecture,
Pour recevoir quelque soulagement
De voir la cour au cour qui encor dure.

Si j'ajoute, en terminant, « que le *Discours de la court* de François Gentillet est A PEU PRÈS ENTIÈREMENT PRIS dans le *Discours de la* » *court* de Cl. Chapuys, » il sera facile, je crois, d'apprécier, à sa juste valeur, le mérite de celui que l'auteur du *Manuel* caractérise par cette épithète : NOTRE POETE.

J'ai confessé ma faute, j'attendrai maintenant la première pierre.

Veuillez agréer, je vous prie, l'expression des sentiments d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

DESBARREAUX-BERNARD.

P. S. Au moment de cacheter ma lettre, je reçois le numéro d'août de la *Revue de Gascogne*, qui renferme une note de vous constatant

« que maintenant, pour tous les bibliographes, la question des deux » *Tholosa* est définitivement tranchée en faveur de Toulouse. »

Une affirmation aussi formelle de votre part m'a causé un vif plaisir, et je vous en remercie cordialement.

Votre article sur les *Œuvres posthumes de Quérard* m'a fort intéressé, et je vais tâcher de me procurer le livre de M. Gustave Brunet. Je saisis, du reste, cette occasion pour faire remarquer à ce savant et infatigable écrivain que le *Manuel du libraire* l'a trompé et que l'on connaît aujourd'hui plus de « deux exemplaires de la plus ancienne » traduction de l'*Imitation* en français, Tholose, Henric Mayer, » 1488. »

Voici la liste des cinq exemplaires de cette *Imitation* qui sont passés dans mes mains, et que j'ai décrits dans l'*Imprimerie à Toulouse au XVe siècle*, 1868, pages 85 et 86 :

1° Celui de M. Bouchet Doumenq;

2° Celui de la bibliothèque nationale;

3° Celui du docteur Teilleux;

4° Celui de M. Ricard de Vabre, qui fait maintenant partie de ma bibliothèque;

5° Enfin, celui de M. Vésy, imprimé sur peau de vélin.

D.-B.

QUESTION.

70. Sur un colonel et un corps d'officiers Gascons.

L'avocat et compilateur Gayot de Pitaval, dans un de ses livres intitulé *Saillies d'esprit* (2 vol. in-12, Paris, 1738), rapporte, au tome 1er, page 234, l'anecdote qui suit :

« M. le maréchal d'Uxelles (investi de cette dignité de 1703 à 1730), demanda à *M. de Casaleyde*, gascon, comment il faisait pour avoir un régiment si bien composé en officiers. « C'est que,—répondit le colonel,—je prends toujours des Gascons par préférence. »

« Le colonel du *régiment de Bourbonnais* et M. de Casaleyde disputèrent sur le mérite de leur régiment. Ils convinrent de prendre chacun, dans leur corps, cent soldats pour les opposer les uns aux autres. M. de Casaleyde succomba dans cette épreuve. « J'abandonne, — dit-il, — la partie, mais je prends ma revanche sur les officiers. En voici l'échantillon, » —poursuivit-il,—en montrant

un officier de son régiment, d'une grande bravoure soutenue d'une mine avantageuse. »

Quelqu'un pourrait-il indiquer la source à laquelle Gayot de Pitaval a puisé le double fait qu'on vient de lire; — fournir quelques renseignements sur le colonel de Casaleyde et sur sa famille;—enfin faire connaître le nom du régiment dont le corps d'officiers méritait deux témoignages si flatteurs?

Cl.-H. Masson.

RÉPONSE.

6. Que sait-on de Pierre Pinache?

(Voyez la *Question*, t. x, p. 331.)

Je réponds après trois ans d'attente à une question d'histoire littéraire que M. Tamizey de Larroque insérait dans la *Revue*, un peu à mon adresse peut-être, mais à laquelle, faute de documents prochains, il m'était difficile de satisfaire plus tôt. Que mon exemple encourage nos correspondants à ne pas négliger une foule de nos questions sous prétexte qu'elles sont vieilles, et à nous fournir, même après des années de retard, tous les renseignements qu'ils auront pu rencontrer sur les nombreux problèmes posés et non résolus dans nos précédentes livraisons. Qu'ils n'attendent même pas, pour s'inscrire, l'heure où les renseignements seront complets; cette heure est si sujette à ne jamais venir! Je n'ai que trop le droit de me citer encore ici pour exemple, et ma notice sur Pierre Pinache est loin d'être satisfaisante; mais si *mieux vaut tard que jamais*, à coup sûr aussi, MIEUX VAUT PEU DE CHOSE QUE RIEN.

M. Tamizey de Larroque a cité sur Pierre Pinache, « un des nombreux adversaires d'Etienne Dolet » à Toulouse, le *second Discours* de Dolet lui-même contre la cité palladienne, qu'il traitait de *barbare*, et ses *Carmina*, où se trouve une satire violente *In Petrum Pinachium vasconem*. Mais ces documents ne révèlent pas la patrie précise de Pinache et ne disent rien de sa vie en dehors de cette polémique. J'ai trouvé mieux dans un recueil que peu de gens connaissent, mais que M. T. de L. ne doit pas ignorer : *Arnoldi Fabricii vasatensis epistolæ aliquot*, neuf lettres latines en tout, imprimées à la Rochelle à la suite de celles de J. Gelida, principal du collége de Guienne, à Bordeaux (1571, in-8°).

La première de ces neuf lettres est adressée, du village de Fourquevaux (Haute-Garonne), par l'humaniste bazadais, à Duhart, bordelais qui étudiait le droit à Toulouse. Elle est assez curieuse à consulter sur l'organisation scolaire des étudiants de Toulouse à cette époque, partagés en quatre nations : Gascons, Français, Navarrais, Provençaux. Dans une circonstance solennelle,

notre Fabricius se croyait chargé de prononcer une harangue au nom de sa nation, dont le *chef*, Roger d'Apremont [qui fut depuis abbé de Saint-Sever (1),] lui avait transmis cette commission. Mais il se console de ne pas parler lui-même, en apprenant que cet honneur est réservé à Pierre [Pinache] Aquerreta, son excellent ami, homme fort capable de RENDRE à la Gascogne LA PALME DE L'ÉLOQUENCE. *Est enim*, ajoute-t-il dans une phrase bien flatteuse, *subtilis, acutus, prudens; valet expedita et profluente, copiosa rerum et verborum oratione, actione ex omni parte, quantum inter loquendum cognosco, apta et decora, memoria fideli, atque (quod omnium maximum est) acerrimo et indubitato judicio.*

Les deux lettres suivantes sont à lire au sujet de la querelle furieuse engagée entre Dolet et Aquerreta. La septième, adressée de Tonneins à ce dernier lui-même vers 1544, ne renferme que peu de renseignements biographiques; on y voit pourtant qu'il avait procuré à son correspondant bazadais l'amitié de plusieurs hommes illustres. Mais une note marginale de l'éditeur nous apprend que le vigoureux champion de la nation gasconne contre Dolet, Pierre Pinache Aquerreta, devenu ABBÉ et *chanoine de Bayonne*, était mort depuis peu lors de l'impression de ce livre (daté, comme j'ai dit, de 1571). Je suis très porté à croire qu'il n'est autre que le *Petrus d'Aquarra*, inscrit sous le nombre XVII dans la liste des abbés de la Honce (diocèse de Bayonne) au *Gallia christiana*. Or, cet abbé, qui jouissait de son titre dès 1558, était peut-être mort, en tout cas il avait un successeur, en 1565. On ne se hasardera pas beaucoup en le donnant comme natif de Bayonne même ou des environs.

L. C.

(1) C'est ce que marque une note marginale du livre cité; mais ce nom manque dans la liste du *Gallia christiana*, qui paraît cependant complète pour cette époque.

PORTE DES CHEVALIERS

de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem

A BORDÈRES.

(*Suite*) [1].

Ecusson du pédicule. Cet écusson est en forme de rectangle terminé par une accolade. Sur ce champ se dresse une croix latine dont le croisillon vertical porte l'écriteau; une couronne d'épines s'entortille dans ses branches, de quelle manière, nous ne saurions le préciser, tant la pierre est rongée, mais probablement de même que dans les armes analogues de monseigneur Lacroix, évêque de Bayonne, dans lesquelles la couronne passe derrière la traverse à droite et à gauche, et devant le jambage en haut et en bas. La lance et le roseau, comme cela se pratique parfois en pareil cas, s'agencent-ils en sautoir à travers la couronne? impossible encore, par suite de l'altération des traits, de nous prononcer catégoriquement, en penchant néanmoins vers la négative. Rien n'indique, d'ailleurs, ni les couleurs ni les métaux.

Au fond, exprimant, sans doute, les mêmes idées que la croix à huit pointes remise après la profession, notre croix en diffère dans sa forme, qui rappelle le gibet du Calvaire ou croix latine. Toutefois, puisque sous cette dissimilitude matérielle se cache un sens tout à fait identique, persuadé d'être agréable au curieux lecteur en lui en révélant le symbolisme, nous transcrirons dans le *Formulaire de réception,*

(1) Voir la *Revue de Gascogne* du mois de juin 1872, page 270, et du mois de septembre, page 415.

concernant la croix à huit pointes que le recevant livrait au récipiendaire, les paroles de ces cérémonies.

Cette croix, disait le recevant au profès en la lui montrant, *nous a été ordonnée blanche en signe de pureté, laquelle vous devez porter autant dans le cœur comme en dehors, sans macule ni tache.*

Les huit pointes que vous voïez en icelle, sont en signe des huit béatitudes que vous devez toujours avoir en vous qui sont:

1° Avoir le contentement spirituel;

2° Vivre sans malice;

3° Pleurer ses péchés;

4° S'humilier aux injures;

5° Aimer la justice;

6° Etre miséricordieux;

7° Etre sincère et net de cœur;

8° Endurer persécution,

lesquelles sont autant de vertus que vous devez graver en votre cœur pour la consolation et conservation de votre âme. Et pour ce je vous commande de la porter cousuë au côté senestre au droit du cœur, et jamais ne l'abandonner.

Puis le recevant, faisant baiser la croix au profès et la lui remettant avec le manteau à cordon, ajoutait:

Prenez cette croix et habit au nom de la sainte Trinité auquel trouverez repos et salut de vôtre âme, en augmentation de la foi catholique et défense de tous bons chrétiens, pour l'honneur de notre Seigneur Jésus-Christ; et pour ce je vous mets cette croix au côté senestre près du cœur pour la parfaitement aimer, et de vôtre main dextre la défendre, vous commandant de jamais ne l'abandonner, à cause que c'est le vrai étendard, Bannière de notre religion, ni moins vous éloigner de la compagnie de nos frères qui l'accompagnent. Autrement vous serez rejetté et privé de nôtre compagnie avec grand vitupere, comme membre puant et transgresseur de nos vœux, conformément à nos établissements.

Couvrant du manteau le récipiendaire, à propos du cordon de blanc et noir, où étaient brodés en blanc et en bleu les instruments de la passion, *croix, lance, roseau à éponge, verges, etc.*, le recevant lui disait :

. . . . . .

Ceci est la couronne d'épines.

Ceci est la lance de laquelle il eut le côté percé.

. . . . . .

Ceci est l'éponge quand on l'abreuva de fiel et de vinaigre.

. . . . . .

Ceci est la croix sur laquelle il fut crucifié. Je vous l'ai mise sur l'épaule en remembrance de la passion sous laquelle trouverez le repos de votre âme.....

M'est avis que l'écusson est un motif d'ornementation, inspiré à l'artiste par ce cordon auquel il emprunta les emblèmes; donc pour l'écusson ainsi que pour le cordon, le recevant a expliqué ces derniers.

Noir ou sable, blanc ou argent, bleu ou azur, disposez ces émaux selon les règles du blason, argent sur sable, et azur sur argent, vous obtiendrez exactement ou à quelque chose près, les couleurs et les métaux du champ et des figures de notre écusson.

Quant à la signification de ces émaux, noir, blanc et bleu, n'est-elle pas que la mort envisagée à travers la pureté paraît céleste, de même que, au dire de certains physiciens, le firmament dont l'immense étendue se voile de ténèbres, aperçu par le moyen de l'air qu'éclairent les rayons du soleil, se colore d'azur?

Hypothèse ou symbolisme comme en physique, si l'on veut. Eh! mon Dieu, d'ordinaire, qu'est-ce que la science humaine, sinon cela?

Anges soutenant l'écusson du pédicule. Dans leurs compositions, les artistes chrétiens ont toujours introduit des figu-

res d'anges. Ce sont des anges qui ornent les panneaux et les écoinçons, ce sont des anges qui supportent les retombées des toits ou des arcs, qui soutiennent la tête des statues couchées sur les tombeaux, portent des chandeliers, balancent des encensoirs, etc.

Quiconque est tant soit peu initié à l'archéologie, à l'iconographie, n'ignore pas que les peintres, les sculpteurs, les graveurs, quand ils représentent le crucifiement, affectionnent de placer deux anges près de la croix.

Au Calvaire, ce n'était plus pour arrêter le bras du sacrificateur comme sur le Moria; ils adorent pendant que le glaive tombe, et les habitants du ciel consolent la victime des insultes de ceux de la terre. Si des anges tiennent l'écu aux trois fleurs de lys prises avec leur devise dans l'Evangile, n'était-il pas juste de leur donner à porter l'écusson même de l'auteur de l'Evangile, écusson si beau et si noble avec sa croix et ses épines? L'ange de l'ouest exprime-t-il la douleur, et l'ange de l'est l'espérance, celui-là, du côté où le soleil s'éteint, enseveli jusque par-dessus la tête, contre les règles du costume traditionnel, dans l'ampleur d'un épais manteau, celui-ci, du côté où se lève le soleil, attendant ses rayons pour agiter ses ailes sans être gêné par sa robe presque aussi légère que ses ailes?

Ces anges me rappellent une omission relative à un de leurs frères surmontant la niche; j'aime à croire que ses chevaliers, moines-soldats, avaient installé leur Dame sous cet arceau, et au-dessus, Gabriel avec son phylactère pour lui murmurer perpétuellement en leur nom un doux *Ave, Maria.*

Ecussons du piédestal. Le pape Alexandre IV (bulle du III des ides d'août 1259) ordonne que les chevaliers, pour les distinguer des autres frères de l'ordre, porteront à la guerre et dans leur caravanes une sopra-veste ou casaque rouge en forme de dalmatique, ornée par devant et par derrière d'une

croix blanche (latine). Ce pape ne faisait qu'appliquer à l'habit des chevaliers ce qu'Innocent II avait déjà (1130) statué pour leur étendard ou bannière, en fixant une croix blanche sur champ de gueules. De là l'écusson de religion :

De gueules à la croix d'argent.

Le *gueules* symbolise le courage dont devaient brûler les Hospitaliers dans le péril, et le sang toujours prêt à couler de leurs veines au nom de Jésus-Christ.

Sur le champ de gueules, « *cette croix nous a été donnée blanche en signe de pureté, laquelle devez porter autant dans le cœur comme dehors, sans macule ni tache.* »

Il ne faut pas confondre la croix de la religion avec la croix de l'ordre, de toile blanche à huit pointes, que les membres de l'ordre portent sur leur habit devant la poitrine, dont une verveine retrace la figure, et qui est, prétend-on, de l'institution primitive.

Les membres portent encore, suspendue au cou, une croix d'or, d'argent ou d'autre métal, aussi à huit pointes, qui paraît aussi ancienne parmi eux que la précédente, et que, à l'exemple des autres croisés, ils auront adoptée pour se différencier des infidèles. La croix d'argent assignée par Alexandre IV en serait un souvenir.

Le grand-maître écartelait de la religion et de sa famille, comme on peut en voir un exemple pris de Nicolas Cotoner, grand-maître de l'ordre de 1663 à 1680, dans l'*Abbregé methodiqve des principes heraldiqves, ov dv veritable art du Blason, par le P. C. François Menestrier* (p. 177). « Le grand Maître met ses armes sur un manteau noir, marqué des mystères de la Passion en broderie blanche et bleue, avec les cordons houpez blancs et noirs. Il porte aussi la couronne de Prince, et le bonnet en forme de toque (*loc. cit.*, p. 46). »

« Les Commandeurs de Malte accolent l'escu de la croix de l'ordre, et ajoûtent à leurs armoiries un chef des armes de la

Religion, et un chapellet autour de l'escu (*loc. cit.*, p. 46). »

« Les simples Chevaliers mettent seulement le chapellet autour de leur escu, et un chef des armes de la Religion sur les leurs (*loc. cit.*, p. 47). »

A Bordères, bien que l'écu de droite n'occupe ni deux quartiers ni le chef d'un autre écu, et que, d'ailleurs, sur la pierre nous fuient et couleur et métal, nous ne pensons point errer en y voyant l'écusson de la religion, qui pend à droite, place d'honneur, de même que dans l'écu de Cotoner il revendique les quartiers 1.4, ou dans celui d'Estampes (*loc. cit.*, p. 176-177), le chef.

Avec ces données, il était plus facile de deviner à quel dignitaire appartenait l'écusson de gauche que, sous de vandaliques dégradations, d'en restituer les figures.

Larcher, qui essayait de tout déchiffrer, les parchemins et les pierres, s'était exercé sur notre frontispice à une époque antérieure à la mutilation ; de peur cependant de se fourvoyer, l'auteur du *Glanage* se contente de croquer les écussons à la marge de son recueil en disant : « En 1516 on fit mettre sur le portail de l'église de Bordères la figure ci à côté. » D'abord, « 1516 » est une faute, à moins que, par des sources à nous inconnues, le paléologue n'eût appris que, gravée en 1515, la pierre n'avait été placée qu'en « 1516. » Puis « la figure ci à côté, » en tant qu'explication, ne nous révélait absolument rien ; en revanche, comme dessin, arrachant le nuage qui recouvre la pierre, elle en manifestait convenablement la gravure. Là s'arrêtèrent les investigations de Larcher ; il n'aborde ni les émaux, ni les porteurs des écussons, ce qui nous autorise à supposer que sur ces points sa curiosité échoua, et qu'il ne mordit pas à l'inscription.

Ne sera-ce point le principal dignitaire du lieu, le commandeur, qui aura fait ciseler les armes de sa famille ? Afin d'enlever jusqu'au plus léger doute, le lapidicide tailla le nom sur

la banderole déployée autour des armoiries. C'est un de Saignes, et l'abbé de Vergés, en complétant le dessin de Larcher, nous décrit ainsi les armes de sa famille :

D'azur à l'épée d'argent garnie d'or posée en bande.

Digne écusson d'un chevalier qui, à sa profession, avait reçu son épée avec cette invitation : « *Prenez cette épée. Par son lustre elle est enflammée de la foi; par la pointe, d'espérance, et par ses gardes, de charité : de laquelle userez vertueusement pour la défense vôtre et de la foi catholique...* » L'écusson des Saignes daterait-il d'une profession ? Il retrace on ne peut mieux les paroles du *Formulaire*.

Nos deux écussons reposent sur un cartouche ou plutôt sont en forme de cartouche, forme particulière à l'Allemagne et peu usitée en France.

Statue sous le dais. Les statues qui décorent les frontispices des églises du moyen âge représentent ordinairement des personnages empruntés à l'histoire religieuse plutôt qu'à l'histoire profane. On est même autorisé à prendre les sujets de cette seconde provenance pour des exceptions. Si rares qu'ils se rencontrent, il en existe, et à première vue, à la pose et au costume, on s'imagine découvrir à Bordères une de ces dérogations à l'usage, c'est-à-dire dans la statue sous le dais du commandeur lui-même, fondateur ou restaurateur de l'Eglise.

Devant l'examen des symboles qui caractérisent notre personnage, bien vite nous repoussons l'exception pour retourner à la règle. A l'agneau, entre autres signes, nous avons reconnu saint Jean-Baptiste.

Comme si son premier martyre ne suffisait pas, d'avoir la tête coupée, aussi barbare qu'Hérode, un autre tyran lui en infligea un second en lui fracassant les jambes ; de sorte que la victime aurait roulé à terre sans son adhérence à la muraille;

pour la même raison d'adhérence, ses pieds n'ont pas non plus quitté le piédestal.

Le précurseur se montre plus ou moins sous les mêmes traits qu'à Saint-Gildas (Morbihan). M. de Caumont a publié, dans son *Abécédaire*, le dessin de la niche sur la face antérieure de laquelle est imagé le précurseur, en l'accompagnant de cette explication : « Saint Jean-Baptiste a une figure sévère, à barbe épaisse; il porte une longue robe et un manteau dont il est fort difficile de retrouver la couleur. De sa main droite il montre l'Agneau nimbé qu'il porte sur un livre posé sur son bras gauche (p. 638-9). » Point d'assez haute importance dans notre analyse, l'original est rapporté au style ogival de la troisième époque, qui embrasse aussi notre fronton.

La difficulté que M. de Caumont éprouve à retrouver la couleur de l'habillement, nous l'éprouvons à en déterminer la coupe. Peut-être notre saint est-il revêtu du costume de l'ordre.

Le pape Alexandre IV, en réglant le costume des chevaliers à la guerre et dans les caravanes (voir ci-avant), l'avait réglé aussi à domicile et pour la paix; il leur prescrivit une chlamyde noire ou manteau à bec. Le manteau s'attachait au cou avec le cordon de l'ordre; ses manches, longues de près d'une aune et larges au haut d'environ demi-pied, allaient s'élargissant jusques au bas, où elles se terminaient en pointe, quitte à les rejeter sur les épaules et à les nouer sur les reins.

Dans la cérémonie de la procession, le recevant mettait le manteau sur le dos du profès en disant : « *Prenez...* [cet] *habit... Ce manteau, duquel nous vous avons vêtu, est la figure du vêtement fait de poil de chameau, duquel étoit vêtu nôtre patron saint Jean-Baptiste, étant au désert. Et partant prenant ce manteau, vous renoncez aux pompes et vanités de ce monde, et vous commande le porter en tems requis, aussi procurez que vôtre corps soit enseveli en icelui, afin qu'il vous souvienne d'ensuivre nôtre patron saint Jean-Baptiste, et que vous mettiez toute esperance pour la remission de vos pechés à la pas-*

sion de nôtre Seigneur Jésus-Christ, laquelle est signifiée par ce cordon, duquel il fut lié (1)... »

L'habit ordinaire du grand-maître est une soutane de tabis ou de drap ouverte par devant et serrée d'une ceinture à laquelle pend une bourse, pour marquer la charité envers les pauvres, et par-dessus cette soutane une espèce de robe de velours.

Saint Jean-Baptiste, dans sa statue, a quitté, ce nous semble, son vêtement traditionnel, *vestimentum de pilis camelorum, et zonam pelliceam circa limbos suos* (2), pour le costume du grand-maître, en sa qualité de patron de l'ordre; c'est visiblement sur le *vestimentum* du précurseur qu'a été taillé l'habit du grand-maître; on n'y a joint par-dessus que la robe de velours.

La toque du grand-maître ne couvre pas la tête de saint Jean-Baptiste; elle est nue, ainsi que ses pieds à peine ébauchés, dans lesquels l'artiste, en l'absence de l'élégante chaussure du grand-maître, n'a pas même indiqué les doigts.

Agneau. Le saint soutient sur sa poitrine, à l'endroit du cœur, un livre ayant pour emblème un agneau, dont les pieds de derrière et le gauche de devant reposent sur la couverture, tandis que du droit antérieur, gracieusement relevé, il porte obliquement la longue branche d'une croix à courte traverse, au-dessous de laquelle pend, attachée à la hampe, la bannière de l'ordre, *croix d'étoffe blanche cousue sur drap rouge.* C'est vers la bannière que l'agneau, à rebours de son allure, tourne la tête. Jetez les yeux sur une plaque de la *Compagnie rouennaise contre l'incendie,* vous aurez un spécimen de notre agneau, hormis que la bannière ne renferme pas de croix, et qu'elle flotte accrochée aux extrémités de la traverse.

(1) *Formulaire de réception.*
(2) MATTH., III, 4.

Saint Jean-Baptiste, en voyant paraître le Messie, s'écria: *Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi* (1).

Parfois, « saint Jean porte l'agneau dans un cadre arrondi (2). »

L'agneau est donc regardé comme l'attribut de saint Jean-Baptiste, et jusque dans le XVIe siècle on demeure constamment fidèle à cette tradition; que de fois, surtout, l'agneau sur un livre ne figure-t-il pas, à ce titre, sur la pierre, le verre ou l'airain, dans nos monuments!

Bannière. Saint Jean-Baptiste a pour attribut, non seulement l'agneau, mais encore une croix à longue hampe et à courte traverse, sans doute parce que, d'exemple et de parole, il prêcha la pénitence, et Celui qui, sous et sur un plus atroce gibet, devait être le parfait modèle de la mortification.

L'agneau ne se pare pas toujours du même signe : tantôt armé d'une baguette, instrument de puissance, il frappe des paniers pleins de pain, ou touche un mort debout dans son tombeau; tantôt, en souvenir du T, il a la croix sur la tête ou la porte du pied droit; tantôt du même pied, il tient une bannière en témoignage de victoire et de triomphe, tellement que les artistes, dans les résurrections ou les ascensions, en mettent une à la main de Notre-Seigneur, qui brisa le joug de la mort, et s'éleva dans les cieux accompagné d'un grand nombre de captifs délivrés.

Que disait le recevant au profès : *Ceci est la croix sur laquelle il fut crucifié... C'est le vrai étendard, Banniere de notre religion* (3)... Vaincre avec elle, ou mourir pour elle, ce qui était une autre manière de vaincre et la plus glorieuse, telle était la coutume des Hospitaliers qui, par la croix gravée sur ce voile, ont de la bannière du Christ fait celle de leur ordre. La bannière, d'ailleurs, a la forme carrée.

(1) JOANN., I, 29.
(2) CAUMONT, *Abécédaire*, p. 243.
(3) *Formulaire de réception.*

Livre. Le livre et l'agneau marchent souvent ensemble. Dans l'Apocalypse, le prophète vit le Christ sous les traits d'un agneau blessé à la gorge, ayant sept cornes et sept yeux et ouvrant le livre aux sept sceaux (1).

Au moment d'émettre ses vœux, le profès, sur l'ordre du recevant, allait chercher le missel à l'autel, le lui apportait, et, les mains jointes, sur le Canon de la messe, prononçait la formule : *Moi, N..., jure et promets*, etc. (2).

Après cet acte, le recevant disait au profès : *Or, à ce que commenciez par l'obéissance, je vous commande de reporter ce messel sur l'autel, et qu'après qu'aurez baisé le dit autel, retourniez ici* (3).

Le profès obéissait, et le recevant continuait : *Maintenant, nous vous connaissons être l'un des défenseurs de l'Eglise catholique, et serviteurs des pauvres de Jésus-Christ de l'hôpital de saint Jean de Jérusalem* (4).

N'est-ce pas là ce que rappelle, forme de sacrifice, le livre sur lequel se tient l'agneau, où la victime, à l'imitation de qui le chevalier sera obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix, car l'agneau porte, nous l'avons vu, une bannière à croix et même à double croix, *formam servi accipiens... factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis* (5).

Tête entre les jambes de saint Jean-Baptiste. En y regardant de près, on aperçoit une tête entre les jambes — ou leurs places — de la statue. Qu'est-ce que cette tête? Celle dont un adultère paya les entrechats d'une danseuse, fille de sa complice? L'endroit est trop singulièrement choisi pour s'arrêter à une pareille idée, quand même par la forme tout indécise qui l'accuse sous les ravages des ans ou des hommes, l'archéolo-

(1) JOANN., *Apoc.*, v, passim.
(2) *Formulaire de réception.*
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) *Philipp.*, II, 7-8.

gue naturaliste ne serait pas contraint de la rapporter à une espèce inférieure.

La position, au demeurant, en est si bizarre, qu'on y doit chercher autre chose qu'une tête plate.

M. de Caumont a publié un chapiteau roman (de Saint-Benoît-sur-Loire) où est sculpté *le sacrifice d'Abraham*, avec cette curieuse particularité d'un personnage à cheval sur un bélier (1).

Jean-Baptiste serait-il à cheval sur un agneau? Sa monture, si monture il y a, est d'une autre espèce, peut-être de celle que Cénac-Moncaut, à propos de notre saint, a désignée par une figure de rhétorique : « Le précurseur se tient debout sur une tête aux longues oreilles, du menton de laquelle sortent deux espèces de barbes ou pattes d'oie; aurait-on voulu représenter la prédication chrétienne imposant encore son autorité à la race des Cagoths (2)? »

De même que les souris et les loirs à côté de sainte Gertrude, le porc à côté de saint Antoine, etc., le symbolisme chrétien avait placé l'âne sous saint Jean-Baptiste pour désigner la victoire remportée sur le démon, ses suppôts, ou les passions, par la prédication ou de toute autre façon. Instinctivement reviennent à l'esprit ces passages dans lesquels Job nous peint l'onagre au désert et sous le ciel de l'orient, là même où vécut le précurseur et où nos chevaliers firent tant de fois la guerre, et l'on est à se demander si par l'animal en question supposé onagre l'artiste ne prétendit pas représenter les Musulmans, et par Jean-Baptiste, les Hospitaliers souvent leurs vainqueurs. Rapprochement frappant, sur le frontispice, un âne et un lion, et, dans le livre de l'*Ecclésiastique*, *Venatio leonis onager* (3), comme pour servir d'étai à notre hypothèse.

A Luz, ayant appartenu tour à tour aux Templiers et aux

(1) *Abécédaire*, p. 98-9.
(2) *Voyage arch. et hist. dans l'ancien comté de Comminges*, p. 66.
(3) *Eccl.*, XIII, 23.

Hospitaliers, un chien porte une tête, ce qui induit à supposer que, dans le frontispice de Bordères, non-seulement le lion mais encore le chien a quelque chose à démêler avec la tête entre les jambes de saint Jean-Baptiste.

Pour peu qu'ou aime la satire, rien n'empêche d'en découvrir un trait décoché par le sculpteur jaloux de plaire aux Chevaliers de Saint-Jean, et peut-être à leur instigation, contre les Templiers, dont ils recueillirent les biens aprés leur supplice motivé, entre autres crimes, par l'adoration de diverses têtes. A la réception des chevaliers on leur montrait une tête en leur disant : *Istud caput vester Deus et vester Mahomet.*

L'abbé J. DULAC.

(*La fin prochainement*).

LES FONDATIONS

DE

LA PAROISSE DE SAINTE-GEMME.

I

Avant le milieu du XVIe siècle, en 1535, Dominique de Cuilhens fut envoyé à Sainte-Gemme (1) par l'évêque de Lectoure en qualité de curé de la paroisse. Il en était originaire, et sa famille habitait le château ou la salle de Cuilhens. Cet antique manoir, le hameau du même nom, et tout ce quartier, aujourd'hui dans Monfort, était alors dans le territoire de la paroisse et dans le consulat de Sainte-Gemme.

Dès son début dans l'exercice du ministère paroissial, ce bon pasteur se fit remarquer par son zèle pour l'instruction religieuse de son troupeau, qu'il voyait en grand danger de se laisser séduire par les émissaires des hérétiques, déjà bien nombreux dans la contrée.

Sa charité pour les pauvres ne le céda pas à sa foi. Un partage de famille venait à peine de le mettre en possession des biens et de la maison qui avait longtemps été habitée par ses ancêtres, qu'il en disposa le 1er juin 1569 en faveur des pauvres. C'est l'objet principal de son testament à la date de ce jour. Par cet acte de bienfaisance, il fonda le petit hôpital de Monfort sous le vocable de Saint-Blaise; il y affecta la majeure partie des revenus des biens donnés, sans oublier les pauvres de sa paroisse, auxquels il assurait une rente annuelle et perpétuelle de *quarante-cinq livres*.

(1) Arrondissement de Lectoure, canton de Mauvezin. Département du Gers.

Il chargea les consuls et le syndic de Monfort, qui devaient administrer le nouvel établissement, de payer tous les ans cette rente aux consuls et au syndic de Sainte-Gemme. Ceux-ci, de concert avec le recteur ou curé de la paroisse, devaient la distribuer aux pauvres, selon les besoins de chacun.

L'administration de Monfort remplit loyalement son obligation jusqu'en 1610, c'est-à-dire pendant l'espace de 60 ans. En 1641, et surtout en 1672, le syndic et les consuls essayèrent de se délivrer de cette rente, mais ils furent contraints de la solder jusqu'en 1789. Alors on profita des troubles du temps. Il y avait déjà plusieurs années que cette rente des pauvres de Sainte-Gemme n'était plus servie lorsque, par une susceptibilité aussi funeste que peu raisonnable, l'administration de Monfort, inconsolable de l'imminente perte de son titre de chef-lieu de canton, refusa de déclarer les biens de ses pauvres au bureau de bienfaisance cantonal de Mauvezin, malgré les dispositions impératives de la loi.

L'administration municipale de Sainte-Gemme qui, à cette époque comme en bien d'autres, marchait à la remorque de Monfort, se laissa persuader qu'elle était intéressée à garder également le silence, à l'endroit de l'administration de Mauvezin. Cette faiblesse lui fut fatale, comme aux Monfortais. On ne fit point de déclaration au chef-lieu du canton, et la nation s'empara de la métairie des pauvres. Elle fut vendue révolutionnairement, comme si les pauvres eussent été coupables ou eussent émigré. Cette vente, ou plutôt cet acte de barbarie fut fait le 9 juin 1795, pour la somme de soixante-un mille sept cent quarante livres. Cette faute entraîna pour Monfort la perte de ce domaine et pour Sainte-Gemme la perte de la rente de quarante-cinq livres, d'autant plus regrettable qu'elle laissait ses pauvres avec une simple rente de quinze livres, que l'incurie de l'administration de Lauret, auquel Sainte-Gemme était alors réunie, laissa prescrire et perdre quelques années plus tard. Cette rente de quinze livres avait été laissée

aux pauvres par le respectable abbé Daubas, un des trois seigneurs chapelains de Sainte-Gemme, par acte du 28 janvier 1746. C'est ainsi que ces soixante francs de rente dite perpétuelle ont péri, partie par maladresse et partie par incurie.

II

En 1648 et le 20 du mois de septembre, Jean-François de Gère, seigneur de Sainte-Gemme, capitaine d'une compagnie du régiment du duc d'Anjou, « étant sur le point d'aller à l'exercice de sa charge pour le service du Roi dans son armée de Catalogne, » eut soin, en disposant de ses biens, d'en consacrer une partie à encourager et soutenir la vertu des jeunes filles, alors si fortement ébranlée par la morale licencieuse de l'époque, triste mais presque inévitable suite des doctrines et des guerres du protestantisme.

Dans son admirable testament, après avoir donné satisfaction à sa foi de bon catholique et à sa piété envers la mère de Dieu, il fait une fondation assez semblable à celle de la Rosière de Salency, en ces termes :

« Je lègue et donne la somme de mille livres, la rente de laquelle » veux et entends qu'elle soit employée au mariage des pauvres filles » qui se trouveront à marier, année par année, au lieu de Sainte- » Gemme, à la charge qu'elles aient vécu dans leur intégrité et » pureté, non autrement : laquelle rente sera distribuée par le rec- » teur et les consuls de Sainte-Gemme, à ce appelé mon héritier, et » icelle rente je veux et entends que soit prise sur le plus liquide de » mon bien. »

Quelque belles et charitables qu'elles fussent, ces fondations ne trouvèrent pas grâce devant les rapaces niveleurs de 1792. Bien que la dernière fût toute en faveur de la classe pauvre, dont elle soutenait la vertu d'une manière si touchante, elle n'en fut pas moins emportée par la confiscation des biens du clergé sur lesquels elle reposait. Il n'en reste plus aujourd'hui aux habitants de Sainte-Gemme qu'un triste souvenir et d'inutiles regrets.

III

Quelques années plus tard, François de Gère, frère puîné du précédent, dans son testament du 18 mai 1661, légua une somme de *cinq cents livres* aux religieux de la Doctrine chrétienne de N.-D. de Thudet, dans la paroisse de Gaudonville, à la charge par eux de la placer en rente perpétuelle et d'en employer les arrérages aux frais d'une mission qui serait donnée chaque *dix ans* dans la paroisse de Sainte-Gemme. Il laissait à ces bons religieux la faculté de la donner eux-mêmes. ou bien de la faire donner par tels autres missionnaires approuvés, et désignés de concert avec les ordinaires du lieu (1).

Cette belle et utile institution a duré justement un siècle. La première mission décennale fut donnée par anticipation par les pieux religieux de Thudet en 1683, et la dernière fut prêchée par les chapelains de Notre-Dame de Garaison en 1783. C'est ce qu'assurent plusieurs personnes respectables qui en avaient suivi les exercices et avaient assisté à la cérémonie de la *plantation* de la croix de pierre, que l'on appelle encore la croix de la *mission*, et que l'on voit à la rencontre du chemin d'Enbincens avec celui de Sainte-Gemme, presque vis-à-vis de Monfort, alors dans la paroisse de Sainte-Gemme.

IV

Enfin Marie d'Antras, veuve de François de Gère, parvenue à l'âge de 74 ans, voulut terminer sa carrière comme ses pieux ancêtres, à l'exemple de son beau-frère Jean-François de Gère, et de la bonne et bienfaisante Catherine de Pins. Elle consacra à la gloire de Dieu et au salut de son âme les biens considérables dont elle avait hérité et dont elle avait si noblement et si généreusement usé pendant sa vie; car nous

(1) L'évêque de Lectoure et le curé de la paroisse.

savons qu'elle en avait constamment employé les revenus au soulagement des pauvres, aux œuvres de piété et au bien-être de ses parents.

Elle fit son dernier testament le 3 janvier 1718. Elle y choisit sa sépulture dans le sanctuaire de l'église paroissiale, du côté droit, lieu où était le tombeau des seigneurs de Sainte-Gemme depuis le *neuvième siècle*. Elle légua une somme de cent livres pour fonder dans l'église paroissiale et à perpétuité un annuel pour le repos de son âme. Elle fit de nombreux legs à ses parents et à tous ses domestiques. Enfin, pour la fondation d'une chapellenie avec trois titres de chapelains, elle donna le château et l'entière terre de Sainte-Gemme, avec les cinq métairies, le labourage du château, le moulin, la forge, la tuilerie et autres biens en dépendant, les revenus des lods et ventes avec ceux de la dîme inféodée et tous autres droits seigneuriaux, honorifiques et utiles, sur les trois fiefs réunis de Sainte-Gemme, de Theulères et de Roquehort.

« A cet effet, dit-elle, je déclare et j'institue pour mes héritiers » messire Louis-Thomas, abbé de Verduzan de Saint-Criq, son » parent Me Bernard Lagardère de Roquelaure, à présent curé de » Maravat, et Anselme Daubas de Jegun, curé de Camarade d'Auch, » lesquels j'institue mes héritiers universels et généraux en tous et » chacun le reste de mes biens; et en cas où il y aurait quelqu'un » de mes dits héritiers qui ne voudrait point accepter ladite hérédité, je nomme, à sa place, M. de Gariepuy, vicaire de Saint-Brès.— » A la charge par eux et mes dits héritiers de dire *deux messes de* » *requiem chaque semaine,* et le *de Profundis* à la fin de chaque » messe, et annuellement, perpétuellement et à jamais. — De plus » je veux et ordonne et les charge de dire *tous les trois ensemble et* » *à voix haute tous les samedis* et *à heure tarde,* les *litanies* de la » Sainte-Vierge, après avoir appelé les dévots au son de la cloche, et » avant ou après les litanies ils diront le *de Profundis* en mémoire » de moi et autres prières que je laisse à leur discrétion. »

Dans ce testament, la pieuse fondatrice avait laissé aux chapelains survivants le choix du successeur de leur confrère décédé, leur recommandant de se dépouiller, dans ce choix,

en honneur et conscience, de tout intérêt temporel, ou de toute considération personnelle, et de nommer, après eux, de bons et louables sujets, afin que leurs prières fussent plus agréables à Dieu. Elle avait encore recommandé son testament à la charité de Monseigneur l'évêque de Lectoure, et en avait soumis l'exécution à son autorité épiscopale.

Cette belle fondation et plusieurs autres, qui reposaient sur la terre de Sainte-Gemme, furent anéanties par la saisie révolutionnaire et la vente de ce beau domaine, d'une étendue de plus de 353 hectares avec moulins à vent et sur l'Orbe, avec une tuilerie, une forge, etc., estimé au moins 576,000 francs, produisant un revenu net de 19,520 livres....

V

Les habitants de Sainte-Gemme, regrettant cette désastreuse spoliation, dont ils étaient les victimes, présentèrent aux gouvernants d'alors une pétition pour sauver au moins la dotation des filles pauvres et vertueuses. La demande fut renvoyée au citoyen Barthe, évêque constitutionnel du Gers, qui donna son avis en forme d'ordonnance; je la reproduis textuellement.

« Paul-Benoît Barthe par la miséricorde divine et dans la communion du Saint-Siége apostolique, évêque constitutionnellement élu du département du Gers, à tous ceux qui ces présentes verront, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

» Faisons savoir et certifions que vu la pétition de la municipalité de Sainte-Gemme, canton de Monfort, district de Lectoure, présentée à Messieurs du directoire du district de Lectoure; de la fondation faite par Jean-François de Gère, seigneur de Sainte-Gemme le 20 septembre 1648; l'avis du directoire dudit district, en date du 6 février dernier, et l'arrêté du directoire du département en date du 13 du même mois; après en avoir délibéré avec notre conseil.

» Estimons que les deux messes *de requiem* à dire par semaine doivent être réduites à deux messes par mois, et que pour tout le surplus de ladite fondation, tant pour l'anniversaire que pour la

messe du Rosaire du premier dimanche de chaque mois, et les filles à marier, ledit acte de fondation doit être en tout exécuté suivant sa forme et teneur.

Donné à Auch sous notre seing, celui de notre secrétaire et le sceau de notre siége, le 3 mars 1792.

Signé : Paul-Benoit Barthe, *évêque du département du Gers.*

Par mandement : Castex, *vicaire épiscopal.*

Malgré cet avis favorable jusqu'à un certain point et celui du directoire du département, on ne paya jamais, et tout s'est perdu.

Ainsi l'événément a-t-il prouvé une fois de plus que de tous les progrès dont nous a gratifiés la révolution, il n'y en a pas de plus évident que celui de l'instabilité et de la chute des œuvres les plus nobles et les plus salutaires.

L'abbé de BÉNAC,

curé de Sainte-Gemme.

DE LA LIMITE

Entre l'ancienne Aquitaine et les Bituriges Vivisques.

L'ancienne Aquitaine, plus tard Novempopulanie, paraissant avoir été, dans des temps antérieurs à la venue des Romains, une colonie d'anciens Ibères, dont ces vieux Aquitains avaient conservé les traits, le vêtement, les mœurs et la langue, les limites entre cette contrée et la Celtique offrent plus d'intérêt qu'on ne doit en trouver dans la recherche des lignes séparatives de la Celtique même et des peuples qui l'habitaient.

Dans l'*Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais* (1), nous avons déduit les motifs qui nous font penser que le territoire des Nitiobriges, peuples gaulois primitifs, ne dépassait pas, dans la partie qui s'étendait sur la rive gauche de la Garonne, la vallée de l'Auzoue, en amont de la ville de Montréal comme en aval de la ville de Mézin. Nous étions confirmé dans cette opinion par les anciennes coutumes de la première de ces deux localités, où il est déclaré formellement que Montréal fut bâtie, en 1255, sur la frontière de l'Agenais, pour défendre ce pays.

Plus tard, dans un article de la *Revue de Gascogne* (2), nous nous sommes occupé plus spécialement de la limite entre le Bazadais et l'Agenais, dans la partie de la rive gauche de la Garonne appartenant à ces deux pays; car il va sans dire que nous ne parlons pas de la partie du diocèse de Bazas qui s'étendait sur la rive droite du même fleuve, partie évidemment celtique et d'une annexion plus récente. Et nous

(1) T. I, p. 6 et 7.
(2) T. XII (1871), p. 542 et suivantes.

croyons avoir démontré que le diocèse d'Agen ne dépassait pas l'Avance, le diocèse de Bazas prenant même à la rive droite de cette rivière la petite paroisse de Gassac, en face de Casteljaloux, et celle de Cavagnan, en face presque de Bouglon.

M. Virac, dans sa brochure sur *Bazas*, nous fait connaître, comme suit, les confrontations de l'ancien diocèse de Bazas, dans la partie qui appartient à la rive gauche de la Garonne :

« A l'est ce diocèse confrontait... de Gaujac à Lubans, soit de la Garonne à son angle S.-E., au diocèse de Condom (1); au sud, de Maillas à Bouridèys, il touchait au diocèse d'Aire et à celui de Dax; à l'ouest, de Préchac à Branne, faisant un coude sur la rive gauche de la Garonne, il confinait au diocèse de Bordeaux...

» Toutefois, à une distance de 6,230 mètres de ce vaste territoire, entre les diocèses de Bordeaux et de Dax, se trouvaient les paroisses de Belin, Lugos, Muret, Saugnac, Loustey et Pissos, faisant partie, elles aussi, du diocèse de Bazas... La division actuelle de notre territoire place Lugos et Belin dans la circonscription archiépiscopale de Bordeaux, et les quatre autres paroisses dans le diocèse d'Aire. »

Nous pensons que ces 6,250 mètres, formant une solution de continuité entre ces six paroisses du diocèse de Bazas et le restant du même territoire, appartenaient au pays de Born, peuple de la vieille Aquitaine, indubitablement. Nous sommes même de ceux qui comprennent ce pays de Born dans les dépendances des Boïens.

Quant à ces derniers, nous nous sommes déjà expliqué sur leur territoire dans la *Revue de Bordeaux* (2). En un mot, nous pensons que les *Boïens*, peuples Aquitains, touchaient du côté

(1) Sauf la rectification faite plus haut, au sujet de la limite avec le diocèse d'Agen, ou pour mieux dire de Condom.

(2) 5e année, 1838, p. 65 et suiv.

du sud au Maransin, pays habité indubitablement aussi par des vieux Aquitains, et du côté du nord, à la contrée qui fut occupée par les Bituriges Vivisques, venus du Berry.

Dom Devienne (*Histoire de Bordeaux, discours préliminaire*), a cru les Boïens, les premiers habitants du Bordelais. Ce n'est pas sans raison qu'il ajoute, que « l'émigration » du temps d'Ambigat épuisa leur pays; repoussés, chassés » par les tempêtes, de leur ancienne patrie, ils durent se » ranger en foule sous les drapeaux des deux princes celti- » ques pour conquérir un sol plus ferme et un ciel plus fa- » vorable. »

On lit aussi dans un article de M. Hippolyte Vivier, publié par la *Gironde, Revue de Bordeaux* (1) :

« Longtemps avant l'invasion romaine la partie de la se- » conde Aquitaine où fut construite, plus tard, la ville de » Bordeaux, était habitée par la puissante tribu des Boïens. » Elle eut le même sort que la Narbonnaise et la première » Aquitaine; elle subit le joug de la conquête, lorsque les » proconsuls se jetèrent dans la Gaule méridionale, à la tête » de leurs intrépides légions. La lutte fut sanglante sur les » bords de la Garonne, comme partout ailleurs, et l'indépen- » dance gauloise compta parmi ces derniers défenseurs plus » d'un Vercingétorix, dont le nom ne nous a pas été trans- » mis par l'histoire.

» Il est bien difficile, et je crois même impossible, de déter- » miner l'époque de la fondation de l'antique Burdigala, ca- » pitale des Boïens. Quelques historiens affirment que cette » ville était déjà très peuplée lorsque César envahit les deux » Aquitaines; mais tout porte à croire que Bordeaux ne re- » monte pas au-delà de l'ère chrétienne; car on ne doit pas » donner le nom de ville à une agglomération de misérables » cabanes construites par les pêcheurs Boïens. »

(1) 6e année, p. 5 et 6.

Toutefois, le plus grand nombre de ceux qui se sont occupés de ces recherches historiques restreignent aux lieux habités, dans l'ancienne Aquitaine, par les Boïens, les peuples qni restèrent membres de la Novempopulanie, et font occuper le restant du pays, jusqu'à la mer, ainsi que jusqu'à la Gironde et à la Garonne, par des Bituriges Vivisques, peuples originaires du Berry, que ces historiens font venir dans nos contrées, après leur défaite par Jules César.

Les *Variétés Bordelaises* font remonter à des temps plus reculés l'établissement des Bituriges Vivisques dans l'Aquitaine. Mais nous ne nous arrêtons point à une telle opinion, l'abbé Baurein l'ayant fondée principalement sur le prétendu état désolé de ces côtes, dont lui-même avait, au contraire, constaté l'état prospère aux mêmes époques. Nous croyons utile de rappeler ici le résumé que nous avons donné ailleurs des immenses usurpations que l'Océan a commises sur cette contrée :

« L'île d'*Antros*, dont parle Ptolémée, ne se retrouve plus; la tour de *Cordouan*, qui tenait autrefois à la terre ferme, est aujourd'hui battue par les flots de la mer et serait un écueil dangereux, sans les bienfaits de son phare, que l'on peut nommer l'étoile des matelots; les savants se disputent, au sujet de la place que devait occuper la ville de *Noviomagus* ensevelie bien certainement sous les eaux, ou sous les sables du Médoc; le promontoire *Curian*, s'il n'est le *cap Ferret*, à l'entrée désolée du bassin d'*Arcachon*, paraît avoir livré à la fureur de la mer la plus grande partie de son étendue; Strabon affirme que la plupart des peuples aquitains habitaient sur le rivage; Ammien Marcellin parle de leur commerce maritime, en lui attribuant la dégénération de leur courage... Veut-on des faits plus rapprochés de nous ? N'est-ce pas sur ces côtes que les Normands débarquèrent plusieurs fois, et qu'ils firent un grand butin ? N'est-ce pas sur le rivage du Médoc que les rois d'Angleterre envoyèrent leurs flottes et abordèrent eux-mêmes ?

Leur dernière armée y prit terre, sous la conduite de Talbot, lorsqu'il vint prendre Bordeaux et mourir si héroïquement à Castillon. De nos jours, on a vu des paroisses déplacer leurs églises par deux fois, et par deux fois les dunes les atteindre. Ailleurs une dune est venue s'acculer contre un temple gothique; les sables s'écoulent à travers ses vitraux brisés et ses ogives, et lorsque le vent vient à tourmenter la montagne, on les entend tomber goutte à goutte du haut du clocher, comme dans une vaste clepsydre, pour marquer et annoncer l'heure de la destruction. Par ces ravages, par ces empiètements de la mer et des sables sur la côte de Gascogne dont l'histoire a gardé note, jugez de ceux qui durent les précéder. »

Suivent des observations et des calculs établissant la perte, sur ce rivage, de la contenance d'une belle province que l'Océan nous a ravie (1).

En résumé, ce qui nous reste du pays des Bituriges Vivisques, placé entre le pays de Buch, d'un côté, et la mer, la Gironde et la Garonne, de l'autre, s'étendait jusqu'à l'extrémité opposée du pays des Bituriges Vivisques, selon les uns, jusqu'à la banlieue de la ville de Bordeaux (partie septentrionale), selon les autres, ceux-ci laissant à peu près sans dénomination précise toute la partie orientale de ce pays, à moins qu'on ne la désigne sous celle de *Bordelais*.

Il ressort de tout cela : 1° que dans les temps antérieurs à la venue de J. César, toute la rive gauche de la Garonne, ainsi que de la Gironde, à l'exception de la partie de cette même rive qui s'étendait en amont comme en aval de la rive gauche de la petite rivière de l'Auzoue appartenant aux Nitiobriges ou Agenais, était restée Aquitaine de la vieille souche; 2° que, notamment, le Bazadais et le pays de Buch et de Born, jusqu'au Médoc, ne perdirent jamais cette nationalité;

(1) *Revue de Bordeaux*, 5e année.

3° qu'enfin, à l'*est* de ces derniers peuples, s'établirent, sous J. César, les Bituriges Vivisques, jusqu'aux bords de l'Océan, de la Gironde et de la Garonne, en atteignant certainement la banlieue *nord* de Bordeaux, sous le nom de peuple du Médoc, et comprenant peut-être aussi tout le Bordelais, jusqu'à l'extrémité de ce pays vers l'est.

J.-F. SAMAZEUILH.

DOCUMENTS INÉDITS.

Analyse et extraits d'un registre de l'Hôtel-de-Ville de Condom (1).

IV

CONQUÊTE DE GÉNES; RÉJOUISSANCES A CONDOM. — ALLIANCES CONTRE LES VÉNITIENS. — PRÉDICATIONS REMARQUABLES D'UN FRANCISCAIN VENU D'ESCLAVONIE, ETC.

Dans son voyage de Barcelonne à Naples, le roi d'Espagne avait découvert les conspirations secrètes tramées par les Génois pour secouer le joug de la domination française. A un signal donné, tout le bas peuple parut en armes, et se rua dans les palais des grands et les maisons des riches. Les armes de France sont abattues, et le meurtre succède au pillage.

Cependant, Galéas de Salasar, gouverneur du Châtelet, fut contraint de faire jouer le canon pour contenir les rebelles. Ceux-ci n'en devinrent que plus furieux, et ils menaçaient d'égorger la garnison, quand Louis XII passa les Alpes, à la tête d'une brillante armée, et foudroya les anarchistes. Ainsi

(1) Voir plus haut, pages 244, 291, 373.

le racontent les chroniqueurs et les historiens du temps. Laissons maintenant parler le registre des annales consulaires de Condom :

« Et après un petit de temps (1507) nostre senhor lo rey de Fransa, en lodit an, s'en anet en propria persona, ab una grossa armea, tant de gens à pié que à chival, de là los mons, contra los Genoés que se eran feyts traytes et rebellats audit senhor, et abian sagat de tuar la garnison que era au chastelet de Genas per lo rey nostre senhor, et se eran metuts en armas contra lo rey jusquas au nombre de xxv mila homes, ou plus, et lor donaran secorb et ayda los Pisans, selon que l'on disé.

» En tant abiengot que per la grace de Diu lodit senhor rey de Fransa agot victoria contra los Genoés, et los tornet en sa subjeccion, et los fec fer hun autre fort castel, à los propres despens, en loqual lo rey tiendra sa garnison una partida et l'autra au chastelet. »

Pour annoncer cette grande nouvelle, on tint à Condom une jurade générale, à laquelle voulut assister l'évêque Jean de Marre. La joie était peinte sur tous les visages. Monseigneur de Condom, les consuls, les jurats et autres habitants assemblés étaient rayonnants, dit le procés-verbal. Il fut résolu qu'on ferait feu de joie et procession générale; que l'on chanterait quatre grand'messes en musique, avec diacre et sous-diacre ; une à Saint-Pierre, les autres aux couvents des Carmes, des Frères-Mineurs et des Dominicains, « en laudan et regracian Dieu nostre Senhor, de la bona victoria que abia donat à nostre senhor lo rey contra losdits Genoés et autres sos enemits. »

On voit un peu plus bas les dépenses qui furent faites pour ces services, et qui donnent une idée de la valeur de l'argent à cette époque. Chaque couvent eut pour sa pitance deux francs bordelais; les religieux qui dirent la messe, dix liards chacun; les diacres, six liards, et les sous-diacres, quatre liards. « Et mossenhor de Condom ne paguet la metat. Item oltra aquo, los conselhs (les consuls) paguen la luminaria, que coustet quaranta VIII ardits. »

A la guerre contre les Génois succéda la guerre contre les

Vénitiens. Voici comment en parle le registre de Condom, que je traduis ici :

« L'an 1508, furent faites de grandes alliances entre le très chrétien roi de France, notre souverain Seigneur, le roi de Hongrie, le roi des Romains, le roi de Pouille, le duc d'Autriche, le duc de Savoie, le marquis de Mantoue et le duc de Ferrare. Il s'agissait de reconquérir les cités, villes, châteaux, pays, places et forteresses que les Vénitiens retiennent et ont usurpés desdits princes et seigneurs (1).

» Ils ont juré d'être fidèles à cette alliance, et d'aller batailler et guerroyer à l'encontre desdits Vénitiens, en grande compagnie de gens d'armes. Et premièrement, le roi de France, notre souverain seigneur, comme étant le plus noble, est parti de France en personne le lundi après Pâques dernièrement passées, qui était le 9 d'avril (1509), avec grandes armées de gens, princes et grands seigneurs en sa compagnie, pour faire ledit voyage et entreprise, à savoir d'aller reconquérir ce qui lui a été usurpé et pris injustement, tant à lui qu'à ces dits adhérents, princes et seigneurs, par lesdits Vénitiens (2). Que Dieu lui soit en aide et lui donne bonne victoire ! »

Le registre qui nous occupe était composé de près de 900 pages grand in-f°, et le procès-verbal que je viens de faire connaître occupe la 32e. On comprendra que je ne pouvais pas continuer sur ce pied, et je franchis quarante pages, pour arriver à la prédication de frère Illiric. Sur les 800 pages qui restaient, je ne pris plus que quelques notes éparses. La prédication de frère Illiric tenait du merveilleux, et c'est pourquoi les consuls de Condom voulurent qu'elle fût consignée dans leurs annales. On parle de son entrée dans la ville comme de celle d'un grand personnage :

« Le mercredi, 27 octobre, arriva à Condom un saint homme, appelé frère Thomas Illiric, de l'ordre de Saint-François. Il venait du pays d'Esclavonie, entra par la porte de Riguepeu, et s'en alla loger au couvent des Frères-Mineurs, avec le gardien qu'il menait

(1) Cette ligue se fit secrètement à l'assemblée de Cambrai, et on y résolut de se mettre en marche contre les Vénitiens au commencement du mois d'avril.

(2) Le roi de France avait à reconquérir Crémone, Broscia, Crême, Bergame, et toutes les dépendances du duché de Milan.

avec lui. A son entrée, il y avait bien plus de quatre mille personnes de toutes conditions. Révérend père en Dieu, Jean Marre, évêque de Condom, alla aussi loger audit couvent, où il demeura nuit et jour, pour entendre la prédication du saint homme. On y courait de toutes parts, et aux trois sermons qu'il fit dans l'enceinte du couvent, il y avait plus de vingt mille personnes. L'affluence était si grande au jour de la Toussaint, qu'il fut contraint d'aller prêcher dans le pré de l'hôpital du Pradeau. Il y eut ce jour-là plus de trente mille personnes. Il obtint ce résultat qu'il fit brûler toutes les cartes, et disparaître bien des jeux qui ne se jouent plus depuis son départ.

» Item d'aqui s'en anet à Neyrac, et de Neyrac tournet à Condom, et quant anaba et venia, lo monde lo seguissè pertot, en cridan : Senhor Dieu, misericorde ! »

A Condom, frère Illiric avait obtenu qu'on brûlât toutes les cartes. Il fit plus à Toulouse : il en fit brûler les moules. Cédons encore la place à la langue vulgaire, qui régna jusqu'en 1526 :

« En après s'en anet à Tholosa, et y presiquet lo caresme, et feg arder los mofles de las cartas, et feg far de Jesus per botar à l'intrant de las portas, et ordenet à dize à l'onor de Dieu et de Nostra-Dama 63 Ave-Maria, en l'honor de Nostra-Dama et deus 63 ans qu'ella viscot, ensemble sept Pater-Noster.

» Item 33 Pater-Noster à l'onor deus 33 ans que Nostre Seigne Jesus-Christ viscot au monde, et cinq Ave-Maria. Et y donet grand cop de perdous en aquets que hac dirent touts los jours; et benedit los patrenostres et los Jésus; et comunament dision las gens [qu'éth] fasé miracles, et parlava quant presicava quasi come illuminat deu Sant Esprit. » (1518)

1521. Une peste nouvelle vient affliger la ville de Condom. Déjà elle avait enlevé deux consuls, et les quatre qui restaient furent contraints, quand l'année de leur consulat fut terminée, de procéder à de nouvelles élections dans un pré, à côté de Prouillan.

1522. Le septième jour de mai, il y eut à Montréal une assemblée de tous les consulats du Condomois pour délibérer sur la levée que demandait le Roi de trois cents hommes de

pieds, vêtus, armés, et payés aux frais du pays. Il ne fallut pas moins de cinq ou six assemblées pour débattre la question. Enfin, considérant les grandes charges que le pays avait souffertes, il fut résolu qu'on refuserait au roi les hommes demandés. Toutefois, quelques jours après, il fallut se résoudre à fournir un certain nombre de francs-archers, bien équipés et soldés pour trois mois.

L'année n'était pas encore finie, et la peste régnait toujours à Condom. Mézin ouvrit encore ses portes aux habitants. Les consuls y tinrent leurs jurades; la cour du sénéchal, ses audiences.

Le 4 novembre, Alain d'Albret alla jusqu'aux portes de la mort, et ce jour-là commença une pluie torrentielle qui tomba avec fureur durant quatre jours et quatre nuits. La Garonne, la Baïse, la Gélise, l'Osse, et généralement toutes les rivières de France, débordèrent avec une telle furie que presque tous les ponts et les moulins furent emportés. Un grand nombre de maisons et d'habitants furent engloutis, « de sorte, dit le procès-verbal, que de vie d'homme on n'avait jamais vu un pareil désastre, depuis le déluge. »

1525. Les consuls portent à l'assemblée la fatale nouvelle du désastre de Pavie, et l'année suivante, on commence d'écrire les jurades en français. Le secrétaire de la commune ne manque pas de faire cette observation. Il signale ce fait comme un événement extraordinaire.

1528. L'évêque de Condom, Erard de Grossolles, vient communiquer à la jurade une lettre de François Ier demandant des prières et des processions générales pour que Dieu veuille toucher le cœur de Charles-Quint, et l'amener à accepter une rançon pour la délivrance de ses enfants, retenus en otage dans les prisons d'Espagne. C'étaient le dauphin et le duc d'Orléans, et l'évêque ne prescrivit pas moins, dans son diocèse, de cinq processions générales pour intéresser le ciel au recouvrement des enfants de France.

Anne de Montmorency, grand-maître et maréchal de France, fut chargé de porter à Charles-Quint la rançon convenue au traité de Cambrai (5 août 1529). Il partit accompagné de plusieurs grands seigneurs, parmi lesquels on distingue le sénéchal d'Agenais (1), gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cent archers de la garde du corps de Sa Majesté; le seigneur de Montpezat, aussi agenais (2) et gentilhomme de la chambre du roi.

Anne de Montmorency était aussi chargé d'épouser par procuration Eléonore, sœur de Charles-Quint, veuve du roi de Portugal, promise au roi de France par le traité de Cambrai.

Ce fut le 1er juillet 1530 que le dauphin et le duc d'Orléans rentrèrent en France. Le roi vint à leur rencontre, qui se fit dans une abbaye entre Roquefort de Marsan et Captieux. C'est là que le mariage fut célébré par l'évêque de Lizieux, grand aumônier du roi.

Rien ne saurait peindre la joie que toute la France ressentit de l'heureuse issue de ces négociations. On peut voir dans le récit de Sébastien Moreau, témoin oculaire, les réjouissances de toutes les villes, bourgs et villages que traversa le cortège royal depuis Saint-Jean-de-Luz jusqu'à Bordeaux. Toutes les autres villes du royaume s'y associèrent. Voici le court procès-verbal que l'on trouve dans le registre que j'analyse. Le secrétaire voulut, ce jour-là, reprendre la langue vulgaire, depuis quatre ans abandonnée :

(1) Antoine de Raffin, dit Poton, seigneur de Puycalvary. Il avait été fait prisonnier à la bataille de Pavie, et n'avait été racheté qu'au prix d'une forte rançon. Il est souvent question de lui et de ses archers dans la relation de Sébastien Moreau : *La prinse et délivrance du Roy, etc.*

(2) C'était probablement noble et puissant seigneur Alain de Foix, vicomte de Castillon et seigneur de Montpezat. Le 2 mars 1527 (nouv. style) il avait été député par l'assemblée des consulats d'Agenais auprès de Lautrec pour le prier de décharger le pays de la garnison de ses gendarmes. Bientôt après, on apprenait que Lautrec avec sa compagnie se disposait à repasser les monts, pour aller venger la défaite de Pavie. Ce fut Montpezat qui fut chargé par Montmorency d'aller en poste à Bordeaux porter à François Ier l'heureuse nouvelle de l'arrivée de ses enfants sur la terre de France. (Ibid.)

« Quand los enfans entren en Fransa.

» L'an mil cinq cens et trenta, et en lo mes de Julhet, lo Rey nostre senhor espousa la seur deu Rey d'Espanha, Lianora, et ladita Reyna amenet los enfans du Rey nostre senhor, et ne fen force de jogs per totas la carreras, et dansas et collacions, *et los seys toquen a bando?* et puis ne faren procession en remercian a Diu, nostre Creator, de la gracia [et] reioysansa qui nos abé donada. »

L'abbé BARRÈRE.

Note sur frère Thomas Illyricus.

Le franciscain d'Esclavonie sur lequel le manuscrit (hélas ! perdu) de Condom donne des détails si curieux est un des hommes les plus célèbres de son temps, quoique son nom manque dans les dictionnaires biographiques. Ses prédications, qui eurent souvent un caractère prophétique par rapport aux troubles prochains du protestantisme, laissèrent de profonds souvenirs soit à Condom, soit dans le Bordelais. On peut consulter Bajole (*Histoire sacrée d'Aquitaine*, p. 268 et suiv.) et Florimond de Raymond (*Naissance, progrès et décadence de l'hérésie*, p. 16 et suiv.). Thomas Illyricus a laissé plusieurs écrits devenus fort rares, remarquables par la hardiesse de son zèle contre les abus, et sur lesquels on peut voir la notice d'Ellies Dupin. (*Auteurs ecclésiastiques*, XVIe siècle, IIe partie, pages 447 et suivantes).

Les traces de son passage à Toulouse étaient encore fort sensibles vers la fin du XVIIe siècle. On lit dans la *Vie du Fr. Mathieu* (1680) : « Thomas Illyricus, étant gardien de notre couvent de Toulouse et prêchant dans la place Saint-Georges, parce que les églises étaient trop petites pour contenir les grandes foules qui couraient à ses prédications, recommanda la dévotion au saint nom de Jésus avec tant de succès qu'il obligea les cartiers à brûler les moules des cartes qu'ils faisaient, et à en porter une partie dans notre couvent de Toulouse, où on les voit encore inspirant à ces pauvres artisans de faire faire d'autres moules pour imprimer le nom de Jésus, de quoi ils se trouvèrent très bien, parce que tout le peuple de Toulouse, qui donne aisément dans les pratiques de piété, était bien aise de mettre en divers endroits de leurs maisons des images qui étaient imprimées de ce saint nom. Le même Thomas Illyricus, par la grande réputation que ses prédications lui avaient attirée, eut encore le crédit de faire mettre ce saint nom sur toutes les portes de la ville et sur le frontispice de plusieurs maisons particulières, *qu'on y voit jusques à ce jour...* »

L. C.

UN SONNET ET UNE PRÉFACE

DE

BERNARD DU POEY.

Depuis que j'ai publié les *Vies des poètes gascons,* j'ai trouvé à la Bibliothèque nationale, dans un manuscrit du Fonds français portant le numéro 16262, parmi des copies de diverses pièces imprimées relatives aux Etats d'Orléans (1560), un sonnet et une préface d'un de ces poètes, le béarnais Bernard du Poey ou du Poy, préface et sonnet qui accompagnent la harangue de l'orateur de la noblesse, Jacques de Silly, seigneur de Rochefort et autres lieux (1). J'ai pensé que ces vers, quoiqu'ils ne soient pas bons, et que cette prose, quoiqu'elle ne vaille guère mieux, vers et prose qui n'ont pas été recueillis dans les œuvres de Bernard du Poey et qui sont aussi peu connus que s'ils n'avaient jamais vu le jour, pourraient intéresser quelques lecteurs. Voici, du reste, comment ces deux morceaux étaient présentés au public du XVIe siècle dans l'*Histoire de l'impression de la harangue* de Rochefort, histoire qui est en tête du manuscrit déjà cité : « Charles Perier, libraire juré et imprimeur en l'Université de Paris, voyant que sur la requête par luy presentée à la cour afin de pouvoir imprimer ou faire imprimer ceste harangue, avait été respondu *nihil ad curiam,* qui estoit taisiblement le debouter et interdire l'impression d'icelle, à mesme fin s'adressa au prevost de Paris ou son lieutenant, lequel, ce requerant le substitut du procureur général du roy au Châtelet, lui fit expressement inhibitions et defenses de l'imprimer.

(1) Voir sur Rochefort et sa harangue, la Popelinière, de Thou et toutes nos grandes histoires de France. On trouvera le texte complet de sa harangue dans le recueil de Meyer et de La Lource et Duval.

Ce nonobstant de rechef se retira en la chancellerie de Paris en laquelle il obtint privilége le 25 janvier 1560, en vertu duquel elle fut incontinent imprimée et divulguée partout (1), dont le Roy, en son Conseil privé, averti, par lettres patentes manda à la cour de parlement de faire defenses à tous libraires, imprimeurs et autres d'imprimer, vendre et distribuer tant cette harangue, que les autres non encore mises en lumière, ensemble les cahiers présentés par les Estats et reponses par lui faites à iceux... Avec ladite harangue furent imprimés un sonnet dédié au Roy de Navarre et une epistre liminaire au dict sieur de Rochefort cy transcrits pour ne mespriser le labeur de l'auteur; en ce mesmement que par son epistre il semble exhorter la noblesse de France à la conjonction des lettres et des armes, luy proposant quasi pour miroir et exemple des vertus necessaires et requises ès plus illustres et genereuses personnes ledict sieur de Rochefort. »

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

A très haut, très puissant et très illustre Prince Antoine DE BOURBON, *roy de Navarre.*

Les cieux encor roulans nous ramenent les guides
Pour ce peuple conduire à la voye immortelle.
Le soleil ses chevaux nouvellement atelle
Et les va galoper par les carrieres vuides.

Je voi deja cachés les trois signes humides,
Je voi fuir Saturne et la flamme jumelle
De ses fils embraser en nous l'ardeur nouvelle
Qui nous pousse aux effets des causes plus liquides.

Du troupeau écaillé la bande est terminée:
Pour nous mieux éclaircir voici la bande ignée,
Le lion dans ces feux déjà apparoissant;

(1) Le *Manuel du Libraire* ne mentionne pas l'édition dont il est question ici, comme on va le voir aux soins de Bernard du Poey.

L'astre aussi que Dieu fait par sa bonté connoître
Sous Charles (1) et sous vous feront en briéf renaitre
Le siècle très heureux des siècles renaissant.

De Vostre Majesté le très humble sujet et très obéissant serviteur.

Bernard de Poy-Monclar de Luc.

A très haut et puissant seigneur messire Jacques de Silly, *chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre* (du roi), *Damoiseau de Commerci, seigneur des baronnies de Rochefort, Aulneau et Montmirail.*

Monseigneur, les Romains pour nous faire preuve de la grandeur de leur republique et pour continuer longuement leur renommée par la memoire des survivans, d'un grand travail et penible exercice se sont rendus admirables par les armes et la superbe magnificence de la hauteur et beauté de plusieurs édifices et structure de tant de beaux batimens, seul sujet des excellens et doctes architectes et encore moins imitables par les arts et sciences desquelles (d'autant que leurs successeurs nous semblent malicieusement ou par nonchalance avoir méprisé la connoissance), ne nous ont laissé que ruines et grands nombres de pieces que malaisement tous ensemble saurions raporter à leur moindre et entiere partie ou bien peu, comme le glanneur, recueillir les epis après ces diligens moissonneurs. Ç'a été par la seule opinion des rois et des nobles, lumiere et exemple de tous, qui legerement se laissoient persuader que les lettres effeminoient les soldats et diminuoient de leur cruauté ou pour avoir dedaigné la discipline du populaire parmi lequel les lettres ont eu toujours quelque rang, jusqu'à notre temps que les plus illustres ont connu leurs fautes et ont recommencé à reprendre les erres des hommes vertueux. Si bien que maintènant la France n'est davantage en admiration pour les armes que des lettres. Car nous estimons grandement les personnes genereuses qui en l'un et l'autre exercice ont employé l'usure de cette périssable vie.

Tellement que feu Monsieur de la Rocheguyon, votre frere (2), ny

(1) Charles IX qui venait de monter sur le trône (5 décembre 1560).

(2) Louis de Silly, seigneur de la Rocheguyon, qui épousa, en 1539, Anne de Laval (dont la mère était une Montmorency). Voir la généalogie de la famille de Silly dans le *P. Anselme* et dans le *Moréri* de 1759.

vous n'avez été mieux connus et honorés entre les François, admirés des étrangers pour être issus des plus anciennes maisons des ducs et comtes d'Allemagne, Angleterre, Bretagne, Champagne et Bourgogne, avoir de grands biens, à être des premiers en France, avoir toujours bien fait en plusieurs batailles, assauts de villes et en plusieurs rencontres à la guerre, que pour avoir devancé maints autres par les lettres et avoir bien sçu joindre et marier les armes au savoir. Y a-t-il en France gentilhomme pour avoir bien les armes en main, pour être bien à cheval, pour bien faire le devoir de son estat qui ait acquis plus grand bruit et honneur que vous? Pouvoient les députés de par la noblesse de toute la France nommer gentilhomme plus capable pour porter paroles au Roy de leurs doléances? Certainement vous êtes en reputation de très vertueux affectionné aux lettres et aux studieux des entreprises louables. Plusieurs ont reçu de vos bienfaits; vous êtes des premiers entre quelque nombre qui faites du bien à ceux qui ont volonté de suivre les arts et disciplines, qui faites secours à ceux qui ont quelque addresse pour parvenir à la connoissance de la perfection des causes recommandables, et avez tant en tout avancé que difficilement les nobles eussent pu eslire seigneur qui mieux eust sçu instruire un jeune Roy de se bien maintenir avec ses sujets, policer un Royaume et le garder en paix et tranquillité que vous par vostre harangue avez fait, laquelle a été de tous si désirée, et vous, Monsieur, par tant et diverses fois en avez esté requis pour le bien public, que ne pouviez honnestement refuser de nous la communiquer, dont m'estant baillée pour la publier et la représenter telle que l'avez faite et prononcée, j'ay été fort aise d'avoir ce moyen pour tesmoigner l'obligation des bienfaits que vous avez sur moy, afin que si je ne puis par autre maniere m'aquitter envers vous, au moins que je vous déclare publiquement l'affection que j'ay de suivre la volonté de vos commandemens.

De vostre seigneurie le très humble et très obéissant serviteur,

Bernard de Poy-Monclar de Luc.

HÉRALDIQUE.

L'Ecu des armes du Comminges.

Les otelles sont des figures héraldiques dont la forme imite celle d'une amande.

Certains auteurs veulent y voir le souvenir d'un fer de lance; et d'autres, celui d'une blessure enflée, ou même d'une cicatrice.

Les familles, peu nombreuses du reste, qui portent des otelles dans leurs armoiries, sont relativement assez récentes. Peut-être même ne les ont-elles adoptées qu'à l'exemple d'une grande maison du Midi, celle de Comminges, qui porte :

De gueules, à quatre otelles d'argent, adossées et posées en sautoir.

Toutefois, le P. Anselme décrit le blason du Comminges : *D'argent, à la croix pattée de gueules* (1). Le champ serait donc d'argent au lieu d'être de gueules. Et, quoi qu'il en soit de certains blasons dessinés ou peints, il est incontestable que, dans les écus bien compris et traduits par la sculpture, c'est la figure héraldique à reproduire qui se montre *épargnée en relief*, sur un fond déterminé, dont elle se détache très sensiblement.

C'est ainsi que, dans la série de nos archevêques, et sur le blason de Mgr de La Croix d'Azolette, par exemple, ce ne sont pas quatre otelles, sans doute, qui se détachent du champ, mais bien quatre croisillons, opposés et mis en sautoir, de manière à former, ici, la croix de Saint-André.

Et, aussi, au sceau des armes de Mgr de Langalerie, dont le dessin est expliqué à la page 90 de ce volume XIII de la *Revue de Gascogne*, toutes les figures héraldiques dont il est doté, à savoir *tour crénelée*, *croix potencée* et *molettes d'éperon*, sont *épargnées en relief* sur champ de gueules, de manière à se détacher sensiblement de leur fond, ainsi déterminé par son émail rouge.

Donc, pour établir le vrai sens de la *pièce* héraldique, dans l'écu du Comminges, il faut examiner quelle est la figure dont les monuments

(1) Tome II, page 629, des *Grands Officiers de la couronne.*

sculptés reproduisent la forme en relief : Est-ce la croix pattée, ou bien l'otelle?

Depuis quelques années surtout nous pensions que ce devait être cette dernière, lorsque de récentes communications, faites par M. Curie Sembres, maire de Trie, sont venues nous confirmer dans cette opinion. D'après cet érudit et modeste archéologue, le relief des otelles est trop apparent pour laisser le moindre doute dans les cas qui suivent, et qu'il a bien voulu nous signaler :

1° L'écusson en pierre bleue, qui fait partie de la magnifique porte d'entrée du château des anciens évêques du Comminges, à Alan (Haute-Garonne) ;

2° Un écusson qu'on trouve à Bagnères-de-Bigorre, à la surface d'un pilier de l'ancien cloître des Jacobins ;

3° Un écusson sur chapiteau, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Savin (Hautes-Pyrénées) ;

4° Un écusson sur chapiteau provenant de l'ancien monastère des Carmes, à Trie (Hautes-Pyrénées).

Ajoutons que les otelles se trouvent indiquées dans les descriptions de l'armorial des membres de la maison de Comminges, qui ont été abbés au monastère de Saint-Sever (Hautes-Pyrénées), et à celui de Berdoues (Gers).

On les trouve décrites de même et reproduites par la gravure dans le *Recueil des tombeaux des personnes illustres* par Lelaboureur, Paris, 1642; ainsi que dans l'Armorial des Etats de Languedoc, par Gastelier de la Tour, 1667.

Enfin, Larcher, dans son Glanage, déposé à la bibliothèque publique de Tarbes, t. xxv, p. 310, s'exprime de la sorte : « Les armes du Comminges ne sont point d'argent à la croix pattée de gueules, mais bien de gueules à quatre otelles ou cicatrices d'argent, à cause de quatre blessures que reçut Arnaud de Comminges, vicomte de Couserans, à la bataille de la Massoure, comme il portait secours au comte de Poitiers. Si ces armoiries étaient une croix pattée, cette dernière *figure* serait relevée sur les monuments de pierre; au lieu que les quatre otelles y sont relevées à Muret, à Saint-Bertrand, à Samatan, à Cazères, à Aurignac, à Saint-Julien, à Salies et à Castillon. »

Tous ces souvenirs héraldiques sont donc en parfait accord avec l'ornementation sculpturale. Aussi, c'est avant de connaître ces derniers monuments, que nous avions suivi le P. Anselme, en blasonnant comme lui l'écu des armes du Comminges.

Nous les avions rencontrées, à Sainte-Marie d'Auch, au sommet ogival de la verrière historique dont on a décoré la chapelle Notre-Dame de la Compassion. Elles font partie d'un écu assez compliqué, par lequel le peintre sur verre fait allusion au cardinal de Lescun, comme ayant, pour sa part, contribué à préparer, de 1462 à 1483, la reconstruction de sa métropole, qu'à cette date il voyait encore en ruines.

Or, le champ est, ici, écartelé avec brisure de senestre : *au 1 et 4 d'Armagnac nouveau* (1), *au 2 et 3 de Comminges.*

Dans ces vives couleurs, *argent* et *gueules*, fallait-il préférer la leçon *croix pattée* à celle des *otelles?* A prendre cette figuration isolément, rien n'oblige à déterminer le choix. Et, quoi qu'il en soit des apparences, c'est bien du Comminges qu'il s'agit; c'est-à-dire, quant à l'ensemble du blason, d'un écu qui appartenait au frère du cardinal, bien connu dans l'histoire sous le nom de maréchal d'Armagnac. Celui-ci le portait comme à notre vitrail, depuis que le roi de France lui avait donné en fief le comté de Comminges, afin de mieux reconnaître les services rendus par lui à la Couronne, en sa qualité d'officier supérieur.

Mais a-t-on eu le droit d'attribuer au cardinal ces mêmes armoiries? C'est une question que nous n'avons pas à résoudre, en cette circonstance surtout, où l'abondance des matières nous oblige à respecter le tour des travaux qui attendent depuis assez longtemps.

F. CANÉTO,
vic. gén.

BIBLIOGRAPHIE.

I

Rôles de l'armée de Gaston Phœbus, comte de Foix, seigneur de Béarn (1376-1378), publiées d'après un manuscrit inédit, par Paul Raymond, archiviste du département des Basses-Pyrénées. In-4° de xx et 144 pages. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

Ce livre est extrait du tome xii des *Archives historiques de la Gironde*. La société qui dirige cette grande publication, dont nous avons étudié ici même dans le temps les deux premiers volumes (2),

(1) *Revue de Gascogne*, t. ix, p. 159, 160.
(2) *Revue de Gascogne*, t. iii (1862), p. 193.

a bien mérité de l'histoire provinciale, et s'est acquis un titre tout spécial à la reconnaissance des purs gascons et des béarnais, en faisant les frais de l'impression d'un document précieux qui serait probablement resté inédit sans ce secours, et qui intéresse moins la Gironde que certains départements voisins. Le savant et laborieux archiviste des Basses-Pyrénées a mis du reste dans cette œuvre utile le soin et l'habileté qu'on lui connaît, et auxquels nous espérons rendre bientôt un nouvel hommage au sujet d'une publication encore plus intéressante (1). Il a surtout relevé le mérite intrinsèque du document publié, en le faisant précéder, dans le tirage à part, d'une courte mais savante et curieuse introduction, qui en résume les principaux passages. Sans prétendre réduire encore ce résumé si substantiel, nous en extrairons quelques indications intéressantes, pour donner idée des *contributions* que ce livre apporte à notre histoire provinciale et pour faire naître l'envie d'y recourir.

On trouve dans le document publié par M. Raymond un rôle, dont le commencement est perdu, relatif à l'artillerie et au train des équipages; — les listes des maréchaux de l'hôtel et des officiers de la maison du comte; — une commission (p. 3 et suiv.) donnée à quatre capitaines pour lever des soldats dans différents bailliages; — la convocation spéciale, à Morlaas, pour le 2 août 1376, des évêques, des barons et nobles du Béarn, etc. (p. 8 et 9); — La *montre* des barons et gens de guerre qui se rendirent en effet au jour indiqué dans l'église des cordeliers de Morlaas; liste qui intéresse, outre le Béarn, les pays de Nebouzan, de Foix, d'Albigeois, de Bigorre, de Navarre, de Chalosse, d'Astarac (2), d'Agenais, etc. (p. 10 à 41); — le rôle des chevaux que devaient fournir les habitants du Béarn et du Marsan; — celui des distributions de harnais et armes défensives, prêtés par les communautés; le détail des matières requises pour fabriquer la poudre, etc., etc.

Ce long et laborieux dénombrement ne fut pas fait en vue d'une

(1) Il s'agit du *Cartulaire de Sordes*, dont nous avons vu les dernières feuilles imprimées mais non encore publiées, entre les mains de notre ami et correspondant, M. l'abbé Lugat, curé de Villeneuve-de-Marsan, propriétaire du manuscrit.

(2) Voici comme spécimen, le rôle des hommes d'armes d'Astarac : « Lo comte. Mossen P. d'Ornesan (*on a rayé* Moss. Peyroton son filh). Lo senher d'Orbesan. Lo senher de Sent-Blanquat. Lo senher de Mont-Cornelh. Lo senher de la Serra. Lo senher de Cere. En Per-Ramon [*Pe-R...*, *Pierre Raymond*] d'Estarac. Moss Bertranoo, son filh. Lo borc [bâtard?] d'Esterac. Peyroo de Beoo (*rayé*). Johanet de la Mote. Lo canonge de Sere. Arnaud Guilhem d'Esparos, senher de Fontralhe. Lo senher de Biusaa [*Vioxan*]. Lo senher de Monbardoo. »

guerre spéciale ; Gaston Phœbus voulait seulement prendre note de ses forces militaires, qui du reste lui servirent bientôt contre les comtes d'Armagnac et de Comminges, « et plus tard probablement contre l'armée du duc de Berry, lorsque celui-ci devint lieutenant du roi de France en Languedoc, au grand déplaisir du comte de Foix. »

Dans la grande réunion militaire du 2 août 1376, les premiers nommés sont les *baroos* de Béarn, suivis chacun de *soos compatroos*. Ces barons sont ceux de Coarase, Gerderest, Arros, Gabaston et Gayrosse, présents, ceux de Navailles, de Lescun, d'Andoins, de Niossens et de Doumy, absents ainsi que les évêques de Lescar et d'Oloron. On indique pour eux ainsi que pour les simples gentilshommes et hommes d'armes, si chacun est *armat et a cauag* (à cheval), ou s'il lui manque quelque pièce.

Les réquisitions de chevaux et d'armes donnent lieu à des remarques importantes, que nous passons entièrement sous silence. Mais nous voulons emprunter au moins à l'habile éditeur des *rôles de l'armée de Gaston Phœbus*, quelques notions qu'il en a extraites touchant l'artillerie de ce comté. Elle comprenait : 1° Les machines de jet, *truies* (?), *bride* (?), *mangonaux*, dont les plus forts étaient de deux quintaux. « Il faut, pensons-nous, entendre qu'il s'agit du contre-poids qui, par sa chute, chassait le projectile; c'est encore un bien faible poids; » 2° les canons. Ils se fabriquaient à la *forge de Saint-Jean*, c'est-à-dire, d'après l'interprétation de M. Raymond, à la Fonderie, non loin de Saint-Jean-Pied-de-Port. On a également la formule chimique de la fabrication de la poudre.

Voici maintenant le tableau d'une armée au XIVe siècle, comme il résulte pour le savant archiviste de Pau, et dans ses termes mêmes, des données fournies par le document qu'il a mis en lumière :

« Au-devant des troupes, quelques centaines de paysans, la pioche à la main, frayaient le passage. A la tête des gens armés, le chef entouré de ses fidèles, de ses valets de chiens, soldats de circonstance, et de la plèbe chargée du soin de ses bagages; les plus riches seigneurs accompagnés de leurs hommes d'armes, ne se mêlant guère et formant de petits groupes autour des bannières baronales; la petite noblesse à cheval, couverte de pièces d'armures de provenances diverses, car il n'était pas rare de voir un seigneur monté sur le « roussin » fourni par sa paroisse, la tête couverte du bacinet d'une commune voisine, les jambes, les cuisses, les mains garanties par des jambarts, cuissarts et gantelets prêtés par d'autres paroisses. Au centre roulaient des machines de guerre encombrantes et massives et de primi-

tifs canons, le tout traîné par des troupeaux de bœufs réquisitionnés et escortés de charpentiers et d'ouvriers divers. — Enfin l'infanterie, divisée en deux parties, les archers et la masse des paysans, armés d'un bâton ferré, quelques-uns d'épées ou de haches. —N'oublions pas que le moindre corps d'armée était alors suivi d'une nuée de gens qui ne combattaient pas : valets du chef, des nobles et des hommes d'armes, marchands, maraudeurs et filles de joie. »

Nous n'avons pas besoin d'insister pour démontrer que le document publié par M. Paul Raymond, plein de détails précieux sur la géographie et les généalogies de notre Sud-Ouest et sur tout ce qui concerne l'organisation personnelle et matérielle des armées, offre un intérêt capital pour l'histoire du XIVe siècle. La philologie pourra en retirer un égal profit, comme le remarque l'éditeur lui-même, qu'il faut remercier du soin minutieux avec lequel il a transcrit ces vieux textes béarnais d'un caractère *dialectal* bien marqué. Pour lui prouver par une critique que je ne le loue pas de parti-pris, je lui ferai sur ce chapitre un petit reproche, le seul du reste qu'il me semble avoir encouru. Il écrit (voyez, par exemple, p. 28) *no s'podon, qui s'presentan* (ne se peuvent, qui se présentent); cette apostrophe ne saurait se justifier, ce me semble, et il faut écrire : *nos podon, quis presentan;* et, si l'on tient à séparer le pronom : *no s podon, qui s presentan* (Raynouard), ou *no-s podon, qui-s presentan* (Lespy).

II

Relation inédite de la défense de Dunkerke (1651-1652) par le maréchal d'Estrades, suivie de quelques-unes de ses lettres également inédites (1653-1655), publiées avec une introduction et des notes, par Ph. **Tamizey de Larroque**. 1 vol. in-8° de 98 pages (*Collection méridionale*, t. III). Bordeaux, Gounouilhou; Paris, A. Claudin.

Notice sur la ville de Marmande, par le même. Grand in-8° de 136 pages (*Monographies historiques publiées sous les auspices du Conseil général de Lot-et-Garonne*). Villeneuve-sur-Lot, impr. X. Duteis.

Les événements ont apporté de longs et fâcheux retards à la publication de l'intéressante série de volumes préparés par notre savant collaborateur, M. Ph. Tamizey de Larroque, sous le titre de *Collection méridionale*. La *Revue de Gascogne* est d'autant plus inexcusable d'avoir jusqu'ici négligé de faire connaître le deuxième et le troisième volume de cette collection, après avoir salué dès l'origine l'entreprise elle-même (1), après avoir consacré une étude effroya-

(1) *Revue de Gascogne*, t. X, p. 76.

blement tardive au premier volume, les Mémoires de Vignolles (1). Nous souhaitons que tous nos clients aient pour nos lenteurs la même indulgence que celui qui aurait le plus lieu de s'en plaindre; et nous venons aujourd'hui dire un tout petit mot du troisième volume de la *Collection méridionale*. Le second aura ici, très prochainement, une bien plus large part.

Le défaut d'espace n'est pas le seul motif de notre brièveté sur la *Relation de la défense de Dunkerke*. Le héros est agenais, non proprement gascon. L'événement n'intéresse pas spécialement notre province. Les lettres inédites (au nombre de 21, dont 19 au cardinal Mazarin) y touchent de plus près, par de nombreux détails sur les guerres de Guyenne. Mais il y a surtout deux graves raisons de ne pas insister longuement sur ces textes : c'est qu'ils sont peu susceptibles d'analyse en eux-mêmes, et que la façon dont ils sont publiés et commentés peut être qualifiée d'un mot : c'est la perfection.

Je ne pourrais également que transcrire en entier et louer sans réserve la précieuse et substantielle notice qui sert d'introduction à cet élégant petit volume. L'éditeur des *Lettres, mémoires, et négociations de M. le comte d'Estrades* (Londres, 1743, 10 vol. in-12), Prosper Marchand, avait déjà donné dans son *Dictionnaire historique* (La Haye, 1758, 2 vol. in-f°) un article estimable sur l'illustre diplomate et guerrier agenais. Mais divers documents nouveaux, quelques-uns fort importants, ont enrichi depuis lors la biographie de d'Estrades. M. Tamizey de Larroque a profité de tous les renseignements; non content de noter et de classer les faits, il les discute avec cette critique sévère qui ne s'accommode jamais d'une hypothèse ou d'une simple probabilité.

Quant à la *Relation* qu'il publie d'après un manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale (Fonds français, 11,607, in-f°), elle ajoutera notablement à la réputation militaire et littéraire déjà acquise par le maréchal d'Estrades. Sur l'importance de ce document, on peut s'en rapporter à l'éditeur lui-même, qui n'a pas l'habitude de surfaire les textes qu'il met au jour. Or, d'après lui, c'est là « une pièce de la plus haute valeur et qui manquait à l'histoire. Par la publication de ce journal d'un siége qui fut si remarquable, journal simplement, modestement rédigé, où rien n'est omis, où la lumière est complète, notre littérature militaire s'enrichit de pages que l'on doit sans hésitation rapprocher de tout ce que le XVIIe siècle nous a laissé de meilleur en ce genre. »

(1) T. XII, p. 385.

Nous serons encore plus bref sur la *Notice de Marmande*. L'auteur, après des recherches effrayantes dans les livres et dans les manuscrits, y a juxtaposé tous les renseignements relatifs à l'histoire communale de cette ville, depuis les coutumes qu'elle reçut de Richard-Cœur-de-Lion en 1182 jusqu'à la Révolution française. Les trois périodes si dramatiques des guerres albigeoises, anglo-françaises et religieuses, y sont représentées par une multitude de faits et de textes du plus haut intérêt. Les institutions religieuses et civiles paraissent à l'occasion, toujours avec des citations précises et des discussions sévères d'authenticité. Il n'y a d'ailleurs d'autre ordre dans ces pages que celui de la chronologie. Et si l'érudition n'a que des éloges pour le savant et laborieux chercheur, la curiosité des simples amateurs pourra se plaindre qu'on n'ait pas fait les frais d'un peu plus de composition et de parure. Les documents renferment l'histoire, mais il faut l'en faire sortir.

Léonce Couture.

NOTES DIVERSES.

XVI. Sur un nouveau document relatif à Augié Gaillard.

D'après les *Œuvres posthumes* de J.-M. Quérard, je mentionnais ici (n° d'août, p. 382-383), parmi les livres perdus, *lou Libre gras* du *Roudié de Rabastens* (1). Je viens de lire dans le *Bulletin archéologique* publié sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne (avril-juin 1872), un excellent article bibliographique intitulé : *Un chapitre de l'histoire de l'imprimerie à Montauban*, par E. Forestié neveu, membre de la Société. Le héros de ce chapitre est Louis Rabier, imprimeur du roi de Navarre à Montauban. M. Forestié, qui s'était déjà fait avantageusement connaître, il y a quelques années, par sa consciencieuse *Biographie de Tarn-et-Garonne*, a résumé en quelques pages fort intéressantes (p. 97-118) une partie de ce que lui ont appris « vingt-cinq ans de recherches actives » dans les archives de sa ville natale et dans les bibliothèques de Paris ou de plusieurs départements. On trouve là divers renseignements sur les rapports de Henri, roi de Navarre, avec Louis Rabier, qui, d'Orléans, était venu s'établir à Montauban (2) dans les premiers

(1) Le bienveillant lecteur aura corrigé diverses fautes d'impression de mon compte-rendu; il aura, par exemple, substitué (note 2 de la page 380) le chanoine *Arnault* de Laborie au chanoine *Renault* de Laborie, et (note 3 de la page 381) la date 1870 à la date 1820, etc. Je suis heureux de pouvoir ajouter que le succès prédit (p. 384) au volume mis au jour par M. Gustave Brunet a été encore plus rapide que je ne l'espérais : un catalogue récemment publié par l'éditeur annonce que l'ouvrage est déjà épuisé.

(2) Pendant son séjour à Montauban, Louis Rabier imprima (1580, 1 vol. in-12 de 110 pages) les *Contredicts aux erreurs populères de L. Ioubert, medecin du roi, où sont deduites plusieurs belles questions fort recreatives et profitables. Par Dominique Reulin, medecin de Bourdeaux* (plusieurs pages de la préface manquent à l'exemplaire que possède la Bibliothèque nationale, et qui est le seul connu jusqu'ici).

mois de 1578 et qui, de Montauban, se rendit à Orthez en 1583 (1) et d'Orthez à Lescar en 1591.

Mais ce qui excitera le plus vivement la curiosité, c'est un document relatif à la publication du *Libre gras*, document tiré des archives de l'Hôtel-de-Ville de Montauban par le zélé et savant M. Devals et communiqué par lui à M. Forestié, qui l'a reproduit en entier et textuellement (p. 105-110). On y voit que le *Libre gras* a paru avant le mois d'octobre 1581 à Montauban chez Louis Rabier (2). Voici, du reste, l'analyse du document qui permet de rectifier et de compléter tous les recueils bibliographiques où une place a été donnée à l'introuvable volume du charron-poète.

Le vendredi 27 octobre 1581, les consuls étant assemblés, survinrent MM. Bironis, ministre protestant, et de Capelle, licenciés, envoyés par le consistoire de l'église réformée de Montauban pour leur remontrer qu'ils avaient vainement voulu empêcher l'impression de « certain livre que Augié Gaillard avoit faict, » plein de libelles diffamatoires, de parolles salles et autres que ne servoient qu'à » escandalles plus tost que d'édification, » ajoutant qu'ils avaient appelé en consistoire « Me Loys Rabier, imprimeur de la présent ville, » lequel, « nonobs- » tant tout, pour quelque pretexte de gaing, l'auroit imprimé. » Les députés du consistoire demandent aux consuls « d'interposer leur autorité et pourveoir » promptement à ce que ledict livre ne feust divulgué et publyé, » et déclarent qu'ils ont « interdict la cène audict Rabier. » Les consuls déclarent qu'ils se transporteront immédiatement à l'imprimerie pour voir où en sont les choses, et, Rabier étant absent, ils l'assignent « parlant à sa belle-mère et femme, au » lendemain, à huict heures du matin, audict chasteau consular. » Le lendemain, 28 octobre, Louis Rabier comparaît devant les consuls, assisté de maistre Jean Taboet, avocat, celui-là même à qui est dédiée une pièce d'Augié Gaillard, et il rejette la faute de la publication sur l'indolence des ministres auxquels il avait soumis le manuscrit et qui ne lui en avaient plus parlé, silence qu'il avait interprété comme une autorisation indirecte d'imprimer. Embarras des consuls. On ajourne toute décision jusqu'à plus ample informé. Le lundi, 30 octobre, on arrête que seront convoqués, pour juger cette cause difficile, « ung nombre de personnes sçavants. » L'affaire se complique et s'envenime, les ministres ayant traité les consuls de *sismatiques*, et les consuls, à leur tour, ayant reproché aux ministres d'avoir empiété sur les droits de la magistrature communale. Bref, le 7 novembre, on abandonne la question Augié Gaillard et Louis Rabier, et on ne s'occupe plus que de l'indiscrète intervention des ministres, lesquels seront censurés pour avoir interdit, sans le consentement des magistrats, l'achat et la lecture du *Libre gras*, et « admonestez de ne à l'advenir faire le semblable et » entreprendre rien sur les magistrats et police. »

T. de L.

En 1581, il imprima (in-8° de 88 pages) : *Tractatus de Arthritide et omnibus eius formis, cuiusque diagnosin, prognosin et curationem tam universalem quam particularem, brevissime complectens. Authore Petro Forti, Vascone, apud Neracenses medico.* En 1582, il imprima (pet. in-8° de 110 pages) : *Athenagoras d'Athènes, philosophe chrestien, touchant la résurrection des morts. Avec une préface du Traducteur, contenant certains advertissemens necessaires. Nouvellement traduit de grec en françois par Michel Beraud,* livre qu'aucune bibliographie ne signale.

(1) A Orthez, L. Rabier imprima (1583, in-8° de 560 pages non chiffrées) : *Los psalmes de David metuts en rima bernesa, per Arnaud de Salette.*

(2) « Il se pourrait, dit M. Forestié, qu'un certain nombre d'exemplaires de l'édition montalbanaise, sauvés par l'auteur, eussent été mis en vente plus tard, à Lyon, avec un nouveau titre. »

XVII. La reine des gasconnades.

C'est encore aux *Saillies d'esprit* de Gayot de Pitaval (tome 1er, page 16), que j'emprunte l'anecdote suivante. Je crois pouvoir, sans être taxé d'exagération, l'appeler *la reine des gasconnades*, car après elle il me semble difficile de ne pas tirer l'échelle. Le lecteur va, du reste, en juger.

« Un Gascon plus gascon qu'un autre était en Hollande au port de La Brille, prêt à s'embarquer sur un paquebot qui allait partir pour l'Angleterre. Il déposa dans le bâtiment sa malle qui était fort légère, puis il entra dans un cabaret pour se rafraîchir. Malheureusement il s'y arrêta trop, puisque le paquebot partit, durant ce temps, avec un vent favorable. Le Gascon n'apprit le départ que demi-heure après qu'il avait eu lieu. Notre homme avait fait de grands projets de fortune qui devaient s'exécuter en Angleterre. Voilà le vent qui emporte ses espérances, mais il trouva le secret de renouer la partie. Il fait son marché avec un patron qui lui promet, à force de voiles, d'atteindre le paquebot à l'aide d'une barque plate et découverte. A peine le Gascon fut-il ainsi en pleine mer qu'une violente pluie le pénétra jusqu'à la moëlle des os. Il essuya l'orage avec une constance plus que stoïque. Enfin il atteignit le paquebot pendant un temps obscur; il y grimpa comme un écureuil. La barque disparut. Voici le compliment qu'il fit en entrant : « *Dieu vous garde, Messieurs! Cadédis! il faut être bon nageur pour vous atteindre; mais quand vous auriez été à quatre lieues d'ici, vous ne m'auriez pas échappé, et je nageais dans cette confiance avec un esprit fort tranquille.* »

« La hardiesse du Gascon tout trempé d'eau imposa à tout le monde; on admira l'habileté d'un tel nageur. Un seigneur anglais, qui était un des passagers, se récria là-dessus. Il se proposa de faire l'acquisition du personnage pour le mettre aux prises avec le nègre d'un autre anglais, lequel passait pour le premier nageur du monde, et avait vaincu tous ceux qui avaient voulu lui disputer cette gloire. Ces sortes de divertissements donnent lieu, en Angleterre, à beaucoup de paris. Le Gascon s'engagea avec le seigneur anglais, et fit ses conditions avantageuses comme un homme qui avait plusieurs talents à sa disposition.

» L'Anglais fut à peine arrivé à Londres qu'il défia son compatriote maître du nègre nageur. Il fit un pari de mille guinées (la guinée vaut 24 fr. 45 cent.) en faveur du Gascon nageur, qui n'avait jamais mis le pied dans une rivière, pas même pour se baigner. Le jour est pris pour cette expédition. Voilà le Gascon avec le nègre sur le bord de la Tamise, tous deux dans un équipage leste, prêts à se jeter à l'eau. Le Gascon avait à côté de lui une petite cassette de liége; il la prit sous le bras. Le nègre lui demanda l'usage qu'il en voulait faire.

« Sandis! — dit le Gascon, — je suis homme de précaution. » Il ouvre alors la cassette, où il y avait plusieurs bouteilles de vin et force petit salé. « Voyez-vous cela? — poursuivit-il, — si vous ne faites pas de provisions comme moi, vous courrez risque de mourir de faim; savez-vous bien que je vous mène droit à Gibraltar? »

» Le nègre le regarda alors, et comme le Gascon lui parlait d'un ton résolu qui semblait promettre qu'il tiendrait plus qu'il ne disait, il fut épouvanté, et dit à son maître : « Je ne veux point me commettre avec cet homme-là, je me perdrais, ce serait fait de moi. »

» Cette opinion s'enracina tellement dans l'âme du nègre qu'on ne la lui put jamais arracher. Il ne voulut point nager avec le Gascon, et laissa perdre le pari à son maître, de quelques reproches que celui-ci l'accablât. »

Cl.-H. MASSON.

QUESTION.

71. La maison de la mère de Cicéron à Auch.

A Monsieur le rédacteur en chef de la Revue de Gascogne.

Monsieur,

Je ne suis pas de ceux qui négligent de relire les plus anciennes livraisons de votre recueil. Ce n'est pas moi qui hésiterais à répondre aux questions qui s'y trouvent, *sous prétexte qu'elles sont vieilles*, comme vous dites dans votre dernier article. Il me semble au contraire que les travaux de la *Revue de Gascogne*, comparables à des vins corsés, même un peu épais, gagnent avec le temps en saveur et en arôme, et que les plus vieux sont les plus agréables. Si donc je ne viens pas répondre chez vous à tous les points d'interrogation que vous avez posés depuis l'origine des *Questions et réponses* jusqu'à nos jours, ce n'est pas faute de bonne volonté. Mais le lecteur le plus intrépide et le plus dévoué ne peut donner que ce qu'il a. Devinez maintenant pourquoi mes recherches dans la collection de votre *Revue* vous présagent plus d'une *Question* peut-être, mais pas la moindre *Réponse*.

Je commence par le premier volume du *Bulletin du comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, et je m'arrête à une note écrite au crayon rouge, dans mon exemplaire, sur la marge de la page 153 : *trouver quelques détails sur cette curieuse assertion*. La *curieuse assertion*, la voici : « *Les Auscitains du* XVI*e siècle montraient dans leurs murs la maison de la mère de Cicéron.* »

A l'époque même où parut le travail qui renferme cette phrase, je l'annotai comme je l'ai dit. J'avais bien bon désir de vous demander dès lors des éclaircissements, mais vous étiez à Naples, et moi, à peine débarqué du lycée dans ma ferme,

J'étais simple comme au jeune âge,
Timide comme mes agneaux...;

je n'osai me hasarder à vous écrire. Je consultai toutes les biographies de Cicéron que je pus rencontrer dans mes voyages; nulle part l'état civil de l'orateur romain ne m'offrit une relation quelconque avec la bonne ville d'Auch. Dans cette ville même, après beaucoup d'hésitations, je me décidai à demander un jour l'emplacement de la *maison maternelle* de l'auteur des Catilinaires. L'air et le ton dont fut accueillie mon enquête ne m'encouragèrent pas à la poursuivre au-delà d'un premier essai.

Un autre jour, la rencontre d'un de vos plus savants collaborateurs, à une table d'hôte des Landes, me permit de poser derechef et sans trop d'embarras cette délicate question. Mon convive de hasard, un beau parleur que j'aurais bien envie de nommer, ici me débita une tirade assez plaisante sur cette maison de Cicéron, située dans la ville d'Auch, et qui aurait été achetée, il y a plusieurs années, par un avocat jaloux d'avoir ce point de contact avec le défenseur de Milon. Il me nomma même cet avocat, Me Marmouyet, si ma mémoire ne me trompe... Mais depuis, un Auscitain, à qui j'ai répété ce récit, m'a certifié que j'avais été *blagué*, je vous demande pardon de l'expression, Monsieur, et vous supplie de vouloir bien me tirer vous-même d'embarras au sujet de cette affaire épineuse, qui me fait rêver depuis douze ans. Vous obligerez plus qu'il ne sait le dire

Un de vos lecteurs les plus assidus,
Fritz LASLÈBES.

Maulichères, 10 octobre 1872.

RÉPONSE.

71. La maison de la mère de Cicéron à Auch.

(Voyez la QUESTION ci-dessus, p. 491).

A Monsieur Fritz Laslèbes (?), à Maulichères ou ailleurs.

Monsieur et trop timide correspondant,

Je suis désolé de vous avoir causé tant d'ennuis par une phrase trop peu explicite de mon *Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne*. J'aurais bien dû citer mes autorités au sujet de l'étrange assertion relative aux Auscitains du XVIe siècle et à la prétendue maison de la mère de Cicéron. Cette précaution eût épargné peut-être, à moi quelques soupçons de légèreté, à vous certaines fâcheuses déconvenues, dont vous me paraissez du reste avoir pris assez philosophiquement votre parti.

Quand j'ai écrit ce bout de phrase, je dois vous confesser que je n'avais pas fait de longues recherches sur l'état civil de Cicéron ni sur les immeubles de sa mère. L'anecdote m'avait paru assez curieuse pour être notée en passant, dans des termes qui lui enlevaient tout caractère d'authenticité. N'allez pas croire, toutefois, que j'en sois l'inventeur.

Voici mes sources. Monteil, en son *Histoire des Français des divers Etats*, XVIe siècle, station XIV, écrit : « A Auch... : Venez ! venez ! vous dit-on; venez voir le maison du père de Cicéron, qui est né dans notre ville. » Si j'ai substitué *la mère* au père, c'est probablement en vertu de quelque réminiscence étrangère, dont je ne me rends plus compte. Quoi qu'il en soit, Monteil cite en note la Cosmographie de Thevet.

J'ai eu depuis l'occasion de consulter, à la Bibliothèque nationale, la *Cosmographie universelle* de Thevet (Paris, P. Lhuillier, 1575, 2 v. in-fol.) Il est question d'*Aux* (Auch) à la page 510 v. du tome II de ce long et peu estimable ouvrage. Mais pas un mot de Cicéron ni de ses auteurs ! J'ai parcouru les pages qui précèdent et qui suivent, et je crois bien qu'une pareille assertion ne s'y trouve pas davantage, pas même au sujet d'Albi.

Ce n'est pas pour rien que je cite ce dernier nom de ville. Monteil a dû se tromper triplement : en citant Thevet, au lieu de quelque autre cosmographe; Auch, au lieu d'Albi; le père de Cicéron, au lieu de sa mère.

Je lis, en effet, dans la *Bibliothèque des romans* d'octobre 1775, p. 118 (où les renseignements vont-ils se nicher !) : « M. de Serviez..., né à Béziers, y publia, en 1724, le premier volume des *Hommes illustres du Languedoc*, et en promettait la suite, qu'il ne donna point. Il commença ce livre par la vie d'Helvia, mère de Cicéron, qu'ON DIT ÊTRE NÉE A ALBI. »

Je ne puis, malgré ma bonne volonté, vous en apprendre davantage, *pour ne savoir*. Je crains bien que vous ne trouviez dans les bibliothèques de Maulichères, de Sarragachies et des environs, ni le livre de M. de Serviez, ni aucun autre document sur l'origine gauloise de l'orateur romain. Je ne puis qu'implorer pour vous et pour moi les communications des érudits mieux placés, sinon plus curieux ou plus habiles.

En attendant la suite de vos questions, qui ne seront, je crois, indifférentes à aucun de vos lecteurs, je vous prie d'agréer les remerciements et les excuses de votre attentif et dévoué correspondant. L. C.

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE(1).

(*Suite.*)

XLIV

DEPUIS LES NOUVELLES CONDITIONS FAITES AU PRIEURÉ A L'OCCASION DE LA LOI SUR LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES DE FEMMES, JUSQU'A L'ASSAINISSEMENT DÉFINITIF DE LA CHAPELLE, EN 1833.

Cependant, nos Ursulines avaient souvent de nouveaux motifs de prévenir l'influence d'un voisinage peu discret. Sur divers points des limites de leur enclos, soit défaut de réserve, soit puériles tentatives d'innocente curiosité, on osait troubler les habitudes de recueillement qui sont le propre de la vie claustrale. Aussi le monastère fit-il, cette année même, de nouvelles acquisitions. On poussa surtout avec activité la question d'éloignement d'une famille dont la maison fait angle à la jonction des deux rues de la Passerelle et du Prieuré.

On mit aussi la main à l'œuvre, dès le printemps de 1828, pour certaines transformations dont le plan général était arrêté par les vieilles Mères. Mais aucune n'osait trop en assumer la responsabilité définitive, à cause de l'approche d'une élection de Supérieure.

Il s'agissait de réunir les voix sur l'une des vocales, avant l'arrivée du nouvel archevêque. C'est le 11 août qui était le jour fixé pour le scrutin secret. M. l'abbé Fenasse, en sa qualité de

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345; t. IX, p. 147, 238, 291, 548; t. X, p. 97, 141, 205, 237, 298, 381; t. XI, p. 73, 118, 272; t. XII, p. 402; t. XIII, p. 397.

supérieur de la maison, aurait bien suffi pour présider la réunion; mais il voulut s'adjoindre M. l'abbé de Belloc, deuxième vicaire capitulaire du siége encore vacant.

La Supérieure nommée fut la Mère Thérèse de Colomez de Gensac, dont la profession remontait au 9 novembre 1783. On savait bien, dans le couvent, qu'à l'âge de 19 ans, elle s'était consacrée à Dieu, en prenant le saint habit, le 23 octobre 1782, sous l'épiscopat de Mgr d'Apchon. Il y avait donc tout à espérer de sa vieille expérience.

Dix-sept jours après cette élection, c'est-à-dire le 28 août de l'année 1828, la Sœur Sainte-Ursule put aussi prononcer ses vœux, en présence d'un nombreux public. Il n'était, du reste, jamais admis à l'émission des votes, qui se formulaient par scrutin secret, quand il fallait élire la Supérieure ou bien son assistante; mais il en était autrement des autres cérémonies.

Donc, après plus de deux ans d'une attente inaccoutumée, les trois grands vicaires voulurent eux-mêmes présider ensemble cette profession. Pour en être témoin, on se rendit à la chapelle de tous les points de la cité; et le concours était si général que notre vieille église fut, cette fois, beaucoup trop réduite. On ne pouvait guère se mouvoir aux abords ni du sanctuaire, ni de la grille où la jeune Sœur allait prononcer ses vœux. La Supérieure fut même obligée de laisser évacuer une partie de l'auditoire; et, dans ce but, on retarda jusqu'à onze heures la messe qui devait se dire et l'instruction qui allait se prononcer à ce propos.

Or, le 8 septembre de la même année, c'est-à-dire peu de jours après, la présence des trois vicaires capitulaires occasionna le même empressement de la part des Auscitains. Ils voulurent aussi assister, en très grand nombre, à la vêture de quatre jeunes Sœurs, qui soupiraient depuis assez longtemps après le jour marqué par la divine Providence pour cette touchante solennité.

Ces deux faits étaient donc la preuve manifeste que nos Ursulines jouissaient toujours, dans la ville d'Auch, d'une vive sympathie.

Elle était, au reste, de vieille date, puisque les témoignages qu'elles en avaient déjà reçus remontaient à 1809 et, par conséquent, à l'administration confiée par Mgr Jacoupy, évêque d'Agen, à M. l'abbé Lagrange, pour le département du Gers.

Ajoutons que, dans leur vie intérieure de Communauté, elles savaient également mériter l'estime des personnes qui travaillaient de plus près à leur faire du bien.

De ce dernier nombre était M. l'abbé Bonnassies, depuis le jour où Mgr de Morlhon l'avait spécialement honoré de sa confiance, en lui donnant tous les pouvoirs de direction dans le Prieuré, c'est-à-dire à partir du 7 juin 1826.

Et, en effet, dès que l'administration diocésaine fut reconnue tout à fait à l'œuvre, dans l'exercice des fonctions dont le chapitre métropolitain l'avait honorée, le 15 janvier 1828, le vénérable curé de Saint-Orens crut devoir se consacrer de nouveau plus exclusivement à sa paroisse. Il écrivit donc à la Mère Thérèse de Gensac, dans le but de faire goûter son dessein à notre Communauté; et sa lettre du 18 novembre 1828 se termine par ces lignes :

« L'estime que j'avais pour vous toutes en général, et pour » chacune en particulier, a pris un nouvel accroissement dans les » rapports que j'ai eus avec vous pendant plus de deux ans. Et » quoique, à l'avenir, ces rapports deviennent moins fréquents, le » désir de vous être utile ne sera pas moins sincère; et si l'oc- » casion s'en présente, je m'empresserai de faire pour vous, » Mesdames, ce qui pourra vous être avantageux et agréable, » toutes les fois que les devoirs que j'ai à remplir me le permet- » tront. S'il arrivait donc, de temps en temps, que quelqu'une » désirât de me parler, soit à la grille, soit ailleurs, je m'y ren- » drai avec plaisir (sous le consentement de MM. les Supérieurs » et celui de Madame la Supérieure).

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» BONNASSIES, *curé* (1). »

(1) Archives du Prieuré.

Cependant, le nouvel archevêque touchait au jour de son entrée à Auch.

On avait cru d'abord qu'il aurait nom Louis-Auguste de Rohan, désigné, en effet, pour occuper notre siége. Mais celui de Besançon ayant vaqué avant l'institution canonique, Mgr de Rohan y fut transféré; et Auch eut, à sa place, Mgr Joachim-J.-Xavier d'Isoard, qui était devenu, à Rome, président de la Rote, après de longs services. C'est à ce dernier titre que le Souverain Pontife le revêtit de la pourpre romaine avant son départ pour notre diocèse. Et Son Eminence fit son entrée à Auch, le 5 septembre 1829, accompagnée d'un assesseur de très grand mérite, qui fut depuis Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio.

Quant aux trois grands vicaires, ils furent encore les mêmes que sous Mgr de Morlhon. Aussi, le nouvel archevêque fut-il bientôt mis au courant de toutes les affaires du diocèse, surtout par M. l'abbé Fenasse qui, dans sa longue expérience, avait tant appris à le connaître.

Mais revenons à notre Prieuré, qui tarda peu d'avoir la visite de Son Eminence, accompagnée de M. l'abbé Casanelli.

Le personnel de la maison fut particulièrement ému des paroles d'encouragement que proféra l'auguste prélat avec une douceur et une bienveillance toutes paternelles. On lui présenta deux postulantes, qu'il bénit avec effusion; il fut même convenu qu'elles prendraient le saint habit assez prochainement (1). Et puis la Supérieure, alors âgée de 75 ans, donna à Son Eminence des détails convenables sur l'ancienne destination d'un monastère dont l'histoire succincte parut intéresser vivement les deux visiteurs. Comme souvenir des anciens Clunistes, ils voulurent voir au moins la chapelle avec quelques détails. Ce vieil édifice les intéressait d'autant plus l'un et l'autre qu'ils venaient d'apprendre de la Mère Thérèse de Gensac que, depuis plusieurs siècles, les Bénédictins l'avaient consacré à l'Immaculée Conception.

(1) Ce qui eut lieu le 26 août 1829, sous les noms de Sœur Saint-Jean et de Sœur Saint-Augustin.

Toutefois, ils ne purent s'empêcher de trouver fort incohérente de style la gigantesque boiserie qui, depuis peu d'années, encombrait le maître-autel, sous le nom assez pompeux d'ordre Corinthien. Comment, en effet, n'être pas choqué du déplorable effet que produisait l'entablement, en brisant les lignes ogivales des fenêtres du chevet?

Et cependant, Son Eminence méditait alors même, pour sa cathédrale, l'établissement d'un avant-chœur avec un grand autel bâti dans ce même ordre et fixé au centre de l'inter-transsept. A son avis, de très grandes colonnes devaient entourer cet autel et supporter un dôme classique, élevé à l'instar des baldaquins de Rome. Mais l'auguste prélat finit par comprendre que ce plan de conciliation, entre projets opposés, n'aurait aucune harmonie avec l'ensemble de son église métropolitaine.

Peu de temps après cette visite, dont elle avait eu à se louer avec tant de satisfaction pour sa Communauté, la Mère Thérèse de Gensac reçut avis d'un nouvel accroissement : trois professes du couvent de Bourbon-Vendée demandaient de finir leurs jours dans celui qu'elle dirigeait, dans notre diocèse. C'étaient les Sœurs :

Marie de Sainte-Ursule,
    née Louise Giquel de la Boissière, à Saint-Nicolas Dusel;
Béatrix,
    née Marie Leroy, à Nantes;
Sainte-Monique,
    née Rosalie Dugats, à Vieil-Vigne, près de Nantes.

L'évêque de Luçon voulait fonder, dans son diocèse, une congrégation non cloîtrée, afin d'en consacrer le personnel à des œuvres plus extérieures. Or, les Ursulines de Bourbon-Vendée goûtèrent ce dessein, sauf nos trois Religieuses. Avec l'autorisation du vénérable prélat, elles donnèrent la préférence à leur première vocation de vie claustrale, et leur demande de se rendre au Prieuré d'Auch ne trouva qu'un parfait accueil. Notre Monastère leur fut

ouvert, le 8 juillet 1829, par la vénérable Supérieure qui le dirigeait; mais seulement à condition que la petite colonie se résignerait à subir une année d'épreuve.

Néanmoins, un mois et vingt jours après, c'est-à-dire le 28 août, fête de Saint-Augustin, la Mère Thérèse réunit les vocales, à l'occasion des nouvelles venues et de leur conduite particulièrement exemplaire. Le chapitre, invité à dire son avis, manifesta une pleine satisfaction; et, d'un commun accord, tous les membres déclarèrent qu'il fallait mettre fin à l'épreuve convenue.

Ainsi donc se propageait, même au sein des Communautés éloignées, l'estime dont jouissaient nos Ursulines. Si d'ailleurs la mort avait moissonné, dans leurs rangs, quelques rares victimes, les années 1828, 1829 et 1830 les rendirent avec usure par de nouvelles vocations.

Ajoutons que, dans la seconde partie de cette dernière année, les vocales furent d'avis de ne point retarder les vœux des novices qui avaient trouvé si bon accueil auprès de Son Eminence. Aussi les Sœurs Saint-Jean et Saint-Augustin purent-elles couronner leur sacrifice par cette cérémonie, le 16 septembre 1830.

On n'a pas oublié qu'à cette date Louis-Philippe occupait le trône de la branche aînée, depuis un mois et quelques jours. Une nouvelle révolution avait amené ce résultat; et, sur tous les points du vieux sol français, les ennemis du bien se croyaient en droit de lever une tête menaçante. Par suite de la loi du 24 mai 1825, les Congrégations religieuses de femmes étaient assez maltraitées dans certaines feuilles publiques. Elles n'épargnaient pas même les maisons dont le personnel se vouait à l'instruction des jeunes filles.

Les succès qu'obtenait le Prieuré ne devaient donc pas lui faire trouver grâce. Aussi vit-on sortir de l'ombre une sorte de manifeste direct, sans date, ni signature, et dont l'auteur, resté anonyme, n'eut jamais le courage de ses prétendues convictions.

Quand on lit cette pièce, on voit par le contexte et les allusions

d'une plume très peu exercée, que la nouvelle administration diocésaine était à l'œuvre depuis quelque temps; et néanmoins, Son Eminence le cardinal d'Isoard n'y est pas même nommé. Ses trois vénérables grands vicaires ne sont pas moins oubliés, bien qu'il fût si naturel d'en appeler à leur consciencieux témoignage. N'était-il pas beaucoup plus juste de faire, dans nos cinq arrondissements, aux deux premiers archevêques qui venaient de rendre à notre siége son ancienne splendeur, la part de mérite qui devait leur revenir sur tant de points? Fallait-il surtout la méconnaître dans cet ordre de bien incontestable que divers établissements, ouverts aux jeunes filles, étaient appelés à réaliser, en écoutant le souffle inspirateur d'une sainte émulation, comme d'ailleurs ils avaient tous le bon esprit de le faire, indistinctement, et dans notre ville, et dans tout le diocèse?

Mais, chose plus étonnante encore, le chanoine de Saragosse, déjà cité plus haut, tient lui-même notre Cardinal pour non avenu, bien que son histoire de l'Ordre des Ursulines se soit imprimée moins d'un demi-siècle plus tard. De Mgr de Morlhon, il passe immédiatement à Mgr de La Croix d'Azolette. Et pourtant, ce dernier n'est venu régir notre diocèse qu'environ 7 à 8 ans après. C'est une façon assez étrange de consigner les faits dans leur ordre *chronologique* (1). Notre bon voisin de la Péninsule ne pouvait pas admettre, sans doute, que le siége d'Auch eût jamais eu les honneurs de la pourpre romaine. Et, néanmoins, à partir seulement du XIVe siècle, huit autres cardinaux avaient précédé Mgr d'Isoard.

Quoi qu'il en soit de cette inexactitude, en fait de série archiépiscopale, hâtons-nous d'y suppléer pour le moment, et de constater que Son Eminence autorisa, dans le Prieuré, les deux Sœurs Dosithée et Véronique à faire leurs vœux le 14 avril 1831. Le 26 juillet de la même année, fut le tour de Sœur Bathilde, l'une des mémoires les plus sûres de l'établissement.

(1) Historia CRONOLOGICA y general, comme l'annonce, dès son titre D. Pedro G. de Vallaumbrosia.

Elle se souvient que, malgré la rigueur des hautes températures, on se plaignait, le jour même de la cérémonie, de l'humidité qu'un public nombreux avait signalée dans la chapelle. M. l'abbé Casanelli voulut s'en assurer par lui-même; et, sur son bienveillant rapport, Son Eminence fit savoir à nos Religieuses qu'il était urgent de préparer les voies à quelques modifications, telles qu'on les jugerait utiles à ce point de vue.

Deux années s'écoulèrent en observation des variantes sur le fait signalé; et, dès la troisième, on crut reconnaître qu'il se faisait, même à la voûte, un certain travail d'ébranlement qui, disait-on, pouvait bien tenir à celui que semblait dénoncer, dans les fondations, l'humidité des murs et du sous-sol.

Il n'en fallait pas davantage pour faire mettre la main à l'œuvre, afin de réaliser un travail général d'assainissement, et même de consolidation des parties supérieures. Avant tout, on crut indispensable de transporter à la tribune les exercices du culte conventuel. Un autel y fut dressé pour le saint sacrifice, bien que le pensionnat, réuni à toutes les Religieuses de la maison, dût s'y trouver un peu à la gêne.

Ainsi avait cru devoir le prescrire la Mère Thérèse de Gensac, après avoir pris conseil de M. l'abbé Fenasse. C'est bien, au reste, cette vénérable Supérieure qui souffrait le plus des provocations inattendues dont nous avons parlé ci-dessus; car elle avait encore la direction toute maternelle du Prieuré. Son triennat touchait pourtant à sa fin. Aussi, vu qu'elle ambitionnait, avant tout, le calme d'une vie tout à fait retirée, elle espérait le retrouver plus complet que jamais, comme dernier résultat d'une très prochaine élection. En conséquence, elle écrivit la lettre suivante à M. l'abbé Dartet, vicaire-général de Son Eminence :

« Monsieur le Grand Vicaire,

» Comme plusieurs fois vous avez eu la bonté de me donner
» franchement vos avis, et que toujours je me suis félicitée de les
» avoir suivis, je viens vous en demander un nouveau.

» Depuis plus d'un an, j'avais le projet (que je n'ai encore » communiqué à personne) de me retirer absolument des affaires » de la maison, afin d'éviter les contradictions, et pour cela » mettre en avant ma surdité à M. le Supérieur et à la Commu- » nauté. En remettant, jeudi, le sceau de la maison, je voudrais » renoncer à assister même au conseil d'administration et à donner » ma voix dans les délibérations capitulaires.

» Ce matin, comme je me félicitais de la prochaine exécution » de mon projet, une syndérèse m'est survenue : j'ai pensé qu'une » telle détermination sera peut-être une preuve de ce que disent » certaines personnes, qu'il n'y a pas d'union ici, qu'il y a deux » partis, etc. Je ne voudrais pas donner occasion de jaser après » la Communauté. Cependant je voudrais bien me procurer un » peu de tranquillité ; je ne sais quel parti prendre. Veuillez, » Monsieur, me l'indiquer, et je m'y conformerai.

» J'aurai besoin de votre réponse dans la journée de demain, » parce que l'élection d'une Supérieure se fera, ici, jeudi. Pardon » de mon importunité.

» J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le » Grand Vicaire, votre très humble et très obéissante servante,

» Sœur Thérèse (1).

» Le 9 août 1831. »

On savait bien, dans son monastère, que la Mère Thérèse désirait par dessus tout de n'être pas continuée une fois de plus dans les fonctions de Supérieure. Aussi vit-on les voix se réunir sur la Mère Sainte-Trinité, née de Trenqualye, qui fut élue le 11 août 1831. Mais les vocales ne jugeant pas à propos de rendre à la Mère Thérèse toute la liberté qu'elle réclamait, celle-ci fut invitée à se rendre encore utile à la Communauté, selon la mesure des forces dont elle pourrait disposer. C'était aussi l'avis de M. l'abbé Dartet comme celui des autres grands vicaires. Et elle s'y conforma jusqu'à sa mort, arrivée le 8 mars 1837.

(1) Archives du Prieuré.

XLV

DEPUIS L'ASSAINISSEMENT DÉFINITIF DE LA CHAPELLE DU PRIEURÉ JUSQU'AU PROJET DE COLONIE ENSEIGNANTE A BASTIA, EN 1838.

C'est depuis quelque temps, avons-nous dit, que notre vieille voûte d'arêtes paraissait en souffrance ; et il semblait d'abord tout naturel de commencer la restauration par cette partie de l'édifice. Mais l'auteur du projet ne fut pas de cet avis. Nos Religieuses étaient d'ailleurs trop satisfaites du plan général des travaux convenus pour ne pas en assurer l'avenir, autant qu'il pouvait dépendre d'elles. Or, la charpente avait des parties faibles; la toiture en souffrait, et l'eau pluviale, par voie de suite, n'aboutissait pas toute aux gargouilles de conduite. C'était assurément un surcroît de dépenses dont on aurait voulu se passer. Mais de nouveaux délais pouvaient être préjudiciables. Aussi, toutes les pièces furent-elles remaniées au-dessus de la voûte; plusieurs même, qui étaient très importantes, furent renouvelées, de manière à se donner l'assurance que de très longtemps on n'aurait pas à se préoccuper des combles de la vieille église. Le registre des comptes porte qu'au 9 septembre 1834, 1,000 fr. furent remis à M. l'abbé Fenasse pour faire honneur aux frais imposés par ce premier travail des charpentiers et des couvreurs. Ce fut ensuite le tour de la voûte. Mais n'y avait-il pas certaines précautions à prendre?

Quatre contreforts d'angle se dressaient extérieurement à la jonction des pans coupés du chevet. N'aurait-il pas été bien naturel d'en faire correspondre également aux groupes de colonnettes qui, à l'intérieur et depuis le XIVe siècle, contribuaient à fortifier les arcs doubleaux? Les constructeurs de la chapelle avaient eu, peut-être, le tort de ne pas ajouter extérieurement cette précaution au plan de la voûte et dans son intérêt, puisqu'elle ne paraissait plus assez solide, en 1832. Néanmoins, les murs étant d'ailleurs fort épais, on crut pouvoir se contenter de déposer quel-

ques compartiments secondaires des travées, pour les reconstruire avec toutes sortes de précautions, ainsi que de consolider celles qui paraissaient souffrir, sans dommage considérable.

Les frères et amis dont nous avons déjà parlé ailleurs (1) avaient choisi notre chapelle comme centre principal des réunions de la Loge. A cette occasion, les murs avaient reçu des emblèmes spéciaux, tracés en noir, que la paroisse avait fait disparaître avant de faire ici les offices religieux, à partir de 1800. Mais ceux de la voûte y étaient encore; et à travers ces curieuses peintures, on voyait des inscriptions doctrinales que la plume d'un adepte eut l'attention de relever à l'aide des échafaudages dressés par les maçons; et puis, un enduit uniforme jeta soigneusement le voile de l'oubli sur tout ce mystérieux passé.

Ce fut donc le tour du pavé. Or, le projet arrêté était de le porter plus haut, bien que la distance aux clés de voûte dût y perdre. Quelques sondages pratiqués plus bas encore prouvèrent à l'entrepreneur qu'il existait un premier dallage, sur lequel on avait cru devoir faire, en 1772, un remblai assez puissant (2). On s'était donc déjà tenu en garde contre certaines tendances à l'humidité, que les constructeurs du XIVe siècle n'avaient pas été obligés de combattre. C'était une preuve manifeste ajoutée à tant d'autres, dont la science a constaté ailleurs l'exactitude que, par le laps des siècles, le lit des rivières va toujours s'élevant. Ce phénomène s'était donc produit aussi dans le Gers, qui coule à peu de distance; et ses eaux d'infiltration avaient plus ou moins pénétré dans le sol voisin de ses deux berges, surtout dans le terrain plus meuble et souvent remanié de l'enclos de nos anciens religieux, qui se cultivait sur la rive occidentale.

Quoi qu'il en fût de ce passé lointain, les ouvriers, respectant le pavé sur lequel ils marchaient, bâtirent de petits murs qui s'allongèrent du sud au nord, et se rapprochèrent d'un quart de mètre, de l'ouest à l'est. Sur le sommet peu élevé de tous ces murs bien

(1) *Revue de Gascogne*, t. XII, p. 412
(2) *Revue de Gascogne*, t. XI, p. 274.

nivelés entre eux, ils assirent de longues dalles en pierre, laissées à l'état brut; et puis, sur ce nouveau sol uniforme, fut établi un dernier dallage en terre cuite qui, pour quelques années du moins, devait être parfaitement sain. Car, entre ces petits murs inférieurs, l'air circulait en toute liberté; sans compter qu'au moyen de certaines communications ménagées au sud de l'église, il s'équilibrait de toute façon avec l'atmosphère. — Le moyen d'assainir était radical; aussi le succès fut-il complet, et nous faisons des vœux pour que l'on s'en souvienne dans les cas analogues.

En règlement de comptes, on vit bien que la dépense était forte, et, encore cette fois, l'épreuve assez dure. Mais elles étaient reconnues inévitables l'une et l'autre, et nos vieilles Mères s'étaient heureusement trouvées en état de les subir.

Du reste, le tour vint aussi de régler les comptes du maître-maçon, du peintre en bâtiments, du vitrier, etc. Et M. l'abbé Fenasse, en sa qualité de supérieur local, ne pensa pas qu'il fût plus indigne de son caractère, de son âge avancé et de ses fonctions de premier grand vicaire d'entrer dans ces minces détails, que de donner satisfaction aux charpentiers et aux couvreurs dont nous avons déjà parlé. C'est que, depuis plus de 18 ans, il avait la pratique de ces sortes d'affaires, puisque le Séminaire d'Auch lui devait ses appropriations de longue date. Et tout récemment encore, il venait de suivre minutieusement toutes les constructions de l'aile qui avait complété, à l'est, cet établissement.

Nous savions déjà que, vers cette époque, ce vénérable supérieur voyait, avec calme, devenir toujours plus prochaine l'année où il devrait s'éloigner d'une maison dont il était le père, et qui, dans ces derniers temps surtout, avait pris tant d'accroissement et d'importance par le nombre des sujets. Ses épaules, que l'âge avait rendues chancelantes, lui paraissaient trop faibles pour un tel poids.

Mais, avant de le déposer, il voulut ajouter à la philosophie une seconde année d'études, qui seraient tout spécialement consa-

crées aux sciences physiques et mathématiques. Or, Son Eminence le cardinal d'Isoard encouragea cette résolution par de nombreux exemples, dont la ville de Rome lui avait laissé le souvenir.

A Auch, cette nouvelle classe, que 1789 avait trouvée déjà si brillante dans le Petit Séminaire (1), y fut inaugurée de nouveau, en novembre 1832, pour se continuer ensuite dans le Grand.

C'est encore la Mère Sainte-Trinité qui gouvernait alors notre Monastère, déjà si profondément remanié par les Ursulines. En s'inspirant des sages conseils de M. l'abbé Fenasse, qui se trouvait, depuis le 30 septembre, remplacé au séminaire par M. Abeilhé, elle fit disparaître de l'enclos ce que les Bénédictins avaient jadis appelé l'*Hespitalet*. Cette petite maison, dont nous avons parlé ailleurs (2), tombait de vétusté. Aussi n'était-elle plus pour nos Religieuses qu'un désolant tableau de ruines, que la Mère de Trenqualye fit enlever jusqu'à la dernière trace. Et bientôt le sol qu'elles avaient occupé se trouva converti en rampe à contre-pente, facilitant toute communication avec le vaste jardin qui se cultive à l'est.

Ce n'était là sans doute qu'une bien faible part des travaux qui s'accomplissaient sur divers points du Prieuré. Aussi, ne faut-il pas s'étonner que la vénérable Supérieure réunît encore, pour trois nouvelles années, les voix du scrutin secret, le 7 août 1834.

C'est un deuxième triennat qui s'ouvrait devant elle, ainsi qu'une nouvelle période de persévérants travaux d'appropriation. Ils se trouvent relatés au registre des comptes, qui, pour les années 1834, 1835 et 1836 se portèrent à la somme de 3,735 francs. Encore ne faut-il pas comprendre dans ce chiffre les frais de l'externat qui venait de se construire, avec pavillon en retour, au nord, au sud et à l'ouest de la terrasse où fut jadis l'Hespitalet.

Mais la noble ambition de notre vieille Mère était, pour le

(1) Des exercices publics d'expérimentation se faisaient jadis, à différentes époques de l'année, dans la vaste salle, qui, au-dessus du vestibule, contient actuellement la bibliothèque de la maison. Cette magnifique pièce comprenait, alors, toute la hauteur qui se couronne par le fronton de l'édifice.

(2) *Revue de Gascogne*, t. XII, p. 407.

moment, de consacrer une somme beaucoup plus considérable à l'achat de la maison qui, de l'angle sud-ouest, faisait subir à la Communauté une intolérable servitude. Elle ouvrait la vue, du sud au nord, sur une très grande partie de l'enclos conventuel. La famille Lescure l'occupait; et, dans le but de retirer d'une telle position tous les avantages possibles, elle s'attachait à faire sentir de plus en plus les inconvénients d'un voisinage qui s'imposait en toute liberté.

La mère de Trenqualye faisait renouveler par temps des propositions fort onéreuses à son établissement; et, de son côté, le père Lescure se montrait toujours fort exigeant, lorsque, au 1er septembre 1837, une troisième élection laissa de nouveau à la Mère Sainte-Trinité le laborieux souci de cette affaire. Encore ne devait-elle pas être la plus délicate à traiter dans son dernier triennat.

M. l'abbé Casanelli avait été appelé au siége d'Ajaccio, en 1832, par la confiance du clergé et des fidèles de ce diocèse. La Corse était sa patrie; et, plus que tout autre, il comprenait ce qu'il y aurait à faire, au point de vue chrétien, dans une île encore assez rebelle à la culture. Pendant un premier séjour, il s'était déjà mesuré comme évêque, avec un si grand nombre d'obstacles au bien, que cette âme d'élite et formée à très bonne école, se serait facilement déconcertée, si elle n'eût espéré de Dieu, avec une persévérante confiance, le concours qui lui était indispensable.

Son nouveau diocèse réclamait impérieusement un Grand et un Petit Séminaire; mais il fallait, en outre, créer dans l'île des établissements religieux pour l'instruction et l'éducation solidement chrétienne des jeunes filles, qui l'habitaient en si grand nombre, sans jouir d'un tel avantage. Comment suffire à un besoin aussi pressant, surtout dans les villes de quelque importance?

Monseigneur avait eu tant de fois l'occasion d'apprécier, dans le diocèse d'Auch, les Religieuses de Sainte-Ursule, qu'il conçut le projet de les répandre dans la Corse. Mais le Prieuré devait être, lui semblait-il, l'unique source de son choix. Aussi aurait-il voulu

s'en ouvrir, sans plus de retard, à la Mère de Trenqualye, dans une visite que Sa Grandeur fit au cardinal d'Isoard, vers la fin du printemps de cette année 1838.

Dès les premières tentatives, Mgr d'Ajaccio entrevit des difficultés assez sérieuses pour se ménager, en cas de besoin, le concours de Son Eminence, dans une maison qu'ils avaient comblée, l'un et l'autre, pendant quelques années, de tous les témoignages d'une bienveillance vraiment paternelle.

Toutefois, on attendit de se retrouver à grande distance pour ne plus laisser aucun doute sur un projet aussi sérieusement arrêté. C'est, en effet, de Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées), et le 15 août 1838, que Mgr Casanelli écrivit à la Mère Sainte-Trinité, la lettre suivante :

« (Hautes-Pyrénées) Saint-Sauveur, 15 août 1838.

» Madame la Supérieure,

» En vous annonçant notre heureux voyage et notre agréable séjour dans les montagnes, je viens vous entretenir d'une affaire qui fait toujours l'objet de mes plus vives sollicitudes.

» Parmi les réformes que réclame impérieusement l'état malheureux où se trouve mon diocèse, ce qui mérite d'exciter le plus mon zèle et de fixer plus particulièrement mon attention, c'est, sans contredit, le dénûment complet d'instruction et d'éducation religieuse pour les personnes du sexe. Elles ont été constamment négligées et comme abandonnées à elles-mêmes. De là proviennent presque tous les désordres qui affligent trop souvent cette île, où le sexe n'a jamais cessé d'exercer une influence sans bornes; d'où il suit qu'il a toujours sa grande part dans les malheurs sanglants qui désolent cet infortuné, et d'ailleurs si intéressant pays. Le besoin d'une amélioration sur ce point est généralement senti en Corse. Mais il faut que des mains habiles et fermes lui donnent la première impulsion, au moyen de fondations d'établissements religieux dont ce diocèse est entièrement dépourvu.

» Or, s'il est vrai, Madame la Supérieure, que j'y ai été appelé

pour être l'instrument des divines miséricordes, je vais mettre, sans plus hésiter, la main à cette œuvre si importante pour faire cesser un pareil état de choses dans ce pauvre pays confié à mes soins. J'ai déjà conçu le projet de créer des couvents en plusieurs contrées de l'île. Je me propose d'appeler, dans la ville de Bastia, les Dames de votre saint Institut dont le nom n'y a pas été oublié, pas plus que la haute renommée que les Sœurs de Sainte-Ursule y avaient justement acquise. Dès lors, Madame la Supérieure, il vous appartient de coopérer à cette belle œuvre par votre concours : ce sera une couronne de plus que vous préparerez à votre immortalité dans le ciel. Mes regards se sont tournés vers votre respectable Communauté où j'ai souvent appris à connaître, depuis neuf ans, les éminentes vertus qui la distinguent : elle seule pourrait me fournir des sujets capables de jeter, en Corse, les premiers fondements d'une maison religieuse, et de se placer à la tête de l'instruction de nos jeunes demoiselles corses. Un petit nombre de postulantes les y attend déjà avec anxiété. Vous sera-t-il donc possible, Madame la Supérieure, d'acquiescer à mes vœux et à ma demande ?

» En attendant votre réponse, j'aime à espérer que vous voudrez bien pardonner mon indiscrétion, et que vous l'attribuerez seulement à cette confiance toute particulière que vous et vos bonnes Sœurs m'avez toujours inspirée.

» Agréez, Madame la Supérieure, l'hommage de mon plus affectueux dévouement, et faites-le agréer aussi, je vous prie, à toutes vos compagnes.

« † X. T. Raphael, évêque d'Ajaccio (1). »

Evidemment, le cardinal avait eu connaissance de cette communication, si même il ne l'avait pas inspirée. Or, avoir à lutter sans détour contre de telles influences, quelle épreuve pour des cœurs aussi reconnaissants que ceux de nos Mères ! La lettre du

(1) Archives du Prieuré.

15 août fut lue en plein chapitre; et cette nouvelle preuve d'une confiance sans bornes émut très vivement toutes les vocales, dont quelques-unes paraissaient assez ébranlées.

Mais notre vieille Supérieure avait la principale responsabilité d'une maison importante qui, toute nombreuse qu'elle était, ne comptait plus les mêmes ressources pour son utile direction. Quelque florissante que fût alors sa Communauté, elle manquait de têtes nourries par une longue expérience, et la mort avait moissonné presque toutes les Sœurs qui avaient pris le voile dans les anciens couvents du Chemin Droit et de la rue Camarade.

Si encore Mgr Casanelli n'avait compté que sur des Religieuses d'un mérite ordinaire, à simple titre de règle vivante et de vrai type, dans un couvent à reprendre à sa base! Mais Sa Grandeur pouvait bien avoir jeté son dévolu sur des sujets qu'il était indispensable de conserver au Prieuré, comme l'unique espoir d'un prochain avenir. Et, dans ce cas, à quelles difficultés ne fallait-il pas s'attendre?

F. CANÉTO,
vic. gén.

PORTE DES CHEVALIERS

de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem

A BORDÈRES.

(*Suite et fin*) [1].

Inscription (2). Nos deux lignes d'inscription se composent de majuscules romaines en usage dans les plus hauts temps de notre monarchie, et de minuscules gothiques de la fin du xve siècle. Ces divers caractères se mêlent dans quelques mots. C'est là un premier obstacle au déchiffrement des mots, obstacle renforcé de deux autres, les abréviations et le manque d'espaces.

Première ligne. Nous séparons *t* de *cos*. Que signifie le sigle *t?* Selon nous, *tu* (*toi*).

A *cos*, qui, d'ordinaire, remplace *consul*, est-ce faire violence que d'en tirer *custos?* Nous ne le pensons pas, d'autant que *custos* remonte à la fondation même des Hospitaliers, et en exprime le chef ou le grand maître qui, dans ses titres, prenait celui de maître de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem et de *gardien* (*custos*) des pauvres de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Du Cange (*Glossarium*, mot *custos*), à l'appui de cette signification, cite un fragment de charte : *Item ut fratres dictæ domus magistrum seu custodem de suo gremio eligendi... habeant facultatem.*

Une bulle de plomb du grand maître Foulques de Villaret,

(1) Voir la *Revue de Gascogne* du mois de juin 1872, page 270, du mois de septembre, page 415, et du mois d'octobre, page 445.

(2) Les lecteurs doivent avoir sous les yeux, pour l'intelligence de cette étude épigraphique, le *fac-simile* de l'inscription donné dans la *Revue de Gascogne* de septembre dernier, p. 418. (*Note de la Rédaction.*)

décrite par M. de Wailly, représente sur la face le grand maître seul à genoux devant la croix : ✠ *Frater Fulco custos* — ✠ *Hospitalis Iherusalem.*

Pour les paléographes qui n'accepteraient pas *t* au lieu de *tu*, libre à eux d'y trouver l'initiale de *tuorum* ou de *templi*, régime indirect de *custos*. La seconde de ces restitutions nous paraît encore moins plausible que la première, à cause de l'allusion volontaire ou non à l'ordre du Temple que vivant, celui de l'Hôpital détestait comme rival, et mort, plus encore comme héritier.

Si fréquent, au contraire, est *tu* dans ces invocations !

En supposant que *cos* fût l'abréviation de *consul*, ce que nous n'admettons pas, rien de plus simple que d'imputer à *r p* celle de *reipublicœ*, ce que, par suite de notre précédente interprétation, nous admettons moins encore. Ces sigles nous semblent les initiales de *roga* ou *rogans pro*, deux mots s'enchaînant à merveille avec *me* (*prie* ou *priant pour moi*) ; mieux *rogans* que *roga*, à cause d'un autre verbe à un mode personnel au bout de la ligne.

Entre *me* et *veia* règne une région crépusculaire, à travers laquelle les mots, et, aussi, quelques lettres glissent comme des fantômes plutôt que comme des réalités, complets ou mutilés, se tenant ou se séparant, d'allure disparate, physionomies insaisissables, où l'on voit tout, et où, précisément parce qu'on y voit tout, on ne voit rien.

La troisième lettre est un *t* minuscule gothique spécialement en usage à la fin du xve siècle ; joignons-y les deux précédentes, et détachons les trois des suivantes, qu'obtenons-nous ? *fat*, abréviation, si je ne me trompe, de *fratre* (*frère*). Ci-dessus on a observé, dans un fragment de charte, que les membres de l'ordre se nommaient *fratres*, et, dans le sceau de Foulques de Villaret, que même le grand maître se nommait également *frater*.

Puis viennent trois lettres, dont les deux premières parfaitement reconnaissables, *o* et *s*, et la dernière qui l'est moins, *t*, mutilée qu'elle est de son bras droit, mais d'une restitution assez facile sur le modèle du gauche intégralement conservé. Sur la pierre, ce *t* se rapproche de *c;* devant un examen plus attentif, il s'en éloigne par la barre transversale qui remplace le crochet supérieur et forme une croix avec le prolongement de sa haste.

Qu'exprime *ost?* à notre avis, *Hospitalis* (*Hôpital*), un mot qui marche pour ainsi dire de conserve avec *frater*, et fait partie du nom même de l'ordre, on s'en souvient, ainsi formulé : *Frères de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem*. Le sceau de Foulques de Villaret ne porte-t-il pas : *Frater Fulco custos Hospitalis Iherusalem*.

Nous attaquera-t-on sur la suppression de *h* devant *ost?* Non, assurément. Du Cange reproduit les deux orthographes, *Hospitale* et *Ospitale*, et de *Ospitale* renvoie à *Hospitale*, sans autre formule que celle-ci, *Ospitale pro hospitale*.

Inattaquable à droite, notre commentaire prêterait-il le flanc à gauche? Pas davantage, ou guère plus. L'usage prévalut si bien d'employer cette abréviation, qu'elle parvint à acquérir droit de bourgeoisie dans le vocabulaire de notre langue à titre de mot français : *Ost* (*Hôtel*), et *Ostelleur* (*Hôtelier*).

Parmi les cinq lettres suivantes, il n'y a d'embarrassante que la première, mais elle l'est pour cinq; s'unit-elle aux quatre? s'en sépare-t-elle? quelle est sa valeur? tout autant de problèmes. Il serait malaisé de la rattacher à aucune autre écriture que la gothique, et, dans la gothique, de s'arrêter, comme forme, à d'autres caractères que *d*, *h*, *i-j*.

Quand nous aborderons la seconde ligne, nous rencontrerons un *d* à la tournure duquel notre lettre a l'air de prétendre. Ce serait alors, se séparant de *sola*, l'initiale de *domus* (*mai-*

son), d'autant que point n'est rare de voir *hospitalis* et *domus* défiler côte à côte, *hospitalis* même ne s'expliquant guère qu'en sous-entendant *domus*.

N'importe, en dépit de ce que ce rapport offre de séduisant, nous préférons, dût le caprice du sculpteur faire un écart dans la coupe de notre lettre, et la lettre ne se ramener que de force à un type connu, bien tranché, nous préférons, sous ce jambage à tête en crochet et à pied en boucle, démêler un *i* ou un *j* majuscule se liant avec *sola* et formant une abréviation de *Jerosolymarum* (*Jérusalem*). Le sceau de Foulques de Villaret porte *Hospitalis Iherusalem*, et un autre commun aux chevaliers et au grand maître : *Hospitalis Hierusalem*.

Avouons d'abord que de tous les noms qui désignent la ville sainte, *Jerusalem*, — *Iherusalem*, *Hierusalem*, — *Jerosolyma* (*æ*), *Jerosolyma* (*orum*), *Solyma* (*æ*), *Solymi* (*orum*), *Jerosolymæ* (*arum*), le premier, *Jerusalem*, est le plus universellement usité dans les actes, sceaux, etc., de l'ordre, tandis que le dernier, *Jerosolymæ*, l'est le moins ou plutôt pas du tout. Nous en avons été même à douter de la latinité de *Jerosolymæ* (*arum*), jusqu'à ce que les *Acta sanctorum*, dans une manchette desquels se lit *Christianis Hierosolymas tendentibus*, nous ont rassuré pour n'éprouver pas de remords sinon de scrupule à baser là-dessus notre interprétation.

Les cinq lettres en question, *isola*, équivaudraient au génitif *Jerosolymarum* (*de Jérusalem*).

Dans *veia*, point de difficulté; intercalez entre *e* et *i* un *n*, dont tient lieu le trait (-) sur *i*, et ajoutez à la fin de l'abréviation un *m*, dont tient lieu également le trait (-) sur *a*, il en résulte l'accusatif *veniam* (*pardon*).

Ce mot de *veniam* nous prépare au sens du suivant, *ipet;* car en remplaçant la barre (-) de *i* par *m*, et celle (-) de *t* par

ra, on aboutit à *impetra* (*impètre*), auquel s'adapte au mieux *veniam* (*impètre pardon*).

Voilà encore, *impetrare* ou *impétrer*, un de ces termes familiers à l'ordre, et que nous présente le *Formulaire de réception* : *Je vous ceins de cette epée, la mettant a vôtre côté, au nom de Dieu tout-puissant et de la glorieuse vierge Marie, de monsieur saint Jean-Baptiste, nôtre patron, et du glorieux saint Georges, à l'honneur duquel recevrez l'ordre de chevalerie. Tout ainsi qu'avec patience et vraïe foi il fut victorieux pour nous IMPÉTRER telle grace envers Dieu, aussi n'avez-vous de la tirer sans autre esperance que de vaincre.*

En reprenant, telle serait donc la leçon de la première ligne : *Tu custos rogans pro me fratre ospitalis Jerosolymarum veniam impetra* (*Toi, gardien, priant pour moi, frère de l'hôpital de Jérusalem, impètre mon pardon*).

Seconde ligne. Nous nous sommes laissé raconter, et sur les lieux mêmes, qu'un dévot aux inscriptions murales avait mandé de la nôtre une empreinte ou un estampage à une des cinq académies, probablement l'Académie des inscriptions et belles-lettres. La docte assemblée aura publié sur ce sujet quelque savant mémoire que je ne connais pas, et tellement intéressant, voire pour des étrangers à notre pays de Bigorre, qué, avant d'y arriver, les exemplaires se seront épuisés en route ; désespérant que jamais il y en parvienne un seul, nous essayons un mémoire à notre façon, lequel coûtera plus et vaudra moins, en fait de peine et de mérite, que celui de la troisième classe de l'Institut.

Donc la besogne ne nous manqua pas, et cela notamment dès le début de cette ligne, arrêté que nous étions par le second mot dont il n'apparaissait que *pes ;* avec ce *pied* on ne marchait point, quand tout à coup M. l'abbé Cazajous, qui avait mis à notre service ses mauvais yeux et sa bonne volonté, dans un

élan d'inspiration, s'avisa de gratter le crépi du mur, à la recherche de la lettre qui lui imprimait cet élan ; ô bonheur ! un *s* apparaît, et, avec lui, l'*espérance, spes,* de continuer favorablement la marche.

Jusque-là, *sola spes* (*seule espérance*).

Le mot *militis,* rongé à défier de bons yeux, n'a pas tenu devant l'opiniâtreté des mauvais yeux du compagnon de notre expédition archéologique. A lui l'honneur de la découverte.

Outre les titres de duc, de marquis, comte, baron, s'en établit un autre, celui de *miles,* qui émane du latin avec une signification plus relevée, et se traduit, non point par *soldat,* mais par *chevalier.*

Les chevaliers, institués en association, la *chevalerie,* étaient tous nobles et exerçaient la profession des armes. Seulement, selon qu'ils entraient dans une religion, ou ne rompaient pas avec le siècle, on les nommait *milites regulares* (*chevaliers réguliers*) ou *milites laici* (*chevaliers laïques*). Le *Pontificale romanum* distingue ces deux catégories, et à la suite de la bénédiction du chevalier laïque renvoie pour celle du chevalier régulier au *Formulaire* particulier de chaque ordre. A cet égard cependant une citation : « Vetus *Ordo romanus,* aliique antiqui libri Pontificales, etsi ritum benedicendi laicum militem enarrent, nullam tamen mentionem faciunt creandi milites regulares, qui scilicet tunc nondum nati erant (1). »

Qu'est-ce que le chevalier régulier ? — « Miles regularis is est qui tribus religionis votis adstrictus, formulam vivendi, auctoritate Ecclesiæ approbatam, professus, cum hostibus fidei et religionis christianæ bella sive navalia, sive terrestria committit (2). »

(1) *Pontificale romanum,* V. I, p. 657. Parisiis, apud Mequignon juniorem, 3 v. in-4°.

(2) Ibid. ut sup.

L'adjonction de *militis* avec les deux mots précédents donne *sola spes militis* (*seule espérance du chevalier*).

Comment se fait-il que saint Jean-Baptiste, à qui s'adresse spécialement cette invocation, y ait un droit, exclusivement propre, ce semble, à Notre-Seigneur Jésus-Christ? *Christus in vobis spes gloriæ* (1). — *Christi Jesu spei nostræ* (2). Ce droit que les livres saints attribuent au Sauveur, le *Formulaire de réception* ne le méconnaît pas.... *Il vous souvienne d'ensuivre notre patron saint Jean-Baptiste et que vous mettiez toute espérance à la passion de notre Seigneur Jésus-Christ.* Pour plus de clarté, dans ce texte, le précurseur lui-même est mentionné, et à quel titre, on le voit, comme modèle, non comme sauveur.

Cette explication fournie, ne peut-on pas, en tant que membre mystique du Sauveur et membre des plus saints, *non surrexit inter natos mulierum major* (3), et au point de vue de l'intercession, saluer de ce nom, *sola spes*, Jean-Baptiste?

Chaque fois que nous récitons le *Salve regina*, ne monte-t-il pas de nos lèvres et de nos cœurs, vers la mère du Sauveur, un cri pareil : *Spes nostra*, — espérance de tous les fils d'Eve. Bien mieux, le poète chante :

Unica spes trepidis perfugiumque reis.

Eh bien, le précurseur est particulièrement l'espérance des *soldats*, et nous présumons qu'en se rangeant sous son patronage, les Hospitaliers eurent présent à l'esprit le passage des Ecritures : *Interrogabant autem eum et milites, dicentes : Quid faciemus et nos? Et ait illis : Neminem concutiatis, neque calumniam faciatis; et contenti estote stipendiis vestris* (4), passage où le *Pontificale romanum* (de benedictione novi militis) n'a pas manqué de puiser une belle oraison : « ... mi-

(1) Col., I, 27.
(2) I Tim., I, 1
(3) Matth., XI, 11.
(4) Luc., III, 14.

litarem ordinem ad populi protectionem institui voluisti, quique per beatum Joannem... »

Rappelons-nous enfin les paroles accompagnant la tradition de l'épée : *Je vous ceins de cette épée..... aussi n'avez-vous de la tirer sans autre espérance que de vaincre,* pour la terre et pour le ciel.

Passons. Voici un *d* gothique, mis pour *de*, préposition à la fois latine et française, mot si petit et si grand, rêve des parvenus, arme des insolents, que L. Veuillot supprimait de notre langue française, ou mieux qu'il octroyait à tous les Français, lui qui, dans une constitution de son crû, revendique pour tous la noblesse, — ce qui revient à ne l'accorder à personne. Nous avons donc affaire à la terrible particule *de*, qui est le signe de la noblesse, ou à peu près.

Il faut se souvenir que la particule *de* ne précède pas nécessairement un nom noble ; elle exprime simplement une qualité d'occupation, et tourne au non-sens lorsque l'anoblissement n'accorde ni fief ni domaine territorial.

Du dernier mot ne se montraient d'abord que quatre lettres *s, a, n* romains, et *h* gothique, *sanh*. Impuissant à le compléter, car, sans que rien l'annonçât, il y manquait évidemment quelque élément, nous aussi, à notre tour, sur la réussite de la manœuvre de M. l'abbé Cazajous à l'autre bout de la banderole, nous eûmes l'idée de gratter la couche de mortier, et le bonheur de découvrir le secret de l'énigme : *sanhis*; avec cet ablatif, tout était là.

Nous cherchâmes dans le *Glossarium* de Du Cange, guidé par l'espoir d'y trouver, à défaut d'un personnage qui portât ce nom, quelque indication sur la manière de le traduire, sauf, une fois traduit, à diriger ailleurs, s'il le fallait, nos investigations sur la famille qui y répondrait.

Sanha se présente; de *Sanha* (neutrum), l'auteur renvoie à

Sagna, de *Sagna* à *Saignia*, et je crois que le principal sens de ces variétés d'un type unique est *étang*, mieux encore que *marais*, comme l'explique Du Cange, et, comme il ne l'explique point, que toutes ces variétés dérivent de *stagnum*. Dans le dernier volume du *Glossarium* en particulier, l'auteur cite l'équivalent français, *Saigne* (*Marais*), en sorte que, au pluriel, *Sanhis* doit se traduire par *Saignes*.

Avant le nom (*de*) *Sanhis* un prénom, *Fracisi* pour *Francis ci(François)*.

Donc *Francisci de Sanhis* (*François de Saignes*, et en employant une expression moins vieillie *des Etangs*).

Nulle mention des *de Saignes* dans le *Glossarium*. O Larcher, sois béni pour tes compilations où, comme nous le disait spirituellement L. Deville, on trouve tout, depuis la charte de fondation d'une abbaye jusqu'à une recette pour faire du cirage, oui, sois béni, ô étranger qui as conservé tant de documents de leur histoire aux Bigorrais, dont les uns te témoignent leur reconnaissance en troquant tes précieux volumes contre un peu d'or, les autres en puisant avec vénération dans la partie de ton labeur, encore la principale richesse de nos bibliothèques et de nos archives.

Je courus au *Glanage*, et consultai la liste des commandeurs: 10 juillet 1508, commandeur, François de la Garde; 11 mai 1521, commandeur, Louis de Sabran.

A ne pas supposer de lacune, un François (Franciscus) gouvernait donc Bordères en 1515.

Seulement, remarquons que le nom est de la Garde, et point de Saignes.

Ce n'est qu'au 4 mars 1525 qu'apparaît un François de Saignes, appelé, observe Larcher, encore ainsi de Saignes au 5 mars 1535, et François de la Garde en 1531, preuve que les deux noms lui appartenaient, et qu'il se contentait de celui-ci ou de celui-là, indifféremment. Cette démonstration suffirait à nous en convaincre, lors même que un peu plus

loin dans la liste, nous ne rencontrerions pas Messire Pierre François de la Garde, seigneur de Saignes, conseiller au parlement de Toulouse, qui fit lever le banniment opéré entre les mains d'Arnaud, bâtard de François de la Garde de Saignes (1525-1535).

De là inférons que le commandeur, de 1508 à 1521, s'appelait François de la Garde de Saignes, et que tel est le nom du personnage de l'inscription.

A cette famille, probablement, se rattachaient les commandeurs Guillaume de Stagno (15 mars 1539) et Charles d'Estaing (8 mars 1644). *De Stagno* confirmerait notre étymologie de tantôt, et *d'Estaing* traduirait *de Stagno* à en juger au moins par le village *d'Estaing* ainsi désigné de *l'étang* (*stagnum*) ou lac à quelque distance de là.

D'où était cette famille? *Lagarde* (*Ordo du diocèse*), et même *La Garde* (*Dictionnaire des communes*, par M. Gindre de Mancy) est un village du canton de Tarbes (nord), pas loin de Bordères, et *Estaing* un autre village du canton d'Aucun; ni l'un ni l'autre, si je ne me trompe, n'ont à revendiquer cette famille originaire du Quercy ou de la Haute-Auvergne. D'après la nouvelle distribution géographique, le Cantal renferme la commune de *Saignes;* la Corrèze touche à ce département, et il y a la commune de *La Garde*. Parcourons Du Cange, il nous apprendra que *Saignia* est de provenance auvergnate, limousine, bourguignonne, pas du tout bigorraise ni circonvoisine.

Nous n'avons pas sous les yeux les éléments nécessaires à une investigation plus approfondie sur cette famille. Que de plus favorisés fouillent les *Archives de la Haute-Garonne, salle de Malte,* ou les manuscrits de la bibliothèque nationale, *fonds d'Hozier, chevaliers de Malte, prieuré de Toulouse,* peut-être y recueilleront-ils de quoi satisfaire à notre desideratum.

TU, CUSTOS, ROGANS PRO ME, FRATRE OSPITALIS JEROSOLYMARUM, VENIAM IMPETRA, SOLA SPES MILITIS FRANCISCI DE SANHIS.

TOI, GARDIEN, PRIANT POUR MOI, FRÈRE DE L'HOPITAL DE JÉRUSALEM, IMPÈTRE MON PARDON, SEULE ESPÉRANCE DU CHEVALIER FRANÇOIS DE SAIGNES.

Heureux si, par cette *Notice*, nous avons éveillé l'attention des amis de l'histoire sur les faits et gestes des chevaliers dans la Bigorre, où ces moines-soldats jouèrent un grand rôle, et si, en se combinant, des efforts divers arrachaient du tombeau, sinon ces illustres morts qui ne doivent plus revivre, du moins le récit de leur gloire qui ne devrait pas mourir.

L'abbé J. DULAC.

LETTRES INÉDITES DES ROQUELAURE.

Les Roquelaure sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de leur consacrer la moindre notice : leur nom brille dans tous nos recueils généalogiques, notamment dans le recueil du P. Anselme (1), dans tous nos recueils biographiques, depuis celui de Moréri jusqu'à ceux de MM. Michaud et de MM. Didot, dans toutes nos histoires de France, depuis celles de Du Pleix et de Mézeray jusqu'à celles de M. Michelet et de M. Henri Martin, dans tous nos mémoires, depuis ceux de Sully et de l'Estoile jusqu'à ceux de Dangeau et de Saint-Simon (2). Sans autre préambule, je dirai donc que les lettres qui vont suivre, proviennent :

Les deux premières (adressées au connétable de Montmorency, le 28 mai 1597 et le 28 mars 1608), d'Antoine de Roquelaure, grand maître de la garde robe du roi Henri IV, chevalier du Saint-Esprit, gouverneur de Guyenne, maire perpétuel de Bordeaux, enfin maréchal de France, mort à Lectoure le 9 juin 1625, âgé de quatre-vingt-deux ans;

La troisième et la quatrième (adressées, l'une au duc d'Epernon, le 16 juin 1656, l'autre à Colbert, le 6 juin 1678), de Gaston, duc de Roquelaure, un des dix ou douze enfants (3) du second mariage d'Antoine de Roquelaure avec

(1) Une généalogie spéciale de la maison de Roquelaure a été publiée à Paris (1762, in-12).

(2) Parmi nous, l'abbé Monlezun (dans le *Supplément* à son *Histoire de la Gascogne*, p. 497), M. Prosper Lafforgue (dans la *Revue d'Aquitaine*, 1er vol. p. 148), ont résumé les principales données que l'on possède sur les Roquelaure. M. Lafforgue s'est bien gardé de gratifier de *trois* maréchaux de France, comme l'a fait l'imprudent abbé Monlezun, la maison de Roquelaure: il n'en a compté que *deux*, n'oubliant pas que Gaston de Roquelaure, fils du premier maréchal et père du second maréchal, fut seulement lieutenant général.

(3) Je trouve *dix* presque partout; mais *douze* dans le commentaire de M. P. Paris sur les *Historiettes* de Tallemand des Réaux (t. I, p. 42). Malgré tous ces enfants, malgré les quatre enfants du premier lit, la famille de Roquelaure était déjà éteinte cent treize ans après la mort d'Antoine.

Suzanne de Bassapat, mort lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Guyenne, dans la nuit du 11 au 12 mars 1683.

Les deux dernières (écrites, l'une au maréchal de Noailles, le 12 juin 1695, l'autre à la maréchale de Noailles, le 17 août 1710), de Gaston-Jean-Baptiste-Antoine, duc de Roquelaure, fils du précédent, chevalier du Saint-Esprit, comme son père et son grand père, mort maréchal de France, le 6 mai 1738, ayant atteint le même âge que le premier maréchal de Roquelaure.

Trois générations sont ainsi représentées par les auteurs de ces six lettres, et chacun d'eux précisément a été tour à tour, pendant les deux siècles remplis presque en entier par ces trois générations (1543-1738), le personnage le plus marquant de la maison de Roquelaure.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

I

Au connétable de Montmorency (1).

Monseigneur,

Je vous suis extresmement obligé de l'honneur qu'il vous a pleu me faire de m'escripre et de la bonne souvenance qu'il vous plaist avoir de vostre très humble serviteur, qui vous suplye très humblement d'en fere estat comme du plus fidel et affectyonné que vous ayez en ce monde, et vous asseurer, Monseigneur, qu'il ne s'offrira jamais occasion où je vous en puisse randre preuve par les effectz que je ne m'y employe comme vostre très obligée créature, et que je n'oublyeray jamais aussy la recongnoissance et très humble service que je vous doibz pour la nourriture que j'ay eu l'honneur de prandre en vostre maison et tant d'amytiés qu'il vous plaist me despartir. Vous pourrez entendre au long par Monsieur de..... (*nom*

(1) Bibliothèque Nationale, Fonds français, vol. 3549, p. 65.

rendu illisible par la déchirure du papier) des afferes de ce pays que j'ay trouvées à mon arrivée si brouillees qu'il ne se pouvoit dire plus. Je feray tout ce qu'il me sera possible pour les esclaircir et asseurer ceste province en l'obéyssance de S. M., afin de me randre le plustost que je pourray auprès d'elle pour lui randre et à vous particulièrement, Monseigneur, le très humble service que je doibz comme celuy qui est et veux demeurer toutte ma vye, Monseigneur,

Vostre très humble et très obéyssant,

ROQUELAURE.

A Villéfranche, le 28 may 1597.

II

Au même.

Monseigneur,

J'estoys assés votre obligé sans y adjouster l'honneur que vous m'avés fayt de me despartyr de vos nouvelles, me rejouyssant de tout mon cœur de les savoyr telles que vous me mandés, desyrant vostre santé plus que la myenne propre. Je fays mes petys afayres icy pour m'en aller dans cinq ou sis jours trouver le Roy à Fontenebleau et soudayn après Pasques contynuer mon voyage en Gascougne, lequel j'estymeroys byen hureus sy vous m'y commandyés quelque chouse et que au peryl de ma vye je vous en puisse randre le servyce que je vous doibs, vous supplyant très humblement, Monseigneur, m'honorer toutjours de la contynuation de vos bounes graces et croyre qu'il n'y a ryen au monde quy vous (soit) sy acquys que le pauvre borgne (2) quy sera éternellement, Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeyssant et très fidelle serviteur,

ROQUELAURE.

De Parys, ce xxvme mars (1608).

(1) *Ibidem*, p. 68.

(2) Tallemand des Réaux (*Historiette du mareschal de Roquelaure*, t. I, p. 37) raconte ainsi l'accident qui rendit borgne le fidèle compagnon de Henri IV : « Il perdit un œil d'une espine qui luy perça la prunelle, comme il estoit à la portière du

III

A Monsieur le duc d'Espernon (1)

Monsieur,

La crainte de vous importuner m'a empeché d'avoir l'honeur de vous escrire, mais je crerès presentement manquer à ce que je vous dois si je ne vous feses savoir avec quele bonté et reconoisance la Reyne d'Angleterre (2) m'a fait l'honeur de me parler de vous. S. M. ne se contanta pas, Monsieur, de me dire les obligasions qu'ele vous eust en Angleterre, elle y ajouta la faveur que vous luy aves faite de la vouloir servir dans les estats de Bourgoigne come l'on a fait dans ceus de Bretaigne et du Languedoc. Je me suis flaté, Monsieur, d'une pensée bien avantageuse pour moy, qui est que S. M. m'avet fait l'honeur de me tenir ce discours sur la juste croyance qu'ele a eue que persone au monde ne vous honore plus parfetement que moy. Je luy an ay parlé dans ces termes et je m'estimeray, Monsieur, toujours très heureus quand je pourray faire conetre ceste verité an vous randant toute sorte de services. J'en chercheray les ocasions avec un soin très particulier et seray toute ma vie,

Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Le Duc de Roquelaure.

Ce 16 juin 1656, à Paris.

carrosse, en allant voir Mme de Maubuisson, sœur de Mme de Beaufort. » Le chroniqueur ajoute ici une anecdote qui nous montre le grand railleur cruellement raillé. A ce Roquelaure, et surtout à son fils, on a souvent prêté, selon la remarque de Dom Chaudon (*Nouveau dictionnaire historique*, 1789), « une foule de bons mots et de bouffonneries aussi plates que ridicules. On en a fait un recueil, sous le titre de *Momus français*, in-16, qui est merveilleux pour amuser les laquais... Les prétendus bons mots, mis sous le nom de Roquelaure, sont tirés en partie des anecdotes que nous ont conservées Brantôme et quelques autres écrivains... » Dom Chaudon déclare, en finissant, que Gaston de Roquelaure « était homme d'esprit, d'une société agréable, et fort au-dessus de ceux dont on lui a prêté les quolibets. »

(1) Bibliothèque Nationale, fonds français, vol. 20477, p. 91.

(2) Henriette Marie de France, morte le 10 septembre 1669. On sait que la fille de Henri IV, la veuve de Charles Ier, était venue chercher un refuge en France dans l'été de 1644.

IV

« A Monsieur de Colbert, secretere et ministre d'Estat (1). »

Monsieur,

Les syndics des catre vallées qui sont dans mon gouvernemant m'escrivirent il y a deux mois pour me prier de renouveler la permission des passeries confirmée par les Roys, et come mes prédécesseurs ont toujours faits. Je n'estez pas bien instruit de la chose. C'est pourquoy, Monsieur, j'escrivis à M. Foucaut, intandant, pour le prier de m'informer de la chose, et de vous en randre conte pour que je reçusse vos ordres. Il m'a mandé, Monsieur, que vous luy avez ecrit qu'il fallet tollerer les passeries sans donner aucun ordre positif, ce que j'ay executé, mais je me trouve obligé, Monsieur, de vous faire savoir que les vallées espagnoles, lesqueles jouissent de tout temps des dittes passeries, ont ecrit une lettre laquele je vous anvoye, et come vous marquiés par votre lettre à M. l'intandant qu'il faut ampescher que le transport des bleds n'affamme la haute Guyene, je vous diray qu'ils ne le sauret faire à cause que leurs provisions ne se portent que sur des bourriques pour la nourriture de cinquante villages dans les vallées espaignoles, outre, Monsieur, que j'y tiendray la main très soigneusemant. Insy je ne voy, Monsieur, aucun inconvenyant pour renouveler la permission, d'autant plus qu'ele porte un profit considerable aus sugets de S. M. J'attandray, après cela, vos ordres lesquels je ne manqueray pas d'executer fort regulierement. Faittes moy l'honeur de crere qu'il n'y a persone dans le monde qui soit av c plus de passion que moy, Monsieur,

Votre t. s humble et très obéissant serviteur,

ROQUELAURE.

A Bordeaux, ce 6 juin 1678.

(1) Bibliothèque nationale, Mélanges de Clerambault, vol. 285, p. 290.

V

Au maréchal de Noailles (1).

Au camp de Cordes, ce 12e juin 1695.

La nouvelle que j'aprens, mon cher neveu (2), que vous retournés à Paris fort incommodé (3), me met, comme vous pouvez penser, dans la dernière inquiétude. Je vous coniure de me faire mander de vos nouvelles, ne pouvent m'en reposer sur ce que j'en pourois aprendre par le public.

Les enemis ont esté fort tranquiles jusques à présent, mais nous venons d'aprendre que M. le Prince d'Orange s'avançoit à Rousselart (4). Cela nous va obliger à entrer dans nos lignes quoy que je sois persuadé qu'ils n'entreprendront rien tant que M. de Baviere restera a Ninove. Sy vous desirés d'estre informé de ce qui ce passera, je me chargeray avec plaisir de vous le mander, mais pour m'y engager, je vous prie de me faire sçavoir de vos nouvelles, et d'estre persuadé qu'on ne peut y prendre un plus sincere interest que celuy que j'y prends, estant plus véritablement que personne du monde vostre très humble et très obéissant serviteur,

Le DUC de ROQUELAURE.

VI

A la maréchale de Noailles (5).

A Montp., le 17 aoust 1710.

Je suis bien heureux, Madame, que le hasard m'ait procuré une occasion capable de reveiller en vous tous les sentiments qu'on vous

(1) Bibliothèque du Louvre, recueil de lettres écrites au maréchal de Noailles, F. 325, vol. VI, p. 243.

(2) Une des filles du premier maréchal de Roquelaure, Rose, avait été mariée avec François de Noailles, comte d'Ayen, baron de Chambres, etc., et fut ainsi la grand'mère du maréchal et duc Anne Jules de Noailles.

(3) Le duc de Noailles avait commencé la campagne de 1695 en Catalogne, mais étant tombé malade, il remit le commandement de l'armée au duc de Vendôme. Saint-Simon prétend (t. I, p. 161) que la maladie du duc de Noailles était feinte et n'arriva avec tant d'à-propos que pour favoriser le désir qu'avait Louis XIV de voir le duc de Vendôme à la tête de l'armée.

(4) Sur les divers incidents de la campagne de Flandre, voir l'*Histoire militaire du règne de Louis-le-Grand*, par le marquis de Quincy (t. III, p. 100-156).

(5) Bibliothèque Nationale, Fonds français, vol. 6944, p. 88. — La maréchale de Noailles était Marie-Françoise de Bournonville, fille unique d'Ambroise, duc de

accusoit autrefois d'avoir pour le pauvre Biran (1), mais je m'estimerois encore plus heureux si vous aviez ressenty pour moy, en cette même occasion, les sentimens que Biran vous reprochoit d'avoir pour son concurrent Rassilly (2). Quoy qu'il en soit, je ne puis qu'estre charmé et vous rendre mille très humbles graces de la part que vous voulez bien prendre, par rapport à moy, à l'heureux succez de nostre petite expedition (3). C'est à l'activité de M. vostre fils et à la diligence incroyable qu'il a faite qu'on doit attribuer tout le merite de cette action (4). Je n'en ay aucun à son égard dans le compte que j'ay rendu du zele qu'il a temoigné pour le service du Roy, non plus que dans la reconnoissance que j'auray toutte ma vie du plaisir qu'il m'a fait personnellement en me mettant en état de battre et d'obliger les ennemis à se rembarquer. Je chercheray avec empressement les occasions de meriter, à aussi juste titre, la qualité de bon oncle, que celle de bon neveu luy est légitimement deue. Permettez moy en attendant de faire icy mes très humbles remerciements à mesdames vos filles de l'honneur de leur souvenirs (5), et de vous asseurer du fidelle et respectueux attachement avec lequel je seray jusques au dernier soupir de ma vie, ma chère nièce, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Le duc de Roquelaure (6).

Bournonville, chevalier d'honneur de la reine, gouverneur de la ville de Paris, et de Lucrèce de La Vieuville. Ce fut une des femmes les plus distinguées de son temps.

(1) Le dernier des Roquelaure avait été connu sous le nom de marquis de Biran.

(2) Sur Razilly, voir les *Mémoires* de Saint-Simon (t. v, p. 376 et 377, t. vi, p. 226).

(3) L'expédition qui chassa du port de Cette (30 juillet) les Anglais qui venaient de s'en emparer cinq jours auparavant.

(4) La diligence d'Adrien-Maurice de Noailles avait été si grande, que Mme de Maintenon lui écrivit : « Le peuple de Paris dit que si vous êtes arrivé le jour qu'on marque, le diable vous a porté. »

(5) Les filles du maréchal de Noailles furent la duchesse de Gramont, la marquise de Coëïquen, la duchesse d'Estrées, etc.

(6) On a publié quelques lettres du dernier duc de Roquelaure, au sujet des insurgés du Languedoc, dans un volume intitulé : *Les insurgés protestants sous Louis XIV. Etudes et documents inédits*, par G. Frosterus, professeur suppléant à l'Université de Helsingfors (Paris, 1868, in-12). Le *Journal de Verdun* de novembre 1720 (p. 351) renferme un mémoire de ce gouverneur du Languedoc sur les précautions prises à l'occasion de la peste de Marseille.

PALÉONTOLOGIE.

Incisive Fossile

D'ANCIEN MAMMIFÈRE DE TAILLE GIGANTESQUE.

Au tome VII de la *Revue de Gascogne*, page 136-139, nous avons cru devoir, il y a six ans, rendre compte à nos lecteurs d'une découverte alors récente. Il s'agissait d'une dent molaire, envoyée à notre Comité par M. l'abbé Barbé, curé de Belmont, canton de Vic-Fezensac.

Après une étude détaillée de cette espèce de fossile, nous crumes pouvoir l'attribuer au Mastodonte tapiroïde.

Or, voilà qu'un concours inattendu de circonstances nous met en présence d'un autre témoin d'événements qui sont aussi de très ancienne date : c'est un fossile également, mais dont la forme générale et les dimensions sont bien loin d'être les mêmes. Elles sont en outre peu communes dans les gisements de notre Sud-Ouest.

Sa forme est celle d'un ancien olifant, légèrement aplati dans les quatre cinquièmes de sa longueur; et de là, parfaitement conique jusqu'à son embouchure. Il n'est pourtant pas creux, mais entièrement compacte et d'une densité qui rappelle, à peu de chose près, celle de l'ivoire.

Les dimensions de cet étrange débris demandent d'être précisées. Nous dirons donc que, dans sa longueur développée, il présente :

1° Sens convexe. 1m 13
2° Sens concave. 0 93
3° Corde réelle, A B C, c'est-à-dire entre base et pointe tronquées. 0 86

a $\frac{1}{8}$ de sa grandeur

DINOTHERIUM GIGANTESQUE

Incisive Fossile.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

4° Flèche FB, sur cette corde 0 14
5° Contour *ovale* de la base. 0 45
6° Id. *circulaire* de la pointe. 0 16

Nous ferons observer que l'axe longitudinal, pris suivant la courbe, entre base et pointe tronquées, n'est pas parallèle à la corde, A B C.

Or, cette divergence fait que, dans l'état normal, et à partir de son point d'attache à la mâchoire dont ce fossile était jadis la défense, il réalisait une sorte d'élargissement dans son premier tiers, pour se replier ensuite sur lui-même et, enfin, ramener la pointe vers l'extérieur, par une flexion contraire.

Si donc on suppose cette défense fixée, comme tout nous porte à le croire, du côté droit de la tête qui en fut dotée, le premier de ces deux mouvements aura ménagé plus de liberté à l'exercice de la trompe; tandis que le second pouvait étendre, par exemple, à droite et à gauche de celle-ci, les fouilles opérées par les pointes qui auront terminé deux fortes défenses, égales et semblables.

Dans son état actuel, notre fossile présente les traces du gisement où on l'a trouvé. C'est une roche marneuse assez friable, dont les débris restaient, çà et là, adhérents à la surface de la pièce entière. On ne peut même guère les enlever, sans faire suivre, par lames étendues, une première couche organique de 0m 01 d'épaisseur.

Sur le côté extérieur se voit aussi l'empreinte de l'instrument à large pointe avec lequel un ouvrier mit à jour ce curieux reste. Il le débita en fragments divers, sans en conclure d'une façon plus nette la véritable origine. Et, dans cet état de regrettable mutilation, notre défense fut remise à M. Edouard Abeilhé, qui possède à Marciac une collection

d'amateur des plus remarquables. Un collage spécial, fait avec soin, mit bientôt notre fossile dans un merveilleux état de restauration, aussi complète que possible. Et le jeune neveu de notre intelligent collecteur, M. Henri Carrère, a fait, avec une exactitude fort digne d'encouragement, le dessin qui reproduit au 1/8 notre belle défense.

Mais à quelle espèce d'animal fossile ont donc pu appartenir ces deux défenses congénères?

Le Mastodonte en a bien aussi deux, plus ou moins analogues à celle qui nous occupe, comme certains autres grands pachydermes de l'ancien monde. Néanmoins, il ne peut être ici question de ce gigantesque mammifère, vu que ses grandes défenses, étendues en avant de la tête, se prolongent presque directement, sans imiter ce genre de courbe dont nous avons constaté la forme dans notre fossile.

Ajoutons, en outre, que dans le Mastodonte, ainsi que dans l'Eléphant, par exemple, les défenses accompagnent immédiatement la trompe, annexée avec elles à la mâchoire supérieure. Tandis que, dans un autre ordre de grand pachyderme, on a constaté que les deux défenses sont fixées à distance de la trompe : elles se rattachent à la mâchoire inférieure, d'où elles pendent courbées de haut en bas.

G. Cuvier avait vu si peu de débris de cette dernière espèce, qu'il la confondait avec les Tapirs gigantesques. Mais la mâchoire inférieure, qui fut découverte, sans dommage notable, en 1829, dans les sablières allemandes d'Eppelsheim, révéla une telle différence, que le docteur Kaup proposa le nom spécial de *Dinotherium* pour le nouvel animal, qui le porte encore.

Sept ans après, une autre découverte mit à jour un crâne entier, de la même espèce, et dans les mêmes gisements. Aussi, demeura-t-on convaincu qu'entre le Tapir et le Dinotherium il n'y a de rapprochement possible que pour la forme des mâchelières, dont encore le nombre est différent.

Plus près de nous, un ouvrier a rencontré une tête entière, ensevelie, à Escanecrabe (Haute-Garonne). Comme elle se trouvait fortement saisie par sa gangue, on n'en put conserver que des morceaux. Le plus grand fut recueilli par les soins de M. Salles, alors maire de Boulogne; et il fut constaté que ce fossile présentait 0,40 centimètres de long, sur 0,10 de diamètre moyen.

Deux mâchelières s'y trouvaient fixées, en assez bon état de conservation; et, de deux autres, on ne reconnaissait que des racines. La largeur totale, d'un condyle à l'autre, était de 80 centimètres.—De ce fait particulier, la Paléontologie ne pouvait donc rien conclure pour l'ensemble de la tête.

Heureusement qu'en 1837, celle des sablières d'Eppelsheim fut exposée, à Paris, rue Vivienne, et montrée au public, toujours avide de spectacles étranges.

Cette tête avait 1 m. 105 millim., depuis les condyles occipitaux jusqu'au bord antérieur des intermaxillaires. Et quant à la face occipitale, sa largeur mesurait 0 m. 930 millim. Mais on remarquait surtout que le fossile avait deux défenses infères, solidement implantées, comme de vraies incisives, à l'extrémité antérieure du maxillaire inférieur. Et de là, elles pendaient, courbées de haut en bas, sous un angle très sensible. —Il fut fait, à Paris, de ce curieux ensemble, un plâtre bien soigné, pour le Museum d'histoire naturelle.

La tête d'Eppelsheim aurait donc appartenu à un animal de très grandes dimensions, et fort redoutable par sa force. Or, nous sommes autorisé à croire qu'il en fut jadis de même de celui auquel aura servi, pour notre Gers, la défense que nous étudions en ce moment.

Rien, du reste, ne nous autorise, en présence de ce fragment d'incisive, à préciser ni la force, ni la grandeur réelle, ni l'âge que pouvait avoir le Dinotherium qui s'en servait.

Mais on sait, en général, que ces sortes de colosses offraient, dans l'ancien monde, des proportions plus gigantesques que celles de nos Eléphants contemporains.

On a même établi une preuve nouvelle de ce fait, depuis quelques années, par l'ossature de l'énorme bassin qu'une main habile a reconstitué dans son état primitif. Ces prodigieux restes de Dinotherium se voient à la bibliothèque des PP. jésuites de Toulouse, rue des Fleurs, 22.

F. CANÉTO,
vic.-gén.

(*La suite prochainement.*)

BIBLIOGRAPHIE.

I

Etude bibliographique sur l'édition du *Speculum quadruplex* de Vincent de Beauvais, attribuée à **Jean Mentel** ou **Mentelin**, de Strasbourg, par le Dr **Desbarreaux-Bernard**. 25 pages in-8°, avec 4 pages de planches. (Extrait du *Bulletin du bibliophile*). Paris, Léon Techener.

Inventaire des livres et du mobilier de **Bernard de Béarn**, bâtard de Commenge (1497), par MM. **Desbarreaux-Bernard** et **Ad. Baudouin**. Grand in-8° de 52 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.*) Toulouse, imp. Douladoure.

La première de ces brochures de notre savant correspondant toulousain n'intéresse pas spécialement la Gascogne ni même le Languedoc, si ce n'est par l'exemplaire du *Speculum* de Vincent de Beauvais que possède la bibliothèque de Toulouse. Mais la question traitée par le docte bibliophile se rattache à l'histoire si curieuse et si difficile de la typographie dans la période des incunables. Ici les bibliographes spéciaux les plus autorisés avaient fait fausse route en décrivant une prétendue édition du *Speculum quadruplex* de Vincent de Beauvais, exécutée par Jean Mentel. Van Praët surtout, l'un des patriarches de cette science spéciale, avait soutenu, malgré des différences très apparentes des volumes qu'il unissait dans l'édition *mentelienne,* l'unité de cette œuvre typographique. M. Desbarreaux-Bernard aura fait une révolution définitive dans cette question. On peut remarquer qu'une révolution analogue avait déjà renouvelé l'histoire littéraire du *Speculum quadruplex.* La critique a prononcé depuis longtemps que Vincent de Beauvais n'a pas fait les quatre faces de cet immense édifice, vraie encyclopédie du XIIIe siècle, et que le *Speculum morale* est un remaniement d'une partie de la Somme de saint Thomas, postérieur à son confrère Vincent. L'œuvre littéraire de Vincent était réduite; il faut réduire l'œuvre typographique de Mentel. On me permettra de renvoyer les connaisseurs à l'étude même de M. Desbarreaux-Bernard, pour le détail des preuves par lesquelles il établit que l'édition prétendue mentelienne comprend trois éditions différentes; que le *Speculum morale* manque à deux éditions incunables de l'œuvre de Vincent de Beauvais (chose bien naturelle, vu son origine étrangère); enfin, que la plus vénérable édition du *Speculum* est autre et probablement plus ancienne que celle de Jean Mentel. Des dessins de filigranes et des fac-

simile d'impression gothique, très bien exécutés, rendent aisée l'intelligence de cette démonstration subtile, mais décisive.

C'est tout autre chose que l'Inventaire du mobilier de Bernard de Béarn. M. Baudouin, archiviste de la Haute-Garonne, a trouvé ce gros *Inventarium* dans le dépôt qui lui est confié et s'est hâté de le communiquer, à cause des mentions de livres qui s'y trouvent en grand nombre, au premier bibliophile de Toulouse. Ce dernier l'a soigneusement annoté et l'à fait précéder d'un avant-propos, où il éclaircit un peu l'obscure biographie du bâtard de Commenge et apprécie la valeur des indications fournies par le tabellion qui rédigea l'inventaire après décès de ses livres et meubles de toute sorte. Il paraît (ce qui était resté ignoré jusqu'à ce jour) que Bernard de Béarn était le troisième enfant naturel de Mathieu de Foix, comte de Commenge. Le P. Anselme l'a cité pour différentes charges qu'il a remplies de 1477 à 1490. Nous apprenons par l'*Inventaire* qu'il est mort au château de Monteux (comtat Venaissin), en faisant héritier de ses biens son frère Jean-Baptiste, évêque de Commenge. « Ce qui vous frappe et vous attriste surtout, en lisant la froide et prosaïque description du notaire, c'est cette espèce de délaissement, de désordre matériel qui se produit autour d'un vieux garçon sans famille, et abandonné, pour ainsi dire, aux soins plus ou moins désintéressés de serviteurs souvent plus âgés que lui. » Telle est l'impression que produit en effet la lecture de ce singulier document, et dont je suis heureux d'emprunter l'expression textuelle au piquant avant-propos qui le précède dans la brochure de MM. Desbarreaux-Bernard et Baudouin. C'est de là que j'extrais encore, en négligeant des détails curieux sur les joyaux, le vestiaire, les armures du château de Monteux, ce qui concerne le cabinet de travail et la *librairie* du bâtard de Commenge.

« Ce cabinet, d'une simplicité cénobitique, n'avait pour tout ameublement qu'un petit lit et une toute petite table... Des liasses de papiers amoncelés, un grand coffre vide, un épieu en fer, un certain nombre d'épées, de plus une foule d'objets... « *paucis valoris,* » étaient épars çà et là dans cette pièce.

» Au milieu de tout ce bric-à-brac, et arrangés sur de poudreuses tablettes, se trouvaient une soixantaine de volumes, presque tous imprimés, composant une bibliothèque fort considérable pour l'époque et remarquable par le choix des livres, la rareté et la beauté des éditions.

» A part les sciences exactes, tout le cadre encyclopédique y était

à peu près représenté. La théologie, la philosophie et la morale y occupaient une place importante; la partie littéraire, les romans de chevalerie surtout, fort à la mode alors, s'y trouvaient en si grand nombre, que leur énumération seule serait capable de donner le vertige à plus d'un bibliomane de notre connaissance; quelques livres sur l'histoire de France, des voyages, des traités sur la chasse, deux manuscrits de Phœbus, entr'autres, etc., telle est, en peu de mots, la description sommaire de cette collection de livres, que plus d'un prince eût enviée. »

Les amateurs voudront connaître en détail la composition de cet ensemble merveilleux d'incunables et de manuscrits; ils en trouveront l'énumération plus piquante par la grotesque barbarie du style du notaire; ils jouiront surtout des excellentes annotations dont M. Desbarreaux-Bernard a su illustrer presque chaque article. Ce que nous tenons à constater ici, c'est 1° que la bibliothèque du bâtard de Commenge n'avait aucun livre écrit en latin; mais c'est un fait général à cette époque que le clergé lisait les originaux latins, et les laïques, des traductions; 2° que Bernard de Béarn n'était pas seulement un collectionneur de livres, mais un homme d'étude, méritant peut-être une place honnête dans notre histoire littéraire du xve siècle. Non content de lire les beaux livres qu'il avait acquis, le sire de Monteux faisait des volumes d'extraits de ses lectures, copiés de sa main « *manu ipsius domini,* » comme l'inventaire le déclare deux fois, à propos d'un livre de médecine et d'un recueil de prières. Une mention encore plus importante est celle d'un ouvrage français qui pourrait bien avoir pour auteur ou pour traducteur Bernard de Béarn lui-même. Ce livre intitulé (n° 29) *Lenseignement dung jeune prince* commence ainsi : *Lettre envoiee avec le present traictie par Bernard bastart de Comynge à hault et puissant prince Mess. le prince de Navarre.* Et il semble que cette épître fait partie, en quelque façon, de l'ouvrage même.

Il est à souhaiter que les bibliographes les plus versés dans la connaissance des mss. et des imprimés du xve siècle repassent attentivement cet inventaire et les savantes notes qui l'accompagnent. Malgré l'érudition effrayante dont le commentateur a donné ici de nouvelles preuves, il y a telle et telle obscurité qui subsiste et que de nouvelles recherches peuvent dissiper, pour le plus grand profit de notre histoire littéraire. Pour ma part, je n'ai trouvé qu'à m'instruire à l'école de M. Desbarreaux-Bernard, et je n'ai ni un renseignement nouveau à lui fournir, ni une seule critique à lui soumettre. Tout au plus

pourrais-je noter une étymologie douteuse, indiquée en passant au bas de la page. *Arquetonum, hoqueton*, n'ont rien de commun avec le grec χίτων, j'en suis persuadé avec M. Littré, qui assigne à ces mots une origine arabe (*Dictionn. de la langue fr.*, hoqueton).

II

MARIAGE DE FRANÇOIS Ier AVEC ELÉONORE D'AUTRICHE. Lieu et date de la célébration. Notes rectificatives, par EMILE LABEYRIE. 15 p. in-8°. Aire, impr. L. Dehez. (Extrait de la *Petite Revue catholique d'Aire et de Dax.*)

A la suite de Favin et de Scipion Du Pleix, la plupart des historiens de notre pays racontent que le mariage de François Ier et d'Eléonore d'Autriche fut célébré dans une abbaye entre Captieux et Mont-de-Marsan ou Roquefort de Marsan, en juin ou juillet 1530. Et M. l'abbé Barrère, qui le disait naguère aux lecteurs de la *Revue de Gascogne*, avait pour lui une foule d'autorités fort respectables. Une légère inexactitude plus particulière à notre savant collaborateur est d'avoir désigné l'évêque de Lisieux comme le prélat qui bénit le mariage, tandis que ce fut le cardinal de Tournon, alors archevêque de Bourges, l'un des principaux négociateurs du traite de Madrid.

M. Dulaurion, éditeur des *Chartes* (apocryphes) *de Mont-de-Marsan*, s'est éloigné de la masse des historiens en affirmant que ce mariage avait été célébré le 3 avril 1527, par le cardinal de Bourbon, dans le monastère de Sainte-Claire de Mont-de-Marsan. Cet auteur a raison pour le lieu, mais il a tort pour la date et pour tout le reste.

M. Emile Labeyrie, avec le secours des historiens du temps patiemment interrogés et confrontés, arrive à un récit d'une exactitude minutieuse, que nous ne voulons pas refaire après lui. Il en résulte : 1° Que le 16 mars 1530 François Ier épousa par procureur la princesse Eléonore (cependant M. Labeyrie ne donne aucun détail sur ce fait, qui constitue le mariage proprement dit, même au point de vue religieux); 2° que la bénédiction nuptiale fut donnée aux deux époux présents, dans la nuit du 6 au 7 juillet 1530, par le cardinal de Tournon, au couvent de Sainte-Claire alors situé à l'hôpital du Bourg-neuf. M. l'abbé Monlezun et d'autres auteurs ont eu tort de citer *Bayries*, lieu abandonné par les Clarisses depuis 1277.

Nous n'indiquons ici que les rectifications relatives au fait même du mariage de François Ier. Il y en a d'autres dans la modeste et savante brochure de M. Emile Labeyrie, et les historiens futurs des Landes devront y recourir pour un certain nombre de détails intéres-

sant le diocèse d'Aire et le couvent des Clarisses de Mont-de-Marsan (1).

Léonce COUTURE.

NOTES DIVERSES.

XVIII. Pastourade gascone sur la mort d'Anric Quart.

(Tolose, Boude, 1611, in-8°.)

Le savant auteur du *Manuel du Libraire* déclare n'avoir pas vu ce volume qui est porté au *Catalogue La Vallière*, par Nyon (n° 18,252), et qui doit, par conséquent, se trouver à la Bibliothèque de l'Arsenal, dans laquelle sont entrés tous les livres de ce catalogue; nous en avons eu sous les yeux un autre exemplaire, et nous allons en donner la description.

L'ouvrage commence par une dédicace *à Mgr de Roquelaure, lieutenant général du roi en Guienne* (2 pages 1[2); elle est signée I. D. G. L; elle est en français, ainsi qu'un *Avis au lecteur* de trois pages qui vient ensuite; on y lit : « La langue gasconne, laquelle semble scabreuse et difficile à plusieurs, est une des plus parfaites qu'il y ait en France; elle ne le cède pas à la douceur italienne et à la gravité espagnole.

» Je te diray en ce qui concerne l'orthographe que, pour la plus grande commodité, je ne me sers point de l'ancienne, laquelle s'approche fort de l'italien et espagnol, comme peuvent aisément recognoistre ceux qui confèreront les écrits gascons avec les livres italiens et espagnols, mais i'ay advisé plus convenable suivre totalement l'orthographe françoise. »

Il explique ensuite qu'il y a deux sortes d'*e*....

On trouve après l'*Avis au lecteur* deux pages de vers grecs, latins, gascons, espagnols, à la louange du livre; c'était à cette époque une habitude consacrée.

Enfin arrive la *Pastorale*, dont les *entreparleurs* sont Jouanon, Peyrot et Andriu.

A la page 43 est une permission d'imprimer qui désigne comme auteur Jean de Garros, *conseiller en la sénéchaussée d'Armagnac.* Nous connaissons déjà Pey de Garros, *Laytores*, dont les *Poesias gasconas* ont été publiées à *Tolosa, per James Colomes*, 1567, petit in-4°, et auquel on doit également une traduction *en rhytme gascon* d'une partie du *Psautier*, publiée de même à *Tholoze*, par Colomiez, en 1565 (2).

(1) Cette note bibliographique était déjà rédigée, quand nous avons reçu de M. Labeyrie lui-même la réponse que M. Samazeuilh lui a adressée et que nous publierons prochainement.

(2) On pourrait conclure des expressions du *Manuel* qu'il y a là une traduction du Psautier tout entier. De fait, P. de Garros, après avoir eu l'intention de donner une version complète, a fait un choix. Son petit volume, non chiffré, signé A 2 —K, comprend les psaumes 1 à 32, 38, 42, 46, 50, 51, 79, 113, 114, 115, 116, 117, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 137, 138 et 146. Voir des extraits dans le *Journal de l'amateur de livres, Paris, Jannet*, tome III (1850), p. 126.

Les initiales I. D. G. L. paraissent signifier JEAN DE GARROS, *Loytorez*, et ce *Jean* pourrait bien être fils ou neveu de *Pey*. G. B. (1).

XIX. Le cardinal Mazarin et Scipion Du Pleix.

Je trouve dans un volume que peu de personnes ont encore eu l'occasion de feuilleter (*Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, recueillies et publiées par M.* A. CHÉRUEL, in-4° 1872), une lettre très flatteuse pour Scipion Du Pleix, que je suis heureux de donner ici parée de toutes ses grâces de la nouveauté :

« p. 518. Lettre CCCLXXII

Manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, t. I, f° 147, recto.

A M. Du Pleix,

Conseiller du roy en ses conseils.

Paris, 25 décembre 1643.

« Monsieur, j'ay veu par la vostre que vous ne vous lassez point de bien faire et d'obliger vostre patrie. Je suis marry que je n'aye tout le loisir que je voudrois pour favoriser vostre dessein, et pour vous donner moyen d'enrichir vostre *Histoire* de quelques observations dont d'autres historiens ont desguisé ou ignoré la vérité. Je tascheray neantmoins de mesnager ce que je pourray desrober de temps à mes occupations ordinaires pour vostre satisfaction, et affin que ce qui se pourroit autrement perdre se conservast dans la durée de vos ouvrages.

» La traduction que vous avez faite de la Sphère de Sacrobosco, avec les commentaires de Clavius, sera sans doute bien receue, comme le reste de vos escrits. Vous m'obligez trop de me les vouloir desdier, et il me sera avantageux de voir mon nom sur le front d'un livre qui, sortant de vos mains, ne pourra estre qu'apprécié de tout le monde. Asseurez-vous donc que je rechercheray soigneusement les occasions de m'en revancher et de vous pouvoir tesmoigner que, vous estimant beaucoup, je suis avec grande passion, etc. »

M. Chéruel a oublié de mettre une bonne note sous le passage relatif à la traduction de Sacrobosco. Il aurait bien dû nous dire si Du Pleix a jamais publié ce travail, qu'il voulait dédier à Mazarin. Pour moi, je crois que cette traduction n'a jamais paru. Du moins, je ne la trouve mentionnée nulle part, pas même dans l'admirable recueil des PP. de Backer et Sommervogel : *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. I, in-folio, 1869, au mot : *Clavius*),

(1) La plupart de nos lecteurs devineront, à ces initiales, le plus savant bibliophile de Bordeaux, pour ne pas dire de la France entière ; et tous féliciteront la *Revue de Gascogne* de compter M. Gustave Brunet parmi ses correspondants actifs.
(*Note de la Rédaction.*)

recueil qui pour l'exactitude et l'abondance des renseignements mérite d'être cité comme un modèle. Je rappellerai que l'on s'est beaucoup occupé de la *Sphère* de Sacrobosco, de tout temps, dans le Sud-Ouest, et que, sans parler du commentaire d'Elie Vinet, nous en possédons deux traductions françaises, l'une par un Béarnais, Martin Perer (Paris, 1546), l'autre par un Bordelais, Guillaume Des Bordes (Paris, 1570). T. de L.

P S. Au dernier moment, je me souviens d'avoir vu la *Traduction française de Sacro Bosco* citée par M. J. Noulens dans sa *Généalogie de la maison de Cadignan* (p. 363 de la *Revue d'Aquitaine*, t. v, 1861), mais sans indication de lieu, de date et de format, ce qui semble bien se rapporter à un ouvrage resté inédit.

XX. La Gascogne dans le vote sur la peine à infliger à Louis XVI.

Durant l'appel nominal dans la Convention sur la question de la peine à appliquer à Louis XVI (17 janvier 1793), deux députés, également malades, se firent porter à l'Assemblée pour voter. L'un, Duchâtel, député des Deux-Sèvres, recueillit ce qui lui restait de force pour voter contre la mort, malgré les vociférations des tribunes. L'autre, Dartigoyte, député des Landes, se fit transporter dans la salle des séances pour voter la mort sans sursis.

L'honneur, dans cette triste circonstance, n'est pas du côté de la Gascogne. Heureusement pour cette dernière qu'elle a pris part à une éclatante revanche. En effet, il n'y eut que deux départements dont la députation entière ne donna pas de votes pour la mort, et ces départements furent les Hautes-Alpes et les *Basses-Pyrénées* : celles-ci comprenant la partie la plus importante de la *Gascogne maritime*. Ses députés, au nombre de six (1), parmi lesquels Casenave mérite une mention particulière pour ses courageuses paroles dans cette affaire, avaient dû se souvenir qu'ils étaient les compatriotes de Henri IV.

Cl.-H. Masson.

QUESTIONS.

72. Sur Armand et Isaac Du Bourdieu.

Le pasteur Ph. Corbière a publié, dans le *Bulletin du protestantisme français* de septembre 1871, un article intitulé : *Une controverse entre Bossuet et Jean Du Bourdieu*. On y lit (p. 435) : « Les savants auteurs de la *France protestante* se sont demandé s'il a existé quelque lien de parenté entre Isaac Du Bourdieu, pasteur à Montpellier, et Armand Du Bourdieu, né à Izeste, dans le Béarn, qui soutint une thèse à Saumur en 1622, et remplit successivement les fonctions de ministre évangélique à La Sauvetat, à Lafitte et à Bergerac. » M. Corbière pense qu'Isaac était fils d'Armand : il ajoute que cet Isaac fut pasteur à Bergerac, comme Armand, et qu'il y eut, en 1651, de sa femme Marie de Coste-

(1) Les cinq autres étaient : Sanadon, Conte, Pémartin, Meillant et Neveux. Deux députés du Gers sur neuf, Cappin et Moysset, votèrent dans le même sens, ainsi que Gertoux pour les Hautes-Pyrénées. Lefranc, Cadroy et Saurine opinèrent de même pour les Landes.

badie, un fils qui, comme son grand-père, porta le prénom d'Armand, (son second fils, Jean, l'adversaire de Bossuet, étant né à Montpellier en 1652.)—Faut-il donner raison à M. Corbière? Connaît-on quelque document authentique qui permette de rattacher à la Gascogne tous ces Du Bourdieu? T. de L.

73. Sur l'abbé Jean-Jacques Boileau.

Je prépare la publication de *Lettres inédites de l'abbé* Boileau, *suivies de fragments inédits de la vie de Mlle d'Epernon* par le même écrivain, et j'aurais besoin de quelques renseignements pour la rédaction de la notice biographique que je voudrais mettre en tête de cette publication. Voici mes *desiderata:*

1° Où est né l'abbé Boileau? Est-ce dans Agen même, ou bien aux environs de cette ville?

2° A quelle époque l'abbé Boileau obtint-il de l'évêque Mascaron une des principales cures de la ville d'Agen?

3° Quelle était cette cure?

J'avertis que j'ai déjà cherché ces divers renseignements dans tous les livres qui me semblaient pouvoir me les fournir, notamment dans l'*Histoire du diocèse d'Agen* de M. l'abbé Barrère, où, si je ne m'abuse, n'est pas même mentionné un homme qui, dans sa longue vie, joua, non-seulement au point de vue religieux, mais encore au point de vue littéraire, un rôle considérable, et dont le nom se trouve plusieurs fois associé aux grands noms de Bossuet, de Fénelon, du cardinal de Noailles, de Racine, etc. T. de L.

74. Un manuscrit des antiquités de la Bigorre.

J'ai entre les mains un cahier in-folio, de 40 feuillets, portant pour titre : *Antiquités de la Bigorre*. L'écriture est d'une main de femme de ce siècle, et le texte défiguré par une orthographe incroyable et par toutes sortes de bévues de copiste. Mais la rédaction est du commencement du XVIIe siècle et offre quelques parties estimables. Voici les premières lignes : « La terre qui est appelée Bigorre et dont le trait est mis ci-dessous porte le titre de comté, duquel l'érection est très ancienne, et est située sur les extrémités de la Gascogne. Sa plus grande étendue est depuis le lieu de La Réole jusques à l'hôpital de Gavarnie sur le sommet des montagnes, et dans cet intervalle sa longueur est de 14 lieues... » Le chapitre VIII, un des plus longs et des plus soignés, traite *de la vallée de Lavedan et maison des vicomtes de Lavedan*. J'en détache ce passage où l'auteur parle de lui-même : « .... Il me semble fort à propos d'insérer la généalogie des vicomtes seigneurs de Lavedan, ainsi que je l'ai pu recueillir en feuilletant le livre censuel et autres documents de ladite maison, à quoi faire je suis incité particulièrement par les singulières obligations [que j'ai] au susdit feu messire Jean-Jacques Bourbon, lequel, pendant qu'il a vécu, m'a fait l'honneur de m'employer en ses plus grandes et importantes affaires. »

Pourrait-on me dire le nom de l'auteur de cet ouvrage, dont il doit exister en Bigorre des copies plus correctes que celle qui est sous mes yeux? L. C.

LA NOUVELLE ÉDITION

DE

L'HISTOIRE DU LANGUEDOC [1].

Je n'apprendrai rien aux personnes qui ont le goût des études historiques en signalant, dans cette Revue, comme un ouvrage d'un mérite supérieur l'*Histoire générale du Languedoc* par Dom Devic et Dom Vaissete. La réputation de cet ouvrage est faite depuis longtemps et elle repose sur un fonds si solide que les découvertes de l'école moderne ne l'ont ébranlée ni amoindrie. Ce n'est pas que sur quelques points de doctrines ou de faits il n'y ait à marquer des réserves ou à ajouter des compléments utiles, mais l'ensemble, malgré d'infinis détails, reste un modèle de clarté loyale, de simplicité et de grandeur. On ne craint donc pas d'être contredit quand on met cette œuvre au premier rang de celles qui ont été composées en l'honneur de nos provinces et quand on affirme qu'elle est, surtout dans notre région, le livre par excellence, l'indispensable fondement de toute bibliothèque sérieuse.

D'ou vient donc qu'elle soit si rare qu'on ne la trouve d'ordinaire que dans les grands établissements publics? C'est que l'édition primitive, la seule bonne, épuisée depuis près d'un siècle, ne se montre que de loin en loin dans les ventes publiques où d'heureux amateurs se la disputent à des prix très élevés.

(1) *Histoire générale du Languedoc*, par Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissete, nouvelle édition en cours de publication, sous la direction de M. Ed. Dulaurier, membre de l'Institut. 14 vol. in-4°, avec planches et cartes géographiques, imprimés en caractères elzéviriens, à 20 fr. le volume. Toulouse, Ed. Privat, éditeur, rue des Tourneurs, 45.

C'est là précisément ce qui engagea, il y a une trentaine d'années (1840-1846) à en faire une édition nouvelle. L'entreprise était considérable, et il fallut à M. Paya, qui s'en chargea à ses risques et périls, un courage presque téméraire dont on doit lui tenir compte. Mais si, au point de vue de l'opération matérielle, il pouvait, à peu près, mener l'affaire à bout, il se récusait modestement dès qu'il s'agissait de la direction scientifique. Il fallait, en effet, un homme versé dans l'étude de l'histoire, habitué à la prendre aux sources, à la fois paléographe, érudit, archéologue, doué d'un sens droit, dégagé de parti pris et ne cherchant que le vrai en toutes choses. Cet assemblage de rares qualités se trouvait-il en M. Du Mége? On en peut douter rien qu'en lisant quelques pages d'un des dix volumes signés de son nom. Ce qu'il y a, un peu partout dans le texte, surtout dans les additions qui lui appartiennent en entier, de dates, de faits, d'attributions contestables, il faut l'avoir vu pour le croire, s'y être butté à chaque instant, comme cela est arrivé à quiconque a eu à faire des recherches dans ce livre. Et je ne parle pas de la table des matières et des noms, qui n'est qu'un fourmillement d'erreurs, un perpétuel sujet d'impatience et de colère. Un tiers au moins des références sont fausses.

Quelle publication cependant méritait comme celle-là d'être entourée de soins et de respects? Inspirée par un sentiment patriotique à un grand corps électif, les Etats du Languedoc, exécutée par deux membres éminents de cette illustre Congrégation de Saint-Maur qui a donné à la France d'admirables instruments d'étude et de parfaits modèles, payée des deniers d'une province comme une entreprise d'utilité publique, l'*Histoire générale du Languedoc* est ce qu'on appelle un maître-livre. Quant au sujet, il est certainement le plus imposant qu'on puisse se proposer. La Gaule du Midi avec ses mœurs relativement faciles et son esprit sympathique; sa transformation par la conquête, dont témoignent des institutions vivaces

et ces monuments de la Provence où revit le puissant génie de Rome; sa rénovation par la religion du Christ, qui fit des villes saintes d'Arles, de Toulouse et de Narbonne; le flot de l'invasion barbare se ruant sur elle du nord et du sud, au ve siècle par les Wisigoths, au viiie par les Sarrasins, et déposant, chaque fois, à sa surface, des germes nouveaux, divers et féconds; sa profonde pacification après le grand trouble de l'an mille; sa renaissance, sa floraison artistique et littéraire, cette splendeur enfin dont l'éclat, importun à la France d'outre-Loire, devait s'éteindre dans le sang des Albigeois : tel est le tableau, tel plutôt le drame dont il s'agissait de reproduire les scènes, sans passion, sans indifférence, avec la précision d'un juge bien informé.

Une bonne fortune de ce drame grandiose, ce fut d'avoir deux érudits de profession et de race pour interprètes devant le public. Après eux, par malechance, vint le *mandataire* de M. Paya, qui traita l'œuvre déplorablement, la défigura, pour ainsi dire, et perdit son propre renom. Une troisième édition était donc nécessaire : je suis heureux d'annoncer qu'elle se fait dans les plus sérieuses conditions et que plusieurs fascicules ont paru.

C'est de Toulouse, naturellement, que sort cette œuvre monumentale, et ce qu'il faut qu'on sache d'abord, c'est que l'éditeur, M. Edouard Privat, qui consacre à ce travail son activité, son temps, sa fortune tout entière, n'a reculé devant aucun sacrifice pour faire, comme dit je ne sais plus quel docte éditeur du xvie siècle, « œuvre digne et perdurable. »

Il suffit pour justifier cette assertion de nommer les érudits qui ont tenu à honneur d'y concourir et dont la collaboration s'est brillamment affirmée dans ce qui a paru de l'ouvrage.

A leur tête s'est mis un enfant de Toulouse, M. Dulaurier, de l'Institut, directeur, ordonnateur, âme visible de la publication. Il a écrit pour le premier volume une sévère et

large introduction où est racontée, avec de curieux détails, l'histoire propre du livre, car tout livre a, plus ou moins, la sienne. Ce qui donne à celle-ci un attrait particulier, c'est une collection de pièces inédites qui nous font assister en quelque sorte à la préparation de l'œuvre de Dom Vaissete, à sa composition et à sa mise au jour. Ces pièces forment trois séries : 1° *Papiers personnels de dom Devic et de Dom Vaissete;* 2° *Documents relatifs à la publication du livre;* 3° *Correspondance*. Cette dernière, composée de plus de deux cents lettres signées par de hauts dignitaires de l'administration civile ou du clergé, est pleine de révélations piquantes.

M. Edw. Barry s'est chargé de compléter par des dissertations ou des notes tout ce qui se rapporte à la géographie ancienne, à l'ethnographie et aux origines gallo-romaines, tâche que lui rendent familière ses habituelles excursions dans le domaine de l'épigraphie. L'habile professeur d'histoire de la Faculté des lettres de Toulouse est trop connu partout, même dans la patrie de Henzen, pour qu'il y ait lieu de faire ressortir l'importance de sa collaboration. Je ne rappellerai donc pas ses travaux sur les divinités topiques de nos Pyrénées, si ingénieux, si solides à la fois, et auxquels ceux de Du Mége, antérieurs d'un demi-siècle, n'ôtent rien de leur mérite, pas même la nouveauté. Ces qualités recommandent les études qui figurent au livre II de l'ouvrage sous les titres suivants : *Les Volkes Tectosages, Nemausus Arecomicorum, Bœterra, Carcasum Tectosagum, Les Vellavi,* etc. Ce sont mets de princes, plats de gourmets, si l'on veut, substantiels et délicats.

Nos moins importants sont les sujets confiés à MM. Mabille, de la Bibliothèque nationale de Paris, et Boutaric, trois fois lauréat à l'Académie des Inscriptions et professeur à l'Ecole des Chartes. Le premier de ces érudits a enrichi les fascicules parus de notices complètes et nouvelles sur les diocèses, les abbayes, les établissements religieux, civils ou d'utilité publique. Au second est dévolu le soin d'élucider tout ce qui se

réfère à l'organisation administrative du Languedoc pendant le XIIIe siècle, notamment sous Alphonse de Poitiers, héritier des comtes de Toulouse. M. Boutaric, qui a publié sur ce sujet un livre considérable, n'aura qu'à s'emprunter à lui-même pour s'acquitter envers l'éditeur et devenir le créancier du public.

La numismatique et la sigillographie, ces auxiliaires précieux, ces branches plutôt de l'histoire, n'ont pas été oubliées. Elles auront pour interprètes deux membres éminents de l'Académie des Inscriptions, le créateur du plus riche médailler gaulois qui soit au monde, M. F. de Saulcy, et M. l'intendant général Ch. Robert, si connu par ses belles études sur les légions romaines et la sigillographie messine. Ces Messieurs seront assistés de M. A. de Barthélemy, le savant et zélé secrétaire de la Commission topographique des Gaules. On ne pouvait confier à de plus dignes le soin de chercher dans les séries des monnaies et des sceaux de la province, les points de repère, les renseignements, les témoignages non suspects qu'elles renferment.

Un des attraits de notre Midi, c'est sa langue, sa littérature, ses brillantes institutions littéraires, le souvenir glorieux et charmant de ses troubadours. Il en est resté des traces dans son histoire, qu'il était bon de conserver, et aussi des textes nombreux qui réclament une révision sévère. Cette double tâche incombe à M. F. Guessard, de l'Académie des Inscriptions, et au plus distingué de ses élèves, son émule déjà, bientôt peut-être son collègue, M. Paul Meyer. Citer ces noms, n'est-ce pas tout dire (1)?

Qu'on me permette encore d'ajouter que la collaboration de M. Baudoin, archiviste de la Haute-Garonne, celle de M. Germain, le savant professeur d'histoire de la faculté des lettres de Montpellier, et celle de M. Germer-Durand, bibliothécaire

(1) Il est, toutefois, à regretter que l'éditeur se soit privé de l'utile concours de M. le dr Noulet, un de nos meilleurs *romanistes*, et aussi des plus modestes.

de la ville de Nimes et conservateur de son musée, sont acquises à la publication de M. Privat; enfin, que M. Roschach, archiviste de la ville de Toulouse, continuant l'œuvre bénédictine, la poussera jusqu'à l'époque où les histoires des provinces s'absorbent dans celle de la France unifiée. M. Roschach est l'auteur du catalogue des antiquités et objets d'art du musée de Toulouse. Il y a fait ses preuves comme archéologue; il aura à les faire comme historien (et nous ne doutons pas qu'il n'y réussisse) dans le récit des événements compris entre ces dates extrêmes : 1643, 1790.

Je n'ai dit qu'un mot en passant de l'éditeur responsable de l'ouvrage, M. Edouard Privat, c'est trop peu et c'est presque un déni de justice. Quand on fait une aussi grande entreprise dans des temps aussi troublés, entre les souvenirs d'un passé désastreux et les menaces, l'incertitude tout au moins, de l'avenir, on a besoin, si fort qu'on soit, de se sentir porté par la sympathie publique, chaudement encouragé, réellement aidé et assisté. C'est le moins à quoi puisse prétendre un homme qui risque tout ce qu'il a pour nous procurer de nobles plaisirs. Les souscripteurs qui ont répondu à son appel, en ouvrant les deux volumes parus, ont jugé qu'à suivre un bon sentiment on gagne parfois plus qu'on ne croyait. Ces volumes, en effet, sont magnifiques, et l'on ne sait ce qu'il faut louer le plus de la perfection du tirage ou de la justification et du choix des caractères. En considérant que l'*Histoire générale du Languedoc* manquait aux gens d'étude, on peut dire que, grâce à M. Privat, leurs bibliothèques, si modestes qu'elles soient, auront bientôt un bon et beau livre de plus, le premier, je le répète, des livres indispensables.

AD. MAGEN.

Agen, 15 décembre 1872.

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE(1).

(*Suite.*)

XLVI

DEPUIS LE PROJET DE COLONIE DU PRIEURÉ EN CORSE, JUSQU'A L'EXPROPRIATION D'UNE PARTIE DE L'ENCLOS BÉNÉDICTIN, EN 1847.

Déjà, depuis un mois, nos Mères pesaient sérieusement le pour et le contre, sans pouvoir se résoudre à formuler une réponse, lorsque Mgr d'Ajaccio écrivit la lettre suivante, après son retour à Auch. Le silence de la vieille Supérieure lui avait donné la vraie mesure de l'embarras où se trouvait le Chapitre conventuel. Aussi, est-il à remarquer que ses nouvelles pages ne portent l'empreinte d'aucune espèce de reproche, ou même de simple observation à ce sujet :

Auch, le 16 septembre 1838.

« Ma révérende Mère,

» Après vous avoir adressé, des Pyrénées, une lettre par laquelle je vous faisais la demande d'une colonie d'Ursulines, prises dans le sein de votre Communauté pour fonder une maison de votre ordre, dans la ville principale de mon diocèse, vous me permettrez de renouveler mes instances, et de pousser encore plus loin mon indiscrétion.

» Il faut, avant tout, que je ne vous laisse pas ignorer com-

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345; t. IX, p. 147, 233, 291, 548; t. X, p. 97, 141, 205, 237, 298, 381; t. XI, p. 73, 118, 272; t. XII, p. 402; t. XIII, p. 397, 493.

bien doivent être grandes les difficultés que nous rencontrerons pour la fondation projetée : la nature de l'œuvre, et les circonstances de la localité les rendent inévitables. Dès lors, vous sentirez vous-même, Madame la Supérieure, la nécessité de placer à la tête du nouvel établissement des personnes capables d'un dévouement inébranlable, et douées de toutes les qualités qui puissent paralyser les efforts de l'ennemi commun. Il vous appartient sans doute de déterminer ce choix, tel qu'il convient pour une œuvre si difficile; mais connaissant mieux que personne la situation des choses, et tout ce qu'il s'agit d'entreprendre en Corse; de plus, connaissant le caractère de mes diocésains, et ce qu'ils désirent trouver dans les Religieuses que je me propose de leur amener, je prends la liberté de vous dire, ici, avec franchise, quelle serait la personne que je croirais la plus propre à jeter les fondements de notre monastère. C'est la sœur Saint-Thomas que je viens vous demander, et qui a toujours été dans mes désirs. Je ne vous cacherai pas que je me suis d'autant plus arrêté à cette pensée, que j'ai appris par le R. P. Becquet les dispositions de cette bonne Sœur conformes à mes vœux. On dirait que le Seigneur nous inspirait de la même manière à ce sujet. De cette manière seule, nous pourrons éviter le grand inconvénient que votre prudence vous a signalé; inconvénient qui résulterait inévitablement du mélange de personnes prises dans différents couvents. Le vôtre aura seul la gloire devant Dieu et devant les hommes d'avoir commencé et achevé cette œuvre si précieuse à la religion. Je ne me dissimule pas l'étendue du sacrifice que j'exige de vous; mais, outre que le manque d'une Supérieure, telle que cette excellente Sœur, produirait chez nous un mal sans remède, je suis certain que vous trouverez, dans votre maison, des sujets qui rèmplaceront ceux que vous allez me céder. Le Ciel ne laissera pas sans récompense un dévouement aussi généreux. Au reste, je m'empresse de vous donner la certitude que je regarderai la cession de la Sœur Saint-Thomas comme un prêt; et qu'elle viendra en Corse en qualité de fondatrice, sans discontinuer d'appartenir à votre res-

pectable Communauté; j'ajouterai même qu'elle sera à votre disposition, après un temps moral, et lorsque notre fondation sera bien assise.

» Je m'abstiens, Madame la Supérieure, de vous redire le mérite et l'excellence de l'œuvre importante à laquelle vous voulez bien contribuer si puissamment et avec une charité, avec un zèle qui me touchent vivement.

» Je ne vous dirai pas non plus la part que Son Eminence daigne prendre à la réussite de cette affaire sous plusieurs rapports, et avec quel plaisir Elle verra que votre couvent va fonder celui de Bastia. Vous le devinerez sans peine.

» J'aurai l'honneur de vous voir demain, si rien ne s'y oppose, pour terminer de vive voix cette grande question, toujours à la plus grande gloire de Dieu et pour le triomphe de notre sainte religion.

» Agréez, en attendant, ma chère et révérende Mère, l'expression de ma gratitude anticipée avec l'assurance de mes sentiments pleins de respect et d'affection.

» † X. T. R., évêque d'Ajaccio. »

Quel pénible combat que celui du lendemain ! Mais bien qu'il fût à armes inégales, la position resta au bon droit, grâce à la bienveillance toute paternelle qui laissa nos Mères parfaitement libres de le défendre.

Et, en effet, si la causerie du 17 septembre devait être un peu longue, et même assez délicate de part et d'autre, la conclusion fut tout à fait en harmonie avec le vif désir que le Chapitre conventuel avait formulé, en très grande majorité, celui du *statu quo* pour nos Ursulines.

Cependant le long silence qu'elles avaient opposé, pendant un mois, aux instances de Mgr Casanelli, n'avait pas empêché le cardinal de seconder leur demande en autorisation de

la Communauté devant l'Etat. Tout récemment encore, Son Eminence avait signé une lettre de rappel au Ministère; et une réponse favorable avait été formulée, le 18 septembre, c'est-à-dire deux jours à peine après les conclusions du projet de Bastia.

Mais une autre affaire était aussi en marche, celle de l'incommode voisinage de l'angle sud-ouest de leur enclos. La famille qui l'occupait se montrait toujours également exigeante à l'égard du Prieuré; la Mère de Trenqualye avait fait commencer un mur de séparation, courant du sud au nord et dont la hauteur en projet devait rendre, à tout le jardin, la liberté qui lui manquait.

Rien de plus juste, assurément, rien de plus conforme aux convenances qui peuvent intéresser une maison cloîtrée, un pensionnat de jeunes demoiselles, confiées à l'établissement pour leur éducation. Et pourtant on ne manqua pas de se récrier, dans un certain public, en faveur d'une famille peu favorisée des biens de la la fortune, et qui, en outre, disait-on, allait perdre à de tels arrangements. — Comme si l'existence d'une communauté si nombreuse devait être immolée à quelques personnes dont l'habitation imposait d'inconciliables servitudes; vu surtout qu'elles ne voulaient se résigner à aucune espèce de gêne ou de sacrifices.

Cependant la famille intéressée finit par entrer dans les voies de la raison. Se voyant menacée d'une véritable clôture, à l'aspect du nord-est, elle offrit de vendre sa maison à nos Ursulines. Mais les 24,000 fr. que demandait le père Lescure ayant été refusés le 10 août 1838, il fit intimer, douze jours plus tard, sommation légale de cesser la bâtisse en élévation. Elle n'en fut pas moins continuée sur l'ordre de la Supérieure; et, le 10 mai 1839, celle-ci régla la dépense à la somme de 3,061 fr. qui furent livrés à compte à l'entrepreneur.

Un procès fut commencé, à ce propos, par le père Lescure, sans que la Mère Sainte-Trinité voulût rien céder à son adversaire. Le jugement de première instance, favorable au couvent, fut même déféré à Agen, en cour d'appel; et, le 21 février 1840, un

arrêt définitif débouta le demandeur de toutes ses prétentions.

Notre vieille Mère avait poussé la conclusion de cette affaire avec d'autant plus d'activité qu'elle comptait être à la fin de son dernier triennat. Trois fois de suite, on l'avait nommée Supérieure; et elle espérait en avoir fini avec la haute direction de sa Communauté, surtout à cause de son grand âge. Aussi, vit-on sortir du scrutin secret le nom de Mère Saint-Thomas, le 27 septembre 1840.

A cette dernière date, le cardinal d'Isoard n'était plus de ce monde, et un nouvel archevêque, Mgr de La Croix d'Azolette, avait fait son entrée à Auch, depuis le 14 août. Il venait de bâtir, dans le diocèse de Gap, qu'il avait gouverné près de quatre ans, une chapelle d'établissement ecclésiastique. Sa Grandeur forma donc le dessein d'en faire autant au milieu de nous, dès qu'Elle eût vu le service religieux aussi étrangement en souffrance dans son nouveau Petit Séminaire.

Vers le début du règne de Louis XVI, on avait consacré, dans cette dernière maison, aux deux classes de philosophie et de physique, toute la partie du corps principal qui, sous Louis XV, s'était élevée à l'est du vestibule central. Les deux étages étaient disposés, du sud au nord, en dortoirs à cellules juxta-posées. Au rez-de-chaussée se trouvaient, sur voûte oblongue et basse, les salles d'enseignement et de conférences. La cave, enfin, si peu large, si peu haute sur sa longueur, et qu'abritait cette voûte, servait d'asile aux exercices religieux d'une intéressante communauté, que le diocèse avait vue croître et prospérer à côté du Grand Séminaire d'Auch, de 1822 à 1840.

Evidemment, des conditions aussi précaires ne pouvaient être qu'un état provisoire. Faut-il donc s'étonner que le nouvel archevêque eût conçu, dès la première année de son administration, le projet de donner, ailleurs que dans cet étroit souterrain, de l'espace, de l'air et de la lumière à un ensemble de 230 personnes en moyenne, qui se réunissaient, tous les jours, dans cette enceinte ?

M. l'abbé Fenasse, qui avait préparé à cet établissement une prospérité toujours croissante, regrettait fort de n'avoir pu donner satisfaction à un besoin aussi manifestement impérieux. Mais déjà il comptait soixante-dix-neuf ans. Et, à cet âge, il ne pouvait plus qu'encourager, de toute son âme, le projet de Monseigneur, dès que Sa Grandeur lui en eut parlé avec quelques détails.

Le saint vieillard voulut, en outre, presser vivement le nouveau Supérieur, que le Cardinal avait nommé le 16 octobre 1839, de ne jamais se laisser déconcerter par les obstacles qu'il allait inévitablement rencontrer sur sa route. C'est à l'Archevêché même qu'il lui donna ses instructions les plus utiles, après en avoir conféré avec le nouveau prélat. « Vous aurez beaucoup à souf- » frir, ajouta M. l'abbé Fenasse; mais Dieu bénira cette entreprise, dans l'intérêt de notre clergé. »

Grâce à sa longue expérience, l'ancien organisateur du diocèse d'Auch avait bien le droit de tenir un pareil langage : il connaissait les hommes et les choses. Mais pouvait-il, en réalité et d'une façon aussi lucide, pressentir, dans ses rapports de direction avec nos Ursulines, une épreuve d'un tout autre genre, qui même en était à peine à son début ?

Nous voulons parler, ici, de la construction d'une traverse qui devait finir par faire disparaître notre regrettable chapelle du XIVe siècle. Le projet ne se laissait entrevoir que dans l'intérêt de la route nationale, n° 21. D'après les premières études, son parcours devait unir le faubourg de la rue de Mirande à ce pont de la Treille, que nous avons vu bâtir de 1746 à 1750, pour la nouvelle route de Toulouse. Or, la traverse ne pouvait prendre cette direction, en suivant la rive occidentale du Gers, sans comprendre notre enclos Orientin dans les expropriations de terrain qu'avait tracées l'administration des Ponts et Chaussées. Et comment se résigner à un morcellement aussi préjudiciable ? La ville elle-même pourrait-elle accepter une modification de route qui devait léser tant d'intérêts ? Car il s'agissait d'abandonner un très ancien par-

cours dont se félicitaient, à si bon droit, ses places et ses rues les plus importantes. Le Prieuré comptait ainsi sur une forte opposition de la part des Auscitains; et elle fut en réalité des plus énergiques, de 1843 à 1846. Mais, à cette dernière date, la résistance de notre municipalité fut vaincue par l'appât des avantages que l'Administration supérieure promit de rattacher à l'exécution de son projet. Les Ursulines du Prieuré durent donc s'attendre à voir la route nouvelle traverser le vieil enclos bénédictin.

C'était assurément une raison de plus, dans leur Chapitre conventuel, pour utiliser le grand préau découvert dont le public disposait toujours, à l'aspect du nord, et qui n'avait plus, depuis si longtemps, les quatre allées couvertes de l'ancien cloître clunisois. Mais comment jouir à l'aise de ce terrain, tant que des maisons séculières seraient habitées, la nuit comme le jour, surtout à l'ouest de ce préau, par des familles qui en étaient propriétaires, et qui se trouvaient tout à fait étrangères à la communauté de nos Ursulines? Ajoutons même que la plus difficile à éloigner avait out droit de parcours sur une grande partie de l'espace, alors vain et vague, que l'ancienne Prieurale avait clôturé jadis, à l'aspect du nord, c'est-à-dire depuis environ 1060 jusqu'en 1802.

On songeait donc à se ménager, même à très grands frais, le libre usage de cette vaste cour, lorsque la mort vint mettre fin à la haute direction que M. l'abbé Fenasse imprimait à toutes les affaires importantes du Couvent.

Né à Auch, le 17 octobre 1761, il avait rendu sa belle âme à Dieu, le 12 du même mois 1846, c'est-à-dire dans la 85e année de son âge. Pour le Prieuré, la perte était immense. Mais le pays n'entoura pas moins de ses vifs regrets le restaurateur de notre diocèse, le bienfaiteur des pauvres et des établissements de charité publique; celui, enfin, que, depuis 1823, quatre archevêques d'Auch avaient successivement honoré de leur confiance, en l'associant à leur administration comme grand vicaire.

Un ancien élève de la Sorbonne, vénérable confesseur de la Foi,

M. l'abbé de Belloc, qui, avec M. l'abbé Fenasse et plus longtemps encore, avait subi les épreuves de l'exil, vers la fin du XVIIIe siècle, reçut de Mgr de La Croix d'Azolette la mission de continuer la direction spirituelle de nos religieuses. Le deuxième grand vicaire, M. l'abbé Dupin, fut leur supérieur. Et qui pourrait dire à quel point elles eurent à se féliciter des bons conseils de ces deux hommes, si heureusement mûris par l'expérience, dans cette nouvelle phase de difficultés que l'Administration supérieure venait d'ouvrir à l'orient de la communauté des Ursulines?

F. CANÉTO,
vic. gén.

DU MARIAGE

De François Ier avec la sœur de Charles-Quint.

1. M. Emile Labeyrie, dans ses *Notes rectificatives*, au sujet du mariage de François Ier avec *Eléonore d'Autriche* (publication dont il a bien voulu m'envoyer un exemplaire, comme témoignage d'un souvenir dont je suis fier), s'exprime en ces termes, à mon sujet, page 6 :

« M. Samazeuilh (*Souvenirs de Saint-Jean de Luz*, p. 141), » se trompe également, en disant que ce fut dans les Landes, » entre Captieux et Roquefort » que fut célébré ce mariage.

Loin de moi la pensée d'une polémique, à ce sujet, avec un auteur aussi bien informé et aussi judicieux! Seulement je tiens à constater que ce n'est pas à la légère que j'ai écrit les quelques lignes qui me sont reprochées.

Voici d'abord quelles sont mes autorités.

2. Martin du Bellay s'exprime en ces termes :

«.... Puis environ trois heures après-midi, Messieurs (les enfants de France) arrivèrent sur la grève devers Fontarabie. Alors chacun se prépara selon l'ordonnance que j'ay dit cy devant; de sorte que le batteau où estoient Messieurs, arrivé qu'il fut au ponton, s'acrocha de plat contre ledit ponton, et celuy où estoit l'argent à l'autre costé, accrochans lesdits batteaux par les deux bouts au ponton. Puis estans deux gentils-hommes sur ledit ponton l'un françois, l'autre espagnol, l'un du costé de la barrière, l'autre (et estoit le françois le seigneur de S. Pey, basque) l'espagnol appella le connestable de Castille, le françois le grand-maître de France : lesquels ayans chacun deux batteliers, passèrent sçavoir est le grand-maistre dedans la barque de Messieurs, et le connestable dedans la barque de l'argent : puis consécutivement

jusques à ce que tous les françois furent dedans ladite barque où estoient Messieurs, et tous les espagnols dedans celle où estoient l'argent. Ce faict, chacun feit force de gaigner sa rive : mais ne sceurent faire si grande diligence que quand Monsieur le Dauphin, Monsieur d'Orléans et la Royne Aléonor arrivèrent à Saint-Jean de Luz, il ne fust nuict.

1530. Ce faict, le seigneur de Montpesat fut dépesché en poste pour avertir le Roy qui estoit à Bordeaux : vous pouvez penser l'aise que receut le père de veoir ses enfans en liberté. Ces nouvelles entendues le Roy partit de Bordeaux pour aller au devant de la Royne Aléonor et de ses enfants; aussi firent le semblable Messieurs et la Royne pour aller au devant du Roy, et vindrent rencontrer entre Rocquefort de Marçan et Captïeux, en une petite abbaye : auquel lieu, une heure devant le jour, le Roy et la Royne furent espousez. Puis ayant la dite Royne faict son entrée à Bordeaux (1) vindrent par Congnac pour venir à Amboise et Bloys... »

On lit dans les *Annales d'Aquitaine* de Jean *Bouchet* :

«..... Et parce que la nuict estoit proche, les vaisseaux appellez gabarres, de Madame Eléonor et de Messieurs les enfans, abordez, madite dame monta en sa litière couverte de drap d'or frizé et Messieurs les enfants sur deux petites haquenées fort belles dont elle les fit descendre et mettre en la ditte litière avec elle. Et accompagnez de Monseigneur le grand maistre et autres dessus nommez bien montez, s'en allèrent à Sainct-Jean de Luz, où ils furent receus à grande joye, par les pauvres habitans qui vindrent au devant, avec bien cinq cent torches ardentes. C'est un bourg le premier de France, en ce quartier qui a toujours résisté à l'encontre des Espagnols. Le lendemain après disner, s'en allèrent à Bayonne où ils furent plus triomphamment receus. Le Roy estoit à Bordeaux avec Madame la duchesse d'Angoulême, sa mère et

(1) « La ville luy donna une navire d'or de la valeur de douze cens escus. » (*Cronique bourdeloise*)

princes de son sang, averty de la ditte délivrance et de la venue de Madame Eléonor sa fiancée par luy tant désirée, s'en alla au devant, lesquels il trouva en une abbaye et avec petite compagnie fut espousé avec la ditte dame par mon dit seigneur le cardinal de Tournon, le lendemain assez matin. Je n'en dirai la forme qui fût à la rencontre, parce que c'est une chose digne d'estre à part. — Après s'en allèrent à Bordeaux (1)... »

Scipion Dupleix a dit que la cérémonie du mariage de François Ier avec la sœur de Charles-Quint eut lieu à Captieux. C'est ce qu'affirme également Guillaume Marcel dans son *Histoire de l'origine et des progrès de la Monarchie française*.

Enfin *l'Art de vérifier les dates* rapporte :

« L'an 1530, au mois de juin, le Roi va au devant de ses deux fils que les Espagnols ramenoient au même lieu où ils leur avoient été remis, en 1526. Eléonore, sœur de l'Empereur et veuve d'Emanuel, roi de Portugal, les accompagnoit pour consommer son mariage avec François Ier à qui elle avoit été fiancée par le traité de Madrid. Le Roi arrive le 3 juillet, et le lendemain il épouse Eléonore, dans l'abbaye de Veyen, entre Capjoux et Roquefort de Marsan. »

3. Je n'ai pas besoin de faire observer que c'est surtout la plus ancienne de ces autorités (je veux parler des mémoires de Martin du Bellay, seigneur de Langey) qui fut mon guide dans l'examen et la décision de la question dont il s'agit ici. Martin du Bellay, nous en avons déjà fait l'observation plus haut, fut le contemporain de François Ier, et un homme considérable

(1) On lit encore dans les *Annales d'Aquitaine* :

« ... Ladite Royne auroit en dot la somme de deux cent mil escus d'or au soleil, lesquels pour tous droits paternels et maternels luy avoient esté constitués par son premier mariage, avec feu de très heureuse mémoire Dom Maximilian roy de Portugal, et outre le douaire qui lui appartenoit à cause du premier mariage... Et outre bailloit led. Empereur à sad. sœur, en faveur dud. mariage, en cognoissance de son dit dot, les comtés de Masconnois, et Auxerrois, et la seigneurie Bar-sur-Seine, et leurs appartenances, pour elle et ses hoirs masles procréés dudit mariage seulement : sans ce que ladite dame peust demander ny avoir autre chose pour ses droits successifs de son ayeul Maximilian. empereur, et domp Phelipes roy de Castille, son père, ne de la Royne Jeanne, sa mère encore vivante; sauf et réservé à dite dame l'eschoite et succession collatéralle, en, cas que ledit empereur et son frère Domp Fernand allassent de vie à trespas, sans hoirs de leurs corps. »

par les emplois qu'il occupa, sous le règne de ce prince (il fut chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et son lieutenant général en ses pays et duché de Normandie, en l'absence du Dauphin); venu à la Cour dès l'année 1513, il pouvait donc dire, au sujet des événements qu'il a racontés : *quorum pars magna fui;* et René du Bellay, son parent et son héritier, homme considérable aussi (il était chevalier de l'ordre du Roi et baron de la Lande), a dit de lui, dans l'épître au Roi imprimée en tête de ses Mémoires, qu'il fit imprimer en 1571 :

« Il me souvient luy avoir ouy dire maintes fois lorsqu'il » detestait les mensonges et adulations d'aucuns historiogra- » phes de son temps, que ceux qui escrivoient faux en his- » toire, devoient estre punis au double des faux tesmoins. »

Jean Bouchet naquit à Poitiers, en 1476, et mourut en 1555. Ses *Annales* sont fort estimées. Elles n'ont pu rien emprunter à du Bellay, dont (encore une fois) l'ouvrage ne fut publié qu'en 1571. Et bien que ces Annales ne désignent pas les lieux avec la précision que l'on trouve dans le récit de du Bellay, on voit assez qu'il s'agit dans ces deux auteurs de la même abbaye, comme ayant reçu les deux illustres époux.

Puis se présente, par ordre de date, sinon de mérite et d'autorité, Scipion Dupleix.

Certes, je suis de ceux qui n'accordent pas une aveugle créance à tout ce qu'a publié cet historiographe. Mais il ne s'agit ici ni des flatteries envers le cardinal de Richelieu, qu'on lui a justement reprochées, ni des injures contre Marguerite, sa bienfaitrice. Il était de Condom, c'est-à-dire d'une ville voisine des lieux qui furent le théâtre de l'événement qu'il raconte. Sans intérêt, sans passion, et d'ailleurs en bonne compagnie, comme on le voit, c'est presque un témoin qui dépose, ayant vécu de 1569 à 1661.

Quant à l'*Art de vérifier les dates,* l'édition que j'ai pu consulter ne remonte qu'à l'année 1770. Mais je l'ai citée à

cause de la haute estime dont jouit ce livre, œuvre d'un immense savoir et des plus consciencieuses recherches.

J'ai cité également l'*Histoire de l'origine et progrès de la Monarchie françoise* publiée, en 1686, par Guillaume Marcel, livre remarquable surtout par les nombreuses recherches et autorités textuellement citées, siècle par siècle. A la vérité, cet auteur fait contracter ce mariage par François Ier *dans l'abbaye de Capsioux*. Mais il est évident qu'il ne nomme ici cette ville qu'à cause de son voisinage de l'abbaye où se célébra ce mariage, et qu'il ne désigne pas un monastère *intrà muros*, à Captieux même.

4. Il me reste à dire quelques mots, au sujet de la cérémonie religieuse qui eut lieu par procuration, en 1525, entre François Ier et la sœur de Charles-Quint.

Je serais porté à croire que qualifié de simples fiançailles, par quelques-uns, ce fut là le véritable mariage, fort en usage, vers cette époque, entre les princes, et dont le renouvellement *en personne* par les deux époux n'était qu'un acte scrupuleux destiné surtout à rassurer la conscience de la mariée. On sait que, plus tard, Henri IV, marié, dans la même forme, avec Marie de Médicis, n'attendit pas cette seconde cérémonie pour consommer leur union.

Dans une consultation que j'eus l'occasion de délivrer, à une époque où les communications avec l'Amérique n'étaient ni aussi promptes, ni aussi régulières, ni aussi fréquentes qu'elles le sont aujourd'hui, j'ai fourni une conclusion affirmative, au sujet d'un mariage par procuration, entre deux parties, dont l'une se trouvait momentanément aux Etats-Unis et l'autre était restée en France.

Mais François Ier n'en était pas au regret des liens qu'il avait contractés, bien que sous les verrous. D'un côté, il paraît que ce mariage ne lui répugnait pas. De l'autre, il y trouva de grands avantages....

J.-F. SAMAZEUILH.

MARIAGE DE FRANÇOIS Ier AVEC ÉLÉONORE D'AUTRICHE

dans l'abbaye de Verrières, près de Mont-de-Marsan.

RECTIFICATIONS.

A l'occasion de la délivrance des enfants de François Ier, dont j'ai parlé (livraison du mois d'octobre) d'après le registre de l'hôtel-de-ville de Condom, j'ai dit un mot du mariage du monarque français avec Eléonore d'Autriche. J'étais alors bien loin de supposer que cette question, secondaire dans mon travail, prît des proportions si intéressantes, comme on l'a vu dans la dernière livraison de la *Revue de Gascogne*.

Je serais certainement heureux d'avoir fourni cette occasion; mais j'ignore si M. Emile Labeyrie connaissait mon travail quand il a publié le sien, avec diverses rectifications (1). Le sujet était d'ailleurs assez important pour nous, puisque c'est au cœur même de la Gascogne que le roi le plus généreux de la chevalerie française épousa la sœur de Charles-Quint.

Je ne connais pas, — et je le regrette, — l'opuscule de M. Labeyrie; mais d'après le rapport de M. Léonce Couture, j'aurais commis deux erreurs. Ce n'est pas entre Roquefort-de Marsan et Captieux que le mariage aurait été célébré, mais dans le couvent de Sainte-Claire de Mont-de-Marsan. Ce n'est pas l'évêque de Lisieux, mais le cardinal de Tournon qui aurait procédé à la bénédiction nuptiale.

Je ne connais pas davantage la réponse que M. Samazeuilh a adressée à M. Labeyrie, et par conséquent je ne puis me prononcer explicitement sur un débat dont je ne connais pas tous les éléments. Mais dès lors que je suis en cause, j'ai le devoir de faire connaître la valeur du témoignage que j'ai invoqué. Il est si grave, si entraînant, que si l'on parvenait à

(1) Il ne le connaissait pas encore. Je crois même que le travail de M. Emile Labeyrie a paru avant l'article de M. l'abbé Barrère. — L. C.

l'infirmer, il ne serait plus possible d'avoir aucune certitude sur un fait historique, et l'on pourrait toujours craindre qu'un argument donné ne fût renversé plus tard par quelque argument plus fort.

Je m'étais contenté d'invoquer un témoin oculaire, Sébastien Moreau, et par là, je mettais à couvert ma responsabilité. Quelle est dont la valeur de ce témoignage? Qu'est-ce que Sébastien Moreau?

Son ouvrage manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale, sous le numéro 9902. Il a pour titre : *la Prinse et Délivrance du Roy; Venue de la Royne, sœur aisnée de l'Empereur* (Charles-Quint), *et Recouvrement des enfants de France,* 1524-1530.

Ce manuscrit, très étendu et très détaillé, fut publié par MM. Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France, etc.*, 1re série, t. II, p. 251-451 (1835). Les savants éditeurs font précéder cette publication de l'avertissement suivant :

« Trois épîtres dédicatoires précèdent l'ouvrage, et nous apprennent qu'il a été écrit par Sébastien Moreau, de Villefranche, en Beaujolois, référendaire général du duché de Milan, employé à recueillir les deniers offerts par le clergé du haut et bas Limousin, pour aider à payer la rançon du roi. Il s'acquitta, en effet, de cette mission, et se rendit à Bayonne, où devait s'effectuer le paiement, avec les sommes qu'il avait reçues. Là il fut témoin oculaire des faits contenus dans la dernière partie de sa relation. Les trois épîtres dans lesquelles nous avons puisé ces renseignements sont adressées, la première, à Gilbert Bayard, secrétaire d'Etat, par les mains duquel toutes les négociations et leur exécution avaient passé, avec prière de corriger les erreurs s'il en trouvait; la seconde, à Anne de Montmorency, alors grand-maître et maréchal de France, depuis connétable, chargé de recevoir sur la frontière la reine Eléonore et les enfants de France, remis en otage à

Madrid; la troisième, au frère de l'auteur, résidant à Bayonne, lors du passage de la reine et des princes, et qui est prié, comme Gilbert Bayart, de faire à l'ouvrage les changements qu'il jugerait nécessaires. Si Sébastien Moreau n'avait pas dit la vérité, il ne se serait pas exposé à la censure de ces trois personnages. *Il faut donc ajouter pleine foi à ses paroles pour les faits dont il a été témoin.* »

Faisons donc connaître le travail de Sébastien Moreau sur le point qui nous occupe. Et d'abord, je ferai remarquer que, résumant en quelques mots la relation de Sébastien, j'ai attribué au principal négociateur, Anne de Montmorency, la procuration d'épouser, ou plutôt de fiancer Eléonore. En réalité, cette mission fut particulièrement confiée au vicomte de Turenne, François de la Tour, chevalier de l'ordre du roi. Il reçut pour conseil Saint-Pierre le Masson, homme de robe longue, et messire Claude Laguiche, protonotaire du Saint-Siége apostolique; pour secrétaire, Guillaume Bochetel, et pour escorte, une douzaine de gentilshommes, parmi lesquels on distingue M. de Noailles.

On partit de Bordeaux le 11 janvier 1530 (N. St.), et l'on arriva à Victoria le 26. Quelques jours après, on était à Madrid. Les négociations traînèrent en longueur. Le contrat qu'il fallait passer était d'une grande importance, et c'est pour ce motif que François Ier en confia le soin à Guillaume Bochetel, « ung de ses secrétaires et notaire de ses commandements, fort sçavant et saige personnage. »

Venons au point principal, et c'est ici que Sébastien Moreau abonde en détails, parce qu'il parle *de visu*.

Disons d'abord que j'avais fait connaître deux grands seigneurs de l'Agenais, qui jouèrent un rôle important dans les négociations pour le recouvrement des enfants de France. Un autre seigneur, qui intéresse davantage la Gascogne proprement dite, c'est le capitaine Montaut, dont la compagnie était au nombre de celles qui escortaient le trésor destiné pour la

rançon. Quand les trente-et-un mulets qui le portaient partirent de Saint-Jean-de-Luz, à trois heures du matin, pour se rendre à Handaye, sur la frontière d'Espagne, l'enseigne de Montaut fut chargé d'éclairer la marche. C'était le 1er juillet, et avant la fin du jour, Eléonore et les jeunes princes avaient touché la terre de France. On alla coucher à Saint-Jean-de-Luz.

Le lendemain, on se rendit à Bayonne, où la réception fut resplendissante. On repartit le jour suivant, dimanche 3 juillet, pour aller coucher à Saint-Vincent. Le 4, on arrivait à Dax, où l'on visita les bains renommés, que l'auteur compare avec les autres bains qu'il avait aussi visités en France, en Allemagne et en Piémont. Le 5, on partit pour Tartas, appartenant au roi de Navarre. Eléonore, les princes et leur suite furent logés au château, « où ladite dame et lesdits seigneurs furent très honorablement receuz par ledit seigneur Roy de Navarre, lequel les festoya très bien. »

Je viens d'analyser en quelques lignes plus de trente pages, où les détails et les descriptions se répandent avec profusion. Mais nous touchons à la question principale, que je regrette de ne pouvoir reproduire *in extenso*, à cause de son extrême longueur. J'en détacherai les points les plus importants.

« Et pour ce que le Roy avoit envoyé dire à la Royne, par ung gentilhomme exprès, que le lendemain mercredi, sixiesme jour dudit moys de Juillet, il se trouveroit en une abbaye, nommée Verrières, deux lieues par delà la ville du Mont-de-Marsan, qui est aussy audit Roy de Navarre... et que s'il estoit possible que ladite dame y allast coucher, et mes dits seigneurs, qu'il en auroit grande joie et plaisir... »

Tous les jours, avant le départ, on entendait la messe avec dévotion. Le 6 juillet, aux approches de Mont-de-Marsan, le cortége trouve à sa rencontre le duc de Vendôme, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, le duc de Guise, frère de ce dernier, et plusieurs autres grands seigneurs. L'auteur continue :

« Le chemin ne leur dura guères des pays jusqu'audit Mont-de-Marsan... Il estoit une heure après midi sonné. Messieurs de la ville dudit Mont-de-Marsan ne en feyrent grande entrée, parce que le dessus dit seigneur Roy de Navarre estoit allé au devant d'eux, comme dit est, aussy qu'ils ne devoient que passer, et descendirent au chasteau, qui estoit très bien en ordre, où incontinent se meirent à table, ce qui ne fut sans tenir plusieurs propos les ungs avec les autres. Les mains lavées et graces dictes, chacun se leva, et après devisèrent de rechief les princes avec ladite dame et lesdits seigneurs, en actendant que chascun eust disné, et que leurs montures fussent venues. Le tout prest, quatre heures après midy approuchèrent, montèrent à cheval, et allèrent prendre le chemin de ladite abbaye de Verrières pour aller trouver le Roy. Il faut entendre que la presse estoit si grande qu'il y en eust beaucoup qui tindrent camp parmy les Lannes, car de grands villaiges à l'entour n'y avoit, ne pareillement à boire et à manger pour tant de gens, par quoi n'y firent long séjour, comme nous dirons cy après. »

Le roi vient aussi à leur rencontre à un quart de lieue. L'auteur renonce à peindre les épanchements. « La joie, dit-il, estoit non pareille, et bonnement l'on ne la sçauroit descripre. »

Qui donc maintenant va célébrer le mariage? Chacun avait son rôle. François de Tournon, cardinal-archevêque de Bourges, avait rempli le sien avec Montmorency, et Sébastien Moreau en parle très souvent. La célébration du mariage appartenait au grand aumônier de France. Laissons parler notre chroniqueur :

« Ils arrivèrent bientost à ladite abbaye, en l'esglise de laquelle s'estoit desjà appresté révérend père en Dieu, monseigneur l'évesque de Lisieux (Jean le Veneur), grand aumosnier dudit seigneur, lesquels après qu'ils se furent repousés et mys en ordre, allèrent en ladite esglise, qui estoit assez tard, et lors ledit évesque les espousa, et après s'allèrent mectre à

table pour souper... Et pour ce que, comme dit est, le lieu estoit petit et pauvre, n'y ayant à boyre ny à manger, n'y feirent long séjour pour aller gaigner la bonne ville et cité de Bourdeaulx... Le lendemain jeudy, septiesme jour du mois de juillet, après disner, partirent de ladite abbaye de Verrières, et prindrent le chemin de la ville et cité de Bazas, et lendemain à Langon et Potensac, et après en ladite ville de Bourdeaulx. »

Je le répète, si le témoignage d'un pareil historien, qui a tout vu, qui a pris tant de précautions pour ne dire que la plus rigoureuse vérité, si un pareil témoignage pouvait être révoqué en doute, il faudrait désespérer d'écrire l'histoire.

Il me reste à déterminer la position de l'abbaye de Verrières. L'auteur de cette relation ne la fait autrement connaître que par la distance de deux lieues au-delà de Mont-de-Marsan (venant de Tartas), dans un pays presque désert.

Sur le témoignage de Scipion Dupleix, qui donne à ce monastère le nom de Vérin, je l'avais placé entre Roquefort-de-Marsan et Captieux. C'était là une erreur, ou les deux lieues dont parle Sébastien Moreau seraient bien longues. Vainement, je l'avoue, j'ai fait quelques recherches pour trouver le nom de Verrières ou de Vérin. Comme tant d'autres, cette abbaye peut avoir disparu depuis longtemps. Il est même probable qu'il n'y avait plus de religieux en 1530. Sébastien Moreau, si prodigue de détails, n'aurait certainement pas manqué d'en parler.

Cependant, je ne doute pas que les érudits de la contrée ne parviennent à la solution du problème, si déjà il n'est pas résolu. Je me permettrai une indication qui me paraît très heureuse. Le grand Atlas Robert (1753) indique le nom de Verrines, à peu près entre Villeneuve et Saint-Justin. Le nom de Verrines a la même signification que celui de Verrières, et remplit d'ailleurs les conditions de notre chroniqueur.

L'abbé BARRÈRE.

PALÉONTOLOGIE.

Incisives et molaires Fossiles

D'ANCIEN MAMMIFÈRE DE TAILLE GIGANTESQUE (1).

Le R. P. Sanna Solaro, auteur de la découverte et de la restauration du bassin dont nous avons parlé (2), en a doté sa maison professe de Toulouse, en 1864. C'est là qu'on peut le voir encore et admirer ses gigantesques proportions. Sa plus grande largeur est de 1m 80 d'une crête à l'autre des os iliaques, tandis que la hauteur mesure 1m 10 depuis l'extrémité inférieure de la symphyse du pubis jusqu'au bord supérieur le plus élevé des os des îles.

Du reste, notre docte religieux ne rencontra aucune dent molaire de Dinothérium, bien complète, dans le dépôt sous-pyrénéen qu'il explorait. Mais déjà, depuis plusieurs années, nous avions pu en faire connaître la forme, telle du moins qu'on l'avait observée sur divers points de nos régions (3).

A ce propos, nous établirons d'abord que les molaires du Mastodonte, encore plus communes, dans les fouilles du sud-ouest, que celles du Dinothérium, ont un caractère à part, plus facile à reconnaître. La surface de leur couronne émaillée est, généralement, à peu près rectangulaire et sensiblement allongée. Elle est dotée, en outre, de grosses tubérosités coniques, mais à pointe mousse ou arrondie. Ces tubérosités y sont semées par paires, au nombre de trois, de quatre,

(1) *Revue de Gascogne*, tome XIII, page 528.

(2) Ibid., page 532. Voir son *Mémoire sur le premier bassin du Dinothérium découvert dans le département de la Haute-Garonne. — Toulouse, imprimerie Pradel et Blanc, rue des Gestes*, n° 6, 1864.

(3) *Annales de Philosophie chrét.*, n° 84.

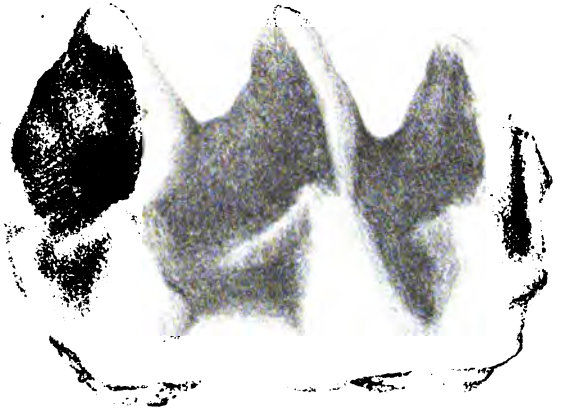

N° 3.

N° 5.

DINOTHERIUM GIGANTESQUE
deux molaires fossiles
Grandeur naturelle.

Lith F FOIX Auch

de cinq fois deux, etc., etc., selon les espèces de Mastodontes auxquelles ces dents appartiennent. Mais elles n'existent pas toutes à la fois sur l'étendue de l'os maxillaire : elles se succèdent d'arrière en avant; l'antérieure tombant à proportion qu'elle s'use, et la suivante la poussant de manière à pouvoir prendre sa place.

On a de plus observé que leur nombre total mais successif, est au moins de six de chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire : c'est-à-dire trois molaires de lait successivement chassées en avant par trois arrière-molaires, qui se développent à la suite l'une de l'autre, dans la partie postérieure de la mâchoire.

Pour nos contrées méridionales, ces observations sont principalement dues à M. Edouard Lartet. Mais il a aussi constaté que, sous les dents de lait du Mastodonte *Latidens*, il peut se développer, en outre, des molaires de remplacement, qui font leur évolution de haut en bas dans la mâchoire supérieure, et de bas en haut dans sa voisine.

Ces diverses constatations, d'une précision si remarquable en ce genre d'études, avaient eu surtout pour objet le *Mastodon Simorrense* de notre si regrettable ami. Et il avait, de plus, bien reconnu, que ce gigantesque pachyderme avait quatre incisives, deux en haut et deux en bas.

Il avait établi, en outre, que les deux supérieures se développent à l'extérieur de la bouche, en forme de défenses, légèrement courbes et recouvertes d'une bande d'émail sur la face concave; tandis que les incisives inférieures, moins fortes et moins longues que les supérieures, sont presque sans courbure.

Le Mastodonte qui fut découvert en 1739, non loin des rives de l'Ohio, par M. de Longueil, officier français, avait les dents généralement plus étroites qu'on ne l'avait remarqué dans ceux de nos contrées. Toutefois, ce mammifère que, pour ce motif, on appelle *Angustidens*, ou bien, selon d'au-

tres, *Longirostris*, et qui est d'un tiers plus petit que l'Eléphant, se retrouve aussi sur plusieurs points de l'Europe; bien que le grand, ou *Latidens*, y domine de préférence, avec ses larges dents à couronne quadrangulaire et allongée.

Quoi qu'il en soit de quelques faits isolés, le Mastodonte, considéré en général, semble avoir habité, très anciennement, toutes les régions du globe terrestre : les deux Amériques, une grande partie de l'Europe, les Indes et l'Australie. Nous ignorons toutefois si les sciences paléontologiques ont encore pu constater sa présence en Afrique.

Sous les climats tempérés, l'Amérique du Nord a un sol généralement plus humide qu'ailleurs. Or, on a observé que les os de ce grand pachyderme y gisent à peu de profondeur. Quelquefois même ils s'y retrouvent dans une situation verticale; comme si l'animal dont ils formèrent jadis la charpente, arrêté par une cause aujourd'hui inconnue, s'était simplement enfoncé dans la vase.

Au contraire, il est facile de reconnaître que, dans nos régions sous-pyrénéennes, les os du Mastodonte ont été roulés, selon des pentes diverses, dans les eaux de quelque grand cataclysme, et il en fut ainsi de ses dents isolées.

Qu'il fût général, ou bien modifié par l'influence de circonstances locales, ce cataclysme a traité de même les restes du Dinothérium, du Rhinocéros et de plusieurs autres mammifères. On reconnaît même assez souvent que les différentes portions du squelette se trouvaient antérieurement séparées les unes des autres; que les dents étaient accidentellement éloignées de la tête; que le tout était mêlé et confondu dans une pâte à éléments hétérogènes, marins, terrestres, et d'eau douce; ou que ces éléments y étaient parfois séparés les uns des autres; qu'enfin, des causes physiques, qui sont étrangères, aujourd'hui, aux opérations normales de la nature, ont converti en roches, plus ou moins résistantes, cette pâte

singulière. Ces roches, du reste, sont visibles en divers lieux. On les retrouve même débitées en matériaux de construction, aux parements vus de certaines murailles.

Que les dents de n'importe quelle forme, mais ordinairement reconnaissables à l'émail qui les revêt, soient rares ou nombreuses dans ces dépôts bien constatés; que les os et les coquilles, généralement pétrifiés, y accusent des origines identiques, ou bien des provenances très diverses, c'est presque toujours la même hypothèse d'un très ancien cataclysme qui, sur quelques points de nos climats, se prête le mieux à nous rendre compte de ce pêle-mêle dont la confusion demeurerait autrement inexplicable.

A moins de dire, avec l'extrême naïveté de quelques écrivains des premiers temps de Louis XV (1) : « Les fossiles sont » massifs et ne sont pas creux comme les os naturels. Ils » sont pâles ou tirant sur la couleur de *la terre qui les a pro-* » *duits.* »

Nous conviendrons, en effet, très facilement, que si les fossiles pouvaient aujourd'hui n'être considérés que comme de capricieuses *productions de la terre,* il serait par trop inutile de se tourmenter en présence de simples jeux de la nature. A quoi bon dès lors chercher à résoudre les grands problèmes des sciences géodésiques, à propos de tant de découvertes modernes, faites dans les roches dures, tout aussi bien que sous le sol facile à remuer, et qui ont enrichi soit les collections privées, soit les *Museum* de nos grandes villes !

Mais revenons à l'étude spéciale qui nous occupe.

Une curieuse trouvaille faite en Amérique par Barton, dans le courant de 1805, ne laissa aucun doute sur le genre de nourriture que cette forme de dents mamelonnées accuserait dans le Mastodonte, c'est-à-dire la nourriture végétale. Ce

(1) Tels que le prieur bénédictin Dom August. Calmet, dans sa *Dissertation sur les Géants*, publiée à Paris en 1720, et autres de son époque.

mammifère se nourrissait donc, comme notre Eléphant actuel, de racines et d'autres parties charnues qui se trouvent dans les plantes. Il les broyait entre ses dents molaires. Aussi portent-elles des traces évidentes de mastication; et c'est surtout dans les rangs antérieurs qu'elles sont plus sensibles.

Quant au Dinothérium, le genre de nourriture était le même. Et pourtant les molaires n'ont ici ni la même forme, ni le même nombre que dans le Mastodonte. Mais c'est principalement le défaut de tubercules mamelonnés, à la couronne dentaire, qui empêche de les confondre avec les mâchelières de ce dernier quadrupède. Leur caractère particulier consiste en ce que des collines, profondément séparées par des sillons, remplacent cette série de tubérosités coniques dont nous venons de parler à propos du Mastodonte.

Depuis longtemps nous l'avions fait remarquer dans une dent molaire de Labastide-Armagnac, que nous avons décrite et publiée en 1837, avec un dessin de M. l'abbé Mondin, alors supérieur du petit séminaire d'Auch (1). C'est vers cette dernière époque que M. Klipstein avait découvert, en Allemagne, la tête entière de son Dinothérium. On l'avait retirée avec d'énormes difficultés du fond d'une fosse de 6 m. de profondeur, où elle se trouvait engagée par une partie de son crâne, dans une couche d'argile marneuse, aux sablières d'Eppelsheim. Or, tous ceux qui virent, à Paris et ailleurs, dans cette curieuse tête l'un des monuments les plus remarquables de l'époque tertiaire de nos continents, purent se convaincre de l'identité des caractères spécifiques; car ils sont tout aussi complets dans notre mâchelière de Gascogne que dans celles d'Eppelsheim.

L'énorme fossile de cette dernière localité nous fit aussi connaître définitivement, en 1837, les quatre séries dentaires du Dinothérium, puisqu'elles étaient complètes, en haut et en

(1) Voir le numéro 84, juin, des *Annales de Philosophie chrétienne*.

bas, c'est-à-dire au nombre de vingt, dix de chaque côté.

Ces quatre séries présentent, en effet, un égal nombre chacune de mâchelières; et nous dirons, de plus, que celles-ci sont distribuées comme il suit, à partir du bord antérieur de la bouche :

Au premier rang est une simple colline à forme tranchante et vue de face.

Au deuxième sont deux collines, non vues de face, mais transversales, et séparées par un sillon parallèle.

Au troisième sont trois collines semblables, et deux sillons alternes qui les séparent (1).

Au quatrième, deux collines séparées par un sillon, comme au deuxième rang.

Au cinquième, encore deux collines et un sillon qui les sépare (2).

Nous ferons observer que ces collines, toutes de la même forme, sont légèrement crénelées à la tranche, avant l'usure faite par la détrition. — C'est aussi ce que l'on peut reconnaître aux nos 3 et 5 de notre planche : les collines portent toutes ici, sur la tranche, une légère dentelure.

Que les sillons transverses qui les séparent sont réguliers et très prononcés.

Qu'à la dernière colline de la série inférieure est adossé un talon qui ne manque jamais à cette dernière place. Exceptionnellement on le retrouve parfois ailleurs, mais à l'état rudimentaire seulement.

De ces dispositions caractéristiques, et si différentes de celles qu'on observe sur la couronne dentaire du Mastodonte, il faut conclure :

1° Que sous les dents de lait du Dinothérium, les molaires

(1) On en retrouve un exemple dans le sujet no 3 de notre dessin ci-joint.

(2) Autre exemple dans le sujet no 5 de notre planche, que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Bax, professeur de dessin au petit séminaire d'Auch.

de remplacement font leur évolution organique, de haut en bas pour la mâchoire supérieure; et, par là-même, de bas en haut pour sa voisine. — Car, si les dents de remplacement se développaient dans le sens horizontal, et de manière à chasser en avant celles de lait, comme nous venons de le voir, à la page 567, pour le Mastodonte décrit par M. Lartet, chaque ligne dentaire perdrait la régularité constante qui lui vient du nombre symétrique et successif des sillons et des collines;

2° Que la molaire de Labastide provenait en réalité du cinquième rang de la série inférieure.

Et, en effet, dans notre molaire d'Armagnac, le talon, très sensiblement et régulièrement développé, comme pour le fossile d'Eppelsheim, est également placé en arrière des deux collines que sépare un sillon nettement prononcé. Il se trouve donc, dans les deux cas, au rang inférieur le plus éloigné de la symphyse qui répond antérieurement au milieu du maxillaire inférieur, dans tous les mammifères.

Nous ferons enfin remarquer, à propos des mâchoires d'Eppelsheim, une conformation organique jusque-là ignorée: c'est que les lignes dentaires laissent, en avant de la double série inférieure, un vide relativement considérable, sans aucune trace de prémolaires ni de canines proprement dites. Et, de plus, c'est uniquement à cette mâchoire inférieure que les deux incisives affectent la forme de ces défenses dont nous avons déjà parlé (1).

Avec M. Laurillard, qui s'était fait un nom si justement considéré en ces sortes de questions, nous répèterons donc, pour la dernière fois, à l'occasion du célèbre fossile de M. Klipstein, que « sa mâchoire inférieure se recourbe en bas, » en décrivant prés d'un quart de cercle. Les deux incisives » qu'elle porte sont, comme les défenses supérieures des *Mor-* » *ses*, dirigées la pointe en bas : disposition tout à fait nou-

(1) *Revue de Gascogne*, tome XIII, page 531.

» velle, qui n'avait encore été observée dans aucun ani-
» mal (1), » du moins pour la mâchoire inférieure.

La tête d'Eppelsheim était connue, en France, depuis un an à peine, lorsque nous avons découvert, dans les Hautes-Pyrénées, une mâchoire inférieure de Dinothérium gigantesque, à l'état fruste. La profondeur du dépôt était, pour nous, bien loin d'être à 6 m., comme l'était celui de M. Klipstein. Un petit lit de sable mêlé de gros grains peu nombreux la contenait, dans la berge droite d'un ruisseau nommé La Gèze, qui coule sur le territoire de la commune de La Roque, canton de Castelnau-Magnoac (Hautes-Pyrénées). Ce lit de sable, assez réduit en apparence et selon toute sa partie visible, semblait isolé, dans une espèce de terrain de transport, formé de débris très divers, qui s'étaient entassés là, bien avant nos périodes historiques.

Quelle différence, en outre, entre ce dépôt presque superficiel et les formations d'embouchure où notre dent de Labastide s'était trouvée mêlée, en 1836, à des éléments tout à fait marins ! C'était, nous écrivait-on naïvement alors, « la corne
» d'un ancien pied de cheval, durcie dans le sol, sous l'in-
» fluence d'une cause inconnue. »

Cette curieuse trouvaille provenait d'une carrière de M. Ducla. En plan horizontal, on y voyait, à peu de chose près, la forme d'un triangle, à sommets mousses, dont la hauteur serait mesurée par la longueur de l'objet, et la base par sa plus grande largeur (2). Deux collines presque égales et un talon moins élevé couronnent ce plan idéal. Ces deux collines sont transverses et profondément séparées par un sillon distinct. Et comme elles ne sont pas réunies par ce rebord longitudinal que présentent les molaires du Tapir, les collines en question appartiennent incontestablement à une autre espèce de dents, c'est-à-dire à celle du Dinothérium.

(1) G. Cuvier, *Recherches*, etc , etc., tome III. — Note de la page 328.
(2) Voir la dent n° 5 de notre planche ci-dessus.

Comme molaire d'une espèce alors peu connue, mais semblable à celles dont on faisait tant de bruit en Allemagne, depuis la récente découverte d'Eppelsheim, nous retrouvâmes, dans l'ensemble de cette dent, une couronne partout revêtue d'un émail épais, et portant sur un collet très prononcé, sans trace de racines.

A la place de celles-ci, et dans l'épaisseur du corps de notre dent, se voient encore trois cavités inégales, creusées dans le noyau des deux collines et du talon.

La matière qui incruste ce fossile remplit presque toutes les anfractuosités du collet. Elle se voit aussi entre les deux collines, par fragments très réduits, de même que dans les trois cavités inférieures. C'est une pâte marneuse, jaunâtre, assez consistante, mêlée de quelques petits grains de quartz roulés et de parties ferrugineuses.

Celles-ci, plus abondantes que les autres éléments, ont communiqué, par voie d'infiltration, la couleur qui domine dans l'émail de la couronne.

Cette pâte est en outre mêlée de débris de coquilles marines : deux qui paraissent appartenir à la classe des *bivalves*, sont très sensibles à la face externe du collet, vu dans le dessin de 1837 (1). Ce qui prouve que la molaire de Labastide porte, avec elle, des preuves incontestables d'un dépôt marin. Et faut-il s'en étonner, lorsque l'on sait qu'au moment de sa découverte elle était enfouie à 3 mèt. 50 environ de profondeur, dans un banc de coquillages qui appartiennent presque tous au genre *Huître, ostrea elongata, ostrea deltoidea, ostrea acuminata,* etc.

Il y a donc une très grande différence entre ces formations de notre Armagnac et les dépôts dont nous avons déjà parlé, tant pour la Haute-Garonne que pour les Hautes-Pyrénées,

(1) M. l'abbé Bax a pris la dent du n° 5 du côté opposé, c'est-à-dire dans sa position naturelle. Mais cette face ne présente pas les débris en question, et tels qu'ils sont de l'autre côté.

et pour les sablières du Palatinat, si heureusement explorées par MM. Kaup et Klipstein, en 1836.

F. CANÉTO,
v.-g.

(*Suite et fin prochainement*).

Société historique de Gascogne.

Séance du 8 juillet 1872.

Monseigneur l'Archevêque préside la réunion.

Présents : MM. Canéto, président de la Société; Ester, vice-président; Patry, Ayma, le Dr Desponts, Gardères, Larroque, Desbons, Marquet, Paul Tallez, L. Couture.

M. l'abbé Canéto dit quelques mots de l'interruption des réunions mensuelles de la Société historique de Gascogne, due principalement aux longues et douloureuses préoccupations des deux années précédentes.

Mgr l'Archevêque exprime le désir de voir la Société poursuivre régulièrement ses travaux, et témoigne une vive sympathie pour les recherches d'histoire et d'archéologie provinciales dont elle s'occupe.

M. le Secrétaire propose à la Société d'agréer comme membres correspondants MM. l'abbé Carles, missionnaire de Toulouse, qui s'occupe actuellement d'études sur l'hagiographie méridionale, pour lesquelles il a souhaité d'entrer en relations avec nous; et l'abbé J. Dulac, curé de Bordères, qui nous a adressé un savant travail sur quelques restes de l'église des Hospitaliers de ce lieu, et qui nous offre des communications étendues sur l'épigraphie de la Bigorre. Cette double proposition est favorablement accueillie; la nomination des membres ne peut cependant avoir lieu, d'après la teneur du règlement, qu'à la séance prochaine.

A cette occasion, Monseigneur donne lecture du règlement de la Société.

Monseigneur confie ensuite à divers membres, pour qu'il en soit rendu compte à la Société, les bulletins de trois corps savants de la même province, qui nous ont été dernièrement adressés, savoir : de la Société académique de Tarbes, de la Société d'agriculture,

sciences et arts d'Agen, de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Le président de la réunion communique enfin aux membres présents quelques observations qui lui ont été faites sur le caractère trop constamment scientifique et parfois monotone de la *Revue de Gascogne*. Après échange de réflexions à ce sujet entre différents membres, on a convenu qu'une variété plus grande de sujets était à désirer; que le cadre si étendu de l'histoire civile, religieuse, littéraire, monumentale de notre région, paraissait offrir assez de ressources en ce genre; qu'il ne fallait pas trop multiplier, dans une revue si peu volumineuse, les travaux de longue haleine; mais qu'il n'était pas moins nécessaire de s'en tenir au programme historique que la Société s'est tracée dès l'origine et dont l'exécution, quoique encore imparfaite, lui a valu dans le monde savant les plus précieux suffrages.

Quelques membres proposent de changer l'heure des réunions qui ne paraît pas convenir aux sociétaires voués à l'enseignement. Mais après diverses propositions contradictoires, on trouve convenable de ne pas toucher à ce point avant le renouvellement de l'année scolaire.

Le Secrétaire de la Société.
Léonce COUTURE.

NOTES DIVERSES.

XXI. Lectoure capitale.

L'étude des antiquités de Lectoure a donné lieu à bien des erreurs. On a cru, par exemple, à *Lectoure — colonie romaine*, sans le moindre fondement sérieux. Mais on n'avait jamais osé attribuer à cette vieille cité, malgré les belles et nombreuses inscriptions latines qui attestent encore son importance sous le haut empire, le vrai rang qu'elle occupa dans la Gaule romaine.

Sous les premiers empereurs, avant la division de la Gaule transalpine en dix-sept provinces, l'Aquitaine (comprise sous César entre les Pyrénées et la Garonne) avait été étendue jusqu'à la Loire. Mais l'Aquitaine primitive, qui devait plus tard porter le nom de Novempopulanie, avec Elusa (Eauze) pour capitale, avait dès-lors son administration spéciale, dont le chef-lieu était Lectoure.

Le premier de nos épigraphistes, M. Léon Renier, a démontré ce fait qui n'avait pas été soupçonné jusqu'ici, en s'appuyant sur une inscription de Pérouse. C'est l'objet d'une note fort remarquable qu'il a insérée dans le VIIIe vol. des *Œuvres* de Borghesi (IIIe des *Lettres*).

Une inscription découverte récemment à Lectoure, — l'épitaphe de TITUS AELIUS LEO, procurateur impérial vers la fin du second siècle, — est venue confirmer la découverte de M. Léon Renier. Il faut remercier M. Albert Descamps, maire de Lectoure, des soins qu'il s'est donnés pour la conservation de ce précieux marbre épigraphique, sur lequel M. Charles Robert a déjà communiqué une note à l'Académie des Inscriptions. La *Revue de Gascogne* compte revenir sur ce sujet intéressant, à propos du travail que M. Edw. Barry se propose de consacrer sous peu aux inscriptions de Lectoure.

XXII. Sur un volume de l'imprimeur auscitain Destadens.

M. Prosper Lafforgue, dans son *Histoire de l'imprimerie à Auch jusqu'en 1790* (au tome III du *Bulletin du comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, 1862, page 269), cite en note, parmi les classiques imprimés à Auch par Jacques Destadens, des *Lettres choisies de Cicéron* et l'*Enéide de Virgile*.

J'ai en ce moment sous les yeux un autre volume de la même collection et dont voici le titre : *Publii Ovidii Nasonis Tristium Liber II. — Augustæ Auscorum, apud Jacobum Destadens, Collegii Typographum et Bibliopolam*, 1717. C'est une plaquette brochée de 40 pages in-18, imprimée en italiques. Le papier n'en est pas beau mais solide, les caractères sont très nets et agréables à l'œil, et le texte offre de la correction. Somme toute, ce petit volume des classiques fait honneur à l'imprimeur auscitain du XVIIIe siècle, et il justifie tout le bien que dit de Destadens M. Lafforgue dans le travail précité.

Cl.-H. MASSON.

XXIII. Un billet inédit de Henri de Gondrin, archevêque de Sens.

A M. le comte de Cesy.

De Sens, le 7e de septembre (1).

Monsieur, je dois sans doute à vostre civilité ordinaire et à la bonté particulière que vous avez pour moy les marques d'estime dont il vous plaît de me favoriser, mais je croyray, Monsieur, les meriter de tout le monde si vous estes persuadé que j'aye quelque bonne qualité qui vous oblige à avoir pour moy des sentimants si avantageux, estant très certain que vous ne pouvez vous tromper dans vostre jugement que je préfereray toûsjours à celuy de toutes les personnes du monde,

Estant avec passion, Monsieur vostre très humble et très obéissant serviteur.

H. DE GONDRIN,
Archev. de Sens (2).
Pour copie conforme :
T. de L.

(1) L'année n'est pas indiquée.

(2) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 17,362, p. 207. J'avertis que l'on conserve dans le volume 122 de la collection dite des Armoires de Baluze, toutes relatives aux affaires du jansénisme, beaucoup de lettres inédites de l'oncle de Madame de Montespan.

RÉPONSES.

73. Sur l'abbé Jean-Jacques Boileau.

(Voyez la *Question* au nº précédent, p. 540.)

Mon excellent ami M. Adolphe Magen a bien voulu me communiquer la note que voici, extraite des manuscrits de Joseph Labrunie, laquelle répond parfaitement à la troisième des questions posées dans la précédente livraison :

« Tout ce fatras (1) forme deux gros volumes in-4º que M. Labenazie avait intention de donner au public sous la protection de M. de Mascaron, à qui ils étaient dédiés. L'auteur envoya son manuscrit au célèbre abbé Boileau, ancien curé de Saint-Etienne, et pour lors à Paris, auprès de M. le cardinal de Noailles. Ce chanoine de Saint-Honoré, qui avait beaucoup d'esprit, et qui même était orateur, ne fut pas aveuglé par son titre d'ami et de compatriote de M. Labenazie; il lut le manuscrit avec attention et le renvoya à l'auteur, en lui conseillant de le garder dans son cabinet (2).

» M. Argenton tenait cette anecdote de MM. Passalaigue, chanoines de la cathédrale, neveux de M. l'abbé Boileau, auprès duquel ils avaient fait de bonnes études à Paris. »

Maintenant que nous savons que l'abbé Boileau fut curé de Saint-Etienne d'Agen, il nous sera sans doute facile d'arriver à connaître l'époque où Mascaron lui confia cette cure. Aussi je regarde comme déjà faite la réponse à ma seconde question.

Reste la première, la plus importante : *Où naquit l'abbé Boileau ?* Si j'en crois certains indices, l'abbé ne serait pas né dans Agen, mais dans la commune actuelle de Buzet (canton de Damazan, arrondissement de Nérac). Madame la comtesse Marie de Raymond vient de me communiquer, avec l'obligeance infinie qui la distingue, une masse de vieux papiers récemment achetés par elle et qui ont appartenu jadis à la famille Boileau. De ces papiers, parmi lesquels figurent de curieuses lettres inédites de l'abbé Boileau, il résulte que la famille Boileau possédait dans la juridiction du Buzet un domaine qui porte encore le nom de *Gache* et qui du père de l'abbé Boileau passa au frère dudit abbé. Il est très probable que l'abbé, son frère et ses sœurs, naquirent tous à Gache, au château de Gache, comme on disait en transformant par politesse une simple maison de

(1) Je serais bien ingrat si je ne protestais pas contre la dédaigneuse expression appliquée à l'*Histoire de la ville d'Agen et pays d'Agenois*, travail inégal, mais où l'on remarque d'excellentes parties et qui nous a conservé notamment des documents d'un grand prix. L'ouvrage de Labenazie m'a rendu trop de services pour que je ne profite pas avec bonheur de l'occasion qui s'offre à moi de mettre un éloge sous l'injure de l'abbé Argenton.

(2) Le manuscrit de Labenazie est aujourd'hui possédé par M. Benjamin Martinelli, qui l'a très libéralement mis à ma disposition.

campagne en château. Si l'on vient à retrouver, comme je l'espère, le contrat de mariage du père de l'abbé Boileau, ce document nous fournira tous les renseignements qui nous manquent encore. T. de L.

74. Un manuscrit des antiquités de Bigorre.

(Voyez la *Question* au n° précédent, p. 540.)

Trie, le 6 décembre 1872.

Monsieur,

Rien de plus facile que de fournir le renseignement que vous demandez par la Question 74 du dernier numéro de la *Revue de Gascogne*, concernant l'auteur d'un manuscrit intitulé *Antiquités de la Bigorre*. Ce manuscrit, peu répandu, a été transcrit en entier par *Larcher*, et se trouve dans le tome IXe de ses compilations en 25 vol., intitulé *Glanage*, lesquelles forment une des collections les plus intéressantes de la bibliothèque publique de Tarbes. Seulement, la chronique en question y porte un titre qui diffère de celui inscrit en tête de l'exemplaire passé entre vos mains; elle y est intitulée *Sommaire description du pays et comté de Bigorre*. On l'attribue communément à un avocat du nom de *Mazières*.

M. Davezac-Macaya la mentionne en ces termes dans la préface de ses *Essais historiques sur la Bigorre* publiés en 1823 : « Des chartes furent jusqu'aux temps modernes la seule histoire écrite des Bigorrais. Enfin, un de nos écrivains s'avisa de composer des chroniques. Un avocat à la cour du sénéchal de Tarbes, nommé Mazières, témoin et peut-être acteur des guerres civiles dont la religion fut le prétexte au XVIe siécle, en écrivit la relation au commencement du XVIIe. » Toutefois, cette attribution n'était point certaine aux yeux de Larcher, qui s'exprime ainsi dans l'avant-propos, écrit en 1746, dont il fait précéder sa copie : « On ne sait au juste quel est l'auteur de la *Sommaire description du pays et comté de Bigorre*. Les uns croient que c'est M. Amadis; d'autres lui donnent un auteur de différent nom. »

Cette chronique se divise en deux livres, dont le premier renferme dans 20 chapitres la description des lieux et villes du comté. Le deuxième livre est consacré à l'histoire générale, série des comtes, événements militaires, etc. Elle se termine avec le règne d'Henri IV en 1610.

Elle a été dépassée par une autre plus complète et plus savante, composée en 1730 (90 ans après l'apparition de l'histoire de Béarn de P. de Marca), par un curé du village de Loubajac, nommé Duco. De celle-ci, intitulée *Histoire de la province et du comté de Bigorre*, également restée manuscrite, il existe par le pays un grand nombre d'exemplaires. Ne serait-il point souhaitable que la Société académique des Hautes-Pyrénées, ou la Société Ramond, de Bagnères, entreprissent la publication de ces premiers essais de notre histoire provinciale ?

Agréez, je vous prie, Monsieur, etc.

A. CURIE-SEIMBRES,
Membre correspondant de la *Société historique de Gascogne*.

Izon, 10 décembre 1872.

MONSIEUR,

Je ne puis pas répondre complètement à la question posée dans le dernier numéro de la *Revue de Gascogne*, relativement au ms. des *Antiquités de Bigorre* que vous possédez, mais je puis vous donner quelques renseignements que vous serez peut-être bien aise de recueillir.

J'ai une autre copie de votre ms., mais fort correcte et beaucoup plus considérable.

Cette copie, exécutée au commencement de ce siècle sur de très fort papier, avait été faite pour Philippe Ferrère, l'éloquent avocat du barreau bordelais, qui était originaire de Tarbes; l'éminent avocat attachait sans doute une certaine importance à cette copie puisqu'il avait fait *imprimer* sur le premier feuillet, avec les caractères du célèbre imprimeur Pinard, le titre suivant :

ANTIQUITÉS DE BIGORRE, D'APRÈS UN MANUSCRIT DE 1598 APPARTENANT A PHILIPPE FERRÈRE.

Le ms. est postérieur à 1598, puisque ces dernières phrases font mention de la mort de Henri IV.

Philippe Ferrère avait fait mettre en tête une vingtaine de feuillets blancs et un nombre encore plus grand à la fin, soit pour continuer l'ouvrage, soit pour y mettre des tables.

Sa copie est divisée en deux livres, le premier contenant 20 chapitres et le second 21 (1); ils occupent 179 pages in-4°.

Sur le dernier feuillet on lit :

« NOTE IMPORTANTE.

La maison de Menaut de Prat en 1576 occupoit le sol où sont baties aujourdhuy les maisons appartenantes à Mrs Vergez et Barère, avocats. La maison de Fritz Palats étoit celle apartenante aujourdhuy à M. Ducasse. — Celle de François Palats (étoit) celle de M. Fornets, maire de Tarbes en 1761. »

Agréez, Monsieur, etc.

Jules DELPIT.

La réponse de M. Curie-Seimbres, à laquelle la lettre de M. J. Delpit ajoute des particularités intéressantes, donne satisfaction entière à ma curiosité. Toutefois, j'ai trouvé un surcroît de bons renseignements sur le même sujet dans une note beaucoup plus développée de M. Couaraze de Laà, que l'abondance des matières m'oblige à renvoyer au numéro de janvier 1873. L. C.

(1) Le dernier, très long, concernant Henri IV, occupe, à lui seul, 43 p.

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME TREIZIÈME.

ARCHÉOLOGIE ET ART.

Archéologie chrétienne.

Le chœur d'Auch et les enseignements que ses boiseries reproduisent (*F. Canéto*), p. 7, 78, 112, 153, 201, 309, 349.

Notice préliminaire, 7.
I. La chute originelle et ses suites, 13.
II. La rédemption promise et attendue, 18
III. L'ancienne alliance, 78.
IV. — Enseignement figuratif, 112.
V. La nouvelle alliance, 120, 153.
VI. Panneaux des passages et basses-stalles, 201.
VII. Vertus théologales et cardinales, 209, 309.
VIII. Evangélistes et apôtres, 317.
IX. Apostolat des femmes, 349.
X. Les princes de l'apostolat, 356.

Porte des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Bordères (*l'abbé J. Dulac*), 270, 415, 445, 510.

I. Les Templiers à Bordères, 270.
II. Les Chevaliers de Saint-Jean à Bordères, 274.
III. Restes de leur église, 415.
IV. Etude des détails de la porte, 419, 445.
— de son inscription latine, 510.

Stathmétique.

Poids monétiformes à légende romane (*Léon Sorbets*), 335.

Héraldique.

L'écu des armes de Cominges (*F. Canéto*), 481.
Les armoiries de Mgr de Langalerie (*F. C.*), 90.

Art contemporain.

Sur les réparations de l'église de Marciac, 5e lettre (*F. Canéto*), 138.

HISTOIRE.

I. ÉTUDES PRÉLIMINAIRES.

Paléontologie.

Incisive fossile de Dinothérium, etc. (*F. Canéto*), 528, 566.

Géographie.

De la limite entre l'ancienne Aquitaine et les Bituriges Vivisques (*J.-F. Samazeuilh*), 465.

Une excursion en Espagne, par R. Baumstark, trad. Th. de Lamezan (*L. C.*), 430.

Topographie des vignobles de l'Armagnac et du Gers, par M. Jules Seillan (*L. C.*), 436.

Critique historique.

La nouvelle édition de l'Histoire du Languedoc (*Ad. Magen*), 541.

Brochures de M. T. de L. sur *Ranconnet* et l'*Arrestation des princes* (*L. C.*), 43.

Souvenirs du règne de Louis XIV, par le marquis de Cosnac (*T. de L.*), 246.

Relation de Dunkerque et *Notice sur Marmande*, par M. T. de L. (*L. C.*), 486.

L'Armée prussienne en Champagne, par M. A. de Ruble (*L. C.*), 385.

Souvenirs du fort de l'Est, par l'abbé J. Bonhomme (*L. C.*), 387.

II. HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE.

Histoire provinciale.

Le Journal historique de Laborde-Péboué, 1638-1670 (*Léonce Couture*), 253.

I. L'Anecdotier, 253.
II. L'Historien, 257.
III. L'Homme, 263.

Barthélemy Vignaulx et la famine de 1592-1593 (*Dr Ed. Desponts*), 364.

Rôles de l'armée de Gaston Phœbus, par M. Raymond (*L. C.*), 483.

Mariage de François Ier avec Eléonore d'Autriche, près Mont-de-Marsan, par Em. Labeyrie (*L. C.*), 536.

Controverse historique sur ce sujet (*J.-F. Samazeuilh, l'abbé Barrère*), 555, 560.

Histoire nobiliaire.

Documents historiques sur la maison de Galard, par J. Noulens, t. I (*L. C.*), 143.

Deux publications nobiliaires de M. Brémond (*L. C.*), 100.

Biographie.

Dévastation de l'Albigeois par les troupes de Monluc, par M. Jolibois (*L. C.*), 296.

Le Testament de Bl. de Monluc, publié par M. Clément-Simon (*L. C.*), 299.

Lettre sur Joach. de Monluc (*l'abbé Barrère*), 194.

III. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Histoire monastique.

Essai historique sur l'abbaye de Gimont (*l'abbé R. Dubord*), 49, 227.

1re partie, ch. III, § 1. Donations sur la rive gauche de la Gimone (suite), 49.

§ 2. Donations sur la rive droite de la Gimone, 227.

Fondation d'un couvent du tiers-ordre de Saint-François à Cologne (*Dr Ed. Desponts*), 68.

Le Prieuré de St-Orens d'Auch, période contemporaine (*F. Canéto*), 397, 493, 547.

Préliminaires, 397.

XLII. Depuis l'installation des Ursulines (1821) jusqu'au rétablissement de l'archevêché (1823), 399.

XLIII. Depuis 1823 jusqu'à la loi sur les congrégations religieuses de femme (1825), 406.

XLIV. Depuis 1825 jusqu'à l'assainissement de la chapelle (1833), 493.

XLV. Depuis 1833 jusqu'au projet de colonie à Bastia (1838), 502.

XLVI. Depuis 1838 jusqu'à l'expropriation d'une partie de l'enclos bénédictin (1847), 547.

Histoire paroissiale.

Les fondations de la paroisse de Ste-Gemme (*l'abbé de Bénac*), 458.

Biographie.

Arnaud d'Ossat, notice préliminaire de ses Lettres inédites (*Tamizey de Larroque*), 22.

La Mère-Sainte, fondatrice du Carmel d'Auch (*l'abbé H. Marquet*), 101, 215, 326.

III. Mariage et veuvage de Mlle de Sevin, 101.

IV. Mlle de Sevin, carmélite, 215.

V. Fondations d'Amiens et de Rouen, 326.

L'abbé Coutin, notice de M. le Dr L. Sorbets (*L. C.*), 146.

IV. HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Philologie.

Une traduction béarnaise de l'Imitation de Jésus-Christ (*Léonce Couture*), 174.

Biographies et études littéraires.

Un sonnet et une préface de Bernard du Poey (*Tamizey de Larroque*), 477.

Bibliographie.

Mois de saint Joseph, par Mgr de Langalerie (*L. C.*), 92.
Diaconales d'Auch, par M. l'abbé G. Darré (*J. Desbons*), 95.
Deux brochures de M. l'abbé O. Delarc (*L. C.*), 344.
Pauvre France! poésie de Mme de Clarac (*L. C.*), 147.
Œuvres inédites de Quérard, éd. G. Brunet (*T. de L.*), 377.
Lettre touchant une erreur bibliographique (*Dr Desbarreaux-Bernard*), 440.
Trois brochures bibliographiques de M. Desbarreaux-Bernard (*L. C.*), 192, 533.
Des récents travaux sur Massillon, par Ph. T. de L. (*L. C.*), 192.

V. DOCUMENTS INÉDITS.

Documents municipaux.

L'Entrada de Mossen Frances de Clarmont, arcevesque d'Aux (1507). (*L. C.*), 37.
Analyse et extraits d'un registre [perdu] de l'hôtel de ville de Condom (*l'abbé Barrère*), 244, 291, 373, 470.

I. Guérison de Louis XIII, procession générale, 244.
II. Reconstruction de la cathédrale de Condom, etc., 291.
III. Peste de 1507; chapelle de St-Sigismond près Mezin, 373.
IV. Réjouissances pour la conquête de Gênes; prédication de Thomas Illyric, etc., 470.

Lettres missives.

Lettres du cardinal d'Ossat (*Ph. Tamizey de Larroque*), 126, 280, 340.

I-VI. A Thomas de Marca, Castelnau-Magnoac, 126.
VII. A M. de Castille, 133.
VIII. A Jacques-Aug. de Thou, 134.
IX. A La Roche-Noiant, 187.
X-XI. A Séb. Zamet, 188.
XII. A Villeroy, 280.
XIII-XVI. Au duc et à la duchesse de Montmorency, 284.
XVII. A M. de Loménie, 287.
XVIII. A Marion, 288.
XIX. A Chanvallon, 289.

Appendice. I. Lettre de Sainte-Beuve, 340.
II. Lettres de tonsure de d'Ossat, 341.
III. Lettre de d'Ossat à sa mère, 341.
IV. Lettre de Mme de la Marque à Marca, 342.
V. D'Ossat et M. Emile Olivier, 343.

Six lettres de trois Roquelaure (*Tamizey de Larroque*), 521.

NOTES DIVERSES.

I. Barave mis pour Barran (*L. C.*), 99.
II. Un ms à miniatures du xve siècle (*L. C.*), 100.
III. Un coup de main des gens de Lourdes, aux environs d'Auch (*L. C.*), 148.
IV. Un vers de Maynard qui appartient à Pibrac (*T. de L.*), 149.
V. Penne d'Agenais mis pour Penne d'Albigeois (*T. de L.*), 197.
VI. Note sur le *Mandat* du chapitre d'Auch (*L. C.*), 197.
VII. Un mémoire inédit et autographe de Baluze (*L. C.*), 250.
VIII. Le marquis de Béon et les litières de Blavet (*L. C.*), 251.
IX. Du mot *grasale* usité en Gascogne (*L. C.*), 251.
X. Specimen de correspondance révolutionnaire, 303.
XI. Une solution de la question d'Uxellodunum (*T. de L.*), 303.
XII. Sur la Saint-Barthélemy à Dax (*T. de L.*), 346.
XIII. Jean de Monluc, fin, délié, *trinquat* (*L. C.*), 347.
XIV. Les évêques du sud-ouest chantés par l'abbé de Marolles (*T. de L.*), 389.
XV. Ours et izards des Pyrénées (*L. C.*), 394.
XVI. Sur un nouveau document relatif à Augié Gaillard (*T. de L.*), 488.
XVII. La reine des gasconnades (*C. H. Masson*), 490.
XVIII. *Pastourade gascoue* de Jean de Garros (*G. Brunet*), 537.
XIX. Mazarin et Sc. du Pleix (*T. de L.*), 538.
XX. La Gascogne dans le vote sur la peine de Louis XVI (*C.-H. Masson*), 539.
XXI. Lectoure capitale (*L. C.*). 576.
XXII. Un livre de l'imprimeur auscitain Destadens (*C.-H. Masson*), 577.
XXIII. Un billet inédit de H. de Gondrin, arch. de Sens (*T. de L.*), 577.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

Lettre à M. Léonce Couture sur diverses *Questions* (*C.-H. Masson*), 46.
6. Que sait-on de Pierre Pinache? Réponse (*L. C.*), 443.
13. Jean de Peyrarède et Grotius. Réponse (*L. C.*), 305.
23. Sur un avocat gascon du xvie siècle. Réponse (*C.-H. Masson*), 199.

38. D'une épigramme de Saint-Armand contre un auteur gascon. Réponse (*T. de L.*), 306.

56. Raymond d'Ossaigne et ses 160 Gascons. Réponse (*T. de L.*), 150.

57. Sur Jean de Pins, évêque de Rieux (*T. de L.*), 47.

58. Du fief de Lioux appartenant aux Monluc (*L. C.*), 100. Réponses (*C. Laplagne-Barris, J. de Carsalade, L. C.*), 151.

59. Sur l'auteur d'un pamphlet d'origine gasconne (*C.-H. Masson*), 100. Réponse (*L. C.*), 200.

60. D'un publiciste bayonnais de 1829 (*L. C.*), 149.

61. Les poésies de Claude Sarrau (*T. de L.*), 150.

62. Sur Jean de Montiers, évêque de Bayonne (*T. de L.*), 198.

63. De l'étymologie du mot *Bagaudes* (*T. de L.*), 253.

64. Duflos, graveur [prétendu] béarnais (*L. C.*), 253. Réponses (*J. Galiber, L...*), 306.

65. Sur un instrument de musique d'origine [prétendue] auscitaine (*C.-H. Masson*), 304. Réponses (*C.-H. Masson, ****), 348, 395.

66. Pierre de Ferrières a-t-il été doyen de l'église d'Auch? (*T. de L.*), 304.

67. De la commune de Sarrefont et de ses coutumes (*L...*), 347.

68. Une répartie de Tréville (*T. de L.*), 394.

69. D'un curé de Francescas, écrivain inédit du XVIIe siècle (*T. de L.*), 395.

70. Sur un colonel et un corps d'officiers gascons (*C.-H. Masson*), 442.

71. La maison de la mère de Cicéron à Auch (*Fr. Laslèbes*), 491. Réponse (*L. C.*), 492.

72. Sur Armand et Isaac du Bourdieu (*T. de L.*), 539.

73. Sur l'abbé Jean-Jacques Boileau (*T. de L.*), 540. Réponse (*id.*) 578.

74. Un manuscrit des antiquités de la Bigorre (*L. C.*), 540. Réponses (*A. Curie-Seimbres, J. Delpit*), 579.

Société historique de Gascogne.

Procès-verbal de la réunion du 8 juillet 1872 (*L. C.*), 575.

AVIS A MM. LES ABONNÉS.

MM. les abonnés à la *Revue de Gascogne* sont priés d'envoyer le montant de leur abonnement pour 1873, en un mandat postal (6 fr. pour le Gers et les départements limitrophes, 8 fr. pour le reste de la France), à l'ordre de M. Félix Foix, éditeur et administrateur de la *Revue de Gascogne*.

Une traite représentant le montant de l'abonnement devant être tirée sur MM. les abonnés dans la 1re quinzaine de février prochain, prière à ceux d'entr'eux qui ne désireraient plus recevoir la *Revue* de renvoyer à M. Foix le numéro de janvier 1873, en mettant sur le dos de la bande le mot *refusé* suivi de leur signature.

L'Administrateur-Editeur,

FÉLIX FOIX.

AUG 1 1 1936